
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

JOURNAL

DES SAVANTS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de six feuilles in-4°.

Le prix de l'abonnement annuel est de 24 francs pour Paris, de 26 francs pour les départements et de 28 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 2 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. Dehérain, Secrétaire de la Rédaction, Bibliothèque de l'Institut, 23, quai Conti, à Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL

DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

NOUVELLE SÉRIE. — 17e ANNÉE

PARIS

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCXIX

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER-FÉVRIER 1919

DE QUELQUES QUESTIONS CONCERNANT L'ANCIEN DROIT PUBLIC.

JACQUES FLACH, *Les origines de l'ancienne France, X^e^ et XIe siècles*, t. IV. Un vol. in-8 de IV-655 pages. Paris, 1917.

Poursuivant la grande œuvre qu'il a entreprise il y a nombre d'années, M. Flach vient d'en livrer au public le tome IV, qui, comme ses aînés, est le fruit, mûri par la réflexion, de longues et laborieuses recherches. On se rappelle que, dans les portions déjà publiées de son ouvrage, l'auteur a émis à diverses reprises cette idée que l'histoire de la société française, du IXe au XIe siècle, se décompose en deux périodes, l'une de dissolution, l'autre de reconstitution. Dans son nouveau volume, il s'attache à établir la vérité de cette opinion par l'étude des événements qui se sont déroulés dans diverses régions de la France. Il ne s'agit pas des régions appartenant au pays qu'il appelle la *Francia* occidentale, comprenant le Maine, l'Anjou, le Blésois, l'Ile-de-France, le Vexin, le Valois, le Vermandois et la Champagne; les vicissitudes de cette région ont fait l'objet du précédent volume. En celui-ci, l'auteur ne fait qu'examiner brièvement l'histoire de la *Francia* médiane, c'est-à-dire de la Lotharingie; son attention se porte surtout sur les contrées qui, sans appartenir à la *Francia* proprement dite, forment autour de la *Francia* occidentale ce qu'il appelle la plus grande France. Il n'a d'ailleurs point de peine à reconnaître que l'histoire de cette plus grande France diffère peu de celle de la *Francia* proprement dite.

Là aussi, des dislocations souvent violentes donnent naissance « à des groupes soumis à d'incessantes fluctuations » ; là aussi, les forces de dispersion sont combattues par des forces qui tendent à reconstituer la société. Mais la différence caractéristique qui se manifeste entre les deux régions, c'est que, dans les pays extérieurs à la *Francia* proprement dite, la reconstitution se fait au profit, non du roi, mais de grandes principautés. Le volume récemment publié contient l'histoire politique des plus importantes de ces principautés : Flandre, Normandie, Bretagne, principauté et royauté de Bourgogne, Viennois et Provence, Aquitaine, duchés de Toulouse et de Narbonne. Il va de soi qu'un pareil livre, tant il est complexe, n'est pas susceptible d'être analysé; chaque chapitre, nourri de faits nombreux, dont la trame est infiniment compliquée, relève surtout des spécialistes de l'histoire des diverses provinces, à laquelle M. Flach rend par son travail un service très méritoire. Mais l'auteur ne s'est pas borné à écrire une série de mémoires relatifs à l'histoire de nos provinces, en s'aidant de toutes les ressources de l'érudition moderne. Son ambition est plus haute; il entend tirer de son œuvre quelques conclusions d'ordre général. C'est sur ce terrain que nous nous efforcerons de le suivre; c'est en effet par ces conclusions que l'auteur rencontre la grande histoire.

I

Nos vieux historiens (la tradition qu'ils avaient créée régnait encore il y a un demi-siècle dans les manuels) se représentaient la France, de 850 à 1050, comme soumise à un régime politique arrivé à son plein développement et muni de tous ses organes; ce régime était désigné sous le nom de féodalité. A les entendre, la souveraineté royale, celle des rois francs continuateurs des chefs barbares, des empereurs romains et des monarques bibliques, s'était évanouie pour faire place à une puissance nouvelle, la suzeraineté; le roi n'avait plus l'autorité que lui conférait son titre, mais celle que lui donnait sa qualité de suzerain général, placé au sommet de l'édifice des fiefs. Il n'y avait plus guère de place en France que pour les institutions nouvelles; cela devait durer jusqu'au jour où, avec

Louis le Gros, la royauté reprendrait conscience de son rôle ancien et se dépouillerait de son costume féodal.

Pour de bonnes raisons, M. Flach a rejeté cette théorie, d'ailleurs abandonnée de nos contemporains; plusieurs passages de ses précédents volumes en contiennent la très juste critique. Il y a soixante ans que, dans un livre trop oublié, Édouard Secrétan l'avait nettement combattue, donnant ainsi un exemple qui ne fut pas perdu. « Cette hiérarchie du vassal au seigneur, écrivait-il alors, du seigneur au suzerain, qui, de degré en degré, remonte jusqu'au roi, premier suzerain, ou, comme disent les feudistes, grand fieffeux du royaume, cette hiérarchie n'existait point au début de l'époque féodale, et il fallut des siècles pour la former [1]. » En d'autres termes, si les fiefs sont anciens, la systématisation du régime féodal, œuvre synthétique de juristes constructeurs, est beaucoup plus récente; elle ne date que du XIIe et du XIIIe siècles. Ainsi la féodalité, loin d'apparaître dans l'histoire armée de toutes pièces, se présente d'abord sous un aspect hésitant et comme se cherchant elle-même; pour s'en convaincre, il suffirait de remarquer l'incertitude primitive de la signification de termes qui prendront dans la suite des temps un sens technique très précis et joueront un rôle important, par exemple, des mots *feodum* et *legius* [2]. Plus tard le droit féodal sortira des limbes, avec ses règles

[1] Edouard Secrétan, *Essai sur la féodalité* (t. XVI des *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, Lausanne, 1858, p. 119).

[2] Aux textes déjà connus sur l'emploi ancien du mot *legius* (Eusèbe de Laurière, *Glossaire du droit français*, 1704, t. II, p. 58; Flach, *Origines*, t. II, p. 528), on peut ajouter les textes qui se rencontrent dans le cartulaire de Saint-Vaast (Van Drival, *Cartulaire de Saint-Vaast d'Arras*, p. 398 et *passim*). Je tiens aussi que l'expression *sese committere*, souvent employée au Xe et au XIe siècle, n'implique pas nécessairement la sujétion féodale au sens technique du mot, mais doit s'entendre fréquemment d'une reconnaissance de la souveraineté ou de la supériorité. Sur ce point je suis d'accord avec M. Flach (p. 521). Il n'y a pas à cette époque de langage technique, parce que le droit des fiefs n'est pas encore sorti de la période d'élaboration. Il faut donc éviter l'erreur qui consiste à donner à certains mots le sens technique qu'ils auront plus tard, de même qu'il faut prendre garde, en lisant les écrivains des XIIe et XIIIe siècles, à ce fait qu'ils se laissent facilement aller à reporter dans le passé les applications des règles techniques du droit féodal fonctionnant sous leurs yeux.

minutieuses et compliquées. Mais, quand il atteindra la perfection théorique, le déclin du régime qu'il réglemente aura déjà commencé. De même l'Empire, qui exerça une fascination si puissante sur les imaginations du moyen âge, était en pleine décadence au xive siècle, c'est-à-dire à l'époque où, plus que jamais, les jurisconsultes s'évertuaient à en établir la théorie. Il en arrive souvent ainsi des constructions juridiques; au lieu de précéder les faits, elles les suivent et s'y accommodent. Le malheur est que, par une illusion d'optique très fréquente, les historiens les reportent souvent en arrière, et les présentent comme l'origine des faits dont elles ne sont que le résultat.

II

Il est un point du système de nos vieux feudistes sur lequel leur théorie semble s'être défendue plus longtemps; là-dessus l'attention de M. Flach ne pouvait manquer d'être appelée. Il s'agit de déterminer la nature des liens par lesquels sont unis au roi ces potentats dont il écrit l'histoire, princes de la Gaule franque. A la fin du xiie siècle, leurs héritiers sont tenus de rendre au roi l'hommage féodal pour leurs principautés, qui sont considérées comme des grands fiefs mouvant de la couronne; mais en fut-il ainsi dès l'origine? A partir du moment où on les rencontre dans l'histoire, doivent-ils au souverain l'hommage féodal, ou le simple serment de fidélité qui peut être demandé à tout sujet; sont-ils des vassaux ou de simples fidèles? Il va de soi que les partisans de l'ancienne théorie devaient être enclins à voir en eux, dès leur apparition, de véritables vassaux. Mais ils ne sont pas seuls à défendre cette opinion, encore soutenue par M. Ferdinand Lot, dans son important ouvrage, *Fidèles ou vassaux*[1]. Comme on peut s'y attendre, M. Flach se prononce pour l'opinion contraire, et consacre à la défendre de nombreuses pages de son nouveau volume. Pour lui, les princes de la Gaule ne sont d'abord tenus que du serment de fidélité; par une évolution qui

[1] *Fidèles ou vassaux? essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la Royauté depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la fin du XIIe*. Paris, 1904, in-8.

s'opère au XIIe siècle, ce serment se transforme en hommage féodal, si bien que de fidèles les princes deviennent des vassaux. Alors seulement il est permis de les désigner sous le nom de grands feudataires. C'est aussi, à mon avis, à la suite de cette évolution qu'on peut leur appliquer la désignation de *pares* et qu'ils deviendront les pairs de la cour féodale de France, *pares Franciæ*.

Le problème, ainsi posé, est d'importance; on comprend qu'il ait été vivement discuté. Pour se guider vers la solution, on ne doit point perdre de vue cette notion incontestable : à l'origine, les comtés et les duchés se distinguent très nettement des bénéfices, et par suite des fiefs qui sont la transformation des bénéfices. La raison de cette distinction est très simple; les ducs et les comtes sont des fonctionnaires royaux; leurs attributions sont des charges publiques pour l'exercice desquelles ils sont payés par la jouissance partielle, qui leur est affectée, de tels ou tels impôts, redevances domaniales ou prestations dues à l'État. Ces personnages devinrent, sous l'empire des circonstances que ce n'est pas le lieu d'analyser, des fonctionnaires non seulement viagers, mais héréditaires, échappant ainsi à l'action de l'autorité centrale, fonctionnaires par le nom bien plus que par le fait. Mais, en droit, ils demeurent les serviteurs du roi, ou, si l'on veut, ses hommes, sans qu'ils aient à reconnaître leur dépendance par une profession spéciale[1]; leur titre suffit à indiquer leur position surbordonnée. Tout ce que le roi peut leur demander, c'est de rendre à lui-même et à la chose publique les services que comporte ce titre; c'est pour les y astreindre qu'il réclame d'eux ce serment de fidélité qu'il peut demander à tous ses sujets.

Tout autre est le vassal du roi. Il faut voir en lui un homme libre, simple particulier qui, pour une raison ou une autre, éprouve

[1] A moins qu'ils n'obtiennent du roi un bénéfice, cas auquel ils cumuleront les qualités de fonctionnaire et de vassal. Mais je ne crois pas qu'on puisse poser la règle que le roi ne choisissait ses auxiliaires que parmi les hommes qui s'étaient recommandés à lui et s'étaient placés sous son *mundium*. Il suffisait que le roi pût compter sur la fidélité du futur fonctionnaire, fidélité qu'il avait préalablement éprouvée et qui pouvait être garantie par un serment : *Ergo dum et fidem et utilitatem tuam videmur habere compertam...*. J'emprunte ces lignes à la formule de *carta de ducato et patriciato vel comitatu*, conservée par Marculfe, I, 8.

le besoin de se placer à l'ombre du pouvoir royal et de vivre sous sa protection particulière. La condition qu'il ambitionne, si elle lui impose certaines obligations, lui vaudra d'ailleurs divers avantages, parmi lesquels, le plus souvent, un bénéfice immobilier. Pour s'introduire dans cette condition, il faut une manifestation solennelle de la volonté des deux intéressés, le roi et le futur vassal; cette manifestation n'est autre que l'hommage. Par l'hommage, le simple particulier cesse d'être un sujet ordinaire ; il devient l'homme du roi, soumis particulièrement à son autorité par l'acceptation qu'il en a faite, comme le comte et le duc y sont soumis en vertu de la nomination, acceptée par eux, qui fait d'eux des serviteurs du roi. Il reste au nouveau vassal à promettre par serment à son suzerain qu'il s'acquittera des obligations qu'implique cette subordination ; il le fait par un second acte, distinct du premier, le serment, par lequel il engage sa *fides*, comme a dû le faire le comte ou le duc en assumant ses fonctions. Celui-ci prête serment parce que le roi l'a choisi pour son auxiliaire, celui-là, parce que, par l'hommage, il s'est fait l'homme du roi. Telle est la différence entre la foi et l'hommage; telle est la raison d'être de l'une et de l'autre. Cette distinction, apparaît avec une netteté parfaite dans un texte bien connu de Galbert de Bruges, datant du premier tiers du XIIe siècle, où l'on voit le vassal fournir d'abord l'hommage au seigneur, *ut integre vellet homo suus fieri*, et en second lieu, après l'hommage, promettre de garder la foi qu'il doit au seigneur en vertu de cet hommage, *et sibi hominium integraliter contra omnes observaturum*[1]. On comprend pourquoi l'hommage n'est pas demandé aux fonctionnaires, tandis qu'il est exigé des futurs vassaux. Au surplus ce n'est pas seulement sur ce point que diffèrent ces deux catégories de personnes; des usages s'appliquent aux fiefs qui ne s'appliquent point à la dotation des titulaires des fonctions publiques, et réciproquement; d'ailleurs les

[1] Primum hominia fecerunt ita : comes requisivit, si integre vellet homo suus fieri, et ille respondit : Volo, et junctis manibus, amplexatus a manibus comitis, osculo confœderati sunt. Secundo loco fidem dedit is qui hominium fecerat prolocutori comitis in iis verbis : « Spondeo in fide mea me fidelem fore amodo Willelmo, et sibi hominium integraliter contra omnes observaturum fide bona et sine dolo ». Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon*, éd. Pirenne (collection Picard), n° 56, p. 89.

obligations des vassaux sont régies par les termes des concessions qu'ils ont obtenues ou par l'usage qui les interprète, tandis que celles des comtes et des ducs sont en principe gouvernées par les règles du droit public de la monarchie franque.

Galbert de Bruges n'est pas le seul des hommes du moyen âge qui ait eu conscience de la distinction entre le *beneficium* et le *ministerium* ou *honos*. Nombreux sont les témoignages attestant la persistance de cette distinction entre les titulaires de bénéfices et de fiefs d'une part, et, d'autre part, les *duces*, *comites*, *præfecti*, *consules*, *prætores*, tous personnages dont la désignation implique, chez ceux qu'elle concerne, la délégation d'une part de l'autorité publique; pour s'en convaincre, il suffirait de se reporter à quelques pages du beau livre de M. Guilhermoz sur l'origine de la noblesse[1]. Cette distinction, qui s'impose par la nature même des choses dans toutes les régions de l'Empire franc, se maintint assez longtemps dans la constitution du Saint-Empire. Jusques au XIIe siècle, les fonctionnaires, ducs, margraves, comtes et burgraves sont les seuls laïques qui figurent parmi les *principes Imperii*; les vassaux du roi ne trouvent aucune place dans cette catégorie[2].

III

Toutefois cette distinction entre le fonctionnaire et le vassal devait de bonne heure s'atténuer au point de s'effacer, pour des motifs qu'il n'est pas difficile d'apercevoir. Il arriva souvent que les rois, pour accroître la dotation de leurs fonctionnaires, leur concédèrent de véritables fiefs sur les biens du domaine royal; aussi comtes et ducs se présentent avec une double qualité, fonctionnaires pour les biens qui forment la dotation rémunératrice de leurs fonctions publiques, vassaux pour les nouvelles concessions. A la longue, la différence tend à disparaître, d'autant mieux que les biens compris dans l'ancienne dotation des fonctionnaires, se transmettant héréditairement, perdent peu à peu leur caractère de domanialité

(1) Guilhermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*, p. 130 et suiv., 138 et suiv.

(2) Cf. Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 2e éd., p. 479 et suiv.

publique pour se transformer en biens patrimoniaux, constituant, la fortune des familles aristocratiques, tout comme les fiefs, qui, eux aussi, se transmettent d'une génération à l'autre. D'autre part il importe de remarquer que certains fiefs, concédés non à des fonctionnaires, mais à des particuliers, sont faits de démembrements de la puissance publique, *comitatus*, justices, monnaies, péages. Ainsi, d'un côté, les grands personnages, fonctionnaires d'après leur origine, se trouvent en même temps détenteurs de fiefs; de l'autre, les attributs de la puissance publique peuvent être donnés en fiefs à des personnes privées qui deviennent du même coup des *vassi* du roi. S'il en est ainsi, on conçoit sans peine que la distinction établie entre les fonctionnaires et les *vassi* s'altère profondément, et que, par suite, on distingue moins nettement le serment de ceux-là et l'hommage suivi de serment demandé à ceux-ci. Il fallait une certaine subtilité pour discerner l'un de l'autre, d'autant mieux que le vassal, qui, les mains dans les mains de son seigneur, se déclarait son homme pour lui prêter ensuite serment, accomplissait une cérémonie assez semblable au serment de fidélité que prêtait le comte en l'accompagnant du geste de la main qui caractérisait l'engagement de la foi. Hommage et fidélité se confondent de plus en plus à mesure que duchés et comtés se confondent avec les fiefs[1].

Au XIIe siècle, et au cours de la période ultérieure, grâce à cette

[1] N'est-ce pas sous l'empire d'une confusion de ce genre que fut rédigé, au milieu du XIIe siècle, le texte où Robert de Tōrigny déclare le duc de Normandie exempt de tout service féodal pour la Normandie et tenu seulement à l'*hominium* et à la *fidelitas*? Ces deux mots, employés sans grande exactitude, semblent se rapporter à la promesse de fidélité que devait le duc : avec les idées de son temps, l'historien ajoute à la *fidelitas* l'*hominium*, sans peut-être se rendre compte de la portée de ce mot. Dudon de Saint-Quentin avait fait observer que la concession de la Normandie avait été faite *in alodo et in fundo*. S'il convient de s'en rapporter à lui, la Normandie n'était nullement à l'origine un grand fief, et, par conséquent, le duc n'était pas soumis à l'obligation de faire hommage. — (Cf. sur ces questions, Flach, p. 169 et suiv.; F. Lot, *op. cit.*, p. 180 et suiv.). — Quoi qu'il faille penser de ces observations, je ne puis me défendre de rappeler qu'en 1878, dans le très remarquable cours qu'il professa à l'École des Chartes sur le droit privé de la période qu'il appelait diplomatique (X^e-XIIe siècles), notre vénéré maître Adolphe Tardif disait que, dès le XIe siècle et plus tard, il était bien difficile de distinguer la *fidelitas* et l'*hominium*.

confusion, les rois se croiront fondés à appliquer à leurs anciens fonctionnaires les règles et les sanctions du droit féodal, y compris la confiscation, et partant, ils exigeront l'hommage de ces *principes*, potentats régionaux, qu'on peut maintenant à juste titre appeler les grands vassaux : comtes de Flandre, ducs de Normandie, ducs de Bourgogne, comtes de Toulouse, etc. Remarquez que cet hommage est alors fourni, non pas seulement pour des fiefs que la libéralité des rois aurait adjoints aux comtés et aux duchés, mais pour ces comtés et duchés eux-mêmes, transformés en fiefs territoriaux. Le roi se sert du droit féodal, et en particulier de l'hommage, pour rappeler à un très puissant sujet la subordination qu'il doit au pouvoir souverain. La pratique s'en conservera jusqu'aux derniers temps de la monarchie : Louis XIV, recevant à Versailles, en 1699, l'hommage du duc Léopold pour le Barrois, ne faisait que se conformer à la tradition inaugurée par Louis VII et Philippe Auguste. Bien plus, l'évolution est si complète que le titre de duc, à lui seul, devient synonyme de grand vassal, ainsi que le pensaient les juristes du XIVe siècle, ainsi que le dit encore Saint-Simon, qui se pique de connaître en cette matière les règles de l'ancien droit, surtout celles qu'il estime favorables aux ducs [1]. Par un singulier renversement des idées, les ducs se flattent alors d'une vassalité que leurs prédécesseurs du Xe siècle n'eussent pas manqué de repousser; ils fraient ainsi la voie à cette idée de directe universelle que la royauté a faite sienne au XVIIe siècle sans réussir à en assurer le triomphe sur tous les points, moins heureuse en cette matière qu'elle ne l'avait été sur le terrain de la justice.

La même évolution se produisit dans d'autres pays de l'Europe. Nous pouvons en constater les effets dans les terres d'Empire ; mais il semble que l'absorption, par le régime féodal, de ce qui restait de l'ancienne organisation des pouvoirs publics locaux n'y fut ni aussi rapide ni aussi complète qu'en France. C'est pour cela qu'on

[1] Dans la *Practica aurea*, écrite dans les premières années du XIVe siècle par le jurisconsulte Pierre Jacobi, professeur à Montpellier, l'auteur mentionne comme formant une catégorie spéciale de fiefs les *ducatus*, auxquels il ajoute *cœtera feuda quæ cum dignitate sunt* (titre LXIII; éd. de Cologne, 1575, p. 271). Cf. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. de Boislisle, t. XXI, p. 196, 236 et suiv.

retrouve, dans l'Allemagne du Moyen Age, des comtés allodiaux. De même, lorsque en 1259, Alphonse de Castille, exerçant les droits de l'Empire, énumère les fiefs dont il concède l'investiture au duc Ferri II de Lorraine, en échange de son hommage, ces fiefs ne comprennent pas le duché de Lorraine [1]; nous avons le droit d'en conclure que, pour les hommes de cette époque, le duché de Lorraine, quoique subordonné à l'Empereur, n'est pas traité comme un fief de l'Empire. C'est l'ancienne conception qui se maintient, alors qu'elle a disparu de l'autre côté de la Meuse et des Vosges.

Il n'en est pas moins vrai que, si dans le royaume Capétien, la transformation fut plus rapide, *ab initio non fuit sic*; c'est pourquoi, dans la controverse sur la condition ancienne des *principes*, je crois devoir me ranger du côté de M. Flach, sans me laisser arrêter par un argument assez spécieux dont je ne tiens pas le fondement pour très solide. Les grands vassaux, dit-on, fournirent l'hommage féodal dans la seconde moitié du XIIe siècle; c'est là un fait incontestable et incontesté. On a prétendu en conclure qu'ils le fournissaient en vertu d'une tradition immémoriale; car, ajoutait-on, si c'était une innovation, comment expliquer que la coutume de l'hommage, attestant la force de la royauté, eût pu se former et se développer sous le long règne de Louis VII, « ce prince faible et dévot », et sous la minorité de Philippe Auguste? A cette objection, il est permis de répondre que les historiens font tort à Louis VII quand ils le considèrent comme un monarque débile et sans énergie. A coup sûr il avait conscience de ses droits et entendait n'en laisser périmer aucun ; il savait les maintenir, qu'ils fussent menacés par les prétentions de Frédéric Barberousse, devant lesquelles il refusa de s'incliner, ou par les allures indépendantes des seigneurs ecclésiastiques ou laïques du Midi, à plusieurs desquels il apprit à connaître et à respecter la royauté. Remarquez d'ailleurs que son règne s'écoule et s'achève au moment où, sous l'influence de la renaissance

[1] Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. III, p. 115. Les cinq fiefs pour lesquels le duc de Lorraine est tenu à l'hommage sont : 1° la fonction sénéchal de l'Empire ; 2° le droit de présider les duels judiciaires entre la Meuse et le Rhin; 3° le comté de Remiremont; 4° les fonctions de grand voyer dans le duché; 5° la régale des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Metz.

du droit romain, apparaissent les théories juridiques où sont analysés et proclamés les éléments de la souveraineté. Il n'y a rien d'invraisemblable à penser que le roi et ses conseillers aient cédé à ce courant et se soient servis des moyens que le régime féodal mettait à la disposition du suzerain pour accroître d'autant la force de la royauté.

IV

Que, du IXe au XIe siècle, les potentats sur l'histoire desquels M. Flach appelle l'attention de ses lecteurs se soient efforcés de se rendre indépendants, c'est là un fait incontestable, que nombre d'incidents relevés par l'auteur mettent en pleine lumière. La tradition s'en maintint dans l'entourage de ces potentats; par exemple, après la mort de Charles le Bon, les bourgeois de Flandre dénient au roi de France le droit de s'immiscer dans la transmission du comté [1], De même le titre des ducs d'Aquitaine semble bien s'acquérir et se transmettre sans que l'intervention du roi soit nécessaire; on se passe fort bien de lui.

Ces aspirations à l'indépendance se développèrent sur un terrain qui leur était favorable; les principautés qui grandissent à cette époque sont pour la plupart l'expression d'une tendance que nous connaissons sous le nom de régionalisme. Secrétan écrivait de la France du IXe et du Xe siècle, qu'elle renfermait « une foule de principautés répondant plus ou moins aux diverses nationalités contenues dans son sein ». Il ajoutait : « Lorsque l'organisme carlovingien cessa de fontionner, les seigneurs qui se trouvaient auparavant à la tête des principaux fragments de nationalités, tels que les ducs de France, d'Aquitaine, de Bretagne, de Bourgogne, de Normandie, les comtes de Flandre, de Champagne, etc., conservèrent à raison de cela, un caractère de supériorité vis-à-vis des seigneuries comprises dans les territoires sur lesquels ces nationalités s'étendaient. C'est le principat, dont l'idée découle de celle de la nationalité [2]. » Il suffirait, pour se convaincre de la vérité de

[1] Nihil pertinet ad regem Franciæ de electione vel positione comitis Flandriæ si sine herede vel cum herede obiisset. — Galbert de Bruges, § 106, p. 152.

[2] Secrétan, *op. cit.*, p. 116.

cette thèse, de parcourir les écrits historiques de cette époque, de Flodoard à Adhémar de Chabanaes, et d'y remarquer la place qu'y tiennent les noms et les gestes des peuples de chaque région, *Franci*, *Aquitanici*, *Brittones*, *Normanni*, *Campanienses*, *Burgundiones*, etc. C'est la thèse que défend M. Flach en plus d'une page de son IVe volume. « La nationalité, dit-il, est l'essence du principat. » Vraiment on aurait mauvaise grâce à en contester la vérité. L'ouvrage de M. Flach marque bien la place des nationalités provinciales dans l'œuvre de formation de la nation française.

Quel que fut le goût des chefs de ces nationalités pour l'indépendance, ils ont cependant, comme les hommes de leur temps, le sentiment d'une puissance supérieure placée au sommet de l'édifice social. Cette puissance n'est point l'Empereur : après l'effondrement de la domination de Charles le Gros, l'idée impériale ne paraît avoir joué qu'un rôle très médiocre dans l'imagination et le souvenir des Francs de l'Ouest. La clé de voûte de la société, c'est pour eux le roi, héritier du chef barbare, image vivante dans le monde chrétien du souverain biblique, célébré à l'envi par les écrivains ecclésiastiques comme le gardien de la justice et du droit et le protecteur des faibles. Cette idée de la royauté flotte dans l'atmosphère où vivent les générations; les puissants l'acceptent pourvu que le roi ne s'avise pas de porter de trop graves atteintes à leur liberté. M. Flach reconnaît sans hésitation ce rôle, mal défini, mais certain, de la royauté à la fin de l'époque carolingienne.

Or sur les ruines de l'Empire, se sont dressées de multiples royautés, produits de l'hérédité, de l'élection, ou de la combinaison de ces deux principes. Plusieurs royaumes se sont formés en Gaule, sans compter que la *Francia* médiane, l'ancien royaume de Lothaire II, est disputé entre les Francs de l'Ouest et ceux de l'Est. Parmi ces divers pouvoirs, est-il possible d'en discerner un qui soit un principe d'ordre et d'unité? M. Flach croit trouver ce pouvoir dans la suprématie — il ne dit pas la souveraineté — qui aurait appartenu au roi des Francs de l'Ouest sur tout le territoire de l'ancienne Gaule et qui aurait fait de lui, avant l'époque des Capétiens, une manière de roi de France; l'auteur se sert de cette expression[1]. Il

[1] Voyez notamment p. 392 et 393.

fait une application de cette idée au royaume de Bourgogne transjurane où cette suprématie aurait été acceptée au xe siècle « comme un principe de droit public traditionnel[1] », et conclut que Hugues d'Arles n'a pu, en 928, céder à Rodolphe II la Provence et que Rodolphe n'a pu l'acquérir au mépris des droits du roi de France Raoul. J'avoue que, sur ce point, la démonstration tentée par M. Flach ne m'a pas convaincu. Je ne puis croire que les rois qui régnaient à Laon ou à Paris possédassent au xe siècle une suprématie reconnue à Besançon, à Vienne ou à Arles. Sans doute, au siècle suivant, les potentats et les peuples de ces régions montrèrent en général peu d'empressement à se soumettre aux empereurs de la maison de Franconie, successeurs des rois de Bourgogne; mais il n'en faut pas chercher la raison dans le souvenir, plus ou moins vague, de la suprématie des rois des Francs de l'Ouest. Il suffit, pour en discerner la cause, de se rappeler deux faits incontestables : d'abord l'antipathie héréditaire, existant entre les habitants de la Gaule franque et les Teutons, et, en outre, la faiblesse de la royauté burgonde qui, comme le dit Thietmar de Mersebourg dans un passage bien connu[2], était devenue un pouvoir purement nominal. L'existence d'un tel pouvoir donnait une demi-satisfaction aux esprits cultivés, qui tenaient à voir apparaître la figure du roi au sommet de la hiérarchie; en même temps cette royauté était trop faible pour gêner en quoi que ce fût les potentats de la région, qui, s'arrangeant fort bien de cette impuissance, n'appelaient pas de leurs vœux une souveraineté plus active et plus énergique. C'est, à mon sens, anticiper sur la marche de l'histoire que d'apercevoir, dès le début du xe siècle, une nationalité française représentée par un roi de France.

Au surplus, l'indépendance de chacun de ces royaumes ne fut pas respectée comme un dogme intangible. Nous voyons à plus d'une reprise l'un d'eux exercer sur un royaume voisin une action politique plus ou moins efficace. Mais cette action s'explique suffisamment, à mon avis, ou bien par des circonstances de faits qui permettent à un État plus puissant de s'assujettir temporairement un autre État (les hommes de notre génération ne sauraient s'en étonner), ou bien

[1] P. 392.

[2] Thietmar, VIII, 30.

par le prestige que conservèrent quelque temps les princes de la race carolingienne, encore illuminés par les rayons de la gloire du grand Empereur. Ce n'est pas M. Flach qui contestera l'existence de ce prestige, encore qu'il n'ait pas tardé à s'obscurcir.

Quoi qu'il faille penser de ces observations, nul de ceux qui s'intéressent à l'histoire des origines ou du développement de la nationalité française ne pourra se dispenser d'étudier avec une attention sérieuse. le nouveau volume, substantiel et suggestif, dont nous sommes redevables à M. Flach.

Paul FOURNIER.

LES MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, 1893-1915, Paris, in-4°.

La série des catalogues des Musées algériens et tunisiens compte actuellement dix-huit volumes; elle embrasse toutes les collections archéologiques importantes, publiques ou privées, qui existent ou existaient au début de ce siècle dans l'Afrique du Nord. G. Boissier a rendu compte dans le *Journal des Savants*, en 1893 et en 1896, des cinq premiers fascicules parus, ceux qui sont consacrés aux Musées d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Lambèse et de Cherchel. Il n'y aurait pas lieu d'en reparler, si l'état de ces musées répondait encore aujourd'hui à la description qui en a été donnée; mais il n'en est plus ainsi; et ceci doit être signalé pour commencer.

Le Musée d'Alger, lorsque M. Doublet en étudiait le contenu, était installé dans le patio d'une jolie maison arabe où l'on avait réuni, sans aucune idée méthodique, un certain nombre de statues et d'antiquités diverses. Depuis lors, il a subi une transformation complète : il est devenu le musée des Antiquités algériennes. Non seulement on lui a élevé un palais propre, mais surtout on a voulu en faire un centre d'information où le public et aussi les travailleurs puissent prendre une idée de ce que l'Algérie renferme de documents archéologiques préhistoriques, puniques, romains et arabes; on a cherché, pour

chaque groupe, à offrir aux yeux les spécimens les plus importants soit en originaux, soit en moulages, lorsque les originaux sont conservés ailleurs, soit même en photographies, disposés systématiquement, classés chronologiquement : l'établissement forme une sorte d'annexe du cours d'archéologie de la Faculté des lettres, dont le titulaire est directeur du Musée. Les objets que M. Doublet a décrits en constituent le fond; mais ils sont noyés aujourd'hui au milieu d'un grand nombre d'autres, qui pourraient donner matière à un fascicule complémentaire du premier.

Le Musée de Constantine, lui aussi, a changé de demeure, mais sans se développer. Celui d'Oran a été, par suite d'une aberration inconcevable des autorités locales, expulsé du local qu'il occupait, bouleversé, scindé, laissé dans un honteux abandon. Le catalogue de La Blanchère restera, du moins, comme un témoignage de ce qu'en avait fait son fondateur, Demaeght.

A Lambèse, des fouilles très importantes pour l'histoire du camp et de la ville voisine ont été exécutées ces dernières années par le Service des monuments historiques; d'autres, nécessitées par des constructions, ont fourni des mosaïques remarquables; de là un accroissement des collections, qui ont quitté le *Praetorium*, où elles n'étaient à l'abri ni du vent, ni de la pluie, ni même des hommes, et ont été soigneusement classées dans une petite construction entourée d'un square, asile des nombreuses inscriptions recueillies dans la localité. Pour ce musée aussi il serait bon de publier un supplément au catalogue que j'ai donné.

Mais c'est surtout celui de Cherchel qui mériterait d'être mis à jour. La municipalité, consciente de ses devoirs et soucieuse de sa bonne renommée, a construit à ses frais un bel édifice, à cour centrale, où elle a fait ranger œuvres d'art, inscriptions, menus objets et où elle a pu donner place à des morceaux précieux nouvellement trouvés, comme le bel Apollon, réplique de celui du Tibre, et la statue cuirassée d'Auguste, pendant de celle de Prima Porta. Il est de toute nécessité que ces acquisitions remarquables trouvent place, le plus tôt possible, dans un fascicule, amplement illustré.

Boissier, dans les articles auxquels j'ai fait allusion plus haut, avait émis quelques réserves sur le plan adopté uniformément pour

chaque fascicule : historique du musée, aperçu général de son contenu, choix de monuments, reproduits sur un certain nombre de planches et étudiés dans un texte explicatif. Pour les fascicules parus postérieurement à 1896, il a été apporté plus de souplesse. L'ancienne méthode a été conservée pour les musées particulièrement riches, comme le musée Lavigerie de Carthage, ou pour ceux où les pièces importantes sont peu nombreuses, comme à Timgad, à Philippeville, à Tébessa, ou encore pour ceux qui, comme à Guelma, renferment des éléments empruntés à plusieurs villes de la même région; le musée africain du Louvre, qui formera un des fascicules de la publication, peut être rangé dans cette dernière catégorie. En pareil cas, il suffit d'expliquer brièvement quelle est la valeur archéologique du musée et de donner une image des monuments principaux avec un commentaire substantiel. Dans d'autres cas on a pensé qu'à un choix d'objets notables il convenait de substituer l'inventaire complet du musée : c'est la méthode qui a été adoptée en particulier pour la collection du Commandant Farges[1], pour le musée des Tirailleurs à Sousse, pour celui de Sfax. On conçoit que lorsqu'il s'agit de dépôts plus ou moins privés ou dont la constitution n'est pas définitive, dont l'inaliénabilité par suite, n'est point assurée, il convient d'en prendre possession scientifique entière. Joint à cela que de semblables collections sont moins aisément accessibles que les autres et qu'un catalogue complet, accompagné de nombreuses illustrations, peut éviter aux érudits une visite, souvent difficile.

Le dépôt africain du Louvre, mis à part, qui contient des documents récoltés depuis la Cyrénaïque jusqu'au Maroc, tous ces musées offrent le grand intérêt d'être constitués d'antiquités locales; leurs catalogues présentent donc comme une histoire illustrée ou gravée sur pierre d'une cité ou d'une région; et c'est pour cela que, sauf de très rares exceptions, les objets découverts au cours de fouilles ou de travaux dans les ruines d'une ville antique doivent rester dans la localité où ils ont été trouvés, ou, tout au moins, dans les environs immédiats, chaque fois que la conservation en est à peu près assurée.

[1] Les auteurs du catalogue de cette collection, dont nous ignorons aujourd'hui la destinée, sont MM. M. Besnier et P. Blanchet, 1909.

Un monument de médiocre importance en soi gagne à être présenté dans son milieu une valeur nouvelle.

A cet égard les plus instructifs des fascicules sont ceux qui sont consacrés au Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage[1]. Tous ceux qui s'occupent d'archéologie savent qu'il est l'œuvre du P. Delattre et que, depuis quarante ans, les salles blanches du couvent de Saint-Louis s'enrichissent chaque jour avec une régularité inlassable de quelque pièce, grosse ou petite, débris plus ou moins éloquent de la grande ville, de son art, de son industrie. Toutes les périodes de son existence y sont abondamment représentées, la période de sa vie indépendante, la moins connue, plus que toutes les autres, grâce à la conservation de ses nécropoles, profondément enfouies sous le sol dont les Romains ont bouleversé la surface; aussi le fascicule qui est consacré aux antiquités puniques forme-t-il un recueil de premier ordre. Ces antiquités, qui vont du VIIIe siècle avant J.-C. jusqu'au milieu du IIe, présentent une vue d'ensemble singulièrement éloquente de la civilisation dont Carthage était le centre au temps de son indépendance.

Pour donner une idée de la richesse de cette documentation il faudrait pouvoir énumérer dans le détail toutes les catégories d'objets reproduits sur les planches : les innombrables stèles à figurations diverses où se lisent des dédicaces, toujours les mêmes, à Tanit Face-de-Baal et à Baal Hammon; les ossuaires anthropoïdes de pierre, représentant des « raabs » et les sarcophages de marbre peints à la mode grecque; les masques de terre cuite, les uns grimaçants, qui étaient des épouvantails, d'autres à l'expression calme et souriante où l'on reconnaît des doubles des morts; les fioles de toute sorte, représentations d'animaux ou d'êtres humains, les beaux vases corinthiens, chers aux riches carthaginois; les lampes, assez grossières en vérité, mais dont les variations de forme sont de précieuses données chronologiques; les bijoux d'or et d'argent d'un art si délicat, les pendants d'oreille, les petits masques en pâte de verre, uniques dans leurs genres, qu'on assemblait en colliers originaux, les scarabées

[1] Ils sont au nombre de trois : I, *Antiquités puniques*, par Ph. Berger, 1900; II, *Antiquités romaines*, par E. Babelon, R. Cagnat, H. Saladin, 1899; III, *Antiquités chrétiennes*, par le P. Delattre, 1899.

égyptiens ou égyptisants. Et pourtant, malgré l'abondance des représentations, moins de quinze ans après sa publication, le fascicule ne répondait plus à la réalité; il a fallu lui donner un supplément[1]; c'est là qu'on trouvera réunis les grands sarcophages de marbre sortis de la nécropole de Sainte-Monique, dont le plus célèbre représente, revêtue de riches couleurs, une déesse, les jambes enveloppées dans une paire d'ailes de vautour, croisées l'une sur l'autre.

Les antiquités romaines sorties du sol de Carthage n'ont pas le même intérêt d'originalité que les antiquités puniques; mais quelques-unes d'entre elles méritent de fixer l'attention; elles ont été rassemblées dans le second fascicule de la publication : belles Victoires portant un trophée, qui ornaient quelque grand monument de Byrsa; tête d'Octave, voilé en pontife, tête d'Auguste, accompagné du Capricorne, tête d'Octavie, de Marcellus; bas-reliefs de stuc funéraires, de la fin du Ier siècle, où se voit une Romaine à sa toilette; terre cuite qui montre un joueur d'orgue hydraulique; lamelles de plomb avec incantations magiques[2].

Le troisième fascicule, qui est réservé aux antiquités chrétiennes, devrait être volumineux si l'abondance des documents répondait à l'importance de l'histoire religieuse de Carthage; il n'en est malheureusement pas ainsi : la plupart des objets de cette catégorie, lampes, poteries, inscriptions n'offrent aucune originalité; deux bas-reliefs très mutilés de l'église de Damous-el-Karita fixeront pourtant l'attention. L'un représente l'Adoration des mages et l'autre l'Apparition de l'ange aux bergers.

Tandis que le Musée de Carthage embrasse toutes les périodes de l'histoire de l'Afrique du Nord, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'âge des Byzantins, celui de Sousse, ou plutôt les Musées de Sousse[3] — car il y en a deux, l'un établi par la municipalité, l'autre installé dans la salle d'honneur du 4e tirailleurs, — n'intéressent guère que la période romaine; mais leur contenu n'en était pas moins digne d'être mis à la portée des travailleurs : l'antiquité de la ville, sa prospérité, sa situation au bord de la mer, tournée

[1] Rédigé par M. A. Boulanger, membre de l'École française d'Athènes, 1913.

[2] Supplément par M. Martin, membre de l'École française de Rome, 1915.

[3] *Musées de Sousse*, par P. Gauckler, E. Gouvet et G. Hannezo, 1902.

vers le Levant, en contact journalier avec la Grèce et l'Orient, y ont toujours maintenu des goûts artistiques plus affinés que dans l'intérieur du pays; les morceaux soignés y sont plus nombreux qu'ailleurs. C'est de Sousse que proviennent les plus belles mosaïques découvertes en Tunisie ou tout au moins les plus intéressantes, parce que la ville était entourée de luxueuses maisons de campagne. Si les tableaux, uniques dans leur genre, qui se rattachent à Virgile et aux légendes virgiliennes ont été transportés au musée du Bardo, on en a laissé sur place plus d'un autre : chez les tirailleurs, les pavements de la villa du grand propriétaire Sorothus, où il avait fait figurer ses chevaux de course, attachés dans leur écurie ou s'ébattant dans des pâturages, peuplés de ses juments et de leurs poulains; au musée municipal, un triomphe de Bacchus indien, riche en couleurs, un paysage nilotique avec ses pygmées et ses hippopotames, un enlèvement de Ganymède, etc.

Le Musée de Sfax [1], de date plus récente, a été créé pour donner asile à des objets provenant des environs immédiats de la ville, surtout de la nécropole chrétienne des buttes Mezghanni, et des ruines de l'antique cité de *Thenae*. Ils étaient répartis d'abord entre la salle d'honneur du 4e spahis, le contrôle civil, le cercle militaire; on les a rassemblés peu à peu à l'Hôtel de Ville, leur vraie place. Là aussi, des mosaïques décoratives, mais surtout des mosaïques tombales, qui formaient la partie supérieure de caissons en maçonnerie; tantôt le défunt y figure couché sur un lit de repos, tantôt on y voit de simples ornements, fleurs, couronnes, rameaux, accompagnés de courtes épitaphes; puis des peintures funéraires, des lampes, des jarres, des fioles, des vases de verre, quelques-uns de forme très originale.

L'intérêt des musées algériens ne réside pas jusqu'à nouvel ordre dans les mosaïques, bien moins nombreuses qu'en Tunisie et dont les sujets ne sortent guère de la banalité, à quelques exceptions près : la scène de l'Hermaphrodite de Timgad ou le jeu des bêtes de Tébessa sont des raretés; pour l'ordinaire le mosaïste connaissait surtout les sujets mythologiques, les triomphes de Neptune, les

[1] *Musée de Sfax*, rédigé par M. R. Massigli, membre de l'École française de Rome, 1912.

naissances d'Aphrodite, ou les motifs décoratifs faits de torsades, de rinceaux, de feuillages — et ces dernières sortes de mosaïques ne sont pas les moins remarquables. Il ne réside pas davantage, sauf à Cherchel, dans les morceaux de sculpture : statues et bas-reliefs sont, généralement, des répétitions assez grossières de sujets répandus à profusion par le commerce des marbriers. Les fragments d'architecture, surtout les chapiteaux, offrent souvent quelque originalité, due aux traditions africaines et aux influences locales ; mais les collections la plupart du temps, par exemple celles de Philippeville, de Guelma, de Tébessa, valent surtout par les inscriptions, témoignages écrits indiscutables de l'histoire de chaque cité et de la région dont elle formait le centre.

Ceci serait surtout vrai pour Timgad, si le musée n'avait été établi dans des conditions toutes spéciales. On peut, en effet, le regarder comme le type d'un musée local. Aucun des objets qui y figurent n'a été apporté d'ailleurs ; il est né avec les fouilles entreprises par le Service des Monuments historiques et s'est accru, chaque année, de leur produit. Par malheur, la ville antique a eu beaucoup à souffrir du voisinage des Maures de l'Aurès, qui l'ont pillée, et de l'occupation byzantine, qui l'a défendue par une belle forteresse, créée aux dépens de ses pierres et de ses marbres ; les œuvres de sculpture y sont rares et celles que l'on a exhumées très détériorées. On a comparé souvent Timgad à Pompéi ; le musée de Timgad peut être comparé aussi avec celui de Pompéi, en ce sens que c'est un asile où l'on a apporté les morceaux décoratifs et surtout les objets mobiliers qui ne pouvaient, sans risques, rester exposés au vent, à la pluie, surtout à la curiosité indiscrète des visiteurs. Les autres objets devaient être laissés et ont été laissés à la place qu'ils occupaient autrefois. Le musée ne forme donc et ne devait former qu'une annexe de la ruine ; le catalogue[1] ne pouvait, lui aussi, que former une annexe des différentes publications où le résultat des fouilles a été exposé. Aussi y trouvera-t-on fort peu d'inscriptions — dans une ruine où l'épigraphie abonde, — peu de fragments d'architecture, chapiteaux ou ornements. Les morceaux les plus notables, à côté de quelques mosaïques, sont un certain nombre de

[1] *Musée de Timgad*, par R. Cagnat et Alb. Ballu, 1902.

torses ou de têtes, surtout une jolie tête de bronze qui contraste, par son élégance, avec la banalité, pour ne pas dire plus, des autres morceaux.

Les souvenirs de l'époque chrétienne manquent presque totalement à Timgad. A Tébessa[1], au contraire, ils sont fréquents et constituent la partie la plus intéressante des collections : inscriptions mentionnant des reliques de saints du pays, sarcophages, représentant Rome, mère de la catholicité et la Vierge avec l'enfant Jésus, fragments ornementés, spécimens de ce genre de décoration à relief plat, qui est une traduction sur pierre des boiseries ouvragées, comme sont celles des Kabyles actuels; dalle de mosaïque avec chrisme. A signaler aussi, dans ce musée, de curieuses terres cuites d'Aïn-Chabrou, modelées à la main et couvertes d'un enduit de stuc rehaussé de dorures ou de couleurs variées.

Le musée de Guelma, dont nous devons le catalogue à un jeune archéologue plein d'avenir, mort glorieusement pour la patrie à l'armée d'Orient[2], est, non pas un musée local comme les précédents, mais un musée régional, le modèle de ceux qu'il serait possible de créer sur d'autres points de l'Algérie, là où s'élevaient autrefois plusieurs villes florissantes et où la vie urbaine s'est concentrée aujourd'hui en une seule d'entre elles. Tel est le cas de Guelma, autrefois *Calama*. Dans les mêmes parages, plus ou moins près, existaient des cités d'une certaine importance, *Thibilis* (Announa), *Thubursicum Numidarum* (Khamissa), *Madauros* (Mdaourouch), la patrie d'Apulée, le premier stage scolaire de Saint Augustin. Le Service des monuments historiques, ayant entrepris depuis 1903 de fouiller Announa, puis Khamissa, puis Mdaourouch, on fit partout d'importantes découvertes. Il eût été imprudent de laisser sur place ces trouvailles; car ces ruines sont actuellement des localités désertes, éloignées de tout village français et les antiquités, à peine sorties de terre, seraient devenues les victimes des indigènes. M. Joly, maire de Guelma, leur offrit l'hospitalité; elles voisinent maintenant dans le square de la ville en attendant leur installation dans le théâtre antique restauré. Leur rapprochement, qui

[1] *Musée de Tébessa*, par St. Gsell, 1902. M. Gsell a également rédigé le texte du *Musée de Philippeville* publié en 1898.

[2] *Musée de Guelma*, par F. G. De Pachtere, 1909.

accuse très nettement les ressemblances d'ensemble et les différences de détail, est tout à fait instructif; on peut voir par là ce qu'était autrefois l'existence dans ce coin de Numidie et jusqu'à quel point il était vraiment « romanisé ». Les inscriptions libyques et néo-puniques ne sont pas rares dans la région, car le fond de la population se composait d'indigènes; malheureusement, il ne reste plus beaucoup de celles qui ont été mises au jour de ce côté depuis la conquête. Les inscriptions romaines abondent ; dédicaces à des divinités du panthéon gréco-romain ou à des dieux locaux, bases de statues impériales, textes en l'honneur de grands personnages ou simplement de célébrités locales, épitaphes. Il en est ainsi en vérité dans bien des villes romaines d'Afrique; mais, à y regarder de près, les inscriptions funéraires de Mdaourouch offrent des particularités notables; ce sont très souvent des semblants de pièces de vers, où les vertus les plus bourgeoises des défunts sont rappelées en des pseudo-distiques d'une platitude pédantesque, aussi bien que d'une outrageuse incorrection métrique. Rien ne donne mieux que ce galimatias l'idée de ce que pouvait être cette société provinciale de Numides dégrossis, fiers de leurs écoles et de leur réputation de lettrés et désireux de la justifier jusque sur leur tombeau. La disposition même de l'inscription funéraire à Mdaourouch n'est pas exempte de prétention. On gravait souvent le texte à l'intérieur d'une couronne accostée de branches, de fleurons ou de vases fleuris, ceci aussi bien pour les épithaphes païennes que pour les chrétiennes. De Pachtere a donné à la planche III plusieurs exemples de cette curieuse mode locale.

Les gens de Khamissa affichaient moins de prétentions littéraires, ils paraissent avoir placé ailleurs leur coquetterie. Les statues nombreuses découvertes dans les ruines permettent de croire qu'ils se préoccupaient surtout d'orner richement leur ville. Le Jupiter colossal et la Minerve du Capitole, le personnage nu, sur la poitrine duquel on grava, à la basse époque, le monogramme du Christ, les portraits d'hommes recueillis sur les forums, au milieu de bien d'autres fragments, sont des morceaux plus soignés que ceux que l'on rencontre ailleurs en Afrique; ils trahissent un certain goût, une certaine recherche d'élégance, qui vaut la peine d'être notée dans un centre de tribu berbère.

Un seul des volumes de la série est consacré aux antiquités arabes [1]; c'est que la Tunisie et l'Algérie orientale sont assez pauvres à cet égard. Le département d'Oran, au contraire, où les restes romains n'abondent pas, a joui sous la domination de l'Islam d'une ère de prospérité. La ville de Tlemcen, en particulier, a connu de brillantes destinées. Capitale du Maghreb central au moyen âge, sous les Almoravides, surtout sous les Mérinides et sous les Beni Zeiyane, au XIIIe et au XIVe siècle, elle était célèbre par ses monuments religieux et militaires; on en a retrouvé, depuis la conquête française des restes nombreux; ils sont réunis aujourd'hui dans le cadre charmant de la mosquée de Sidi-bel-Hasen. C'est un ensemble très instructif pour l'historien de la civilisation musulmane dans le pays. Les inscriptions, épitaphes ou versets du Coran, sculptés sur marbre et même sur onyx, ont été, les plus notables du moins, données en fac-similés phototypiques dans la publication; elles seront utiles aux arabisants pour la connaissance de l'écriture monumentale arabe dans l'Afrique du Nord. Ceux que l'ornementation et les charmants entrelacs, chers aux décorateurs orientaux, intéressent plus particulièrement en trouveront de nombreux spécimens dans les boiseries provenant de la grande mosquée (XIIe siècle), dans les fragments de plafonds, dans les plâtres sculptés, dans les faïences de mosaïques, reproduits sur les autres planches. Un morceau unique figure à la planche II : la coudée étalon qui était en usage dans le Kaisariya de Tlemcen en 728 de l'Hégire.

Les autres dépôts d'antiquités algériens, comme ceux de Souk-Ahras, de Sétif, ou d'Aumale, sont trop peu importants pour donner lieu à une publication d'ensemble; un seul mérite une étude, celui de Djemila. Ainsi qu'à Timgad le service des Monuments historiques d'Algérie a construit dans cette localité, l'ancienne *Cuicul*, dont il a commencé récemment à explorer méthodiquement les restes, un musée, annexe de la ruine, qui s'augmente chaque année et qui contient déjà quelques pièces intéressantes. La description de cette collection complètera la série.

Je n'ai point encore parlé du plus important des musées africains, le musée de Tunis ou musée Alaoui. Il a été établi par La Blanchère

[1] *Musée de Tlemcen*, par W. Marçais, 1906.

en 1888 dans un des palais désaffectés du Bardo; on y a transporté, on y transporte chaque année les morceaux importants qui se découvrent dans la Régence, en dehors des villes qui possèdent elles-mêmes un dépôt local; il a acquis de la sorte un immense développement et il n'est pas exagéré de dire qu'il tient une place fort honorable parmi les grands musées archéologiques qui existent. Toutes les époques y sont représentées : l'âge préhistorique par des haches et des silex, venant du sud tunisien; l'époque punique par un riche mobilier funéraire, sorti surtout des nécropoles de Carthage, et aussi par une belle cuirasse italiote portée par quelque mercenaire à la solde de la grande république; l'art grec par les statues de bronze repêchées en mer à Mahedia; l'âge romain par plus de 350 mosaïques, plus de 1 200 morceaux de sculpture, par des terres cuites grandes et petites, par un millier de lampes païennes ou chrétiennes, par des vases, des camées, de menus objets de toute sorte en métal, en ivoire, en os, sans parler des monnaies. Cette abondance même rendait difficile la publication des collections. S'il avait fallu faire un choix parmi ces richesses pour consacrer aux pièces importantes le commentaire nécessaire, une demi-douzaine de fascicules aurait à peine suffi. Pour aboutir il a été nécessaire de se restreindre et on a dû se résigner à publier dans le format in-8, un inventaire tout sec [1] : chaque objet y est indiqué avec une description de quelques lignes, suffisant pour en montrer l'intérêt. Le catalogue comme aussi son supplément [2] se termine par un index analytique très détaillé et est accompagné de très nombreuses planches, où l'on a réuni soit en dessin, soit en similis les images des morceaux les plus notables.

Encore faut-il ajouter que, même avec son volumineux supplément, le catalogue ne répond plus à la réalité. C'est ainsi que les antiquités de Mahedia, dont j'ai parlé plus haut, n'y sont pas mentionnées. Il faudra le compléter par un fascicule additionnel.

[1] *Catalogue du Musée Alaoui*, par feu Du Coudray La Blanchère et P. Gauckler, 1897.

[2] *Supplément* : mosaïques par P. Gauckler; architecture et sculpture par L. Poinssot; épigraphie par Alf. Merlin; métaux par L. Drappier; céramique figurée par L. Poinssot; lampes par L. Hautecœur; carreaux de revêtement et tombes par Alf. Merlin; poterie et objets en matière diverse par L. Hautecœur.

Je me ferais scrupule d'insister davantage sur une publication aux destinées de laquelle j'ai l'honneur de présider. Aussi bien, en la signalant ici, n'ai-je eu qu'une intention, mettre une fois de plus en relief l'effort fécond que la France a poursuivi, comme elle le devait, depuis quarante ans surtout, pour faire connaître les antiquités de toute sorte que renferme notre domaine archéologique africain.

R. CAGNAT.

LES MÉMOIRES DE SAINT-SIMON.

Mémoires de Saint-Simon édités par A. DE BOISLISLE avec la collaboration de L. LECESTRE et de J. DE BOISLISLE, in-8, t. XXVIII, 567 p., 1916. — *Table alphabétique et analytique des tomes I à XXVIII. Règne de Louis XIV* (par L. LECESTRE), 2 vol. in-8, 404 et 345 p., Paris, Hachette et Cie, 1918.

Le tome XXVIII des *Mémoires de Saint-Simon* a paru en 1916, en pleine guerre. Avec lui se termine le règne de Louis XIV. Arrivés à cette étape, les éditeurs et la maison Hachette ont eu l'excellente idée de marquer un arrêt et de dresser la table analytique-alphabétique (c'est un peu œuvre de dévouement) des vingt-huit premiers volumes.

Il convient de profiter de l'occasion pour revenir sur une publication dont les lecteurs et les travailleurs ont reconnu et proclamé l'intérêt et l'importance[1]. On en connaît la disposition : texte scrupuleusement reproduit, éclairé jusque dans les moindres détails par des notes copieuses; additions de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau; appendices, où de Boislisle, se donnant carrière presque sans limites, compléta nombre de biographies, étudia les institutions du règne, aborda les sujets les plus variés. Les pages consacrées aux

[1] Le *Journal des Savants* en a rendu compte à plusieurs reprises. Mais le dernier article, signé de Wallon, remonte à 1902 et portait sur le t. XVI.

Conseils du roi sous Louis XIV[1] débordaient évidemment le texte[2]; mais quel historien l'a jamais regretté? De Boislisle poursuivit sa tâche sans un moment de défaillance jusqu'à sa mort en 1907. M. L. Lecestre, archiviste paléographe, son collaborateur depuis 1880, a continué son œuvre avec M. J. de Boislisle. Il a suivi naturellement la direction donnée et appliqué la méthode adoptée par son prédécesseur, peut-être avec moins d'ampleur, d'autres diront plus de mesure ou de discrétion[3]. Mais c'est le même soin, la même conscience, la même précision, avec ce qu'il fallait garder d'abondance dans les informations complémentaires.

Ce n'est pas un moindre service rendu aux chercheurs d'avoir entrepris et mené à bout la table des matières des 28 premiers volumes[4]. Commencée en 1907 par M. de Brotonne, elle vient d'être achevée et publiée par M. Lecestre. Il s'agissait de composer puis de mettre — en ordre alphabétique rigoureux — plus de 100 000 fiches, qui remplissent 2 volumes de 750 pages au total. Voici enfin qu'on ne sera plus obligé de feuilleter les 28 Index au hasard et de déplacer les 28 gros volumes pour trouver le renseignement voulu. Louis XIV occupe 50 pages, mais son article est divisé en séries : événements de la vie et du règne, caractère, gouvernement, cérémonial, etc. Même nécessité de séries pour Mme de Maintenon (12 pages), pour Saint-Simon lui-même et quelques autres. A elle seule, la lecture de la table ne laisse pas de fournir des indications sur l'importance relative des personnages, suivant l'espace qu'ils y prennent. Mais surtout elle met en lumière par des rapprochements méthodiques certains faits qui, fragmentés, n'apparaissaient pas avec toute leur

[1] T. IV, V, VI, VII (Appendices).

[2] Bien plus encore des sujets tels que : *Desmaretz et les pièces de Quatre Sols, la Nourrice de Louis XIV* (t. VII, p. 521-591), *La Béate Rose et ses miracles* (t. VIII, 460-510), un peu minces, ceux-là, pour la place qu'ils occupaient. On en pourrait encore citer quelques autres.

[3] On se demandera cependant pourquoi avoir reproduit en entier la grande addition au *Journal* de Dangeau, qui n'est guère autre chose (à d'infimes détails près) que le grand résumé du règne qui remplit le t. XXVIII. Ce double emploi se justifie peu.

[4] Voir la note préliminaire et les explications en tête du premier volume de la table. Il y avait bien un Index à la fin de l'édition Chéruel. Mais infiniment plus bref, autrement disposé, il ne pouvait servir que fort peu et tout indirectement à l'édition de Boislisle.

portée. Ajoutons, dans cet ordre d'idées, que même les historiens d'art, les archéologues y trouveront des renseignements (sur Madrid, sur Paris, sur Versailles) qu'ils n'avaient pas aperçus peut-être dans le courant des *Mémoires*, où les récits épisodiques, dramatiques, les portraits si vivants et d'une psychologie si pénétrante emportent tout le reste.

Mais si la table rend service aux chercheurs, on lira toujours, on doit lire les *Mémoires* pour eux-mêmes, pour leur valeur historique, pour « ces étincelles de sublime beauté », dont parle Boileau à propos de Juvénal. Nous voici ainsi ramené au tome XXVIII.

On sait que Saint-Simon a repris et rassemblé dans un tableau qui fait songer aux vastes fresques murales des grands maîtres les traits essentiels du règne et les éléments d'un jugement sur Louis XIV. Ce n'est sans doute pas sans intention que les éditeurs se sont arrangés pour le contenir intégralement dans un seul volume. Dégagé ainsi et isolé, il prend toute sa valeur et une singulière largeur de perspective. Au milieu de digressions plus apparentes peut-être que réelles, Saint-Simon ne perd jamais de vue son sujet : Louis XIV. Il le ressaisit à intervalles presque réguliers. Il ne se lasse pas d'y ajouter des touches nouvelles ou de revenir sur celles qu'il veut faire vibrer davantage. Il arrive à l'ordonnance moins par la suite logique du développement que par la puissance du mouvement qui entraîne le lecteur. Quand il approche de la fin, le ton s'élève, la grandeur des choses lui inspire, même dans la rigueur de ses jugements, une dignité qui est presque de la sérénité.

Il semble vraiment que cet honnête homme et cet esprit pénétrant ait acquis les mérites de l'historien par la contemplation du règne envisagé dans son ensemble et par la conscience de ses devoirs de juge. Du reste, la question de la méthode historique le préoccupait : il l'a traitée en tête de ses *Mémoires* avec des scrupules qui lui font honneur, avec un mélange d'idées justes et de considérations absolument étrangères à l'histoire entendue comme elle doit l'être. Il va jusqu'à faire intervenir l'idée de charité chrétienne qui interdit de mal parler du prochain, mais aussi il signale, presque comme Voltaire, ce « dégoût » qu'inspire la simple énumération des événements, la nomenclature sans portée et sans vie.

Si, au cours des *Mémoires*, on a pu constater chez le narrateur des

inexactitudes, quelques-unes graves[1], il se montre dans cette grande généralisation impartial, clairvoyant, équitable. Même, quoi qu'on en ait dit, la somme des louanges l'emporte notablement. Toutefois, et cela a trompé quelquefois, au lieu de grouper et de concentrer les éléments de son jugement dans une synthèse, il procède, là comme toujours, par analyse, par traits successifs, non pas contradictoires, mais différents suivant les moments. N'est-ce pas, d'ailleurs, plus près de la réalité de la vie? Il se serait sans doute appliqué assez volontiers cette phrase de Bussy-Rabutin : « Et pour faire voir que c'est plutôt par amour pour la vérité que je parle que par aucune malignité de naturel, je dis du bien quand j'en trouve de la même personne de qui j'ai dit du mal »[2]. On pense bien qu'il ne dissimule ni l'égoïsme du Roi, ni ses duretés, ni ses excès de pouvoir, ni les faiblesses d'une âme, aussi amoureuse de la flatterie que de la gloire, ni les petits côtés d'un esprit qui se perdait et se plaisait dans le détail. Il s'élève, avec la conviction d'un cœur vertueux, contre le scandale des passions adultères, contre l'intronisation inouïe des bâtards, contre « ce mélange du plus pur sang de nos rois et, il se peut dire hardiment de tout l'univers, avec la boue infecte du double adultère ».... « Quel surprenant alliage! s'écrie-t-il. De la lumière avec les plus épaisses ténèbres![3] »

Mais il sait aussi ne pas refuser au Roi « beaucoup de grand, même de bon ». Il loue ses qualités d'honnête homme, sa politesse, sa grâce naturelle, son peu de morgue, justement parce qu'il avait beaucoup de dignité. Il ne dissimule pas les mérites supérieurs, il n'oublie pas que, si le Roi aima la gloire, « il voulut l'ordre et la règle », qu'il était né juste, sage, modéré, secret. Il revient plus d'une fois sur « toute la bonté, l'équité, le désir de connaître que Dieu lui avait donné et que ses ministres réussirent, non pas à étouffer complètement, mais à émousser »[4]. Disons-le en passant, on s'aperçoit ici de l'utilité de la *Table*, où l'on trouve réunis et classés tous les traits du caractère épars dans les *Mémoires*.

[1] On sait que Chéruel en a relevé un grand nombre dans *Saint-Simon, historien de Louis XIV*.

[2] Cité par Sainte-Beuve. *Causeries du lundi*, t. III, p. 368.

[3] T. XXVIII, p. 1, 25, 266, 267; 50-52; 38-39; 50, 311-317; 305. Et, dans l'ensemble, la Table.

[4] T. XXVIII, p. 25, 150-151; 145-146.

Lui qui n'a connu directement que la seconde partie du règne (vingt-cinq ans, si l'on admet qu'il commençait à se rendre compte des choses vers l'âge de quinze ans), il n'omet pas « les merveilles des trois quarts premiers de ce règne de plus de soixante-dix ans »[1]. Personne n'a rencontré sur les dernières années du Roi des accents plus justes et plus éloquents. Voici d'abord (on n'est pas loin du temps de Bossuet et de la théorie providentielle) les revers effroyables, puis le salut inespéré : « Conduit ainsi jusqu'au dernier bord du précipice avec l'horrible loisir d'en reconnaître toute la profondeur, la toute-puissante main, qui n'a posé que quelques grains de sable pour borne aux plus furieux orages de la mer, arrêta tout à coup la dernière ruine de ce roi si présomptueux et si superbe, après lui avoir fait goûter à longs traits sa faiblesse, sa misère et son néant »[2]. Voici maintenant la part du souverain : « Cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin, toujours le même, de tenir tant qu'il pouvait le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage, par sagesse, non par aveuglement, ces dehors du roi en toutes choses, c'est ce qui aurait pu lui mériter le nom de *Grand* qui lui avait été si prématuré »[3]. — « Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnaître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne. Il les toucha au contraire par le sentiment de sa magnanimité. »

Saint-Simon n'avait-il pas le droit d'écrire qu'il avait « montré Louis XIV, tel qu'il était, sans aucune passion, quoique je me sois permis les raisonnements résultant naturellement des choses »[4]? Ici plus rien des petites rancunes, des racontars de couloirs, des anecdotes quelquefois suspectes. Tout devient d'une véritable équité dans l'éloquence passionnée de l'expression et concorde du reste avec la plupart des témoignages autorisés[5].

A coup sûr, les écrivains modernes, et notamment le plus récent de ceux qui ont étudié Louis XIV, ont développé ou complété les éléments d'une conclusion plus large, ils les ont rassemblés et

(1) T. XXVIII, p. 379.
(2) T. XXVIII, p. 99-100.
(3) T. XXVIII, p. 302-305, 317.
(4) T. XXVIII, p. 334.
(5) Avec la correspondance de Madame, par exemple, surtout quand il s'agit de signaler les défauts, les faiblesses, les égoïsmes. Toutes sortes de rapprochements curieux et intéressants se présentent.

groupés avec méthode, ils en ont dégagé les caractères essentiels, ils en ont serré plus fortement les formules. Mais Saint-Simon les avait devancés et l'impression qu'il a donnée du Roi et du règne demeure ineffaçable.

Répétons-le, on ne saurait être trop reconnaissant à de Boislisle et à ses successeurs des renseignements innombrables, nouveaux, précieux, qu'ils ont ajoutés au texte. Même lorsqu'on est tenté de les trouver un peu menus, on reconnaît qu'ils nous font pénétrer plus avant dans le monde du XVIIe siècle, qu'ils en font sentir la diversité intime sous l'unité extérieure, et que leur précision, fût-elle un peu sèche, est encore de la vie.

Ils appliquaient leur effort de recherches à une époque assez bien connue dans son ensemble après tant de travaux. Les voici arrivés à un temps moins étudié, surtout à ses débuts, à une forme de politique, de mœurs, de pensée, en partie nouvelle, où l'organisme se dissout peu à peu, où la société se fragmente, où l'activité se répand jusqu'à se disperser. Époque d'intrigues, de troubles, d'agitations, les unes vides et stériles, d'autres fécondes, et où se révèlent des personnalités originales, des caractères intéressants pour l'observateur. Le nouveau à dire est considérable. Nous attendons avec impatience le *Louis XV*.

Henry LEMONNIER.

VARIÉTÉS.

UN PORTRAIT DE SANTEUL OFFERT AU MUSÉE CONDÉ[1].

Pour sa bienvenue sous la Coupole, notre nouveau confrère M. Alfred Capus a apporté au Musée Condé un don singulièrement précieux. Un habitant de la maison qu'il habite avenue Émile-Pouvillon, M. R. Philipon, l'a averti un jour que sa tante Mme Lefebvre était disposée à offrir à Chantilly un portrait de Santeul dont elle avait hérité.

(1) Rapport présenté par M. Frédéric Masson à la séance trimestrielle de l'Institut, tenue le 3 juillet 1917.

Transmise à la Commission de Chantilly, l'offre dont M. A. Capus s'était fait l'intermédiaire, fut examinée par elle : il lui apparut qu'aucun portrait de Santeul, « ce commensal, ce favori et comme l'hôte indispensable de la Maison de Condé » ne figurait dans les collections que le duc d'Aumale a léguées à l'Institut de France. Quelle place pourtant il avait tenu dans ce palais dont son image était présentement absente. « Il avait, écrit Sainte-Beuve, réussi à charmer deux générations de Condé. Je ne compte pas le Grand Condé qui le pria un jour de s'abstenir de célébrer en vers ses louanges, car les louanges de Santeul passaient aisément les bornes.... A l'Hôtel de Condé et à Chantilly on aimait mieux Santeul en gaîté que Santeul dans son sérieux. Mais le fils du Grand Condé, M. le Prince, mais surtout M. le Duc et Mme la Duchesse et aussi leur sœur, la duchesse du Maine, firent le plus grand usage de Santeul, l'admirent dans leur familiarité, dans leur train de raillerie habituelle et il en est resté des monuments.... »

Ces lignes suffisent sans doute à montrer comment Santeul fut accueilli à cette Cour *princière* où La Bruyère, aux occasions, l'aidait à excuser ses saillies trop vives, et où, dans les voyages de Bourgogne, Piron lui tenait tête. M. Montalant-Bougleux a publié en 1855 sur Santeul un volume dont Sainte-Beuve faisait cas et dont il tira la substance de deux articles; M. Horoy, en 1866, écrivit une brochure sur *Santeuil* (sic) *poète de la Cour de Chantilly.* Mais l'on trouvera mieux avec *La Bruyère dans la maison de Condé* de M. Allaire, qui est bien le meilleur guide au Chantilly du XVIIe siècle : en tous cas plaiderait-on une cause qui paraît gagnée si l'on insistait sur l'opportunité de faire place près des Condé à celui qui fût leur poète, leur amuseur, leur bouffon.

Par là mérite-t-il bien de rentrer dans leur maison et qu'on y rencontre son portrait :

Le voici au naturel et peint par son ami La Bruyère (*Des jugements*). « Concevez un homme facile, doux, complaisant, traitable, et tout à coup violent, colère, fougueux, capricieux; imaginez-vous un homme simple, ingénu, crédule, badin, volage, un enfant en cheveux gris; mais permettez lui de se recueillir ou plutôt de se livrer à un génie qui agit en lui; j'ose dire sans qu'il y prenne part, et comme à son insu, quelle verve! quelle élévation! quelles images! quelle latinité! Parlez-vous d'une même personne? me direz-vous. Oui, du même, de Théodas et de lui seul.... Je commence à me persuader que j'ai fait le portrait de deux personnages tout différents; il ne serait pas même impossible d'en trouver un troisième dans Théodas, car il reste bon homme, il est plaisant homme et il est excellent homme. »

Que le dernier des poètes, qui en France aient écrit en latin, mérite

d'être célébré dans le palais même où il fut le mieux apprécié, il n'y a point à le démontrer ici. Bien que proscrits à présent, les *Hymnes sacrés* que Santeul avait composés pour l'Eglise de Paris et pour l'Ordre de Cluny n'en ont pas moins passé, durant deux siècles, pour les chefs-d'œuvre de la poésie sacrée, et quiconque eut une réputation dans les Lettres, à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle, apprécia comme il convient la beauté des images, la pureté du style, la rigueur de la métrique, la noblesse de l'inspiration, et l'orthodoxie de la doctrine. S'il ne fut pas reçu à l'Académie française où siégèrent pourtant de beaux esprits, dont le latin était la langue préférée, c'est peut-être que son dédain de la langue française, aussi bien que sa réputation d'amuseur des grands, lui créa des inimitiés qu'il ne s'efforça point à vaincre; son ambition allait à être immortel et, si non par ses œuvres, au moins par la réputation qui s'attache à son nom, il l'est et bien plus sans doute que nombre de ses contemporains qui furent des Quarante.

Reste à considérer la valeur du portrait.

Bien que Santeul ne figure pas encore au Musée Condé et qu'il soit représenté seulement au musée de Versailles par un portrait d'un peintre anonyme, peut-être contemporain (n° 2906) et par un buste en marbre de M. Jouffroy (n° 302), copie d'un buste qui se trouvait à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, on n'en a pas moins gardé de lui certaines effigies qui permettent d'identifier le portrait qui est offert à l'Institut. Et d'abord a-t-il été peint par Largillière dans le grand tableau : *Ex-voto à Sainte Geneviève* où il figure à côté du peintre son ami, avec le Prévôt des Marchands, les Echevins, le procureur de la Ville, le greffier et le receveur; ce tableau, une des œuvres les plus célèbres du maître, date de 1696 et les pièces latines que Santeul publia à ce sujet, la description insérée dans le *Mercure* d'août ne peuvent laisser aucun doute sur l'authenticité de la représentation. Aussi bien, si l'on n'a point retrouvé les portraits peints par Dumée (1691) et par La Grange (?) (1698) l'on a de belles gravures d'Edelinck qui ont une valeur documentaire incomparable, et l'on peut encore prendre comme références d'autres gravures de Pittou, Desrochers, Sornique, Crespy et Hirven la plupart contemporaines. Il suffirait d'y comparer le portrait qui est offert à l'Institut pour perdre toute velléité de douter.

Santeul est représenté en grandeur naturelle, assis, dans le costume de chanoine régulier de Saint-Victor, saluant le spectateur de sa barrette. Près de lui sur un livre, l'inscription : *Hymnes sacrés*.

Il appartiendra à M. le Conservateur du Musée Condé, notre cher et éminent ami M. Lafenestre, de rechercher les qualités d'art qui autorisent l'attribution de la peinture à l'un des maîtres français du XVIIe siècle, mais

il convient à la Commission d'exposer les raisons documentaires qui l'ont déterminée à proposer à l'Institut d'accepter l'offre qui lui était faite par Mme Lefebvre et M. R. Philipon.

Santeul était d'une famille de bourgeois parisiens qui s'appelaient plus proprement Desanteul. Son père était marchand de fer, rue Saint-Denis; dans ses explorations des études de notaires, M. Jal a rencontré un Nicolas et un Michel Desanteul, trésoriers de France; un Guillaume, avocat au Parlement; un Claude, conseiller du Roi en son hôtel de ville de Paris. Des filles de ce nom ont épousé un Denis Pasquier, un Joseph Lhoste, bourgeois de Paris, un Claude Du Chesne, avocat au parlement. Par ailleurs cette famille se rattachait à quantité d'autres ayant à Paris leurs lettres de grande bourgeoisie, comme les Taitbout, greffiers de la ville, dont Mme Lefebvre conserve deux beaux pastels par La Tour. Le portrait du poète est constamment resté depuis 1698 dans sa famille, et le document original qui a été remis en même temps que le portrait l'atteste d'une façon indéniable. En voici le texte :

Je certifie et reconnais que, par accord fait entre moi, Eustache-Nicolas-François Desanteul, juge de paix du troisième canton de Reims, et Alexandre-Nicolas-Gustave Lefebvre, mon neveu, notaire royal à Clermont (Oise), il a été stipulé :

1° Que le tableau du célèbre Desanteul de Saint-Victor, notre grand-oncle commun à tous deux, ayant été laissé entre mes mains par la succession de Nicolas Desanteul, mon père, il a été estimé conjointement et à l'amiable la somme de quinze cents francs.

2° Que j'ai reçu de mon susdit neveu la somme de sept cent cinquante francs pour la moitié du prix amiablement convenu pour par lui et ses ayants cause jouir de la pleine et entière possession dudit tableau lorsque sera arrivé mon décès.

En foi de quoi, je lui ai délivré la présente reconnaissance pour valoir à lui ou aux siens ce que de raison, afin qu'ils ne soient aucunement troublés dans la jouissance du dit tableau et qu'il leur retourne après mon décès.

Fait à Reims, le 11 mai 1824.

Signé : Desanteul.

La filiation du tableau ne saurait être mieux établie puisque nous le recevons de la veuve du petit-fils du petit-neveu du poète, lequel l'avait reçu d'un ami nommé Adison, ainsi qu'en témoigne cette inscription tracée à l'encre sur la toile et déchiffrée par notre confrère et ami M. Omont :

LUDOVICO DE SANTEUL
AMICO DULCISSIMO
DONAVIT ADISON (?)
1732

Les donateurs attribuent le portrait à Hyacinthe Rigaud. On pourra être mieux fixé sur son auteur lorsque la peinture aura reçu quelques réparations indispensables, car il a été tenu longtemps dans une pièce, chaude en été et humide en hiver, et il a besoin de passer entre des mains expertes. Il a été rentoilé jadis et, à ce moment, l'on découpa le morceau de vieille toile sur qui se lisait cette inscription à l'encre aujourd'hui malaisément déchiffrable.

Dans ces conditions, la Commission de Chantilly a estimé qu'elle pouvait provisoirement recevoir en dépôt, dans une salle du Musée Jacquemart-André, le portrait du poète Santeul et elle propose à l'Assemblée de l'Institut :

1° D'accepter le don qui est fait au Musée Condé par Mme veuve Lefebvre;

2° D'exprimer à Mme Lefebvre la vive gratitude de l'Institut de France.

Frédéric Masson.

LIVRES NOUVEAUX.

Adalberto Garroni. *Studi di antichità.* Un vol. in-8, 113 p., Rome, 1918.

C'est l'œuvre d'un jeune archéologue, dont la guerre fit un lieutenant des grenadiers de Sardaigne, et qui mourut à vingt-quatre ans en conquérant une tranchée du Carso, à la tête du groupe de *hardis* qu'il commandait. Son maître, Luigi Cantarelli, a eu la pieuse pensée de recueillir ses premiers essais en un beau volume, publié par souscription; il nous dit dans une émouvante notice biographique quelle était la valeur intellectuelle et morale de ce jeune homme, qui fut estimé et aimé de tous ceux qui l'approchèrent. Garroni laisse sept articles d'épigraphie et d'histoire où l'on reconnaît une érudition étendue, une méthode déjà sûre d'elle-même, une vive intelligence des problèmes scientifiques. L'œuvre de ce jeune savant justifie pleinement les espoirs que ses maîtres plaçaient en lui : il avait été choisi par Ettore Païs pour l'aider dans la préparation du supplément au IXe volume du *Corpus inscriptionum latinarum*; De Ruggiero lui avait confié la rédaction d'un article sur *Histonium* (auj. *Vasto*) pour son *Dizionario epigrafico*.

Relevons dans ce volume, comme dignes d'une attention particulière, des remarques sur les anges du paganisme (p. 9 et suiv.); une théorie sur les κολλητίωνες, fonctionnaires impériaux qui paraissent avoir été des agents du fisc (p. 18 et suiv.); une interprétation de l'inscription de *Volsinii* (Bolsène) C.I.L, VI, 237, d'où il résulte que le *Rufius Festus Avienus* qui y est nommé n'est autre que le poète géographe du ve siècle, et que celui-ci ne peut être confondu avec l'auteur de même nom qui a écrit un *Breviarium historiæ romanæ* (p. 25 et suiv.); enfin une étude sur les transformations subies par les fêtes grecques en Asie mineure après la conquête romaine (p. 79 et suiv.).

L.-A. Constans.

A. Meillet. *Caractères généraux des langues germaniques.* Un vol. in-12, xvi-222 p. Paris. Hachette. 1917.

Les langues germaniques n'avaient tenu jusqu'ici qu'une place restreinte dans les publications de M. Meillet, sinon dans son enseignement. En face des livres et des innombrables articles qu'il a consacrés au slave, à l'arménien, au grec, au latin, à l'iranien, à l'indo-européen en général, on ne pouvait guère citer de lui sur le germanique qu'une série de notes assez brèves, dont les plus importantes traitent de faits gothiques. Voici la première fois que M. Meillet livre au public ses idées personnelles sur l'évolution des langues germaniques. Ce nouvel ouvrage ne pourra manquer d'obtenir la même faveur que ses devanciers. Bien qu'il ait son originalité particulière, il s'inspire de la même méthode et procède d'une même conception générale.

Il s'agit toujours d'illustrer, en l'appliquant à un cas spécial, l'idée fondamentale de la doctrine de M. Meillet, à savoir que chaque langue indo-européenne a son caractère propre, mais s'explique par la transformation d'éléments communs dont la grammaire comparée révèle l'existence. En partant des données fournies par la comparaison, M. Meillet a montré déjà comment s'est constituée la structure particulière de l'arménien ou du vieux-perse; il a montré comment les transformations si variées qu'a subies le type indo-européen primitif sur le sol de la Grèce résultent de réactions historiques et sociales. Ici son but a été de marquer les innovations qui ont donné au germanique son aspect propre; de faire voir par quelle voie l'on est passé du vieux type linguistique indo-européen au type moderne de l'allemand et de l'anglais.

La tâche n'était pas aisée. Toute étude d'ensemble des langues germaniques est à la fois captivante et décevante. Le développement en est très original, riche de faits variés, qui prêtent aux réflexions les plus suggestives; mais le terrain a été tellement étudié qu'il est embroussaillé d'une philologie dont on a peine à sortir une fois qu'on y a pénétré. Il faut un sens linguistique très exercé pour se reconnaître et se diriger au milieu de ce fouillis. Le germanique a complètement transformé le type linguistique de l'indo-européen; mais les plus anciens monuments en sont encore remarquablement archaïques. On retrouve sans peine l'aspect indo-européen en gothique; on le retrouve même encore en vieux-scandinave ou en vieil-anglais. La continuité des textes est presque ininterrompue pendant de longs siècles jusqu'à nos jours; mais l'évolution a été poussée si loin que dans des langues comme le danois ou l'anglais, presque plus rien d'ancien n'est resté. Même ce qu'il y a d'ancien n'apparaît guère que sous l'aspect de survivances isolées, et n'a plus la même place qu'autrefois dans le système de la langue. Ainsi M. Meillet remarque fort justement (p. 176) que l'*s* du génitif, héritier direct d'une simple désinence casuelle du germanique commun (got. *dags*, gén. *dagis*; v. h. all. *tag*, gén. *tages*) et même de l'indo-européen, a pris en anglais la valeur d'un symbole de possession; ce qui est tout autre chose. Inversement, la catégorie de l'aoriste, qui avait en indo-européen l'importance que l'on sait, n'est plus représentée en germanique que par quelques

formes isolées, et qui jouent un simple rôle de remplacement : ce sont les deuxièmes personnes du singulier du type v. h. all. *zugi* « tu as tiré », *liwi* « tu as prêté » (p. 143-145). La façon dont le germanique a su accommoder les restes de l'ancien aoriste est ici fort élégamment exposée. Il y a ainsi dans le livre d'excellentes remarques de linguistique générale, où l'on voit par quels procédés les langues transforment, renouvellent et réparent leur outillage grammatical. Mais ce n'est pas cette démonstration que voulait faire M. Meillet. Son but a été de dégager l'originalité des langues germaniques en ramenant à un petit nombre de tendances générales les innovations qui ont donné au germanique un aspect si singulier parmi les langues indo-européennes.

Il ne faut pas chercher dans ce livre le résultat de recherches ou de découvertes personnelles. Les faits qu'il utilise sont depuis longtemps connus et enregistrés dans tous les manuels; et on sait que les langues germaniques ont fait l'objet de manuels excellents. Mais ce n'est pas pour cela un livre de vulgarisation. Le moindre défaut des livres de vulgarisation, au sens où l'on entend généralement ce terme, c'est de dissimuler les difficultés du sujet qu'ils traitent, de simplifier les faits à outrance pour les rendre plus clairs à l'esprit du lecteur, et finalement de ne donner de leur sujet qu'une vue artificielle et fausse. Ce n'est pas le cas de ce livre. Sauf là où l'étude d'un cas particulier n'eût fait qu'embarrasser inutilement son lecteur, M. Meillet ne dissimule pas les points obscurs ou les lacunes. Mais, ayant ordonné tout son livre autour d'une idée générale, il néglige tout ce qui ne concourt pas à la démontrer.

M. Meillet a voulu être bref. Le germaniste averti qui lira son livre éprouvera l'impression que l'auteur s'est forcé pour ramener à des limites restreintes des exposés qu'il aurait pu nourrir aisément d'abondants développements. Ceux-ci se présentent naturellement à l'esprit. On voit surgir entre les lignes des faisceaux d'exemples, appelant chacun discussions et commentaires, ou bien des citations, accompagnées d'un cortège de notes et de références. Quel luxe d'érudition facile s'y étalerait, si le livre avait été écrit par un Allemand! M. Meillet a écarté systématiquement toute indication superflue, qui eût interrompu le cours logique du raisonnement. Préoccupé de n'accorder à l'expression de sa pensée que l'espace strictement nécessaire, il s'arrête même plutôt en deçà qu'au delà de la mesure. Ainsi la vaste question de la flexion des adjectifs (p. 182 et suiv.) est tellement réduite que le débutant risque de n'en pas voir du premier coup l'ampleur et la portée. Le livre est un comprimé de linguistique germanique. Chaque phrase y offre la substance d'une pensée ramassée. On l'accusera peut-être de sécheresse. Il est sec comme la feuille de thé, qu'il faut savoir préparer pour qu'elle développe parfum et saveur. Ce n'est pas un aliment à avaler tel quel; on fera bien de le déguster lentement, à petites doses.

Pour les linguistes professionnels, ce sera un véritable régal. Mais aux purs philologues il risque de causer quelque déception. Tout s'y ramène à l'analyse minutieuse de la structure intime du langage. Le mécanisme des langues germaniques est démonté pièce par pièce avec une rare précision. Les transformations qu'a subies chacun

des rouages au cours des âges sont mises en lumière, avec toutes les conséquences qu'elles ont entraînées pour l'ensemble du système. Mais la variété des parlers vivants n'apparaît pas. M. Meillet se tient à distance des langues modernes, satisfait de donner pour chaque détail de structure le point de départ et la formule de l'évolution. Cela rebutera certains esprits qui aiment à sentir le contact direct de la réalité. Rien ne montre mieux que ce livre la distance qui sépare la linguistique, science abstraite, de l'enseignement concret des langues vivantes. Des faits qui sont dans la langue actuelle d'une très grande importance ne sont indiqués qu'en passant, à une place que la méthode linguistique leur assignait, mais où un philologue ne s'aviserait pas d'aller les chercher. Ainsi ce phénomène fondamental de la structure de l'anglais qu'est l'abolition de la distinction de la flexion nominale et de la flexion verbale n'est signalé que brièvement en conclusion d'un chapitre sur les effets des changements de la prononciation (p. 100). Peut-être eût-il été bon de le mettre davantage en relief pour en faire sentir l'importance. Mais c'est le plan même du livre qui est mis en question dans cette remarque. Dans l'application rigoureuse de son plan, M. Meillet a même été conduit à laisser de côté certains détails intéressants et utiles. Par exemple, au chapitre de l'ordre des mots il n'est rien dit de la place du verbe en allemand et des types de phrase stéréotypés qu'on appelle le rejet ou l'inversion. Question purement allemande, dira l'auteur, qui n'intéresse pas le développement général des langues germaniques, et qui au surplus n'a peut-être pas de racines en indo-européen. Question trop importante cependant pour qu'on n'en regrette pas l'absence dans un livre comme celui-ci.

Dans un autre ordre d'idées, il est une question, également très importante, qu'on ne manquera pas de chercher dans ce livre : c'est celle qui concerne les origines, et notamment les rapports du germanique avec les dialectes voisins, le celtique et l'italique. Les trois dialectes occidentaux présentent certains traits communs. On a souvent discuté pour savoir si ces traits communs ne provenaient pas d'une communauté primitive. M. Meillet ne traite nulle part la question d'ensemble; mais il la signale chemin faisant à propos des faits au sujet desquels elle se pose. Et dans chaque cas, il semble incliner à la résoudre par la négative. Ainsi, à propos de l'accent d'intensité initial, il nie l'existence d'un accent occidental et explique par une influence étrangère l'intensité initiale du germanique (p. 73 et 74). En rompant ainsi les liens que certains ont noués entre le germanique et l'italo-celtique, sans parler du balto-slave ou du grec, M. Meillet laisse le germanique bien à part; et ce fait a au point de vue général des conséquences importantes. C'est tout simplement la théorie de M. Feist qui s'en trouve appuyée, confirmée. M. Meillet avait précédemment fait savoir qu'il n'était pas éloigné de l'adopter; il la reprend ici nettement à son compte (p. 19). Le germanique est à ses yeux de l'indo-européen parlé par des populations non indo-européennes. Le point de départ des innovations qui ont transformé le type indo-européen doit donc être cherché dans le substrat qui a servi de base au germanique. Nous touchons ici à l'histoire, ou plutôt à la préhis-

toire. L'extension en Europe des porteurs de la civilisation indo-européenne est un gros problème ethnique, auquel la linguistique apporte un précieux élément d'information. Il va sans dire que M. Meillet, linguiste prudent, n'effleure même pas le problème ethnique. Mais on le reprendra sans doute quelque jour, et les circonstances y invitent, à un moment où les représentants les plus autorisés de l'aryanisme (Latins, Celtes, Slaves, Grecs et Hindous) soutiennent contre les Germano-Touraniens une lutte à mort. Il est douteux que M. Meillet ait songé à pousser ses conclusions jusqu'à les rapprocher des événements actuels. Si la pensée en vient à d'autres, ils pourront néanmoins se réclamer de lui.

J. Vendryes.

Institut d'Estudis Catalans. Anuari MCMXIII-MCXIV. Un tome en deux volumes in-4 de XLIII-1004 p., 11 planches et 254 figures dans le texte. Barcelone, 1916. — Volume I.

On sait que l'Institut d'études catalanes publie, outre ses livres séparés, un gros ouvrage à peu près périodique, l'*Anuari*, un annuaire qui paraît tous les deux ou trois ans. Celui-ci, cinquième de la série, ne compte pas moins de 1004 pages en deux volumes. Le volume premier contient les morceaux suivants.

Les rapports qui viennent en tête permettent d'apprécier l'activité de l'Institut et la richesse du fonds qu'il exploite. Il faut voir, par exemple, p. XXV-XXVI et XXXVI-XXXIX ce qui concerne les archives de Girone, de Sant-Joan-de-las-Abadesas, de Cervera, de Santpedor : à la cathédrale de Girone, on signale des comptes et des registres de confréries; à l'hospice de la même ville, l'ensemble des titres ; à Sant-Joan, environ 2 000 parchemins, depuis le xe siècle, et des registres de notaires, depuis 1250; à Cervera, 16 registres du Conseil de la ville pour le XIVe siècle, 80 pour le XVe, etc. Minutes de notaires, registres de comptes, livres des confréries, ce sont des pièces de choix pour l'histoire sociale. Les hospices gardent très longtemps les mêmes biens, et leurs archives, quand elles sont un peu complètes, fournissent la matière d'études économiques inappréciables.

L'Institut élabore des règlements et des lois sur la conservation et la mise en valeur des richesses documentaires et artistiques de la Catalogne. Peut-être lui serait-il profitable de faire appel à ses correspondants français, dont le dévouement lui est connu; il trouverait chez nous des dispositions à imiter, d'autres à éviter. S'il s'était mis en rapport avec des archivistes français, ses instructions pour la copie des textes anciens en auraient été quelque peu modifiées.

Le premier mémoire (p. 3-276) est une *Bibliographie des anciens poètes catalans*, par J. Massó-Torrents, qui, des bibliographes catalans, est incontestablement le maître. Son étude, très précise, est accompagnée d'une table alphabétique.

Le second mémoire (p. 277-310), *la Chronique de Marsile et le manuscrit de Poblet, contribution à l'étude de la chronique de Jacques Ier*, est dû à M. Manuel de Montoliu. Il s'agit de déterminer la filiation de certains manuscrits et de préciser l'origine de la chronique du roi Jacques d'Aragon.

Le troisième mémoire (p. 311-354), de M. Georges Rubió Balaguer, est intitulé *la Logique de Gazzuli mise*

en vers par Raimond Lull. M. Rubió donne, avec une étude préliminaire, le texte de la traduction versifiée que Raimond Lull fit d'un traité de logique d'Algazel.

Dans le quatrième mémoire (p. 357-389), *les Usages de Barcelone*, le savant auteur des *Institutes de droit catalan*, M. Guillaume-Marie de Broca, se livre à une analyse minutieuse de ces *Usatici Barchinone patrie* que nous connaissons surtout en France par l'édition de Giraud : bibliographie des manuscrits latins, des manuscrits catalans; éditions en latin, en catalan, en castillan; gloses, commentaires; critériums permettant de discerner l'origine des articles dont la provenance n'est pas indiquée; enfin, énumération des articles primitifs, des articles modifiés ou interpolés, des articles additionnels, des préambules, des articles additionnels relatifs à la paix et à la trêve de Dieu, des articles additionnels tirés des collections particulières. C'est une étude très précieuse sur ce texte fondamental du droit catalan.

M. A. Rubió i Lluch a écrit le cinquième mémoire (p. 393-485) : *la Grèce catalane depuis la mort de Roger de Loria jusqu'à la mort de Frédéric III de Sicile* (*1370-1377*). On sait que M. Rubió s'est fait une spécialité de raconter l'histoire de la domination catalane en Grèce; c'est assez dire avec quelle autorité il a rempli sa tâche. Le texte est relevé d'une illustration qui présente un attrait piquant : ce sont des photographies donnant l'état actuel des lieux où les faits se sont déroulés.

Le sixième mémoire (p. 486-514), par M. François Codera, est intitulé *Allusions aux campagnes des Musulmans, retenues comme élément de critique dans les documents latins du Moyen Age*. C'est un résumé, dans l'ordre chronologique, de textes latins concernant les Maures.

Suit (p. 515-614) un *Itinéraire du roi Martin* (*1403-1410*), par M. Daniel Girona Llagostera, très net, avec cartes et textes à l'appui.

La stratification de la céramique à Ampurias et la date de ce qui en reste (p. 657-686), par MM. Emmanuel Cazurro et Émile Gandia, est une étude sur les débris de céramique et sur les ruines d'Ampurias. Des photographies variées et des croquis permettent de saisir le caractère des vases, l'importance des couches successives et la restitution sommaire de quelques édifices.

C'est à M. J. Puig i Cadafalch que nous sommes redevables du très important travail (p. 687-728) sur *les Bains de Girone et l'influence mauresque en Catalogne*. La Catalogne du Moyen Age avait emprunté aux Maures l'usage des bains et le type des établissements balnéaires; ainsi Alexandre de Laborde dessina à Barcelone et à Girone des bains que M. Puig rapproche de ceux de Tlemcen ou de Tanger. Les bains de Barcelone ont été détruits; M. Puig consacre à ceux de Girone une monographie des plus intéressantes, accompagnée d'une copieuse illustration. Mauresques ou catalans, les thermes comprennent, comme les thermes romains, des salles de températures variées; la pièce principale, avec sa piscine octogonale couverte en coupole et enveloppée d'un bas côté tournant, rappelle de façon frappante le dispositif habituel des baptistères.

Les bains de Girone sont compris dans un couvent de Franciscaines rigoureusement cloîtrées : c'est pour-

quoi ils sont peu connus. L'édicule à huit pans s'ouvre en bas sur le bas côté et plus haut sur l'extérieur, d'où deux rangs d'arcades superposés. La grande salle au milieu de laquelle s'élève cet édicule présentait une série de niches, de cabines ; elle était voûtée d'une coupole à huit pans; les quatre pans diagonaux sont plus étroits et retombent sur autant d'arcs jetés de biais dans les angles. Quelques ouvertures polylobées sont réservées dans la voûte.

Si l'idée première et le plan sont d'inspiration arabe, la construction, dit M. Puig, est essentiellement romane, la décoration également. Sur un point, des baies ont leurs arcs percés dans une dépression rectangulaire : il n'y a guère d'autre caractère arabe dans les bains de Girone. Il s'agit, en somme, d'un type musulman réalisé par des procédés romans.

Le dernier mémoire (p. 729-733), de M. Couyat-Barthoux, *Sur une peinture catalane du XIVe siècle trouvée au monastère du Sinaï*, a trait à une peinture sur bois qui a été signalée à l'Académie des Inscriptions et dont l'auteur donne une réduction en couleurs, d'après une de ses photographies autochromes.

On peut juger, par cet exposé, de l'activité que déploie l'Institut des Études catalanes et des services qu'il rend à l'étude du passé.

J.-A. Brutails.

Institut d'Estudis Catalans : Anuari MCMXIII-MCMXIV. — Volume II.

Le deuxième volume de l'*Anuari* de l'Institut d'Estudis Catalans, intitulé *Cronica* traite du mouvement scientifique en Catalogne pendant les années 1913-1914. Il contient notamment un inventaire des manuscrits de la bibliothèque du chapitre Cathédrale à Tortose et des notices nécrologiques sur MM. Jean-de-Dieu Trias, professeur de droit international à Barcelone, Charles de Tourtoulon et Déchelette. Mais nous analyserons ici d'une manière particulièrement détaillée les travaux de la section d'archéologie. Pendant cette période, celle-ci a subventionné un certain nombre de campagnes de fouilles dans les tumulus catalans, aux villages ibériques de la frontière aragonaise et poursuivi le déblaiement des ruines d'Ampurias.

Dans la haute partie de la Sierra séparant *Aiguafreda* de *Sant Marti*, près de la *serra de l'Arca*, non loin du menhir de *Perafita* deux dolmens précédés d'une courte allée couverte ruinée ont été découverts. Quelques pièces appartenant à un mobilier néolithique y ont été recueillis.

L'exploration des sépultures de *San Genis de Vilasar*, de *Santa Maria de Mirales* et de *Guissona* permet d'étudier les transformations apportées dans les rites funéraires et dans l'outillage depuis le néolithique jusqu'aux premiers temps du bronze, en passant par l'œnéolithique. Dans les premières, qui correspondent à l'une des phases de la civilisation néolithique espagnole, les cadavres étaient déposés dans une fosse recouverte par une ou plusieurs dalles. A droite et près de la tête du squelette on a ramassé une hachette trapézoïdale; près de la ceinture un grattoir de silex; autour du cou, 22 grains de malachite ronds, perforés et près de la main droite les restes d'un bracelet composé de 8 perles ovoïdes. A la hauteur de la ceinture était placé un petit vase travaillé à la main de forme ovale avec deux anses au milieu de la panse. A

Santa Maria de Mirales, le squelette était couché dans une sépulture de pierre, formant une sorte de cavité ovale, couverte par une dalle surmontée de deux autres plus petites. Il a été impossible de se rendre compte si elle était cachée sous un amas de pierrailles ou un tumulus. Le squelette, orienté E.-O., était accroupi. On y a recueilli une hachette en fibrolite et deux autres en pierre plus petites, puis 3 grattoirs en silex et un collier de malachite. De semblables découvertes ont été faites à *Almeria*, appartenant à l'époque qui précède immédiatement celle de la civilisation de *Los Millares*, civilisation contemporaine des derniers temps du néolithique et des débuts de l'âge du cuivre. Cette sépulture et celle de *Villasar del Mar* représentent la fin du néolithique en Catalogne et sont ainsi contemporaines des stations œnéolithiques de la Péninsule. Avec la tombe de *Guissona*, nous arrivons aux premiers temps de la civilisation du bronze. Le cadavre était déposé dans un trou du rocher. La poterie rappelle celle de la station de *El Argar* (*Almeria*).

Les résultats obtenus par la campagne de fouilles, entreprise au mois d'octobre 1914, à la frontière des anciennes provinces de Catalogne et d'Aragon (*Caseres*, *Calaceit et Maçalio*), ne sont que les débuts d'une exploration qui se poursuit méthodiquement à l'heure actuelle. La région ainsi étudiée est comprise entre les *rios Algas* et *Matarranya*. Elle est parsemée de stations et de cimetières appartenant aux premiers âges du métal, dont l'occupation se poursuit parfois jusqu'après la conquête romaine.

Les nécropoles sont nombreuses dans les arrondissements de *Calaceit* et *Maçalio*. La plupart sont à incinération, quelques-unes à inhumation; presque toutes ont été violées. Ce sont des caisses de pierre rectangulaires, faites de plaques de roche, de 15 à 20 centimètres d'épaisseur; le fond est généralement constitué par la roche en place. Une pierre plate recouvre la sépulture. Aux abords existent toujours les restes d'un tumulus fait de petites pierres, quelquefois groupées avec une certaine régularité. A la nécropole de la *font de Oro* à *Calaceit* le tumulus renfermait deux cistes. Ces sépultures se rencontrent sur tout le territoire exploré. Elles sont situées sur de petites plates-formes rocheuses, comme à la *font de Oro* et à *La Clota*, ou bien isolées au milieu des champs comme celles de *Els Castellans*, ou creusées sur le versant d'un ravin (*barranc de Sant Cristofol*, *de Maçalio*). La céramique recueillie dans ces tombes est de forme conique tronquée et semble étroitement apparentée à celle de la station d'*El Argar* (*Almeria*), contemporaine du début de l'âge du bronze. Cette céramique et la coutume d'inhumer les morts dans des cistes permettent d'attribuer à cette époque les nécropoles que nous venons de décrire.

Les stations ibériques, proprement dites, sont fort nombreuses dans la région. Elles occupent le sommet des hauteurs, en de véritables positions stratégiques (*San Anton*, *els Castellans*, *la Gessera*), d'autres sont disséminées dans les vallées. De nombreux fragments de céramique grecque ont été découverts parmi les ruines (poterie à figures noires v^e, ive siècle aux *Humbries*; poterie noire hellénistique à *Sant Antoni*). La céramique indigène montre une ornementation simple dans la plupart des stations, cependant aux

Humbries et à *Sant Antoni* la décoration rappelle celle des plus riches établissements de la Péninsule. A l'aide de ces documents, M. Pedro Bosch Gimpera a tenté un essai de chronologie dont nous donnons ici les résultats généraux. L'occupation territoriale du pays aurait commencé au ve siècle avant Jésus-Christ et se serait poursuivie jusqu'à la fin du IIIe siècle pour reprendre à la fin du Ier avant notre ère. Nous pensons que l'occupation a dû être continue et que l'hiatus que l'on remarque au IIe et Ier siècle sera comblé par de nouvelles découvertes.

Les caractères architechtoniques sont plus ou moins semblables dans tous ces établissements. Perchés au sommet d'une hauteur, ils sont entourés d'une forte muraille faite de gros blocs irréguliers, parfois affectant la forme de constructions cyclopéennes (*les Escodines*, *Tossal Redo*, *la Gessera*, *Els Castellaus*, *Serra Mitjana*), protégés par des tours (*San Antoni* et *Els Castillans*). Il est difficile actuellement de dresser le plan général de ces stations, celle de *la Gessera* ayant été seule déblayée.

La muraille d'enceinte de *la Gessera* est en gros blocs d'appareil irrégulier; elle s'interrompt au nord, car l'escarpement du rocher est à lui seul suffisant pour assurer la défense et au sud où existe une sorte d'escalier naturel qui conduit à la citadelle. Les maisons de forme quadrangulaire, mais à plan irrégulier, reposent directement sur le roc et sont disposées de chaque côté d'une voie centrale. Les portes ne s'ouvrent pas toujours sur cette route. Elles sont couvertes d'un toit plat, soutenant une toiture de branchanges et de terre. Quelquefois les murs sont intérieurement enduits de stuc.

Le mobilier archéologique, en dehors de la poterie, est assez pauvre. Dans les stations les plus anciennes, les objets de métal sont rares. Ils abondent par contre à *Sant Antoni* (âge du fer). A cette région appartiennent encore les stèles gravées à inscriptions ibériques signalées déjà par M. Cabré.

La campagne de 1913-1914 à Ampurias a eu pour effet de préciser notre connaissance topographique de la cité. La relation est accompagnée d'un plan excellent où sont situés les principaux monuments et les rues les plus importantes de la ville antique.

La muraille d'enceinte a été vue depuis la porte de la ville grecque jusqu'au mur unissant celle-ci à la ville romaine. Elle est en grande partie détruite. A l'angle S.-O. s'élevait la ville hellénistique. Là, près d'un grand temple, on a dégagé une place de forme irrégulière, à laquelle donnait accès une porte percée dans l'ancienne muraille et les escaliers montant à l'enceinte sacrée. A peu près vers le centre, s'ouvrait la *via decumana* menant au *forum* romain et dont le prolongement se dirigeait vers le port. Le *Forum* était rectangulaire et s'élevait sur d'anciennes constructions démolies pour lui faire place. Sur le côté ouest de cette grande artère s'ouvrait une autre rue remontant vers la ville grecque; une autre partait de l'angle nord-ouest dans la direction d'une petite place où ont été découvertes des inhumations chrétiennes. A cette place aboutissait une troisième rue parallèle à la *via decumana*.

Des habitations romaines et une fabrique de poterie ont été explorées à *Sabadell*, à *Sant Julia d'Ablura* et à *Tossat*.

RAYMOND LANTIER.

Arthur Långfors. *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle.* Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de M. Paul Meyer T. I, vii-444 p. Un vol. in-8. Paris, Champion, 1917.

Dès le début de son activité scientifique, Paul Meyer avait entrepris de vastes répertoires, qu'il ne prit jamais le temps de mettre au point et de publier. Il avait notamment classé les résultats de ses immenses dépouillements de manuscrits dans une table alphabétique des *incipit* des poèmes français. Dans les dernières années de sa vie, il céda aux prières de ses amis et se décida à communiquer au public le résultat de son inappréciable enquête; pour aboutir plus vite, il fit appel à la collaboration de M. A. Långfors. Celui-ci est resté seul pour achever la tâche, à laquelle il a apporté une part personnelle considérable, non seulement pour la mise en œuvre, mais pour l'accroissement des matériaux. Dans ce riche répertoire, nous ne trouvons pas seulement l'identification des poèmes français rangés dans l'ordre alphabétique de leurs premiers mots, mais aussi l'indication de tous les manuscrits qui les contiennent, des éditions qui en ont été données, et des travaux qui s'y réfèrent; c'est donc plus qu'une table qui nous permettra de reconnaître tout poème rencontré dans un nouveau manuscrit, ce n'est rien moins qu'une bibliographie raisonnée d'une partie considérable de l'ancienne poésie française. La poésie épique, et la poésie lyrique pour lesquelles nous avons déjà de bons répertoires, ont été laissées de côté.

Un livre de ce genre n'est jamais complet, et celui-ci risque de l'être d'autant moins qu'il ne repose pas sur une enquête systématiquement conduite. M. Långfors nous promet un copieux supplément, qui, avec les tables, formera le second volume. Dans un avertissement un peu inquiet, il demande à la critique d'attendre la fin de l'ouvrage pour le juger. Reconnaissons pourtant dès maintenant le soin extrême apporté par l'auteur à la publication, et remercions-le du travail ingrat qu'il s'est imposé pour nous donner un instrument de travail du plus grand prix.

Cl. Brunel.

B. Feliciangeli. *Le Proposte per la guerra contro i Turchi presentate da Stefano Taleazzi... a papa Alessandro VI.* (Extrait de l'*Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, vol. XL, 1917.)

Comme Caton le disait de Carthage, Stefano Taleazzi, évêque de Torcello, familier de plusieurs papes et chapelain d'Alexandre Borgia, ne cessa durant sa longue existance, de répéter à qui voulait l'entendre que l'empire turc devait être détruit. Arrivé à Rome au temps de Paul II son compatriote, il s'efforçait déjà de gagner à ses idées le pape Innocent VIII en 1487; successivement il entreprit sans se lasser les papes Alexandre VI, Jules II et Léon X; le 4 mai 1515, chargé d'ouvrir une des sessions du Concile de Latran, il en profitait pour faire entendre encore une fois aux prélats et au Saint-Siège que le premier devoir de la chrétienté était d'écraser l'infidèle.

Mais les choses avaient changé depuis vingt-huit ans; les auditeurs de jadis appréciaient fort, dit un chroniqueur contemporain, les haran-

gues de Taleazzi; ceux de 1515, trouvèrent que son sermon était « satis longum et simplex », et le représentant de la République de Venise mandait au Conseil des Dix, non sans irrévérence, que l'effet de l'âge s'y faisait cruellement sentir. Or, Taleazzi n'avait fait que répéter, termes pour termes son discours de jadis car il se doutait bien qu'après un si long temps, nul ne s'aviserait qu'il se plagiait lui-même. Il mourut d'ailleurs peu après, le 1er juillet 1515. Ce prélat qui se piquait d'écrire le latin sans élégance alors que le cardinal Bembo s'abstenait de lire les auteurs sacrés de peur d'en prendre les mauvaises tournures, qui ne faisait pas de citations latines et ne s'occupait que de théologie, devait au reste faire triste figure à la cour raffinée, littéraire et frivole des papes de la Renaissance. Mais la pensée d'une croisade était trop présente à l'esprit de chacun pour que ses paroles n'eussent pas de poids. Baldassar Castiglione donne la croisade comme un des sujets dont on doit s'entretenir habituellement dans les cours princières. Depuis plus de cent ans, le Saint-Siège songeait à la recommencer; dans les budgets pontificaux figurait toujours un « fonds de la croisade » et des papes pieux et éclairés comme le vénitien Paul II en avaient fait la pensée dominante de leur règne. Il ne s'agissait pas tant d'ailleurs de recouvrer les lieux saints que d'arrêter les progrès de l'Islam. Le danger était grand; en 1477 le Frioul avait été dévasté; en 1480, Otrante était tombée aux mains de l'infidèle; les Vénitiens venaient d'éprouver deux échecs retentissants à Modon et à Coron; de nombreux massacres de chrétiens avaient eu lieu. Le seul avantage remporté sur les Ottomans était la prise de Grenade, partout ailleurs le croissant menaçait et avançait « tanquam draco saevissimus ».

Taleazzi ne pouvait donc manquer d'être écouté même s'il ennuyait un peu; d'ailleurs il ne se bornait pas à des déclamations sur l'utilité d'une action énergique et combinée, il en proposait les moyens; en 1500, il soumit au pape Alexandre VI Borgia deux rapports où il exposait ses vues tant sur la composition de l'armée des croisés et le plan de campagne à adopter que sur le moyen d'amener la pacification de l'Europe, condition indispensable pour permettre d'engager une telle entreprise.

Rappelant un passage de l'évangile de saint Luc où il est dit que lorsqu'un roi veut faire la guerre à un autre, il doit tout d'abord s'informer des forces de son adversaire et, s'il le voit plus puissant que lui, s'empresser de conclure la paix, Taleazzi cherche à évaluer l'importance des armées ottomanes; elles comptent, dit-il, soixante mille cavaliers Trimariots munis d'excellents chevaux, quatre-vingt mille cavaliers Akindschi chargés de marauder et qui ne reçoivent pas de solde, dix mille janissaires, quarante à cinquante mille valets d'armes et auxiliaires de tout genre. Mais il lui semble que les chrétiens travaillant avec l'aide de Dieu n'auront pas besoin d'égaler leur nombre pour triompher d'eux et il limite à cent trente mille hommes l'armée des croisés; le roi des Romains, les rois de Pologne, de Hongrie, de Bohême fourniront quatre-vingt mille hommes, ceux de France et d'Angleterre aidés des princes italiens en fourniront cinquante mille. Quant au roi d'Espagne il ne lui serait rien demandé puisqu'il

faisait la guerre à l'Islam dans son propre pays. Les troupes allemandes s'avanceront par la Hongrie et la Bulgarie et s'assureront de Sofia, tandis que l'autre groupe, débarquant à Durazzo, traversera la péninsule et gagnera Salonique ; les deux armées ne pourront manquer de se rencontrer au jour fixé en un lieu dont ses souvenirs classiques imposaient à Taleazzi le choix, à Philippes, où d'ailleurs les Turcs avaient coutume de concentrer leurs troupes à cause de la fertilité du lieu et de la nature du terrain. Il suffirait pour transporter les croisés, anglais, français et italiens de cent trirèmes, trente galères, soixante petits navires, cent cinquante bateaux de divers genres et quarante vaisseaux réservés aux chevaux. La cavalerie, composée de cinquante mille hommes devait être divisée en quatre corps de vingt-cinq escadrons, chaque corps ayant à sa tête deux commandants dont l'un pour l'intendance, ces chefs formeraient le grand état-major. Taleazzi entre dans de grands détails relativement à la composition de l'artillerie, à l'organisation du train des équipages et du ravitaillement :

6 grosses bombardes, 12 fourgons, 200 boulets de pierre par pièce, 100 couleuvrines, 100 petites bombardes, 100 arquebuses, 1 300 boulets de pierre ou moins si ce sont des boulets de fer qui ne se cassent pas, chiffre jugé suffisant pour plusieurs années, 30 fourgons de bois pour réparer les canons, 500 chars à deux roues pour transporter les munitions et de quoi fortifier les camps, 5 000 cantares[1] de soufre et de poudre, 12 000 lances, 10 000 piques, pioches, haches, faux, 7 000 couffins (au moins) pour transporter la terre, 20 armuriers avec leurs aides pour fabriquer des lances et des traits, 30 ouvriers avec leurs aides pour réparer les bombardes, 20 maréchaux ferrants avec leurs aides pour ferrer et soigner leurs chevaux, 30 ouvriers en bois, 50 000 fers à chevaux à raison de 50 fers par cheval et par an[2], 1 000 chevaux pour les chars et les munitions, 10 bombardiers avec leurs serviteurs payés à raison de 8 à 10 ducats par mois ; 2 ou 3 servants affectés aux poudres, 10 000 mesures de blé pour les 10 000 chevaux, 30 000 mesures pour les 10 000 hommes qui accompagnent ces chevaux, 100 boulangers, 10 000 barriques de vin, 30 000 bœufs, 10 bouchers avec leurs serviteurs, 10 pharmaciens (le général en chef fixera le prix de leurs médicaments), 10 médecins payés à raison de 10 ducats par mois, 20 chirurgiens payés à raison de 7 ducats par mois. Les chirurgiens seront payés par le général, les médicaments par les malades, 20 tailleurs, 40 savetiers, 20 selliers, 20 lormiers, 20 aiguilletiers (strinagarius), 20 armuriers (sans salaires), 100 lavandières, 20 cordiers, 4 chargeurs ; le maître de camp fixera le taux des charges, 4 marchands d'étoffe de laine et de soie ; le maître de camp fixera le prix de leurs marchandises.

Restait la dépense ; Taleazzo alloue à la plupart des hommes 4 ducats par mois ou 40 deniers par an et conclut

[1] Le cantare pesait 71 kg.

[2] Taleazzi se trompe d'un zéro, car il fixe la cavalerie à 10 000 chevaux ; il se trompe également en fixant à deux millions le nombre des clous nécessaires à la ferrure des chevaux de l'expédition projetée ; pour 500 000 fers, ce chiffre est insuffisant.

que si l'expédition est prévue pour un an il faudra évaluer la dépense à 3 millions de ducats, 2 millions pour l'armée, un million pour la flotte (un peu plus tard, elle sera estimée à 12 millions). Ces sommes devaient être obtenues d'après lui, non par des taxes et des impositions mais volontairement. Le clergé par exemple s'imposerait d'abandonner à cet effet le tiers de ses revenus, mais il n'ignorait pas que les « ultramontains » avaient plus d'une fois accusé le Saint-Siège de détourner de leur emploi les sommes recueillies en vue d'une croisade. Il savait d'autre part que l'argent qui devait être envoyé au roi de Hongrie avait été dépensé sur place par les rois de France et d'Angleterre, aussi proposet-il, dans sa candide ingénuité, de créer dans chaque pays des chambres qui recevraient et employeraient elles-mêmes en vue de la croisade les fonds qui leur seraient versés; il conseille en même temps de suspendre la vente des indulgences.

Qu'obtint Taleazzi? Que le pape Alexandre VI publiât une bulle décrétant que les nonces devraient employer uniquement aux besoins de la future croisade les sommes qu'ils recueilleraient. Le représentant de la Sérénissime République était dans le vrai quand il écrivait que les efforts du tenace évêque n'aboutiraient à rien. Ne fallait-il pas auparavant accommoder tous les différends des princes de l'Europe? Taleazzi s'imaginait qu'avec un peu de bonne volonté, le pape y arriverait facilement et, dans sa note, il proposait un plan.

Du moins ce rapport aura servi à renseigner la postérité sur la façon dont le monde ecclésiastique imaginait une croisade au début du XVI[e] siècle et il faut remercier M. B. Feliciangeli de l'avoir exhumé et commenté avec son érudition habituelle.

E. Rodocanachi.

Marya Kasterska. *Les poètes latins polonais jusqu'à 1589.* Un vol. in-8, Paris, librairie Rousseau, 1918.

L'institution du doctorat d'université a eu pour résultat d'appeler l'attention d'un certain nombre d'étrangers sur des épisodes ou des types peu connus de leur histoire nationale.

Ils leur ont emprunté des sujets de thèse qui ont été pour nous une véritable révélation. Les Polonais nés ou élevés en France depuis 1830 n'ont pas soupçonné l'intérêt que pouvait nous offrir tel ou tel sujet de leur histoire nationale et très peu d'entre eux ont d'ailleurs abordé l'épreuve du Doctorat ès lettres. Un de nos compatriotes, M. René Lavollée, eut l'heureuse idée de présenter en 1864 une thèse latine, *De poetis latinis polonis.* Mais la thèse latine était alors la Cendrillon de la famille et l'auteur n'a pas songé à reprendre son sujet et à l'amplifier.

Après plus d'un demi-siècle, Mlle Kasterska qui, je crois, n'a pas lu la dissertation très résumée de M. Lavollée, a repris le sujet en se bornant à la période qui va des origines à la fin du XVI[e] siècle. C'est, disons-le tout d'abord, un acte de véritable courage de la part d'une jeune femme éloignée de son pays, sans nouvelle des siens et il convient de féliciter Mlle Kasterska de son indomptable énergie. Il faut la féliciter également du talent qu'elle a su apporter à l'exécution d'une tâche infiniment délicate.

Après avoir exposé dans une introduction les circonstances qui ont introduit la pratique du latin dans la

société polonaise, elle étudie les premières œuvres poétiques, notamment le chant funèbre en tiercets rimés que l'on trouve dans la chronique dite de Gallus.

Avec quelques-uns de ses compatriotes Mlle Kasterska veut absolument que ce Gallus soit un Français. Mais il n'invoque nulle part cette origine et il y a quelque part un moine irlandais assez célèbre dont le nom a pu être pris par tel ou tel de ses successeurs dans la vie religieuse. L'auteur signale avec raison le passage à Cracovie de l'humaniste allemand Konrad Celtis et ses relations avec une jeune Cracovienne qu'il a chantée sous le nom d'Hasilina. Il subsisterait de cette Hasilina une lettre écrite en tchèque, ce qui rend bien douteuse la nationalité de cette personne. Malheureusement, on oublie complètement de nous dire où cette lettre a été publiée et je n'en ai jamais rencontré la moindre trace dans mes études sur la littérature tchèque du moyen âge.

Arrivé au XVIe siècle, l'auteur insiste particulièrement sur les vers de Paul de Krosna et de Jean de Wislica, qui dans sa *Guerre prussienne* (Bellum prussienum) a chanté la victoire remportée au cours de l'année 1410 par Wadyslaw Iagellon sur les chevaliers teutoniques. Le récit de Jean de Wislica, d'allure parfois virgilienne, nous semble aujourd'hui terriblement froid et nous aurions aimé trouver chez le poète d'autres accents. Mais dans la première moitié du XVIe siècle, tout le monde ne pouvait songer à prévoir l'avenir.

Mlle Kasterska consacre un chapitre entier à l'œuvre du poète Krzycki, en latin Critius (1477-1537). Elle signale avec raison le pessimisme de ce poète qui pressent un triste avenir pour la Pologne. Elle cite des vers qui font prévoir les misères où sombrera la République.

Nullus amor patriæ, nulla est reverentia Di-
[vum
Nulla est vis jussis, decretis nulla facultas.

Elle note avec raison les prédictions prophétiques et mornes, les pressentiments infiniment douloureux. Je ne sais pourquoi elle a laissé échapper le morceau intitulé Epitaphe de la République, qui commence par ce vers sinistre :

Publica res jacet hic, morbis oppressa duobus.

Un chapitre particulièrement intéressant est celui qu'elle consacre au poète qu'on pourrait appeler le Malherbe polonais, à Jean Kochanowski (1530-1584). J'ai étudié, il y a bien longtemps déjà l'œuvre nationale de ce poète, dans une étude que Mlle Kasterska n'a pas connue. Sa bibliographie est dressée un peu vite et elle signale à tout hasard un volume de moi qui n'a rien de commun avec le sujet qui l'occupe. Elle ignore en revanche celui où il est question de son poète.

Ce qui mérite surtout notre attention dans les pages consacrées à Kochanowski, ce sont celles qui concernent son séjour à Paris et sa rencontre avec le grand maître de la poésie française, avec notre Ronsard :

Hic illum patrio modulantem Carmina plec-
Ronsardum vidi, nec minus obstupui [tro
Quam si Thebanos ponentem Amphiona
[muros
Orphoeve audissem Phoebigenumve Linum

Quelle n'eût pas été la joie de Ronsard et de ses disciples s'ils avaient su que sa gloire résonnait jusque sur les rives de la Vistule ! Mais ce n'est pas seulement avec Ronsard que Kochanowski fut en contact, ce fut avec un

autre poète français qui avait accompagné Henri III en Pologne, avec Philippe Desportes. Kochanowski avait salué avec enthousiasme la venue du Roi français et attendait de lui les plus grandes choses pour sa patrie. Il fut cruellement déçu par la brusque fuite du souverain étranger et flétrit en vers latins vigoureux une défection, qu'il considérait presque comme une trahison.

Sarmatia est quam, Galle, fugis, fidissima [tellus
Sarmatia est cui verba prius, nunc terga [dedisti.

Mais l'hôte illustre ne se contentait pas de fuir. Son poète Desportes décochait à la Pologne un adieu sanglant où, dit Mlle Kasterska, il traitait les Polonais « d'ivrognes et de sauvages ».

Cette satire de Desportes, les Polonais n'ont jamais pu la digérer. Mlle Kasterska oublie son rôle d'historien et dans le conflit littéraire qui éclate entre Desportes et Kochanowski, elle se garde bien de nous donner les pièces du procès. Les poésies de Desportes nous sont facilement accessibles. Celles de Kochanowski le sont beaucoup moins et notre auteur aurait bien fait de nous indiquer dans quelle édition et dans quelle bibliothèque on peut avoir chance de les consulter. Au lieu d'une ligne consacrée à Desportes et d'une sèche analyse de six lignes consacrée à la réplique de son contradicteur il eût été très intéressant de nous présenter tout au long les pièces du procès. Notre auteur a donné ailleurs de longs morceaux qu'il eût été aisé de sacrifier si elle ne voulait pas trop allonger sa thèse. J'avoue que la lacune dont je me plains ici a été pour moi une véritable déception.

Je n'en suis pas moins reconnaissant à Mlle Kasterska de l'effort très méritoire qu'elle a tenté et je souhaite que les circonstances lui permettent un jour de nous donner une édition corrigée et augmentée, de son intéressant travail.

Louis Leger.

Tafrali. *Iconografia imnului Acatist. Studiu de filologie si de istoria artei.* Un vol. in-4, 70 p. (Buletinul Comisiuni Monumentelor istorice, fasc. 26-28) Bucarest, 1915. (Texte roumain suivi d'un résumé en français.)

M. Tafrali publie dans ce travail les miniatures du manuscrit 113 de l'Académie Roumaine, illustrant les 24 οἶκοι (stations) de l'hymne Akathistos. L'écriture du manuscrit est du XVII[e] siècle et d'après la mention d'un de ses possesseurs, le moine Nicodème de Vatopédi, on peut supposer qu'il provient du Mont-Athos. Le style et l'iconographie des miniatures rendent cette hypothèse fort vraisemblable. On trouvera dans cette excellente étude un résumé intéressant de la question de la date de l'hymne Akathistos. Après avoir examiné les solutions proposées, M. Tafrali ne croit pas que les éléments dont nous disposons actuellement nous permettent d'arriver à la certitude. Tout en admettant la critique interne de Krypiakiewicz (*Byzantinische Zeitschrift*, XVIII, 1909), qui montre la parenté entre les principaux thèmes de l'hymne et les controverses théologiques du temps de Saint-Ephrem le Syrien et de Romanos le Mélode, M. Tafrali est disposé à accorder une certaine valeur à l'opinion traditionnelle. (L'hymne aurait reçu sa forme actuelle après l'un des sièges de Constantinople,

626 ou 677). J'ajoute que les thèmes de l'hymne relatifs à l'Incarnation pourraient être utilement rapprochés de ceux des homélies du moine Jacques. (Voir par exemple la concordance entre la scène XIV du manuscrit roumain et la miniature du f° 50 du Vatican. graec. 1162. Les deux scènes montrent l'adoration de la Mère de Dieu par les justes.)

La plus grande partie du travail de M. Tafrali est consacrée à l'étude iconographique des 24 miniatures du manuscrit roumain. Des rapprochements intéressants montrent la place occupée par ces miniatures dans le cycle de l'art byzantin. Plusieurs d'entre elles indiquent des influences occidentales : le paysage imité des primitifs italiens, la souplesse et le réalisme des figures, de nouvelles formules corrigeant la tradition. Certain portique sous lequel se tient la Vierge (scènes II et III) rappelle celui de la Présentation de la Vierge à l'Arena de Padoue. M. Tafrali a apporté ainsi un élément nouveau et intéressant aux questions si controversées de l'Hymne Akathistos et des rapports entre l'art byzantin et l'art italien.

Louis Bréhier.

Albert Autin. *L'échec de la Réforme en France au XVIe siècle Contribution à l'histoire du sentiment religieux*). Un vol. in-12, VII-286 p. Paris, Librairie Armand Colin, 1918.

Dans ce volume, trop mince à coup sûr pour un sujet si vaste, M. Autin résume plutôt qu'il n'étudie l'histoire de l'échec de la Réforme en France depuis ses origines jusqu'à la conversion d'Henri IV. Il cherche surtout à dégager les caractères essentiels des doctrines des novateurs et c'est là certainement la partie la plus personnelle de son travail. La distinction qu'il établit entre les « trois phases de la Réforme française » se justifie fort bien par les faits. Mais, obligé de se limiter et sans doute entraîné instinctivement vers Calvin, il a passé rapidement sur la première phase, celle qui s'étend des origines aux environs de l'année 1525. Bien attirante pourtant cette époque si complexe et si vivante de vie intérieure, cet effort de rénovation religieuse, auquel se dévoua, presque en apôtre, Lefèvre d'Etaples, une belle intelligence, une âme à la fois noble, naïve, charmante. Enthousiasme intellectuel, joie de contempler la beauté antique encore à demi voilée, accord rêvé entre la pensée nouvelle et celle qu'avaient léguée des siècles écoulés, rien de rigide, rien de dogmatique, voilà pour la Prérenaissance. Attachement à la religion des ancêtres, ferveur, besoin passionné de se rapprocher de Dieu, sentiment des réformes nécessaires pour rétablir la foi dans sa pureté, rien de combatif, de haineux, au contraire une tendresse de cœur, un besoin d'affection, voilà pour la Préréforme.

Et voilà ce qui groupa aux côtés de Lefèvre, des érudits et des croyants : Clichtove, Briçonnet, Roussel, la sœur, même la mère du Roi, même un moment le Roi (qui l'eût cru ?), puis des humbles, des « gens mécaniques », bien étrangers aux spéculations intellectuelles, mais mêlant instinctivement à des aspirations religieuses l'espoir, très vague et confus, d'un renouveau social.

Pourquoi l'échec de cette restauration du christianisme toute pénétrée de l'idée de modération et de concorde ?

Peut-être parce que son idéal exigeait trop de sacrifices. Mais surtout à cause de Luther, dont la doctrine schismatique ne se prêtait pas à la conciliation et plaçait ainsi les fidèles en face de l'angoissant problème de la rupture. Beaucoup ressentirent l'effroi de ce terrible inconnu et reculèrent devant la Révolution. On voit tout changer, dès que ses idées, mal connues d'ailleurs, pénètrent en France vers 1520. Elles troublent le populaire dans son culte mystique pour la Vierge « benoîte » et les Saints. Elles fournissent le prétexte aux forces de résistance, le mot d'ordre à la réaction. Elles inquiètent les pouvoirs laïques; on y devine des menaces contre l'ordre de choses aristocratique et monarchique. L'église et le trône s'unissent.

Alors commence la lutte religieuse, qui prend toute son ampleur et sa signification avec l'implacable doctrinaire Calvin, puis devient bientôt une guerre ouverte entre des ambitions ou des conceptions politiques, autant qu'entre des croyances. A ce point de son évolution, le problème, si grave qu'il se présente pour les destinées de notre pays, perd de son intérêt, car il se précise dans des éléments tangibles. Il n'offre plus l'attrait de cette analyse délicate, subtile peut-être, qui permet d'entrevoir quelque chose des ressorts secrets de l'âme humaine en face de ses aspirations vers les mystères divins.

M. Autin n'a pas méconnu les différences entre ce qu'il appelle « une manière de ferveur beaucoup plus qu'une tendance schismatiqne et, à plus forte raison, qu'un parti politique ». Il y a dans son livre des suggestions d'études, quelques-unes nouvelles. Il lui appartient de les reprendre et de les creuser, puisque les problèmes religieux l'attirent et qu'il veut les traiter en historien.

H. Lemonnier.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

8 novembre 1918. M. Ch.-V. Langlois entretient l'Académie des constatations qu'il a faites à Douai et à Cambrai dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de ces deux villes, depuis la retraite des armées allemandes. Les ouvrages rares, les documents de valeur ont été volés; ce qui n'a pas été pillé a été systématiquement détruit.

— M. Omont ajoute qu'à Nancy une torpille lancée par des avions ennemis a mis le feu à la Bibliothèque universitaire et l'a en partie détruite.

— M. Salomon Reinach place sous les yeux des Membres de l'Académie une parure, composée de plusieurs bijoux en or, découverte en 1899, à Jérusalem, dans un tombeau.

— M. Antoine Thomas signale l'existence dans un manuscrit de la Sorbonne d'une phrase en breton, écrite par le scribe Henri Dahelon, du diocèse de Quimper et datée de 1360. Cette phrase est le plus ancien spécimen connu d'un texte en moyen

breton portant une date. M. Loth en a donné la traduction suivante : « Quiconque ne fait pas bien, sus à lui tant que tu pourras ».

15 novembre. Le Président de l'Institut Égyptien fait connaître à l'Académie que la société qu'il dirige portera désormais le nom d'Institut d'Égypte : ainsi la célèbre société savante, créée en Égypte par Bonaparte, reprend son titre original.

29 novembre. M. H. Omont annonce à l'Académie que Mme Emile Picot, réalisant généreusement les intentions exprimées de son vivant par son mari vient, d'accord avec ses trois fils, de faire don au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, de l'important répertoire bibliographique formé par M. Émile Picot sur l'histoire littéraire de la France, particulièrement aux XVe et XVIe siècles. Ce répertoire alphabétique, qui compte environ 250 000 fiches, constitue un instrument incomparable de recherches pour les historiens de l'ancienne littérature française.

20 décembre. En présence de S. M. le roi Victor-Emmanuel III, membre associé étranger de l'Académie, et de M. le Président de la République qui assistent à la séance, M. Babelon fait une lecture sur l'origine de la devise FERT, qui figure sur les monnaies italiennes.

27 décembre. A l'occasion de la communication lue à la dernière séance par M. Babelon sur la devise FERT, M. Omont précise le sens de l'expression *litteris fractis*; elle signifie que cette devise était écrite en lettres gothiques. La caractéristique de l'écriture gothique est l'absence dans son tracé de tout trait arrondi, avec un nombre plus ou moins grand de brisures, d'où les termes de *fractura* ou de *textus fractus* sous lequel elle est anciennement désignée.

— M. le comte Durrieu est heureux de pouvoir annoncer à l'Académie que, grâce au dévoûment de M. le chanoine van den Gheyn, la partie centrale du rétable de l'Agneau Mystique, peint par les Van Eyck, a été soustraite pendant la guerre aux recherches des Allemands qui voulaient s'en emparer.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le maréchal JOFFRE a été reçu le 19 décembre. M. Jean Richepin, directeur de l'Académie, a répondu à son discours.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Élections. M. Emile MÂLE a été élu le 7 décembre 1918, en remplacement de M. Barth, décédé.

Un scrutin ouvert dans la même séance pour élire un successeur à M. G. Maspero, décédé, n'a pas donné de résultats.

M. PIRENNE a été élu, le 20 décembre 1918, associé étranger en remplacement de M. von Wilamowitz-Mœlendorff, dont l'élection a été annulée par décret du 28 mai 1915.

Le 20 décembre 1918, MM. VIGNAUD, SAYCE, RIZZO ont été élus correspondants étrangers; MM. LEROUX et MASQUERAY ont été élus correspondants régnicoles.

Académie des sciences.

Dans la Division des Sciences appliquées à l'industrie, ont été élus M. Maurice Leblanc, le 25 novembre 1918; M. A. Rateau, le 16 décembre; M. Georges Charpy, le 23 décembre.

Académie des beaux-arts.

L'Académie des Beaux-Arts a tenu sa séance publique annuelle le 16 novembre 1918, sous la présidence de M. André Allar.

Le programme de la séance était le suivant : Discours de M. le président; Proclamation de quelques-uns des prix décernés en vertu de diverses fondations (les autres concours ont été prorogés); *Notice sur la vie et les œuvres de M. Carolus Duran, membre de l'Académie*, par M. Ch.-M. Widor, secrétaire perpétuel.

Nécrologie. M. Jules Guiffrey, membre libre de l'Académie depuis 1899, est décédé le 26 novembre 1918. Une prochaine notice rappellera la précieuse collaboration que M. Guiffrey apporta au *Journal des Savants.*

Élections. M. Déchenaud a été élu le 16 novembre membre de la section de peinture, en remplacement de M. Raphaël Collin, décédé.

M. Rabaud a été élu le 29 novembre 1918 membre de la section de composition musicale, en remplacement de M. Widor, élu secrétaire perpétuel.

Académie des sciences morales et politiques.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le samedi 28 décembre 1918, sous la présidence de M. Henri Welschinger.

M. le Président a lu un discours et annoncé les prix décernés en 1918. Une *Notice sur la vie et les travaux de M. René Stourm*, a été ensuite lue par M. Ch. Lyon-Caen, secrétaire perpétuel.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL DES SAVANTS.

MARS-AVRIL 1919

TRAVAUX DE CH.-H. HASKINS SUR LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE EN LATIN DU XII[e] SIÈCLE.

I. *A list of text-books from the close of the twelfth century.* Extr. des *Harvard Studies in classical Philology*, t. XX, 1909. — II. *The sicilian translators of the twelfth century and the first latin version of Ptolemy's Almagest.* En collaboration avec Putnam Lockwood. Même recueil, t. XXI, 1910. — III. *The translations of Hugo Sanctelliensis.* Extr. de la *Romanic Review*, t. II, 1911. — IV. *Adelard of Bath.* Extr. de l'*English historical Review*, juillet 1911; cf. *Adelard of Bath and Henry Plantagenet,* ibidem, juillet 1913, p. 515. — V. *Further notes on sicilian translations of the twelfth century.* Extr. des *Harvard Studies in classical Philology*, t. XXIII, 1912. — VI. *Mediaeval Versions of the Posterior Analytics.* Même recueil, t. XXV, 1914. — VII. *Nimrod the Astronomer.* Extr. de la *Romanic Review*, t. V, 1914. — VIII. *Moses of Bergamo.* Extr. de la *Byzantinische Zeitschrift.* t. XXXIII, août 1914. — IX. *The reception of Arabic science in England*, dans l'*English historical Review*, janvier 1915. — X. *Leo Tuscus.* Ibidem, 1918, pp. 492-496.

On parle beaucoup, de nos jours, d'attirer à l'Université de Paris, par une propagande bien conduite, la clientèle intéressante des étudiants de l'Amérique du Nord et d'ailleurs. Mais, longtemps avant qu'il fût question de « propagande » à cet effet, au temps déjà loin-

tain où la Faculté des Lettres de Paris essuyait les plâtres encore frais de la nouvelle Sorbonne, j'ai eu le plaisir d'avoir pour auditeurs plusieurs étrangers, venus spontanément, qui sont maintenant des maîtres dans leur pays — il en est même qui sont ministre des Affaires étrangères — et connus de tous les savants. Je garde un souvenir spécial, entre tous, à M. Charles H. Haskins, aujourd'hui professeur d'histoire et doyen de la « graduate School of Arts and Sciences » à l'Université Harvard, Cambridge, Mass. Il cherchait alors sa voie [1] et il était certain qu'il ferait œuvre utile, quelle que fût celle où il s'engagerait, car il avait dès ce temps-là l'esprit précis et l'expression concise des érudits de race. Or nous travaillions au cours de ces années dans le domaine de la littérature latine du moyen âge, très abondante encore en champs à défricher. M. Haskins fut de ceux qui, à ma vive satisfaction, y plantèrent leur tente. Certes il ne s'y est pas cantonné; et chacun sait ce qu'il a fait ailleurs, depuis vingt ans, pour renouveler l'histoire de Normandie pendant le haut moyen âge, celle des rapports entre la Normandie, l'Angleterre et la Sicile, et celle des institutions anglo-normandes et normanno-siciliennes [2]. Mais il a toujours gardé un pied-à-terre sur le terrain de nos anciens exercices. Il a publié d'abord, en ce genre, d'excellentes monographies, dont les sujets lui avaient été suggérés [3]. Après avoir accompli dans les bibliothèques de l'Europe plus de voyages d'exploration qu'il n'a été donné d'en faire à la plupart d'entre nous, il s'est engagé ensuite dans les directions que quelques découvertes, dont les premières furent sans doute, comme il arrive, dues au hasard, lui révélèrent encombrées d'erreurs et d'incertitudes. Le hasard initial des trouvailles et les recherches subséquentes ont fixé peu à peu son attention sur des problèmes très spéciaux, mais d'une haute importance. C'est ce que je me propose de montrer dans cet article, par l'analyse de ses travaux disposés suivant l'ordre chronologique

[1] Ses premiers travaux avaient porté sur l'histoire des spéculations foncières aux États-Unis (*The Yazoo-land companies*. New-York, 1891).

[2] *The Normans in European history* (London, 1916); *Norman institutions* (Cambridge, 1918); etc.

[3] *The life of medieval students as illustrated by their letters*, dans l'*American historical review*, t. III (1898), pp. 203-209; *The University of Paris in the sermons of the thirteenth century*, ibid., 1905, pp. 1-27.

de leur apparition. — Je me propose donc de faire connaître ici ce qu'il a écrit, pendant les dix dernières années, pour la connaissance de l'histoire littéraire et particulièrement de la littérature scientifique en latin du XIIe siècle. Son œuvre à cet égard se trouve naturellement dispersée dans plusieurs recueils périodiques; et peu de personnes possèdent sans doute comme moi, grâce à lui, la collection complète de ces dix monographies, en tirages à part. C'est ainsi que l'historien à qui elles auraient été le plus directement profitables, P. Duhem, n'en a eu entre les mains que quelques-unes, et trop tard pour en faire entrer la substance dans la contexture de son vaste inventaire de ce que l'on sait des doctrines cosmologiques jusqu'à Copernic [1]. L'utilité certaine de la présente revue sommaire pour les gens du métier, plus encore que l'intérêt que tous les lettrés y peuvent goûter, est ce qui m'a déterminé à l'entreprendre.

I. Il y a, dans le manuscrit 385 de la bibliothèque de Gonville and Caius College, Cambridge, un dictionnaire descriptif de termes relatifs aux choses de la liturgie, de la science et des cours princières, qui commence par les mots : *Sacerdos ad altare accessurus*. Cet opuscule n'a pas été rencontré ailleurs. Comme le manuscrit de Gonville and Caius contient aussi plusieurs écrits de Jean de Garlande, on a supposé que le dictionnaire *Sacerdos ad altare* est de cet écrivain. Mais non. M. Haskins a constaté qu'il offre plutôt des analogies avec les œuvres d'Alexandre Neckam (1157-1217), ancien étudiant à Paris, plus tard abbé de Cirencester. L'auteur du *Sacerdos ad altare* et de la glose, semée de mots en langue vulgaire de France [2], qui l'accompagne, était du reste, comme Alexandre

[1] P. Duhem. *Le Système du Monde. Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, t. III et IV (Paris, 1915, 1916).

[2] L'auteur de cette glose est assurément le même que celui de la glose analogue des *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam, étudiée par P. Meyer (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXV, p. 2). M. Haskins a relevé (p. 82) un certain nombre de mots français qui sont dans la glose du « Dictionnaire » et qui ne sont pas dans celle des *Corrogationes*, sans entreprendre de rectifier à ce propos le texte du manuscrit unique qui, çà et là, est certainement ou probablement fautif (*benbelet* pour *beubelet*, etc.). On sait que l'étude des équivalents français proposés par Neckam pour une foule de mots latins a été depuis longtemps signalée comme intéressante; elle est encore à faire.

Neckam, venu d'Angleterre pour fréquenter les écoles de Paris, et il a vécu ensuite près de la frontière de Galles (c'est la situation de Cirencester). Quant à la date, à en juger par le fait que l'auteur du « Dictionnaire » ne connaît pas de recueil canonique plus récent que les « Decrétales d'Alexandre III », et par quelques autres considérations du même genre, il semble que le texte dont il s'agit ne peut être que de la fin du XIIe siècle. Le passage sur les ouvrages classiques dont la lecture est recommandée dans le chapitre publié par M. Haskins (pp. 90-94) a donc le mérite d'offrir une sorte de « bibliographie scolaire », assez précisément localisée dans le temps; et c'est la plus ancienne que l'on connaisse.

II. Au XIIe siècle, la Sicile a été, sous l'excellent gouvernement des Normands, un terrain d'élection pour la culture simultanée de la science latine, de la science grecque et de la science arabe. De grandes choses auraient pu sortir de là; il en est sorti quelques-unes. M. Haskins s'est proposé de démontrer que l'Almageste de Ptolémée devait être ajoutée à la liste des livres qui ont été traduits en ce temps-là à la cour des rois normands.

Nul n'ignore que l' « Al μεγίστη » de Ptolémée a été traduite de l'arabe à Tolède, vers 1175, par Gérard de Crémone et que cette traduction n'a été remplacée dans l'usage courant par celle de Georges de Trébizonde, faite directement sur le grec, qu'en 1451. Or M. Haskins a découvert, dans le manuscrit 2056 de la Bibliothèque du Vatican, du XIIIe siècle, ayant appartenu jadis à Coluccio Salutati, une autre version, du XIIe, d'après le grec, jusque-là inconnue. L'auteur, dans sa dédicace à un savant mathématicien anonyme, dit qu'il étudiait la médecine à Salerne quand il apprit qu'un exemplaire du grand traité de Ptolémée avait été apporté de Constantinople à Palerme, comme présent de l'empereur grec (Manuel) au roi de Sicile (Guillaume); il se mit, ajoute-t-il, en rapports avec l'émissaire du roi qui l'avait rapporté de Constantinople, « Aristippe ». Il s'agit assurément, ici, de l'« Henricus Aristippus » qui fut archidiacre de Catane en 1156, à qui l'on doit des traductions du grec (notamment celle d'une partie des *Meteorologica* d'Aristote et celle de deux dialogues de Platon, le *Ménon* et le *Phédon*), et qui mourut, disgracié, en 1162. Le traducteur de Ptolémée nous apprend qu'il n'acheva son ouvrage qu'assez longtemps après sa

première entrevue avec Aristippe, car il lui fallut se livrer lui-même à des études préparatoires, en grec et en mathématiques, et se procurer en outre la collaboration d'« Eugène », personnage versé dans la connaissance du grec, de l'arabe et du latin [1], sans parler d'autres obstacles qu'il eut à vaincre, dont il est question à mots couverts (*contra viri discoli voluntatem*). Cependant il paraît évident, par ce qui précède, que la traduction de l'ancien étudiant de Salerne est antérieure de dix ans environ à celle de Gérard de Crémone.

III. Si considérable qu'ait été, au XIIe siècle, l'École des traducteurs de Sicile, elle ne soutient pas la comparaison avec celle de Tolède qui procura à l'Occident, vers le même temps, non seulement Ptolémée dans la version qui demeura classique, mais Aristote, Euclide, Galien, Hippocrate, et les commentateurs arabes. L'École de Tolède remonte, semble-t-il, à l'archevêque Raimond (1126-1151), sous lequel travaillèrent ces deux célèbres et infatigables interprètes : Dominique Gondisalvi, archidiacre de Ségovie, et le juif converti Jean de Séville, qui ne sont que les plus connus de toute une pléiade internationale d'érudits, leurs émules, attachés à la même œuvre, en divers lieux d'Espagne et du Midi de la France : Platon de Tivoli; l'Anglais Robert, dit *Retinensis*; Hermann le Dalmate; Rodolphe de Bruges; etc.

La troisième dissertation de M. Haskins est consacrée à un de ces hommes, Hugues *Sanctelliensis*, qui n'était connu jusqu'alors que par des traductions d'écrits astrologiques. Il existe à la Biblioteca nazionale de Naples, M. Haskins nous l'apprend, une version du *Centiloquium*, abrégé du *Quadripertitum* de Ptolémée, très différente de celle, bien connue, qui porte dans les manuscrits la date de 1136 et les noms de Jean de Séville ou de Platon de Tivoli. Elle est dédiée à Michel, évêque de Tarazona (1119-1151), et présentée dans la préface comme un guide à travers la volumineuse collection

[1] Ce personnage est connu par ailleurs, comme Aristippe. C'est l'« émir » Eugène de Palerme, surnommé « le Philosophe », à qui l'on doit de connaître l'*Optique* de Ptolémée, livre qui n'est parvenu jusqu'à nous que par la traduction qu'il en fit; la traduction de la prophétie de la Sibylle Erythrée; celle de la fable sanscrite de Kalila et Dimna, costumée en grec au XIe siècle; etc.

d'écrits astrologiques réunie par ce prélat, dont l'*insaciabilis filosophandi activitas* est louée en termes pompeux. Hugues était assurément compatriote de l'évêque Michel, et tirait sans doute son surnom du lieu de sa naissance, un des nombreux villages de la péninsule qui s'appellent Santalla.

Les écrits astrologiques et autres, traduits ou résumés par Hugues de Santalla (qui fut un compilateur intrépide, quoiqu'il soit resté, semble-t-il, isolé et n'ait eu à sa disposition d'autres ressources que la bibliothèque de son patron, l'évêque Michel), sont énumérés ensuite : le commentaire de Mohammed ben Ahmed el Biruni sur Alfragan, les « Nativités » de Maschallah, les « Prédictions météorologiques » d'Albumazar, la Géomancie d' « Alatrabulucus » de Tripoli, etc. De presque tous ces ouvrages il existe encore aujourd'hui un assez grand nombre d'exemplaires manuscrits, dont beaucoup en Angleterre[1]. Ils ont eu par conséquent le succès de diffusion qui fut refusé à la traduction, bien autrement intéressante et méritoire, de l'Almageste par le Salernitain anonyme et Eugène de Palerme.

IV. La notice sur Adelard de Bath, le premier grand nom anglais de l'histoire des sciences avant Robert Grosseteste et Roger Bacon, comporte l'énumération critique, disposée à la façon de notre *Histoire littéraire*, des écrits certains et supposés de cet auteur, qui sont à peu près les seules sources connues pour sa biographie.

Adelard, originaire de Bath, était contemporain d'Henri Ier et voyagea longtemps dans les pays lointains, en Italie, en Sicile, et jusqu'à Tarse et à Antioche, en Cilicie et en Syrie; on n'en sait guère davantage. C'est près de Tours qu'il a écrit son traité *De eodem et diverso*, un ouvrage de sa jeunesse (qui pourtant accuse déjà la connaissance du grec, acquise au delà des monts), dédié à l'archevêque Guillaume de Syracuse (mort en 1115 ou 1116), où la Philosophie, s'adressant à l'auteur, rappelle que, « l'année précédente », pendant qu'il faisait en France ses études musicales, il a « touché de la cithare devant la reine de France ». Les *Questiones naturales*, dédiées à Richard, évêque de Bayeux, ont été rédigées

[1] Cf. le catalogue de la bibliothèque royale du Louvre au XIVe siècle (L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*. Paris, 1907), étonnamment riche en livres d'astronomie (n°s 556-619) et d'astrologie (n°s 635-733).

après qu'Adelard eut quitté les écoles de Laon, où il enseignait, et passé plusieurs années à s'initier en Orient à la sagesse des Arabes; elles l'ont été après le retour de l'auteur en Angleterre. La traduction du livre *Ezich Elkaulresmi*, c'est-à-dire des tables astronomiques de Mohammed ben Musa al Karismi, est datée de 1126. Celle des *Éléments* d'Euclide et celle de l' « Introduction à l'astronomie » (*Ysagoga Minor*) d'Abou Maaschar Dja'afar, aussi faites d'après l'arabe, ne le sont pas.

Cette notice fait connaître avec précision tout ce que l'on savait en 1911 sur Adelard et sur ses œuvres; mais elle n'était que préparatoire et provisoire, car elle posait en même temps un certain nombre de problèmes à résoudre. Par exemple : Adelard de Bath a-t-il eu, comme quelques indices le donneraient à penser, des rapports avec les traducteurs d'Espagne? Un manuscrit de l'*Ezich*, conservé à Madrid, porte la rubrique : *Incipit liber Ezeig, id est chanonum Alghoarizmi per Adelardum Bathoniensem ex arabico sumptus et per Rodbertum Cestrensem ordine digestus*; M. Haskins n'avait encore rien à dire, en 1911, sur ce Robert de Chester (voir plus loin, § IX). Et c'est en 1913 seulement qu'il a eu connaissance d'un exemplaire du *de Astrolobia* d'Adelard, petit traité composé après le *De eodem et diverso*, le *Liber Ezich* et la traduction d'Euclide (puisqu'il contient des allusions à ces trois livres); cet exemplaire, conservé au Fitzwilliam Museum de Cambridge, est expressément dédié à Henri Plantagenet, encore *infans*, entre 1142 et 1146, pendant le séjour de ce jeune prince à Bristol (non loin de Bath).

V. La cinquième dissertation est la suite de la seconde, commencée pour faire connaître la plus ancienne traduction de l'Almageste d'après le grec, et qui s'achève par quelques notes sur l'École des traducteurs de Sicile au XIIe siècle en général.

Et d'abord la traduction de l'Almageste par l'ancien étudiant de Salerne et Eugène de Palerme avait été découverte en 1909, d'une manière indépendante, non seulement par M. Haskins à la Bibliothèque du Vatican comme il a été dit, mais aussi par M. Björnbo à la Biblioteca nazionale de Florence en un exemplaire incomplet au début. Découvertes couronnées en 1910 par cette observation d'Heiberg que le manuscrit grec de Ptolémée, apporté de Constantinople par Aristippe de la part de l'empereur Manuel, sur lequel le Saler-

nitain et Eugène ont travaillé, est sans doute le manuscrit du xe siècle qui est coté maintenant Marcianus 313 à la Bibliothèque de Venise[1]. Un troisième exemplaire, pseudépigraphe (car il est attribué par un rubricateur à Hermann le Dalmate), a été rencontré depuis, encore au Vatican, par M. Haskins.

Mais ce n'est pas tout. M. Haskins a été conduit à se demander si d'autres traductions ne sont pas sorties des mêmes mains qui firent passer du grec en latin le Marcianus 313. Et comme le Salernitain dit clairement dans sa préface qu'avant d'aborder l'Almageste, il s'était d'abord préparé à cette tâche en s'occupant : 1° des *Data*, des *Optica* et des *Catoptrica* d'Euclide; 2° du *De motu* de Proclus, le savant américain s'est rallié à l'opinion que les traductions anonymes de tous ces écrits, répandus au moyen âge, sont dues probablement au traducteur sicilien de l'Almageste. Toutes ces traductions sont en effet de même style, rigoureusement littéral, qui est caractéristique de l'École sicilienne.

Du même style est encore nettement la version des *Pneumatica* de Héron d'Alexandrie, mentionnée par Aristippe dans sa préface à sa traduction du *Phédon*, que M. Haskins croit avoir retrouvée dans le manuscrit latin 7226 B de la Bibliothèque nationale.

D'autre part, la traduction du *Phédon* par Aristippe, commencée au siège de Bénévent en 1156, est dédiée à un certain *Roboratus*, anglais de nation, qui, de Sicile, est sur le point de retourner dans ses foyers. *Roboratus* est certainement pour Robert, comme V. Rose l'a dès longtemps remarqué. Mais quel Robert? M. Haskins émet l'hypothèse qu'il s'agit de Robert de Cricklade, prieur de Saint-Frideswide à Oxford (avant 1141-après 1171), lequel a dédié à Henri II une *Defloratio*, en neuf livres, de l' « Histoire naturelle » de Pline : Robert de Cricklade n'a-t-il pas raconté lui-même un incident d'un voyage qu'il fit de Catane à Syracuse vers 1158? S'il est vrai, c'est un trait de plus au tableau des rapports entre l'Angleterre et la Sicile au xiie siècle que M. Haskins avait précédemment esquissé ailleurs[2].

D'autres problèmes du même genre attendent toujours une

[1] *Hermès*, t. XLV (1910), p. 57.

[2] *England and Sicily in the twelfth Century*, dans l'*English historical Review*, XXVI, pp. 435-438.

solution. Aristippe connaissait le texte grec des *Posteriores Analytici*; le premier Occidental qui les ait cités, en 1159, Jean de Salisbury (qui en signale incidemment une « traduction nouvelle »), visita plusieurs fois la Sicile. Il n'est pas croyable, du reste, que l'on puisse dresser, dès maintenant, la liste définitive de tous les ouvrages exécutés par l'École sicilienne. Toutes les anciennes versions latines, d'après le grec, comme celles de *De physico auditu* d'Aristote, qui est dans un manuscrit du XIIIe siècle à la Bibliothèque du Vatican (Christine, n° 1885), devraient être auparavant examinées avec soin.

VI. L'importante question des *Posteriores Analytici*, ainsi posée par M. Haskins en 1912, a été reprise et traitée par lui en 1914, dans un Mémoire spécial.

L'histoire générale des traductions latines d'Aristote fut entreprise jadis par Ch. Jourdain (*Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*. Paris, 1843) et complétée depuis, au point de vue des traductions d'après l'arabe, par Steinschneider. Mais beaucoup de points sont encore obscurs. Et notamment ce qui a trait à l'introduction en Occident des traités aristotéliciens de Logique supérieure.

Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel, a écrit dans une édition de sa Chronique dont l'autographe existe, sous l'année 1128 : « Jacobus, clericus de Venecia, transtulit de greco in latinum quosdam libros Aristotelis et commentatus est, sc. Topica, Analyticos Priores et Posteriores, et Elencos, quamvis antiquior translatio super eosdem libros haberetur ». Ce Jacques de Venise est un des trois personnages latins mentionnés dans les *Dialogi* d'Anselme de Havelberg comme « viri sapientes, in utraque lingua periti et litterarum doctissimi » qui florissaient à la cour de Constantinople en 1136. Ces données insuffisantes ont donné lieu au XIXe siècle à beaucoup de discussions et d'hypothèses sans profit. L'*antiquior translatio* de l'abbé du Mont Saint-Michel était-elle celle que le moyen âge a connue depuis la fin du XIIe siècle, et depuis cette époque seulement, sous le nom de Boëce? Jacques de Venise en avait-il vraiment fait une autre? Où bien est-il l'auteur de la traduction attribuée à Boëce? car il est très suspect que, soi-disant rédigée depuis des siècles, la traduction dite de Boëce, qui paraît, en soi,

peu digne de cet homme illustre, n'ait été citée qu'à partir du temps où Jacques de Venise a vécu.

M. Haskins a tranché toutes ces controverses, dans sa sixième dissertation, par la production d'un manuscrit nouveau, conservé dans la bibliothèque de Tolède, qui contient trois traductions distinctes des *Posteriores Analytici* : 1° la traduction d'après le grec, attribuée à Boëce pendant tout le bas moyen âge, quoiqu'elle n'ait jamais été citée avant la seconde moitié du XIIe siècle; 2° la traduction classique d'après l'arabe (qui n'a pas d'intérêt pour le problème dont il s'agit ici); 3° une traduction jusqu'à présent inconnue, précédée d'une préface où il est dit que les deux traductions anciennes des *Posteriores Analytici*, celle de Boëce et celle de Jacques de Venise, sont insuffisantes, celle-ci parce qu'elle est si obscure que « les maîtres de France », qui la connaissent, n'osent s'en servir, celle-là parce qu'on n'en possède qu'un texte incomplet et très corrompu. L'affirmation de Robert de Torigni se trouve ainsi justifiée complètement; dans le second quart du XIIe siècle, il existait bien, déjà, deux traductions des Analytiques : une ancienne (dont il n'y a pas, après tout, de raisons décisives pour refuser la paternité à Boëce); la seconde, récente, due à Jacques de Venise. Et l'on voit en outre pourquoi, malgré l'existence de ces deux textes, il n'en ait jamais été fait état par les savants occidentaux avant Jean de Salisbury en 1159 : ils n'osaient pas s'en servir (*Francie magistri... noticiam illius non audent profiteri*). La version nouvelle, d'après le grec, du manuscrit de Tolède a été certainement composée après celle de Jacques de Venise (1128) et avant celle de Gérard de Crémone (mort en 1187) qui, plus claire, dès son apparition, se substitua dans l'usage à toutes les autres. — L'auteur de la version nouvelle du manuscrit de Tolède n'était pas français, quoiqu'il fût au courant des choses de France; et il avait une culture qu'on ne pouvait guère acquérir, de son temps, qu'en Italie. M. Haskins se refuse à l'identifier avec Aristippe, mais il penche à croire qu'il appartenait à l'École de Sicile. — Albert le Grand cite enfin une traduction des Analytiques dont l'auteur, dit-il, s'appelait « Jean », et qui était, à son avis, supérieure à celle de Boëce. On peut se demander s'il vise par là l'œuvre qui n'est plus connue que par le manuscrit de Tolède ou il s'agit d'un autre ouvrage encore, inconnu

d'ailleurs. Ce dernier point d'interrogation reste, pour le moment, en suspens. Robert Grosseteste, en disant qu'il a utilisé la version revisée de Boëce *et alias translationes* (non dénommées) n'éclaircit rien à ce propos.

VII. Les trois Latins lettrés qui sont nommés par Anselme de Havelberg dans son compte rendu du Colloque théologique tenu devant Jean Comnène en 1136 comme *in utraque lingua periti* sont, avec Jacques de Venise, précité, Burgundio de Pise et Moïse de Bergame. Burgundio, envoyé de Pise à Constantinople, est bien connu comme traducteur de Chrysostôme, de Basile, de Nemesius, de Galien, etc. Moïse de Bergame, le plus éminent des trois au sentiment d'Anselme, est resté, jusqu'à maintenant, plus obscur.

On a de lui une lettre missive, écrite probablement en 1130, à son frère, prévôt de l'église de Saint-Alexandre à Bergame, qui le montre engagé au service de l'Empereur grec, en relation avec des Vénitiens notables, occupé à collectionner des manuscrits grecs (dont il a perdu récemment quantité dans l'incendie du quartier vénitien à Constantinople), etc. Sa réputation littéraire n'était guère fondée jusqu'ici que sur un poème latin rimé en l'honneur de la ville de Bergame, quoique Tiraboschi lui eût attribué aussi une *Expositio* des mots grecs qui se trouvent dans les préfaces bibliques de saint Jérôme (les exemplaires manuscrits de cet opuscule sont nombreux).

Or, M. Haskins a découvert un nouvel ouvrage de ce personnage dans le manuscrit n° 52 de la Bibliothèque de Nîmes : c'est un traité théologique, sans intérêt intrinsèque, mais que « Moïse de Bergame » en personne présente comme traduit du grec, et comme le fruit de ses veilles. On y constate d'ailleurs des habitudes de style familières à l'auteur de l'*Expositio*. Et ces mêmes habitudes caractérisent encore un traité anonyme, copié à la suite de l'*Expositio* dans le manuscrit 22 de la Bibliothèque nationale de Luxembourg : traité très bref, écrit en réponse à une question sur les règles de l'accentuation des cas obliques du mot *character*; il est adressé à un « Alexander, domine mi frater... », qui n'est autre, probablement, que le prévôt de l'église de Saint-Alexandre à Bergame, correspondant ordinaire de Moïse et connu lui-même comme fervent collectionneur de livres. Il est expédié « ex Datia »; et c'est peut-être là un indice que

Moïse avait accompagné Jean Comnène dans sa campagne du Danube, en 1128.

VIII. Le *Cumpoz* de Philippe de Thaon, écrit en 1119, le plus ancien monument de la littérature anglo-normande, offre un tableau très instructif des connaissances répandues en Europe, en matière d'astronomie et de chronologie, avant l'introduction en Occident des astronomes arabes. Or Philippe de Thaon cite cinq « autorités » : Bède, Helperic, Gerland, Turkils et Nemrod. On peut comparer ce qu'il a emprunté aux trois premiers avec le texte de leurs œuvres, qui ont été imprimées. Quant à Turkils, il est l'auteur d'un traité sur l'Abaque, antérieur à 1117, et d'une Chronologie en trois livres qui n'a pas encore été retrouvée. Mais « Nebrot », c'est-à-dire Nemrod? Le Nemrod de la Bible a passé, dès le VIe siècle, dans le monde grec, pour avoir été expert en astronomie. Cette légende fut accueillie, par la suite, en Occident. *Aiunt quidam Nemrod gigantem summum fuisse astrologum*, dit Hugues de Saint-Victor. Tout le XIIe siècle l'a cru.

Ce fabuleux Nemrod n'a pas laissé, comme on pourrait le supposer, qu'une grande réputation vague. Le *Speculum astronomie* du XIIIe siècle, attribué à Albert le Grand et à Roger Bacon, cite le « Liber quem edidit Nemroth gigas ad Johathonem discipulum suum, qui sic incipit : *Sphera celi*[1]... ». Mais l'ouvrage ainsi désigné était considéré comme perdu. M. Haskins le signale dans les manuscrits latins VIII 22 de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise et Pal. 1417 du Vatican (ce dernier avec un *incipit* différent); lesquels paraissent tous deux incomplets, du reste, puisqu'ils ne contiennent pas de passages correspondants aux affirmations que Philippe de Thaon et Honoré d'Autun appuient précisément sur l'autorité de « Nemrod ».

Le livre *Sphera céli* se présente sous la forme d'un dialogue entre le roi Nemrod et son disciple Joathon (nom du quatrième fils de Noë, d'après une tradition exclusivement syriaque). Il est complètement étranger à la littérature arabe, comme à l'hébraïque et à la grecque. M. Haskins pense qu'il a été rédigé, lui ou plutôt son pro-

[1] « Nemrod » est cité aussi dans le *De philosophia mundi* de Guillaume de Conches (P. Duhem, *Le Système du Monde*, t. III, p. 99).

totype[1], en Gaule, où les éléments syriens ont été si nombreux et si actifs pendant le haut moyen âge, au cours du IXe siècle.

IX. Quand et comment la science arabe pénétra-t-elle en Angleterre? Au commencement du XIIe siècle, les abacistes et les computistes d'Angleterre n'en savent rien encore, quoique Walcher, prieur de Malvern, d'origine lorraine, qui avait voyagé en Italie, se fût déjà servi de l'astrolabe pour déterminer l'éclipse du 18 octobre 1092. Le même Walcher reçut plus tard les enseignements d'un juif converti (*Petrus Ebrei, cognomento Anphus*), que M. Haskins est disposé à identifier avec le célèbre Pierre Alfonse, l'auteur de la *Disciplina clericalis* et des *Dialogi cum Judeo*, baptisé à Huesca en 1106. Un exemplaire de la *Disciplina clericalis*, conservé dans la bibliothèque de l'Université de Cambridge, fait suivre le nom de Pierre Alfonse, *compositor hujus libri*, du titre : *Henrici primi, regis Anglorum, medicus...*; et il ne semble pas que ce témoignage soit à écarter purement et simplement, comme l'ont fait MM. Hilka et Söderhjelm, les derniers éditeurs de la *Disciplina*.

Mais Walcher de Malvern, disciple de Pierre le juif, ne fut, en tout état de cause, qu'un précurseur. C'est Adelard de Bath (voir plus haut, § IV) qui doit être considéré comme le pionnier de la science orientale en Angleterre. En dépit de son titre très général, de nature à induire en erreur les bibliographes qui se fient exclusivement aux frontispices, le neuvième mémoire de M. Haskins n'en dit, pourtant, rien ou presque rien; il est principalement consacré aux émules et aux premiers continuateurs d'Adelard : Robert, Roger et Daniel.

Robert est surnommé *Retinensis* dans quelques manuscrits et, d'après eux, par la plupart des modernes; mais d'autres témoignages anciens le qualifient de *Ketinensis*, ou *de Ketene*. Était-il de Ketton (Rutlandshire), village dont le nom paraît, dans des chartes du XIIe siècle, sous la forme « Ketene », comme le croit M. Haskins? En tout cas Robert *Retinensis* ou *de Ketene*, Anglais de naissance, établi dans la vallée de l'Èbre en 1141, qui fut alors employé par Pierre le

[1] Il doit y avoir eu un Dialogue préexistant de « Nemrod et Joathon », que l'auteur du *Sphera celi* a utilisé et arrangé, puisqu'il y ajoute : « Alii doctores, dit-il, qui fuerunt post Nemroth.... Ut exposuit Alexander.... »

Vénérable, abbé de Cluni, à la traduction du Coran en même temps qu'Hermann le Dalmate, et qui fut archidiacre de Pampelune en 1143, ne doit pas être distingué sans doute d'un certain Robert, Anglais aussi, aussi établi en Espagne, pareillement versé dans la connaissance de l'arabe, et tout de même employé à des traductions d'arabe en latin, que d'autres manuscrits surnomment *Cestrensis* (de Chester). Je suis frappé d'ailleurs, pour ma part, d'une certaine ressemblance entre les mots *Retinensis*, *Ketinensis*, *Kestrensis*, analogue à celle des formes qui dérivent ordinairement, par suite de confusions paléographiques, d'un prototype commun. Quoi qu'il en soit, la présence du second Robert, sans doute identique au premier, est constatée à Ségovie en 1145, et à Londres en 1147 et en 1150. M. Haskins a dressé (pp. 62 et suiv.) la liste critique de ses ouvrages scientifiques; une traduction des *Judicia* d'Alkindi, dédiée à Hermann le Dalmate; une traduction du *De compositione chemie* de Morienus; une traduction de l'*Algebra* d'Al Kharismi; un traité sur l'Astrolabe; des Tables astronomiques pour le méridien de Londres en 1150, appendice détaché sans doute d'une traduction, par Robert, de l'*Opus astronomicum* d'Al Battâni dont parle Hermann le Dalmate en 1143, et jusqu'à présent non retrouvée; une revision des Tables d'Adelard (*Liber Ezeig* de 1126). Dans sa préface aux *Judicia* d'Alkindi, publiée par M. Haskins d'après le manuscrit Cottonien App. VI du Musée britannique, Robert parle de ses travaux antérieurs sur Euclide, Theodosius et un *Liber proportionum*, qui est peut-être celui dont Steinschneider a indiqué plusieurs manuscrits.

D'autre part, il existe dans le manuscrit Digby 40 de la Bodléienne un *Compotus* en cinq livres, daté de 1176, dont l'auteur, au courant de la science orientale, qu'il oppose à celle des Latins, a dissimulé son nom et une dédicace, en acrostiche, dans sa table des chapitres : *Gilleberto Rogerus*. « *Gilbertus* » est Gilbert Foliot, évêque de Hereford depuis 1163, dont « Roger de Hereford » a attesté un acte en 1173-1174. Le même Roger, qui se dit encore jeune en 1176, a dressé des Tables astronomiques pour le méridien de Hereford en 1178, basées sur des tables antérieures pour Tolède et Marseille. Son principal ouvrage [1] est un *Liber de quatuor partibus judiciorum astronomie*,

(1) M. Haskins inscrit, sans observation, sous le n° 3 de l'œuvre de

dont il y a des exemplaires manuscrits à Paris, à Limoges et à Dijon, qui a été souvent abrégé et qui mériterait, en raison de la fortune qu'il a eue sous le nom de *Judicia Herefordensis*, des recherches particulières [1].

On ignore si Roger de Hereford, comme Robert « de Ketene », avait fréquenté les *scriptoria* d'Espagne. Mais la chose n'est pas douteuse pour Daniel de Morley, qui, dégoûté, comme plus tard Roger Bacon, par « la prétentieuse ignorance » des clercs de Paris et par la prépondérance des études juridiques dans leurs écoles, s'était hâté, dit-il dans l'introduction de sa *Philosophia*, vers Tolède, le foyer de la science arabe, pour y entendre les vrais sages. Daniel fut là le disciple de Gérard de Crémone et retourna en Angleterre *cum preciosa multitudine librorum*. La *Philosophia*, dont V. Rose a publié dès 1874 les parties principales, est un essai pour faire connaître la substance de l'enseignement de Tolède à l'évêque Jean de Norwich (1175-1200).

Le neuvième Mémoire de M. Haskins, le seul des dix qui ait un caractère intermédiaire entre l'investigation originale et la haute vulgarisation, se termine par quelques notions brèves sur l'introduction en Angleterre des ouvrages d'Aristote, relatifs à la philosophie naturelle et à la métaphysique, dont Alexandre Neckam (+ 1217) fut le principal instrument. Mais ce vaste sujet réclamerait une étude beaucoup plus approfondie.

X. Maître « Hugo Eterianus » et maître « Leo Tuscus » étaient membres de la grande colonie pisane à Constantinople au temps de Manuel Comnène. Le premier est connu depuis 1166 jusqu'à sa mort (1182) pour avoir pris part à des controverses théologiques contre l'Église grecque, ce qui lui valut, du pape Lucius III, la dignité cardinalice; son principal ouvrage, *de Heresibus*, est de 1177. Léon, *invicti principis egregius interpres* en 1166, exerçait encore cette fonction en 1182; il collaborait ordinairement avec Hugues. En

Roger, une *Theorica planetarum* qui ne saurait être de lui car on y voit citées des *Tables de Londres* qui n'ont été dressées qu'assez avant dans le XIIIe siècle. Sur ce point, voir P. Duhem, *Le Système du Monde*, t. III, p. 522.

[1] C'est à ce Roger de Hereford qu'Alfred de Sereshel a dédié sa version, d'après l'arabe, du *De vegetatilibus* attribué à Aristote.

outre il a exécuté, seul, deux traductions du grec en latin : une version de la messe de saint Chrysostôme, faite à la requête du noble Rainaldo de Montecatano; et une version de l'*Oneirocriticon* d'Ahmed ben Sirin, adressée à Hugues. M. Haskins date ce dernier ouvrage de 1176, d'après la préface dont il est précédé dans le seul manuscrit Digby 103 de la Bibliothèque bodléienne.

L'analyse de ces dix monographies délimite assez bien le terrain que, par des investigations successives, M. Haskins a fait sien. Il est permis de conjecturer, et d'espérer, que la curiosité du savant auteur s'étendra, par la suite, à l'ensemble du sujet dont relèvent les études de détail qu'il a fait paraître jusqu'à présent : l'histoire de la Renaissance du XII[e] siècle. — Il y a eu, au moyen âge, trois mouvements de renaissance : la Renaissance carolingienne, la Renaissance du XII[e] siècle, et la Renaissance proprement dite, qui a clos cet âge de l'humanité. Or, l'histoire de la première, à laquelle Arthur Giry a longtemps médité de s'employer, reste à faire; celle de la seconde aussi. Mais nul n'est plus désigné que M. Haskins pour s'occuper de celle-ci, où les clercs d'origine anglaise ont joué un si grand rôle. M. Haskins a bien voulu m'écrire, en 1918 : « I am announcing a course next year on the intellectual history of the Middle Ages, which I trust will help in the direction of a general book on the so-called Renaissance of the Twelfth Century ». On doit applaudir à ce projet.

Feu Barthélemy Hauréau, qui a tant fait, sans quitter Paris, pour l'histoire de la littérature en latin du moyen âge à une époque où il était pratiquement impossible d'obtenir la communication avec déplacement des manuscrits conservés dans les bibliothèques de province et de l'étranger, aurait été surpris sans doute d'apprendre que, moins de vingt ans après sa mort, ses études de prédilection seraient reprises avec la plus grande efficacité par des érudits transatlantiques, plus au courant des ressources cachées dans les bibliothèques de l'Europe qu'aucun ancien bibliographe ne le fut aux siècles passés. Mais c'est un fait que sa science, si peu cultivée, de son temps, en Europe même, qu'il s'était singularisé, parmi les philologues, en s'en déclarant l'adepte, est maintenant acclimatée là-bas. Quoique la plupart des étudiants de M. Haskins, à son ancienne

Université de Wisconsin et à Harvard, aient montré de la préférence pour les sujets d'histoire narrative et constitutionnelle, quelques-uns, comme Louis J. Paetow, professeur à l'Université de Californie, l'éditeur de la *Bataille des Sept Arts*, et qui s'intéresse maintenant, paraît-il, à Jean de Garlande, ont suivi ses traces; et, sans la guerre, il aurait déjà vu fleurir à son tour, probablement, les élèves de ses élèves [1].

CH.-V. LANGLOIS.

L'ART BOUDDHIQUE.

Edouard Chavannes. *Mission archéologique dans la Chine Septentrionale.* Tome I. Deuxième Partie : *La Sculpture bouddhique*, in-8, p. 291 à 614, pl. 544-587, Paris, Leroux, 1915. — A. Foucher. *The Beginnings of Buddhist Art and other Essays in Indian and Central-Asian Archaeology.* Revised by the Author and Translated by L. A. Thomas and F. W. Thomas, with a Preface by the latter, in-8, p. xvi-316. Paris, Geuthner, 1917.

I

Dans la première partie de son ouvrage parue en 1913, Chavannes avait étudié *La Sculpture à l'époque des Han*, sujet qu'il avait déjà traité en partie dans un volume publié à Paris en 1893 sous le titre de *La Sculpture sur Pierre en Chine*; c'est le même titre que je donnai à la communication que je fis le 20 novembre 1914 à la

(1) Un autre foyer d'études de cet ordre a été fondé, indépendamment, à l'Université Cornell, par M. G. L. Hamilton, professeur de langues romanes, à qui l'on doit, entre autres contributions notables, une bonne monographie sur *Theodolus, A mediaeval Textbook*. Extrait du t. VII de *Modern Philology* (octobre 1909). Voir aussi la dissertation d'Herbert Douglas Austin, *Accredited citations in Ristoro d'Arezzo's « Composizione del Mondo »*, dans les *Studi medievali*, t. IV (1912-1913), pp. 335-382, qui est datée de l'Université de Michigan et qui accuse une connaissance étendue de la littérature scientifique en latin du moyen âge.

séance annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : je notais le plus ancien monument de sculpture actuellement connu en Chine, remontant à l'année 117 avant Jésus-Christ, représentant l'un des chevaux qui ornaient la tombe du fameux général Ho Kiu-ping, ainsi que les piliers des chambres funéraires de la famille Wou au Chan-toung, et je signalais la découverte des sculptures de l'époque des Wei ornant les grottes de Yun-kang, près de Ta-t'oung au Chan-si et plus tard celles de Loung-men au Ho-nan qui nous fournissent le chaînon qui a conduit l'art bouddhique du Gandhâra à travers l'Asie centrale jusqu'au Japon et à Java.

Après la chute de la dynastie des Han, c'est-à-dire après le IIe siècle de notre ère, « l'art chinois, nous dit Chavannes, présente dans l'état actuel de nos connaissances, une lacune de plus de deux cents ans; il ne se manifeste à nouveau qu'au Ve siècle où il apparaît sous les formes toutes nouvelles qu'il revêt pour s'adapter aux besoins de la religion bouddhique ». Assurément avant cette période, il y eut des statues modelées en dehors de l'influence bouddhiste, par exemple, cités par Se-ma Ts'ien, douze hommes de bronze fondus en 221 avant Jésus-Christ par ordre de Ts'in Che Houang Ti, ou, sous le règne de Wou Ti, 115 avant Jésus-Christ, un génie de bronze qui tient un plateau destiné à recevoir la rosée, mais les statues des Han sont dénuées d'expression, tandis que l'art bouddhique, reflétant l'art grec, donne la pensée hindoue et offre une véritable morale.

Cet art nouveau, inspiré par le Bouddhisme, fit son apparition pour la première fois, à Yun-kang, quatre cents ans après l'époque où le Bouddhisme fut introduit en Chine; c'est dire que jusqu'alors cette religion n'avait exercé aucune influence sur l'art chinois, et que probablement elle n'avait fait que végéter; il faut voir dans cette apparition du Bouddhisme dans l'art en Chine, le résultat du voyage du premier pèlerin chinois Fa Hian, qui n'est revenu de l'Inde qu'en 413; cet art est venu de l'Inde dans le sud par mer; dans le nord par l'Asie centrale. Trois groupes de sculptures ont été particulièrement étudiés par Chavannes : 1° celui de Yun-kang; 2° celui de Loung-men, dans le voisinage de Ho-nan-fou; 3° celui de Koung-hien, sous-préfecture de la province de Ho-nan.

Nous commencerons par le groupe de Yun-kang; cette localité

se trouve dans la vallée de la petite rivière Che-li, à trente lieues à l'ouest de Ta-t'oung-fou, dans le nord de la province du Chan-si, au pied d'une falaise rocheuse qui borde un vaste plateau; cet escarpement abrupt est nommé dans les textes historiques Wou-tcheou. Il est percé d'une multitude de grottes, rappelant les *creutes* de Picardie, dont les parois sont sculptées en forme de niches et ornées de statues bouddhiques. Les plus anciens monuments connus de cet art bouddhique chinois ont été exécutés par une dynastie étrangère, celle de Wei, peuple Toba, d'origine toungouse; l'art des Wei et l'art chinois ont réagi l'un sur l'autre. Les premiers et les plus importants travaux dans la montagne Wou-tcheou furent exécutés sous la direction du moine T'an hiao. Les sculptures, nous dit Chavannes : « sveltes et harmonieuses, pénétrées d'un sentiment religieux intense, sont à la fois un début et un apogée; jamais les Chinois n'ont dépassé dans leurs plus belles œuvres religieuses, l'idéal qui fut alors conçu par ce peuple venu de la Mongolie orientale ou de la Mandchourie ». Un moment on put craindre de voir arrêter brutalement cet essor de l'art artistique des Wei; à l'instigation d'un certain Ts'ouei Hao, conseiller de l'Empereur, une persécution terrible éclata contre la religion bouddhique dont on tenta de supprimer les manifestations et de détruire les statues; à la mort de Ts'ouei Hao en 450, une réaction se produisit, faible d'abord, intense à partir de 452, et les monuments se multiplièrent. A l'époque des Wei du Nord, on mentionnait dix temples qui ont disparu, sauf ceux sur l'emplacement desquels s'élève le temple des Buddhas de pierre; les grottes comprises dans l'enceinte du temple sont seules entretenues; les autres sont laissées à l'abandon; quelques-unes servent même de grenier aux habitants du village. Il n'y a pas moins de neuf grottes dans l'enceinte du temple, dont l'une renferme une énorme statue du Buddha assis qui a une hauteur d'environ 17 mètres; dans une autre grotte, nous trouvons des scènes qui sont les plus anciennes représentations connues de la vie du Buddha; elles ont une grande importance pour l'histoire de l'art, car elles montrent comment les traditions des imagiers du Gandhara se sont implantées en Extrême-Orient. Sans nous attarder à l'examen des autres grottes, soit dans l'intérieur des temples, soit à l'est et à l'ouest, nous passerons au groupe de Loung-men.

Le défilé de Loung-men, la « porte du Dragon » est situé au sud de la ville de Ho-nan-fou; « il est formé par deux chaînes de petites montagnes entre lesquelles coule la rivière Yi »; de là vient le nom de Yi-k'iue, « les piliers de Yi », sous lequel on désigne dans la littérature les deux montagnes et, par suite, le défilé lui-même. Dès l'année 516 avant J.-C., ce défilé est mentionné sous le nom de K'iue-sai, « la barrière des piliers ». Ainsi que le dit le poète Po Kiu-yi (772-846), il y avait jadis à Loung Men dix temples dont il ne reste plus que trois : Ts'ien k'i, Hiang chan et K'an king. Les statues étaient toutes peintes, mais avec le temps les couleurs ont presque entièrement disparu. Toutefois, dans l'ensemble, les monuments de Loung-men sont mieux conservés que ceux de Yun-kang.

Le temple Ts'ien-ki, c'est-à-dire du « ravin où il y a des eaux cachées », construit à l'époque des Soung, comprend un ensemble de bâtiments qui masquent diverses grottes appelées Pin-yang parce que, tournées vers l'Est, elles « accueillent comme un hôte le soleil » à son lever; la grotte centrale a 11 mètres de largeur sur 9 m. 60 de profondeur, et renferme un Buddha assis accompagné de deux autres Buddhas symbolisant la multiplication du corps des Buddhas et des Bodhisattvas.

Les grottes les plus voisines du temple Ts'ien-k'i le long de la rive gauche de la rivière Yi ne présentent pas de sculptures remarquables, mais renferment quelques inscriptions; un peu plus loin on rencontre deux grottes jumelles de l'époque des T'ang qui renferment chacune un Buddha, des çramanas et des Bodhisattvas; à gauche de ces grottes, par un escalier taillé dans le roc, on monte à une grande grotte contenant un Buddha flanqué de deux çramanas et de deux Bodhisattvas; les parois latérales sont couvertes de petits Buddhas; extérieurement de chaque côté de la grotte sont placés un gardien et un lion; au-dessous et un peu à gauche de cette dernière grotte, une autre est reconnaissable à une petite pagode quadrangulaire sculptée extérieurement non loin de l'ouverture; nous laissons de côté un certain nombre de grottes dont M. Chavannes a relevé les estampages, pour en mentionner une autre dont la décoration supérieure à celle des autres remonte à la dynastie des Wei, sculptée sur l'ordre de l'empereur Che Tsou qui régna de 500 à 515. Un Buddha colossal assis comme celui de Yun-kang, sur un piédestal à cinq pans, est placé au centre

de l'esplanade sur laquelle s'élève le groupe le plus imposant des sculptures de Loung-men; il est drapé jusqu'au cou, tandis que celui de Yun-kang a le sein, l'épaule et le bras du côté droit à moitié découverts. Dans une grotte, dont l'entrée est plus ornementée que la plupart des autres grottes nous relevons dans les inscriptions des fragments d'un traité de médecine de l'année 575, dont la dédicace est suivie de recettes pour guérir diverses maladies.

La plus célèbre des grottes de Loung-men, jadis connue sous le nom de Kou-yang-tong, est aujourd'hui appelée la grotte de Lao-Kiun sans qu'on connaisse la raison qui l'a mise sous le patronage du célèbre philosophe taoïste; ses sculptures remontent à l'époque des Wei du Nord et ses nombreuses inscriptions donnent des spécimens importants de l'écriture au VI[e] siècle de notre ère; elles renferment les dix inscriptions les plus célèbres de l'époque des Wei.

Si l'on étudie les inscriptions de Loung-men qui sont de véritables dédicaces, on s'aperçoit que les donations commencent en 495, c'est-à-dire en l'année qui suit le transfert par les Wei du Nord de leur capitale à Lo-yang et elles prennent fin en 749, c'est-à-dire à la veille d'évènements qui ont brusquement arrêté l'essor de la dynastie T'ang et ruiné leur capitale orientale Lo-yang : 751, les Chinois sont battus presque simultanément par le royaume de Nan-tchao dans le Yun-nan et par les Arabes sur les bords de la rivière Talas; revers qui favorisent la révolte de Ngan Lou-chan; 756, l'empereur Hiouen Tsoung s'enfuit de Si-ngan au Se-tch'ouan; 756, Lo-yang est pillé et incendié par les Ouighours. L'époque de la grande ferveur bouddhique s'étend de 495 à 537, c'est-à-dire quarante-trois ans, pendant lesquels nous relevons 108 inscriptions, et de 638 à 705, c'est-à-dire pendant soixante-huit ans, pendant lesquels nous relevons 166 inscriptions; il n'y en a que 13 de 538 à 637 et 8 de 706 à 747. En dehors de l'intérêt qu'elles offrent à cause des œuvres d'art auxquelles elles se rapportent, elles ont une valeur considérable pour la calligraphie et la paléographie.

Les trois grottes primitives de Loung-men sont, d'une manière certaine, celle dite de Lao-Kiun-toung, et probablement une aménagée pour le bénéfice de l'impératrice Wen Tchao, femme de Kao Tsou, et une aménagée pour le bénéfice de l'empereur Che Tsoung (500-515).

En dehors de Yun-kang et de Loung-men, Chavannes a décrit les sculptures d'autres grottes comme celles de Koung-hien et de Tsi-nan-fou. La sous-préfecture de Koung, ville presque morte, dépend administrativement de Ho-nan-fou et est située sur la rive droite de la rivière Lo, peu avant le confluent de ce cours d'eau avec le Houang-ho. La montagne dans laquelle sont pratiquées les sculptures se nomme le Ta-tao-chan et elle se trouve à huit li au nord de la ville de Koung, formant un massif de grès rouge encastré dans le loess; le *Che-k'ou-se* ou Temple des grottes dans le roc était nommé Temple de la terre pure et aussi Temple des Buddhas de pierre; il fut aménagé sous les Wei du Nord au cours de la période 500-503.

Au sud-est de Tsi-nan-fou, capitale du Chan-toung, au Ts'ien-fo-chan, Montagne des mille Buddhas, les sculptures ont, pour la plupart, été faites à la fin du VIe siècle de notre ère; leur antiquité est attestée par quelques inscriptions, mais elles ont été si souvent et si indiscrètement réparées, recouvertes de torchis et repeintes, qu'il est bien difficile d'en tirer des renseignements pour l'histoire de l'art.

Enfin Chavannes termine son volume par la description de sculptures bouddhiques qui ne se trouvent pas dans les grottes, parmi lesquelles nous citerons : 1° Deux stèles, l'une de 535, l'autre de 570-571 des Ts'i septentrionaux, dans le temple de Chao-lin-se, au pied de la montagne Siao-che, au nord-ouest de Teng-foung-hien, province de Ho-nan; 2° un bas-relief bouddhique du Pei-lin, musée des stèles, à Si-ngan, Chen-si, qui paraît être de l'époque des Wei du Nord; 3° une pierre gravée de l'année 543 qui se trouve dans le village de Pei-k'oung, sous-préfecture de Ho-nei, province de Honan; 4° un piédestal de l'année 523, portant une représentation de Maitreya descendant naître dans ce monde, découvert dans le Tche-li, et appartenant à un riche collectioneur de Wei-hien, dans le Chan-toung.

II

Chavannes nous avait montré en Chine un développement local de l'art inspiré par le Buddha; M. Foucher nous conduit au berceau même de cet art aux Indes. Un éditeur a eu l'heureuse idée de faire

traduire en anglais et de réunir en un volume sous le titre de : *Les Débuts de l'Art Bouddhiste*, neuf articles dispersés dans le *Journal Asiatique*, les volumes de la *Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet*, la *Revue Archéologique*, les *Mélanges Sylvain Lévi*, le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, les *Monuments et Mémoires Piot*, avec l'addition d'un grand nombre de planches et d'un index, formant ainsi malgré la diversité des sujets traités un ensemble dont l'unité est assurée par le but poursuivi : l'étude de l'art bouddhiste.

L'origine du Bouddhisme est encore obscure, quoique l'époque à laquelle vivait le Buddha, le ve siècle avant Jésus-Christ, ne soit pas tellement éloignée que l'on ne puisse un jour jeter quelque clarté sur le problème. En revanche l'art bouddhiste dont malheureusement il ne reste guère que des sculptures, nous permet cependant de remonter à une époque qui paraît se rapprocher de l'origine même de la doctrine. « Assurément, nous dit l'auteur, les pierres sont peu loquaces : mais elles rachètent leur mutisme par l'invariabilité d'un témoignage qui ne saurait être suspect de remaniement ni d'interpolation. Grâce à leur grain merveilleux, elles sont aujourd'hui telles qu'elles sortirent, il y a deux mille ans, des mains des imagiers (*rûpa-hâraka*), et nous pourrons bâtir sur ce fondement immuable des inférences plus rigoureuses que sur le sable mouvant des textes. »

Malheureusement, à l'action destructive de l'homme s'est ajoutée celle du climat de l'Inde qui n'est pas favorable à la conservation des monuments, particulièrement de ceux qui sont en bois, aussi les plus anciens spécimens d'architecture ou de sculpture ne remontent-ils pas plus haut que la dynastie des Mauryas, à la période d'Açoka, c'est-à-dire vers 250 avant Jésus-Christ. Les plus vieilles constructions de pierre attestent, comme au Mexique, l'existence antérieure d'édifices en bois; ces œuvres anciennes, par leur fini, indiquent bien qu'elles sont l'œuvre non de débutants mais d'artistes et d'ouvriers expérimentés qui, au IIIe siècle, ont substitué la pierre au bois. Laissant de côté les grands piliers monolithes d'Açoka, on ne trouve guère à relever à fleur du sol, en attendant des fouilles systématiques, que les débris des balustrades de Bodh Gayâ et de Barhut et les portes de Sânchi qui remontent au IIe siècle avant Jésus-Christ. Ce qui caractérise ces anciennes sculptures, c'est qu'elle représentent la vie du Buddha *sans* le Buddha; les fidèles rendent hommage

devant un trône qui est vide, non par suite de l'incapacité des artistes de reproduire une image du Bienheureux, mais par suite de la tradition, de la coutume. Quelle est la cause de cette abstention? Le problème est délicat, mais ne paraît guère soluble; les explications données jusqu'ici ne sont pas satisfaisantes.

Contrairement à ce qui s'est passé pour le Christianisme, le Bouddhisme n'a connu que tardivement les images de son fondateur; l'art de présenter la figure humaine était peu répandu dans l'Inde avant Alexandre, non qu'on y fut hostile, mais parce que l'idée ne s'en était même pas présentée à l'esprit indien. Il est probable qu'il doit son origine aux quatre grands pèlerinages primitifs. Avant la transformation apportée dans l'art bouddhique par la révolution Gandhârienne, on peut supposer que premièrement, dès le ve siècle, il y eut une production locale aux quatre grands centres de pèlerinages, ainsi que le colportage dans l'intérieur de l'Inde de grossières ou rudimentaires images des « saints vestiges » subsistant sur l'emplacement des sites miraculeux, représentant des symboles qui ont fini par être regardés comme des représentations systématiques des quatre principaux épisodes dans la vie du Bienheureux et qui servirent de modèles avant et après la période d'Açoka pour la décoration des monuments religieux. Au second siècle avant notre ère, on remarque des tentatives pour s'affranchir de la routine en cherchant des sujets dans la période qui a précédé ou suivi l'existence dernière de Buddha. Quand survint l'Ecole du Nord-Ouest éloignée du théâtre des événements représentés dans les modèles de l'ancienne école, elle aurait, semble-t-il, offert des traits caractéristiques différents; cependant, il n'en est rien : on retrouve au Gandhâra non seulement la multiplication des épisodes empruntés à la jeunesse ou à la carrière enseignante du Maître, dont l'image corporelle occupe à présent le centre de la composition, mais les scènes légendaires postérieures au cycle du *Parinirvâna* disparaissent presque complètement et le nombre des *jâtaka* diminue; toutefois les vieux emblèmes ne disparaissent pas complètement, pas plus au Gandhâra que dans l'Inde médiévale et M. Foucher remarque que : « Si le *stûpa* est considéré comme devenu superflu sur presque toutes les représentations nouvelles du *Parinirvâna*, l'arbre de la Science ne manque jamais de se dresser derrière le Buddha de la *Sambodhi*, tandis que

la roue entre les deux gazelles adossées ou affrontées continue à timbrer le trône de celui de la Première prédication : et, par là, le déclin de l'art bouddhique rejoint ses plus lointaines origines *visibles* — les seules (est-il besoin de le spécifier?) dont il ait été question ici ».

Les articles qui, dans ce volume, suivent le premier consacré aux débuts de l'art bouddhique ont un caractère moins général. Les *Jâtaka* auxquels est consacré le second article sont « les étapes du Buddha sur les voies de la transmigration des âmes ». Il faut tout d'abord pour se rendre compte de la croyance hindoue à la transmigration des âmes, savoir que tout être est certain de mourir et non moins certain de renaître dans l'une des cinq conditions de damné, de revenant, d'animal, d'homme ou de dieu avant de mourir à nouveau, de renaître jusqu'à ce qu'il ait atteint ou mieux dépassé le cercle de la transmigration; ensuite que cette transmigration, loin d'être livrée au hasard, est réglée par une loi morale, le *karman*, qui établit la balance entre les mérites et les démérites; enfin que le souvenir des existences précédentes est conservé par celui qui a atteint la sainteté. Ainsi donc Çâkya Mouni a passé, comme les autres, par une longue série d'existences successives pendant lesquelles, bodhisattvas, ils aspiraient au rang de Buddha qui devait être leur incarnation suprême. A l'aide de la collection pâlie des *jâtaka* qui comprend près de cinq cent cinquante contes et des bas-reliefs de Barhut, au centre de l'Inde, qu'il a choisis parce que la plupart sont accompagnés d'une inscription écrite, dans le plus vieil alphabet de l'Inde centrale, le même dont se servait Açoka pour ses édits au milieu du IIIe siècle avant notre ère, dans les vingt-cinq jàtaka dont on possède à la fois le texte et l'image, M. Foucher suit les différentes transformations du Buddha : nous le voyons tour à tour animal, peut-être femme dans l'histoire d'Amarà, homme enfin. Belle conception assurément, mais dont malheureusement l'exécution est inférieure. Dans ces *jâtaka*, tantôt le bodhisattva sous forme animale se trouve en présence de l'homme; tantôt au contraire le bodhisattva, sous forme humaine, souvent en chasseur, intervient parmi les animaux. Parmi ces fables, nous retrouverons des sujets que nos auteurs occidentaux, comme La Fontaine, n'ont pas dédaignés à leur tour; cette littérature populaire non moins que religieuse

pénètre jusque dans l'Extrême-Orient ainsi qu'en témoignent certains des contes qu'a publiés Chavannes.

Le Musée Indien de Londres, le Musée Guimet à Paris, le Museum für Völkerkunde à Berlin, possèdent le moulage d'une porte monumentale couverte de bas-reliefs, don du Gouvernement de l'Inde anglaise. Cette porte est l'une des deux qui restent debout sur quatre qui formaient le *stupa* de Sânchi, le plus bel, le plus vieil, même le seul ensemble architectural qui soit conservé de l'Inde ancienne; contemporain de Barhut, il s'élève près de Bhilsa, entre Pataliputra (Patna), capitâle des empereurs Mauryas, et Broach. Le stupa se compose essentiellement d'un dôme hémisphérique massif haut de 12 m. 80 sur un diamètre de 32 m. 30, construit en briques revêtues d'un parement de pierres; il est surélevé sur un soubassement de 4 m. 25 également circulaire auquel on accédait par un escalier; le monument est entouré d'une balustrade de pierre visiblement copiée ou imitée d'une barrière en bois avec quatre portes ou *torana*, hautes d'environ 10 mètres, couvertes de sculptures. Que représentent les sculptures qui recouvrent la porte orientale dont le moulage est conservé au Musée Guimet? Tel est le problème que se pose et que résoud M. Foucher dans son troisième article : 375 inscriptions ont été relevées sur la balustrade et sur les portes et elles ont été étudiées en dernier lieu par G. Bühler, dans le tome II de l'*Epigraphia Indica*, mais elles ne peuvent aider en aucune manière à l'identification des sujets, car elles ne sont que de simples *ex-voto* ne fournissant que les noms des donateurs des pièces sur lesquelles elles sont gravées. C'est grâce aux images de Barhut dont nous avons parlé précédemment, que quelque lumière peut être projetée sur les sujets traités dans les bas-reliefs. Toutes les scènes sont consacrées à illustrer les quatre épisodes capitaux de la légende bouddhique, c'est-à-dire la Nativité ou la Vocation, l'acquisition de l'Omniscience, le Premier sermon et le Suprême trépas. Nous ne pouvons naturellement pas analyser ici le catalogue sommaire des sculptures que dressa M. Foucher en distinguant les éléments décoratifs des scènes bouddhiques.

Particulièrement intéressant est le quatrième article consacré à l'origine grecque du Buddha. Le Buddha n'assume toujours et partout qu'une forme purement et simplement humaine. Quelle est

l'origine de cette figure dont les plus anciennes représentations se trouvent au Musée de Lahore, la « Maison des Merveilles »? Elles sont originaires de Peshawar, sur la rive droite de l'Indus, à son confluent avec le Kaboul Roud ; c'est l'ancien Gandhâra où s'associent les deux antiquités, l'hellénique et l'indienne. Le plus ancien et probablement aussi le plus beau des Buddhas se trouve au mess du régiment des Guides, dans la petite ville de garnison de Hoti-Mardân, pour lequel on a pu inventer le vocable de « greco-bouddhique ». Le Bouddhisme prospéra au Gandhâra grâce à Açoka. L'hellénisme a pénétré dans l'Inde en 326 avec Alexandre, qui fut d'ailleurs obligé à cause de la chaleur de battre en retraite par le Belouchistan (Gédrosie), mais surtout grâce à la constitution du royaume grec de Bactriane en 250 avant J.-C., et plus tard à la conquête du Penjab par Demetrios, fils d'Euthydème, qui profita de la décadence de l'empire des Mauryas pour se tailler un royaume dans l'Inde du Nord. Le Buddha se distingue du Bodhisattva en ce qu'il se montre sans bijoux dans le manteau monastique drapé jusqu'au cou, et des religieux de son ordre en ce qu'il est le seul qui ait le privilège de conserver ses cheveux.

Dans le « Couple tutélaire dans la Gaule et dans l'Inde », M. Foucher rapproche des divinités gallo-romaines l'existence de figures et même de groupes tout à fait analogues de l'Inde, par exemple des divinités populaires, des demi-dieux comme Pântchika, tour à tour gardien des trésors et dispensateur des richesses et son épouse Harîtî qui d'ogresse, mère de 500 petits lutins, devient une matrone convertie par le Buddha et chargée d'accorder aux vœux des fidèles une nombreuse progéniture : Lamie métamorphosée en Lucine ; le couple était chargé de donner satisfaction aux besoins des humains, le premier aux hommes, la seconde aux femmes. Sculpteurs gaulois, sculpteurs indiens avaient appris leur art à la même école, celle des Grecs.

Le « grand miracle » ou *mahâ-prâtihârya* de Çravasti, l'un des dix actes dont tout parfait Buddha doit nécessairement s'acquitter avant de mourir, est le sixième article du recueil de M. Foucher qui a profité de la découverte récente au lieu de « première prédication », à Sârnâth, dans la banlieue nord de Benarès, d'une stèle en assez bon état, remontant approximativement au ve siècle ; elle est divisée en

huit panneaux consacrés aux huit grandes scènes; ce nouveau document apporte un utile témoignage sur la façon traditionnelle de représenter le « grand miracle » de Çravasti.

Puis vient un essai de classement chronologique des diverses versions du *Shaddanta Jataka*, c'est-à-dire du jataka de l'éléphant à six défenses qui n'est autre qu'une des innombrables incarnations du Buddha : l'éléphant vit heureux dans une vallée cachée des Himalayas avec ses deux épouses, lorsque l'une d'elles se suicide par jalousie; revenue à la vie comme Reine de Benarès, elle se rappelle son existence précédente et, par vengeance, veut faire tuer l'éléphant, mais l'enveloppe animale peut seule périr par la flèche qui la frappe et l'âme du Bodhisattva est inaccessible à son action; dans sa magnanimité, le Bodhisattva fait don des défenses au chasseur qui avait été chargé de lui donner la mort; la reine sent se briser son cœur en recevant ce lugubre présent.

Nous avons ensuite des notes sur l'art bouddhique à Java et en particulier sur le célèbre stupa de Boro Boudour bâti dans la seconde moitié du IXe siècle, notes recueillies pendant un court séjour de l'auteur à Java en mai 1907.

Enfin le dernier mémoire est consacré à une peinture provenant de Yargolì, à environ dix kilomètres à l'ouest de Tourfan, découverte le 13 juillet 1905 au cours de la seconde mission archéologique allemande dans cette région du Turkestan chinois et conservée actuellement au Musée royal d'Ethnographie de Berlin; elle décorait un sanctuaire en briques crues un peu postérieur au IXe siècle, aujourd'hui en ruines, dédié apparemment au Buddha. Cette peinture représente une femme assise, tenant dans le bras droit un enfant en maillot auquel elle présente le sein de la main gauche; cette figure est entourée de huit petits personnages : ce n'est pas la Vierge Marie comme on serait tenté de le croire, mais bien la fée Hàritì dont nous avons déjà parlé, qui donne à téter à son dernier-né Pingala, tandis que ses autres enfants s'ébattent autour d'elle; il est à peu près impossible de déterminer la date à laquelle a été exécutée cette peinture.

On voit par ces notes la variété et l'importance des mémoires qui composent le recueil de M. Foucher et qui intéressera non moins l'artiste et le folk-loriste que l'indianiste. Henri CORDIER.

LES ÉTATS PROVINCIAUX DE NORMANDIE.

En Normandie, comme ailleurs, la Révolution a donné l'éveil à l'étude des institutions délibératives de la province. La création des Assemblées provinciales qui, loin de faire oublier les États provinciaux, en rappelèrent le souvenir, puis la convocation des États généraux ont fait surgir un certain nombre d'ouvrages présentant encore aujourd'hui quelque utilité. De la Foy publia à Rouen en 1788 le *Parallèle des assemblées provinciales de la Normandie avec les Anciens États*; l'année suivante, il revenait sur ce sujet dans un livre qui parut également à Rouen, sous ce titre : *De la Constitution de la Normandie*. M. Coville dit avec raison que « cet ouvrage n'est appuyé que sur des recherches très imparfaites et qu'il fut écrit avec des préoccupations politiques que la date de publication suffit à expliquer ».

Bien plus intéressants sont les recueils de documents qui parurent à la même date. Si nous ne devons citer que pour mémoire un opuscule anonyme de 19 pages intitulé *Recherches sur les États provinciaux de Normandie*, 1789, nous attacherons de l'importance aux *Titres concernant les États particuliers de la province de Normandie*, Caen, 1788, extraits du bailliage et de l'hôtel de ville de Caen, et surtout à l'ouvrage de Dom Le Noir, *La Normandie anciennement pays d'États*, Paris, 1790, in-8. L'auteur avait été chargé de la préparation de l'histoire bénédictine de la Normandie. M. Deville a montré récemment pourquoi cette histoire n'avait pu paraître[1]; mais, à la veille de la Révolution, Dom Le Noir eut l'heureuse idée de publier les documents relatifs aux États.

On sait assez que la Constituante n'écouta pas les vœux exprimés par les Cahiers de 89 ou par d'innombrables écrits publiés à cette époque; elle n'eut, au contraire, qu'une pensée : créer un nouveau système représentatif et une nouvelle administration. Aussi l'histoire de nos États fut-elle négligée jusqu'au jour où un érudit de Pont-Audemer, M. Canel, s'y appliqua de nouveau. Toute locale était la

[1] *Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des Titres normands de la Chambre des Comptes de Paris*, Paris, 1907, 21 p. in-8.

préoccupation de cet honorable érudit : constatant au cours de recherches dans les archives de sa ville natale, que les États s'y étaient fréquemment réunis, il publia une série de mémoires à ce sujet, encore utiles pour les documents qu'ils contiennent. Il est bien loin d'avoir épuisé la matière : insuffisante était sa documentation, insuffisantes devaient être ses conclusions.

M. Ch. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, reprit ces recherches sur de meilleures bases : il publia de nombreuses études dont les deux plus importantes sont intitulées : *Les États de Normandie sous la domination anglaise*, Evreux, 1857, in-8 et les *États de Normandie sous le règne de Charles VII*[1]; il fut surtout l'éditeur des *Cahiers des États*; sa publication des cahiers imprimés est complète depuis 1567 jusqu'à 1655. Aux cahiers il ajouta une masse énorme de documents empruntés aux divers fonds de son département. En 1894, M. Coville a donné un beau volume sur les *États de Normandie, leurs origines et leur développement au XIVe siècle*[2], fruit de laborieuses recherches à la Bibliothèque Nationale, aux Archives Nationales, avec un catalogue et un recueil de pièces du plus haut intérêt. Depuis lors rien n'a été publié sur cette question que les *Documents concernant les États de février 1655* édités par M. Lecacheux dans les *Mélanges de la Société d'histoire de Normandie* et d'ailleurs fort précieux[3].

Tels sont les ouvrages imprimés dont on dispose aujourd'hui. Si je n'avais été précédé dans ces études par M. Coville pour les débuts de l'histoire des États, par M. Ch. de Beaurepaire pour la domination anglaise et le règne de Charles VII, si le regretté archiviste, pour la période comprise entre le début du règne de Charles IX et la fin des États, ne nous avait donné une matière fort abondante (8 volumes de la *Société d'histoire de Normandie*) et excellemment choisie, je n'aurais pu entreprendre d'écrire une histoire intégrale des États. Il restait deux choses à faire : combler, au point de vue de la documentation, la lacune qui s'étend entre 1460 et 1560, un siècle pour lequel nous n'avions jusqu'ici que les quelques documents réunis par Dom Le Noir, enfin tenter la synthèse.

[1] *Mémoires de l'Académie de Rouen, année 1874-75.*

[2] Paris, in-8.

[3] Cinquième série, pp. 119-159.

Depuis de longues années je travaille à réunir des documents, je puis constater que ceux que je découvre maintenant ne changent rien à mes conclusions sur l'évolution des États, leur organisation intérieure; presque toujours ils sont du même type que des douzaines de documents dont j'ai déjà pris copie. L'heure est donc venue de publier le résultat de mes recherches, mais auparavant de soumettre à la critique ma méthode d'investigation.

Et tout d'abord j'ai dû me préoccuper de savoir s'il y avait un *fonds* des États. M. Ch. de Beaurepaire, dans les deux études que j'ai citées, renvoie à diverses reprises à ce *fonds*. Après bien des recherches, je puis affirmer qu'il n'y a jamais eu aux Archives de la Seine-Inférieure de *fonds* des États. Ce que M. Ch. de Beaurepaire appelait ainsi, c'était le *fonds Danquin* de son département; le fonds Danquin a été partagé jadis entre la Bibliothèque Nationale et les cinq départements normands. Mais que sont devenues les Archives des États? Il est assez facile de l'imaginer. Un incident qui s'est passé aux États de 1588 montre que le procureur syndic, agent exécutif des États, en conservait par devers lui les papiers. Ce procureur, Jehan Gosselin, est révoqué par ses commettants qui le somment de leur rendre les *Lettres et écritures concernant les affaires du pays*. Si nous nous rappelons que les États n'ont pas été supprimés, qu'on a simplement cessé de les convoquer après 1657, il est évident qu'Aveline, le dernier procureur syndic, dont l'office ne fut aboli qu'en 1666, a dû garder les papiers d'une assemblée dont, depuis dix ans, personne ne s'occupait plus. Dom Le Noir a puisé toute sa documentation dans les papiers provenant de la Chambre des Comptes, et c'est aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale qu'un siècle plus tard M. Coville a emprunté la riche matière de sa documentation; sur ses 52 pièces justificatives 45 proviennent de la Bibliothèque Nationale : extraits de comptes du trésorier du duc de Normandie, mandements adressant aux officiers du roi des lettres de convocation, pouvoirs donnés aux commissaires royaux, lettres de ceux-ci aux baillis, mandements des baillis aux sergents : ce sont des pièces de même nature que m'ont fournies les fonds Danquin des départements normands (celui de la Seine-Inférieure étant de beaucoup le plus riche), les *Chartes royales*, les *Quittances* et les *Pièces originales* de la Bibliothèque Nationale pour la période qui va

de 1461 à 1560, et enfin les divers *fonds français* de cette Bibliothèque. Nous y avons trouvé notamment un formulaire de convocation pour le règne de François Ier signalé dans l'un des catalogues de M. Omont [1].

Si intéressantes que soient les pièces provenant de la Chambre des Comptes, elles sont dispersées, il faut donc chercher ailleurs. Où? Partout. Si l'on veut bien réfléchir que tous les ordres, tous *les États*, comme on disait au xive siècle, étaient représentés à nos États provinciaux, il se comprend qu'il n'y ait pas de fonds normand qui ne puisse contenir de pièces relatives aux États. En ce qui concerne le clergé séculier, les évêques, les chapitres, le clergé paroissial avaient le droit de siéger, les premiers en personne, les autres étant représentés, par des délégués élus dans chaque bailliage, d'où la nécessité de recherches dans la série G de nos départements. Même remarque pour les abbayes, d'où recherches dans la série H. Quelques seigneurs siégeaient en personne : ils s'en abstinrent de bonne heure, mais la masse prenait part aux élections et nommait un député par bailliage, d'où possibilité de trouver des documents dans les fonds seigneuriaux de la série E : par exemple le fonds de Cahaignes de Verrière, aux Archives du Calvados. L'Université de Caen envoyait souvent des députés aux États pour surveiller ses intérêts, elle était d'ailleurs en partie une création des États, donc recherches dans la série D des Archives du Calvados. Joignons-y pour d'autres motifs, la série A, domaine royal, car ce sont les vicomtes qui procèdent aux convocations; certaines sessions, *Conventions*, de la fin du xve siècle m'ont d'abord été révélées par le *fonds de la vicomté de Caen*. Les Bureaux des finances ont eu des rapports étroits avec les États; les trésoriers y envoyaient une députation auprès des commissaires, le rôle des États n'était-il pas de voter l'impôt? D'où la nécessité de sondages à faire dans les fonds de ces Bureaux (série B ou C suivant les départements).

Les villes aussi sont représentées par des députés nommés en même temps que ceux du plat pays : Rouen et Caen ont même une représentation particulière. Rouen a quatre députés, Caen en a un;

[1] *F. fr.*, 14368, f° XXVIII. Omont, *Catalogue des manuscrits français*, *13091 à 13569*, *ancien supplément français*, Paris, 1896, in-8, p. 183.

et surtout le procureur syndic de Rouen, à la fin du xv[e] siècle était le procureur syndic des États, d'où l'importance capitale des archives municipales de Rouen. On peut dire que ce sont les registres des délibérations du corps de ville de Rouen qui, depuis 1491, fournissent la trame de l'histoire des États. Les registres A7 et A8 sont également précieux pour le xv[e] siècle; ils contiennent les délibérations de 1447 à 1471. Nous y trouvons non seulement trace de l'élection des députés de la ville, mais de ceux du bailliage de Rouen, des délibérations pour la formation d'une sorte de cahier provisoire, le cahier des États n'étant formé que de la réunion, après discussion et élimination, des articles des cahiers des divers bailliages; enfin on y trouve des comptes rendus faits par les députés de ce qui s'est passé à la Convention.

. Pour des raisons analogues, les Archives communales de Caen nous ont fourni des renseignements intéressants, plus dispersés, car nous n'avons les Délibérations que depuis 1535, avec une lacune de 1541 à 1562.

Rouen et Caen avaient seuls une députation spéciale, mais Lisieux avait accaparé la nomination du député dans la vicomté de Bernay. Aux archives de cette ville, les *Délibérations* remontent jusqu'à 1477, elles nous ont fourni des renseignements précieux, la série AA contient trois liasses relatives à des élections contestées, qui nous ont permis de nous rendre compte du droit électoral, disons mieux, des usages électoraux, de même qu'un dossier de la série G des Archives du Calvados (*fonds du chapitre de Lisieux*), nous a permis d'étudier le mécanisme des élections du clergé. Le Havre nous a fourni quelques pièces. Il faudrait voir les délibérations de Honfleur, de Vire, Evreux, Bernay, d'ailleurs très fragmentaires; dans beaucoup de villes, à Bayeux, à Saint-Lô, les délibérations ne commencent qu'au moment où finissent les États, comme le précieux guide de MM. Stein et Langlois[1] nous a permis de le constater; dans beaucoup de villes elles ne commencent que plus tard. Nous avons aux Archives communales exploré également la série de la comptabilité CC.

Nous n'avons eu garde de négliger les Bibliothèques publiques ou privées; la collection Mancel à Caen nous a donné des pièces ou

[1] *Les Archives de l'Histoire de France*, Paris, 1894, in-8.

copies de pièces provenant aussi de la Chambre des Comptes. C'est encore de la même source que sortent les documents publiés par M. Siméon Luce à la suite de la *Chronique du Mont Saint-Michel*[1] ou ceux qu'un collectionneur normand, qui est en même temps un éditeur minutieux, M. Hunger, a publiés dans ses *Recueils de pièces normandes* des XIVe, XVe et XVIe siècles[2]. Enfin pour le règne de François Ier, nous avons dépouillé le *Catalogue des actes de ce règne*[3].

Aux Archives Nationales, le *Trésor des Chartes*, *Layettes* et *registres* et surtout les *Monuments historiques* nous ont fourni d'assez nombreuses pièces[4]. Nous y avons trouvé dans un recueil de pièces dressé par Monteil, auteur de l'*Histoire des Français des divers États*, 71 pièces concernant nos États, allant de 1356 à 1587[5]. Notre plus singulière découverte est celle d'un texte précieux, pour les États de 1560, dans la correspondance de Perrenot de Chantonnay avec Philippe II ; et ce très curieux exemple montre assez l'extrême dispersion des sources relatives aux États. Ajoutons qu'ayant voulu consacrer un chapitre à l'opinion publique relativement aux États à la veille de la Révolution, nous avons dû dépouiller la série C (généralités, intendances) et les cahiers de 1789 qui restent inédits dans les séries B, ou encore les recueils déjà imprimés de Bridrey, Blossier, L. Duval, Leparquier, Romain, etc.

Il serait vain de prétendre retrouver tous les documents relatifs aux États. Contentons-nous de voir si nous avons trouvé tous les types de documents qui nous permettront de nous faire une idée de leur fonctionnement. L'auteur du plus ancien ouvrage publié sur les *États de Normandie* traçait, en 1788, d'une manière fort heureuse le programme des recherches à entreprendre ou plus exactement il indiquait les documents à retrouver et à publier : ordres du roi pour les convocations, procès-verbaux des nominations, procès-

(1) Paris, 1879, 2 vol. in-8.

(2) Quelques actes normands des XIVe, XVe et XVIe siècles, Paris, 1909, 1910, 1911, 3 fasc. in-8.

(3) Publié par l'Académie des Sciences morales et politiques, Paris, 10 vol., 1887-1896.

(4) Ou nous les fourniront, les séries J et JJ et partie de la série K ne pouvant être consultées en ce moment.

(5) Il y a un recueil analogue à la Bib. Nat. *F. fr.*, 6 200, pour la Normandie, il contient de nombreuses pièces sur les États sous la domination anglaise, un petit nombre pour la période suivante.

verbaux des différentes tenues, ordonnances qui en sont sorties, cahiers, réquisitions du procureur syndic, comptes rendus des trésoriers des États.

En somme, MM. Coville, de Beaurepaire et moi, nous avons recueilli des types de toutes ces pièces, ou des documents analogues. Ce qui nous fait défaut, ce sont les procès-verbaux des conventions. J'ai déjà indiqué comment les délibérations du corps de ville de Rouen en tiennent souvent lieu : j'ai trouvé, en outre, dans le fonds Danquin, sinon la minute du procès-verbal de la réunion de 1461, du moins des notes prises pendant cette réunion et assez étendues, document jusqu'ici unique.

C'est par centaines que j'ai réuni des documents inédits ; je me bornerai à en publier environ soixante-dix, les plus typiques, qui iront chronologiquement de 1348 à 1788. Les deux premiers en date sont un mandement de l'archevêque de Rouen à son chapelain Pierre Le Boucher pour lui confier la recette du dixième et demi voté par le clergé aux États de Pont-Audemer et le compte de Pierre Le Boucher.

A l'aide de tous ces documents, j'ai pu dresser à l'exemple de M. Coville (à celui de M. Ant. Thomas, qui, dès 1879, a donné un ouvrage modèle sur les *États provinciaux de la France centrale*), un catalogue des sessions des États; il ajoutera très peu à celui de M. Coville, davantage à celui de M. de Beaurepaire, il sera complètement neuf en ce qui concerne la période de 1460 à 1560.

Ce Catalogue présente peu de lacunes (toutes sont relatives aux règnes de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII); et d'ailleurs quelques documents de la Bibliothèque Nationale ont comblé à peu près les dernières lacunes qui me restaient. La table chronologique des *Pièces originales* que M. Omont a bien voulu me signaler me permettra vraisemblablement de combler les autres.

Et la conclusion même que l'on peut tirer de ce catalogue est fort importante; en effet, si à l'époque même où se fondait ce que l'on est convenu d'appeler la monarchie absolue, sous le règne d'un Louis XI, d'un François Ier, d'un Henri II, les Conventions des États de Normandie se tenaient régulièrement, c'est que la tenue de ces États ne dépendait pas de la fantaisie du souverain, mais qu'elle était à cette date une obligation. Que si nous remontons aux

époques précédentes, il nous apparaît qu'il en fut de même sous Charles VII, à dater de l'année 1458 où il renouvela la Charte aux Normands en reconnaissant formellement aux États le droit de voter l'impôt. Remontons plus haut : il y eut des conventions assez espacées sous Charles VII après la reconquête ; mais elles sont au contraire extrêmement fréquentes sous la domination anglaise ; à partir de 1423, elles ont lieu au moins une fois par an. Presque point de Conventions sous Charles VI, c'est que de 1393 à 1415 il y eut une véritable trêve, puis la paix. Sous Charles V les Conventions sont tenues annuellement depuis 1369, date à laquelle recommence la guerre ; après le traité de Brétigny, des réunions générales ou partielles ont eu lieu, qui ont eu pour objet de voter les subsides afin de purger la Normandie occidentale des bandes anglaises ou navarraises. Sous Philippe VI et Jean le Bon, les États ont été tenus chaque année depuis 1346, date de l'invasion de la province. Auparavant les convocations sont beaucoup plus espacées, mais c'est toujours la guerre et la nécessité de solder les troupes qui les ont déterminées. Car si, en regard des dates des Conventions, nous en plaçons l'objet, nous voyons qu'il s'agit toujours de la levée d'une imposition extraordinaire pour la solde d'une armée. Aussi précisément quand, avec Charles VII et les compagnies d'ordonnance, l'armée au lieu d'être féodale, est devenue royale et permanente, les États sont devenus réguliers et annuels. Il y a un rythme parallèle dans l'évolution des deux institutions. Masselin, membre du chapitre de Rouen et l'auteur du *Journal des États généraux de 1484* était fondé à dire en parlant des États de sa province : « Quand le Roy veult avoir deniers, il faut assembler les États ».

Si nous nous posons le problème des origines, nous trouvons des réunions espacées, fragmentaires, mais qui ont toujours le même objet : obtenir des *ordres*, disons mieux des *États* divers de Normandie, de quelques bailliages, ou d'une région moins étendue encore, le consentement à une aide extraordinaire ; pour les premières consultations dont nous trouvons trace en notre province, il s'agit de la guerre des Flandres (1304). M. Ch.-V. Langlois a lumineusement montré dans l'*Histoire de France* de Lavisse qu'en cas de nécessité, le roi, en tant que souverain, pouvait demander non seulement à ses vassaux directs, mais aussi aux vassaux de ses vassaux,

le service militaire. D'autre part, l'usage s'était établi, dès le XIIIe siècle, quand le roi, en tant que suzerain, réclamait de ses vassaux leur service pour une expédition prolongée au delà du terme légal, d'accepter une compensation, soit le remplacement par des soudoyers soit une contribution pécuniaire. Mais, dans l'un et l'autre cas, le roi demandait quelque chose en dehors des usages ordinaires : il devait donc négocier; il croyait, en tout cas, plus habile de le faire; ses agents, ses commissaires, traitaient avec les seigneurs, avec les évêques, avec les communes. On leur recommandait d'user de ménagements. Ces recommandations n'étaient-elles pas surtout de mise, quand il s'agissait d'une province très attachée à ses coutumes, à son droit? Les Normands ont été habitués de bonne heure en matière de service militaire à des obligations strictes, mais très précises [1]; sous les Plantagenets, le service pouvait être remplacé par l'écuage; après la réunion de la Normandie à la couronne, évêques et seigneurs se sont montrés résolus, bien des exemples le prouvent, à ne fournir soit en matière de service militaire, soit en matière d'aides, que ce qu'ils devaient. Ici, plus que partout ailleurs, la monarchie qui a stipulé en de nombreux actes que le service militaire lui serait dû *ad usus et consuetudines Normanniæ* [2] devait, pour lever une aide extraordinaire, négocier avec les ordres, seigneurs, évêques, communes, avec les divers *États*; c'est là précisément le sens du mot qui a désigné plus tard l'institution. Sans doute, lors de la réaction féodale de 1314, les divers États se rapprochèrent et purent constituer ce que l'on appellera, en 1346, les États de la *langue de Normandie*.

Droits particuliers à chaque ordre, à chaque État, privilèges, droit coutumier, statut spécial de chaque province, en un mot *contrats* particuliers, voilà ce que la monarchie devait envisager dans ses

[1] Outre les exemples donnés par Haskins, *Norman Institutions*, Cambridge, 1918, pp. 8-9, pour le temps de Guillaume, voir L. Delisle, *Jugements de l'Échiquier de Normandie* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX, 2e partie) n° 23, à la date de 1207.

[2] Voir *Les Layettes du Trésor des Chartes* publiées, par Teulet, Paris, 4 vol. *passim.* et Delisle, *Cartulaire Normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, XVI, 2e partie, n° 119 et *passim.* I, p. 473 *a* 331 *a*.

rapports avec la société féodale. La féodalité, disons mieux, la société féodale, subsiste avec ses aspects divers et ses statuts variés, sous Philippe le Bel; elle subsistera encore sous Louis XI, sous François Ier, ces rois que les histoires sommaires appellent les rois absolus. Les historiens de la monarchie, trop sensibles aux progrès de celle-ci, font trop tôt disparaître la société féodale, elle vécut toujours diminuée sans doute, mais encore respectée jusqu'à Richelieu, jusqu'à Mazarin, par certains côtés et en certains endroits, jusqu'à la Révolution. Sieyès avait raison de dire, que si Bonaparte avait fait la grande nation, c'est que la Constituante avait fait la nation. La monarchie, elle, avait mis des siècles à abolir les droits des États divers et des provinces qui devaient composer cette nation. Longtemps elle les respecta, elle se considéra comme liée aux États et aux provinces par une sorte de contrat. Comynes, serviteur de Louis XI, a exprimé son sentiment sur les États en termes identiques à ceux qu'employait le Normand Masselin parlant des États de notre province. « Y a il Roy ne seigneur sur terre qui ait povoir, oultre son domaine, de mettre un denier sur ses subjectz, sans octroy et consentement de ceulx qui le doibvent payer, sinon par tyramnie ou par violence? » Sans doute les États généraux ne se réunirent guère sous Louis XI, mais en Normandie, à part des circonstances particulières, tentative de réforme de l'impôt au début du règne, guerre contre le duc Charles, les Etats de Normandie furent régulièrement convoqués, et votèrent l'impôt(2). Ainsi les États provinciaux sont bien, comme le dit M. A Thomas, des démembrements des États généraux.

Le droit de voter l'impôt est la fonction essentielle des États, il en implique un autre, le droit de se plaindre, d'où les doléances, d'où les cahiers. Si nous devons nous garder du *morbus monographicus*, s'il faut bien reconnaître que ces doléances ne furent pas toujours écoutées, pourtant quelques ordonnances de réformation en sont

(1) P. 1879, 2 vol. in-8.

(2) Bien entendu, il ne faut pas trop prendre à la lettre les déclarations de Comynes : elles ne lièrent pas Louis XI, il faisait voter l'impôt par les États de Normandie, mais ne se gênait pas pour faire lever certaines sommes *en plus* de celles que lui avaient votées les Etats : tourner la loi, ou le contrat. c'est encore une manière de le respecter.

sorties : les États ont d'ailleurs été associés à quelques-unes des grandes créations de la monarchie, l'Université de Caen sous la domination anglaise, la création de l'Échiquier perpétuel sous Louis XII, celle du Havre de Grâce sous François I[er], la réforme de la Coutume sous Henri III. Ils ont joué un rôle intéressant en matière économique, souvent par l'organe de leur procureur syndic.

Les États ont disparu en Normandie au moment où venaient d'apparaître les Intendants : ceci devait tuer cela, mais ces Intendants auraient peut-être trouvé en eux un utile contrepoids. La province n'a cessé de regretter, de réclamer des États dont elle était fière, auxquels elle était aussi attachée qu'à sa Charte normande et qu'à son Droit coutumier. Personne ne songe à demander la résurrection des États, mais n'y aurait-il pas quelque intérêt à relire les remarques contenues dans une brochure de 1788 où on indique « la préférence qu'il faut donner en fait d'administration, à un rouage d'une composition simple et méthodique, sur celui qui, trop multiplié, trop divisé, offre nécessairement des embarras, des engorgements, des difficultés dans les correspondances, des surcharges de travail et des opérations contradictoires[1] ». L'auteur visait les Assemblées provinciales, mais cela ne peut-il s'appliquer encore aujourd'hui à notre administration départementale, et si nous ne réclamons pas la restauration des provinces, ne devront-elles pas reparaître, au point de vue économique, sous la forme de régions, avec une organisation aussi souple que possible?

H. PRENTOUT.

[1] *Aperçu des Cahiers des États généraux de Normandie*, s. l. s. n. 1788, in-8. *Bib. Nat.* Lk² 1284.

VARIÉTÉS.

UN PROJET DE PUBLICATION D'ŒUVRES PHILOSOPHIQUES DU MOYEN AGE.

Nous désirons appeler l'attention dans notre pays, dans les pays alliés et amis de l'Entente, sur l'édition projetée d'œuvres de philosophes du moyen âge. Le travail a été commencé par les grands érudits français des siècles précédents, et c'est pour cette raison sans doute que nos amis de l'étranger nous ont fortement engagés à prendre cette initiative.

I

C'est en 1888 que fut créée à la section des sciences religieuses de l'Ecole des Hautes-Études une modeste conférence pour l'étude des rapports de la théologie et de la philosophie au moyen âge. En examinant les travaux antérieurs et les textes mis au jour pendant le XIXe siècle, on s'aperçut bien vite qu'un certain nombre d'assertions générales, figurant dans les manuels, devaient être abandonnées. En voici le résumé sommaire : 1° La philosophie a été la servante de la théologie; 2° Elle se ramène à la question des Universaux; 3° Elle est tout entière fondée sur l'autorité; 4° Elle s'est constituée dans les écoles et elle est essentiellement une scolastique; 5° Aristote est le vrai maître du moyen âge; 6° Saint Thomas a donné une synthèse de la philosophie scolastique qui la fait connaître dans son ensemble; 7° La scolastique est limitée à l'Occident chrétien, s'étend de l'époque d'Alcuin à la Renaissance, et ne doit tenir compte que pour mémoire des philosophies développées dans les autres parties du monde civilisé; 8° La scolastique n'est plus qu'une pensée morte, impuissante à guider les individus et les sociétés.

L'étude des textes conduisit à des affirmations toutes différentes : 1° Les époques les plus prospères pour l'histoire de la civilisation ont été celles où l'on a fait le plus appel à la raison et à l'observation, à la science et à la philosophie; 2° La question des Universaux n'a jamais été seule étudiée dans les écoles et d'autres questions infiniment plus importantes, parfois vitales pour la société, ont été examinées et résolues en dehors d'elle; 3° Le moyen âge fait appel à des autorités sacrées et profanes, mais par l'inter-

prétation allégorique, il rend souvent à la pensée sa liberté et son initiative; 4° Il y a *des philosophies médiévales*, qui ont examiné les questions essentielles pour la connaissance de la nature et de l'homme, pour la direction des individus et des sociétés; 5° C'est Plotin qui a été, avec les livres saints, le vrai maître des penseurs médiévaux chrétiens, arabes et juifs; 6° A côté de la synthèse de saint Thomas, qui rassemble toutes les acquisitions antérieures, il y a celle que Roger Bacon a esquissée et qui, par l'étude continue des langues et des sciences, doit faire place à toutes les acquisitions nouvelles; 7° La philosophie médiévale s'étend de la fin du Ier siècle avant Jésus-Christ à la fin du XVIe; elle se développe d'abord chez les Plotiniens et les chrétiens, puis chez les chrétiens, les Arabes, les Juifs d'Orient et d'Occident, dans tout le bassin méditerranéen; l'histoire en doit être *générale, comparée* et la comparaison doit être *synchronique*; 8° Depuis 1879, le monde catholique a essayé de diriger toute la vie individuelle par des doctrines néo-scolastiques ou néo-thomistes.

Par conséquent il était absolument nécessaire de procéder par monographies, de manière à tirer de tous les documents des résultats positifs qui prépareraient une synthèse nouvelle, où il serait fait état des affirmations demeurées exactes et des solutions actuelles. D'un autre côté, il était bon de constituer une Société qui pût se renseigner sur le domaine à étudier et sur les domaines connexes. Elle le fut en 1896, sous le nom de Société de scolastique médiévale, puis sous celui de Société d'Histoire générale et comparée des philosophies médiévales, par le directeur d'études pour l'histoire des doctrines et des dogmes, chargé d'un cours d'histoire de la philosophie médiévale à la Faculté des lettres, avec la collaboration de M. Esmein pour l'histoire du droit et du droit canon, de M. Maurice Prou pour l'histoire générale du moyen âge, de M. Albert Réville pour l'histoire des religions. De nombreuses monographies furent préparées par le maître et par des étudiants français, écossais, polonais, tchèques, roumains et russes, hollandais, suisses et belges, américains et grecs. Une *Esquisse de l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales* put être donnée en 1905, dont une seconde édition parut en 1907 et, après la publication d'un volume d'*Essais sur l'histoire générale et comparée des théologies et des philosophies médiévales* en 1913 [1], il fut possible de penser à l'histoire

[1] Voir *Société d'histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, principales publications antérieurement faites, 1917, au Siège de la Société, et *Essais*, ch. I et ch. II. — D'autres monographies sont en voie de préparation.

générale, dont le premier volume eût paru déjà sans les perturbations profondes apportées par la guerre dans la production intellectuelle et scientifique.

II

En examinant les textes publiés en France au XIXe siècle, on avait pu constater que la façon même dont la publication en a été faite a permis à d'autres de s'approprier aisément les travaux de nos érudits et de bénéficier de leurs recherches, qu'ils semblaient du même coup rendre inutiles ou caduques. Ainsi Victor Cousin, en publiant le *Sic et Non* d'Abélard, estime qu'un certain nombre de chapitres présentent peu d'intérêt pour lui et il se borne à en donner les titres : Hencke et Lindenkohl n'ont eu qu'à compléter ces chapitres pour faire circuler désormais sous leur nom le *Sic et Non.* Munk a consacré une bonne partie de sa vie à éclaircir toutes les questions relatives au *Fons Vitæ* et à son auteur, Ibn Gebirol ou Avicebron. Même, dans des recherches dont on ne lui a pas été assez reconnaissant en notre pays, il a traduit en français les passages les plus essentiels. Mais le texte, publié dans son intégralité et sans qu'on puisse y trouver des additions notoires à ce que nous avait appris Munk, est connu dans le monde savant par les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*! Combien des publications partielles d'Hauréau sont dans le même cas! Je n'en veux citer que le *contra Amaurianos* dont il a tiré tout ce qui est propre à caractériser les Amauriciens du début du XIIIe siècle et dont il a même cité les passages les plus expressifs. Trois semaines de travail mécanique ont suffi à le copier et à le faire entrer sous un autre nom dans la circulation philosophique.

De là le projet d'une publication des textes relatifs aux penseurs du moyen âge, qui utiliserait toutes les éditions et recherches antérieurement faites, mais s'adresserait uniquement aux pays de l'Entente et de ses amis, qui par conséquent supposerait l'étude sympathique et strictement impartiale, des manifestations religieuses. Sans doute on ne négligerait pas les œuvres dont se sont occupés les écoliers et leurs maîtres, mais on mettrait au premier plan celles dont l'objet fut la connaissance de la nature et de l'homme, la direction de la vie individuelle et sociale, en un mot celles qui ont présenté un intérêt primordial pour tous les contemporains.

On éditerait d'abord celles qui sont nécessaires aux étudiants et aux professeurs d'histoire littéraire et d'histoire, de philosophie et de théologie comme aux personnes d'esprit cultivé. Si la Société réunit des ressources suffisantes,

elle poursuivra la publication intégrale des œuvres épuisées ou inédites d'un certain nombre de penseurs médiévaux. Les adhérents sont priés de donner leur avis sur les livres qu'on projette d'éditer, puis d'indiquer d'autres ouvrages dont ils désireraient l'apparition.

On donnerait, d'après les éditions déjà faites et d'après les manuscrits, un texte exact, correct et d'une lecture aussi aisée que possible pour ceux qui veulent en tirer les idées essentielles. En aucun cas, il ne saurait être question de publier des morceaux ou des passages choisis, mais le texte serait entier pour tout ouvrage complet, de façon à renseigner exactement le lecteur.

Il y aurait des notes pour expliquer les passages difficiles, pour renvoyer à d'autres ouvrages du même auteur ou d'auteurs médiévaux qui ont traité des questions analogues. Une courte notice ou préface indiquerait : 1° quelles questions s'est posées l'auteur; 2° quelles réponses il y a faites; 3° comment il a subordonné et coordonné les diverses questions et les diverses réponses. Un index des noms et des choses serait joint au texte.

Ces diverses éditions seraient préparées par les maîtres actuels, mais aussi par les futurs maîtres des divers pays représentés dans la Société. Et les adhérents seront invités à signaler les maîtres, ou les étudiants déjà suffisamment préparés à publier quelques-uns de ces ouvrages.

Certains des philosophes dont on envisage de reproduire les œuvres sont considérés parfois comme appartenant encore à l'antiquité[1] : Pseudo-Sénèque, Lactance, pseudo-Denys, Claudianus Mamertus, Martianus Capiella, saint Ambroise, saint Augustin, Macrobe, Boèce et Cassiodore. D'autres sont des écrivains tenus par tous pour médiévaux : Jean Damascène, Jean Scot Erigène, saint Anselme, Gaunilon, Pierre Lombard. Jean de Salisbury, Alexandre de Halès, saint Thomas d'Aquin, Vincent de Beauvais, Roger Bacon, saint Bonaventure, Raymond Lulle, Raymond de Sebonde, Nicolas de Cusa.

Enfin la collection comprendrait aussi les œuvres de certains grands philosophes du xve et du xvie siècle, Marsile Ficin, Thomas Morus, Erasme, Cardan.

Un comité de direction de propagande et de patronage a commencé à se former en 1917 : c'est un témoignage de l'intérêt que provoque parmi les savants français et étrangers ce projet de publication.

François PICAVET.

[1] Sur cette question, voir l'étude intitulée *Le moyen âge, caractéristique théologique et philosophico-scientifique, limites chronologiques*, publiée dans *Entre Camarades*. Un vol. in-8. Paris, Alcan, 1901.

NÉCROLOGIE.

JULES GUIFFREY.

Jules Guiffrey, né en 1840, s'est éteint le 26 novembre de l'année dernière, après une existence vouée tout entière au travail et à l'érudition. Sa première publication date de 1861; la dernière, signalée avec le n° 921 dans les *Mélanges* que la Société de l'art français lui offrit en 1917, appartient à la fin de l'année 1916. Encore annonçait-il à cette date un recueil de documents sur la première manufacture des Gobelins, que les circonstances seules empêchaient de faire paraître. Nous l'aurons prochainement, comme un suprême témoignage de son labeur désintéressé. Enfin, en juillet 1917, il donnait au *Journal des Savants* un article considérable. Ce devait être le dernier.

Dans cette vaste production, il aborda bien des sujets. Élève de l'École des Chartes, l'histoire l'attira d'abord et particulièrement celle de la Révolution, puis, assez vite, il se consacra presque exclusivement aux études d'art et d'archéologie. Documents innombrables insérés dans les Revues savantes, cinq gros volumes des *Comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, ouvrages sur les *Caffieri*, sur *Van Dyck*, sur l'*Histoire de la tapisserie française*, voilà une partie, une partie seulement, de son œuvre. Nous ne pouvons que l'indiquer ici, pour rappeler plus spécialement son rôle au *Journal des Savants*.

Membre du Comité de rédaction comme délégué de l'Académie des Beaux-Arts en 1903, il resta un des collaborateurs les plus réguliers du *Journal* devenu l'organe exclusif de l'Académie des Inscriptions en 1909; il y donna une trentaine de communications, dont plusieurs articles de fond entre 1903 et 1916. On retrouve dans ceux qu'il a écrits sur les deux premiers volumes de la *Storia dell'arte italiana* de Venturi (1903), sur l'*Histoire de la gravure sur gemmes* de Babelon (1903), sur l'*Histoire de l'art dans l'Italie méridionale* de Bertaux (1904), ou encore sur l'*Histoire de la Marine françaises* de La Roncière (1910), la conscience, la précision, la sobriété, qui étaient les marques de son esprit.

Mais il faut surtout le chercher dans les deux ordres de sujets auxquels il s'est attaché plus étroitement et où il a mis quelque chose de lui-même et

de ses idées. Il s'était pris assez vite d'un goût très prononcé pour la tapisserie; on a vu ci-dessus qu'il lui avait consacré un ouvrage important, auquel il dut peut-être de se trouver appelé à la direction de la manufacture des Gobelins. Alors et depuis se multiplièrent les notes, les documents, les comptes rendus sur son sujet favori. Dans le *Journal des Savants*, il parla à deux reprises (1904 et 1905) des beaux travaux de M. Fenaille sur les tapisseries. On devine qu'il accueillit avec empressement deux ouvrages publiés par des Américains, intitulés, le premier : *Tapestries, Their Origin, History and Renaissance* (par George Leland Hunter); le second : *The Ffoulque collection of Tapestries arranged by Charles M. Ffoulque.* N'était-ce pas en quelque sorte la justification de ses travaux que cet hommage rendu à l'art de la tapisserie dans un pays où il restait encore à l'état d'importation étrangère? Et si, comme nous, il jugea un peu exagérée cette déclaration de M. Hunter : « Pour moi personnellement, la tapisserie est la plus intéressante et séduisante forme d'art; on y trouve combinés l'intérêt de la peinture, celui de l'histoire et celui du métier textile », il ne se sentit pas trop le courage de le dire. Son article est un excellent et utile résumé d'un livre très considérable, peu connu chez nous, sinon des spécialistes. Mais, en donnant quelques détails sur la « magnifique collection » de 185 pièces réunies par M. Ffoulque, Guiffrey ne pouvait s'empêcher de dire : « Si cette émigration de nos trésors d'art continue, et il n'y a pas de raison pour qu'elle s'arrête, on devra passer la mer pour voir et pour étudier les anciens chefs-d'œuvre de notre art national ». C'est la note mélancolique et le regret de notre patrimoine artistique qui va en diminuant. Que dire lorsque aux transactions loyales entre des nations amies ont succédé les spoliations et les destructions barbares!

L'histoire des anciennes académies artistiques françaises retint aussi Jules Guiffrey. Après la mort de Montaiglon, il publia, de 1896 à 1907, les tomes VI à XVII de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments*. Il l'enrichit de documents et de commentaires innombrables, qui la rendent aussi précieuse pour l'histoire politique, économique, que pour celle des arts. Aussi ne s'étonne-t-on pas de trouver de lui dans le *Journal des Savants* trois articles (1907-1908), le premier sur les origines de l'Académie, le second et le troisième sur son agonie au temps de la Révolution. Ces deux derniers sont particulièrement remplis de détails curieux empruntés ou à la *Correspondance* ou à l'ouvrage de Frédéric Masson sur *Les diplomates de la Révolution*.

En 1917-1918, il rendit compte des deux premiers volumes des *Procès-*

verbaux de l'Académie royale d'architecture (1671-1696). Et il songeait encore à l'Académie de peinture, en présentant au *Journal*, en 1915, un article sur *la Communauté des maîtres peintres et sculpteurs, dite académie de Saint-Luc* (1391-1776), amorce d'un gros livre sur la Communauté, qui parut l'année suivante. Il démontrait qu'elle avait joué un rôle plus considérable qu'on ne l'avait cru, qu'elle avait compté parmi ses membres quelques artistes remarquables, qu'on trouvait sur les catalogues de ses Salons (car elle eut des Salons au XVIIIe siècle) les noms de Liotard, de Moreau l'aîné, d'Attiret, d'Eisen, des trois Saint-Aubin, de Mme Guyard, de Mlle Vigée, etc. Il insistait sur la part de la Communauté dans les arts industriels décoratifs, « une des gloires du XVIIIe siècle ». Il se demandait même si l'on ne pourrait pas trouver chez elle plus de jeunesse et peut-être d'audace que dans la sage et noble académie. L'article et le livre posent ainsi des questions importantes pour l'histoire de notre art.

En accueillant ces différentes études, le *Journal des Savants* montrait son désir de ne pas rompre les liens qui pendant longtemps avaient uni l'Académie des Inscriptions et celle des Beaux-Arts dans l'heureuse solidarité d'une œuvre commune par plus d'un point. Nul plus que Guiffrey, éditeur érudit de tant de documents, auteur de beaux ouvrages d'art, n'était désigné pour représenter ici la pensée d'une « entente » si désirable, alors que toutes les bonnes volontés cherchent partout à se grouper.

Henry LEMONNIER.

LIVRES NOUVEAUX.

Dom Connolly. *The so-called Egyptian Church Order and derived documents*; vol. VIII, n° 4, des *Texts and Studies*. — Un vol. in-8 de XIV-197 pages. Cambridge, University Press, 1916.

Ce quatrième fascicule du tome VIII des *Texts and Studies* de Cambridge est consacré à un groupe de vieux documents liturgiques et disciplinaires, qui a déjà plus d'une fois attiré l'attention de la critique, et qui a été l'objet de diverses hypothèses. Ce groupe comprend les cinq pièces suivantes : 1° les soi-disant « Canons d'Hippolyte »; 2° le document connu sous le nom conventionnel de « Règlement ecclésiastique d'Egypte »; 3° le « Testament du Seigneur »; 4° les « Constitutions d'Hippolyte »; 5° le livre VIII des « Constitutions apostoliques ».

Tous ces documents sont très étroitement apparentés. Nul doute qu'ils dérivent d'une source commune, qu'ils soient des remaniements successifs d'un même document primitif. Mais quel est ce document primitif? Ou, tout au moins, quelle est la plus

ancienne des rédactions conservées? Là-dessus, on cesse de s'entendre. Jusqu'ici, deux hypothèses principales étaient en présence. Pour les uns, le document le plus ancien était les « Canons d'Hippolyte » ; pour d'autres, c'était le livre VIII des « Constitutions apostoliques ». Entre ces deux termes extrêmes s'intercalaient tant bien que mal, en s'échelonnant dans l'ordre des temps, les trois pièces intermédiaires de la série indiquée plus haut : le « Règlement ecclésiastique d'Egypte », le « Testament du Seigneur », les « Constitutions d'Hippolyte ». D'après une troisième hypothèse, les cinq documents conservés dériveraient tous, plus ou moins directement, d'un même document primitif, un vieux « Règlement ecclésiastique », aujourd'hui perdu.

Dom Connolly voit les choses autrement. Une enquête indépendante sur l'ensemble du groupe, une comparaison méthodique de nombreux passages des différentes pièces, l'ont conduit aux conclusions suivantes : 1° Ni les « Canons d'Hippolyte » ni les « Constitutions apostoliques » ne sont le plus ancien des documents conservés; 2° les « Canons d'Hippolyte », en particulier, sont une des plus récentes pièces du groupe; 3° le document le plus ancien du cycle, c'est le soi-disant « Règlement ecclésiastique d'Egypte », dont dérivent toutes les autres pièces; 4° ce prétendu « Règlement ecclésiastique d'Egypte », qui n'a rien d'égyptien, est en réalité un ouvrage d'Hippolyte, l''Αποστολικὴ Παράδοσις, et date par conséquent de la première moitié du IIIe siècle.

Comme on le voit, les résultats de cette nouvelle enquête changeraient complètement l'ordre des facteurs, et enrichiraient la littérature d'un ouvrage authentique d'Hippolyte. Ce qui tendrait à confirmer ces résultats, c'est qu'un autre érudit, M. Schwartz, est arrivé en même temps à des conclusions presque identiques. Dom Connolly, dans sa *Préface*, constate le fait, qui n'enlève rien au mérite ni à la nouveauté de sa démonstration, beaucoup plus précise et plus convaincante. Pour faciliter le contrôle des gens du métier, il donne en *Appendice* une édition du « Règlement ecclésiastique d'Egypte », dont il a reconstitué presque entièrement le texte avec les fragments latins et une traduction anglaise de la version éthiopienne, la plus complète des versions orientales.

PAUL MONCEAUX.

W. WARDE FOWLER. *La Vie sociale à Rome au temps de Cicéron*, traduit de l'anglais par A. Biaudet. — Un vol. in-8 de 292 p. Lausanne-Paris, Librairie Payot, 1917.

C'est le premier ouvrage de M. Warde Fowler qui soit offert dans une traduction au public français. L'auteur est connu depuis longtemps en Angleterre et en Amérique comme un des meilleurs historiens de la religion romaine et comme un critique très délicat de la poésie virgilienne. Le livre que nous présentons ici est écrit de la manière la plus séduisante : M. Warde Fowler a le secret d'introduire doucement le grand public dans la connaissance des choses anciennes; il excelle à faire parler les vieux textes et les vieilles pierres, à nous rendre le passé plus proche par des comparaisons tirées de la vie moderne. Il use avec art d'une érudition remarquablement vaste et précise, qui connaît toutes les sources et a critiqué leur valeur. Il écrit sans parti pris d'aucune sorte, ne se proposant d'autre but

que d'évoquer et de faire comprendre. Ce sont tantôt des descriptions qui font revivre sous nos yeux la ville de Rome ou les villas de Cicéron ; tantôt des portraits pleins de vie, comme ceux de Sulpicius, de Caelius ou de Clodia ; tantôt des récits qui ont l'attrait d'un roman, comme celui qui retrace d'après une épitaphe célèbre l'édifiante histoire de Turia et de son époux. Mais on trouve aussi dans ce livre quantité de vues ingénieuses ou pénétrantes, par exemple sur les conséquences sociales et morales de l'esclavage (ch. VII), ou bien encore sur la mélancolie et le profond malaise moral qui accompagnèrent dans bien des âmes la décadence des vertus romaines et des antiques croyances (ch. XI). Partout de la variété, de la sagacité, de la science de parfait aloi et point pédante, de l'humour, du bon sens, une large compréhension.

Ce livre mérite d'être répandu en France : il sera pour les lecteurs de bonne volonté le plus sûr et le plus aimable des guides à travers un passé toujours vivant ; mis entre les mains de nos étudiants de licence et des grands élèves de nos lycées, il constituera, en marge du cours d'histoire romaine, la plus utile et la plus attrayante des lectures complémentaires.

L.-A. CONSTANS.

AD. CRÉMIEUX. *Le VIe livre des Statuts de Marseille publié d'après un manuscrit des Archives communales de Marseille, avec une introduction et un commentaire.* Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. — Un vol in-8, LVI-221 p. Aix-en-Provence, F. Chauvet, 1917.

Le travail de M. Crémieux sur le VIe livre des Statuts de Marseille, se compose d'une Introduction et de l'édition même des Statuts. Ces derniers sont publiés d'après un manuscrit des Archives Communales de Marseille, le plus complet de ceux qui existent, comprenant trois parties : les *Antiqua Statuta*, divisés en 5 livres et rédigés sans doute avant 1265, les *Capitula pacis*, c'est-à-dire les deux traités conclus en 1257 et en 1262, entre le comte et la comtesse de Provence, Charles d'Anjou et Béatrice, et la ville, et modifiant les rapports politiques des deux pouvoirs ; et enfin les *Statuta facta post pacem*, formant le VIe livre en question et rédigés entre 1265 et 1480 : ils étaient presque complètement inédits. Mais, tandis que les livres précédents ne renferment que des statuts, c'est-à-dire des documents d'origine municipale, le VIe, avec des statuts encore, contient des décisions prises sous la forme de lettres-patentes par les comtes de Provence : cette double origine de la législation, seigneuriale et communale, est la conséquence du traité de 1257, en vertu duquel le comte était institué « le seigneur de la ville », surveillait son gouvernement par l'intermédiaire de divers officiers, d'un viguier surtout, qui sanctionnait les décisions des magistrats municipaux, devenant ainsi les subordonnés de cet agent comtal, tout en restant élus par la cité : le corps de ville subsistait, en effet, jaloux de ses prérogatives. Les lettres seigneuriales ont été incorporées dans le manuscrit à la suite d'une décision du Conseil urbain leur ayant donné le caractère de véritables statuts, en raison de leur intérêt législatif d'ordre général, pour ainsi dire constitutionnel : néanmoins, leur origine est différente de celle des statuts et leur est même opposée :

ceux-ci sont d'origine urbaine et continuent la tradition législative ancienne, les lettres sont de provenance extracommunale et inaugurent une législation nouvelle s'étant imposée à la ville : aussi, l'éditeur ne les publie-t-il pas.

Les Statuts, qui ne forment pas, d'ailleurs, tout le droit communal marseillais, peuvent être définis des « décisions prises par le Conseil général urbain, selon des formes déterminées, sur les objets les plus divers » de la vie locale. Ils devaient être élaborés d'après les prescriptions établies par les Chapitres de paix de 1257 : ils étaient composés par une commission de 6 *Statutarii*, juristes et notaire, élus annuellement et se réunissant en séances hebdomadaires pour préparer, sur la demande du Conseil communal, des projets ou des amendements qu'ils portaient ensuite à cet organe; après leur adoption par celui-ci, leur approbation par le viguier comtal, leur publication devant l'Assemblée générale de tous les citoyens de Marseille convoqués à cet effet, ils étaient inscrits au Livre des Statuts par le Notaire-Secrétaire du Conseil : cette inscription, seule, leur conférait la force légale que les formalités précédentes ne suffisaient pas à leur donner, tout en leur assurant un caractère d'inviolabilité et de perpétuité. Toutes les décisions du Conseil n'étaient d'ailleurs pas des statuts, bien qu'elles pussent le devenir, sans que ces diverses formalités aient été observées, contrairement, en somme, aux prescriptions des traités de la Paix. Aussi, les statuts du VI[e] livre représentent-ils un changement, mais non une transformation de la législation urbaine; Marseille, sans doute, de ville libre est devenue ville immédiate, mais, tout en passant sous le contrôle d'un seigneur, elle a conservé la direction de ses affaires.

Ces pièces étaient inscrites dans le manuscrit selon un ordre purement chronologique, sans aucun classement méthodique. Leur rédaction n'a également rien d'uniforme : cependant, sous leur forme « diplomatique » la plus complète, les statuts comprennent quatre parties : une invocation, un préambule, le dispositif et la formule d'approbation et de confirmation. Leur contenu enfin nous permet, d'une façon générale, de « dresser le tableau de la civilisation marseillaise au XIV[e] et au XV[e] siècles », qu'il s'agisse de l'organisation politique et des réformes constitutionnelles, de la réglementation de l'industrie, en particulier à l'égard de la tannerie, et de la surveillance des corps de métiers, de la législation du commerce maritime et surtout de la juridiction consulaire, comme de la réglementation encore des affaires de banque, représentées à ce moment par l'usure, et enfin de la solution d'autres questions concernant l'alimentation ou la vie privée au sujet des dépenses somptuaires.

En second lieu vient l'édition des statuts. Elle se compose de 99 numéros précédés chacun d'une rubrique; la langue employée est presque toujours le latin, quelquefois le provençal. Des notes assez nombreuses et étendues se rapportent aux différents points traités dans le texte, qu'elles concernent la topographie de la ville ou les questions administratives et économiques. Une courte table alphabétique termine le travail.

L'introduction même est très bonne. Elle est écrite d'une façon claire et agréable et résout parfaitement tous les points que peut soulever la publi-

cation des statuts : la description même du manuscrit, l'origine, la confection, le contenu des actes ; ces diverses questions sont exposées avec soin et d'une manière sérieuse et instructive. Bref, il n'y a qu'à louer dans ces cinquante pages, qui forment une contribution de valeur à l'histoire du droit urbain, et qui méritent d'autant plus d'attirer l'attention qu'elles se rapportent à une ville de l'importance de Marseille. L'édition, à vrai dire, ne paraît pas valoir la préface. Si les notes sont abondantes, presque trop copieuses même, il ne semble pas qu'elles soient indispensables, alors que le texte n'est pas toujours établi avec l'esprit de critique nécessaire et que la table n'est ni suffisamment achevée, ni complète.

Georges Espinas.

LISTE DES OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

A. Aragon, *La colonie antique de Ruscino* : la cité de droit latin; les marbres inscrits; les monuments (d'après les fouilles). Préface par A. Héron de Villefosse. In-8, 322 p. Perpignan, imprimerie J. Cornet, 1918.

L. del Arco, *Descubrimiente de pinturas rupestres en el barranco de Valltorta* (Castellon). In-4, 15 p., 15 pl. Madrid, Fortanet, 1918.

E. H. Courville, *Coins and their values* : a practical guide to the values and characteristics of coins and medals of note based on the actual auction catalogues of sales held between January and December 1917. Vol. I : English, Scotch and Irish coins and medals; Foreign and Colonial coins and medals; Greek and Roman coins and War medals. In-8, IX-125 p., pl. Finchley, E. H. Courville, 1918.

W. Dennison, *A gold treasure of the late roman period* (University of Michigan Studies : Humanistic series, vol. XII; Studies in east Christian and Roman art, part 2, p. 89-175). In-4, 85 p., 57 fig., 29 pl. New-York and London, Macmillan and Co., 1918.

A. Devoir, *Notes sur l'archéologie de l'ère monumentale préhistorique.* In-8, 120 p., pl. Morlaix, imprimerie A. Chevalier, 1918.

W. R. Inge, *The philosophy of Plotinus.* The Gifford lectures at St Andrews. In-8, 2 vol. London, Longmans, 1919.

K. F. Johansen, *Sikyoniske Vaser* : en archaeologisk Undersagelse. In-8, 178 p., 21 pl. Kjöbenhavn, Pio, 1918.

F. Kimball and G. H. Edgeel, *A history of architecture.* In-8, XIX-621 p., pl. New-York, Harper, 1918.

C. Mac C. Cobern, *The new archeological discoveries and their bearing upon the New Testament and upon the life and times of the primitive Church.* In-8, XXXIV-698 p., pl. New-York, Funk and Wallis, 1918.

F. Mazauric, *Les musées archéologiques de Nîmes.* Recherches et acquisitions; années 1916 et 1917. In-8,

48 p. Nîmes, imp. A. Chastanier, 1918.

O. Montelius, *Minnen fran var forntid*. I : Stenaldern och Bronsaldern. In-4, XVIII-163 p., pl. Stockholm, Norstedt, 1918.

B. Pace, *Arti ed artisti della Sicilia antica*. In-8, 164 p., pl. Palermo, A. Reber, 1918.

Percy Gardner, *A history of ancient coinage 700-300 b. C.* In-8, XVI-463 p., grav. London, Humphrey Milford, 1918.

M. Platnauer, *The life and reign of the emperor Lucius Septimius Severus*. In-8, 228 p. Oxford Press, 1919.

F. Sartiaux, *L'archéologie française en Asie Mineure et l'expansion allemande. Les fouilles et le sac de Phocée*. In-8, 56 p. Paris, Hachette et Cie, 1918.

F. Villeneuve, *A. Persi Flacci Saturae, Les Satires de Perse*. Texte latin avec un commentaire critique et explicatif et une introduction. In-8, LXVIII-181 p. Paris, Hachette et Cie, 1918.

F. Villeneuve, *Essai sur Perse*. In-8, XIV-540 p. Paris, Hachette et Cie, 1918.

MOYEN AGE

F. Anton, *El arte romanico Zamorano* (Monumentos primitivos). In-8, 57 p., pl. Valladolid, Zapotero, 1918.

A. M. Anzini, *La citadella di Maria SS. Ausiliàtrice*. In-32, 288 p. Torino, lib. Buona-Stampa, 1918.

Appel pour les Musées et les richesses d'art de la France et de la Belgique envahies. In-18, 139 p., 2 fig. Aux Cahiers de l'Amitié de France et de Flandre. Bruxelles, G. Van Oest; Paris, C. Crès; Lille, Tallandier.

K. Asplund et M. Olsson, *Kyrkor i Väddö och Häverö skeppslag* : konsthistorisk inventarium (Sveriges kyrkor : Uppland, t. II, part. I). In-8, 116 p., 91 fig. Stockholm, K. Vitt., Hist. och Ant. Akademien, 1918.

Mrs A. Bell, *The Saints in Christian art*. In-8, 2 vol., 106 grav. London, 1918.

B. Berenson, *Essays in the Study of Sienese painting*. In-8, XVI-12 p., 61 pl. New-York, F. Fairchild Scherman, 1918.

S. Brandel, *Kyrkor i Danderyds skeppslag* : konsthistorisk inventarium (Sveriges kyrkor : Uppland, t. I, part. I). In-8, 170 p., 20 fig. Stockholm, K. Vitt., Hist. och Ant. Akademien, 1918.

J. Brutails, *Pour comprendre les monuments de la France*. In-16, XVI-271 p., 332 fig., 15 pl. Paris, Hachette et Cie, 1918.

Catalogue des relevés de peintures murales exposés au Musée des Arts décoratifs du 25 mars au 14 avril 1918. Préface par P. Frantz-Marcou (*Archives de la Commission des Monuments historiques*). In-8, 80 p. Paris, Imp. Nationale, 1918.

Ed. Delabarre, *L'art allemand du moyen âge est-il original?* A propos d'une étude sur l'art allemand et l'art français au moyen âge de M. Émile Male, In-8, 32 p. Rouen, imp. A. Lainé, 1918.

Den danske samling Nationalmuseet : Middelalder og Renaessance. Vejledning for besögende. In-8, 82 p., fig. Kjöbenhavn, Nationalmuseet, 1918.

Les monuments chrétiens de Salonique. Texte par Ch. Diehl et H. Saladin, dessins de M. Letourneau et H. Saladin; aquarelles et photographies de M. Letourneau. In-4, XI-261 p.,

108 fig.; album de 68 pl. Paris, E. Leroux, 1918.

C. Guery, *Histoire de l'abbaye de Lyre*. In-8, xii-664 p., grav., pl. Évreux, imprimerie de l'Eure, 1918.

F. E. Howard and. F. H. Crossley, *English church woodwork*. A study in craftsmanship during the mediaeval periode A. D. 1250-1550. In-4, xxxiii-370 p., grav. London, Batsford, 1918.

I. Husik, *History of mediaeval jewish philosophy*. In-8, London, A. Routledge, 1919.

G. Jourda de Vaux, *Les châteaux historiques de la Haute-Loire* (castels, maisons fortes, manoirs). In-4, 370 p., fig., pl. Le Puy-en-Velay, imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1918.

R. Ligtenberg, O. F. M., *Die romanische Steinplastik in den Niederlanden*. Band I : Die Reliefplastik und der Bauornamentik. 1er Teil. In-4, x-136 p., fig., 29 pl. Haag, Nijhoff, 1918.

A. Lindblom, *Den heliga Birgitta :* bildverk; skulptur och maleri fran Sveriges medeltid. In-4, 63 p., 31 pl. Stockholm, Norstedt, 1918.

F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose*. 1e livr. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 226). In-8, 336 p. Paris, E. Champion, 1918.

J. de Mastron, *Une bastide du XIIIe siècle : Pavie (Gers)*. In-8, 79 p., 1 grav. Auch, imp. Cocharaux, 1918.

J. Meurgey, *Les anciens symboles héraldiques des villes de France : Verdun*. In-8, 51 p., fig. Paris, Champion, 1918.

A. Pératé, *Sienne*, In-fol., 120 p., 71 fig., 14 pl. Paris, E. de Boccard, 1918.

H. Petersen, *Danske kongelige sigiller samt sœderjydske hertugers og andre til Danmark knyttede fyrster sigiller (1085-1559)*. In-4, 40 p., 21 pl. Kjöbenhavn, Reitzel, 1918.

F. Pijper, *Handboek tot de geschiedenis der christelijke kunst*. In-8, xvi-284 p., 55 pl. s'Gravenhague, Nijhoff, 1918.

J. Revel, *Histoire des Normands*, T. Ier. In-8, x-611 p. Paris, E. Fasquelle, 1918.

South Slav monuments. Vol. I. Serbian orthodox church. Edit. by M. J. Pupin, with an essay on Serbian sacred architecture by T. Graham Jackson. In-8, 64 p., 56 pl. London, J. Murray, 1918.

A. D. Sertillanges, *Saint-Louis* (L'Art et les Saints). In-16, 64 p., 43 fig. Paris, H. Laurens, 1918.

E. Sidenbladh, *Nordiske Museet Urkamare i sverige under äldre tider*. In-8, 257 p. Stockholm, Norstedt, 1918.

O. Sirén, *Giotto and some of his followers*. English translation by Frederic Schenk. In-8, 2 vol. Cambridge, Harvard University Press; London, Humphrey Milford, 1918.

E. Baldwin Smith, *Early christian iconography and a school of ivory carvers in Provence*, In-8, xv-276 p., 167 fig., 10 tab. Princeton University Press; London, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1918.

J. Thiis, *Fransk aand og kunst fra gotik til klassicisme*. I. In-4, 176 p., 51 pl. Kristiania, Gyldendal, 1918.

T. F. Tout, *Mediaeval town planning* (Manchester Press Publications). In-8, 35 p., 11 pl. London, Longmans, Green and Co, 1918.

Peintures ecclésiastiques du moyen âge. Publiées par Gustave Van Kalcken. Église de Saint-Pancrace à Enkhuysen. In-4, 40 pl. avec texte, s'Gravenhague, M. Nijhoff, 1918.

C. Eveleigh Woodruff and W. Danks, *Memorials of the cathedral and priory of Christ in Canterbury*. In-8, xxi-490 p., fig., 34 pl. London, 1918.

ORIENTALISME.

P. Arunachalam, *Polonnaruwa bronzes and Siva worship and symbolism*. A paper read before the Royal Asiatic Society (Ceylon branch). In-8, 34 p. Colombo, Apothecaries' C°, 1918.

A. Barth, *Quarante ans d'indianisme*. Œuvres recueillies à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. T. IV : Comptes rendus et notices (1887-1898). In-8, 467 p. Paris, E. Leroux, 1918.

J. Coggies Brown, *Catalogue raisonné of the prehistoric antiquities in the Indian Museum at Calcutta*. Edited by sir John Marshall (Archaeological Survey of India). In-4, 155 p., 10 pl. Simla, Government central press, 1918.

Percy Brown, *The heritage of India. Indian painting*. In-16, 115 p., 17 pl. Calcutta, the Association Press; London, Oxford University Press, 1918.

A.-E. Caillot. *Mythes, légendes et traditions des Polynésiens*. In-8, 340 p. Paris, E. Leroux, 1918.

Chinese pottery of the Han, T'ang and Sung dynasties. In-8, 109 p., 16 pl. New-York, Parish, Watson and C°, 1918.

Amanda Coomaraswamy, *The Dance of Siva*. Sunwise Turn inc. In-4, 139 p., 27 pl. London, Luzac and C°, 1918.

E. F. Fenollosa, *Epochs of Chinese and Japanese art*. In-4, 2 vol., 184 pl. London, W. Heinemann, 1918.

W. M. Flinders-Petrie, *Tools and weapons*. Published by the British School of archaeology in Egypt and Egyptian research account. In-4, vii-71 p., 79 pl. London, 1918.

A. Foucher, *L'art gréco-bouddhique du Gandhâra*. Etude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient. T. II : les Images ; l'Histoire; Conclusions. Fasc. 1. Les Images. In-4, vii-400 p., 175 fig., 5 pl. Paris, E. Leroux, 1918.

H. A. Giles, *An introduction to the history of Chinese pictorial art*. Second edition. In-8, viii-218 p., 24 grav. London, Quaritch, 1918.

G. Groslier, *A l'ombre d'Angkor*. Notes et impressions sur les temples inconnus de l'ancien Cambodge. In-8, 196 p., 16 pl., 1 carte. Paris, Challamel, 1918.

Guida per visitare il museo di oggetti d'arte, antichi e moderni, dell' estremo Oriente, donati da Stefano Cardu alla città di Cagliari. In-8, 40 p. Cagliari, tip. Valdès, 1918.

T. A. Joyce, *South American archaeology* : an introduction to the archaeology of the South American continent with special reference to the early history of Peru. In-8, ix-292 p., 37 fig., 26 pl., 1 carte. London, Macmillan, Lee Warner, 1918.

T. A. Joyce, *Central american archaeology*, being introduction to the states of Nicaragua, Costa Rica, Panama, and the West Indies. In-8, xi-278 p., 64 fig., 28 pl., 2 cartes. London, Lee Warner (Medici Society), 1918.

Hampi ruins described and illustrated by A. N. Longhurst. In 8, 154 p., ill. Madras, Government-press, 1918.

Georges Maspero, *La Chine*. In-18. Paris, Delagrave, 1918.

Sumero-babylonian sign list. Compiled by S. A. B. Mercer (Col. univ. oriental Studies. Vol. 14). In-8, Oxford Press, 1919.

Maria Mogensen, *Inscriptions hiéroglyphiques du Musée national de Copenhague.* In-4, 148 p., 29 pl. Copenhague, A. F. Hoest et fils, 1918.

J. Orange, *Bizen ware.* With a catalogue of the Chater collection. In-4, 115 p., 48 pl. Yokohama, Kelly and Walsh, 1918.

D. B. Parasnis, *Mahabaleshwar.* Containing early history, sanitarium, places of interest; etc. With appendices on topography, climate, iron smelting. In-8, 258 p. London, Luzac, 1919.

W. J. Perry, *The megalithic culture of Indonesia.* In-8, XIII-198 p., pl. Manchester, University Press, 1918.

J.-M. Planchet, *Le cimetière et la paroisse de Tcheng-fou-sse.* (1732-1917). In-8, Pékin, imp. des Lazaristes, 1918.

C. M. Remey, *Mashrak-el-Azkar :* descriptive of the Bahai temple and illustrative of an exhibition of preliminary designs for the first Mashrak-el-Azkar. In-4, 123 p., pl. Chicago, Bahai Pub. C°, 1918.

F. Thureau-Dangin, *La chronologie des dynasties de Sumer et d'Accad.* In-4, 67 p. Paris, E. Leroux, 1918.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

10 janvier 1919. M. H. Omont annonce à l'Académie que M. le baron Edmond de Rothschild vient de faire don à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits) d'un document historique d'un grand intérêt : une lettre entièrement autographe de Marie Stuart, adressée au roi Charles IX. Cette lettre, datée de Carlisle 21 juin 1568, a été écrite à un moment tragique de sa vie. Marie Stuart y implore l'aide du roi de France et se plaint d'avoir été traitée « plus indignement que fut jamais non princesse mais gentille femme et non seulement cela, mais en danger de vie ».

— M. Dieulafoy donne lecture d'une étude sur le nombre quarante dans l'Orient ancien.

17 janvier. M. Salomon Reinach communique une note de Mlle J. Duportal, relative à des dessins appartenant à la Bibliothèque de l'Institut et qu'elle attribue à Jacques Androuet du Cerceau.

— M. Svoronos donne lecture d'une étude sur quelques découvertes archéologiques faites récemment en Grèce, notamment sur l'atelier monétaire créé dans le Péloponèse par Villehardouin, lors de l'occupation du pays par les Croisés au XIIIe siècle.

24 janvier. M. Salomon Reinach fait une communication sur un tableau du Musée de Varsovie, représentant, selon lui, Catherine de Médicis, quatre de ses enfants et Marie Stuart, rendant visite à Diane de Poitiers, au printemps de 1556. Le lieu de la réunion est probablement Chenonceaux, propriété de Diane depuis 1547. Ce tableau, que Vitet et Léon de Laborde virent à

Paris, en 1863, fut attribué par eux à Clouet, mais il fut négligé depuis par tous les historiens de l'art français.

— M. Senart lit des fragments d'une lettre de M. Foucher écrite de l'Inde, et qui signale brièvement les fouilles pratiquées actuellement dans le pays et leurs résultats.

31 janvier. M. Schoentjes, recteur de l'Université de Gand, envoie copie de la lettre circulaire par lui adressée, au nom du Conseil académique de cette Université, aux Universités étrangères, relativement à la *Vlaamsche Hoogschool* installée par les Allemands à Gand, en 1916, dans les locaux universitaires mêmes. Le Conseil académique signale l'incompétence, l'incapacité et l'ambition de la plupart des Belges, Allemands et Hollandais qui avaient accepté une chaire à la *Vlaamsche Hoogschool*; il demande aux membres de la grande famille universaire du monde entier de s'associer à lui pour refuser à ces personnes le titre de « professeur à l'Université de Gand » et pour s'interdire tout rapport scientifique avec elles.

14 février. M. Cagnat donne lecture d'une note de M. le lieutenant Albertini sur des milliaires de la route de Senlis à Soissons, découverts par des travailleurs militaires en septembre 1917.

— M. Glotz commence une lecture sur les fêtes d'Adonis au temps de Théocrite.

— M. le comte Durrieu expose les premiers résultats d'une recherche qu'il a entreprise sur les tableaux qui pourraient subsister des collections possédées par le duc Jean de Berry, frère de Charles V. Il estime qu'un petit tableau, conservé au Musée de Troyes pourrait avoir appartenu à ces collections. Ce tableau représente ce que l'on appelait une « Pitié de Notre-Seigneur », le Christ mort soutenu par la Vierge avec l'aide de saint Jean et de deux anges.

— M. Eude commence la lecture d'une étude sur les mosaïques de Saint-Vital de Ravenne.

21 février. M. Théodore Reinach présente les photographies d'une statuette en bronze représentant un éphèbe dans l'attitude d'un cavalier découverte par M. le lieutenant Chatelain au cours de ses récentes fouilles à Volubilis (Maroc).

28 février. M. le comte Durrieu continue sa communication sur les tableaux encore existants qui ont pu faire partie des collections du duc Jean de Berry. Il signale comme étant susceptible de répondre à un article de l'inventaire mortuaire des biens de ce prince, dressé en 1416, un admirable dyptique qui se trouve au musée de l'Ermitage. Cette identification présenterait un grand intérêt car, on doit reconnaître dans ce dyptique une œuvre de jeunesse des Van Eyck. Ainsi, grâce au duc de Berry, la France se trouverait avoir contribué à encourager, dans sa période d'éclosion, le génie des grands maîtres flamands.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le 22 janvier 1919 sa première assemblée trimestrielle. M. Henri Dehérain, bibliothécaire, a été élu conservateur de la Biblio-

thèque, en remplacement de M. Alfred Rébelliau, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Vincent Flipo a été élu bibliothécaire en remplacement de M. Adolphe Regnier, décédé.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie, est décédé à Paris le 9 janvier 1919.

— M. Barthou a été reçu le 7 février 1919 et a lu un discours sur la vie et les œuvres de M. Henry Roujon, son prédécesseur. M. Maurice Donnay, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Elections. L'Académie a élu le 17 janvier M. Cl. Huart, membre ordinaire en remplacement de M. Maspero, décédé.

L'Académie a élu le 7 février MM. Adrien Blanchet et Espérandieu membres libres, en remplacement de M. l'abbé Thédenat et de M. le marquis de Vogüé, décédés.

Le prix de Chénier est partagé de la façon suivante : 1 500 francs à M. Paul Mazon pour sa nouvelle édition d'Hésiode *Les Travaux et les Jours*, 500 francs à M. Hubert Pernot, pour sa *Grammaire du grec moderne.*

Le prix extraordinaire Bordin est partagé de la façon suivante : 1 500 francs à M. Henri Focillon pour son ouvrage : *Giovanni-Batista Piranesi*; 1 500 francs à M. Jacques Zeiller pour son ouvrage : *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Théophile Schloesing, membre de la section d'économie rurale depuis 1882, est décédé à Paris le 8 janvier 1919.

— M. Wilfrid Kilian a été élu le 27 janvier 1919 membre non résident en remplacement de M. Duhem, décédé.

— M. Pierre Viala a été élu le 3 février 1919 membre de la section d'économie rurale, en remplacement de M. A. Müntz, décédé.

— M. Daniel Berthelot a été élu le 24 février 1919 membre de la section de physique en remplacement de M. E.-H. Amagat, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Bernier, membre de la section d'architecture depuis 1898, est décédé le 3 février 1919, à Paris.

— M. Laurent a été élu membre de la section de peinture le 8 février 1919.

— M. Dampt a été élu membre de la section de sculpture le 15 février 1919.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD

JOURNAL
DES SAVANTS.
MAI-JUIN 1919

L'ARCHITECTURE ROMANE EN CATALOGNE.

J. Puig y Cadafalch, Antoni de Falguera, J. Goday y Casals. *L'arquitectura Romànica a Catalunya.* Volum III : els segles xii y xiii. Un vol. en deux tomes in-4°, 971 p.; 1261 ph. Barcelona, Institut d'Estudes catalanes, 1918.

PREMIER ARTICLE.

M. Puig y Cadafalch et ses collaborateurs viennent de publier en deux nouveaux volumes, le tome III, consacré à l'*Architecture romane en Catalogne*. Comme les précédents, il est écrit dans l'idiome de la province dont il étudie les œuvres. Il n'y a pas lieu de chercher un lien entre ces deux termes. Si les auteurs ne se servent pas de la langue espagnole, c'est que l'un d'eux, si je ne me trompe, préside la Ligue régionaliste qui, d'abord, a préconisé l'autonomie administrative de la Catalogne et qui, aujourd'hui, poursuit la séparation d'avec l'Espagne.

L'Espagne n'est pas puissante, constituée en un seul corps de nation. Le deviendra-t-elle davantage le jour où elle sera morcelée?

« Toute nation divisée contre elle-même périra. »

C'est la réponse. Je l'emprunte à l'Évangile.

Notre voisine ne périra pas. Elle n'a pas à redouter l'étranger dont elle est isolée par la mer ou par la barrière solide que constituent les Pyrénées. Mais elle peut déchoir et elle entraînera dans sa décadence toutes les provinces si, dans un accès de mauvaise humeur, l'une d'entre elles décousait les lambeaux que plusieurs siècles et de

très grands monarques, au nombre desquels Isabelle la Catholique, eurent tant de peine à réunir.

Comme la fondation de la nation romaine, la constitution de l'Espagne moderne a nécessité de longs efforts.

Cette attitude révolutionnaire a-t-elle une excuse?

Les Catalans prétendent qu'ils sont exploités, se plaignent avec amertume et répètent volontiers qu'ils cueillent les olives pour l'Espagne qui mange la pulpe et leur abandonne les noyaux.

Les griefs des régionalistes reposeraient-ils sur quelques abus, qu'il vaudrait encore mieux pour la Catalogne elle-même rester unie au reste de l'Espagne que provoquer la dissolution générale et le retour au morcellement de la péninsule ibérique.

Puis, dans l'intérêt spécial de l'art provincial, est-ce bien la manière de propager sa connaissance que d'écrire des monographies dans une langue aussi peu connue à l'étranger que l'est le catalan et d'orthographier les noms de lieux sous une forme qui les rend méconnaissables aux lecteurs, dont l'ignorance du vocabulaire ne trouve pas encore de correctif dans un atlas, ou dans un dictionnaire géographique catalan-espagnols? Cet excès de zèle ne va-t-il pas à l'encontre d'un désir légitime et ne risque-t-il pas de compromettre le résultat de recherches poursuivies avec une ardeur et une persévérance inlassables?

L'erreur dans la présentation de *l'Arquitectura Romànica a Catalunya* cause des regrets d'autant plus vifs, d'autant plus sincères que l'inventaire des monuments est complet, leur description, minutieuse, que les documents d'archives ont été fouillés avec scrupule, en un mot que le travail est excellent à bien des égards. Aussi bien, je n'insisterais pas sur le choix de la langue où il est écrit, si je n'y reconnaissais l'indice d'un régionalisme intransigeant dont l'action s'étend sur le domaine des arts où, dans l'espèce, il devient fâcheux parce qu'il établit une barrière qui circonscrit le champ des recherches et exclut toute excursion au dehors.

Avant d'entrer dans l'analyse du tome III, une autre observation doit être présentée. Celle-ci est relative au titre :

L'Arquitectura romanica a Catalunya, *Vol. III : Els segles XII y XIII.*

Que l'on ne s'y trompe pas. Le qualificatif ROMANICA que j'ai dû traduire par *romane* a un sens beaucoup plus étendu que chez nous. Malgré que l'on constate en Espagne un retard d'un demi-siècle, environ, sur l'époque de l'évolution de l'architecture en France, les grandes églises élevées au cours du XIIIe siècle aussi bien en Catalogne que dans les autres provinces chrétiennes, sont de style ogival. La transformation du roman en gothique fut lente, irrégulière, subit des arrêts. Il y eut des édifices attardés, même des retours vers le passé. Néanmoins, dès 1220, 1230, les caractères dominants de la construction et, parfois, le style général de la décoration sont ceux qui avaient triomphé au nord des Pyrénées dès le règne de Louis VII (1137-1180) et de Philippe Auguste (1180-1223). La cathédrale de Tarragone, la cathédrale de Lérida (dans le texte catalan Lleyda) classées par les auteurs au nombre des édifices romans, sont des monuments gothiques au même titre que Sainte-Eulalie et Sainte-Catherine de Barcelone, ou que les cathédrales contemporaines de Léon, de Burgos, de Tolède, de Sigüenza, de Mérida, de Valence. MM. Puig y Cadafalch, de Falguera y Sivilla et J. Goday y Casals ne l'ignorent pas; seulement, avant d'arriver au chapitre IX du livre V — *La Cronologia* — où l'incorporation est expliquée — le lecteur pourrait s'y tromper.

Le sous-titre — *Els segles XII y XIII* — n'est pas non plus sans soulever des critiques rétroactives, très légères, sans doute, mais que la valeur de l'ouvrage appelle.

A quelques exceptions près, le tome III est la répétition du tome II avec plus d'exemples et moins de détails que dans le volume précédent. Tous les types primitifs et de transition se répètent et se retrouvent. Faut-il admettre une stagnation à peu près complète de l'architecture catalane entre les IXe et XIIIe siècles ou, plutôt, un mouvement en avant du Xe au XIe suivi d'un recul, puis, du XIIe au XIIIe, d'un progrès nouveau, comparable à celui que l'on constate au cours de la période antérieure?

L'irrégularité de l'évolution due en partie à l'état politique de l'Espagne, explique la marche incertaine de la transformation, mais, peut-être, la confiance des auteurs dans les documents d'archives la rend-elle plus apparente que réelle. La date d'une bulle est précieuse, celle d'une ou de plusieurs donations ne l'est pas moins. Ce sont

des repères; ce ne sont pas des preuves. Une bulle papale de 1131 recommande aux fidèles de contribuer à la construction de la cathédrale de Tarragone, pourtant cette construction remonte au milieu du XIIIe siècle. La réunion des fonds nécessaires à l'exécution des premiers travaux était lente, l'ouverture des chantiers était retardée ou l'avancement de l'entreprise enrayé par les événements. Un exemple récent en donne la preuve.

Au milieu du XIXe siècle, fut tirée une loterie autorisée par décret dont le produit devait être affecté à l'achèvement de Saint-Étienne, la cathédrale de Toulouse. Depuis quarante ans l'emplacement de la nouvelle nef est déblayé et, sans doute, de longtemps encore les travaux ne seront pas commencés. Faudra-t-il dater du règne de Napoléon III, la terminaison de l'édifice?

La date de la consécration ne donne pas davantage un repère absolu. Dès que le chœur était construit, dès que les offices pouvaient y être célébrés, l'évêque se hâtait de consacrer le monument.

A cet égard, je signalerai la cathédrale de Narbonne, Saint-Just, dont le magnifique chœur à chapelles rayonnantes, consacré en 1329 a seul été construit, tandis que la nef attend encore les entrepreneurs et les ouvriers. La gigantesque cathédrale de Beauvais, un peu plus récente que celle de Narbonne, se trouve dans le même cas.

Il n'est pas jusqu'aux inscriptions gravées ou peintes sur les pierres de l'édifice, qui n'occasionnent des méprises. Citerai-je à San Juan de Baños (province de Palencia) l'inscription placée au-dessus de l'arc triomphal? Elle fait remonter la construction de l'église à l'année 661, au règne de Receswinth. Mais j'ai montré que l'inscription provenait d'un édifice rasé à l'époque de l'invasion musulmane et qu'elle avait été conservée dans l'église rebâtie au milieu du IXe siècle[1]. San Pablo del Campo de Barcelone (Sant Pau del Camp, t. II, p. 138 du texte catalan) appartient d'une manière manifeste au XIIe siècle et aurait dû être décrit dans le tome III. Toutefois, sur le vu d'une inscription provenant d'une autre église et incrustée dans les murs, il a été longtemps daté du Xe.

Des documents d'archives attribuent au XIe siècle l'église d'Elne,

1. Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (Collection ARS UNA), p. 69, 70; fig. 146 à 151.

comme celle d'Arles sur Tech (Pyrénées-Orientales) et une inscription qu'on peut lire sur les parois de l'autel mentionne un autel d'argent, de proportions inusitées, remontant aussi au XIe siècle. Si la confusion a été reconnue et, partant, si l'autel a été reporté au XIVe siècle, elle subsiste quand il s'agit de l'église. Aussi bien, est-elle décrite dans le tome II de l'*Arquitectura Romanica*, alors que, de toute évidence, le monument appartient au XIIe, XIIIe et même au XIVe siècle, quand on y comprend le cloître qui en constitue la partie la plus remarquable.

Il faut se montrer très prudent et réservé quand un désaccord se manifeste, au demeurant assez rare, entre les renseignements fournis par les textes et ceux que donne l'étude directe du monument.

Sous le bénéfice de ces observations ou plutôt de ces excuses, on lira non seulement avec fruit, mais avec un intérêt soutenu le monument élevé à la gloire de l'architecture de la Catalogne par trois fils éminents et pieux de la vieille cité comtale.

La grande majorité des églises dont la description, les plans, les photographies et souvent les perspectives isométriques, établies suivant le tracé Choisy sont compris dans le tome III, se partage entre les trois types distincts du tome précédent, si l'on considère la distribution du plan, et offrent trois modèles, si l'on considère la couverture.

Dans le premier type, se rangent les églises à trois nefs, à peu près de même largeur, à peu près parallèles, terminées par des absides en hémicycle. Elles comportent le plus souvent 8 piles en deux files, rarement 6, exceptionnellement 10.

Dans le second, se classent les églises à une nef et à chevet trilobé, en forme de trèfle.

Le troisième comprend les églises où un transept s'interpose entre la nef et les absides en général au nombre de trois, mais quelquefois au nombre de cinq.

A considérer la couverture, on observera que pour les unes elle repose sur une charpente, que pour les autres elle porte sur l'extrados des voûtes et enfin qu'il en est de mixtes où les fermes sont remplacées par des arceaux maçonnés.

Le premier type est fort ancien, parce qu'il offre un abri très

vaste, réalisé sans aucune difficulté d'exécution. C'est le type de la basilique romaine qui s'est perpétué en Occident comme en Orient et dont l'exemple le mieux caractérisé en Espagne est San Miguel de Escalada, une église protomudejar, située à 30 kilomètres au sud-est de Léon. Elle fut réédifiée par des moines expulsés de Cordoue, vers la fin du IXe siècle, sur l'emplacement qu'occupait une abbaye visigothe, ruinée au cours de l'occupation musulmane et aurait été consacrée en 913 par Genadio, évêque d'Astorga. Le style de la nef, du cancel et du porche, qui les longe du côté de l'épitre, est de tout point d'accord avec les textes.

En Catalogne, l'exemple le plus ancien du type à trois nefs me paraît être l'église conventuelle de Saint-Martin du Canigou, citée et décrite longuement dans le tome II (p. 121 à 130). Elle doit remonter au premier quart du XIe siècle. Outre l'église élevée sur crypte et son puissant clocher carré, outre un cloître irrégulier de forme, le monastère comportait des habitations, des greniers, des magasins, des granges et une enceinte fortifiée que sa position isolée, au cœur de la montagne rendait nécessaire.

Une inscription sur l'authenticité de laquelle aucun doute ne peut s'élever donne la date de 1123 pour Sant Climent de Tahull. Il s'agit d'un vaisseau à trois nefs et six colonnes du type classique. En plan, il affecte la forme d'un trapèze un peu plus large à l'entrée qu'au chevet et mesure 24 m. 60 de long sur une largeur moyenne de 13 mètres de large. Un porche précède la nef. L'abside centrale, plus saillante et beaucoup plus accusée que les absides collatérales, constitue avec elles un chevet que flanque du côté de l'épitre un énorme clocher carré.

Encore à Tahull, existe une autre église, Santa Maria, sœur légitime de Sant Climent.

Bâtie sur les modèles précédents, mais à une échelle un peu plus considérable, est l'église d'Artis [1]. Entrée latérale du côté de l'Évangile, en raison du clocher carré, adossé au milieu du frontispice, à la place assignée à ses premiers ayeux.

La même description conviendrait aux églises de Mig Aràn [2],

[1] Artis, p. 83 (XIIe au XIIIe siècle); fig. 36, 37, 38. Dimensions : 16 mètres sur 29 m. 20, en œuvre.

[2] Mig Aràn, p. 83 (XIIe au XIIIe siècle); fig. 39 à 42. Dimensions : 16 mètres sur 21 m. 20, en œuvre.

de Bossost[1], de Salardú[2], de Cervià[3] et d'un très grand nombre de villages ou de bourgs de la vallée d'Aran, au pied des Pyrénées, dans le voisinage des sources de la Garonne et des vallées voisines de la Noguera Ribagorazna et de la Noguera Pallaresa. Dans toutes ces églises très frustes, très primitives, fruits malvenus d'un arbre planté en terrain pauvre, on ne relève aucun ornement intérieur, aucun membre de moulure. Seuls, les chapiteaux en forme de pyramide tronquée qui couronnent les colonnes de Saint-Martin du Canigou présentent quelques ébauches de décors. Ils appartiennent à la même famille que ceux de Santa María de Naranco (église asturienne, milieu du IXe siècle) et, comme eux, se prêtaient à recevoir des sculptures sur les faces; puis, les fûts provenaient d'un temple dont la décoration avait dû faire impression sur les moines.

D'autre part, à l'extérieur, l'architecte disposait en corniche ces petites arcatures souvent entrecoupées de pilastres ou ces bandeaux en dentelures qui en sont une réduction dont le modèle purement oriental, signalé dans les palais achéménides et sassanides, voûtés, avait traversé la terre et la mer et laissé des traces manifestes de son passage en Syrie, en Bourgogne, dans l'exarchat de Ravenne, avant d'atteindre l'Espagne.

Cet état rudimentaire de l'architecture religieuse va subir sur place, au cours du XIIe siècle, la série de transformations et de progrès que les auteurs signalent dans la même région, un siècle auparavant. Sous la dénomination d'églises du type national et sous celle d'églises du type provençal, MM. Puig y Cadafalch, de Falguera y Sivilla et J. Goday y Casals passent en revue des édifices qui se différencient par leurs dimensions accrues, par leur richesse relative, par l'habileté dans l'exécution et la supériorité dans la conception. Tour à tour, les doubleaux, puis les formerets accusent sous les berceaux et sous les arceaux un cintrage permanent destiné à renforcer les maçonneries voûtées. Aux doubleaux et aux forme-

[1] Bossost, p. 84 (XIIe au XIIIe siècle); fig. 44 à 48. Dimensions : 15 m. 60 sur 23 m. 60, en œuvre.

[2] Salardú, p. 96 (fin du XIIIe siècle); fig. 71, 72, 73. Dimensions : 15 m. 20 sur 23 m. 60, en œuvre.

[3] Cervià (Santa Maria de), p. 96 (XIIe au XIIIe siècle); fig. 67, 68. Dimensions : 12 mètres sur 19 m. 20, en œuvre. Nef, largeur 6 mètres, hauteur aux naissances, 9 m. 60, sous clef 13 m. 60.

rets, s'ajoutent les diagonaux, d'abord utilisés dans la nef, puis transportés dans les collatéraux. En ce cas, la solidité *statique* n'est pas seule en jeu. Bientôt s'introduira la décomposition des voûtes par panneaux et l'équilibre *dynamique* qui, en dépit de l'apparence, établit une division radicale entre la voûte d'arêtes romaine et la voûte nervée gothique, quelle que soit la nature et le tracé de la voussure génératrice. L'art s'engage dans la voie où, après l'avoir parcourue, il aboutira finalement à l'art dit ogival ou mieux gothique suivant la vieille expression, encore la meilleure.

Le parallélisme de ces deux ascensions vers des formes parfaites, à un siècle de distance, repose sur quelques méprises, je me suis expliqué à cet égard, mais il convient aussi de faire une part à la réalité. Les ressources ou la riche dotation du budget des dépenses, la science et le talent de l'architecte, l'infiltration des méthodes apportées de l'étranger et, parfois, la venue d'un architecte, d'un chef de chantier, d'équipes d'ouvriers experts dans l'art de bâtir et de décorer, sont des facteurs intermittents dont l'influence ne parvient à dominer la tradition qu'après de longues expériences mais qui peuvent faire chevaucher les caractères archéologiques et qui sont de nature à occasionner des erreurs dans l'appréciation des dates relatives quand on les considère isolément. Aussi bien, nécessitent-ils un examen d'ensemble et une enquête approfondie et comparée.

Ainsi, Saint-Martin du Canigou qui, à n'en pas douter, appartient au premier quart du XIe siècle (*sup.*, p. 118, 119) dénote un art supérieur à celui que, dans la même région et presque à la même époque, décèlent Sant Pere del Burgal (t. II, p. 106, 107 et fig. 25, 26, 27) et, un siècle plus tard, Sant Climent et Santa Maria de Tahull (t. II, p. 107 à 110 et fig. 28, 29; t. III, p. 74 à 78 et fig. 24 à 30).

D'autre part, l'attribution de l'église de Barcelone connue sous le nom de Sant Pao del Camp (t. II, p. 138 à 144 et fig. 32 à 34) et de l'église d'Elne (t. II, p. 190 à 197 et fig. 104, 105, 106), au XIe siècle demande à être rectifiée. De même, celle de la magnifique église de Sant Vicenç ou Vicens de Cardona (*Vicenç* de Cardona au t. II, p. 163 à 172, fig. 77 à 85 et *Vicens* au t. III, p. 178), dont la savante structure, la hardiesse de la nef démentent sans conteste la date de 1040 qui lui est assignée et qui, au surplus, ne répond elle-même en rien à l'épithète de *non parva* que lui donne l'acte de con-

sécration de 1040, par Eribat, évêque d'Urgell. La méprise est manifeste, indéfendable. Sur l'acte précité, il s'agit d'une construction antérieure à l'édifice grandiose que nous admirons aujourd'hui.

Dans aucune église lombarde ou française de la seconde moitié du XIe siècle, on ne signalerait ce rythme harmonieux et parfait des proportions qui, observé en œuvre, se traduit par la largeur de 25 pieds (7 m. 60) de la nef et par celle de 50 pieds (15 m. 20 = 7 m. 60 × 2) de la largeur totale, par le plan rigoureusement carré des trois travées de la nef et de la croisée du transept, par la longueur totale de 150 pieds (46 m. 50 = 3 × 50 pieds), par la hauteur de la nef qui, prise aux naissances, est égale au double de sa largeur (15 m. 20 = 50 pieds) et qui, mesurée sous clef, atteint 60 pieds (18 m. 25) = (50 + 1/5 50 pieds).

Dans aucune église catalane, asturienne ou castillane de style occidental ou de style protomudejar du XIe siècle, on ne remarquerait ni la coupole perse sur trompe, à la croisée du transept et de la nef, les collatéraux à voûtes d'arêtes, étudiés et disposés en vue de contrebuter la poussée développée par un berceau de 7 m. 60 d'ouverture, et de 18 m. 25 de hauteur. Dans aucune, on ne citerait les doubleaux et les formerets à membres multiples que présente la magnifique église de Cardona; dans aucune, les piles flanquées des doubles pilastres couronnés de chapiteaux qui répondent à chaque membre des doubleaux et des formerets; dans aucune, non plus, les bas côtés et le porche couverts en voûtes d'arêtes barlongues, toutes formes où s'affirme la floraison d'un style en plein épanouissement et non plus en cours d'élaboration.

La preuve que telle est bien la conclusion à tirer de l'étude archéologique de l'œuvre, je la demande même aux auteurs qui classent, parmi les édifices des XIIe et XIIIe siècles la petite église de Santa Maria de Cerviá (*sup.*, p. 9) qui est une ébauche incomplète de Sant Vicens de Cardona.

En remontant du XIIe vers le XIIIe siècle, les étapes successives se nomment Llado[1], Isil[2], Vilabertran[3], Solsona[4], Geri[5], Besalú[6],

[1] Llado, p. 151 (1081 à 1123); fig. 148 à 151. Dimensions : 16 mètres sur 34 mètres, en œuvre.

[2] Isil (Sant Joan d'), p. 159 (1095); fig. 165 à 168. Dimensions : 12 m. 40 sur 20 mètres, en œuvre.

Alaó[7] pour aboutir à la petite église d'Agramunt[8] et à l'église de Sant Cugat del Vallès[9] terminée sur le même modèle que Sant Vicens de Cardona.

Si l'église d'Agramunt n'accuse pas à beaucoup près un état de l'art de construire aussi avancé que celle de Cardona, elle offre dans l'ornementation des bandeaux et dans la sculpture des chapiteaux (p. 178 à 181; fig. 196) et de la porte, les témoignages d'un apport étranger. Cet apport est confirmé par trois inscriptions jointes aux chapiteaux des bas côtés où sont donnés l'initiale du nom et le lieu de naissance de sculpteurs qui, par leur origine, se rattachent à l'école de Toulouse.

L'exode avait des précédents. Les statuaires toulousains attirés à l'extrémité nord-ouest de la péninsule par la réputation de Santiago qui, durant la période romane, balançait le prestige de Rome, avaient suivi les pèlerins jusqu'au fond de la Galice et s'étaient même arrêtés en route, notamment à Estella, Léon et Avila, pour travailler aux portails de San Miguel, de San Vicente, de San Isidoro. Les auteurs n'y contrediront pas. Un chapitre entier de leur ouvrage est consacré à cette école de Toulouse, dont l'influence rayonna même sur la Catalogne (t. III, l. VII, chap. xv, p. 878 à 884).

M. Puig y Cadafalch et ses collaborateurs rattachent les églises à trois nefs à la basilique hellénistique couverte tantôt en charpente,

(3) Vilabertran (Santa Maria de), p. 153 (1100); fig. 151, 152 à 155. Dimensions : 15 m. 20 sur 35 m. 20, en œuvre.

(4) Solsona, p. 163 (1070 à 1163); fig. 172, 173, 175. Dimensions : 20 m. 80 sur 45 m. 50, en œuvre.

(5) Geri, p. 169 (1149); fig. 176 à 180. Dimensions : 16 mètres sur 37 m. 40, en œuvre.

(6) Besalú (Santa Maria de), p. 171 (1027 à 1084, ruinée en 1746); fig. 159, 181 à 183.

(7) Alaó, p. 175 (1123). Eglise défigurée postérieurement; fig. 184 à 190. Dimensions : 24 mètres sur 50 mètres, en œuvre.

(8) Agramunt, p. 178 (1163 à 1283); fig. 191 à 196. Dimensions : 10 mètres sur 17 m. 60, en œuvre.

(9) Vallès (Sant Cugat del) p. 181 (1013 à 1294); fig. 197 à 202). Dimensions : 23 m. 60 sur 52 m. 40, en œuvre. Voir également t. II, p. 328, fig. 279. Pour la pluralité, les cotes sont prises sur les plans fournis par les auteurs de l'ouvrage et il ne semble pas que l'imprimeur ait apporté aux réductions tous les soins désirables. Ainsi, le plan de Sant Cugat est donné une seconde fois sous le n° 307, p. 253. Comme le premier, il est emprunté à Rogent, et il est encore à l'échelle de 1:400; mais les dimensions ne sont plus que les 9/10 des précédentes, soit 21 m. 25 sur 47 m. 15.

tantôt à l'aide de voûtes (t. II, § iv, p. 120 à 127). Ainsi que je l'ai observé, le type est si aisé à construire et d'une application si étendue, qu'il a dû se constituer et se perfectionner dans les contrées les plus diverses. Peut-être, faudrait-il joindre aux ayeux hellénistiques, la basilique romaine couverte en charpente, dont les basiliques chrétiennes primitives empruntèrent la forme. Sans parler des grands sanctuaires de Rome, je rappellerai qu'au cours des campagnes de 1912 et 1913, la Société française des Fouilles archéologiques a exhumé dans le voisinage immédiat des sites catalans, mais en France, une vaste basilique à trois nefs terminée par une abside polygonale [1]. Elle mesurait 42 m. 65 = 144 pieds romains de long sur 13 m. 60 = 46 pieds romains de large et, en raison de ses dimensions, devait être un édifice religieux important. Au cas présent, la découverte est extrêmement intéressante parce que la basilique remonte au IVe siècle de J.-C., et qu'elle appartenait au territoire de Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand de Comminges) qui, par la vallée de la Garonne, est en relation directe et quotidienne non seulement avec Bossost (25 km.) mais avec Salardú, Mig Aran, Artis, facile avec Bohi Tahull, Alao, et politique avec tout le reste de la Catalogne Orientale. Dès l'époque des premiers empereurs, Lugdunum Convenarum avait été choisi par l'administration romaine pour y établir la douane et les grands magasins où s'entreposaient les marchandises qui transitaient entre la Gaule et l'Ibérie. Cet état de prospérité se prolongea longtemps après l'invasion et ne fut interrompu qu'en 585, à la suite du pillage de la ville par les Burgondes.

La basilique de Lugdunum, dont le modèle avait été importé d'Italie, était couverte en charpente et comportait pour recevoir les fermes deux files de huit colonnes empruntées à des édifices romains.

Ne faudrait-il pas voir dans cet édifice et dans ses pareils, sans doute nombreux sur le versant nord des Pyrénées centrales, le lien véritable entre la basilique romaine et la basilique catalane à trois nefs? Je suis fermement porté à le croire.

Quand, dans le domaine des arts, on veut étudier une manifestation, une forme essentielle, il convient de chercher le pays d'où elle est ori-

[1] Marcel Dieulafoy. Basilique Constantinienne de Lugdunum Convenarum. *Acad. des Ins. et B.-L., Comptes rendus*, 1914, p. 59.

ginaire et de s'y reporter. Tel est le cas de la voûte, un des éléments nécessaires de l'église quand elle n'est pas couverte en charpente. Ses diverses variétés, on ne saurait trop y insister, se sont développées d'abord dans les pays que la nature du sol ou du climat privait de bois de construction et où, en l'absence des cavernes, l'homme dut s'ingénier à construire des abris contre la rigueur des saisons. La Mésopotamie que noient, tour à tour, des pluies diluviennes ou que consume un soleil torride, la Susiane, la Perse où, sur les hauts plateaux un froid très vif s'ajoute parfois aux rigueurs des contrées basses, offrirent un champ d'expérience à leurs premiers et, en même temps, très anciens et très nombreux habitants. La terre plastique s'y rencontrait, la brique séchée au soleil y acquérait de la dureté. Ses dimensions furent appropriées aux forces de l'homme et limitées à des poids qui se prêtaient à des manœuvres rapides et à des transports aisés.

Le berceau tourné sans l'aide de cintres y fleurit de bonne heure mais, avant toute autre construction voûtée, la coupole sur plan à peu près carré, facile à construire sans supports provisoires ou permanents et répondant à des pièces commodes à distribuer. Par des raisons uniquement tirées de la géométrie, j'ai montré que cette coupole était l'aïeule de la coupole sur trompes qui est restée *caractéristique de la famille iranienne* comme la coupole sur pendentif d'une allure plus savante *appartient, en propre, à l'architecture byzantine* qui l'a employée à l'exclusion de toute autre [1].

La coupole pousse au vide. Afin d'éviter la ruine, on peut soit amortir les poussées sur des masses inertes, c'est la culée, c'est le contrefort, soit encore opposer aux poussées destructives des poussées contraires, c'est-à-dire recourir au contreboutement.

Les deux méthodes furent pratiquées indifféremment par l'Orient mésopotamien et iranien.

La première domine dans les palais de Firouzabâd [2], de Sarvistan [3], d'Eïvan [4], dans Saint-Georges d'Ezra, construits du ve siècle avant au ve siècle après J.-C.

[1] Dieulafoy, *Art antique de la Perse*, t. IV, p. 4 à 10, fig. 2 à 6.

[2] Id., *id.*, p. 30 à 58, fig. 24 à 27, 29 à 46, pl. IX à XVII.

[3] Id., *id.*, p. 10 à 29, fig. 9 à 23, pl. I à VIII.

[4] Id., *id.*, p. 79 à 88, fig. 55, 56, 58 à 62, pl. VII à IX.

La seconde se rencontre au palais sassanide de Mchatta[1].

De ces deux formes primordiales découlent des corollaires constructifs ou des combinaisons.

La première engendra la forme cruciale où les quatre branches de la croix amortissent les poussées.

La seconde se manifeste dans le plan trilobé ou en trèfle qui, pour la contrebuter, oppose trois demi-coupoles à la coupole sur trompe suivant trois directions et, un berceau — culée sur la quatrième.

La forme cruciale fut adoptée de bonne heure pour les églises, parce que le clergé y voyait une image de la croix sanctifiée par la mort du Christ. Mais en dépit du paradoxe apparent, la croix dont les branches convergent vers la coupole nommée *cimbori* en catalan et *cimborium* en castillan, précéda la croix dessinée simplement par des berceaux.

Le dernier type qui, dans la chronologie, devrait prendre la seconde place est étudiée tome II, livre II, au chapitre XIII (p. 239 à 256) et tome III, livre II, au chapitre IV (p. 99 à 102), tandis que les chapitres XIV et XV du livre II, tome II (p. 257 à 274) et le chapitre V du livre II du tome III (p. 103 à 108) sont consacrés aux églises cruciales du type originaire dites dans l'ouvrage catalan « en plan de croix latine et de croix grecque avec *cimbori* ».

Les auteurs de l'*Architecture romane en Catalogne* comprennent dans les églises cruciales sans *cimbori*, une variété spéciale à leur province et qui semble se rattacher au type des églises à trois nefs et à trois absides décrites sous le nom de Sant Vicens de Basalú, de Santa Maria de Cervia, de Santa Maria de Vilabestran, de la Colegiata de Solsona et dans lesquelles un transept rudimentaire s'intercale entre les nefs et le chevet. En raison du peu d'importance de la paroisse ou de la modicité des ressources, les deux bas côtés auraient été supprimés. Pour la pluralité, ces églises ont été analysées dans le tome II (l. II, chap. XIII, p. 234 à 256). La plus importante de celles que comprend le tome III est Saint-Génis des Fontaines (Sant Genis les Fonts)[2], une église des Pyrénées-Orientales

[1] Dieulafoy, *Art antique de la Perse*, p. 88 à 95, fig. 63 à 68.

[2] T. II, p. 561 à 565, fig. 501 et t. III, p. 101, fig. 75 et 76. Dimensions : largeur de la nef, 6 m. 20 ; longueur totale, 30 m. 20 ; largeur du transept, 3 m. 95 ; longueur du transept, 23 m. 30, en œuvre.

qui semble remonter au milieu du XIIe siècle, bien que le linteau très intéressant de la porte d'entrée, où le Christ en Majesté siège entre deux anges et six apôtres[1] soit une œuvre catalane du XIe siècle.

Les édifices réunis tome III, dans le chapitre V du livre II (p. 103 à 108) appartiennent à la série ouverte au tome II, livre II, chapitre XIV (p. 257 à 270) et chapitre XV (p. 271 à 274). Ils comprennent Santa Maria du monastère d'Estany[2], dont les dimensions sont comparables à celles de Saint-Génis des Fontaines, Sant Pere de Cercada[3] qui est à peu près dans le même cas et, avant tous autres, Sant Pau del Camp (cast. San Paulo del Campo) de Barcelone[4], dont la coupole octogonale sur trompes et les arceaux polylobés du cloître reflètent des influences orientales caractérisées. Je me suis expliqué au sujet de la date trop reculée attribuée à cet édifice (*sup.*, p. 116), date qui détonne d'autant plus que la sœur jumelle de San Pau, Santa Eugenia de Berga[5], jouit d'un extrait de naissance correct, à l'année 1183.

La tendance à remonter le cours des années et à vieillir les édifices pour compenser peut-être la propension de l'homme à se rajeunir, s'observe encore dans le chapitre V du livre III (p. 207 à 218) où sont réunies les églises cruciales ornées de colonnes et dont les voûtes sont renforcées par des doubleaux ou même subdivisées par des diagonaux.

Santa Maria de Covet[6], Sant Esteve de Bas[7], Saint-Jean le Vieux (Perpignan)[8], Sant Ruf de Lleyda (Lerida)[9], l'église ruinée de Labaix[10], sont au nombre des édifices où la belle architecture romane s'épanouit encore ou s'épanouissait avec ses absides rehaussées

(1) Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (ARS UNA), p. 77, 78, 79, 116, fig. 214.

(2) P. 104 (seconde moitié du XIIe s., fig. 80, 81, 82.

(3) P. 103, 106, 107 (seconde moitié du XIIe s., fig. 79, 84, 86, 87.

(4) T. II, p. 138 à 144, fig. 138 à 146 et t. III, p. 108, fig. 88 et 88 *bis*.

(5) T. II, p. 269, 270, fig. 186, 187, 188 et t. III, p. 105 (dernier quart du XIIe s.), fig. 83, 85.

(6) Santa Maria, p. 208, 209 (XIIe et XIIIe s.), fig. 232 à 236. Dimensions : 6 m. 80 sur 22 mètres, en œuvre.

(7) Sant Esteve, p. 209 210, (XIIe et XVe s.), fig. 237 à 240. Dimensions: 6 m. 80 sur 26 m. 40, en œuvre.

(8) Saint-Jean, p. 213 à 217 (XIIe et XIIIe s.), très modifiée après la construction, fig. 243 à 246. Dimensions : 4 mètres sur 20 mètres, en œuvre.

(9) Sant Ruf, p. 217 (XIIe s.), ruinée, fig. 247 à 249 *bis*.

(10) Labais, p. 211 à 213.(XIIe siècle), église ruinée, fig. 241, 242.

d'arcades, ses portes ornées, ses fenêtres enrichies de décors, ses chapiteaux sculptés.

La plus intéressante des églises sur plan crucial, à nef unique et à triple abside, est Sant Andreu Sureda[1], un petit monument très modeste, très simple, mais où apparaissent les contreforts évidés à la base, conçus pour comprendre dans l'emprise des culées le pied de la composante des poussées et utiliser tout l'espace compris entre les murs de clôture tout en ménageant des passages à la circulation latérale.

Les auteurs signalent cette église comme un emprunt probable à la Bourgogne et citent des combinaisons analogues en Angleterre, en Suède et en Sicile. Je m'y arrêterai à mon tour. Saint-Philibert de Tournus, l'ayeule des églises de Bourgogne, reflète jusque dans les détails intimes de la maçonnerie l'influence de l'Orient iranien[2]. Et aux archéologues que cette parenté surprendrait, je citerai, dans la même famille, la cathédrale de Lund qui est redevable à l'antique Chaldée, des scènes reproduites sur les chapiteaux[3]. J'ai pu suivre la route suivie par les importateurs. Là, elle fut empruntée par les successeurs des victimes de Léon l'Isaurien qui atteignirent la Bourgogne. Ici, elle est jalonnée par le folklore et les dihrems samanides depuis la Syrie jusqu'en Angleterre, à travers la Russie et la Scandinavie.

Enfin, la Sicile se glorifie de posséder la Martorama, la chapelle Palatine et les deux palais de la Cuba et de la Ziza[4].

Or, toutes les routes, si on les remonte, aboutissent au même point et, à l'origine, on trouve, entre autres monuments voûtés, la basilique de Chagga[5] et le Prætorium de Phæna (Syrie Centrale,

(1) P. 455 à 458 (XIIIe s.), fig. 630 à 633. Dimensions : 8 m. 40 sur 31 m. 80.

(2) Les voûtes du porche sont exécutées en moellons taillés en forme de brique et tournées sans cintres. Dieulafoy, *Art antique de la Perse*, vol. V, p. 163 et suiv., fig. 116 et 117. *Espagne et Portugal* (Ars Una), p. 98, fig. 216.

(3) Ernest Wrangel, professeur de l'histoire de l'Art à l'Université de Lund, et Dieulafoy, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip. et B. L.*, 1913, p. 317 et suiv., fig. 1 à 4 du tirage à part.

(4) Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (Ars Una), p. 43 44 et fig. 101, 102, 103; *conf.* fig. 72 à 74 et 76.

(5) Id., *Art antique de la Perse*, t. V, p. 170, fig. 121.

IIIe ou IVe s.)[1], ou le palais sassanide de Sarvistan[2] qui dominent de plus de sept siècles les édifices similaires de Bourgogne, de Suède, d'Angleterre et de Sicile auxquels les auteurs de l'architecture se réfèrent.

Que l'on mette en parallèle les figures 24 et 27 de l'*Histoire des Arts en Espagne et en Portugal*, relatives au palais de Sarvistan et les figures 632 et 633 du tome III de l'*Architecture Catalane* où sont reproduits le plan et la perspective de Sant Andreu de Sureda et le résultat de la comparaison sera décisif.

Au surplus, le principe même appliqué à Sant Andreu pour résister aux poussées, avait été appliqué en Espagne dans maints édifices musulmans ou chrétiens. La Casa Font y Roig de Palma[3] et San Miguel de Tarrasa[4] sont de ce nombre.

LIEUTENANT-COLONEL DIEULAFOY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LES FINANCES DE CHARLES IV LE BEL.

J. VIARD, *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, in-4, CXI-1834 p., Paris, Imprimerie Nationale, 1914 (collection des Documents inédits de l'histoire de France).

Avec feu Borrelli de Serres et avec M. Ch.-V. Langlois, M. J. Viard est assurément le savant qui connaît le mieux l'histoire de la première moitié du XIVe siècle. Ses publications de documents et ses études relatives au règne du premier des Valois sont bien connues des historiens. Il a su particulièrement montrer tout l'intérêt que présentent pour l'histoire les *Journaux du Trésor*, où l'administration des finances de ce temps consignait minutieusement les recettes et les dépenses du budget naissant de l'État monarchique.

[1] Dieulafoy, *Espagne et Portugal*, p. XVI, 26, 29, 30, 33, 40, 59, 60, 95, fig. 6, 78.

[2] Id., *l. c.*, p. XVI, 5, 6, 9, 29, 32, 38, 40, 44, 61, 75, 91, 94, 95, fig. 3, 24, 25, 27.

[3] Id., *l. c.*, p. 91, fig. 200.

[4] Id., *l. c.*, p. 73 à 75, fig. 13, 161, 162.

Il avait déjà publié les documents de ce genre qui concernent le gouvernement de Philippe VI. Sa récente et monumentale publication, modèle de critique et d'érudition, est encore supérieure en portée à la précédente. Celle-ci était fragmentaire; celle-là embrassant sans lacunes tout le règne de Charles IV, permet de se faire une idée du mécanisme des institutions administratives de la France pendant le premier tiers du XIVe siècle. Elle ouvre même des horizons nouveaux sur l'activité générale de la royauté française, au temps du dernier des représentants de notre première grande dynastie nationale. De ce recueil de chiffres et de faits secs et précis, au milieu desquels la sobre introduction rédigée par M. Viard peut servir de guide, se dégage le tableau varié et vivant d'un règne de six ans, bien rempli dans sa brièveté. Ce règne présente, comme en raccourci, l'œuvre féconde et multiple d'une génération de rois administrateurs, héritiers de la pensée et des méthodes de celui que les *Journaux du Trésor* appellent Philippe le Grand et que l'histoire, impuissante à déchiffrer l'énigme de cette physionomie, connaît simplement sous le nom de Philippe le Bel.

I

Tout d'abord, cette masse énorme de documents laisse entrevoir une monarchie, par certains de ses aspects, nouvelle, bureaucratique et envahissante, mais par d'autres côtés, encore profondément engagée dans les liens du passé féodal. La royauté est plus sédentaire. Sous Charles IV s'achève le Palais, la résidence royale par excellence. Mais elle est encore ambulatoire; le roi se déplace assez souvent avec la reine, et avec toute sa suite. Certains articles de dépenses mentionnent l'aménagement des châteaux qui servent à la résidence momentanée du souverain, ou même simplement l'entretien des tentes et pavillons du roi. Charles IV vit encore en grande partie comme ses prédécesseurs, à la manière d'un grand seigneur féodal. La vie de cour, telle que la connaîtront les siècles de la monarchie absolue, n'est pas encore née. Mais déjà les services de l'hôtel du roi, de la reine, des princes ont pris une extension considérable, qu'atteste l'importance des comptes et des crédits qui les concernent.

Le roi de France fait de plus en plus figure de souverain. Il a autour de lui tout un entourage de chevaliers, de sergents d'armes, de chambellans, d'écuyers, de notaires et de clercs, outre un garde des privilèges, sans compter les huissiers, les chirurgiens, les médecins, les architectes, les ménestrels, les fauconniers, ainsi que les serviteurs d'un ordre tout privé, comme les lavandières et les nourrices. Les offices ou métiers antérieurs qui constituaient l'hôtel des premiers Capétiens ont survécu, en s'accroissant sous les derniers princes de cette race. On distingue encore la panneterie, l'échansonnerie, la cuisine, la fruiterie, la fourrière, l'écurie. L'échansonnerie et la cuisine en particulier possèdent tout un personnel de cuisiniers et d'aides, de barilliers, de sommeliers, de potiers, de charretiers; plus d'un des titulaires de ces emplois arrive à la fortune ou aux honneurs par le chemin de la cuisine ou du cellier. D'autres services, tels que celui de l'argenterie, veillent à l'habillement de la famille royale, à l'ameublement des palais royaux, achètent les draps, les tapis, les meubles, les fourrures, les bijoux, sur les fonds mis à leur disposition.

Le roi, la reine, parfois les princes ont de plus leurs fournisseurs attitrés et gagés, tailleurs, cordonniers, courtepointiers, drapiers, pelletiers, brodeurs, coffriers, tapissiers, couteliers; ils entretiennent également des architectes et des charpentiers. Pour leurs chasses, ils nourrissent des faucons et des chiens dont s'occupe un personnel spécial. Pour leurs voyages et pour la fourniture des chevaux à leurs fonctionnaires, ils sont obligés de garder, sous la direction du maître de l'écurie, assisté d'un clerc pour les écritures, tout un autre personnel coûteux. La tradition chrétienne les oblige à entretenir auprès d'eux des confesseurs, des chapelains et des aumôniers. A la sainte chapelle du palais, où le culte est célébré pour le roi, un maître de grammaire et un maître de chant instruisent les enfants de chœur logés dans un immeuble particulier. Les chapelains assurent encore l'achat des ornements sacrés, du luminaire, des bréviaires, le transport des reliques, tandis que, à côté d'eux, les aumôniers veillent à la distribution des secours alloués au nom du roi aux communautés religieuses, aux pauvres et aux assistés de toute sorte. Les comptes font connaître le fonctionnement de ces divers services de l'hôtel, de même qu'ils montrent la pompe

déployée par le roi dans les circonstances solennelles, mariages, couronnements, entrées princières, obsèques de grands personnages.

Sous les mentions incolores et sous les chiffres froids de ces comptes, on entrevoit également les lents et pénibles tâtonnements de l'administration bureaucratique naissante, encore mal dégagée de l'ancienne et informe organisation féodale.

La vieille cour (*curia*) dont M. Viard a étudié ailleurs, dans un article très nourri[1], le rôle au commencement du XIVe siècle, se présente encore sous Charles IV comme un organisme très vivant, qui intervient partout, qui possède une compétence universelle et absolue, aussi bien en matière financière qu'en matière administrative et judiciaire, bien qu'elle soit écrasée sous le faix de fonctions d'autant plus pesantes, qu'elle n'a pas de personnel homogène et spécialisé. Mais à son ombre naissent et grandissent de grands corps administratifs aux attributions mieux définies, plus limitées, pourvus de cadres cohérents de fonctionnaires, plus compétents et plus nombreux de jour en jour. Les *Journaux du Trésor* permettraient à un historien patient d'en dresser la liste, et l'annotation de M. Viard d'en tracer la biographie sommaire. Ils nous mettent à même de connaître leur vie extérieure en quelque sorte, la nature de leurs traitements, la complexité de leur rétribution, qui consiste, partie en gages payés sous forme de numéraire, partie en dons ou gratifications, en attributions de fournitures, voire même de vêtements et de manteaux, ou de chevaux de transport. Loin d'être rétribués sur l'ensemble des ressources budgétaires, les fonctionnaires le sont souvent, comme dans les régimes financiers imparfaits, sur des recettes spéciales.

Avec l'aide des comptes de finance, on peut déterminer la composition et parfois les attributions de chacun de ces grands corps, encore imparfaitement détachés de la *Curia*, qui constituent l'administration centrale monarchique. En tête, la chancellerie qu'on aperçoit installée à Saint-Mandé, près du bois de Vincennes, et que Charles IV confie à des clercs, ses hommes de confiance, le Limousin Pierre Rogier et le Poitevin Jean de Cherchemont. Puis, ce sont le Parlement de Paris et sa délégation, l'Échiquier de Nor-

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXVII (1916), p. 82.

mandie, dont les *Journaux du Trésor* font connaître les membres, la rétribution, parfois les sessions. La Chambre des Comptes qui apparaît aussi dans ces documents, s'y présente, grâce à eux, sous un jour très net, comme un organe de contrôle financier encore étroitement subordonné à la *Curia*, dont il reçoit l'impulsion, organe de transmission et de réception des rapports, actes, pièces, mais qui exerce par délégation une mission de contrôle, de taxation, d'approbation. Elle garde aussi une partie des mémoires, en même temps que les documents comptables et les lettres royales qui les concernent. En elle, on aperçoit les linéaments des institutions futures, Conseil secret, Cours des Aides et des Monnaies qui naîtront d'elle, quand, héritant des attributions de la *Curia*, elle devra partager avec des corps nouveaux des attributions devenues trop onéreuses.

La liaison entre l'administration centrale et les administrations provinciales est assurée par des commissaires d'ordre divers, officiers de l'ordre administratif, judiciaire ou financier, commissaires et enquêteurs, dont il est possible, au moyen des comptes royaux, de se représenter l'incroyable activité. Sans cesse, par eux, le roi s'informe des besoins de son État, de l'observation des ordonnances, des griefs et des plaintes des administrés. Par eux, il presse la rentrée de ses deniers ou la perception des taxes d'ordre général et spécial, décimes, annates, acquêts, amortissements. Il convoque à l'occasion à Paris les fonctionnaires les plus compétents des provinces pour s'éclairer de leurs lumières.

De brèves mentions des *Journaux du Trésor* nous font assister aux voyages des baillis et des sénéchaux quand ils viennent faire leurs versements au Trésor, aux déplacements des sergents qui amènent les prisonniers et les malfaiteurs à Paris. C'est au moyen de la comptabilité royale qu'on pourrait au besoin dresser l'annuaire en quelque sorte des fonctionnaires des bailliages et des sénéchaussées du royaume, baillis, sénéchaux, trésoriers, receveurs, prévôts, forestiers, sergents, fermiers des impôts. La publication de M. Viard et les notes qui l'accompagnent sont, à cet égard, des compléments indispensables du travail antérieur de Léopold Delisle[1].

[1] Liste des baillis et sénéchaux au début du XIVe siècle. *Recueil des Historiens de France*, XXIV. Introduction.

II

C'est naturellement sur l'administration financière que les *Journaux du Trésor* fournissent les aperçus les plus précis et les plus abondants. Le mécanisme de cette administration et la nature des ressources budgétaires, ainsi que l'étendue et la variété des dépenses du gouvernement royal, y apparaissent sous le jour le plus net. La notion d'un budget d'État est absente du cerveau des contemporains de Charles IV. « Recettes et dépenses ont encore le caractère de dépenses et de recettes personnelles du roi », dit fort bien M. Viard. En présence de l'extension des attributions du pouvoir central, de l'élargissement de son activité à l'intérieur comme à l'extérieur, de la formation d'une administration plus compliquée, le gouvernement royal n'est pas encore parvenu à créer un système d'impôts généraux productifs, capable de subvenir à ses besoins. La plupart de ses ressources proviennent, soit, comme autrefois, du domaine et de l'exploitation de certaines fonctions souveraines, soit de taxes nouvelles d'un caractère occasionnel. Des ventes du bois des forêts royales, disséminées dans l'étendue des provinces, de la ferme ou de l'exploitation des terres domaniales, des droits de transmission, appelés quints, amortissements, francs fiefs, et des autres taxes versées par les baillis et sénéchaux, le roi tire environ le *quart* de son revenu : telle est la proportion qu'on peut observer en 1325 dans le budget le plus productif du règne de Charles IV.

Un *sixième* environ des recettes provient des produits de la frappe et du contrôle des monnaies; il est fourni par les dix hôtels des monnaies, dont les plus actifs sont ceux de Paris, de Tournai, de Saint-Quentin, de Montpellier et de Montreuil-Bonnin. Le produit des droits de chancellerie est minime, mais celui des amendes, perçues à la suite de sentences du Parlement et des tribunaux supérieurs, ou pour délit d'usure à l'encontre des Juifs et des Italiens, constitue, surtout si l'on y joint les confiscations, un revenu qui atteint un peu moins d'un *trentième* des ressources budgétaires. C'est d'une taxe nouvelle, qui devient régulière et permanente dans le premier tiers du xiv[e] siècle, que la royauté française retire la plus forte part de ses revenus normaux, après les produits du domaine. Cette taxe est

l'impôt perçu sous les trois formes appelées *décimes*, *annates* et *régales*, qui atteignent le revenu des biens ecclésiastiques, et dont le Saint-Siège autorise la perception. Que cet impôt atteigne tous les ans ce revenu, comme les décimes, ou la première année du revenu des bénéfices concédés (annates), ou le revenu du bénéfice vacant (régale), il n'en constitue pas moins par son ensemble un produit équivalent au *sixième* ou au *septième* des recettes totales du budget royal.

Le reste provient d'une taxe personnelle qui frappe les Italiens et enfin des impôts indirects. Sous forme de dons de joyeux avènement, d'autres dons plus ou moins forcés et d'un droit de un denier pour livre sur les opérations commerciales faites par les marchands italiens, le Trésor obtient en effet des ressources grandissantes qui atteignent en 1323 un peu plus de 58000 livres, environ le *onzième* des recettes du budget. C'est une sorte de patente, mais assise uniquement sur une classe de commerçants étrangers. Quant aux impôts indirects, qui tiendront au XIVe siècle une place de plus en plus considérable dans l'économie fiscale, ils ne sont encore guère représentés au temps de Charles IV que par un ensemble de droits de circulation ou de douane (*traites*, *coutumes*, *claverie*, *péages*), sans permanence et sans fixité, qui frappent çà et là, à Saint-Jean-de-Losne, à Aigues-Mortes, à Carcassonne, à Rouen, ailleurs encore, certaines marchandises, laines, toiles, lainages, sels, et autres produits, à la sortie du royaume, ou simplement au passage d'une province, d'une localité, d'un fleuve. Quelquefois la taxe atteint toutes les marchandises, variant alors d'un denier à quatre deniers pour livre, mais elle n'est levée que pour un temps restreint. Ressource médiocre et précaire, puisque dans les meilleures années, elle n'entre guère que pour 37000 livres dans l'ensemble des recettes, soit le *dix-septième* du total. C'est d'un budget dont les ressources ordinaires ne dépassent pas 520555 livres en 1325, que l'État monarchique sous Charles IV doit se contenter. On conçoit que le roi, dont les besoins grandissent, soit obligé de recourir à d'autres moyens pour combler le déficit, qu'ouvrent les circonstances imprévues, guerres, fléaux, crises économiques. De là provient la formation, à côté du budget ordinaire des recettes, d'un budget extraordinaire.

Celui-ci s'alimente par les avances des comptables du Trésor, trésoriers et receveurs, pour une portion plus ou moins consi-

dérable[1], et pour une portion plus ou moins importante[2] par les emprunts que consentent au roi les grandes compagnies financières, surtout celles des Italiens, des Bardi, des Scali, des Peruzzi, des Scarampi, des Falleti, des Acciajuoli. A ces emprunts participent aussi les riches bourgeois de Paris, les Chauchat, les Des Essarts, les Coquatrix, les Braque, les Guérin de Senlis, les Geoffroi de Fleury, les Guillaume le Flamand, les Nicolas de Passy. Les rentes créées forment déjà des valeurs mobilières transmissibles de toute manière, et leur taux de capitalisation, que M. Viard a calculé, varie entre 5,14 p. 100 au plus bas et 12,50 p. 100 au plus haut, atteignant une moyenne de 8 à 10 p. 100. Elles constituent une dette amortissable, dont l'amortissement se fait en général avec rapidité.

En regard des ressources budgétaires, les charges vont s'accroissant, surtout du fait des dépenses administratives et militaires. Dans le budget de 1325, qui peut servir de type, les dépenses d'administration, représentées par les gages, les dons, les crédits de l'hôtel, des voyages et des missions, forment une masse de 190 000 livres environ, c'est-à-dire plus du *tiers* du budget total et les dépenses militaires avec 131 000 livres forment exactement le *quart*. Les crédits de l'argenterie, de l'écurie, de la chapelle, des travaux publics, n'y figurent guère que pour moins d'un *douzième*, et le service d'amortissement de la dette (remboursements) pour un *dix-septième*. Mais en regard de la dette amortissable, il y a déjà une dette inscrite, viagère ou perpétuelle, constituée par des pensions, des douaires, des fondations, des indemnités, et dont les rentes appelées *revenus*, se classent sous les noms bizarres ou obscurs de *revenus amortis*, *revenus à héritage*, *à volonté ou à vie*. Au total, recettes et dépenses se balancent à peu près, au moins sur le papier, laissant une marge peu considérable, sauf en 1325 où l'excédent des recettes atteint près de 74 000 livres, alors que pendant les années précédentes cet excédant oscillait entre 6 000 livres et 13 000 livres environ. Le chiffre le plus élevé des recettes, 610431 livres est atteint en 1325, le plus bas (477000 livres) est constaté en 1322; la plus forte

[1] Elles varient en quatre ans entre 84 818 livres et 2 448.

[2] Elles varient de l'année 1322 à l'année 1325, entre 16 212 au plus bas et 87 433 livres au plus haut.

dépense (536 000 livres environ) coïncide avec l'année 1323, la plus faible (457 000 livres environ) avec l'année 1322. C'est avec ces modestes sommes que débute l'État monarchique centralisateur. Il est déjà aux prises avec les mêmes embarras que l'État moderne et contraint par la nécessité à en chercher la solution par des méthodes qui font pressentir les nôtres.

Les *Journaux du Trésor* mettent en pleine lumière la complication, l'incohérence et l'enchevêtrement des administrations financières, auxquelles incombent la perception des taxes, le paiement des dépenses et le maniement des fonds publics. En général, pas de délimitation précise entre les services de collecte des deniers du roi et ceux de l'ordonnancement des crédits; tantôt les dépenses sont payées sur place par le service chargé de la perception, tantôt les fonds nécessaires à leur acquittement sont versés à d'autres services spéciaux qui mandatent et qui paient les créanciers de l'État. La spécialisation des fonctions financières, d'ailleurs de date assez récente, n'a été acquise qu'au prix d'une longue et fâcheuse expérience qui en est encore à ses débuts au XIVe siècle. A cet égard, la publication de M. Viard complète excellemment les études fondamentales de Vuitry et de Borrelli de Serres. La perception des revenus domaniaux est confiée aux baillis et aux sénéchaux, assistés dans le Midi surtout, d'un *receveur* ou d'un *trésorier*; ailleurs au contraire, comme en Normandie, ils sont dépourvus encore de ces agents auxiliaires. En général, baillis et sénéchaux acquittent sur place les dépenses afférentes à leur circonscription, en donnent le détail dans leurs comptes, et versent seulement eux-mêmes le surplus au Trésor royal entre les mains du changeur du roi, sauf à faire créditer leur compte, s'ils confient à leurs vicomtes ou à leurs prévôts le soin de verser à leur place. L'argent des recettes est transporté à Paris et des frais sont prévus au budget pour ces transports. De leur côté, les maîtres des ateliers monétaires portent ou font porter directement au Trésor, en boîtes scellées, l'argent provenant du produit des opérations de monnayage, mais ils acquittent directement certaines dépenses sur l'ordre des trésoriers, sauf à les porter en compte. L'administration des forêts a aussi ses comptes particuliers. Pour compliquer encore plus ce mécanisme, les comptes spéciaux des recettes et des dépenses des bailliages de Rouen, de Caen, du

Cotentin et de Gisors doivent passer par l'entremise de l'Échiquier de Normandie. Grâce à M. Viard, pour la première fois, on peut dresser une liste exacte des membres du corps, en grande partie nouveau, des receveurs du roi qui apparaissent dans vingt et un bailliages et onze sénéchaussées, ainsi que dans sept autres circonscriptions, pour aider les baillis et sénéchaux dans l'administration financière. A côté de ces administrateurs, il faut encore noter les commissaires désignés pour l'assiette et la perception des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ainsi que les agents collecteurs ou receveurs des décimes et des annates. Enfin, le système des fermes s'étend de plus en plus : on le trouve établi dans certaines sénéchaussées du Midi, celles de Toulouse et de Carcassonne, où les recettes sont affermées aux Compagnies italiennes des Scali et des Peruzzi. Il s'applique surtout aux traites, aux péages et autres droits de ce genre. La multiplicité des fermiers et des fermes, qui fut une des plaies du système fiscal de l'ancien régime, est dès le premier tiers du XIVe siècle en voie de développement.

Borrelli de Serres, dans ses recherches si originales, avait déjà décrit l'organisation des services centraux du Trésor. Le travail de M. Viard complète son exposé. L'hôtel du roi a conservé son grand rôle comme organe de réception et de distribution des ressources de l'État; son budget alimente les services particuliers de la maison royale et la plupart des services administratifs, judiciaires et financiers. Mais l'hôtel a de plus un rôle que M. Viard a su dégager avec beaucoup de lucidité. Le Trésor est en même temps une sorte de Banque d'État, où les administrateurs et même des particuliers, ainsi que des financiers, font des versements et ont des comptes ouverts, en vue de diverses sortes d'opérations financières, transferts, virements, encaissements, paiements. Il avance des fonds au roi sur ces comptes, de la même manière que le fait aujourd'hui la Banque de France à l'État, et à son tour le roi verse ou transfère au crédit de ses créanciers les sommes dont il peut disposer. Aussi les fonctions de Trésorier central apparaissent-elles particulièrement délicates. Elles sont, aux mains d'hommes avides ou peu scrupuleux, à la fois le chemin de la fortune et aussi à l'occasion celui du gibet. Le fameux trésorier de Charles IV, Pierre Remi, en fit la cruelle et peut-être légitime expérience. Pour administrer l'hôtel du roi, existe

le service de la Chambre aux deniers, dont l'un des maîtres reçoit les sommes destinées à assurer le fonctionnement matériel de la maison royale, au moyen des sommes qui lui sont remises et de l'emploi desquelles il doit justifier. A cette administration centrale des finances, appartiennent enfin le *changeur du roi*, qui est, sous le règne de Charles IV, le financier florentin Mache des Mâches (Maccio dei Macchi), et l'argentier du roi, chargé spécialement de régler les dépenses de l'argenterie. Enfin, bien qu'ils n'aient pas une situation officielle dans la hiérarchie, les banquiers Lombards sont souvent les banquiers officieux du prince, et leur intervention dans le placement des emprunts a une importance capitale. Ainsi débute sous des formes encore rudimentaires, mais enrichie déjà de rouages nouveaux, la machine fiscale, sans cesse retouchée, de plus en plus remaniée et compliquée, de l'ancienne monarchie française.

III

La publication des *Journaux du Trésor* n'est pas seulement précieuse pour connaître la formation de l'administration monarchique sous ses divers aspects. Elle ne présente pas un moindre intérêt pour les institutions économiques, ainsi que pour le mouvement social et intellectuel du premier tiers du xive siècle. Le gouvernement royal s'y présente dans le rôle de grand propriétaire foncier, détenteur de pâturages, de forêts, de terres de labour et de vignobles. On se rend ainsi compte des modes d'exploitation agricole de ce temps, de l'importance que conservent encore les ressources de la sylviculture et des pêcheries. Le roi tire une part de ses ressources, de la pêche de ses rivières et de ses étangs, de la vente des coupes de ses bois. Dans l'Ile-de-France, la Normandie, le Poitou, ailleurs encore il a acquis ou conservé de magnifiques réserves forestières, dont les *Journaux du Trésor* permettent de connaître l'aménagement, le personnel et le revenu.

On y voit encore les soins que prend l'administration royale pour détruire les animaux nuisibles, tels que les loups. Ailleurs, on constate que le roi s'essaie au métier d'éleveur et qu'il entretient des haras. Tel chapitre des comptes révèle l'existence de grandes foires pour les chevaux à Moissac. Dans tel autre, on a les dépenses

d'exploitation d'un vignoble à Saint-Pourçain, avec le détail des frais de culture, de vendange, d'achat des tonneaux et de transport des vins. Les budgets de l'écurie et de la cuisine renseignent sur les prix des animaux, du lard, du poisson, de la pâtisserie, des épices. Les comptes de l'argenterie ne sont pas moins précieux pour la connaissance de nos industries de luxe, habillement, tapisserie, orfèvrerie, joaillerie. On peut entrevoir dans les mentions des *Journaux du Trésor*, le développement des transactions commerciales, qu'attestent la création de nouveaux marchés, et la hausse des droits de traite. L'un des commerces qui semble avoir été le plus actif est celui du transit des laines anglaises et de l'exportation des laines d'agnelins de Bourgogne. Cette matière première, qu'achètent en grande quantité les Compagnies de banquiers et les marchands italiens, s'achemine par les bureaux douaniers de Saint-Jean-de-Losne vers les manufactures de lainages de Milan et de Florence. Au sud-est, par Aigues-Mortes s'exportent les chanvres et les lins ou les toiles. Déjà apparaissent les linéaments d'un système protecteur, avec les prohibitions ou les autorisations de sortie de ces matières premières, et avec l'établissement de droits destinés à défendre les industries nationales contre la concurrence étrangère.

La publication de M. Viard précise et élucide le rôle des étrangers, c'est-à-dire des Italiens dans le mouvement du grand commerce en France. Plus hardies, mieux pourvues de capitaux, plus initiées au maniement des grandes affaires que les Français, les Compagnies de marchands et de banquiers italiens ont presque monopolisé à leur profit le grand commerce international, notamment celui des laines, des marchandises de luxe et surtout celui de l'argent. Elles détiennent alors une bonne part de la fortune du royaume. Aux travaux antérieurs sur ces étrangers, les Lombards, dus à Morel, à Gauthier, à Koch et surtout à C. Piton, M. Viard ajoute des précisions nouvelles. Grâce à lui, on se rend mieux compte de la situation de ces compagnies qui sont l'objet d'une hostilité intermittente et d'une méfiance continue, et qui paient par de lourds impôts le privilège de faire le commerce dans le royaume, quand elles ne sont pas brutalement spoliées par quelque mesure fiscale arbitraire. Pour la période de 1322 à 1326, on a maintenant la liste des onze principales associations de Lombards qui opèrent alors en France, et qui

sont formées de marchands ou de banquiers de Plaisance, d'Alba, d'Asti, de Milan, de Lucques et surtout de Florence. Parmi elles, on note les noms des plus célèbres, celles des Anguissola, des Acciajuoli, des Macchi, des Bardi, des Scali et des Peruzzi. Des syndicats moins nombreux d'Italiens, et même de simples particuliers d'origine italienne se rencontrent dans la plupart des régions du royaume, de concert avec les membres des grandes compagnies, spécialement à Paris et dans l'Ile-de-France, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne, en Normandie, en Orléanais, en Berry, en Touraine et en Languedoc. Le rôle des Italiens dans le mouvement économique de ce temps est capital; ils sont les vrais initiateurs du grand commerce et de la banque. Leur crédit auprès du roi s'explique et se justifie par les services qu'ils rendent, de même que la haine qu'ils suscitent par leur esprit d'intrigue et leur âpreté.

Si les *Journaux du Trésor* donnent surtout beaucoup de renseignements sur la participation des Italiens aux opérations financières, aux fermes et aux emprunts, ils ne sont guère moins utiles pour se rendre un compte exact de la circulation monétaire à laquelle ces étrangers ont aussi grandement contribué. L'ouvrage de M. Viard est encore sur ce point le complément indispensable des publications spéciales de Leblanc, de Borrelli de Serres, de Blanchet et de Dieudonné. D'abord, il convient d'observer qu'instruit par les fâcheuses expériences de Philippe le Bel, le gouvernement royal, au temps de Charles IV, s'efforce à donner une certaine stabilité aux espèces monétaires et à en déterminer exactement la valeur par l'ordonnance du 3 décembre 1322. Mais M. Viard montre que dans la pratique, la valeur des monnaies en circulation diffère assez souvent de la valeur officielle, et pour la première fois, on possède, grâce à lui, le tableau de la valeur d'usage ou réelle. Dans le royaume circulent des monnaies d'argent étrangères introduites pour les besoins du commerce, doubles nouveaux de Cambrai, esterlins d'Angleterre, florins d'Italie, qu'on tente de prohiber et qu'il faut bien finir par tolérer. A l'imitation des *florins* italiens, on a frappé des monnaies d'or ou *florins à la rame*, souvent falsifiées, que Charles IV a dû retirer de la circulation. Mais les florins restent néanmoins des monnaies d'un usage général en France, sous leurs diverses formes, florins à *l'agnel*, à *la chasse*, à *la masse*, au *mantelet*, *faibles* ou *forts*,

dont la valeur oscille autour de 16 deniers tournois. A côté de ces monnaies d'or, on trouve des monnaies d'argent, comme les gros deniers Lombards, d'une valeur de 14 deniers. Mais la principale monnaie d'argent sous Charles IV est une monnaie nationale, le gros tournois qui vaut 16 deniers tournois. Les besoins du commerce obligent encore à se servir d'une foule de monnaies régionales, morlaas, arnaudines et bordelaises en Gascogne et Guyenne, périgourdines, bretonnes, dijonnaises dans d'autres parties du royaume. Enfin, pour la commodité des transactions, circulent une foule de petites monnaies, petits tournois, petits parisis, oboles, doubles noirs ou blancs, cornus ou doubles cornus, bourgeois et mailles.

IV

Les renseignements qu'on peut recueillir dans les *Journaux du Trésor* au sujet du mouvement social sont de deux sortes. Les premiers ont trait au rôle de la royauté dans l'organisation de l'assistance, dans la diffusion de la culture intellectuelle et dans la floraison des arts. Les seconds concernent la condition des diverses classes sociales. La conception chrétienne et féodale inspire le souverain dans la distribution de ses générosités. Elles consistent, comme pour tous les grands seigneurs des temps féodaux, en allocations, secours, fondations, aumônes, subsides, au profit des communautés religieuses d'hommes et de femmes, en subventions aux hérétiques et aux juifs convertis. Parmi les bénéficiaires de ces subsides, on voit figurer les Filles-Dieu, les Augustins, les Mathurins, les Franciscains, les Dominicains, les abbayes de Saint-Denis et de Royallieu, la Chartreuse de Noyon. Par l'entremise de l'aumônier du roi et de la reine, ou par celle des communautés religieuses, le Trésor secourt, au moyen de dons en nature, poisson, lard, fruits, étoffes, souliers, vêtements, les lépreux, les malades, les pauvres, spécialement au carême et à l'Ascension. Rien d'ailleurs qui fasse pressentir, même de loin, un budget régulier et officiel de l'assistance publique. Pas davantage de budget de l'instruction publique. Le roi agit à l'exemple des collectivités religieuses ou laïques, et des riches particuliers d'origine aristocratique et bourgeoise, en accordant à des institutions ou à des individus déterminés, des subsides destinés à

faciliter les études. C'est ainsi qu'à Paris, le Trésor subventionne les collèges des Dix-huit à l'Hôtel-Dieu, des Chollets, de Navarre, des Bons-Enfants Saint-Honoré, acquitte quelques rentes au profit des écoliers de Saint-Victor, octroie des bourses variant entre 60 et 200 livres ou des secours à des étudiants, entretient à la Sainte-Chapelle une école avec six enfants et deux maîtres, mais aucune création proprement dite n'est due à l'intervention royale. A cet égard, le rôle de la royauté est bien inférieur à celui de l'initiative privée, individuelle ou collective. On en peut dire autant de l'interveution du roi dans le mouvement littéraire de son temps. Le mécénat qu'avaient pratiqué dès le Moyen Age les maisons de Champagne, de Normandie, d'Aquitaine, voire même de petites cours seigneuriales et que pratiquèrent les Valois, a été peu familier aux derniers Capétiens. La seule trace qu'on en puisse trouver dans les *Journaux du Trésor* consiste dans les allocations accordées au roi des ménestrels et aux ménestrels ordinaires, tous personnages obscurs dont l'histoire littéraire n'a pas à faire état.

Dans le domaine de l'art, Charles IV, comme ses prédécesseurs, a exercé une action plus sensible, qui est loin cependant d'égaler celle des Valois, mais qui la fait pressentir. Ici, la préoccupation esthétique était d'ailleurs sans doute tout à fait subordonnée aux inspirations du luxe. Le souci de rehausser la dignité et l'éclat de la royauté guide surtout le prince dans ses appels au concours des maîtres des œuvres et des maîtres charpentiers de son temps, Pierre de Déols, Étienne Painfaitiz, Jean de Gisors, Nicolas de Chaumes, Pierre du Temple, Geoffroy le Breton, Aubry de Reims, Raoul de Cormeilles. Ils entretiennent ou décorent les palais ou châteaux et maisons royales de Paris, de Vincennes, de Saint-Germain-en-Laye, de Becoiseau-en-Brie, les abbayes de Poissy, de Longchamp, de Royallieu. Leurs soins vont en grande partie à des travaux d'un caractère utilitaire, au Petit-Pont et au Grand-Pont de Paris qui sont réparés ou refaits, aux forteresses de Cherbourg, de Gisors, de Lyons, de Verneuil, de Neufmarché. Aux peintres français et wallons qui embellissent les résidences royales, tels que Jean d'Auxerre, Jean d'Auteuil, Jean-Pierre de Bruxelles, Evrard d'Orléans, Charles IV adjoint des artistes italiens, venus sans doute d'Avignon, Nicolas et Jean de Rome, Jean et Philippe Bizuti de Rome. A cet

égard, la publication de M. Viard complète heureusement les études de Prost et de Demay.

Pareillement, c'est en vue de rehausser la magnificence des intérieurs princiers, qu'on a recours aux tapissiers Jean Luilier et Jean de Créqui qui travaillent pour le roi, la reine et le Parlement. De là aussi l'emploi fréquent des orfèvres, joailliers et ciseleurs Parisiens, Italiens ou Wallons, tels que Guillaume Julien, Jean de Tournai, Thomas Nevoin, Nicolas de Lens, Nicolas de Nesle, Robin Nevelon, Gilles de Mantes, qui cisèlent les sceaux royaux, fournissent les reliquaires, les couronnes, les joyaux, les perles, les rubis, les diamants, les chapeaux d'or et les boutons, les plateaux, les coupes, les vases d'argent, dont les comptes de l'argenterie font si souvent mention.

Dès documents publiés par M. Viard on peut extraire d'autre part des données sur l'évolution des classes sociales au début du XIVe siècle. La haute noblesse s'y montre sous l'aspect d'une noblesse de cour, qui sert le roi, soit à l'armée, comme les Châtillon et les Montmorency, soit dans les ambassades, comme les comtes de Clermont et de Boulogne, soit au conseil (*curia*). Les princes du sang royal y figurent en première ligne, grassement pourvus d'apanages ou de douaires et comblés de dons. Tels le prolifique, avide et prodigue oncle du roi, Charles de Valois, auquel on attribue en quatre ans jusqu'à 40000 livres, ou encore la fille aînée de Philippe le Long, à laquelle on octroie un don de 60000 livres. Puis, ce sont le futur roi de Bohême, Charles; le futur Philippe VI, comte du Maine, et le fameux Robert d'Artois, sans parler des personnages aristocratiques de moindre envergure, comme les Mathieu de Trie ou les Anseau de Joinville, tout aussi âpres et aussi intéressés. Quant aux gens d'Église, objets de bien des ménagements, ils n'en sont pas moins déjà étroitement subordonnés au souverain et contraints de subvenir pour une large part aux besoins du royaume, en échange de la protection que leur accorde le gouvernement royal. Celui-ci au besoin intervient pour apaiser leurs querelles et réprimer leurs conflits violents. Ainsi agit Charles IV, quand il rappelle à l'ordre les moines querelleurs de Mouzon et de Signy-l'Abbaye. Les plus hauts dignitaires ecclésiastiques, un archevêque de Rouen, un évêque de Langres, un évêque de Lisieux, un abbé de Grammont

n'échappent pas à la répression, qui se traduit par de lourdes amendes, en cas de violences et surtout d'excès contre les agents du roi. Le peuple n'apparaît guère dans ces comptes de finances, mais la bourgeoisie s'y montre dans sa lente ascension. Elle peuple les cadres administratifs à leurs divers degrés. Elle s'enrichit dans les affaires financières. Elle prête au roi. Elle entreprend les fournitures des armées. Elle fournit au souverain ses artistes. Elle exerce le commerce et ces générations de drapiers, de marchands épiciers, d'architectes, de tapissiers, d'orfèvres, voire même de maquignons et de marchands de porcs préludent à la conquête progressive de la société française par le Tiers État. La royauté leur permet de s'enrichir, mais non de gouverner. Des mentions significatives des *Journaux du Trésor* laissent entrevoir la rude tutelle qu'elle exerce sur les villes, où elle réprime avec énergie les émeutes contre les officiers ou les protégés du prince, par exemple à Nevers, à Bourges, à Montauban, à Saverdun, à Doullens, à Chaumont-en-Vexin et à Pontoise.

Il n'est pas jusqu'à la politique extérieure, jusqu'aux rapports de la royauté avec les puissances étrangères qui ne puissent être mieux connus au temps de Charles IV, grâce aux *Journaux du Trésor*. Ils font entrevoir une diplomatie active, négociant avec la première autorité internationale du temps, la Papauté, alors réfugiée à Avignon, au sujet des questions de politique intérieure et extérieure. L'organisation de nouvelles Croisades contre les Infidèles est restée en effet, à l'ordre du jour. Les comptes relatent aussi l'envoi d'ambassades en Savoie et en Dauphiné, en Autriche, en Barrois et en Bohême, au sujet des affaires d'Allemagne, ainsi qu'au delà des Pyrénées, où ce sont des Français qui administrent le royaume de Navarre, et où le roi de Majorque, don Sanche, est notre allié et notre pensionné. Aux Pays-Bas, la politique française sous Charles IV vise au maintien des relations avec le Hainaut, le Brabant, Namur, des alliances avec l'évêché de Liége, de la suzeraineté sur la Flandre, où nos ambassadeurs interviennent, soit pour régler la succession de la maison de Béthune, soit pour mettre à la raison les grandes communes d'Ypres et de Bruges. Enfin, le gouvernement royal surveille attentivement les troubles d'Angleterre en 1322, et la diplomatie prépare vers 1323 notre intervention militaire dans la

Gascogne. Le règne peu belliqueux de Charles IV s'achève en effet par une double intervention armée, au sud en Guyenne, au nord en Flandre, sur laquelle les *Journaux du Trésor* donnent des aperçus originaux.

S'il faut demander aux Chroniques du temps des détails sur les personnages et les faits de ces deux guerres, c'est dans les comptes de finance qu'on rencontre les pièces qui renseignent sur les méthodes de mobilisation, sur les effectifs de la cavalerie et de l'infanterie, sergents à cheval et arbalétriers, sur la solde des troupes, sur les armes auxiliaires, ingénieurs et mineurs de Rouergue et de Lorraine, sur le service de la trésorerie militaire. Enfin, les *Journaux du Trésor* mettent en vue le rôle que jouent dans ces opérations les services des places fortes et de l'intendance, de l'inspection des châteaux, des ports militaires et de l'approvisionnement des armées. Le détail de ces opérations, que ne sauraient fournir les chroniques, est donné par les comptes. Par eux, on apprend comment les armées étaient munies du matériel d'artillerie, de campement, d'armement, de transport et de ravitaillement, quelles quantités de voitures, de chevaux, de tentes, de boucliers, de targes, de panonceaux, de carreaux d'arbalètes, de viande de bœuf, de porc, de farine, de vins, d'avoines leur étaient attribuées par les soins des trésoriers, des bouchers et des entrepreneurs ou munitionnaires du roi. La guerre enfin se montre ici avec ses conséquences financières précises, grande mangeuse d'argent, comme d'habitude, puisque celle de Gascogne coûte en vingt et un mois 207 000 livres, et qu'en quelques années (1324 et le premier trimestre de 1326), les dépenses militaires absorbent 634 000 livres.

Tel est l'avantage que présentent des publications du genre de celles dont M. Viard vient de donner l'un des modèles. Elles enrichissent et précisent notre connaissance de l'histoire générale; elles suppléent aux lacunes, aux erreurs et aux imprécisions des documents narratifs. Désormais, grâce aux nombreux travaux, dont les *Journaux du Trésor* sont un des meilleurs spécimens, qui ont été publiés sur la période des derniers Capétiens, on entrevoit le moment où pourra être composé le tableau historique de cette grande et décisive époque de notre histoire nationale.

P. BOISSONNADE.

LES PAPYRUS D'OXYRHYNCHUS.

The Oxyrhynchus Papyri, part XIII, edited with translations and notes by BERNARD P. GRENFELL and ARTHUR S. HUNT, with six plates. Un vol. in-4, 235 pages, London, 1919.

Ce nouveau volume des *Oxyrhynchus Papyri* ne comprend que des textes littéraires, trouvés en 1905-6. Le déchiffrement de ces textes, leur interprétation et l'annotation qui l'accompagne sont dus à M. Grenfell, assisté de plusieurs savants hellénistes anglais; M. Hunt, retenu par ses devoirs militaires, n'a pu prêter à cette publication qu'un concours limité. On y retrouve d'ailleurs tous les mérites dont les consciencieux éditeurs de l'Université d'Oxford ont depuis longtemps donné la preuve.

La partie consacrée aux fragments théologiques nous apporte une nouvelle recension du chapitre XII du *Livre de Tobie*, plusieurs fragments de l'*Ecclésiastique*, de l'*Évangile* de saint Jean, des *Actes des Apôtres*, des *Épîtres* I et II *aux Thessaloniciens*, du *Pasteur d'Hermas*, quelques morceaux nouveaux d'un *Traité sur la Passion* et de trois homélies, dont l'une traite du *Combat spirituel*, la seconde s'adresse à des religieux, la troisième concerne les femmes. Contentons-nous de signaler ces textes, dont l'appréciation exigerait une compétence spéciale.

L'intérêt des amis de l'antiquité classique se portera de préférence sur la seconde partie, comprenant des fragments nouveaux de Pindare, de Ménandre, de Lysias, d'Hypéride, d'Eschine le Socratique, d'un philosophe anonyme qui est peut-être Eudore d'Alexandrie, de l'historien Éphore, d'un critique littéraire inconnu, d'un discours sur le culte de César, et enfin une liste de onze archontes athéniens, appartenant à l'archontat décennal.

Les fragments de Pindare proviennent de trois dithyrambes. Cette partie des œuvres du grand poète thébain n'était représentée jusqu'ici, comme on le sait, que par le début de l'ode relative à Sémélé (fr. 75, Schrœder) et par quelques brèves citations. Tout apport nouveau en ce genre a donc un prix incontestable. Un premier fragment est formé de 18 vers mutilés, débris d'un poème lyrique com-

posé pour les Argiens et qui paraît avoir eu pour sujet un épisode de la légende de Dionysos. Le second, dont on possédait seulement quelques vers, nous offre aujourd'hui une suite continue d'une trentaine de vers, formant le début d'un chant dédié aux Thébains et intitulé *la Vaillance d'Héraklès* ou *Cerbère*, titre qui porte en lui-même l'indication du sujet traité. Les vers retrouvés encadrent heureusement ceux que l'on connaissait déjà et en éclairent le sens. Outre qu'ils sont tout à fait dignes de leur auteur par l'éclat et la vigueur du langage lyrique, ils attestent combien Pindare s'attachait à conserver au dithyrambe son caractère dionysiaque, alors même qu'il traitait des légendes héroïques sans rapport avec les actions ou les souffrances de Dionysos. Le troisième fragment semble avoir appartenu à un poème écrit pour les Corinthiens ; il se réduit à des moitiés de vers, une vingtaine environ, qu'il sera impossible de restituer, à moins d'une découverte qui les compléterait. Malgré tout, cet ensemble jette une lumière nouvelle sur l'histoire si obscure du dithyrambe. Nous voyons du moins comment Pindare le traitait au début du ve siècle. C'était pour lui un poème antistrophique, essentiellement dionysiaque de ton et de caractère, mais qui pouvait célébrer un héros quelconque et raconter lyriquement une de ses aventures.

Les quelques vers très mutilés de Ménandre, qui forment le numéro suivant, appartiennent certainement à la pièce intitulée Μισούμενος. Mais dans l'état où ils sont, ils ne se prêtent guère qu'à quelques conjectures assez hasardeuses sur les noms des personnages qui y figuraient.

Beaucoup plus importants sont les fragments de Lysias. Ceux-ci nous font connaître quelques parties de trois plaidoyers perdus, qui étaient une *Réplique à Hippothersès*, un discours *contre Théomnestos*, et un autre contre un personnage dont le nom ne se lit qu'incomplètement sur le papyrus. Ce qui a été retrouvé de la *Réplique à Hippothersès* comprend trois colonnes de la conclusion ; malgré les lacunes, elles se laissent à peu près comprendre. On voit qu'il s'agissait d'un litige à propos d'une propriété immobilière ayant appartenu à Lysias, puis confisquée au temps des Trente, et achetée ou usurpée par un certain Hippothersès. La forme du procès demeure obscure. C'est Hippothersès qui paraît avoir porté plainte contre

une servante de Lysias, sans doute parce que celle-ci, agissant dans l'intérêt de son maître, avait tenté de reprendre possession du domaine perdu. La date du plaidoyer fait également difficulté. Quoi qu'il en soit, on y relève des allusions aux événements du temps et spécialement à la vie de Lysias, qui ne sont pas à négliger. Du discours *contre Théomnestos*, il ne subsiste que trois colonnes comportant d'assez graves lacunes; c'est une contestation au sujet d'une dette contractée sans témoins et niée par le débiteur; il est curieux d'y étudier l'effort ingénieux de l'orateur pour suppléer aux témoignages absents par des preuves tirées des vraisemblances. Le troisième discours est le plus mutilé. Quelques phrases lacérées permettent seulement de deviner que le litige roulait sur une vente de vaisseau opérée à Carthage et sur une revendication en partage des bénéfices qui en étaient résultés.

Sous le n° 1607 sont classés d'assez longs fragments d'un plaidoyer pour un nommé Lycophron, que les éditeurs attribuent pour de bonnes raisons à Hypéride. Ce qui en subsiste permet d'en déterminer le sujet; ce Lycophron était accusé d'avoir entretenu des relations adultères avec la femme d'un voisin, en perçant le mur qui séparait les deux habitations. Or il se trouve qu'un papyrus du Musée britannique contient quelques morceaux d'un discours d'Hypéride sur la même affaire. Et, chose curieuse, les nouveaux fragments ne peuvent appartenir à ce discours; car, dans l'un, c'est Lycophron lui-même qui s'adresse aux juges, tandis que, dans l'autre, on parle de lui à la 3e personne. Si donc le nouveau discours est bien d'Hypéride — ce qui ne paraît guère douteux d'après les raisons alléguées —, il faut admettre que cet orateur avait composé deux discours sur le même sujet, l'un destiné à être prononcé par l'accusé en personne, l'autre par un défenseur admis à parler pour lui. Le fait d'ailleurs n'est pas sans exemple.

Vient ensuite une série de fragments, malheureusement en mauvais état, appartenant à l'*Alcibiade* d'Eschine le Socratique. On sait que nous possédions déjà plusieurs morceaux de ce dialogue, dont un notamment, assez étendu, qui a été cité par le rhéteur Aristide, dans son discours *Pour les Quatre*. A ces morceaux, recueillis et publiés en dernier lieu par Dittmar (*Phil. Untersuch.*, fasc. 21, Berlin, 1912), les nouveaux fragments apportent un complément

intéressant, qui nous permet de nous représenter plus exactement l'ensemble de l'œuvre. Nous savions qu'elle consistait essentiellement en une conversation de Socrate avec le jeune Alcibiade et que, celui-ci manifestant l'ambition de rivaliser avec Thémistocle, Socrate rappelait, dans une sorte de panégyrique, les grandes actions de cet homme d'État, en montrant à son interlocuteur qu'elles étaient dues à une science dont lui-même se trouvait fort dépourvu. Nous savions aussi qu'à cette démonstration succédait une seconde partie, dans laquelle Socrate s'appliquait à établir que cette science, toute politique, avait été d'ailleurs insuffisante pour faire de Thémistocle un homme vertueux et lui assurer le bonheur, faute de la connaissance du bien moral qui en est la condition essentielle. C'est au début de cette seconde partie que se rapporte, à mon avis, le plus important des nouveaux fragments. Les ressemblances entre ce dialogue et le *Premier Alcibiade* de Platon ont été depuis longtemps signalées et, en dernier lieu, particulièrement étudiées par Dittmar. Mais les éditeurs ont tort, si je ne me trompe, d'accepter les vues de ce savant et d'autres critiques allemands, qui considèrent le *Premier Alcibiade* comme une œuvre apocryphe et qui voient dans l'*Alcibiade* d'Eschine une des sources de cette composition. Je pense au contraire, pour ma part, que le dialogue attribué à Platon est bien de ce philosophe et que, loin d'être fait d'emprunts, c'est ce dialogue qui a été mis à profit par Eschine, Antisthène et Xénophon. Le fragment n° 1 notamment me paraît une imitation d'une argumentation de l'*Alcibiade* de Platon (p. 106 et suiv.).

N'insistons pas sur le morceau philosophique anonyme qui suit (n°. 1609). Il est trop court pour offrir grand intérêt. Les fragments d'Éphore groupés ensuite (n° 1610) ont une tout autre valeur. Ils se rapportent à quelques-uns des derniers événements de la seconde guerre médique, notamment à la fuite de Thémistocle et à l'accueil qu'il reçut du roi de Perse, à la victoire navale remportée par Cimon près de Chypre et au combat sur terre qui fut livré simultanément. Si ces textes nouveaux sont trop mutilés pour fournir aux historiens des données certaines, ils ont du moins le mérite de nous renseigner sur la manière dont Diodore de Sicile a utilisé le récit d'Éphore. Les éditeurs se sont appliqués, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, à relever phrase par phrase et mot par mot les ressemblances entre

les deux textes. Il y a là des renseignements dont la critique tirera grand profit pour l'étude de la compilation de Diodore.

Les fragments d'un ouvrage de critique littéraire qui forment le n° 1611 sont loin d'être dénués d'intérêt. On y trouvera des témoignages sur le nombre des juges dans les concours de comédie, avec des références aux *Bacchantes* de Lysippe et aux *Richesses* de Cratinos, quelques lignes sur la légende de Cæneus, roi des Lapithes, et à ce propos une citation nouvelle de l'*Alcméon à Corinthe* d'Euripide, un fragment textuel d'Acusilaos témoignant qu'il faisait usage du dialecte ionien, une citation de Polémon le périégète sur la généalogie de Thucydide, une allusion à un passage d'une pièce perdue du poète comique Hermippos intitulée *Iapetos*, une citation de l'*Omphale* d'Ion de Chios, avec une référence à une observation de Mnaséas de Patara dans son traité *des Oracles*, un témoignage nouveau sur Cratinos, une discussion sur l'auteur du chant en l'honneur de « Pallas destructrice de cités » mentionné par Phrynichos et Aristophane, une référence à Hellanicos, sans compter quelques autres informations plus ou moins obscures. Il y aura évidemment à glaner dans tout cela.

Le papyrus où figure un morceau d'un discours sur le culte d'un César est du III[e] siècle. Il est de nature à piquer la curiosité, l'orateur s'opposant à l'introduction dans sa patrie de certains rites que Nicée avait inaugurés pour honorer le César en question. Malheureusement, la partie retrouvée est trop courte pour qu'on puisse déterminer avec certitude ni la date du discours, ni la ville où il fut prononcé, ni le personnage impérial au sujet duquel avait lieu le débat.

Il n'y a que peu de chose à dire des fragments qui complètent le volume et qui se rapportent à des textes classiques que nous possédions déjà. Ce sont des morceaux de Pindare (*Ol.*, I, II, VI, VII), de Sophocle (*Ajax*), d'Euripide (*Oreste*), d'Aristophane (*Plutus*), de Théocrite (*Idylles*, V, VII, XV), d'Hérodote (livre III), de Thucydide (livres I, II, III), de Platon (*Protagoras*), d'Eschine (*contre Ctésiphon*). En les confrontant avec nos manuscrits du moyen âge, on se convaincra de plus en plus de ce qu'il y a souvent de hasardeux dans le classement de ceux-ci en familles qu'on suppose dériver, par divers intermédiaires, d'un archétype ancien. Cette méthode de classement

se fonde, en effet, sur des diversités qui sont censées provenir d'altérations introduites par les scribes du moyen âge, soit inadvertance de leur part, soit désir de corriger leur texte. Or nous voyons aujourd'hui que, très souvent, ces diversités remontent à l'antiquité. Cela ne veut pas dire assurément que le classement méthodique des manuscrits doive être désormais abandonné. Il en ressort seulement qu'il convient d'y apporter plus de prudence qu'on ne l'a fait trop souvent et de s'abstenir d'un dogmatisme qui est particulièrement déplacé en cette matière.

M. CROISET.

VARIÉTÉS.

L'ACQUISITION DES MANUSCRITS ORIENTAUX D'ANQUETIL DUPERRON PAR LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE EN L'AN XIII.

Le 24 nivôse an XIII (14 janvier 1805) Anquetil Duperron, déjà fort malade, signait un testament dans lequel il exprimait la volonté que ses manuscrits orientaux fussent après son décès remis à Silvestre de Sacy, à charge par lui de verser le montant de leur valeur à ses héritiers. Mis en possession des manuscrits après la mort d'Anquetil, Silvestre de Sacy en proposa la cession aux Conservateurs de la Bibliothèque impériale. Les pourparlers aboutirent et le 12 floréal an XIII (2 mai 1805), la Bibliothèque s'enrichissait de ce fonds important.

Ce fait a été succinctement rappelé par M. Léopold Delisle dans son célèbre ouvrage : *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale* (t. II, p. 280). Certains documents inédits conservés à la Bibliothèque de l'Institut permettent de préciser les détails de cet épisode de l'histoire de l'orientalisme français.

I

La mission confiée in extremis par Anquetil Duperron à Silvestre de Sacy s'explique par les relations amicales qu'il entretint avec lui dans sa vieillesse, et dont quelques lettres nous ont conservé le souvenir.

Dans celle du 20 mars 1800, Anquetil Duperron exposait à Silvestre de Sacy ses projets de travaux.

J'ai achevé mon dictionnaire *samskrétam,* je vais commencer un dictionnaire *zend-latin-français*, tiré de *Vendidad*, de l'*Izeschné*, du *Vispered*, des *Ieschts* et *Neaeschs*, lequel avec le *Bengali* formera un *cinquième* volume au *Trésor* que j'ai annoncé. Si Dieu m'accorde encore quelques années et la jouissance de la main droite, qui me refuse quelquefois le service, je puis promettre la rédaction complète des cinq volumes, dont les matériaux sont dans mes cartons. Vous sentez quel champ vaste, pour les comparaisons au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, en terre ferme, dans les îles, que *quinze à vingt mille* mots zends ou *samskrétans* jetés sur la scène. Ce travail engagera peut-être les académiciens de *Kalcutta* sur le Gange à approfondir plus qu'ils ne font la littérature indienne....

Cicéron *philosophait* pendant les troubles, peut-être un peu forcément : il avait eu le malheur, car c'en est un, d'occuper les premières places de l'État. Libres comme nous sommes, tâchons de suivre son exemple. Les lettres offriront toujours la consolation la plus solide dans les crises politiques, qui bouleversent trop généralement et les fortunes et les santés [1].

Silvestre de Sacy lui ayant fait part de la naissance de son fils Ustazade (le futur critique littéraire et membre de l'Académie française), Anquetil lui adressa le 19 octobre 1801 les félicitations suivantes :

Monsieur et cher confrère,

Un compliment tel que celui que j'ai à vous faire ne se diffère point. Recevez-le, je vous prie, comme partant du fond de mon cœur. Je prends une part sensible à l'heureux événement sur lequel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La race des honnêtes gens ne saurait trop se multiplier. Voilà encore un petit *oriental* et même un *perse* [2]. Que Dieu, car la religion est le seul appui solide dans ce *monde de malheurs*, daigne conserver la mère et l'enfant! Je présente mes respects à la première; j'embrasse le second; vous aussi si vous le permettez et toute votre charmante famille [3].

[1] Bibliothèque de l'Institut, Mss NS 375, n° 37.

[2] Allusion au prénom d'Ustazade donné au nouveau-né.

[3] Mss NS 375, n° 38.

Anquetil Duperron s'intéressait beaucoup à la publication des œuvres posthumes du sinologue Joseph de Guignes. Il y fait allusion dans cette lettre du 19 octobre 1801; il y revient dans une autre du 12 novembre 1801 et ajoute :

Vous aurez pu apprendre par les *Papiers* que M. de Guignes le fils a été présenté le 15 brumaire (6 novembre 1801) au premier Consul, en qualité de *Résident en Chine* par le ministre Talleyrand. Ce titre reconnu, qui n'est que celui qu'il avait, lui donnera peut-être la facilité d'achever et faire paraître ce que lui et son respectable père ont composé sur la littérature du vaste et ancien Empire [1].

Les mêmes sentiments d'amitié se font jour dans deux lettres de Silvestre de Sacy à Anquetil Duperron, qui sont conservées à la Bibliothèque nationale.

Dans la première, qui n'est pas datée, il est question d'une invitation à dîner et d'ouvrages nécessaires aux travaux d'Anquetil, que son ami s'offre à lui prêter. Dans la seconde, datée « Ognes, ce dimanche 20 novembre 1803 », Silvestre de Sacy suggère un moyen de publier les travaux de M. de Guignes.

Je doute que pour l'impression de son Voyage [2], M. de Guignes obtienne que le gouvernement en fasse les frais, mais je pense qu'on déterminerait facilement le gouvernement et les gouvernants à faciliter l'exécution de cet ouvrage par des souscriptions et avec cela on trouverait un éditeur ou, comme disent les Allemands, *einen Verleger*.

Dans cette même lettre, M. Silvestre de Sacy témoigne son mécontentement et explique les circonstances de la nomination de Dom Raphaël de Monachis, comme professeur adjoint d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales vivantes. Dom Raphaël était un ancien moine copte, né au Caire, qui avait rendu des services à l'armée française pendant l'Expédition. Il fut chargé de « donner des leçons publiques d'arabe [vulgaire] et de travailler à la traduction de ceux des manuscrits de cette langue déposés à la Bibliothèque, qui renferment des notions relatives à la littérature et à l'histoire de sa nation [3] ».

[1] Mss NS 375, n° 39.

[2] Probablement l'ouvrage intitulé : *Voyages à Peking, Manille et l'Ile de France*, qui finalement fut imprimé aux frais de l'auteur à l'Imprimerie Impériale et parut en 1808.

[3] [Carrière.] *Notice historique sur l'École spéciale des langues orientales vivantes*, in-8, Paris, Leroux, 1883, p. 20.

M. Dacier, écrit Silvestre de Sacy, vous a donc compté (*sic*) l'histoire de D. Raphaël Monachi. J'ai été fort choqué que la chose se fût faite sans que du moins on m'en ait prévenu. Je m'en suis expliqué assez vivement par écrit et de vive voix avec le ministre Chaptal, que je rencontrai le jour même [1] chez le consul Cambacérès. J'ai su depuis que le Ministre avait proposé tout autre chose pour D. Raphaël, et que c'était le premier Consul sur la proposition ou de Costaz, ou, si je m'en souviens bien, d'Estève, qui avait ordonné au Ministre de le placer à notre école. Mon chagrin en est passé. J'abandonne les suites à la providence [2].

Lié, comme on le voit, avec Silvestre de Sacy, Anquetil Duperron lui confia donc tout naturellement le soin de disposer de ses manuscrits au mieux des intérêts de ses frères, ses héritiers.

II

Anquetil vivait comme un ascète. Sa nourriture se composait de pain, de lait et de fromage; l'eau formait sa seule boisson; il couchait sur un dur grabat et se passait de feu. S'adressant aux Bramanes dans la préface du tome II de l'*Oupnek'hat*, paru en 1802, il décrivait lui-même ainsi sa vie plus qu'austère :

Quis sit meus vivendi modus, audite, quaeso. Cibi quotidiani, e pane, paululo lacte aut caseo et puteali aqua solum constantis; impensa quatuor *gallicarum assium* est, seu Indicae *roupiae* 12^{ae} partis : ignis hieme, super lecto culcitae, lintei, usus incognitus....[3]

Tombé malade, Anquetil ne pouvait être soigné dans l'inconfortable logis qu'il occupait 397 rue du Mont-Blanc, et l'un de ses frères le fit transporter, le 23 nivôse an XIII (13 janvier 1805) chez lui, 57 rue des Blancs-Manteaux. C'est là que fut dressé le testament, dont voici l'extrait :

Extrait du testament fait par Abraham Hyacinte Anquetil Duperon, voiageur aux Grandes Indes, ancien Pensionaire et directeur de l'académie des Inscrip-

[1] Sans doute le 1er vendémiaire, an XII (24 septembre 1803), date de la nomination de Dom Raphaël de Monachis à l'École des Langues orientales.

[2] Bibliothèque Nationale, Mss nouv. acquisitions françaises, 8872, f° 194-197.

[3] *Oupnek'hat* (*id est, secretum tegendum*) *opus ipsa in India rarissimum, continens antiquam et arcanam doctrinam e quatuor sacris Indorum libris... excerptam studio et opera* Anquetil Duperron, in-4, Argentorati, X (1802), t. II, p. XI.

tions et Belles-Lettres et Interprete de France pour les langues orientales dem[eurant] ordinairement rue et division du Mont-Blanc n° 397, de present logé depuis hier chez M[r] Guillaume Louis Anquetil son frere chef de Bureau du Mont de Piété, rue des Blancs-Manteaux n° 57 division de l'homme armé, ce qui suit :

Je donne et legue a M. de Sacy mon ancien confrere a l'Academie des Inscriptions et Belles-Letres, tous les manuscrits ecrits de ma main et d'autres mains contenant mes travaux sur les matieres orientales, formant plus de sept a huit volumes in folio et in quarto et autres formats ensemble les cartes generales et particulieres grand et petit atlas, manuscrits et imprimés ou gravés qui y tienent ou en font partie.

Je veux et entend que tous les manuscrits orientaux écrits dans les differentes langues du pays que je possede soient remis [?] au meme M. de Sacy pour en disposer par lui ainsi qu'il avisera, a la charge par lui d'en regler la valeur et d'en payer le montant a mes freres cy après nommés.

Le dit testament signé du testateur le 24 nivose an 13 à quatre heures de relevée avec les temoins et les s[rs] Riolet et Boursier notaire qui a la minutte du d. testament[(1)].

Anquetil Duperron mourut le 27 ou le 28 nivôse an XIII (17 ou 18 janvier 1805)[(2)]. Un service funèbre fut célébré le samedi 29 nivôse (19 janvier) à dix heures du matin, en l'église des Blancs-Manteaux[(3)]. Silvestre de Sacy prononça sur la tombe de son ami une allocution qui a été publiée dans le *Magasin Encyclopédique* de Millin (1805, t. I, p. 411-414).

Conformément aux dispositions du testament d'Anquetil, il fut mis en possession des manuscrits et en dressa un inventaire. C'est un petit cahier de 24 pages intitulé : *Manuscrits orientaux de feu M. Anquetil Duperron*[(4)]. Cent trente manuscrits y sont énumérés et répartis en six sections : A. Manuscrits zends, pehlvis ou persans et indous, relatifs à la religion ou à l'histoire des Parsis ou Disciples de Zoroastre (n[os] 1-12). — B. Manuscrits en samscrétan et autres langues indiennes (n[os] 13-28). — C. Manuscrits en langue arabe (n[os] 29-37). — D. Manuscrits persans (n[os] 38-

(1) Bibliothèque de l'Institut, Mss NS 375, n° 47.

(2) Dacier dit le 17 janvier 1805 dans sa *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Anquetil Duperron*, lue à la séance publique de la Classe d'histoire et de littérature anciennes du 1[er] juillet 1808, p. 33. Louis Anquetil, membre de l'Institut, dit le 28 nivôse an XIII (18 janvier 1805) dans sa *Notice sur la vie de M. Anquetil Duperron*, s. d., p. 1.

(3) La lettre d'invitation au service d'Anquetil Duperron est conservée à la Bibliothèque de l'Institut, in-f°, HR 7, t. II, n° 21.

(4) Mss NS 375, n° 46.

127). — E. Manuscrits turcs (n°s 128-129). — F. Manuscrits français (n° 130).

Silvestre de Sacy proposa ensuite la cession de la collection aux Conservateurs des Manuscrits de la Bibliothèque impériale Ils procédèrent concurremment à l'évaluation. Deux volumes furent estimés 300 francs chacun ; un autre le fut 400 francs. Le titre de certains volumes reconnus sans valeur est suivi d'un zéro. Le total de l'estimation s'éleva à 6 690 francs. Dans la séance du Conservatoire de la Bibliothèque impériale tenue le 7 germinal an XIII (28 mars 1805), il fut résolu de proposer à Silvestre de Sacy de céder la collection pour une somme de 6 000 francs[1]. Cette offre fut agréée et le 12 floréal an XIII (2 mai 1805), la Bibliothèque étant entrée en possession des manuscrits, Langlès remit le reçu suivant à Silvestre de Sacy :

Paris, le 12 floréal 13.

Le Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale,

Reconnoit avoir reçu de Monsieur Silvestre de Sacy, membre de l'Institut national, etc., la collection de manuscrits orientaux provenant du cabinet de feu M. Anquetil du Perron, composée de cent trente articles et cédée par les héritiers de M. Anquetil à la Bibliothèque impériale moyennant la somme de six mille francs.

L. Langlès[1].

Un acte daté du 17 thermidor an XIII (5 août 1805) fait en double par Silvestre de Sacy et Guillaume Louis Anquetil, agissant comme fondé de procuration de ses colégataires universels, termina l'opération[2].

III

Outre ses manuscrits, Anquetil Duperron laissait une bibliothèque, que Louis Anquetil a décrite en ces termes :

Sa bibliothèque, assez considérable pour un particulier, est composée... de beaucoup des ouvrages importants qui ont paru de son temps chez presque toutes les nations de l'Europe et de l'Asie. Quand il s'en publiait un dans une langue qu'il ignorait, il apprenait cette langue pour le lire dans l'original. Il se

(1) Ces renseignements m'ont été obligeamment donnés par M. Henry Omont, à qui j'adresse l'expression de mes respectueux remercîments.

(2) Mss NS 375, n° 49.

(3) Mss NS 375, n° 48.

faisait à cet effet des grammaires pour lesquelles son érudition en ce genre lui donnait une grande facilité. Il était éclairé sur beaucoup de matières, curieux et ardent à la recherche des livres rares, dont un grand nombre sont chargés de ses notes. Se trouvant à Paris quand on a fait la vente des jésuites, il a acheté beaucoup de livres que l'on chercherait inutilement ailleurs [1].

A propos de cette bibliothèque, Silvestre de Sacy écrivait le 22 floréal an XIII (12 mai 1805) à l'orientaliste allemand Schnurrer :

Le catalogue des livres de M. Anquetil est sous presse et je vous le ferai passer aussitôt qu'il paraîtra; mais je vous préviens que beaucoup de livres sont maltraités par les vers [2].

La vente eut lieu quelque temps après, et Guilhem de Sainte-Croix, membre de l'Institut, donnait à Silvestre de Sacy ces détails assez piquants dans une lettre datée du 14 septembre 1805 :

On vend très bien ses livres, et, comme il a eu la manie d'y mettre des notes, tout le monde les recherche; on va même courir chez les bouquinistes pour rattraper quelques-unes de ces notes, échappées à la vente, à cause du peu d'importance des livres auxquels elles étaient attachées. J'en ai lu plusieurs qui portent l'empreinte de son esprit tranchant, singulier et même bizarre. Il y juge quelquefois ce qu'il n'entend pas; celles qui m'ont [le] plus amusé, regardent la théologie et la métaphysique. Quoi qu'il en soit, je m'aperçois que cette vente a beaucoup augmenté sa réputation et que bien des gens regardent ses livres comme des reliques. Je ne sais pas si ceux de Villoison inspireront le même enthousiasme. Quelle différence entre ces deux hommes! Je crois que plus on connaîtra Villoison, plus il perdra. D'ailleurs il avait une sorte d'égoïsme de réputation qui lui a fait faire mille sottises pendant sa vie, et il ne s'embarrassait guère que cette réputation lui survécut d'une minute [3].

Si, comme on le voit, les livres réunis par Anquetil Duperron furent dispersés, sa collection de manuscrits orientaux resta au contraire groupée et entra à la Bibliothèque nationale intégralement. Anquetil avait choisi pour en disposer le mieux qualifié assurément de ses amis. Silvestre de Sacy s'appliquant, avec sa diligence coutumière, à la tâche qui se présentait, sut concilier les intérêts des héritiers d'Anquetil et ceux de notre grande Bibliothèque : il favorisa ainsi les futures recherches des orientalistes, ses perpétuels obligés.

Henri DEHÉRAIN.

(1) *Notice sur la vie de M. Anquetil Duperron*, p. 7.

(2) Mss NS 375, n° 716.

(3) Mss NS 376, n° 16.

LIVRES NOUVEAUX.

J. Sautel. *Catalogue descriptif et illustré des Antiquités romaines du Musée municipal de Vaison.* Une broch. in-8, 1918. Avignon.

La ville de Vaison (l'ancienne *Vasio*) est connue des archéologues par deux monuments célèbres, une réplique du Diadumène de Polyclète et une inscription qui rappelle la carrière de Burrus, le précepteur de Néron, originaire de la localité. C'est un point où l'on a trouvé bien d'autres fragments antiques de moindre intérêt et où l'on en trouvera encore quand on fera de nouvelles fouilles. La municipalité de Vaison a donc décidé de construire un musée pour recevoir tous les morceaux que l'on possède et ceux qu'apportera l'avenir; et, afin de marquer nettement cette intention, M. l'abbé Sautel a rédigé un catalogue de la collection conservée actuellement dans le cloître de la Cathédrale, collection qui sera le noyau du musée futur. Il s'en est tiré à son honneur. Rédaction précise et exacte, reproductions photographiques insérées dans le texte, pour les pièces importantes, font de cette brochure un répertoire utile et instructif.

R. C.

Gustave Guillaume. *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française.* Un vol. in-8, Paris, 1919.

Les linguistes sont ordinairement historiens; M. Guillaume est un linguiste psychologue. Un linguiste historien explique *vache* par le latin *uacca* et *taureau* par un diminutif de *taurus*; un linguiste psychologue se demande pourquoi, dans l'espèce bovine, on distingue le mâle et la femelle par un autre procédé que dans l'espèce canine, et pourquoi la langue ne note pas le sexe du mulot ou de la souris. Il cherche pourquoi nous disons *agrandir*, *allonger*, *élargir*, mais *rapetisser*, *raccourcir*, *rétrécir*, et de même *durcir*, mais *ramollir*.

Pour la curiosité du linguiste psychologue, le domaine le plus attrayant est celui des signes de relation, qui n'expriment rien que d'instable. Ainsi *je* et *tu*, que Pierre répartit entre lui-même et Paul, mais dont Paul renverse la répartition. Ainsi encore les mots-renvois. Soit ce petit discours : *Je ne puis lui rendre visite; dis-lui* cela *et fais*-le *lui comprendre*. Ici *cela* renvoie à l'ensemble de la proposition initiale; *le* à son tour renvoie à *cela*. Curieuse gradation de renvois, et qui intéresse non seulement la psychologie française, mais la psychologie humaine, car on peut la calquer dans les langues germaniques.

Or, parmi les signes de relation, M. Guillaume a choisi celui qui requiert l'analyse la plus délicate, l'article. L'article, lui aussi, est d'intérêt non seulement français, mais humain. Il manquait dans les formes les plus anciennes de tous les parlers indo-européens; il s'est pourtant créé et développé séparément et (n'étaient les dates) parallèlement en grec classique, en roman, en germanique, en celtique, en bulgare. Il y a donc un problème humain de l'article. Il se divise pratiquement en plusieurs problèmes partiels. Pourquoi par exemple, rompant

la symétrie originelle de tous les substantifs latins sans exception, en sommes-nous venus à différencier par la syntaxe *Dieu* et *le diable*, *Gerbert écrivait* et *le pape écrivait*, *Malte* et *la Sicile*, *Paris* et *la France*, *la Seine*, *les Alpes, juillet* et *l'été*? pourquoi dit-on *en bateau* et *dans le bateau*? pourquoi y a-t-il deux traductions de *ego sum rex*? pourquoi l'anglais supprime-t-il l'article quand il traduit *l'Angleterre*, *la bonté*, *les pauvres*, et pourquoi, alors que nos pères parlaient comme les Anglais, avons-nous modifié leur usage? ou plutôt, en quoi le changement verbal correspond-il à un changement de la visée intérieure? Pour traiter de telles questions avec la maîtrise de M. Guillaume, il faut une longue pratique de la réflexion la plus abstraite et un incroyable don de discerner l'invisible. La lecture du livre exige un très grand effort d'attention soutenue, quoique l'élocution y soit d'une précision irréprochable; à vrai dire, une telle lecture serait à peu près impossible, tant le sujet est délicat et les nuances fugaces, si les formules abstraites n'étaient éclairées par le caractère concret des exemples.

C'est dans notre langue que les exemples ont été pris. De là la forme du titre, un peu déconcertante au premier abord, « le problème de l'article *et sa solution dans la langue française* ». Notre langue n'a pas été choisie par le linguiste psychologue comme elle l'aurait été par un linguiste historien. Le titre donnerait d'ailleurs une idée encore plus exacte du contenu si l'on y ajoutait un adjectif : « Le problème *humain* de l'article... ».

Tout le volume incite à la réflexion profonde. Il fait voir une fois de plus que l'instinct populaire, en puissance et en aisance d'abstraction, peut l'emporter sur la pensée consciente. Vérité paradoxale, mais qui se constate souvent en grammaire. Quand les ancêtres des Grecs déclinaient à peu près ἵππος ἵππω ἵπποι, comptaient-ils concrètement 1, 2, plusieurs animaux? non pas. Ils faisaient en réalité un compte bien plus complexe et plus subtil, 0, 1, plusieurs comparaisons éventuelles. L'essence spirituelle du langage est donc étrange et mystérieuse; si un homme est capable d'en percer les secrets, c'est assurément M. Gustave Guillaume, qui a fait ses preuves à propos de l'article.

L. HAVET.

Societat catalana d'heràldica. Anuari heràldic. Any primer, MCMXVII.

La Société d'héraldique catalane vient de publier un *Anuari heràldic* (1917), qui témoigne autant de la très heureuse préparation des érudits chargés d'y collaborer, comme du soin avec lequel le président et le secrétaire ont mis à imprimer ces mémoires. Le type du livre, dans le format in-4, est très élégant et les reproductions de chartes et de blasons sont tout à fait réussies : elles font beaucoup d'honneur à l'imprimeur, M. Oliva de Vilanova.

Parmi les mémoires en catalan, castillan, français et anglais, nous remarquerons : des « Notes héraldiques du monastère de Sijena », par l'abbé Gregorio Garcia Ciprès. Il s'agit d'un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, très célèbre au temps des rois d'Aragon, qui le favorisaient beaucoup. Les archives sont encore assez riches et fournissent des documents de « pureté de sang » indispensables pour l'entrée des reli-

gieuses dans le dit monastère. Ces notes complètent sans doute les livres publiés ou manuscrits, indiqués par D. Tomas Muñoz y Romero dans son *Diccionario*. Ensuite, une bibliographie de D. Jaume Carreras, comte de Carreras, au XVIIIe siècle, par Joseph Rafel Carreras. C'était un *carliste* de l'époque, c'est-à-dire un des partisans de l'empereur Charles VI, qui disputa à Philippe V la possession de l'Espagne. Il appartenait aux Catalans qui jurèrent fidélité à Charles, et, après avoir vécu en Italie, mourut à Milan le 11 janvier 1743. Il a déjà été question de Jaume Carreras et de sa carrière militaire dans un livre du même auteur, imprimé en allemand et en castillan, intitulé *Carlos d'Austria y Elisabeth de Brunswich Wolfenbüttel á Barcelona y Girona*, Barcelone, 1902.

Très important est un article sur les « couleurs primitives de l'héraldique dans la céramique du Moyen Age », de D. Pedro de Artiñano. Ce sont des blasons encadrés dans les *azulejos* : il y en a du XIIIe siècle, et deux planches tirées de la collection de D. Guillermo J. de Osma, nous montrent, en couleurs, la vue très nette des *azulejos* héraldiques. L'auteur de cette collection nous avait déjà donné un *Catálogo de azabaches compostelanos* (Madrid, 1916), c'est-à-dire une série d'objets en jais, qu'on fabriquait à Compostelle; de là le nom d'*azabucheros de Santiago*, dont l'emploi était de faire des saints-Jacques ornées de la traditionnelle coquille en jais.

Nous devons à M. Valls Taberner, bien connu ici, puisqu'il fut élève de l'École des Chartes, des biographies de l'époque comtale catalane : Trasavadus, le juge, Madaxus, aussi juge, Oliva, etc., du VIIIe et du IXe siècle. M. Valls Taberner se sert de nos travaux d'érudition français, Calmette, Molinier, Alart, etc., ce qui n'est pas très commun chez les savants espagnols. Toutes ses déductions sont, à ce qu'il semble, tirées avec prudence et une grande compétence. D. Jaoquim Miret y Sans nous offre une étude très savante sur la maison seigneuriale d'Erill, qui a passé en Italie, comme beaucoup d'autres maisons catalanes, les Requesens, par exemple, où elle est actuellement représentée par Francesco Luis Maria Melci, treizième duc d'Erill et cinquième duc de Lodi (titre créé par Napoléon). Dans les mémoires en anglais, il faut noter une petite dissertation sur la tombe de Marie, femme d'Alphonse V d'Aragon, tombe qui est située à la Trinité de Valence et *paraît* pouvoir être attribuée à Antonio Pisano. Je ne vois pas que l'auteur ait consulté l'*Historia del convento de la Trinidad*, *religiosas franciscas*, *extramuros de Valencia*, par le Dr D. Agustin Sales, Valencia, 1761. Peut-être cet érudit parle-t-il de la reproduction de ce superbe mausolée.

Enfin, il faut savoir gré à M. Alfons Maseras de nous avoir donné une étude sur les plus anciens armoriaux catalans, car nous retombons ici sur la vraie héraldique catalane. Ces armoriaux sont : le manuscrit de la bibliothèque de Toulouse, le plus important de tous, et qui est attribué à Estève Tamborino, un livre de linages de l'Armerie royale de Madrid, et deux manuscrits appartenant à la Bibliothèque de Catalogne; et, pour clore le livre, la galerie héraldique de l'évêché de Lérida, du XVIe siècle à nos jours.

D. Enrique Ráfols, fondateur de la Société, a eu l'amabilité de faire figurer en tête de ces mémoires une courte étude: « De l'utilité d'un nobiliaire

catalan »», que j'avais rédigé au commencement de la guerre.

On ne peut que conseiller aux savants catalans, qui ont donné dans ces dernières années une si belle preuve de vitalité, de venir en aide à cette société d'héraldique catalane; elle ajoutera quelques pierres à la gloire de la Catalogne.

Alfred Morel Fatio.

E. Michon. *Rebords de bassins chrétiens ornés de reliefs.* — Un vol. in-8 de 105 p., Paris, Gabalda, 1916.

Dans cet intéressant mémoire, très solidement documenté et illustré de 37 figures, M. Michon passe en revue une série de monuments chrétiens qui étaient jusqu'ici mal connus : les bassins à rebords décorés de reliefs. Cette série de sculptures s'est beaucoup enrichie depuis quelques années, et plusieurs musées en possèdent des groupes importants. On en a découvert dans la plupart des pays riverains de la Méditerranée : en Égypte, à Chypre, en Asie mineure, en Grèce, en Bulgarie, au Monténégro, en Dalmatie, en Italie, en Algérie, en Tunisie. M. Michon dresse d'abord l'inventaire de toutes ces découvertes, classe les monuments par provenances dans l'ordre géographique, décrit avec une minutieuse précision et compare entre eux les 40 reliefs qu'il a pu réunir. Dans la dernière partie de son travail, il donne les résultats de son enquête.

D'après la nature des sujets, ces rebords sculptés appartiennent à trois catégories : 1° reliefs à sujets nettement païens, divinités, Satyres, Bacchantes, Néréides, Centaures, etc.; 2° reliefs à sujets « neutres », luttes ou poursuites d'animaux, scènes de chasse, scènes pastorales; 3° reliefs à sujets chrétiens, scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament, Adam et Ève, Noé dans l'arche, sacrifice d'Abraham, histoire de Jonas, Daniel dans la fosse aux lions, les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, Elie enlevé au ciel, David et Goliath, la résurrection de Lazare, etc.

Malgré cette diversité des sujets, on constate une remarquable unité dans le décor, dans l'exécution matérielle, dans la disposition des motifs, jusque dans les accessoires. Bien qu'ils aient été découverts un peu partout, bien qu'ils trahissent des préoccupations très différentes chez les différents artistes, tous ces monuments sont étroitement apparentés par le style. En outre, ils semblent appartenir tous à une même période, assez longue, il est vrai, qui va du IIIe siècle de notre ère au VIe. S'ils n'ont pas nécessairement une origine commune, du moins ils doivent se rattacher à un même art : probablement à l'art alexandrin ou syro-égyptien, plutôt qu'à l'art byzantin proprement dit. Tous paraissent être des vases liturgiques. Cependant, l'on admettra malaisément que ceux de la première catégorie, avec leurs représentations exclusivement païennes, puissent avoir été en usage dans les églises chrétiennes; nous croirions volontiers que ceux-là ont servi dans les cultes païens, et que ce type de vase liturgique a été adopté ensuite par les chrétiens. Quant à la destination des récipients, elle est difficile à préciser : ce seraient des « bassins pour recueillir l'eau d'ablutions liturgiques », quelque chose d'intermédiaire entre la fontaine à ablutions et le bénitier.

Paul Monceaux.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

ANTIQUITÉ.

Encyclopaedia of religion and ethics, ed. by James Hastings, with the assistance of John A. Selbie and Louis H. Gray. Vol. X : Picts-Sacraments. In-4, xx-915 p. Edinburgh, Clark, 1918.

F. M. K. Foster, *English translations from the Greek bibliographical Survey*. In-8, Oxford Press, 1919.

T. D. Goodell, *Chapters on Greek metric* (Yale University Press Series). In-8, Oxford Press, 1919.

Stéphane Gsell, *Khamissa, Mdaourouch, Announa*. Fouilles exécutées par le Service des Monuments historiques de l'Algérie. Troisième partie : Announa. Plans et vues par Charles-Albert Joly (Gouvernement général de l'Algérie). In-8, 100 p., 20 pl. Alger, Jules Carbonel; Paris, E. de Boccard, 1918.

B. Haussoullier, *Rodolphe Dareste et les études de droit grec en France*. In-8, 42 p. Paris, L. Tenin, 1918.

J. Mavrocordato, *Chronological arrangement of the coins of Chios*. In-8, 339 p. London, F. Hall, 1919.

G. Murray, *Aristophanes and the war party*. A study in the contemporary criticism of Peloponesian war (Creighton lecture, 1918). In-8, 48 p. London, Allen and Unwin, 1919.

M. A. Richter, *Hand book of the classical collection* (Metropolitan Museum of Art, New-York). In-8, xxiv-276 p., 159 fig., 1918.

J. E. Sandys, *Latin epigraphy*. An introduction to the study of Latin inscriptions. In-8, 348 p. Cambridge Press, 1919.

MOYEN AGE.

L'abbé René Aigrain, *Sainte Radegonde (vers 520-587)*. Les Saints. In-18, xi-181 p. Paris, J. Gabalda, 1918.

W. Chaffers, *The new collector's handbook of marks and monograms on pottery and porcelain.* New impression. In-8, 370 p. London, Reeves and T., 1919.

Concordanza dantesca : indice generale dei nomi di persone, luoghi e cose in tutte le opere di Dante Alighieri. In-16, 207 p. Firenze, G. Barbera, 1919.

J. C. Davies, *The baronial opposition to Edward II*. Its character and policy. A study in administrative history. In-8, 654 p. Cambridge Press, 1919.

C. T. Gorham, *The mediaeval inquisition*. A study in religious persecution. In-8, 120 p. London, Watts and Co, 1919.

W. H. Hooper and W. C. Phillipps, *A manual of marks on pottery and porcelain*. A dictionary of easy reference. In-16, vii-240 p. London, 1918.

Jacques Meurgey, *Etude sur les armoiries de l'abbaye de Tournus*. Blasons dessinés et gravés par Henri André. In-8, 60 p. Paris, H. Champion, 1918.

Ricardo de Orueta, *La escultura funeraria en España* (Provincias de Ciudad reale, Cuenca, Guadalajara). Junta para ampliacion de estudios e investigaciones cientificas. Centro de estudios históricas. In-8, vii-384 p., ill. pl. Madrid, 1919.

Juan Torrado y Flórez, *La catedral de León.* (El arte en España). In-8, xxix p., 48 fotograbados. Barcelona, Talleres de Thomas [1919].

ORIENTALISME.

S. A. Acharya, *The book of the Cave. Gaurisankarguha.* In-8, 159 p. London, Macmillan, 1919.

Anonymi auctoris chronicon ad annum 1234 pertinens. Edidit I. B. Chabot. (Corpus scriptorum christianorum orientalium.... Textus. Series tertia. Tomus XV). In-8, v-350 p. Paris, J. Gabalda, 1915.

Babai magni liber de unione. Edidit A. Vaschalde (Corpus scriptorum christianorum orientalium... Textus. Series secunda. Tomus LXI). In-8, vi-306 p. Paris, J. Gabalda, 1915.

F. Boas, *Kutenai tales*; together with texts collected by A. F. Chamberlain (Smithsonian Institution, Bulletin 59). In-8, 399 p. Washington, Government printing office, 1918.

J. J. A. Campos, *History of the Portuguese in Bengal.* In-8, 309 p. Calcutta, Butterworth, 1919.

A. Circlli, *Gli annali di Terra Santa*, editi dal p. S. Mencherini, e bibliografia di Terra Santa, del medesimo editore. In-8, xvi-727 p. Quaracchi, Tip. Collegio di S. Bonaventura, 1918.

S. Couling, *The Encyclopaedia Sinica.* In-4, viii-633 p. London, Oxford University Press, Humphrey Milford, 1917.

S. Couvreur, *Tch'ouen Ts'iou* et *Tso Tchouan.* Texte chinois avec traduction française. In-8, 3 vol. Ho Kien Fou, Imprimerie de la Mission catholique, 1914.

S. Couvreur, *I Li, Cérémonial.* Texte chinois et traduction. In-8, 667 p. Hsien Hsien, Imprimerie de la Mission catholique, 1916.

M. A. Czaplicka, *The Turks of Central Asia, in history and at the present day.* In-8, 242 p. Oxford Press, 1919.

H. Dussaud, *Le cantique des cantiques.* Essai de reconstitution des sources du poème attribué à Salomon (Bibliothèque historique des religions). In-16, 134 p. Paris, E. Leroux, 1919.

Le P. de Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg-français (dialecte ahaggar).* Publié par René Basset. Tome I. In-8, vii-652 p. Alger, J. Carbonel, 1918.

H. Freas, *Legendas historicas Mexicanas.* Edited by James Bardin. In-8, London, Macmillan, 1919.

G. A. Grierson, *Ormuri of Bargista language.* Account of a little-known Eranian dialect (Memoirs of the Asiatic Soc. of Bengal). In-8, 115 p. Calcutta, Asiatic Soc., 1919.

Guide book to Southern Palestine. Judaea, Philistia, and the Dead Sea, including Jerusalem, Jericho, Hebron, Gaza with historical introduction and six maps (Palestine Pocket Guide Books). In-8, 201 p. London, Palestine News, 1919.

L. S. Hasbrouck, *Mexico. From Cortes to Carranza.* In-8. London, Appleton, 1919.

E. B. Havell, *The history of Aryan rule in India, from the earliest times to the death of Akbar.* In-8, 614 p., pl. London, Harrap, 1918.

P. Enrique Heras, *La dinastia Manchú en China*, Historia de la última dinastia imperial, y en particular de sus relaciones con el cristianismo y la civilización europea. Tomo I. Los fundadores, Xum-chi (1644-1661), Kang-Hi (1662-1722). In-4,

xvi-517 p. Barcelona, Tip. católica, 1918.

Hindu tales from the Sanskrit. Translated by S. M. Mitra. Adapted by Mrs Arthur Bell. In-8, 166 p. London, Macmillan, 1919.

Kasmir Series of texts and studies : Vol. IV and V (in 1 vol.). — *The Shiva Sutra Varttika*, by Bhaskara, and the *Spanda Karikas with the Vritti*, by Kallata. In-8, II, 114, 23, 40 p. — Vol. VI. *The Spanda Karikas with the Vivriti of Ramakantha.* In Sanskrit. In-8, 168, 6 p. — Vol. VII. *The Paramartha-Sara*, by Abhinava Gupta, *with the commentary of Yogaraja.* In Sanskrit. In-8, 166 p. London, Luzac, 1919.

C. A. Kincaid, *Tales from the Indian epics.* Illustrated by M. V. Dhurandhar. In-8, 130 p. Oxford Press, 1919.

C. A Kincaid and R. B. Parasnis, *History of Maratha people.* Vol. I. In-8, Oxford Press, 1919.

Rose G. Kingsley, *The order of St John of Jerusalem* (Past and present). In-8, 160 p. London, Skeffington, 1919.

Le P. M. J. Lagrange, *Le sens du christianisme d'après l'exégèse allemande* (Études bibliques). In-18, xx-337 p. Paris, J. Gabalda, 1918.

F. Macler, *La version arménienne de l'histoire des sept sages de Rome*, mise en français. Introduction par Victor Chauvin, (Petite bibliothèque arménienne publiée sous la direction de M. F. Macler. IX). In-18, xxxii-220 p. Paris, E. Leroux, 1919.

J. de Morgan, *Histoire du peuple arménien depuis les temps les plus reculés de ses annales jusqu'à nos jours.* In-8, xviii-411 p. Paris, Berger-Levrault, 1919.

Hosea Ballou Morse, *The international relations of Chinese empire.* In-8, 3 vol. London, New-York, Bombay and Calcutta, Longmans, Green and Co, 1910-1918.

F. Nau, *Recueil de textes et de documents sur les Yézidis* (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*, t. XX, 1915-1917). In-8, 117 p. Paris, A. Picard et fils, 1918.

L. Œconomos, *La vie religieuse dans l'empire byzantin au temps des Comnènes et des Anges.* Avec une préface de M. Ch. Diehl. In-8, iii-244 p. Paris, E. Leroux, 1918.

Palladius, *The Lausiac history of Palladius*, tr. by W. K. Lowther Clarke (Translation of Christian literature : series 1, Greek texts). In-8, 188 p. map. S. P. C. K. [1918].

Saint Paul, *Épître aux Galates.* Introduction et commentaire par le R. P. M. J. Lagrange. In-8, lxxxiv-175 p. Paris, J. Gabalda, 1918.

Bernard Rackham, *Catalogue of the Le Blond Collection of Corean pottery* (Victoria and Albert Museum). 56 p., 48 pl. Stationery office, 1918.

Benjamin Willard Robinson, *Life of Paul.* In-8. Cambridge Press, 1919.

Henry A. Sanders, *The new testament manuscripts in the Freer collection* : part 2, The Washington manuscript of the Epistles of Paul (University of Michigan Studies, Humanistic series, vol. IX). 66 p., 3 pl. New-York, Macmillan, 1918.

J.-V Scheil, *Le poème d'Agusaya* (Annuaire de l'École pratique des Hautes-Études. Section des Sciences historiques et philologiques, 1918-1919). In-8, Paris, Imp. Nationale, 1918.

Villes et tribus du Maroc. Tome III. Rabat et sa région (Mission scien-

tifique du Maroc). In-8, ill., cartes et plans. Paris, E. Leroux, 1918.
A. Werner, *Introductory sketch of the Bantu languages.* In-8, 354 p. London, K. Paul, 1919.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

7 mars. M. le comte Alexandre de Laborde donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Joret, son prédécesseur.

— M. Babelon lit une étude sur la collection de Vogüé qui a été donnée récemment au cabinet des Médailles. Il insiste particulièrement sur certains problèmes d'épigraphie et d'interprétation de légendes monétaires que soulèvent les monnaies phéniciennes des rois de Sidon, de Tyr et de Citium, les monnaies juives des princes asmonéens et les monnaies qu'il propose d'attribuer à Azdod et à Gaza. Il signale également que la collection renferme une dizaine de monnaies de la région arabique antérieures à Alexandre, des monnaies de l'Afrique punique et des séries particulièrement riches relatives à la numismatique de l'orient latin.

14 mars. M. Ed. Pottier fait une communication sur une statuette d'albâtre appartenant à M. Vlasto, de Marseille. Ce monument reproduit les traits et l'attitude de la célèbre Vénus de Médicis.

28 mars. M. le comte Durrieu signale une intéressante découverte qui lui a été communiquée par M. Victor Fris, archiviste de la ville de Gand. Parmi les documents les plus importants concernant Paris, au moyen âge, se range une description de la capitale de la France sous Charles VI, composée par un certain Guillebert de Mets, que l'on sait, d'autre part, avoir exécuté des travaux de librairie pour les deux ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon. Le nom de cet écrivain a été orthographié : de Metz (avec un *z* final) et l'on a voulu en faire un Messin. M. Victor Fris a constaté que le vrai nom de l'auteur de la description de Paris était de Mets (avec un *s*), ce qui correspond en flamand au nom français Le Maçon; c'était un pur Flamand habitant la petite ville de Grammont en Belgique, où il fut échevin, receveur communal et en même temps tenancier d'une hôtellerie à l'enseigne de l' « Écu de France ». Le but principal de M. Fris en établissant ces faits a été de montrer que, il y a déjà cinq siècles, le français était, concurremment avec le flamand, la langue des lettrés flamands, preuve de l'étroitesse des rapports intellectuels entre la Flandre et la France.

— M. Camille Jullian fait une communication sur l'origine du nom de Strasbourg. L'établissement primitif et le camp romain formé là après la conquête portaient le nom d'*Argentoratum* issu d'un mot celtique. Ultérieurement, une ville marchande s'établit dans le voisinage; elle fut reliée à l'enceinte militaire par une grande voie. Cette agglomération engendra la ville moderne; elle reçut la dénomination de *Strataeburgus* d'où le nom actuel de Strasbourg.

4 avril. M. Omont donne lecture d'une note du P. Delehaye, correspondant de l'Académie, sur le mot grec ΜΙΕΡΕΥΣ, inconnu aux classiques, et qu'on trouve dans de nombreux textes hagiographiques. Plusieurs éditeurs avaient jusqu'ici regardé ce terme comme suspect et étaient portés à le rejeter. Le P. Delehaye établit, par une suite de passages empruntés à différentes vies de saints, que le sens de ce mot n'est pas douteux ; il signifie : « prêtre indigne ou sacrilège », et l'existence de la forme μὴ ἱερεύς suffit à montrer que l'origine de ce mot est très simple et sa composition très naturelle.

— M. le chanoine Van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, expose de quelle façon il a pu soustraire à tous les dangers, pendant l'occupation de Gand par les Allemands, le merveilleux retable de l' « Agneau mystique », peint par Van Eyck et conservé à la cathédrale Saint-Bavon.

— M. Paul Monceaux communique une inscription inédite de Madaure récemment découverte par M. Joly : cette inscription, qui date du IVe siècle, figurait sur le tombeau d'un vétéran chrétien de la Légion IIIa Augusta.

— M. Adrien Blanchet étudie un passage de Suétone d'après lequel Auguste avait reçu dans son enfance le surnom de Thurinus, tiré du nom de Thurium, ville d'où sa famille était peut-être originaire. Le texte de Suétone est confirmé par l'existence de nombreuses monnaies d'Auguste où est représenté un taureau, type particulier des anciennes monnaies de Thurium. Pour la famille Julia, dont Auguste était devenu membre quand César l'avait adopté, ce type monétaire du taureau avait de plus une signification astrologique, indiquée aussi par Suétone et prouvée par la numismatique d'Auguste.

— M. Homolle communique un rapport sur les *tumuli* de Macédoine rédigé par le sergent Rey, chargé du service archéologique de l'armée d'Orient.

11 avril. Le prince Michel Soutzo fait une communication sur les origines et les rapports de quelques poids assyro-chaldéens.

16 avril. M. Paul Foucart lit un mémoire sur un décret athénien de l'année 401, statuant sur les récompenses à décerner aux métèques et aux étrangers qui avaient concouru au renversement des Trente et à la restauration de la démocratie. On n'a pas retrouvé le monument dans son intégrité, mais seulement un fragment considérable, qui a été étudié à plusieurs reprises par des savants étrangers. M. Foucart montre que les restitutions proposées ne sont pas satisfaisantes, et que l'économie générale du décret a été méconnue. En réalité, les Athéniens établirent deux classes de récompenses, et fixèrent avec précision les services qui donnaient droit à l'une ou à l'autre. Le droit de cité fut conféré à tous les métèques qui étaient descendus de Phylé avec la petite armée de Thrasybule ou qui l'avaient aidée à occuper le Pirée. La liste des nouveaux citoyens était gravée sur le revers du marbre. La seconde classe des bénéficiaires comprenait les métèques et les étrangers qui s'étaient enrôlés postérieurement et qui avaient pris part au combat de Munychie ou avaient fait toute la campagne contre les oligarques d'Athènes jusqu'à la victoire complète de l'armée du Pirée. En vertu d'une promesse formelle des généraux, qu'a

rapportée Xénophon, tous reçurent le privilège de l'*isotélie*, qui les mettait sur le même pied que les citoyens pour les charges fiscales.

En terminant, M. Foucart fait remarquer que le renversement des Trente ne rendit pas complètement à Athènes son ancienne indépendance. La ville avait recouvré son autonomie intérieure. Mais, à l'égard de Sparte, elle resta dans son état de vassalité humiliante; des témoignages, en partie nouveaux, ont montré avec quelle rigueur les Spartiates maintinrent, jusqu'à la guerre de Corinthe, les deux conditions imposées par la capitulation de 404.

25 avril. M. le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Pierre Paris exposant les résultats obtenus cette année au cours des fouilles entreprises à Bolonia sous les auspices de l'Académie.

— M. Thureau-Dangin donne lecture d'une étude sur un acte de donation du roi Merduk-Zakir-Schum, récemment entré au Musée du Louvre. Il en explique le sens et en fait ressortir l'intérêt.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le 9 avril 1919 sa deuxième séance trimestrielle.

M. Ernest Lavisse a été réélu conservateur du Musée Condé.

M. Pierre de Nolhac a été élu directeur du Musée Jacquemart-André.

M. L. Gillet a été réélu conservateur du domaine de Chaalis.

M. Ernest Lavisse a lu un rapport sur le Musée Condé en 1918.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. René Boylesve a été reçu le jeudi 20 mars et a prononcé un discours sur la vie et les œuvres de M. Alfred Mézières, son prédécesseur. M. Henri de Régnier, directeur de l'Académie, lui a répondu.

— Mgr Alfred Baudrillart a été reçu le jeudi 10 avril et a prononcé un discours sur la vie et les œuvres de M. le comte Albert de Mun, son prédécesseur. M. Marcel Prévost, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. J. Loth, professeur au Collège de France a été élu membre de l'Académie le 28 mars en remplacement de M. Paul Meyer, décédé.

Le *prix Lagrange* est ainsi partagé : un prix de 600 francs à M. Brunel pour son édition de la *Vie de Sainte Énimie* en vers provençaux, par Bertrand de Marseille; un prix de 400 francs à M. Nicod pour son édition des *Jeux partis* d'Adam de La Halle.

Le *Prix Saintour* (antiquité classique), est ainsi partagé : 1 500 francs à M. Edmond Courbaud pour son ouvrage *Les procédés d'art de Tacite dans les Histoires*; 1 500 francs à M. François Villeneuve pour son ouvrage *Essai sur Perse*.

Concours des antiquités nationales. La commission a décidé de ne pas décerner de première médaille cette année. La seconde médaille est dé-

décernée à M. le chanoine Deslandes pour son *Étude sur l'église de Bayeux*; la troisième médaille à M. l'abbé Galabert pour son ouvrage sur *Montpezat de Quercy, sa collégiale, ses seigneurs*; la première mention à M. Henri Stein pour ses publications intitulées : 1° *Pierre Tristan, chambellan de Philippe Auguste*; 2° *Conjectures sur l'auteur du Livre de Jostice et de Plet*; 3° *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux du Gâtinais*; la deuxième mention à M. l'abbé Duine pour son *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*; la troisième mention à M. H. Moret pour son ouvrage intitulé *Le Croisic. Précis historique sur la presqu'île croisicaire.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. George Ellery Hale a été élu associé étranger le 10 mars.

M. Eugène Cosserat a été élu le 31 mars membre non-résident.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Fenaille a été élu le 22 mars 1919 membre libre.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Paul Beauregard, membre de la section d'économie politique, statistique et finances depuis 1905, est décédé à Paris le 28 mars 1919.

Élections. M. Fernand Laudet a été élu le 22 mars 1919 membre libre.

— M. Souchon a été élu le 29 mars membre de la section d'économie politique, statistique et finances.

— M. Le Roy a été élu le 5 avril membre de la section de philosophie,

— M. le maréchal Pétain a été élu le 12 avril membre libre.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET-AOUT 1919

LA FRANCE ET LE LIBAN.

René Ristelhueber, consul de France. *Traditions françaises au Liban*. Préface de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Avec deux cartes dans le texte et deux fac-similés hors texte. Un vol. in-8, xi-314 pages; Paris, Félix Alcan, 1918.

Le Liban éveille, dans notre mémoire, une foule de souvenirs historiques et religieux. Nous ne pouvons y songer sans y voir, par l'imagination, les célèbres cèdres exploités dans l'antiquité, dont on tirait les bois de construction que le roi de Tyr, Hiram, envoya à David en même temps que les charpentiers chargés de les ouvrer[1], dont Salomon utilisa la résistance pour les colonnes de la maison du parc élevée par lui dans la montagne[2], dont Cyrus avait autorisé l'exportation par mer de Sidon et de Tyr, moyennant la contre-valeur en huile d'olives, pour que Zorobabel pût relever le Temple[3]; dont les navigateurs faisaient des mâts de navire[4], et les idolâtres des statues[5]. Aujourd'hui le nombre de ces arbres est bien réduit, et le plus beau de ces conifères est encore celui du Muséum d'histoire naturelle de Paris, rapporté d'Angleterre au milieu du xviiie siècle[6] et

(1) II Sam., V, 11.

(2) I Rois, VII, 2.

(3) Esdr., III, 7.

(4) Ezech., XXVII, 6. Comparer Théophraste, livre V, ch. viii; Pline, livre XVI, ch. xl; Diodore de Sicile, livre I, § 2.

(5) Ezech., XLIV, 13-15. Comparer Virgile, *Énéide*, VII, v, 177; Pline, *loco cit.*, à propos d'une statue de Diane près de Sagonte.

(6) En 1734, par Bernard de Jussieu. Les cèdres du jardin de Chelsea, près de Londres, avaient été plantés en 1683. Cf. Loiseleur-Deslongchamps, *Histoire du cèdre du Liban*. Paris, 1837, p. 34 (Extrait des *Annales de l'agriculture française*).

ancêtre de tous les cèdres qui croissent actuellement sur le sol de notre patrie; mais le souvenir en est vivace et décore de couleurs charmantes la masse jaunâtre de ces montagnes dénudées.

Nous avons de plus pressants motifs pour nous intéresser aux événements qui se déroulent dans cette contrée méditerranéenne; la partie nord du Liban est habitée par les Maronites dont Poujoulat remarquait le « vieil amour pour la France qu'on retrouve chez tous[1] ». Au moment où ce peuple, épris d'indépendance, va échapper à la menace quatre fois séculaire qui l'enlaçait et l'oppressait et réaliser son vif désir de tranquillité et de labeur silencieux, le volume que vient de lui consacrer M. R. Ristelhueber arrive à propos pour attirer de nouveau l'attention de notre pays sur la contrée qui a toujours réclamé un protectorat bénévole, en attendant que le cours des siècles lui permît de jouir d'une protection plus efficace.

I

C'est à François Leclerc du Tremblay, plus connu sous le nom de Père Joseph qu'il prit en entrant en religion, et sous le sobriquet d'Éminence grise que lui réservèrent les historiens, qu'il convient de faire remonter l'honneur d'avoir remplacé, dans les missions des Échelles du Levant installées au pied des montagnes de Syrie, les capucins italiens par des missionnaires français; cette idée politique de première importance allait établir les rapports étroits qui, depuis lors, et malgré de nombreuses vicissitudes, n'ont cessé de régner entre les deux pays. Depuis les Croisades, les Franciscains étaient restés à Jérusalem, et peu à peu ils rentraient en possession de leurs anciens établissements : c'est ainsi qu'au cours du xve siècle, sous la domination des sultans Mamlouks du Caire, ils reprirent leur église de Beyrouth et leur mission de Tripoli. De là, ils rayonnaient dans la montagne, et l'on a conservé les noms des frères Gandolphe de Sicile, Alexandre Ariosti de Bologne, et surtout Gryphon de Flandre dont les travaux ont été, il y a quelque temps, mis en lumière par

[1] Michaud et Poujoulat, *Correspondance d'Orient*, Bruxelles 1835, t. VII, p. 189.

le R. P. Henri Lammens [1]. Le Père Joseph voulut réserver ce rôle à ses compatriotes; il obtint de Rome l'autorisation d'envoyer des missionnaires en Orient, et en 1625 il fut nommé supérieur de la mission. Dès la même année, le Père Jean de Saumur s'établissait à Saïda, et le Père Adrien de la Brosse s'installait à Beyrouth l'année suivante; le Père Machaire de Gien fondait, en 1628, le collège d'Antoura, dans le district du Kesrowân, en plein Liban. Ces missions formaient, avec celles de Damas et de Chypre, la custodie de Palestine, réservée aux religions de Bretagne, tandis que la custodie d'Alep, attribuée à la province de Touraine, voyait s'étendre son action en Égypte, en Éthiopie et jusqu'en Perse, le commerce avec ce dernier pays se faisant alors par Alep.

De leur côté les Jésuites, installés à Constantinople dès 1609, obtenaient en 1629, à la suite des démarches du comte de Cézy, ambassadeur de Louis XIII auprès de la Porte, les firmans nécessaires pour « prêcher librement et publiquement » partout où il y avait « des consuls établis pour la nation française », étant admis que par ces derniers mots il faut entendre ce que nous appelons aujourd'hui une colonie française en territoire étranger. Deux religieux de cet ordre arrivés à Alep durent en repartir bientôt en présence de l'hostilité des négociants vénitiens, anglais et hollandais. Vers 1645, le Père Jean Amieu fondait deux établissements, l'un à Tripoli et l'autre à Saïda; son ordre y avait ouvert de petites écoles, et obtenu l'autorisation d'envoyer à Rome leurs meilleurs élèves pour leur faire achever leurs études au Collège oriental fondé par le pape Grégoire XIII.

La Congrégation des Prêtres de la Mission, plus connus sous le vocable de Lazaristes, avait songé également à l'envoi de missionnaires, et saint Vincent de Paul, son fondateur, avait reçu de la Propagande la demande d'un religieux de son ordre; il y répondit en proposant un candidat, mais sa proposition n'eut aucune suite. Les Lazaristes ne devaient arriver en Syrie que dans l'année 1783, où ils vinrent remplacer les Jésuites lors de la dissolution de leur ordre.

Ce qui avait grandement facilité l'établissement des ordres reli-

[1] H. Lammens, *Frère Gryphon et le Liban au XVe siècle*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV., 1899, p. 68 et suivantes.

gieux en Syrie, c'est que la montagne était alors gouvernée par Fakhr-ed-dîn, émir des Druses, de la famille de Ma'n, dont le nom a été défiguré par les écrivains européens en celui de Facardin. Ce grand prince, d'ailleurs d'une grande tolérance religieuse, avait voyagé en Europe et s'était rendu notamment à Florence; nul doute que, pour appuyer ses velléités d'indépendance contre les entreprises de la Porte, il n'ait songé à l'aide que pouvaient lui apporter les Etats de l'Europe hostiles à l'Empire ottoman : on sait qu'il ne réussit pas à se maintenir contre ses adversaires, et que les Turcs l'emmenèrent prisonnier à Constantinople. Voici en quels termes le Père Louis Chéïkho a apprécié le rôle joué en ces circonstances par l'émir druse[1], qu'un capucin s'était imaginé avoir converti à la foi chrétienne :

Du temps de l'émir Fakhr-ed-dîn, le nombre des chrétiens augmenta dans les villes du littoral et leur importance fut considérable auprès de lui; la plus grande partie de son armée appartenait à leur confession; ses conseillers et ses serviteurs étaient des Maronites. De son temps également, des missionnaires francs arrivèrent et habitèrent la montagne. Parmi ceux-ci, les capucins s'installèrent à Beyrouth; quant aux franciscains, ils y étaient déjà avant cette époque[2]. Les Jésuites y avaient une demeure où ils séjournaient quand ils descendaient en ville pour les affaires de leur mission; dans ce cas, ils prêchaient dans l'église des Maronites et dans celle des Grecs. Parmi ceux d'entre eux qui moururent dans cette ville est le célèbre P. Amieu, qui fut enterré devant la porte de l'église maronite de Saint-Georges.

A la suite de la défaite de l'émir Fakhr-ed-dîn par les troupes envoyées de Constantinople, les Turcs envahirent le Liban. Les Maronites effrayés voulurent s'enfuir; ils en furent empêchés par

[1] Dans l'*Histoire de Beyrouth et des Bohtor, émirs d'Al-Gharb*, par Salih ibn Yahya (en arabe), publiée et annotée par le P. L. Chéïkho S. J. d'après le Ms. de Paris, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1902; 1 vol. in-12, 6-315 pages. Sauf la préface en français, tout l'ouvrage, y compris les notes et les suppléments, est en arabe; comme il n'en a été fait jusqu'ici aucune traduction en langue européenne, nous avons cru bien faire de traduire ce passage (p. 273). Ce volume est resté naturellement inconnu à M. Ristelhueber.

[2] L'*Histoire de Beyrouth* de Salih ibn Yahya mentionne, p. 149, une ancienne église des Franciscains, sise à l'orient de la ville, mais à l'intérieur de l'enceinte fortifiée; elle fut transformée en demeure seigneuriale par les émirs d'el-Gharb quand ils vinrent s'établir à Beyrouth en 1294 (cf. p. 63); elle était en ruines du temps de l'auteur (commencement du xve siècle).

un pieux ermite d'origine française qui vivait dans une cellule creusée au bord d'un précipice, et qui en sortit pour parcourir les campagnes et rassurer les paysans. C'était François Gulamp de Chasteuil, dont l'histoire et les aventures nous ont été contées par Jean de la Roque, dans son *Voyage de Syrie et du mont Liban*. Né à Aix-en-Provence en 1588, il avait manifesté de bonne heure de vifs sentiments de piété, et entrepris des études bibliques qui l'amenèrent au désir de visiter la Palestine. Henri de Gournai, comte de Marcheville, avait été nommé ambassadeur à Constantinople en 1631[1]; il avait désiré s'entourer de savants et proposé à Descartes et à Gassendi d'être attachés à sa mission; à leur défaut, il accueillit Chasteuil. La politique eut tôt fait de dégoûter ce dernier; un missionnaire partant pour le Liban, le jeune ascète s'habilla en Maronite et l'accompagna. C'était en 1632; il se retira entièrement du monde et mena dès lors une vie toute d'austérité. Il ne tarda pas à être considéré comme un saint par les rudes habitants de la montagne; tous le vénéraient, même les Druses. Il ne sortit de sa retraite que pour dissuader les Maronites d'émigrer, comme nous venons de le voir, lors des persécutions qui atteignirent les partisans vrais ou supposés de l'émir vaincu. L'ermite, dont la santé était ruinée par les mortifications, atteint de phtisie, mourut au cours d'un voyage au mont Carmel, dans la nuit de la Pentecôte de l'an 1644. On ignore l'emplacement de son tombeau, que le chevalier d'Arvieux avait visité en 1660[2].

II

L'initiative hardie de Jacques Cœur, promenant la bannière royale de France dans des mers qui semblaient réservées exclusivement aux négociants de Pise et de Gênes, n'avait pas réussi à créer un courant continu, pour le commerce, entre Marseille et le Levant. Il en fut

[1] Jouannin et van Gaver, *Turquie*, p. 460; J. de Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. XVII, p. 141.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 418. La Roque s'y était rendu également; il en indique l'emplacement, au fond de l'église de l'ermitage des Carmes désigné sous le vocable de Mar Elicha (Saint-Elisée); il avait copié l'épitaphe. Cf. *Voyage*, t. I, p. 59, 61, 63.

autrement dès que François Ier eut obtenu de la Porte la signature des premières Capitulations en 1535. L'année précédente, Jean de Laforest déployait pour la première fois la qualité d'ambassadeur, tandis qu'avant lui Jean Frangipani et Antoine Rinçon n'avaient eu que celle d'envoyé; il représentait ainsi, auprès du Grand Turc, la personne même du roi de France. Le « consulat de Syrie » était créé immédiatement après la délivrance du titre qui permettait aux navigateurs provençaux de trafiquer librement avec les Echelles; ses titulaires résidèrent parfois à Tripoli, mais plus ordinairement à Alep, le grand centre commercial de cette époque dans l'Asie antérieure. De là, leur action s'étendait non seulement sur la Syrie entière, mais encore sur l'île de Chypre ainsi que sur la Caramanie, au sud de l'Asie Mineure. Ce poste devait prendre une importance encore plus considérable avec la nomination de François Picquet, en 1652.

Picquet, né à Lyon en 1626, était fils d'un banquier de cette ville; sur la recommandation de la duchesse d'Aiguillon, il fut désigné, à l'âge de vingt-six ans, pour remplacer le provençal Bonnin, mort en fonctions. C'était, a dit de lui le chevalier d'Arvieux, « un homme merveilleux pour le service de Dieu et celui de son souverain ». Il possédait à fond les langues orientales, comme on l'entendait alors, c'est-à-dire l'arabe, seule langue parlée dans toute la Syrie, et le turc, idiome des conquérants et de l'administration qu'ils avaient installée dans les contrées conquises en 1516. Il fut pendant neuf années consul à Alep; en 1661, il entra dans les ordres et reçut la tonsure dans l'église des Carmes. Rentré en France, il fut nommé dix-huit ans plus tard, vicaire apostolique de Babylone avec le titre d'évêque de Césaropole et chargé d'une mission diplomatique en Perse; c'est au retour de ce voyage qu'il mourut à Hamadan, l'ancienne Ecbatane, en 1685.

Environ deux cents familles maronites habitaient alors la ville d'Alep. Elles trouvèrent chez Picquet un protecteur dévoué, prêt à débourser, comme il le fit d'ailleurs, les sommes réclamées à titre d'avanie par le pacha, gouverneur de la province. Mieux encore, il résolut d'attirer l'attention du gouvernement français sur l'état misérable où se trouvait placé le Liban, et il écrivit, le 1er août 1657, au cardinal Mazarin, une lettre conservée dans les archives du Ministère

des Affaires étrangères et reproduite par M. Ristelhueber dans les *Pièces justificatives* (n° 4, p. 290). Il y montrait le pays ruiné par les exactions des Turcs, et les Maronites sur le point de le quitter. Il profitait, pour la remettre en mains propres au célèbre cardinal, du départ pour la France du Père Sylvestre de Saint-Aignan, custode de la mission des Capucins d'Alep. Ce religieux venait d'obtenir un grand succès en réalisant l'union avec Rome des Syriens, des Grecs Melchites et des Arméniens, dont les patriarches avaient signé un acte d'abjuration de leurs erreurs, que le zélé missionnaire emportait avec lui.

Les projets de Picquet et du Père Sylvestre ne tendaient à rien moins qu'à enlever aux Turcs l'administration du Liban pour la confier à un Maronite, le Chéikh Abou-Naufel. Le gouvernement de Louis XIV se rendit bien compte que, présentées sous cette forme, les revendications des indigènes n'avaient aucune chance d'aboutir. Jamais la Porte n'eût consenti bénévolement à se dessaisir de l'administration d'une portion de son territoire : quand elle l'a fait, c'est qu'elle y a été contrainte. Le roi manda à son ambassadeur d'obtenir des commandements enjoignant au pacha de Tripoli de renoncer aux impôts arbitraires dont il exigeait le versement ; et il paraît bien que les ordres de Constantinople furent exécutés cette fois, car les Maronites, pendant une douzaine d'années, semblent n'avoir plus eu de sujet de plaintes.

Les consuls de France avaient le droit de se substituer, dans les places de commerce où ils ne pouvaient résider en personne, des vice-consuls correspondant à nos agents consulaires actuels, et de leur délivrer des lettres de provision. Pour percevoir le droit de 2 p. 100 sur les marchandises expédiées de Beyrouth en France, consistant surtout en soie grège (c'était là le plus clair de son revenu), Picquet fit choix du chéïkh Abou-Naufel el-Khazen, d'une famille considérable du Kesrowan qui jouissait d'un grand crédit auprès de l'Emir druse Melhem, neveu de Fakhr-ed-dîn et gouverneur du Liban depuis la défaite de son oncle. Cette famille avait sauvé la mère de Fakhr-ed-dîn et ses deux fils en leur accordant un refuge lors de l'expédition turque. C'est le 28 juin 1655 qu'Abou-Naufel fut nommé vice-consul à Beyrouth, et sa désignation fut plus tard confirmée par le gouvernement royal.

La colonie de Saïda, qui considérait Beyrouth comme une de ses dépendances, se souleva contre la désignation d'un agent par Alep; elle obtint même un arrêt du Parlement d'Aix annulant les lettres de provision. Cet arrêt mettait le gouvernement dans un cruel embarras, d'autant plus qu'il était en même temps sollicité par de puissantes intrigues. Pour régler cette épineuse question, Louis XIV prit le parti de séparer l'échelle de Beyrouth tant du consulat d'Alep que de celui de Saïda, et d'y instituer un consulat indépendant qui fut confié au chéïkh Abou-Naufel. Les lettres-patentes qui confirmèrent cette décision portent la date du 1er janvier 1662. Quand ce chéïkh mourut, le 13 août 1679, son fils aîné lui succéda dans le consulat de Beyrouth, et après lui, ce fut encore l'aîné des six fils de ce dernier qui hérita de ces fonctions consulaires.

III

Le pape Grégoire XIII avait fondé à Rome, en 1584, un Collège oriental pour y réunir les quelques vingt étudiants maronites désireux de s'instruire dans le latin et l'italien et de se rendre utiles, en qualité de truchements, dans les rapports constants entre leur patriarcat et les autorités religieuses; son successeur, Sixte-Quint, alloua un revenu à cet établissement, et le cardinal Carafa lui légua plus tard toute sa fortune. Ces élèves, devenus maîtres à leur tour, contribuèrent puissamment à répandre en Europe l'étude de l'arabe et du syriaque; l'une des premières grammaires de cette dernière langue, parues en Europe, fut publiée à Rome par G. Amira en 1596[1].

De là sortit également Gabriel Sionita, qui s'appelait en réalité Djibrâïl Çahyoûni, né à Ehden, près des cèdres, vers 1577; il

[1] Contrairement à ce qu'a cru M. Ristelhueber, probablement d'après K. T. Khaïrallah, *la Syrie*, dans la *Revue du monde musulman*, t. XIX, 1912, p. 34, il y avait eu auparavant les grammaires syriaques de Widmanstad (Vienne, 1555, réimprimée à Anvers en 1572 par Guy Lefèvre de la Boderie), de Jean Mercier (Paris, 1560; Witeburg, 1579), d'Emmanuel Tremelius (Genève, 1569), d'André Masius (dans le t. VI de la Polyglotte d'Anvers, 1573), de Cornélius Bertram (Genève 1574), de Gaspard Waser Tigurinus (Leyde 1594). Cf. J. Th. Zenker, *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 130-131.

professa au Collège de la Sapience et fut appelé à Paris en 1614 par Louis XIII pour y occuper une chaire de langues orientales au Collège Royal, aujourd'hui Collège de France[1]; il fut en même temps secrétaire-interprète du roi. Collaborateur de Lejay pour sa Bible polyglotte, il publia non seulement une grammaire arabe en collaboration avec son collègue Jean Hesronita, mais encore d'autres ouvrages[2]. Ce collègue était originaire du village de Hesroûn[3]. Tous deux, d'après une note en arabe conservée dans les archives du Patriarcat maronite (*pièce justificative* n° 3, p. 290), étaient autorisés à demeurer dans le Collège Royal ou dans tout autre endroit à leur convenance, et devaient s'y occuper à traduire en latin et à publier des livres de leur langue, le loyer et leur nourriture étant aux frais du roi.

Le successeur de Gabriel Sionita, en 1646[4], fut un autre Maronite, Abraham Echellensis, de son nom arabe Ibrahîm el-Heklénî; il était né à Hékel, dans la province de Djébéïl, la Giblet du temps des Croisades. Son professorat ne l'empêcha pas de publier, en 1641, la traduction en latin du *Djâm-i-Gîti-numâ*[5] et en 1647, celle du *Dîwân-el-Hayawân* d'Abou'l-Faḍl 'Abd-er-Raḥman es-Soyoûṭî et de deux autres traités anonymes sous le titre de *De proprietatibus*[6].

[1] Il y succéda à Hubert. Cf. P. Casanova, *L'Enseignement de l'arabe au Collège de France*. Paris, Geuthner, 1910, p. 46.

[2] La *Grammatica arabica Maronitarum* est de 1616, aux frais et avec la typographie de Fr. Savary de Brèves. La *Geographia nubiensis* (1619) est un extrait de la Géographie d'Edrîsî, restée inédite dans son ensemble (on n'en n'a publié que des fragments isolés) et traduite insuffisamment par Amédée Jaubert. La traduction des Psaumes sur le texte arabe est de 1614, en collaboration avec Vittorio Sciala, ainsi que la *Dottrina christiana* en latin et en arabe, traduite plus tard (1668) en italien par le P. Alessio da Todi.

[3] La famille d'Assémani était originaire du même village, mais Yoûsef Sim'ân es-Sim'ânî, plus connu sous le nom d'Assémani, l'auteur de la *Bibliotheca orientalis*, naquit à Tripoli de Syrie le 27 juillet 1687.

[4] En 1641, d'après P. Casanova, *op. laud*, p. 51.

[5] Synopsis propositorum Sapientiæ Arabum philosophorum inscripta Speculum mundum repraesentans, ex arabico sermone latini juris facta... ad eminentissimum Principem D. Cardinalem Ducem de Richelieu. Parisiis, excud. Ant. Vitray. 1641, in-4°.

[6] De proprietatibus ac virtutibus medicis animalium, plantarum ac gemmarum tractatus triplex, nunc primum ex arabico idiomate latinitate donatus. Paris, 1647, in-8°.

Leur enseignement contribua probablement à diriger du côté de l'Orient la vocation d'orientalistes français que l'on voit se produire à cette époque, et dont les plus connus sont Pierre Vattier, traducteur de l'histoire de Tamerlan d'Ibn-'Arab-châh, qui professa au Collège Royal de 1658 à 1669, et François Pétis de la Croix qui succéda un peu plus tard à un Alépin, Pierre Dippy [1]; c'était sans doute à leur école que celui-ci s'était préparé à voyager en Orient. De même qu'au milieu du xve siècle les Grecs, fuyant Constantinople, avaient répandu à travers l'Europe la connaissance de leur langue, ce furent des émigrés maronites qui initièrent les savants à l'étude de l'arabe et du syriaque.

IV

Une question qui a passionné les esprits autrefois, et que M. Ristelhueber refuse avec raison de réveiller en affirmant que « renouveler cette vieille controverse religieuse serait superflu (p. 52) », c'est celle de la perpétuelle orthodoxie des Maronites, étant donné que par orthodoxie on doit entendre accord avec les dogmes de l'Eglise catholique, les questions de rites et de discipline ecclésiastique restant naturellement en dehors du conflit, du moment que le Saint-Siège, en constatant l'Union, autorise les Églises orientales à conserver leurs rites et leur discipline propres. Sans examiner dans le détail le pour et le contre, il nous sera permis de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les raisons qu'on a fait valoir de part et d'autre.

Le médecin Eutychius, devenu patriarche melchite d'Alexandrie, qui vécut de 876 à 939 de notre ère, a écrit en arabe, sous le nom de Sa'îd ben el-Batrîq et avec le titre de *Nazhm-el-Djauhar*, une histoire universelle qui a été publiée et traduite en latin par Edward Pocock en 1658 [2]. C'est là que l'on trouve la plus ancienne mention des Maronites (t. II, p. 190) : « Il y avait, dit-il, du temps de l'empereur Maurice un moine appelé Maron qui attribuait au Messie deux natures, [mais] une seule volonté, une seule opération,

[1] Orthographié Dipy dans P. Casanova, *op. laud*, p. 52 ; il avait succédé à Vattier en 1670.

[2] Eutychii Patriarchae Alexandrini Annales, interprete Edwardo Pocockio ; Oxoniae, 1658.

une seule personne. Il corrompit [ainsi] la croyance du peuple. La plupart de ceux qui le suivrent dans cette croyance, ses élèves, furent les habitants de Hama, de Qinnasrîn, d'el-'Awâçim [région d'Alep] et un groupe de Grecs. Ses sectateurs furent nommés *Mâroûniyya*, expression dérivée de son nom. A sa mort, les habitants de Hama construisirent un couvent dans cette ville, qu'ils appelèrent couvent de Maron, et professèrent sa religion. »

Voilà l'accusation de monothélisme nettement formulée, et on la verra répéter fréquemment par les auteurs postérieurs, qui semblent avoir puisé leurs renseignements dans l'histoire d'Eutychius; c'est ce qu'a mis en lumière Monseigneur Istifân ed-Dowaïhî d'Ehden dans son *Histoire des Maronites*, en arabe[1]. Rien ne nous garantit, en effet que le patriarche d'Alexandrie n'ait pas commis quelque erreur. Il y a, certainement, des inexactitudes dans son récit; Procope parle de la reconstruction par Justinien du couvent de Saint-Maron au-dessus de Hama; cet établissement était, par conséquent, antérieur à Maurice; d'ailleurs ce saint ne peut avoir été un hérésiarque, puisqu'il figure au Synaxaire grec sous la rubrique du 14 février.

Thomas, évêque de Kafar-Tâb, entre l'Oronte et Alep, n'était ni maronite, ni évêque des Maronites; d'après une note marginale lue, sur le manuscrit de son ouvrage des *Dix discours* conservé au couvent de Qanoûbîn, par Djibrîl ben el-Qilâ'i[2], il était originaire de Harrân, élevé à Mârdîn; appartenant à la secte jacobite, il fut exilé par sa communauté, se rendit au Liban et admit la croyance aux deux natures du Christ, mais resta monothélite. « La seule différence,

[1] *Ta'rîkh et-Taïfet el-Mâroûniyya* publiée et annotée par Réchîd Khoûri ech-Chartoûnî; Beyrouth, imprimerie catholique, 1890. La seconde partie de cet ouvrage, p. 292-466, est entièrement consacrée à la réfutation des imputations calomnieuses dirigées contre la foi de cette communauté. Mgr Istifân ed-Dowaïhî, qui avait le titre de patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, était patriarche maronite depuis 1670; il a vécu soixante-dix-neuf ans et est mort en 1704, ce qui place sa naissance vers 1625. M. Ristelhueber donne comme date de sa naissance 1633 (*op. laud.*, p. 107, note 5) sans citer l'autorité sur laquelle il s'appuie et qui est sans doute Khaïrallah, *la Syrie*, dans la *Revue du Monde musulman*, t. XIX, p. 39. Voir sa biographie en tête de l'*Histoire des Maronites*, notamment p. 25, ligne 13.

[2] *Id.*, *opus*, p. 339. Sur ce maronite, devenu franciscain et évêque en Chypre, voir Khaïrallah, *op. supra laud.*, p. 39.

a-t-il écrit, entre les Melchites et les Maronites repose sur la question de la volonté chez le Christ : car les premiers en admettent deux, et les seconds une seule. » Il semble avoir essayé d'introduire cette opinion dans le pays qui lui accordait l'hospitalité, mais n'avoir été suivi que par un petit nombre d'adeptes, dans un canton écarté. C'est à la date de 1089, qu'il y eut à ce sujet un échange de correspondances avec Jean, patriarche grec d'Antioche. Son séjour au Liban coïncida avec la prise de Tripoli par les Croisés en 1108 [1].

Une information plus précise nous est donnée par Guillaume de Tyr, que nous citerons dans son texte français du XIIIe siècle [2] :

Une maniere de gent que l'en apeloit Suriens qui abitent en la terre de Fenice, entor la terre de Libane, de lez la cité de Gibelet, changierent mout leur estat et comencierent à croire en autre maniere qu'il n'avoient fet avant; car bien avoit Vc anz passez que uns popeliquans [3] fu qui avoit nom Marons : de cestui estoient-il apelé Maronique, parce qu'il le sivoient en sa mescréandise. Desevré estoient des vrais crestiens, et par eus fesoient leur sacremenz. Mès lors les regarda Nostre Sires et se perceurent de l'erreur qu'il tenoient : au patriarche d'Antioche Haimeri vinrent et forjurerent l'enseignement Maron que il avoient longuement tenu à leur dampnement, et receurent la foi chrestienne si come l'eglise de Rome la tient, à cui il furent apareillié de ce jor en avant à obéir com à leur mere, et vrai fil li furent. En ce pueple qui einsi fu convertis avoit bien XLm que homes que femmes qui abitoient ês esveschiez de Gibelet, de Bostre et de Triple.... Il avoient eu patriarches et evesques de leur loi qui furent premnain converti....

Cela se passait en 1182. On a objecté à ce témoignage que si le vieil historien a pu constater la réunion, à cette date, des Maronites avec Rome, on ne peut se fier avec la même certitude à ce qu'il raconte au sujet de Maron, et qu'il a probablement tiré d'Eutychius : aucune allusion n'est faite au monothélisme, et l'erreur qu'ils ont abjurée n'était peut-être pas en matière de dogme; toujours est-il que depuis cette date il est bien certain que les Maronites sont en communion complète avec le Saint-Siège : les incertitudes antérieures perdent de leur importance.

(1) Mgr Dowaïhî écrit 1104, mais c'est une erreur. Cf. Michaud, *Histoire des Croisades*, éd. Huillard Bréholles, t. I. p. 304.

(2) Edition de Paulin Paris, 1879; t. II. p. 420; livre XXII, ch. VII.

(3) Texte latin : *hæresiarcha*.

Le frère Gryphon, missionnaire flamand de l'ordre des Franciscains, débarqué en Palestine au début de l'année 1443, corrigea au Liban divers abus; c'est ainsi, du moins, que le R. P. H. Lammens traduit les mots *errores ablegavit* du texte[1], car, dit-il, « il ne peut évidemment pas être question d'erreurs doctrinales »; il s'agit d'anciens usages rituels communs aux églises orientales et qui n'avaient pas encore disparu malgré les efforts des missionnaires, pour être remplacés par les coutumes adoptées par l'Église catholique[2]. Il convient d'ajouter qu'à cette époque il y avait encore de nombreuses communautés jacobites éparses au milieu de la population maronite, et qu'il est d'autant plus méritoire à celle-ci d'avoir résisté à des tentatives de prosélytisme venues de la part de gens parlant et écrivant la même langue.

Toutefois les remarques du sieur de Villamont, qui visita la Terre Sainte en 1589, sont curieuses et méritent d'être rapportées. « Au regard des Marotines (lire : Maronites), ainsi appelés de Maron Heresiarque, c'est une nation belliqueuse.... Ils ont été hérétiques fort longtemps, inconstant au surplus et légers en leur croyance. Car du temps du concile de Latran, celebré à Rome, sous Innocent troisième, leur Patriarche iura obeyssance au saint Siege, et assista à ce Concile; mais ils durerent peu en leur sainte opinion, ains ils retournerent à leur premier vomissement, de sorte qu'ils furent condamnez et leur erreur au concile de Constance. Depuis ils retournerent pour la seconde fois au giron de l'Eglise Romaine, mais ils n'y durerent gueres, ains persevererent assez longuement en leur erreur, jusques à nostre temps, qu'abiurerent pour la troisieme fois leur erreur, entre les mains de leur Patriarche nommé Æmeris, il se disent auiourd'huy catholiques Romains. De tout temps ils vsoient de cloches en leurs Eglises, et leurs Euesques portaient comme les nostres des mitres, anneaux et crosses contre la coustume de l'Eglise orientale[3].... » Pour ce qui est des cloches, l'introduction au Liban en eut lieu en 1112, selon l'*Histoire des Maronites* de Monseigneur

[1] H. Lammens S. J., *Frère Gryphon et le Liban au XVe siècle* dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 87.

[2] Voir notamment, dans ce même mémoire, p. 86, lignes 14-21, d'après le P. Dandini et Villamont.

[3] *Les Voyages du Seigneur de Villamont*, Rouen, 1613, livre II, p. 437.

Dowaïhî[1]; elles remplacèrent les *simandra* de bois dont on se servait auparavant.

On a douté, sans raisons sérieuses, de l'existence réelle de Maron, dont les Maronites tirent leur nom. Son nom est araméen, il signifie « petit seigneur », « petit saint »[2]. Il est nommé par Théodoret comme ayant réuni des disciples sur les bords de l'Oronte, entre Emèse et Apamée. Saint-Jean Chrysostome lui écrivit une lettre; du temps de Théodoret, élevé à l'évêché de Cyrrhus en 422, il était déjà mort, ce qui place son existence du IVe au Ve siècle. Les fidèles qu'il avait réunis fondèrent, après son trépas, un monastère qui porta son nom. Ce couvent fut brûlé sur l'ordre de l'empereur Anastase, et trois cent cinquante moines subirent le martyre. Il fut restauré par Justinien Ier, ainsi que nous l'avons vu plus haut, puis assiégé et pris par les troupes de Justinien II Rhinotmète en 694. Sa destruction fut alors définitive.

Rien n'indique positivement, d'ailleurs, que les Maronites aient quelque rapport avec ce saint, tandis qu'il est plus probable de les rattacher à Jean Maron, qui vivait beaucoup plus tard, au VIe siècle ou au commencement du VIIe siècle, d'après M. l'abbé F. Nau, qui a traduit les œuvres syriaques de cet auteur conservées à la Bibliothèque nationale[3]. « Le dernier concile cité, fait remarquer le savant orientaliste, est celui de Chalcédoine tenu en 451, et le dernier témoignage cité est celui de Sévère, patriarche d'Antioche, mort en 543. De plus, tout l'ouvrage est dirigé contre les Jacobites et suppose donc les moines de Saint-Maron en controverse avec eux, et il n'y est pas question, même incidemment, du monothélisme qui fut promulgué en 633 par Cyrus, patriarche d'Alexandrie[4]. »

Ce qu'il convient de retenir, c'est que les Marônites ont pu errer, sinon en totalité, au moins en partie, avant cette date de 1182 conservée par Guillaume de Tyr; Mgr Dowaïhî le reconnaît lui-

[1] *Op. supra laud.*, p. 103.

[2] *Marôn* n'est pas « notre seigneur », comme l'affirme un article de la *Grande Encyclopédie*, t. XXIII, p. 282, signé F.-H. K[ruger]; ce serait *mor-an*. Sur le suffixe *ôn*, *oûn* servant à former des diminutifs, voir Rubens-Duval, *Traité de Grammaire Syriaque*, Paris, 1881, p. 237. C'est aussi l'explication donnée par Mgr Dowaïhî, *op. laud.*, p. 13.

[3] Opuscules maronites, dans la *Revue de l'Orient chrétien*. t. IV, 1899, p. 175 et suivantes.

[4] *Id. op.*, p. 181.

même[1]; mais que, déjà avant cette époque, et surtout depuis lors, leurs directeurs spirituels ont toujours recherché et saisi les occasions de se rapprocher de l'orthodoxie romaine. Leurs erreurs, s'il y en a eu, sont imputables à leur ignorance des dogmes et à la difficulté des relations pendant le haut moyen âge; entourés d'ailleurs de schismatiques et d'hérétiques, il leur était bien difficile de maintenir la pureté des dogmes. Leur mérite a été de toujours y tendre, et enfin d'y réussir.

Cl. HUART.

LES « HISTOIRES » DE TACITE.

Edmond Courbaud. *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires »*. Un vol. in-12. Paris, Hachette, 1918.

Le nouveau livre de M. Edmond Courbaud présente à peu près le même caractère que son ouvrage sur les *Épîtres* d'Horace[2], et se recommande par les mêmes qualités. C'est un livre de science « à la française », d'art et de goût autant que d'érudition, aussi éloigné des éloges vagues et banalement emphatiques que des lourdes statistiques qui ne sont vivifiées par aucune idée maîtresse.

Par un touchant souci de piété filiale en même temps que de modestie, M. Courbaud a tenu à évoquer, à la première page de son œuvre, le nom respecté de Gaston Boissier : « J'ai toujours regretté, dit-il, qu'il n'ait pas écrit sur l'art de Tacite le livre qu'il nous devait, qu'il était plus à même qu'aucun autre d'écrire, et qui aurait complété son étude sur *Tacite historien* ». Nul doute en effet que Boissier, avec sa fine sensibilité littéraire et son goût exquis d'humaniste, n'eût été très capable d'analyser en Tacite l'artiste aussi bien que l'historien. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas voulu; et s'il ne l'a pas voulu, c'est par un motif qu'il n'est peut-

[1] *Op. supra laud.*, p. 369, à propos de Djibrâ'îl ben el-Qila'î qui avait accusé le patriarche Lucas d'avoir adopté l'hérésie d'Apollinaire en 1300.

[2] Voir le *Journal des Savants* de septembre et octobre 1915, p. 394 et 461.

être pas inutile de définir, car nous touchons ici à un point délicat de l'histoire des études classiques en France. M. Courbaud a certainement remarqué comme moi que notre excellent maître, qui savait si bien jouir des beautés proprement littéraires des grands écrivains romains, et qui, comme professeur, les commentait avec une si allègre sympathie, en a assez rarement parlé dans ses ouvrages. Quand il les rencontre sur son chemin, il les salue d'un accueil enthousiaste, mais il ne leur consacre jamais un chapitre entier, encore moins un livre. Indifférence? non certes, mais plutôt scrupule, scrupule qui s'explique par la date où Boissier a écrit. Il venait après une génération qui s'était trop souvent attardée à des admirations conventionnelles et étroites, qui, sous prétexte de commenter, avait accumulé les grands mots, les phrases creuses et les exclamations toutes faites. Par réaction contre cette fausse « littérature », Boissier s'est défié, peut-être à l'excès, de tout ce qui était appréciation artistique; il s'est attaché à voir surtout dans les œuvres antiques des documents d'histoire morale ou sociale. Aujourd'hui nous avons le droit, sans oublier son point de vue, de donner plus de place aux questions de forme qu'il ne leur en a attribué. Un discours, un poème, sont des œuvres d'art, qu'il est parfaitement légitime de traiter comme telles, pourvu qu'on le fasse avec précision, en s'appuyant sur des connaissances techniques très solides, sur des analyses exactes et minutieuses. C'est justement la tâche que M. Courbaud s'est assignée pour Tacite, et il a eu raison.

Il a eu raison aussi de se cantonner dans l'étude des *Histoires*. Peut-être l'œuvre de Tacite, prise dans son entier, est-elle trop vaste et trop complexe pour se prêter aisément à une définition synthétique, comme celle que M. Courbaud voulait donner du talent de l'écrivain. Il est plus sage de faire porter l'enquête, pour commencer, sur un seul des ouvrages du grand historien. M. Courbaud a choisi de préférence les *Histoires* parce qu'elles lui semblent plus intéressantes, — ce qui est affaire de goût personnel, — mais aussi parce qu'elles marquent un moment critique dans l'évolution littéraire de Tacite. Orateur au début de sa carrière, Tacite a fini par devenir surtout poète et peintre. Les *Histoires*, à mi-route entre les opuscules de jeunesse et les *Annales*, forment la transition. — Je ne sais si M. Courbaud ne simplifie pas un peu la courbe suivie par le génie de

Tacite. Ce n'est guère que dans le *Dialogue* que Tacite est exclusivement fidèle aux habitudes de la rhétorique classique, — et encore! Déjà l'*Agricola* et la *Germanie* montrent, à côté de pages oratoires, tout à fait conformes aux traditions cicéroniennes et à l'enseignement des rhéteurs, des détails pittoresques beaucoup plus originaux[1]. La transformation s'est faite graduellement, lentement. Il reste vrai que, de cette transformation, les *Histoires* jalonnent une des phases les plus importantes et les plus nécessaires à connaître.

L'ouvrage de M. Courbaud se compose de cinq chapitres, où il étudie respectivement le prologue, — les récits et les tableaux, — les portraits, — les discours, — enfin le style. Il ne serait certainement point sans profit de le suivre pas à pas à travers ces diverses parties de son livre, de recueillir sur ses traces maintes remarques neuves, ingénieuses et fécondes : par exemple, sur la préférence que Tacite accorde aux tableaux au détriment des récits, ou sur son habitude de peindre les personnages par petites touches, fragmentaires et successives, plutôt que par des portraits d'ensemble, etc. Je crois cependant préférable de résumer plus librement l'impression que nous laisse cette consciencieuse étude, et de dire comment, après l'avoir lue, nous pouvons nous représenter Tacite sous son triple aspect d'historien, — d'écrivain politique, — et d'artiste.

I

Il n'entrait pas dans le dessein de M. Courbaud de discuter, après tant d'autres, la valeur documentaire des *Histoires*, mais il était bien difficile qu'il ne fût pas amené à en dire quelques mots. Comment en effet apprécier la manière dont Tacite met en œuvre les matériaux historiques, si l'on ne sait pas ce qu'il y ajoute, ce qu'il en retranche ou ce qu'il y change? Or cette question de la véracité de Tacite est une des plus controversées qu'il y ait. Les critiques allemands (Nissen surtout), et, chez nous, M. Fabia, ont soutenu avec force une thèse d'après laquelle Tacite n'a nul droit, ou peu

[1] Pour le développement de cette idée, on me permettra de renvoyer à la petite édition de la *Vie d'Agricola* que j'ai jadis publiée (Paris, librairie Armand Colin, 1895, pages 28 et suivantes).

s'en faut, au titre d'historien : envisagé comme tel, il est « médiocre », et « ne gagne pas toujours à être relu souvent et de près ». Il se borne à copier une source unique, même quand il se vante d'en avoir consulté plusieurs, et n'y ajoute guère que des fantaisies personnelles et littéraires. — Contre cette théorie radicale, Gaston Boissier a ingénieusement défendu la réputation de l'auteur des *Annales* : une grande partie de son *Tacite* est précisément consacrée à relever les assertions discutables de l'opinion de M. Fabia. — Dans un pareil débat, M. Courbaud n'est intervenu que d'une manière discrète et prudente, sans s'inféoder à aucun des deux partis. La modération d'esprit, si classique et si française, qui est une de ses meilleures qualités, se retrouve ici comme sur d'autres points, et j'estime qu'elle l'a bien servi.

Il ne dissimule pas tout ce qu'il doit à M. Fabia. Même lorsqu'il s'écarte de ses conclusions, il rappelle avec reconnaissance ses copieux et savants ouvrages, « instruments indispensables à quiconque entreprend un travail sur Tacite ». La thèse même de M. Fabia lui paraît contenir une grande part de vérité. Avec lui, il déclare qu'il faut « savoir reconnaître les points faibles de l'historien ». Il signale lui-même certaines erreurs, ou certaines lacunes, qu'il a observées en l'étudiant attentivement : par exemple, pour ce qui est des discours, il n'a pas de peine à montrer que Tacite ne s'assujettit ni à les reproduire tels qu'ils ont été prononcés, ni même à refaire tous ceux qui ont été prononcés, et il fait voir combien le choix des harangues est arbitraire.

Mais en revanche il se garde bien de souscrire à toutes les sévérités de M. Fabia. Il résume, d'après Boissier, les motifs qui nous portent à croire à une sincérité, au moins relative, de Tacite. Il proteste lorsque les critiques modernes accusent celui-ci de mensonge sans en administrer de preuves certaines. Quand Tacite mentionne plusieurs sources, *quosdam auctores*, *omnes auctores*, il n'admet pas qu'on doive à la légère professer que *omnes* veut dire ici « deux », et *quosdam* « un seul ». Tout en sachant ce qu'il y a de faible, de confus, dans les narrations militaires des *Histoires*, il trouve pourtant que c'est aller bien loin que de traiter Tacite, comme l'a fait M. Henderson, de « myope » ou d' « aveugle ». Il découvre chez son auteur deux tendances ennemies l'une de l'autre ; « le désir de

respecter des traditions d'art, qui lui plaisent, et le sentiment, qui naît et grandit en lui, des exigences de la science ». De ces deux penchants, Nissen et M. Fabia n'ont voulu voir que le premier, Boissier que le second : de là des rudesses outrées et des indulgences trop complaisantes. Tacite n'est ni un pur artiste ni un pur savant : il y a chez lui un savant et un artiste, qui luttent souvent ensemble, à armes inégales, avec une fortune variable ; et c'est justement ce conflit qui fait en partie l'intérêt de son œuvre.

Ce jugement, plus nuancé que ceux des écrivains qui jusqu'ici ont parlé de Tacite, a bien des chances d'être le vrai. Je voudrais seulement, non pas le retoucher, mais le compléter sur certains points. N'y aurait-il pas lieu de distinguer, plus nettement que M. Courbaud ne le fait quelquefois, entre la vérité matérielle et la vraisemblance psychologique? Il y a des cas où Tacite ne nous rapporte certainement pas les choses comme elles ont été dites ou faites au sens littéral du mot, et où néanmoins il reste fidèle à cette vérité plus profonde et plus essentielle qu'est la ressemblance morale. De ce point de vue, il serait possible de justifier certaines pages pour lesquelles M. Courbaud se montre un peu dur. Prenons, si l'on veut, l'attitude d'Othon au moment de son suicide. Tacite, on s'en souvient, le représente comme un aventurier qui a risqué une grosse partie, qui l'a perdue, et qui proclame bien haut qu'il ne lui reste plus qu'à s'exécuter en beau joueur. « Que voilà donc une conception théâtrale! s'écrie M. Courbaud, et que tout cela paraît être dans le goût de Sénèque et l'esprit de l'époque plus que dans le sens de la vérité historique! » N'y a-t-il pas là quelque contradiction? Si l'Othon de Tacite rappelle « le goût de Sénèque et l'esprit de l'époque », n'est-il pas par là même assez voisin de la « vérité historique »? Les fanfaronnades paradoxales de Sénèque sont, dans une certaine mesure, des témoignages de la façon de sentir et de penser de ses contemporains ; or Othon est un de ces contemporains ; il a bien pu dire devant ses amis, ou se dire à lui-même, des choses qui ressemblaient un peu aux tirades des tragédies de Sénèque. Et ainsi ce qui paraît à M. Courbaud une construction toute dramatique ou romanesque, peut être interprété comme un trait de caractère ou de mœurs très intéressant.

J'aurais souhaité aussi que M. Courbaud mît à part les diverses

raisons pour lesquelles Tacite s'écarte de la stricte vérité. Le plus souvent ce sont des raisons littéraires; celles-là, M. Courbaud les a fort bien vues. Je crains qu'il ne passe vite sur d'autres motifs, qui touchent moins à la forme et plus à la pensée. Je n'en citerai qu'un exemple. « S'agit-il de mettre en scène Eprius Marcellus, délateur odieux, encore souillé du noble sang de Thrasea, Eprius n'en prononcera pas moins dans le Sénat des paroles qui seront la sagesse même au point de vue politique. » Soit, — encore que le véritable Eprius ait pu tenir un langage analogue à celui que lui prête Tacite, car après tout, dans sa situation, son habileté de délateur lui commandait d'affecter des dehors de sagesse et de bon sens. Mais, à propos de ce discours et d'autres semblables, M. Courbaud rappelle les habitudes des rhéteurs; « ces discours, Tacite les veut beaux, le plus beaux possible, dans l'intérêt de sa gloire ». Il me semble qu'il y a ici autre chose que de la coquetterie ou de la virtuosité littéraire. La harangue fictive pourrait bien être pour Tacite un moyen de faire connaître ses propres opinions sur les affaires de l'Etat. M. Courbaud l'a reconnu pour les discours de Galba et de Cerialis, dont il a donné une très pénétrante analyse; je regrette un peu qu'il ne l'ait pas fait pour d'autres morceaux oratoires; il aurait vu, je crois, qu'assez souvent, si Tacite cesse d'être historien, ce n'est pas seulement parce qu'il est rhéteur, c'est aussi parce qu'il est écrivain politique.

II

Ceci nous amène à considérer un second aspect des *Histoires*, celui peut-être sous lequel l'auteur souhaitait le plus qu'on les envisageât. On sait à quel prix il estimait, parmi toutes les qualités de l'historien, la compétence et la clairvoyance politique. Cela ressort, entre autres indices, de son célèbre jugement sur ceux qui ont écrit avant lui les annales de l'empire romain : s'il leur reproche d'avoir manqué de sincérité, il les blâme peut-être plus encore de n'avoir pas assez bien connu ou bien compris les affaires de l'État. M. Courbaud discute avec finesse cette assertion; il remarque, en particulier, que Tite-Live, lui non plus, n'a pas été un homme d'action ni un administrateur, et que cependant Tacite ne lui a pas marchandé les

éloges. A vrai dire, l'objection n'est pas irréfutable : ce que Tacite vante chez Tite-Live, c'est l'éloquence et la bonne foi, nullement le sens politique; et en effet il y a dans certaines parties des *Décades* une sorte d'enthousiasme candide, une promptitude à admirer sans critique les beaux dehors et les traditions fabuleuses, dont devait s'accommoder assez mal un esprit réaliste et pessimiste comme Tacite. Mais peu importe au surplus : la question n'est pas de savoir si Tacite a eu tort ou raison d'incriminer l'expérience insuffisante de ses prédécesseurs; lui-même s'est appliqué en tout cas à ne pas montrer la même *inscitia rei publicae*; il a voulu fournir au lecteur des réflexions autant que des faits, et ces réflexions, sous quelque forme qu'elles soient présentées, sont un des éléments essentiels de son œuvre.

M. Courbaud les caractérise en général avec beaucoup de justesse. J'ai signalé tout à l'heure son commentaire des deux belles harangues de Galba et de Cerialis, où il est aisé de reconnaître ce qu'on pourrait appeler la « philosophie de la monarchie libérale » de Tacite et sa « philosophie de l'impérialisme romain ». — De même, en étudiant le prologue des *Histoires*, il a fait apparaître tout ce qu'il y a de psychologie politique dans ces pages si brèves, mais si pleines et si fortes. Il y voit, — et je suis ici tout à fait d'accord avec lui, — bien autre chose que de la rhétorique. Dans cette magistrale introduction, Tacite élève la voix, mais c'est que le sujet en vaut la peine : les événements sont graves; l'historien les regarde avec toute son intelligence, en même temps qu'avec toute son émotion; il s'efforce d'en faire ressortir le sens, de les relier les uns aux autres, et tous ensemble à des causes supérieures, telles que l'état du monde romain, en un mot de les expliquer avant de les raconter. M. Courbaud a parfaitement mis en relief l'intention de Tacite, et d'une manière générale, non seulement dans le prologue, mais dans les récits, les tableaux ou les discours, il nous fait bien comprendre le don de substantielle analyse politique qui est si remarquable dans les *Histoires*.

Peut-être est-il moins heureusement inspiré lorsque, s'écartant de l'ouvrage qu'il a entrepris d'examiner, il jette un coup d'œil en passant sur les autres écrits de Tacite. A un certain endroit, cherchant comment se sont formées les opinions politiques de son

auteur, il rencontre la *Vie d'Agricola*, et il n'y semble guère apercevoir que l'expression, très éloquente d'ailleurs, d'une furieuse rancune contre Domitien. C'est en effet le sentiment le plus frappant dans l'*Agricola*, mais ce n'est pas le seul. Ce singulier petit ouvrage, qui tient à la fois de l'oraison funèbre, du pamphlet et de l'essai historique, est dirigé presque autant contre l'opposition radicale que contre la tyrannie. Au début du règne des Antonins, il se produit une réaction très violente, non seulement contre la mémoire de Domitien, mais contre tous ceux qui l'ont servi, fût-ce à contre-cœur. Or Tacite est de ceux-là, et son beau-père aussi. S'il crie bien haut son horreur du despote déchu, il n'est pas fâché de rappeler à la modération les fanatiques qui l'accusent de tiédeur. Il raille leurs prétentions philosophiques, leur étalage fastueux de vertu invraisemblable, leur abstention boudeuse et stérile, et leur préfère les braves gens qui, comme Agricola, sans système et sans aigreur, ont fait de leur mieux dans des circonstances difficiles. La *Vie d'Agricola*, écrite en un moment de crise, est assez complexe : M. Courbaud l'a un peu trop simplifiée.

Je crois aussi qu'il admet bien vite que Tacite n'a jamais songé sérieusement à écrire l'histoire de Nerva et de Trajan. Annoncé deux fois (dans l'*Agricola* et dans les *Histoires*), cet ouvrage a dû figurer réellement dans les projets de l'auteur. Il me semble même que son dessein primitif ne comportait que deux grandes divisions : la servitude et la liberté, les Flaviens et les Antonins. Plus tard, Tacite a compris que la tyrannie de Domitien n'était qu'une suite de celle de Tibère, de Caligula et de Néron, et qu'il fallait remonter jusqu'à la source : de là les *Annales*. Plus tard encore, il a songé à chercher, jusqu'à l'époque d'Auguste, la plus lointaine origine de l'état de choses actuel : de là l'ouvrage sur Auguste annoncé au livre III des *Annales*. Le plan s'est ainsi enrichi et élargi de proche en proche. Et cela même prouve encore combien Tacite a un passionné désir de comprendre et de faire comprendre, de saisir l'infinie complexité des choses et leur intime enchaînement.

III

J'arrive enfin à ce qui, dans Tacite, concerne l'artiste proprement dit : c'est ce que M. Courbaud s'est proposé d'étudier avant tout, et ce qu'il observe dans le plus grand détail. Il lui arrive parfois de décomposer, pièce par pièce, un fragment de récit, un paragraphe de discours, une phrase même de son auteur, et d'en démonter patiemment tous les rouages. C'est un travail très minutieux, très bien fait, très utile, qui malheureusement se prête assez mal à être ici résumé ou discuté. Je ne puis qu'indiquer rapidement ce qui, de ces remarques si précises et si ingénieuses, me paraît ressortir le plus nettement.

D'abord, on louera M. Courbaud, je crois, et on le remerciera de n'avoir pas, comme on dit familièrement, « plaint sa peine », et d'avoir étayé sur un examen philologique tout à fait laborieux ses appréciations ou conclusions littéraires. Quoiqu'il s'abstienne d'insister sur le détail grammatical des genres, des nombres, des cas, des temps et des modes, on sent qu'il le connaît, et il ne s'interdit pas d'y faire appel à l'occasion. Pour n'en citer qu'un exemple, lorsqu'il veut prouver que Tacite a plus de goût pour les tableaux que pour les récits, il en trouve des indices irréfutables soit dans son vocabulaire, où abondent les mots *prospectus*, *facies*, *species*, *spectaculum*, soit dans sa syntaxe, où dominent les temps descriptifs, tels que l'imparfait, l'infinitif, le présent historique. On voit ce que de pareils relevés grammaticaux communiquent de sûreté à l'affirmation générale : Racine sentait déjà que Tacite était essentiellement un « peintre », les philologues modernes le démontrent par raison scientifique. M. Salomon Reinach a écrit un jour, à propos de la parenté entre l'hexamètre d'Ovide et celui de Stace, que mettent en lumière les listes de dactyles et de spondées : « Nisard, qui n'a point compté de syllabes, disait il y a quarante ans que Stace, cet admirateur passionné de Virgile, est un Ovidien. N'est-il pas permis de juger excellente une statistique dont les résultats confirment, loin de les contredire, les intuitions du sens littéraire le plus exquis? » On pourrait faire une remarque analogue après avoir lu le livre de M. Courbaud, et conclure que c'est bien à tort qu'on prétend, d'un

côté comme de l'autre, opposer la philologie et la littérature : si un peu de philologie éloigne de la littérature, beaucoup de philologie y ramène.

Ce « sens littéraire exquis », pour reprendre la formule que je citais tout à l'heure, se révèle par le soin que prend M. Courbaud de ne jamais forcer les choses, de respecter la mesure et la nuance. Ainsi, pour l'usage des « petits faits » dans le récit historique, il se garde bien d'exagérer dans un sens ou dans l'autre. Il sait parfaitement que Tacite accueille beaucoup moins volontiers que Plutarque ou Suétone les détails pittoresques : il les supprime souvent, ou bien il les recouvre, s'ils sont trop vulgaires, d'une phrase générale qui les ennoblit, ou bien encore il les transpose, en les faisant passer, si l'on peut dire, de l'ordre physique dans le domaine moral. — De ce dernier procédé, M. Courbaud donne un exemple typique, à l'occasion du mot célèbre de Vitellius : « Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon ». Il aurait pu utilement rappeler ici les procédés analogues de nos auteurs du XVII[e] siècle, de Corneille « spiritualisant » les brutalités ou les vulgarités de Guilhen de Castro. Voilà donc Tacite très classique, et M. Courbaud le dit, non, je crois, sans une pointe de regret. — Mais, un peu plus loin, il nous montre ce même Tacite recueillant certains petits faits, et les mettant en belle place : ceux qui peignent un caractère, ou une époque, ou ceux qui font réfléchir sur les caprices de la destinée. Un critique superficiel, qui ne se serait rappelé qu'une partie de ce qu'il aurait lu, eût affirmé soit que Tacite méprise toujours les détails, soit qu'il les recherche toujours : M. Courbaud ne donne pas dans ces généralisations faciles, mais fausses.

De même pour ce qui est de l'originalité de Tacite comme écrivain. M. Courbaud connaît trop bien la littérature de l'époque impériale pour ne pas en retrouver dans les *Histoires* les habitudes les plus constantes. Belles phrases et mots frappants, antithèses d'autant plus subtiles qu'elles recouvrent parfois des idées assez banales, *sententiae* artificiellement aiguisées, tout cela provient des rhéteurs : M. Courbaud le reconnaît; il n'est pas de ceux qui croient grandir un écrivain en le séparant de ses maîtres, ou de son milieu, pour le dresser dans un isolement factice. Mais il n'est pas non plus de ceux qui sont si frappés des influences subies qu'ils ne voient plus l'origi-

nalité individuelle. Tacite est un élève des rhéteurs, mais il y a en lui quelque chose qui ne se ramène pas à la rhétorique : une vivacité d'impression et une force créatrice qui l'éloignent des déclamateurs de l'école, pour l'apparenter aux peintres et aux poètes. Ceci également, M. Courbaud le dit, et le prouve, de la bonne manière toujours, en se fondant sur des faits et sur des textes. Il analyse un certain nombre de phrases de Tacite; il montre comment elles diffèrent des périodes classiques, en ce qu'elles procèdent par additions sans cesse renouvelées : c'est ce qu'il appelle l'ordre successif. Ces phrases, prolongées par des propositions circonstancielles qui viennent se greffer les unes sur les autres, sont moins savantes et moins harmonieuses que les grandes constructions cicéroniennes ; mais, dit excellement M. Courbaud, « elles respectent et reproduisent dans le style de l'écrivain le mouvement même de son esprit ». Même spontanéité dans la façon de placer les mots, dans l'invention des métaphores, dans le rythme. Ce n'est qu'après une copieuse énumération d'exemples intelligemment choisis que M. Courbaud se croit en droit de conclure : « De tout cela s'est formé un style d'une vivacité et d'un relief extraordinaires, qui, tout en prenant aux devanciers, aux contemporains, demeure original et personnel, le plus personnel et original peut-être qu'il y ait dans la littérature latine ».

Ces dernières lignes font bien saisir dans quel esprit M. Courbaud a entrepris l'étude des *Histoires*. Sa critique n'est ni une admiration banale ni une dissection inintelligente. Appuyée sur l'érudition, et dirigée par un tact juste et délicat, elle ne cherche ni à rehausser Tacite ni à le diminuer, mais à le faire mieux connaître, mieux comprendre et mieux sentir.

René PICHON.

LES GUERRES DE CARTHAGE.

STÉPHANE GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* III, *Histoire militaire de Carthage.* Un vol. in-8, 424 pages, Paris, Hachette, 1918.

M. Gsell a consacré aux guerres des Carthaginois le troisième volume de sa monumentale *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* De 409 à 146 Carthage s'est trouvée engagée dans une succession presque ininterrompue d'expéditions militaires. Ses victoires lui ont donné pendant quelque temps, en Sicile d'abord, puis en Espagne, de vastes possessions. Finalement, sous les coups que lui portèrent, à cinquante-six ans d'intervalle, Scipion l'Africain et Scipion Émilien, ses rêves de domination s'écroulèrent, son empire fut à jamais détruit et l'ancien territoire punique réduit à la condition de province romaine. Dès le début M. Gsell nous avertit qu'il n'a pas voulu raconter en détail toutes ces campagnes. Le sujet de son ouvrage est proprement l'histoire de l'Afrique septentrionale; c'est de ce point de vue qu'il envisage les événements. Pour ceux qui n'ont pas eu comme théâtre le sol même de l'Afrique, un exposé sommaire devait suffire. Pour les autres, au contraire, il fallait entrer dans l'exposé circonstancié des faits et la discussion des témoignages. Nous avons donc sous les yeux un tableau dont les différentes parties sont inégalement développées, mais on retrouve en chacune les mêmes qualités, — vaste érudition, sens critique très pénétrant et très prudent, style sobre et concis, — qui assurent à tout l'ensemble l'unité nécessaire de méthode et de ton.

I

Les guerres de Carthage avaient commencé dès le lendemain de sa fondation. M. Gsell a raconté dans les derniers chapitres du tome premier de son *Histoire* comment l'empire carthaginois s'est formé; il a suivi les tentatives de reconnaissance et d'occupation des navigateurs et des colons en Corse, en Sardaigne, en Sicile, sur la

côte orientale d'Espagne et montré comment, grâce aux Magonides s'était constitué le territoire punique de l'Afrique du Nord. A partir de la fin du ve siècle Carthage conçoit de plus vastes projets ; il ne s'agit plus pour elle de soumettre les populations indigènes de son voisinage et d'établir çà et là des comptoirs de commerce. Elle veut étendre et consolider ses conquêtes ; elle vise à établir son hégémonie sur tout le bassin occidental de la Méditerranée. Pour y parvenir il lui fallait briser la concurrence des Grecs et s'emparer de la Sicile où ils dominaient. Aussi renouvela-t-elle en 409 l'essai qu'elle avait déjà fait en 480, au moment où Xerxès attaquait la Grèce, et pendant cent années elle lutta, avec des alternatives diverses, contre les cités grecques de Sicile. Inquiet de ses progrès, Agathocle, en 310, se décida à l'attaquer chez elle et débarqua en Afrique. M. Gsell s'arrête plus longuement sur cet épisode : il discute de près les textes de Diodore de Sicile et de Justin et s'efforce d'interpréter, grâce à sa connaissance approfondie du pays, les données géographiques qu'ils contiennent. La grande victoire remportée par le tyran grec aussitôt après son arrivée et la défaite qui l'obligea à abandonner définitivement la partie eurent lieu dans les environs immédiats de Carthage, sans qu'il soit possible de préciser davantage. Le jugement de M. Gsell sur Agathocle mérite d'être cité :

> Le Syracusain passa la mer non comme un conquérant, un imitateur d'Alexandre, mais comme un joueur qui risque sa dernière chance. Il voulait échapper à un désastre et il y réussit.... Pendant trois ans il sut se maintenir par ses talents militaires et les ressources de son intelligence.... Son expédition prouva qu'en portant la guerre sur le continent africain on pouvait causer à Carthage de grands embarras, mais non menacer sérieusement son existence, si l'on n'avait pas une marine très supérieure à la sienne.

Pyrrhus parut un instant sur le point de mettre d'accord les Grecs et les Carthaginois en s'emparant de la Sicile. C'est aux Romains que ce rôle était réservé. Les Carthaginois les connaissaient depuis longtemps ; Polybe prétend qu'ils avaient conclu avec eux, à trois reprises, des traités de commerce dont le plus ancien remonterait à l'an 507 et M. Gsell ne considère nullement comme péremptoires les arguments qu'on a fait valoir de nos jours pour contester cette date. Quand Rome se fut rendue maîtresse de la péninsule italique, il lui devint nécessaire d'occuper aussi la grande île qui la conti-

nuait; ses ambitions se heurtaient à celles de Carthage; entre les deux républiques la lutte était inévitable. La première guerre punique éclata au sujet de l'occupation de Messine par les Romains et se poursuivit pendant huit années en Sicile. Puis Rome, à l'exemple d'Agathocle, envoya une armée en Afrique. M. Gsell nous retrace les marches et les combats de Régulus, qui se terminèrent par un désastre, en raison de l'insuffisance numérique de ses effectifs et de la présomption avec laquelle il engagea la bataille sur un terrain favorable aux éléphants et aux cavaliers de l'armée punique; les renseignements trop vagues des auteurs anciens ne permettent pas de dire en quel point ni même en quelle région eut lieu la rencontre. Rome subit un autre échec à Drépane, mais la victoire des îles Ægates lui permet de rétablir sa fortune et d'obliger par traité Carthage à abandonner toute prétention sur la Sicile. Les causes de la défaite des Carthaginois apparaissent clairement : ils ne surent pas profiter tout d'abord de leur supériorité navale et se la laissèrent enlever; ils ne firent pour défendre la Sicile que des efforts intermittents et timides; ils se méfiaient à la fois de leurs mercenaires et de leurs généraux, qu'ils punissaient comme traîtres même quand ils n'étaient que malheureux.

La guerre des mercenaires mit en péril l'existence de la République. Le récit qu'en donne M. Gsell suit le texte de Polybe, notre source unique, en le discutant pas à pas et en localisant le plus exactement possible tout les faits qu'il rapporte. Vingt mille vétérans qu'on avait ramenés de Sicile et dont la solde n'était pas payée reprirent les armes et vinrent camper à Tunis; les indigènes libyens se joignirent à eux; Utique et Bizerte furent assiégées, Carthage isolée du continent et privée des ressources qu'elle tirait de l'intérieur. Hannon parvint à réunir quelques troupes et quelques navires, mais il ne sut pas les utiliser. Amilcar Barca, qui avait battu les Romains en Sicile pendant la première guerre punique à Heircté et au mont Eryx, finit par dompter la révolte, non sans de grosses difficultés; au défilé de la Scie quarante mille mercenaires et Libyens furent enveloppés et massacrés; Carthage rétablit et agrandit même les anciennes limites de son empire africain. La guerre durait depuis trois ans et quatre mois; aucune, nous dit Polybe, n'avait été souillée d'autant de cruautés et de crimes. Le défilé de la Scie, ainsi nommé

parce que des crêtes dentelées l'entouraient, était situé d'après Tissot au sud-ouest de Zaghouane et au nord-ouest de Kairouan, à Aïn-el-Sif, d'après M. Veith à seize kilomètres environ à l'ouest d'Hammamet, près du Djebel el-Jedidi. M. Gsell refuse d'être si affirmatif : le site proposé par M. Veith répond aux maigres données du problème; « reste à savoir si en cherchant ailleurs on n'en trouverait pas d'autres qui y répondraient aussi ».

Amilcar Barca, dont la grande figure domine toute cette époque de l'histoire carthaginoise, voulut que sa patrie allât chercher en Espagne une compensation à la perte de la Sicile, aggravée par celle de la Sardaigne et de la Corse, et aussi les moyens de prendre sa revanche contre Rome. La conquête de l'Espagne, commencée par Amilcar dès 237, continuée par son gendre Asdrubal et son fils Hannibal, n'était encore qu'ébauchée en 218; seuls le Sud et l'Est reconnaissaient la domination punique et l'autorité de la nouvelle capitale, Carthagène, qu'Asdrubal avait fondée; mais déjà l'exploitation des mines, les tributs et les contingents militaires fournis par les peuplades sujettes, les mercenaires recrutés parmi les indigènes indépendants donnaient à Carthage de puissants moyens d'action, dont les Romains s'inquiétèrent. La lutte des deux républiques ne pouvait manquer de recommencer. La prise par Hannibal de la petite ville de Sagonte, qui s'était mise sous le protectorat de Rome, hâta la rupture et déchaina la plus importante des guerres que Carthage ait eu encore à soutenir et la plus grosse de conséquences.

II

En reprenant une fois de plus le récit de la seconde guerre punique, M. Gsell a su l'enrichir d'observations nouvelles. Conformément à son plan général, il a fait porter son principal effort sur l'examen des opérations qui se sont déroulées en Afrique depuis le débarquement de Scipion. Grâce à lui nous possédons maintenant un exposé de la période finale de cette guerre, aussi complet et aussi précis que le permet l'état des sources, digne pendant du magistral exposé de la période initiale qu'a donné M. Jullian dans son *Histoire de la Gaule*. Mais le long chapitre qui nous fait assister au duel

d'Hannibal et de Scipion est précédé d'une double introduction : rapide relation des campagnes de l'armée carthaginoise en Europe de 218 à 203, situation des royaumes indigènes de l'Afrique du Nord à la fin du IIIe siècle.

Dans la première, nous signalerons au lecteur ce beau portrait d'Hannibal :

> Agile et robuste, brave, quoiqu'il ne s'exposât pas en vain avec la folle témérité d'un Pyrrhus, dédaigneux des plaisirs vulgaires, capable de supporter les privations et les fatigues, il était né pour la vie des camps.... Il s'était instruit à l'école d'Amilcar et d'Asdrubal; il avait étudié la stratégie des Grecs; aux exemples du passé il ajouta des ordonnances et des manœuvres nouvelles.... A la fois très prompt à concevoir et très réfléchi, il préparait tous les détails de l'exécution, puis il réalisait son plan avec une audace, une vigueur, une ténacité qui n'admettaient pas les demi-succès; il le modifiait heureusement dans les circonstances qu'il n'avait pu prévoir. Aucun homme de guerre, sauf Napoléon, n'a été plus favorisé de dons qui souvent s'excluent : l'imagination, le jugement et la volonté. Grand général, il fut aussi un diplomate adroit, qui fit concourir à ses desseins peuplades, cités républicaines et rois, rudesse barbare et civilisation raffinée....

La page entière est à retenir. Il était impossible de mieux tirer parti des données éparses que les auteurs anciens nous ont transmises, de mieux faire revivre cette figure si puissamment originale. M. Gsell s'efforce sinon de disculper entièrement Hannibal des reproches de cruauté, d'amour de l'argent et de perfidie qu'on lui adressait comme à tous ses concitoyens, du moins de montrer que ces griefs ne sont pas tout à fait fondés : « Rien ne prouve qu'il ait été cruel par plaisir, cupide au point de sacrifier l'intérêt de sa patrie au sien, qu'il ait engagé sa parole avec l'intention ferme de la violer ». Pour le juger équitablement, il faut tenir compte des habitudes de son temps et de son milieu, des difficultés auxquelles il a dû faire face et aussi du fait que son histoire ne nous est connue que par les témoignages de ses adversaires et qu'elle a été de bonne heure altérée par la légende. M. Gsell ne croit pas qu'Hannibal ait eu la ferme résolution de détruire Rome : « Il ne l'eût sans doute pas épargnée s'il eût pu s'en rendre maître, mais il savait qu'elle était à peu près imprenable; il se résignait donc à la laisser debout, pourvu qu'elle fût désormais incapable de disputer à Carthage la Méditerranée occidentale ». Peu s'en fallut qu'il ne réalisât ce

programme ; l'avenir de Rome après Cannes semblait irrémédiablement compromis. La fermeté du Sénat, la fidélité de la majeure partie des Italiques, l'habile temporisation de quelques généraux et la juvénile hardiesse d'un autre firent tourner la chance. Les Carthaginois furent battus en Sardaigne et en Sicile; la perte de Capoue et le désastre d'Asdrubal au Métaure ruinèrent leur prestige et leur dernière espérance; l'Espagne leur fut enlevée; enfin Scipion, franchissant la mer comme jadis Agathocle et Régulus, vint les menacer jusque sur leur propre sol.

En Afrique. Rome et Carthage n'étaient pas seules aux prises; dans le drame intervient un troisième acteur, qu'on est trop porté quelquefois à négliger. Plusieurs États s'étaient formés dans la partie septentrionale du continent, aux confins de l'empire punique. Les deux belligérants étaient également intéressés à briguer leur alliance. M. Gsell s'est appliqué à débrouiller les fils de la politique indigène. Masinissa, roi des Massyles, avait commandé en Espagne des contingents africains à la solde des Barcides; au contraire Syphax, roi des Massaesyles, avait eu à lutter contre Carthage; en 206, Asdrubal et Scipion se rencontrèrent à sa cour et il espéra un moment jouer le rôle d'arbitre et mettre fin au conflit qui désolait l'Occident. La rivalité des deux princes entraîna un renversement des rôles. Syphax s'empara du royaume de Masinissa; il régnait sur toute la contrée qui allait de la Moulouïa aux frontières puniques; pour assurer à Carthage son appui, Asdrubal, fils de Giscon, lui donna en mariage sa fille Sophonisbe; Masinissa n'avait plus à compter que sur le secours de Rome.

C'est alors que Scipion passa en Afrique. Après avoir vainement assiégé Utique, il remporta une brillante victoire sur Asdrubal et Syphax aux Grandes Plaines, c'est-à-dire dans la Dakhla des Ouled-bou-Salem, aux environs de Souk-el-Arba et de Souk-el-Khemis; bientôt après Laelius et Masinissa enlevèrent la Numidie à Syphax, qu'ils firent prisonnier et envoyèrent à Rome; il fallut rappeler Hannibal d'Italie pour essayer de sauver Carthage. La rencontre décisive eut lieu à Zama. Tous les textes qui la concernent sont soumis par M. Gsell à une critique très serrée. Il ne lui paraît pas possible de localiser exactement Zama et de choisir parmi les différentes hypothèses proposées, Sidi-Amor-el-Djedidi ou Jama,

les deux cités auxquelles les inscriptions romaines donnent ce nom, ou encore une troisième ville qui l'aurait porté aussi et qu'on devrait chercher dans la région du Kef ou de Maktar[1]; tout ce qu'on peut dire, c'est que « la bataille fut livrée dans une vaste plaine où se déployèrent deux armées dont l'une mit en ligne de nombreux éléphants, où les cavaliers purent aisément évoluer ». D'autre part, « la date est aussi incertaine que le lieu » et les modernes hésitent entre le printemps et le début de décembre de l'année 202. Nous ne sommes pas mieux informés sur les effectifs en présence; il semble que Scipion avait, grâce à l'appoint des Numides de Masinissa, plus de cavalerie et que l'infanterie carthaginoise était numériquement plus forte, mais mal exercée et mal commandée. Heureusement l'insuffisance de ces renseignements ne nuit pas à l'intelligence des manœuvres exécutées par les deux adversaires. M. Gsell les retrace avec soin d'après le texte précieux de Polybe : escarmouches des deux cavaleries et charge des éléphants, qui resta sans effet; lutte des deux infanteries, disposées chacune au début sur trois lignes et réduites à une seule après ce premier choc sanglant; nouvelle attaque d'infanterie, front contre front, dont l'issue resta incertaine jusqu'à ce que les cavaliers de Laelius et de Masinissa, revenant de poursuivre les fuyards, eussent pris à revers et taillé en pièces tout ce qui restait de l'armée punique. « Ce jour-là, Masinissa paya largement à Rome la dette qu'il avait contractée envers elle. Plus heureux que le Barcide ne le fut en Italie, Scipion avait trouvé en Afrique un allié capable de lui prêter un concours vraiment efficace. » Carthage dut signer une paix humiliante. Elle n'avait pas su dans le passé conserver ou reprendre la maîtrise des mers ni ménager ses ressources en hommes; quand vinrent les heures d'épreuve, tout le génie d'Hannibal ne put l'empêcher d'avoir à porter la peine de cette politique imprévoyante.

III

Dans la dernière phase de l'histoire militaire de Carthage, M. Gsell a mis en pleine lumière la part prise par Masinissa aux événements

[1] Cf. A. Merlin, *Où s'est livrée la bataille de Zama?* dans le *Journal des Savants*, 1912, p. 504-514.

qui préparèrent la troisième guerre punique et la chute irrémédiable de la république. C'est une physionomie étrange que celle de ce roi numide à l'ambition ardente et tenace, plusieurs fois détrôné et parvenant chaque fois à reprendre et à étendre ses États; il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans et n'eut pas moins de quarante-quatre enfants mâles; ce rude et vigoureux chef de guerre qui bravait tête nue le froid et la pluie, s'était cependant dégagé en partie de la barbarie native; il avait un palais à Cirta et de la vaisselle d'or; il goûtait la musique grecque; il s'éprit de Sophonisbe, fille d'Asdrubal et femme de Syphax, aussi instruite que belle, — pour la sacrifier, il est vrai, presque aussitôt, à la réussite de ses desseins. Maître d'un vaste territoire, il s'efforça de l'organiser; il amassa de grosses sommes d'argent; il réunit en l'an 150 jusqu'à 50 000 hommes; il avait de nombreux éléphants et une flotte; grâce à lui l'agriculture et le commerce se développèrent en Numidie, la langue et la civilisation carthaginoises s'y répandirent. Mais il rêvait davantage; il visait à faire de Carthage elle-même la capitale de son royaume agrandi. Le traité de 201 lui permit d'exercer des revendications contre les vaincus et de leur enlever la région des Emporia, les Grandes Plaines, Thugga; les Carthaginois prirent les armes et furent battus; cette guerre, déclarée en violation du traité de Scipion, donna à Rome un prétexte pour en finir avec eux et ruiner leur indépendance. Sans doute et quoi qu'on en ait dit, elle n'avait pas à craindre, après un demi siècle écoulé, que Carthage, très affaiblie et privée de marine militaire, lui fît courir encore les mêmes périls qu'au temps d'Hannibal; elle n'avait plus à redouter que les négociants puniques se rendissent maîtres des marchés méditerranéens au détriment de ses nationaux, de ses alliés et de ses protégés. Mais elle ne pouvait permettre qu'un empire nouveau et fort vînt prendre la place de son ancienne rivale déchue. Un texte d'Appien, sur lequel M. Kahrstedt a attiré l'attention, donne son véritable sens au *delenda Carthago* de Caton : il fallait détruire Carthage pour l'arracher à tout jamais aux convoitises de Masinissa et de ses successeurs.

Nous connaissons par Appien les derniers jours de Carthage: il paraît s'être servi uniquement des livres perdus de Polybe, maître et ami de Scipion Émilien et témoin oculaire de la fin du siège. Les Carthaginois, conscients de leur impuissance, essayèrent en vain

de fléchir leurs adversaires par une entière soumission ; quand l'armée romaine eut atterri en Afrique, ils allèrent jusqu'à lui livrer leurs armes. Mais les consuls exigèrent qu'ils évacuassent la ville pour aller s'établir où ils voudraient, à quatre-vingts stades de la mer. Le peuple, à l'énoncé de cette exigence inacceptable, se souleva et massacra les Italiens; le Sénat décréta la guerre, proclama la liberté des esclaves et désigna des généraux, parmi lesquels un petit-fils de Masinissa. La lutte fut plus longue et plus dure qu'on ne l'avait prévu. Les Romains, n'ayant pu prendre Carthage d'assaut, la bloquèrent. Scipion Émilien, tribun militaire, entreprit avec succès quelques expéditions aux alentours, mais après sa rentrée en Italie le consul Pison fut moins heureux. Scipion Émilien, nommé consul, revint diriger les opérations. Il établit un camp retranché à travers l'isthme qui faisait communiquer Carthage avec l'intérieur du pays et, pour l'empêcher d'être ravitaillée par mer, il construisit une digue devant l'entrée des ports. M. Gsell discute avec sa rigueur habituelle les hypothèses des érudits modernes sur le tracé de cette digue; à son avis aucune n'est solide et la plupart sont complètement inadmissibles. Les assiégés firent un méritoire effort pour échapper à l'encerclement et à la famine; en secret, ils ouvrirent une seconde entrée des ports et se bâtirent une flotte, mais ils ne surent pas profiter de la surprise causée aux Romains par l'apparition inopinée de leurs navires en haute mer. Enfin, au printemps de 146, Scipion Émilien ordonna l'assaut; il dut prendre la ville quartier par quartier, maison par maison; puis il l'incendia tout entière et prononça les imprécations qui consacraient son emplacement et en interdisaient l'usage aux hommes. Le vœu de Caton était exaucé. Ce sont les Romains, et non pas les fils de Masinissa, qui allaient recueillir l'héritage des Carthaginois et dominer à leur tour sur l'Afrique du Nord.

Maurice BESNIER.

La Société franco-slave a célébré le 3 juin 1919 à la Sorbonne, sous la présidence de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, le jubilé scientifique de M. Louis Leger.

Entre le Journal des Savants *et lui, les relations remontent loin. Déjà le cahier de septembre 1868 donnait un compte rendu élogieux de ses deux thèses de doctorat ès lettres : « Cyrille et Méthode » et « De Nestore rerum russicarum scriptore ». Depuis 1902, il a bien voulu nous apporter régulièrement son concours et tenir nos lecteurs au courant des travaux relatifs à ce monde slave, qu'il connaît mieux qu'aucun autre Français.*

Le Journal des Savants *est heureux de s'associer avec empressement à l'hommage rendu à cette vie consacrée tout entière au travail et d'exprimer à M. Louis Leger sa gratitude pour sa fidèle collaboration, dont le présent cahier contient un nouveau témoignage* (Note de la Rédaction.)

VARIÉTÉS.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE PETROGRAD DU XVIIIe AU XXe SIÈCLE

PREMIER ARTICLE.

Les relations politiques que les événements actuels nous ont amenés à contracter ou à resserrer avec les Russes, les Serbes, les Tchèques, les Polonais survivront certainement aux circonstances qui les ont provoquées. Elles auront, elles ont dès maintenant pour résultat de nous intéresser davantage à la vie intellectuelle de ces peuples. Je voudrais aujourd'hui fournir quelques documents sur l'organisation et le labeur de l'Académie des sciences de Petrograd, la plus considérable des pays slaves, et la première en date. L'idée en fut conçue par Pierre le Grand. Mais ce farouche civilisateur de la nation Russe songeait moins à en faire une compagnie savante qu'un institut pédagogique.

Il confia le soin d'organiser le nouvel établissement à son médecin,

Laurent Blumentrost, dont le nom dit assez l'origine; toutefois Blumentrost était un métèque déjà nationalisé. Il était né à Moscou en 1692 et mourut à Petrograd en 1755. Ainsi sa vie tout entière s'écoula en Russie. C'est lui qui fut chargé de recruter à l'étranger, les savants dont l'empereur estimait le concours nécessaire à l'exécution de ses desseins. Il avait pour agent en Allemagne le philosophe Christian Wolf, professeur à l'Université de Halle (1679-1754).

Dans le plan primitif de Pierre le Grand les Académiciens devaient, tout en poursuivant des travaux scientifiques, faire des lectures publiques, instruire les élèves du gymnase adjoint à l'Académie pour les orienter vers l'enseignement : c'était une espèce d'école normale.

Le rapport préliminaire de Blumentrost avait été approuvé par l'empereur le 22 janvier 1724. L'Académie devait se composer de trois classes : 1° mathématiques, 2° sciences naturelles, 3° histoire et jurisprudence. A l'Académie devait être annexée une université comprenant des facultés de droit, de médecine et de philosophie. Ce projet eut le temps de mûrir; il ne fut réalisé qu'un siècle plus tard, sous le règne d'Alexandre Ier en 1809. Tout académicien devait durant son séjour en Russie, — on ne supposait pas que ce séjour serait définitif, — préparer un ou deux sujets capables de le remplacer au besoin. Pierre le Grand admettait que pour deux Allemands on devait appeler « quelque membre de la nation slave afin qu'il fût mieux en état d'instruire les Russes ». On s'adressa à cet effet au résident russe à Vienne, un certain Lentchinsky, en lui demandant de découvrir et d'expédier en Russie douze étudiants slaves. Mais au début du XVIIIe siècle le gouvernement autrichien, bien loin de mettre les Slaves en lumière ne songeait qu'à les germaniser. Lentchinsky répondit qu'il ne pouvait découvrir les sujets désirés et que l'Université de Vienne négligeait complètement le slavisme.

Pierre Ier avait assigné pour l'entretien de l'Académie une somme anuelle de 24 912 roubles. Il comptait lui adjoindre une bibliothèque et un musée artistique, *Kunst Kamera*, comme on disait dans un jargon technique presque entièrement emprunté à l'allemand. Il ne vécut pas assez pour assister à l'ouverture de l'Académie. Il mourut le 28 janvier 1725.

L'Académie tint sa première séance le 27 décembre de la même année. Le premier président fut naturellement Blumentrost; ses deux successeurs immédiats Keyzerling et le baron Korff von Brevern furent des Allemands des provinces baltiques. En 1746 nous voyons pour la première fois apparaître un Russe authentique, le comte Cyrille Grigorovitch Razoumovsky président

de 1746 à 1798. Viendront ensuite de 1798 à 1803 un baron allemand Nikolaï, puis des Russes, Novosiltsov de 1803 à 1810, le comte Ouvarov de 1818 à 1855, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure [1].

L'Académie, si étrangère qu'elle fût dès ses origines au monde russe, contribua néanmoins à émanciper l'esprit russe de la tradition médiévale byzantine, et de la tutelle du clergé. Pierre le Grand avait introduit dans l'alphabet slavon quelques modifications. L'Académie créa une typographie qui les appliqua rigoureusement, tandis que le saint synode resta fidèle à la tradition slavonne. La section des sciences développa l'art de la gravure sur cuivre.

Les secrétaires de l'Académie portent presque tous des noms allemands : Goldbach, Miller, Kraft, Vinsheim, Strube de Pirmont, Miller, Stelin, Euler, Fuss, Millendorff, Strauch, et plus récemment encore nous avons eu M. Oldenbourg qui, si je ne me trompe, fut aussi ministre de l'Instruction publique.

Deux noms russes interrompent seule la série germanique celui de Constantin Stepanovitch Veselovsky qui fut secrétaire de 1857 à 1890 et celui de Nicolas Fedorovitch Doubrovine qui le fut de 1893 à 1904.

Si nous parcourons la liste des membres effectifs ou ordinaires de l'Académie, il nous faut compter vingt-sept membres allogènes, tous Allemands, sauf deux Français, l'astronome Joseph-Nicolas Delisle [2] né à Paris et le médecin Duvernoi né à Montbéliard, avant d'arriver au mathématicien russe Adadourov. Puis viennent d'autres Russes, la professeur de botanique Teplov, le physicien littérateur Lomonosov qui, suivant, le mot de Pouchkine aurait constitué à lui seul une académie, le grammairien poète Trediakovsky, le Chapelain, russe, le naturaliste Krachennikov, l'astronome Popov. Encore ne faut-il pas se laisser égarer par tous les noms en ov. Quelques-uns sont d'origine allemande. On sait que l'Allemagne du nord repose en grande partie sur un sous-sol slave peu à peu germanisé [3]. Les noms en *ow* ne sont pas rares et rappellent simplement les origines lointaines de ceux qui les portent. Ainsi nous rencontrons au XVIIIe siècle un astronome nommé Grischow qui était né à Berlin et un Salchow qui était originaire de l'île

(1) *Spisok tchlenov imperatorskoï Akademii nauk* 1725-1907 (Liste des membres de l'Académie de Pétersbourg, 1908).

(2) Cf. M. Omont, *Lettres de J.-N. Delisle au comte de Maurepas et à l'abbé Bignon sur ses travaux géographiques en Russie* (1726-1730) (Extrait du *Bulletin de la Section de Géographie du Comité des Travaux historiques*, 1917).

(3) Voir sur cette question mon récent ouvrage *Le Panslavisme*, Paris Flammarion, 1918.

de Rugen. Aujourd'hui encore un célèbre orientaliste, correspondant de notre Académie des Inscriptions, figure sur le dernier Annuaire de l'Institut sous cette forme Radloff (Wilhelm). Il est en effet né à Berlin le 5 janvier 1837. Sur les listes russes dont j'ai parlé plus haut il figure sous la rubrique Radlov (Vasili Vasilievitch). On a russifié son prénom en lui conservant l'initiale qu'il avait sous sa forme première. Le W original est devenu un *v* russe. C'est le phénomène qui se produit généralement dans l'église slave orthodoxe quand un laïque entre dans la vie religieuse. C'est ainsi que l'apôtre des Slaves Constantin est devenu saint Cyrille.

Au milieu de ces Allemands on relève les noms de trois Suisses, les deux Bernoulli et le physicien Euler.

La plupart de ces académiciens furent, comme nous dirions chez nous, de simples professeurs de l'enseignement secondaire dans le gymnase placé sous la tutelle de l'Académie.

Parmi les Allemands un certain nombre surent s'intéresser à l'histoire et à la géographie du pays qui les avait appelés. Tel fut Gerhard Frederic Müller qui publia à Pétersbourg de 1732 à 1764 le recueil intitulé *Sammlung russischer Geschichte*, le premier ouvrage scientifique ayant pour objet de faire connaître l'histoire russe à l'étranger, et qui édita de 1755 à 1765 une revue russe sous ce titre un peu naïf : *Œuvre mensuelle pour le profit et l'agrément du lecteur*. Il écrivit en latin une dissertation : *Origines gentis et nominis Russorum* (Petropoli, 1749). Il voyagea en Sibérie avec son compatriote le naturaliste Gmelin né à Tubingen en 1709, mort dans cette même ville en 1755, dont le *Voyage en Sibérie* fut traduit à Paris en 1767. Les Allemands, dont le plus célèbre est Schlözer (né à Jagstadt dans le comté de Hohenlohe en 1735, mort à Gœttingue en 1809) ont d'une façon générale joué un rôle considérable dans l'historiographie. De Schlözer je rappellerai seulement son *Histoire de Russie* publiée en allemand en 1769 (Gœttingue) et qui eut une traduction française éditée dans la même ville et ses recherches sur la fameuse chronique dite de Nestor (5 vol., Gœttingue, 1802-1809). Les académiciens allemands eurent même un poète dans la personne de von Stählin, professeur d'éloquence et de poésie né à Meiningen en Souabe en 1709, mort à Pétersbourg en 1785. Un livre de lui, *Original Anecdoten von Peter dem Grossen* a eu les honneurs de la traduction en hollandais, en français et en anglais.

En 1745, c'est sous les auspices de l'Académie que parut le premier Atlas scientifique de la Russie. L'Académie des Inscriptions avait été créée en partie pour rédiger les inscriptions des monuments et des médailles. Celle de

Pétersbourg eut parfois une tâche non moins officielle, mais moins noble, ce fut celle de dessiner des feux d'artifices et des allégories pour les fêtes publiques. Lomonosov aurait voulu voir créer à Pétersbourg l'université prévue dans les plans de Pierre le Grand, mais il échoua, et Moscou l'emporta sur Pétersbourg. Il mourut trop tôt (avril 1765) pour mettre à profit les bonnes dispositions de Catherine II. Toutefois quelques-unes des idées qu'il avait émises se réalisèrent. Des opérations géodésiques furent entreprises, cette fois par des Russes authentiques, Roumovsky, Kotelnikov, Krasnikov. Le passage de Vénus en 1769 donna lieu à une expédition dans laquelle six Russes furent associés à des collègues allogènes.

Au XVIIIe siècle l'un des membres les plus illustres de l'Académie fut le célèbre mathématicien suisse Léonard Euler. Il était originaire de Bâle qui avait déjà fourni à l'Académie un certain nombre de travailleurs. Il fit deux séjours à Pétersbourg, l'un de 1731 à 1741, l'autre de 1766 jusqu'à sa mort qui arriva en 1783. C'est dans cette ville qu'il écrivit en français ses fameuses *Lettres à une princesse d'Allemagne sur quelques sujets de physique et philosophie* (1768-1772). Son fils Jean Albert, mathématicien et professeur de physique, devint secrétaire de l'Académie et mourut à Pétersbourg en 1800. Son contemporain Jean Gotthilf Stritter (1740-1801) était né à Idstein dans le duché de Nassau. Il consacra toute sa vie à un grand ouvrage qui a longtemps fait autorité : *Memoriæ populorum, olim ad Danubium, Pontum Euxinum, paludem Mæotidem, Caucasum, mare Caspium, et inde magis ad septemtriones incolentium e scriptoribus historiæ byzantinæ erutæ et digestæ* (4 vol. in-4, Petropoli, 1771-1779).

Johan Gottlieb Georgi, originaire de la Poméranie (1729-1802) publia à Pétersbourg en 1776 un ouvrage intitulé *Beschreibung aller Nationen des russischen Reichs, ihre Lebensart, Religion, und übrige Merkwürdigkeiten.* La même année une édition française en trois volumes de cet ouvrage paraissait à Pétersbourg sous ce titre : *Description de toutes les nations de l'Empire de Russie où l'on expose leurs mœurs, religions,... et autres particularités remarquables.*

Catherine II qui était fort lettrée, comme on sait, s'intéressait vivement aux publications de l'Académie. Elle lui donna comme directeur (nous dirions aujourd'hui administrateur) le comte Vladimir Grigorievitch Orlov qui avait fait ses études à Leipzig et qui exerça ses fonctions de 1766 à 1774. Jusqu'à lui les procès-verbaux de l'Académie avaient été écrits en latin; ils le furent désormais en allemand; le temps n'était pas encore venu de les rédiger dans la langue nationale. Ce fut lui qui eut l'idée première des

expéditions scientifiques de Pallas dans l'empire russe. Ce naturaliste était un Prussien pur sang. Il était né à Berlin en 1741, il y mourut en 1811. Fils d'un médecin, il avait étudié la médecine et les sciences naturelles à Berlin à Gœttingue, à Leyde et en Angleterre. Catherine l'appela à Pétersbourg, le fit académicien et, sur l'initiative d'Orlov, le mit à la tête de l'expédition qui devait aller en Sibérie observer le passage de Vénus (année 1766). Pallas prolongea son voyage durant six années entières et poussa jusque dans les régions du Baïkal et de la mer Caspienne. Il recueillit dans ses voyages de nombreux matériaux dont il enrichit le Musée de l'Académie des sciences et des observations d'histoire naturelle, de géographie et d'ethnographie qu'il a résumées dans son ouvrage : *Reise durch verschiedene Provinzen des russischen Reichs* (3 vol., Pétersbourg, 1771-1776). Cet ouvrage fut réédité à Pétersbourg en 1781 et à Francfort et à Leipzig en 1776-78. Il eut chez nous une traduction française sous ce titre *Voyages en différentes provinces de l'empire de Russie et dans l'Asie septentrionale,* traduit de l'allemand par Gauthier de la Peyronnie (5 vol. in-4, Paris, 1788-1793). La bibliographie des œuvres de Pallas en allemand, en français et en latin occupe plus d'une page et demie dans le *Catalogue de la section des Russica ou écrits sur la Russie en langues étrangères possédés par la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg* (*2 vol.-in-8, Imprimerie de l'Académie des Sciences, Pétersbourg*, 1873).

En 1783 Domachnev (1775-1782) dont l'administration désordonnée avait appelé, de façon fâcheuse, l'attention de l'Impératrice, fut remplacé dans ses fonctions de directeur par une femme, la célèbre princesse Dachkov qui les garda jusqu'en novembre 1796. La nouvelle directrice donna une direction plus nationale à l'Académie. Elle y introduisit des lectures publiques en langue russe, fit paraître des traductions et publications périodiques en cette langue. Mais ces innovations ne suffisaient pas à l'activité de la patriotique princesse. Elle rêvait une institution d'un caractère purement national.

II

Le 30 septembre 1783 elle présenta à l'Impératrice un mémoire sur la nécessité de fonder une Académie russe, *rossiiskaïa Akademia*. L'Impératrice l'approuva. Cette Académie devait, aux termes de son règlement, avoir pour objet l'épuration et l'enrichissement de la langue russe, la généralisation de son emploi, le développement de l'éloquence et de la poésie. Le premier président fut la princesse Dachkov, le premier secrétaire Ivan

Ivanovitch Lepekhine, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle, qui, en cette qualité, appartenait déjà à l'Académie des Sciences. Le budget annuel de l'Académie était de 6 250 roubles. Elle comptait soixante membres, se réunissait toutes les semaines et chacun des assistants recevait un jeton d'argent. Les membres qui se faisaient remarquer par leurs travaux avaient droit à une médaille d'or de la valeur de 250 roubles.

La nouvelle Académie ne perdit pas son temps. Elle commença par publier un Dictionnaire de la langue russe qui parut en cinq volumes de 1789 à 1794. Seulement il n'était pas disposé dans l'ordre alphabétique, mais dans l'ordre étymologique, ce qui, étant donné l'état rudimentaire des études de philologie slave à cette époque, devait prêter à bien des erreurs. On ignorait l'influence considérable que les langues turques ont exercée sur la formation du vocabulaire russe et on était tenté de chercher des racines slaves à des mots absolument allogènes. Pour ne citer qu'un exemple le mot *bugor*, colline, était rapproché du mot *gora* montagne, tandis qu'il représente un mot turc djagataï *bogri*. D'autre part l'Académie donnait comme radicaux des vocables qu'il était pourtant bien facile de reconnaître pour dérivés, par exemple le mot *obied* (dîner) qui eût dû être renvoyé au verbe *iesti* manger (latin *edere*). Néanmoins l'œuvre était une importante et utile nouveauté et Karamzine dans la séance du 5 décembre 1818 proclama que c'était un de ces phénomènes par lesquels la Russie étonna les étrangers. Plus tard l'Académie publia un dictionnaire alphabétique (6 volumes de 1808 à 1822), une grammaire russe qui eut trois éditions de 1806 à 1822 et un travail qui, tout imparfait qu'il était, ouvrait de nouveaux horizons : *Dissertation sur les rapports du russe et du sanscrit*. Elle publiait des traductions d'ouvrages latins et français notamment celle du *Lycée* de la Harpe et faisait paraître un recueil périodique intitulé *Œuvres et traductions*. Sous la présidence du slavophile ou plutôt slavomane Schichkov elle se perdit dans la recherche fantaisiste des étymologies. De 1815 à 1825 elle a publié un Bulletin où il n'est presque question que d'étymologies. Entre temps son budget avait singulièrement augmenté. Il était monté à soixante mille roubles par an, plus trois mille pour les publications périodiques. Son programme s'élargissant, elle devait publier des Dictionnaires, non seulement de la langue russe, mais des dialectes slaves, des ouvrages de grammaire et de rhétorique, éditer les œuvres des classiques russes et étrangers, les anciennes chroniques, étudier les antiquités nationales et le folklore. Elle publia notamment une *Clef de l'histoire* par Karamzine, le grand historien national, et la traduction de l'*Iliade* du poète Gnieditch.

Sous son influence l'esprit nationaliste avait fait d'incontestables progrès et sa rivale, l'Académie des Sciences avait tout intérêt à l'absorber pour faire oublier son caractère exotique. D'ailleurs les deux Académies semblaient se rapprocher par le caractère de leurs travaux. Ainsi l'Académie russe songeait à publier une traduction des écrivains byzantins. La fusion définitive s'opéra officiellement le 19 octobre 1841. L'Académie russe fut annexée à l'Académie des Sciences, en tant que section de langue et de littérature russe. La nouvelle section ne devait comprendre que vingt membres, dont seize membres ordinaires et quatre adjoints. Sur les seize membres ordinaires, quatorze appartenaient déjà à l'Académie russe. C'étaient le métropolitain de Moscou, Philarète, l'évêque de Vologda Innocent, les laïques [1], Arseniev, Boutkov, Vostokov, le prince Viazemsky, Joukovsky, Katchanovsky, Krylov, Mikhailovsky Danilevsky, Panaev, Pogodine, Schirinsky-Schachmatov, Iazykov, l'ancien secrétaire de l'Académie russe. Les deux nouveaux académiciens étaient deux professeurs à l'Université de Moscou, le critique Pletnev, auquel Pouchkine avait dédié son poème d'Onéguine et Davydov (Ivan Ivanovitch), philologue et philosophe, qui devait en 1850 devenir président de l'Académie des Sciences. Les quatre adjoints étaient Berednikov, Rozberg, Stroev et Schevyrev. De ces quatre Rozberg est aujourd'hui le plus oublié. Les trois autres occupent une place très honorable dans l'histoire de la science russe, et, si je ne me trompe, ils sont devenus tous les trois membres ordinaires de l'Académie des Sciences. La Rossiiskaïa Akademia avait en somme eu parmi ses membres les représentants les plus illustres de la littérature russe : Derjavine, Von Vizine, Bogdanovitch, Kheraskov, Kapnist Khemnitzer, sans compter ceux que j'ai nommés tout à l'heure. Si elle n'avait pu exercer toute son influence sur le développement de l'esprit national, la faute en était, d'une part à la censure, de l'autre à l'esprit rétrograde et obscurantiste de son président Schichkov. Désormais unie à l'Académie des Sciences, elle allait pouvoir entrer dans une voie nouvelle.

L'Académie russe a trouvé un historien très minutieux dans la personne de Michel Ivanovitch Soukhomlinov (1828-1901) qui a raconté ses destinées dans un ouvrage de huit volumes *Istoria rossiiskoï Akademii* (in-8, Saint-Pétersbourg, 1874-1888). C'est un précieux répertoire pour l'histoire des hommes et des idées en Russie dans la première partie du XIXe siècle.

Louis LÉGER.

(La fin à un prochain cahier.)

[1] Je donne leurs noms dans l'ordre de l'alphabet russe.

LIVRES NOUVEAUX.

St. Gsell et Ch. Alb. Joly. *Khamissa*, *Mdaourouch*, *Announa*. Un vol. in-4, Alger-Paris, 1918.

J'ai parlé ici même du premier fascicule de cette publication; je rappellerai qu'il est consacré à l'étude des ruines de Khamissa ou plutôt de quelques-unes de ces ruines. Cette fois, il ne s'agit plus de Khamissa : les auteurs, abandonnant provisoirement l'examen de cette ville, s'occupent d'une autre cité d'Algérie, *Thibilis*, aujourd'hui Announa, où M. Joly a dirigé, pour le compte du Service des monuments historiques, depuis plusieurs années, des fouilles très fructueuses.

Les principaux ensembles décrits par M. Gsell sont: 1° le forum (pl. XIV), place d'assez médiocre étendue, où l'on ne retrouve presque aucun des éléments habituels aux forums romains, ni sanctuaires, ni basilique, ni tribune aux harangues; un seul des côtés est bordé de salles exiguës, dont l'une, décorée avec un certain luxe, paraît avoir été la curie du lieu; elle donne une assez piètre idée du municipe antique; — 2° un capitole et un petit temple voisin (pl. XVI) consacré à une divinité inconnue; — 3° une assez grande construction qui se rapproche d'une basilique (pl. XVII); — 4° un petit marché (pl. XIX); — 5° quelques maisons. L'une d'elles mérite une mention spéciale; car elle appartenait à une famille connue historiquement, celle des Antistius. Un d'eux, Burrus, avait épousé une fille de l'empereur Marc-Aurèle; un autre, Adventus, fournit à la même époque une brillante carrière, guerroya en Orient contre les Parthes, en Italie contre les bandes germaines qui avaient franchi les Alpes Juliennes, parvint au consulat et au gouvernement de la province de Bretagne. On a trouvé, en place, au milieu de l'atrium de la maison (pl. XVIII) l'autel où ces personnages et leur famille sacrifiaient au *Genius domus*. C'est ce qui fait surtout l'intérêt du monument. A noter, cependant, que le péristyle a la forme d'un demi-cercle avec fontaine au centre, de même dessin; — 6° deux églises chrétiennes et une chapelle (pl. XX). L'une des églises, celle du nord-ouest, est accompagnée d'un baptistère bien conservé.

Ce fascicule épuise la série des édifices déblayés dans les ruines de *Thibilis*. Il est abondamment et très utilement illustré.

R. Cagnat.

James S. Mc Lemore. *The tradition of the latin accent* (University of Virginia, 1917). Une broch. in-8, 96 p.

Cette dissertation est une thèse de doctorat présentée à l'Université de Virginie par un élève des plus distingués du professeur T. Fitz Hugh. Elle comprend deux parties, la première (p. 5-86) consacrée aux sources, la seconde à la critique de ces sources (p. 86-96). La disproportion saute aux yeux, mais elle s'explique, parce que M. Mc Lemore a tenu à reproduire *in extenso* tous les témoignages relatifs à l'accent latin qu'il a pu recueillir depuis Cicéron jusqu'à Paul Diacre, et même plus loin encore, car il a mis

à profit les *Anecdota Helvetica* de H. Hagen. Malgré le souci d'être complet, M. Mc Lemore n'a tout de même pas pu citer les textes de Priscien (il y en a cent huit); il s'est donc borné pour ce grammairien à fournir la liste des références empruntées aux t. II et III des *Grammatici Latini* de Keil.

En relevant tous ces textes avec une consciencieuse exactitude l'auteur a déjà rendu un service signalé à ceux qui veulent étudier la tradition de l'accent latin, puisqu'il leur épargne de pénibles recherches, et qu'il les met à même de se faire par la comparaison des textes une opinion raisonnée (dans son traité *de Accentu linguæ Latinæ*, Act. Soc. Philol. Lipsiensis, t. VI, 1876, Schoell s'était borné à reproduire les textes les plus caractéristiques). Mais cette opinion raisonnée M. Mc Lemore essaie de nous la suggérer dans la partie critique de son étude, où il examine ce que les grammairiens pensaient de la nature de l'accent, des règles de l'accent et des exceptions apparentes à ces règles Bien que le grammairien du ve siècle Pompeius ait évidemment écrit pour des écoliers et non pour des savants, c'est à lui que l'auteur emprunte les éléments de la discussion, parce qu'il est le seul qui ait présenté les faits systématiquement. Mais il compare ses données à celles des autres; de cette comparaison et de l'analyse des faits, il résulte que si les grammairiens latins conservent à nos yeux l'avantage précieux de représenter la tradition de l'antiquité, c'est-à-dire une opinion contre laquelle ne doit prévaloir aucune théorie moderne touchant les règles de l'accentuation latine, ils ne peuvent en revanche nous renseigner exactement sur la nature qu'ils attribuaient à l'accent, ou plutôt ils ne nous apprennent rien de plus que ce que l'on savait déjà, c'est-à-dire que la doctrine a varié : considéré jadis comme *musical*, l'accent latin n'était plus pour les contemporains et les successeurs d'Aulu-Gelle (jusqu'à la fin) qu'un *accent d'intensité*.

Le travail de M. Mc Lemore vaut surtout par l'abondance des documents; on peut même dire qu'il y en a trop, en ce sens qu'il y a beaucoup de doubles emplois; peut-être l'auteur aurait-il dû se borner à donner les références des passages qui sont dans ce cas; il eût ainsi gagné beaucoup de place et aurait pu citer les textes caractéristiques de Priscien, au lieu de se contenter d'un simple renvoi.

HENRI GOELZER.

A. M. PIZZAGALLI. *Mito e poesia nella Grecia antica*; *saggio sulla Teogonia di Esiodo*. Un vol. in-8, 258 p. Catane, Fr. Battiato, 1913.

A un premier examen, le *Corpus Hesiodeum* apparaît comme composé d'œuvres très différentes les unes des autres, formées elles-mêmes de morceaux divers et artificiellement réunis. Hymnes lyriques et chants épiques, préceptes moraux et catalogues de dieux, conseils pratiques et formules liturgiques, tout cela constitue un ensemble où la critique a peine à retrouver un fil conducteur. Après avoir rapidement examiné les explications proposées par MM. Setti et Waltz, M. Pizzagalli cherche à son tour une solution.

L'épopée grecque, représentée par Homère, semble moins développée, moins complète que les autres grandes épopées, par exemple hindoue ou finnoise. Si, comme le dit

M. Pizzagalli, l'épopée doit « représenter la culture d'un peuple à un moment donné de son histoire », les poèmes homériques n'embrassent évidemment pas tout le mouvement épique grec. Cela tient au génie du poète, qui, parmi les légendes populaires, a fait un choix, tant pour obéir à son propre goût de la mesure et de l'harmonie que pour plaire au public raffiné auquel il s'adressait.

Mais nous avons tort de réduire l'épopée grecque à Homère. Les poèmes d'Hésiode sont d'autres fragments de ce même ensemble épique, et on y retrouve les caractères, propres à toute épopée, dont il ne reste que des traces dans Homère. Plus que les poèmes homériques, les poèmes hésiodiques se rattachent à la vie religieuse, soit rituelle, soit morale : de là les longues généalogies de dieux ou de héros, les hymnes, les préceptes moraux. Ils sont aussi apparentés de plus près à la poésie populaire : de là l'amour des proverbes, des énigmes, des oracles obscurs, des jeux de mots; de là, les contes où la ruse est, au même titre que la force, un légitime moyen d'obtenir la victoire; de là l'esprit satirique, s'exerçant en particulier contre les femmes.

C'est donc à tort qu'on oppose d'ordinaire Homère et Hésiode. Entre eux les rapprochements sont au contraire nombreux et faciles : par exemple, on trouve dans Homère, avec plus ou moins de développement, des généalogies et des catalogues, c'est-à-dire les deux formes essentielles sous lesquelles se présente la Théogonie. La poésie d'Hésiode a son esprit propre, mais elle est intimement liée dans sa forme et dans son essence à celle d'Homère : « toutes deux sont des fleurs de la même terre, épanouies sous le même soleil et dans la même saison. » Hésiode est, comme Homère, un conteur, et non un philosophe; son œuvre est née de la poésie populaire, et non de recherches spéculatives.

Pour justifier ses vues, M. Pizzagalli examine les principaux épisodes de la Théogonie. La cosmogonie n'est pas une première tentative pour expliquer l'origine des choses, mais le dernier développement de la poésie généalogique : rattacher par leur naissance les dieux à des puissances mystérieuses, c'est accroître la noblesse de leur race, de même que lorsqu'on donne des dieux pour ancêtres aux héros. La Titanomachie et l'épisode de Zeus et Typhée se rattachent au thème favori de l'épopée, qui est la lutte des dieux, conçue non pas comme le choc d'éléments cosmiques ou de principes moraux, mais, selon le mode anthropomorphique, comme un combat de guerriers. Enfin dans l'épisode de Prométhée et de Pandore revit l'esprit de la poésie populaire qui se plaît aux tromperies habilement ourdies et dont la verve satirique dénonce la femme comme l'origine de tous les maux. Ainsi les parties les plus développées de la Théogonie sont puisées au fond des légendes populaires, qui, élaborées par les poètes, formèrent l'épopée grecque.

Par une sorte de contre-épreuve, M. Pizzagalli étudie ce qui pourrait passer dans Hésiode pour données philosophiques ou scientifiques et il montre ce qu'ont d'erroné de telles interprétations. Pour les éléments, par exemple, la terre ou l'eau sont, dans Hésiode, ou bien une divinité déterminée, ou bien une des formes concrètes que revêtent les continents

ou les mers; le poète ne s'élève jamais à l'idée abstraite et philosophique des éléments, conçus comme les matières simples, primordiales, dont la réalité est constituée. C'est également à tort qu'on a voulu reconnaître chez Hésiode des influences de l'orphisme. Il n'y a pas plus de spéculation pure, même à l'état rudimentaire, dans Hésiode que dans Homère.

Ainsi, conclut M. Pizzagalli, la Théogonie et l'épopée grecque sont « deux rameaux qui se détachent du même tronc ; l'un, le théogonique, est plus rude, plus pauvre de feuillage, plus proche de la poésie populaire; l'autre, l'épique, riche d'une végétation luxuriante, s'ouvre dans toute sa pompe au ciel de la pure beauté, grâce au génie d'un des plus grands poètes qu'honore l'humanité ».

Peut-être pourrait-on reprocher à M. Pizzagalli d'avoir quelque peu dévié de la route qu'il semblait s'être tracée. Il a bien mis en lumière le caractère populaire et traditionnel des épisodes de la Théogonie, vrais thèmes de folklore. Mais a-t-il vraiment expliqué la formation du *Corpus Hesiodeum* et en particulier a-t-il établi l'unité de la Théogonie? Que donnerait sa théorie générale de l'épopée hésiodique appliquée aux Travaux et Jours? Toutefois, ces réserves faites, louons l'auteur pour ses analyses ingénieuses, pour son exposé rapide et vivant. Le livre se lit d'un bout à l'autre avec intérêt et non sans profit.

A. Jardé.

George H. Chase. *Museum of Fine Arts, Boston. Catalogue of Arretine Pottery.* Un vol. in-4 de x-112 pages, avec 2 figures et 30 planches. Boston-New-York, Houghton Mifflin Company, 1916.

Les inventaires de poteries sigillées se multiplient, dirait-on volontiers, tous les jours. En Allemagne, particulièrement, ils constituent déjà une *Literatur* écrasante ; mais il y a beaucoup de fatras dans les ensembles dont ils rendent compte. La collection du musée de Boston, au contraire, bien que peu considérable (143 numéros), vaut par la qualité des pièces qui toutes proviennent des ateliers d'Arezzo. Ces officines de marque n'eurent qu'une durée assez brève : un peu plus d'un siècle; par une heureuse fortune, elles ne survécurent guère à leur période la plus brillante et évitèrent en somme la dégénérescence qui devait affliger tant de produits provinciaux.

La collection dont il s'agit s'est constituée dans les trente dernières années ; elle était naguère à peu près entièrement inédite. On en prendra désormais une connaissance parfaite grâce aux reproductions en simili qui en sont données et dont chacun appréciera la belle venue. Elle a, d'autre part, trouvé en M. Chase, professeur à l'Université Harvard, un exégète bien informé, bref et précis dans ses descriptions. Lui-même avait répertorié, huit ans auparavant, la collection similaire d'un amateur américain, M. James Loeb, dont la générosité a encore permis cette publication luxueuse. L'Introduction alors placée en tête est ici répétée avec peu de retouches ; les découvertes les plus récentes n'ont, en effet, presque rien changé ni ajouté à la doctrine sur cette série d'objets.

Comme dans les autres galeries céramiques du même genre, on conserve à Boston des vases et des

moules. Il y a jusqu'à vingt-trois articles qui portent le nom du plus célèbre potier arétin, M. Perennius, dix fois associé à celui de Tigranes, un esclave qui fut probablement son chef d'atelier; P. Cornelius n'est pas autant représenté (trois objets); Rasinius, moins célèbre, a cependant fourni des exemplaires qui sont parmi les plus beaux de la collection.

Celle-ci ne pouvait guère nous apporter de sujets bien nouveaux; le répertoire de cette céramique était relativement limité, beaucoup plus que celui des vases peints de la belle époque grecque classique, et tant de pièces ont déjà été publiées que nous avons vu défiler tous les thèmes les plus goûtés de la clientèle. Mais on prend toujours un plaisir justifié à comparer les échantillons au point de vue de la technique, de la finesse du décor et de l'habileté de l'ornemaniste à varier l'effet, par une juxtaposition adroite et inédite des petites matrices détachées. Un moule de beau style rapproche Apollon, Artémis, Léto s'avançant à la file vers une Niké qui fait des libations sur un autel. Élégant encore, malgré les proportions trop courtes des silhouettes, un autre, signé Perennius et Tigranes, groupe quelques personnages des cultes apollinien et dionysiaque. Un morceau d'une pièce de taille réduite contraste avec ces ouvrages de style sévère et de sobre décoration par ses figures pressées, aux attitudes mouvementées : on y distingue une scène de la naissance de Dionysos, sujet favori de Perennius. Un grand bol large, ou plutôt le moule pour l'obtenir, est plus original en ce sens que, presque intact, il déroule des reliefs que nous n'avions autre part qu'à l'état fragmentaire : Hercule et Omphale y apparaissent séparément, traînés chacun par un attelage de Centaures; superbes figures d'un puissant modelé, derrière lesquelles on devine le modèle sculptural. On les avait déjà étudiées ailleurs, sur photographies médiocres et incomplètes, et de même, depuis vingt ans, on a fort discuté sur la pièce, encore unique, due à Perennius et Bargates, qui a pour sujet la mort de Phaéthon. Nous retrouvons avec agrément, quoique très communs, les Satyres dansant ou faisant la vendange, comme ceux qui forment une sorte de ronde sur le dessus d'un couvercle entier; et aussi les génies ailés, les danseuses au kalathiskos, les couples voluptueux des symposia, les scènes de chasses et de courses.

M. Chase me permettra une légère critique d'ordre secondaire : je ne sais pourquoi il dédaigne d'indiquer, pour chaque article, le numéro qui en désigne la forme typique dans la nomenclature aujourd'hui universellement acceptée.

Victor Chapot.

Jean Ebersolt. *Mélanges d'histoire et d'archéologie byzantines*. Un vol. in-8 de 129 pages, 2 planches. Paris, E. Leroux, 1917.

Dans la seconde partie de ces *Mélanges*, M. Ebersolt publie un certain nombre de petits monuments inédits du musée de Constantinople et reproduit quelques fragments de sculpture épars dans les rues de Stamboul. Parmi les pièces curieuses citons une croix-encolpion dont une face est lisse tandis que l'autre porte l'inscription : φῶς ζωῆ(ς) (Jean, 8, 12), représentation détournée de la Crucifixion. Un ensemble de plombs à sujets de genre, animaux, danseurs, etc.... nous montre

la persistance de la tradition de l'art alexandrin à Byzance. Une amulette reproduit le type du dieu égyptien à tête d'oiseau. Des fragments de sculpture, le plus intéressant est un morceau de frise encastré dans les murs de Top-Kapou et représentant en relief très accusé des bêtes fauves déchirant leur proie ; nous avons là une preuve remarquable de l'habileté des marbriers byzantins au xive siècle.

La première partie, de beaucoup la plus importante, comprend des « études sur la vie publique et privée de la cour byzantine ». A la différence de Bjeljaev qui avait fait une étude minutieuse des seules cérémonies des ixe-xe siècles, M. Ebersolt montre par des comparaisons perpétuelles entre les textes du *De Caerimoniis* et celui du traité des Offices l'évolution du cérémonial, relativement simple au vi^{e} siècle, atteignant au xe siècle sa plus grande complication, simplifié de nouveau au xive siècle lorsque les malheurs de l'empire ne permettent plus au trésor de subvenir aux somptuosités d'autrefois. L'étude critique si remarquable de M. Ebersolt sur le Grand Palais l'avait préparé admirablement à décrire les splendeurs dont ses édifices étaient le théâtre. Il l'a fait avec une précision que l'on jugera un peu sobre : bien qu'il ait parfois complété les détails du *De Caerimoniis* à l'aide des chroniqueurs, on regrette qu'il n'en ait pas tiré des détails plus abondants et qu'il n'ait fait aucun état des données si riches de l'hagiographie des viiie et ixe siècles. Il serait également du plus grand intérêt de rapprocher les textes des monuments figurés qui nous révèlent quelques-uns des usages et des costumes de la cour, mais cette recherche exigerait une étude nouvelle.

M. Ebersolt a bien montré toute l'importance historique du cérémonial byzantin, dont l'influence s'est exercée chez tous les peuples voisins de l'empire : les grands princes de Kiev et de Moscou, les tsars de Bulgarie, les Krals serbes, les doges de Venise, les hospodars de Valachie et de Moldavie, les sultans turcs eux-mêmes ont fait de nombreux emprunts à l'étiquette byzantine. Mais ce qui donne surtout une grande valeur à l'étude de cet antique cérémonial, c'est qu'il nous permet d'atteindre et de nous représenter d'une manière vivante la conception que les Grecs du moyen âge se faisaient du pouvoir impérial. Il nous montre la tradition ininterrompue qui relie l'autorité du basileus byzantin à celle de ses prédécesseurs les Césars de Rome. C'est de la tradition romaine transportée sur le Bosphore et modifiée au cours des siècles, soit par la persistance de vieilles coutumes helléniques, soit par des importations orientales que dérive ce cérémonial.

Il nous est impossible de suivre M. Ebersolt dans le détail des excellentes analyses qu'il fait du texte du *De Caerimoniis*. Il prend le futur empereur, le prince porphyrogénète dès sa naissance, étudie ensuite la vie quotidienne de l'empereur, les funérailles, la cérémonie du couronnement des empereurs et des impératrices, les gestes du cérémonial, les cortèges impériaux, les vêtements d'apparat et les insignes de l'empereur, les promotions aux dignités et aux fonctions, les réceptions diplomatiques, les festins impériaux, les divertissements et jeux publics, les fêtes religieuses. Certains détails sont particulièrement caractéristiques : par exemple la tonsure que reçoit le jeune prince impérial quelques jours après son baptême,

le concours de beauté auquel donne lieu le choix d'une impératrice, la conservation des rites du mariage romain dans les cérémonies des noces impériales, le bain de l'impératrice trois jours après son mariage, l'exposition publique du corps de l'empereur et les lamentations funèbres (thrène) qui précèdent les obsèques.

Nous préférons insister sur les détails qui éclairent d'un jour nouveau, ainsi que l'a montré l'auteur, l'histoire des institutions. Tout d'abord l'usage des audiences quotidiennes, qui rappellent la réception traditionnelle des clients romains, nous montre que l'empereur est facilement accessible à ses sujets. Bien plus, les cortèges solennels sont parfois pour lui un moyen de sonder l'opinion publique et il semble bien que le « libellarium » qui lui était présenté par les dèmes à cette occasion était surtout une liste de requêtes. Les cérémonies du couronnement montrent clairement la nature juridique du pouvoir impérial : le rite de l'élévation sur le pavois qui se perpétue jusqu'au xve siècle est le symbole du pouvoir militaire de l'imperator « stratège et roi du peuple » (Siméon de Thessalonique); la tradition de la couronne et des insignes impériaux par le patriarche donne en quelque sorte une valeur légale à l'acclamation populaire et la sanctifie; l'onction proprement dite n'apparaît pas avant le XIIIe siècle. On lira avec grand intérêt le chapitre relatif au costume impérial. Les promotions des dignitaires ont un caractère presque religieux; ils reçoivent en quelque sorte un sacrement. L'ordre le plus parfait règne dans cette liturgie impériale qui se confond parfois avec la liturgie religieuse, mais en reste indépendante. L'empereur agit souvent comme un véritable prêtre : le premier lundi du carême il adresse à toute sa cour une sorte d'homélie; la veille des Rameaux il distribue aux dignitaires des palmes et des croix, le jour de Pâques il célèbre dans le triclinium des 19 lits sans l'assistance d'aucun prêtre le rite du baiser de paix. Les détails rassemblés par M. Ebersolt nous permettent de reconstituer le calendrier des fêtes impériales célébrées à des époques fixes; les solennités religieuses y alternent avec des réjouissances profanes, quelques-unes d'origine païenne, comme la fête des Vendanges au mois d'août ou les Broumalia en novembre.

On voit quel est l'intérêt de cette belle étude qui nous donne pour la première fois un tableau précis des cérémonies impériales. Ses conclusions appellent cependant une observation : de ce nombre incalculable de fêtes et de solennités on est tenté de conclure que la vie d'un empereur byzantin se passait tout entière en représentation. Il n'en est rien et l'on peut soutenir sans paradoxe que les cérémonies tenaient à Constantinople une place moins absorbante qu'à la cour de Louis XIV ou de Louis XV. A Versailles en effet la vie du roi depuis le lever jusqu'au coucher était une cérémonie perpétuelle. Les empereurs byzantins du xe siècle au contraire avaient su garder la distinction entre leur vie privée et leur vie publique. Les audiences quotidiennes données, les portes du palais se refermaient et ils redevenaient libres de leurs actions. Bien plus les témoignages recueillis par M. Ebersolt sur le XIVe siècle, nous montrent que les Paléologues avaient même réduit la part des cérémonies publiques à un strict minimum.

Louis Bréhier.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

ANTIQUITÉ.

E. Barker, *Greek political theory : Plato and his predecessors*. In-8, 13-403 p. New-York, Macmillan, 1918.

P. Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*. In-16, VI-330 p. Paris, Gabalda, 1919.

J. D. Beazley, *Attic red-figured vases in American Museums*. In-4. Oxford Press, 1919.

H. N. Bowman, *The crimes of the œdipodean cycle*. In-8, 62 p. Boston, Badger, 1918.

B. R. Burchett, *Janus in roman life and cult*. A study in roman religion. In-8, 75 p. Menasha, G. Banta Pub., 1918.

A. C. Clark, *The descent of manuscripts*. In-8, XIV-464 p. Oxford, Clarendon Press, 1918.

M. T. Ciceronis, *Pro Sex. Roscio Amerino. De imperio Cn. Pompei*. Recensuit, praefatus est, appendice critico et indicibus instruxit Sixtus Colombo. In-16, 137 p. (Corpus scriptorum latinorum Paravianum..., vol. XX). Torino, Paravia, 1919.

Ern. Degen, *Kritische Ausführungen zur Geschichte Antiochus des Grossen*. In-8, 96 p. Basel, Birkhaeuser, 1918.

R. C. Flickinger, *The greek theater and its drama*. In-8, XXVIII-358 p., pl. Chicago University, 1918.

W. W. Fowler, *The death of Turnus. Observations on the twelfth book of the Æneid*. In-8, 165 p. London, Blackwell, 1919.

Augusto Gaudenzi, *Il Costituto di Costantino*. In-8, 112 p. Roma, Tip. del Senato, 1919.

J. J. Hartman, *Honderd jaar geestelijk leven in den Romeinschen Keizertijd*. In-8, 555 p. Leiden, van Doesburg, 1918.

J. C. Hoppin, *A handbook of Attic red-figured vases*. In-8, 472 p., pl. Cambridge (Mass.), Harvard University, 1919.

J. C. Jebb, *An introduction to the Iliad and the Odyssey*. 7th ed. In-8, 212 p. London, Maclehose, 1919.

H. M. Kallen, *The book of Job as a greek tragedy restored*. In-8, XII-163 p. New-York, Moffat, 1918.

R. Lantier, *Inventaire des monuments sculptés pré-chrétiens de la Péninsule Ibérique*. Première partie : Lusitanie. Conventus emeritensis. In-8, 47 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études hispaniques. Fascicule I). Paris, E. de Boccard, Alph. Picard, 1918.

G. Looser, *Mommsens Kunst der Darstellung* : Studien zu seiner Römischen Geschichte. In-8, 101 p. Zurich, Leemann, 1918.

Alex. Mac Bain, *Celtic mythology*. In-12, 252 p. New-York, Dutton 1918.

W. St. Messer, *The dream in Homer and greek tragedy*. In-8, VIII-105 p. New-York, Lemcke and Buechner, 1918.

J. H. Moulton, *A grammar of New Testament greek*. Vol. II. Accidence and word-formation. Part. I, general introduction : Sounds and writing. Ed. by W. F. Howard. In-8, 130 p. Edinburgh, Clark, 1919.

Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines. *Catalogue sommaire des marbres antiques* [par Ét. Michon]. In-16, 200 p., pl. Paris, G. Braun, 1919.

P. Ovidii Nasonis, *Artis amatoriae libri tres*. Recensuit, praefatus est, appendicem criticam addidit C. Marchesi. In-16, 100 p. (Corpus scriptorum latinorum Paravianum..., vol. XVI). Torino, Paravia, 1919.

Bruna Palagi, *Giulio Cesare nella poesia drammatica, italiana e straniera*. In-8, xx-200 p. Lucca, Baroni, 1919.

T. Macci Plauti, *Miles gloriosus*. Recensuit, praefatus est, appendice critica instruxit C. O. Zuretti. In-16, 158 p. (Corpus scriptorum latinorum Paravianum..., vol. XIX). Torino, Paravia, 1919.

D. Plooij, *De chronologie van het leven van Paulus*. In-8, VIII-195 p. Leiden, Brill, 1918.

Apelle Politi, *Le figurine greco-siciliote e la ricerca dell'arte dedalica*. In-8, 16 p. Girgenti, Tip. C. Formica, 1919.

E. Romagnoli, *Il teatro greco*. In-8, XI-406 p., pl. Milano, Treves, 1918.

Ettore Romagnoli, *Nel regno di Dioniso : Studi sul teatro comico greco*. In-8, 253 p., ill., pl. Bologna, Zanichelli, 1919.

G. Rudberg, *Forschungen zu Poseidonios*. In-8, v-336 p. Uppsala, Akad. bokhandel, 1918.

M. de Saralegui y Medina, *Los monumentos megaliticos en España*. In-8, 164 p. Madrid, Hernandez, 1918.

A. L. Senecae, *Thyestes*, *Phaedra*. Recensuit, praefatus est, appendicem criticam addidit H. Moricca. In-16, 148 p. (Corpus Scriptorum latinorum Paravianum..., vol. XII). Torino, Paravia, 1919.

A. della Seta, *Museo di villa Giulia*. In-16, 543 p., 64 pl. Roma, Danesi, 1918.

G. Thörnell, *Studia Tertullianea*. In-8, II-86 p. Uppsala, Akad. bokhandel, 1918.

M. P. Virgilii, *Catalepton* (*Priapea et epigrammata*), *Maecenas*, *Priapeam « Quid hoc novi est »*. Recensuit, appendicem criticam et indicem verborum addidit R. Sabbadini. In-16, 78 p. (Corpus scriptorum latinorum Paravianum..., vol. XV). Torino, Paravia, 1919.

E. De Witt Burton, *Spirit, soul and flesh*; the usage of Πνεῦμα, Ψυχή and Σάρξ in greek writings and translated works from the earliest period to 225 A. D., and to their equivalent in the hebrew Old testament. In-8, 214 p. Chicago University, 1918.

MOYEN AGE.

Benjamin de Tudela, *Viajes... 1160-1173*. Por prima vez traducidos al castellano con introducción, aparato crético, anotaciones y tres mapas, por Ignacio Gonzalez Llubera. (Junta para ampliacion de estudios e investigaciones cientificas. Centro de estudios historicos.) In-8, 183 p. Madrid, 1918.

La chançon de Willame. An edition of the unique manuscript of the poem, with vocabulary and a table of proper names; ed. by E. S. Tyler. In-12, XVII-173 p. Oxford, University Press, 1919.

Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées sous les auspices de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Introduction de Joseph Garnier, terminée par Ernest Cham-

peaux. In-4, xvi-1003 p., portr., carte, Dijon, Impr. Darantière et Paul Jobard, 1918.

Codice diplomatico del monasterio di S. Colombano di Bobbio fino all' anno MCCVIII, a cura di C. Cipolla e Giulio Buzzi. (Fonti per la storia d'Italia... diplomi, sec. vi-xiii, n. 52-54.) In-8, 3 vol. Roma, Tip. del Senato, 1918.

Carl S. R. Collin, *Études sur le développement de sens du suffixe* ata... *dans les langues romanes*, spécialement au point de vue du français. In-8, 277 p. Lund, Lindstedt, 1918.

Coucher book of Furness abbey. Vol. II. Part. III. Printed from the original manuscript in the British Museum. Ed. by J. Brownshill. In-8, xxxii-585-880 p. Manchester, Chetham Soc., 1919.

P. G. Franceschini, *Manuale di patrologia*. In-24, xii-635 p. (Manuali Hœpli). Milano, U. Hœpli, 1919.

G. B. Fundenburg, *Feudal France in the french epic*. A study of feudal french institutions in history and poetry. In-8, 121 p. Princeton, University Press, 1918.

A. S. Green, *The making of Ireland and its undoing* (1200-1600). New edition. In-8, 597 p. London, Maunsel, 1919.

W. M. Hill, *Early english literature and its classical sources*; a catalogue of rare editions of english authors including numerous early printed copies of greek and latin classics which have largery influenced english literature. In-8, 106 p. Chicago, Hill, 1918.

Eduardo de Hinojosa, *Documentos para la historia de las instituciones de Leon y de Castilla (siglos X-XIII)*. (Junta para ampliación de estudios e investigaciones cientificas. Centro de estudios historicos.) In-8, 217 p. Madrid, 1919.

Raffaello Morghen, *Il palinsesto assisiense della* Historia langobardorum *di Paolo Diacono*. In-8, 23-xxvi p., fac-simile. Roma, Tip. del Senato, 1918.

Francesco d'Ovidio e W. Meyer-Lübke, *Grammatica storica della lingua e dei dialetti italiani*, tradotta per cura del dott. Eugenio Polcari.... 2ª edizione italiana riveduta. In-24, xii-301 p. (Manuali Hœpli). Milano, U. Hœpli, 1919.

N. Asin Palacios, *La escatologia musulmana en la « Divina comedia »*. In-fol., 408 p. Madrid, Maestre, 1919.

Ang. Gonzalez Palencia, *Indice de la « España Sagrada »*. In-4, viii-360 p. Madrid, Fortanet, 1918.

G. Renard, *Guilds in the Middle Ages*. Transl. by D. Terry and ed. with an introd. by G. D. H. Cole. In-8, 165 p. London, G. Bell, 1919.

M. Scherillo, *Le origini e lo svolgimento della letteratura italiana*. I. *Le origini* (Dante, Petrarca, Boccaccio). In-16, xvi-686 p. Milano, Hœpli, 1919.

Henri Stein, *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIIIe et XIVe siècles, originaires du Gâtinais*. In-8, iv-211 p. Paris, Picard, 1919.

Thomas de Celano, *Das Leben des heiligen Franziskus von Assisi*; aus dem lateinischen Grundtext übersetzt mit Anmerkungen von Ph. Schmidt und E. Vischer. In-8, xx-272 p. Basel, Reinhardt, 1919.

ORIENTALISME.

A. Avalon, *Quelques concepts fondamentaux des Hindous*. In-8, 17 p. London, Luzac, 1919.

A. Avalon, *Shakti and Maya*. A study in the Shakta Tantra. In-8, 15 p. London, Luzac, 1919.

A. Avalon, *Studies in Mantra Shastra*, Part II. In-8, 25 p. London, Luzac, 1919.

Giovanni Baserga, *Scavi ad Angera : il culto mitriaco*. In-8, 23 p., ill. Como, Tip. Ostinelli, 1919.

Giovanni Baserga, *Scavi ad Angera : preistoria*. In-8, 18 p. ill. Como, Tip. Ostinelli, 1919.

Ginot. Bason, *Assiriologia*; elementi di grammatica, sillabario, crestomazia e dizionarietto. In-24, xvi-310 p. Milano, Hœpli, 1918.

Materials for the study of the Bábí religion, ed. by P. G. Browne. In-12, xxiv-380 p., ill. New York, Putham, 1918.

C. Byington, *A dictionary of the Choctaw language* (Bureau of American ethnology. Bulletin n° 46.) In-8, 611 p. London, W. Wesley, 1919.

G. W. Carter, *Zoroastrianism and Judaism*. In-8, 116 p. Boston, Badger, 1918.

Emile Chassinat, *Le temple d'Edfou*, publié *in extenso* d'après les estampages recueillis par le marquis de Rochemonteix, t. II. In-4, III-315 p. (Mémoires... de la mission archéologique française au Caire..., t. II.) Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1918.

F. Densmore, *Teton Sioux music*. (Bureau of american ethnology. Bulletin n° 61.) In-8, 561 p., pl. London, W. Wesley, 1919.

E. B. Havell, *The history of Aryan rule in India from the earliest times to the death of Akbar*. In-8, 31-582 p., 33 p., carte. New-York, Stokes, 1918.

D. A. Hayes, *The synoptic gospels and the Book of Acts*. In-8, 354 p. New-York, 1919.

P. Torres Lanzas y G. Latorre, *Archivo general de Indias. Catalogo*. In-4, 165 p. Sevilla, Zarzuela, 1918.

F. G. Lewis, *How the Bible grew*. The story as told by the book and its Keepers. In-12, XI-223 p. University of Chicago, 1919.

L. Loud, *Ethnogeography and archaeology of the Wiyot territory*. (University of California publication.) In-8, London, W. Wesley, 1919.

Emmanuel de Rougé, *Œuvres diverses*, t. VI. In-8, 427 p., fig. et pl. (Bibliothèque égyptologique.... t. XXVI.) Paris, E. Leroux, 1918.

A. S. Vincent, *The Oxford history of India*. In-8. Oxford, University Press, 1919.

E. T. C. Werner, *China of the Chinese*. In-8, 324 p., ill. London, Pitman, 1919. M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

2 *mai*. M. Dieulafoy présente une solution nouvelle du problème que pose le chapitre v du livre de Daniel consacré au festin de Baltasar : quels étaient les personnages historiques nommés Baltasar et Darius le Mède? Dès le Ier siècle, Flavius Josèphe s'était préoccupé de la question; M. Dieulafoy pense que Baltasar, Belsouroucour en assyrien, était le fils

supposé de Nabonid qui régna sous le nom de Nabuchodonosor III et que Darius le Mède était Darius, fils d'Hystapse.

— M. Joseph Loth donne lecture d'une communication intitulée : « La langue hittite », d'après un travail de M. Carl Markander, professeur à l'Université de Christiania.

9 mai. M. Paul Monceaux communique à l'Académie le résultat de ses recherches sur le sens du mot *florentia*, nom commun. D'après une fausse interprétation d'un texte altéré de Pline, tous les auteurs de dictionnaires ont admis que ce mot désignait une variété de vigne, cultivée aux environs de Florence. On doit rejeter ce sens, puisque dans ce passage de Pline, le seul allégué, *Florentia* est un nom propre, celui de la ville de Florence. En réalité, le nom commun *florentia*, qui semble d'origine populaire, apparaît seulement chez saint Augustin, et avec le sens de « couronne de fleurs ».

23 mai. M. Edmond Pottier donne lecture d'une lettre de M. Mouret, relative aux fouilles qu'il poursuit à Ensérune, près de Béziers, sur l'emplacement d'une nécropole ibérique du ve siècle avant notre ère; ces fouilles ont amené la découverte de vases grecs et ibériques, de plats campaniens, ainsi que d'une curieuse idole d'argile rouge.

30 mai. M. Théodore Reinach traduit et commente un fragment d'un dithyrambe de Pindare, qui figure dans le vol. XIII des *Oxyrhynchus Papyri*, édités par MM. Grenfell et Hunt, et dont M. Maurice Croiset a rendu compte ici (cahier de mai-juin, p. 146-147).

Ce fragment prouve, contrairement à l'opinion des érudits allemands, que les dithyrambes de Pindare avaient encore la structure en strophes. Le dithyrambe libre, avec sa mélodie continue, variée d'un bout à l'autre, est une création d'un poète plus récent, Mélanippidès; il atteste un nouvel affinement du sentiment musical, un besoin plus grand d'expansion et de vérité dans l'adaptation de la mélopée au texte poétique.

— M. Henri Omont communique une lettre de M. H.-C. Turner, relative aux fragments d'un très ancien manuscrit latin signalé à l'Académie, dans sa séance du 19 juillet 1918.

— M. le comte Durrieu donne lecture d'un Mémoire sur les relations de Léonard de Vinci avec le peintre français Jean Perréal.

13 juin. M. Bernard Haussoullier communique de la part de M. Pierre Roussel le texte d'un papyrus donnant un édit de Ptolémée IV Philopator, relatif au culte de Dionysos à Alexandrie.

— M. Schlumberger lit une note sur les fouilles que M. Jean Maspero fit à Baouit en 1913.

— M. Paul Monceaux communique une inscription chrétienne d'Algérie qui a été récemment découverte par M. Gsell dans les ruines de Ksiba (l'ancienne Civitas Pophtensis). C'est l'épitaphe d'un clerc de condition modeste, mais dévoué à son église, nommé Rogatianus.

20 juin. M. Louis Bréhier présente et commente les photographies d'un plat d'argent d'origine syrienne sur lequel la communion des apôtres est représentée.

— M. Cuq fait une communication intitulée : « Une tablette à la cire du musée de Leeuwarden ». Cette tablette, qui formait le milieu d'un triptyque, a été trouvée récemment dans une terramare du Nord de la Hollande, qui est située à l'ouest de Leeuwarden; elle

contient une inscription en lettres cursives, inscription qui donne le texte d'un acte du Ier siècle de notre ère, par lequel un paysan faisait une convention pour la vente d'un bœuf à un citoyen romain. L'acheteur, qui se présente avec deux centurions pour témoins, paraît être un fournisseur de l'armée chargé de la ravitailler en viande fraîche; le texte de l'acte de vente indique, par ses conditions, que ce fournisseur allait dans les fermes acheter les bêtes sur pied, en échelonnant les livraisons suivant les besoins de l'armée.

27 *juin*. M. H. de Castries fait une communication intitulée : « Du nom d'Alhambra donné au palais des souverains à Marrakech et à Grenade ». M. de Castries, qui a recueilli dans les principaux dépôts d'archives un grand nombre de lettres missives des sultans du Maroc, a constaté dans ces documents l'emploi du mot Alhambra appliqué à la résidence royale de Marrakech, ainsi que cela avait lieu à Grenade. Jusqu'ici l'expression Alhambra de Marrakech avait été inexactement traduite par Marrakech-la-Rouge. Il résulte de l'examen et du rapprochement des textes que les sultans du Maroc, comme les rois de Grenade, dataient leurs actes non seulement de leur capitale, mais encore de leur propre palais, de leur Alhambra.

— M. Maurice lit une étude sur le caractère religieux de la politique de Constantin.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le mercredi 9 juillet 1919 sa troisième séance trimestrielle de l'année.

M. Henry LEMONNIER, membre de l'Académie des Beaux-Arts, a été élu Conservateur du Musée Condé, en remplacement de M. Lafenestre, décédé.

Il a été ensuite procédé à la répartition des arrérages des fondations Debrousse et Gas.

Prix Volney. La Commission interacadémique a décerné le prix (1 500 fr.) à M. Émile Boisacq, pour son *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*. Deux récompenses de 1 000 francs ont été accordées à M. Albert Dauzat, pour son livre : *Les argots de métiers franco-provençaux* et à M. Edmond Destaing, pour son livre : *Étude sur le dialecte berbère des Ait Segrouchen* (*Moyen Atlas*).

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Frédéric MASSON, qui en exerçait provisoirement les fonctions depuis le décès de M. Étienne Lamy, a été élu secrétaire perpétuel le 22 mai 1919.

M. Henry BORDEAUX a été élu membre de l'Académie, le 22 mai, à la place de M. Jules Lemaître, décédé.

Un scrutin ouvert le même jour pour élire le successeur de M. le marquis de Ségur, décédé, n'a pas donné de résultat.

— L'Académie a reçu le 8 mai M. François de CUREL, qui a prononcé un discours sur la vie et les œuvres de M. Paul Hervieu, son prédécesseur. M. Boutroux, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. A. Héron de Villefosse, membre ordinaire de l'Académie depuis 1886, est décédé à Paris le 15 juin 1919.

M. Charles Bémont a été élu membre ordinaire le 16 mai, en remplacement de M. Collignon, décédé.

Le *Prix Chavée* (1 800 fr.) est décerné à M. Tanqueray, professeur à l'Université de Saint-Andrews (Écosse) pour son ouvrage : *L'Évolution du verbe en anglo-saxon du XIIe au XIVe siècle.*

Le *Prix Le Senne* (2 000 fr.) est attribué à M. Hoffbauer.

Le *Prix Prost* (1 200 fr.) est décerné à M. Davillé, professeur au lycée de Bar-le-Duc, pour son étude sur *Bar-le-Duc à la fin du XVIe siècle.*

Le premier *Prix Gobert* (9 000 fr.) est décerné à M. Ferdinand Lot, pour son ouvrage : *Lancelot en prose*; le deuxième prix (1 000 fr.) à M. Philippe Barrey pour son ouvrage : *Les origines de la colonisation française aux Antilles.*

Le *Prix Bordin* est ainsi partagé : 2 000 francs à M. Raymond Weill pour son ouvrage : *Le moyen empire égyptien*; 1 000 francs à M. Conti Rossini pour sa *Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie.*

Fondation Pellechet. L'Académie attribue 3 000 francs à la commune de Villebret (Allier) pour la réparation de la toiture de son église; 5 000 francs à la Société archéologique de Sens pour la réparation de l'église de Nailly (Yonne).

La grande médaille de la *Société centrale des architectes* est décernée à M. Chatelain pour ses fouilles archéologiques à Volubilis (Maroc).

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Hilaire de Chardonnet a été élu le 12 mai 1919 membre de la Division des Applications de la Science à l'Industrie.

M. Edouard Goursat a été élu le 19 mai 1919 membre de la Section de géométrie, en remplacement de M. Emile Picard, élu secrétaire perpétuel.

M. Émile Bourquelot a été élu le 2 juin 1919 membre de la Section de chimie, en remplacement de M. Jungfleisch, décédé.

M. Widal a été élu le 23 juin 1919 membre de la section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Dastre, décédé.

M. Andoyer a été élu le 30 juin 1919 membre de la Section d'astronomie, en remplacement de M. Ch. Wolf, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Georges Lafenestre, membre libre de l'Académie, conservateur du Musée Condé, est décédé à Bourg-la-Reine le 19 mai 1919.

M. le général de Castelnau a été élu membre libre de l'Académie le 12 juillet 1919, en remplacement de M. Lafenestre.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1919.

L'ARCHITECTURE ROMANE EN CATALOGNE.

J. Puig y Cadafalch, Antoni de Falguera, J. Goday y Casals. *L'arquitectura Romanica a Catalunya.* Volum III : els segles xii y xiii. Un vol. en deux tomes in-4. 971 p.; 1261 ph. Barcelona, Institut d'Estudis catalanes, 1918.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Dès la venue des Cisterciens, le plan crucial revêtit une raideur austère et partout le rectangle se substitua à l'hémicycle. Les églises qui ignorent la mollesse des courbes se nomment Sant Pere de Comprodon[2], Vallbona de les Monges[3], la capella del Miracle[4], Santa Agna[5], etc. La plus grande d'entre elles, Santes Creus[6] se distingue de ses sœurs cisterciennes par ses grandes dimensions et par la présence de deux collatéraux.

L'église de Sant Joan de les Abadesses (San Juan de las Abadessas)[7]

[1] Voir le premier article dans le cahier de mai-juin, p. 113.

[2] Sant Pere, p. 402 à 404 (xiie et xiiie s.), fig. 537 à 539. Eglise très remaniée. Dimensions : 3 m. 80 sur 17 m. 20, en œuvre.

[3] Vallbona de les Monges, p. 409 à 412 (xiie s.), fig. 547 à 550. Dimensions : 6 m. 40 sur 45 m. 30, en œuvre.

[4] A Tarragone. Eglise des Templiers, p. 412, 413 (xiiie s.), fig. 551 à 556. Dimensions : 7 m. 20 sur 19 mètres en œuvre.

[5] A Barcelone, p. 414 (milieu du xiie s.), fig. 557.

[6] Santes Creus, p. 404 à 409 (1152 à 1177), fig. 536, 540 à 545. Dimensions : 22 m. 50 sur 70 m. 81, en œuvre.

[7] Sant Joan, p. 371 à 380 (milieu du xiie s.), fig. 507 à 515. Dimensions : 8 m. 80 sur 46 m. 80 pour la nef et l'abside et 8 m. 40 sur 36 m. 80 pour le transept, en œuvre.

établit un lien entre les églises cruciales à une nef et à triples absides et les églises à déambulatoires et à chapelles absidiales saillantes à l'extérieur. Le déambulatoire est à peine ébauché. Les trois chapelles absidiales sont bien dessinées. L'œuvre semble avoir été conçue par un architecte maladroit. Il n'osa pas exécuter son projet et au moment de tourner une demi-coupole qui aurait eu 16 m. 50 de diamètre, il lui substitua des berceaux qu'il fit reposer sur quatre piles massives, quitte à étrangler le déambulatoire et à masquer l'entrée des chapelles absidiales.

A Santa Maria de la Sèu d'Urgell[1], un second lien, mais également peu accusé, s'observe entre les églises primitives sur plan crucial et les églises à triforium et déambulatoire. Il s'agit d'un vaste édifice où l'on retrouve à l'extérieur quelques traits de l'architecture lombarde et dont le transept, en longue barre de T, porte en son milieu une abside encore moins accusée que le mihrab de la mosquée de Cordoue.

La nef flanquée de deux collatéraux n'offre aucune disposition particulière, tandis que le transept présente au rez-de-chaussée quatre petites chapelles en hémicycle prises dans l'épaisseur du mur de fond et, au-dessus des chapelles, un triforium dont les branches sont réunies par une galerie demi-circulaire, large de 2 m. 08, en forme de déambulatoire. Deux cages d'escalier aux extrémités du transept permettent d'accéder au triforium et, par son intermédiaire, à la galerie demi-circulaire fermée à l'intérieur mais, en revanche, largement ouverte sur le dehors à l'aide d'arcades légères qui, portées sur les fenêtres de l'abside, donnent au chevet une grande élégance.

Sant Pere de Besalú[2] appartient lui aussi à ces hybrides curieux par ce qu'ils accusent des tentatives locales et témoignent de copies souvent mal comprises. Il semble avoir été conçu comme une église à nef unique et à une seule abside. L'architecte aurait adapté après coup un rudiment de transept et aurait tracé à l'intérieur de l'enveloppe générale une nef et une abside, laissant entre leurs parois et

[1] Santa Maria, p. 347 à 358 (XIIe s.), fig. 483 à 495. Dimensions : nefs et abside, 22 m. 40 sur 50 m. 80; transept, 7 m. 20 sur 34 m. 40, en œuvre.

[2] Sant Pere, p. 367 à 370 (fin du XIIe et début du XIIIe s.), fig. 302 à 306. Dimensions : 11 m. 20 sur 27 m. 60, en œuvre.

les murs extérieurs deux collatéraux et un déambulatoire. Telle est l'apparence. En réalité, le plan fut conçu, sans doute, et réalisé sans de grandes modifications, mais comme l'architecte, pour résister aux poussées de l'hémicycle, avait été conduit à renforcer le mur du chevet, il prit dans son épaisseur deux chapelles de transept et trois chapelles absidiales. Cette utilisation des dimensions excessives qui par timidité étaient attribuées à quelques murs-culées s'observe, on vient de le voir, à la Sèu d'Urgell.

Il n'est peut-être pas de monuments dont l'histoire architectonique soit mieux établie et plus certaine que celle des églises à chevet trilobé. Elles portent leur certificat d'origine dans leur plan et dans l'équilibre dynamique de la coupole. Le principe du contrebutement est établi dans une galerie voûtée du palais sassanide de Sarvistan, le plan en trèfle est réalisé dans la salle centrale du palais de Mchatta, un contemporain de celui de Sarvistan.

Porté en Espagne, le plan trilobé ne subit pas de transformations appréciables. S'il est légèrement modifié à Tarrassa (Tarrasa) dans le Baptistère de Sant Miquel (San Miguel) et dans les églises de Sant Pere (San Pedro) et de Santa Maria [1] précieux pour l'histoire des arts mais dont les enseignements ont été méconnus, il est reproduit à Sant Nicolau de Gérone (San Nicolas) dans l'intégrité des formes et au tiers des dimensions qu'il revêt à Mchatta. Je me suis expliqué à l'égard des édifices de Tarrasa, dans les articles consacrés aux deux premiers volumes de l'*Arquitectura romànica a Catalunya* par le *Journal des Savants* [2]. Je n'y reviendrai pas, d'autant que, la question des origines réservées, et quelques dates rectifiées, les monographies sont excellentes, on ne saurait assez y insister.

Autour de Sant Nicolau [3], les auteurs ont groupé deux églises comparables, l'une dans le Roussillon, celle de Brollà, l'autre dans la Cerdagne française, celle d'Ur, puis des églises catalanes, au nombre desquelles je retiendrai Santa Perpètua de la Moguda [4], la chapelle

(1) T. I, chap. VI, VII et VIII, p. 331 à 340, fig. 351 à 383 et chap. IX, *pass.*, fig. 384, 385, 386, 387, 395, 396.

(2) *Journal des Savants*, l'Architecture Catalane, mai 1913, p. 193; juin 1913, p. 260 et *Espagne et Portugal* (ARS UNA), Église de Tarrasa, p. XIV, 73 à 78, fig. 13, 161 à 163.

(3) Sant Nicolau, p. 111 (second quart du XIIe s.), fig. 94, 95. Dimensions: 6 mètres sur 22 m. 40, en œuvre.

(4) Santa Perpètua, p. 110 (vers 1150), fig. 90.

ruinée en partie du vieux château de Solsona[1], Santa Maria del Puig[2], Sant Pol de les Abadessas[3], et le chevet de Cellers[4].

C'est sous le règne de Sancho II, (1000-1038) et sous l'égide des Bénédictins de Cluny, que l'architecture romane fait son apparition en Navarre. San Salvador de Fuentes (environ de Gijon) et San Martín de Frómista sont parmi les premières églises où s'accusent des influences nouvelles.

San Martín n'était pas terminé, qu'Alonso VI (1073-1108) décrétait et faisait commencer vers 1074 la reconstruction de la célèbre basilique de Santiago de Compostela que El Mansour, l'*hâdjib* de Hicham II, avait renversée durant la terrible chevauchée de 997. Les travaux conduits avec activité durèrent de cinquante-trois à cinquante-quatre ans. Dès 1128, ils étaient achevés. Aussi bien, la cathédrale est-elle parfaitement homogène, et en raison de son unité, est-elle l'unique représentant en Espagne de la grande architecture romane.

Certes, les édifices chrétiens commencés sur des plans romans, très vastes sont nombreux au sud des Pyrénées. Mais la longue durée de leur construction, des réfections partielles, des adjonctions parfois considérables ont détruit l'unité de style et en font des monuments où les apports gothiques se décèlent d'une manière apparente et dominent le plus souvent.

La remarque trouve une application immédiate dans les grandes cathédrales catalanes. Les brefs des papes, les actes témoignant de la générosité des contemporains, les procès-verbaux d'inauguration ne l'emportent pas sur les renseignements fournis par l'édifice. La construction ne trompe pas parce qu'elle se voit et s'apprécie alors que les pièces d'archives concernent parfois des monuments en projet ou même disparus. M. Puig y Cadafalch, un élève éminent d'Antonio Gaudi, le chef et le rénovateur de l'Ecole catalane, a doté son pays d'œuvres que chacun admire. Il a l'inestimable avantage d'être un archéologue, dont la science est soutenue par celle du

[1] Solsona, p. 110 (XIIe s.), fig. 92. Dimensions : largeur 2 m. 40, en œuvre.

[2] Santa Maria del Puig, p. 111 (XIIe s.), fig. 96, 97. Dimensions : 4 m. 20 sur 18 m. 40, en œuvre.

[3] Sant Pol, p. 113 (XIIe s.), fig. 98, 99. Dimensions : 6 m. 80 sur 33 m. 40, en œuvre.

[4] Cellers, p. 115 (XIIe et XIIIe s.), fig. 100.

constructeur. Il sait dans quelle mesure il doit accorder confiance aux pièces d'archives et cependant, quand une contestation s'élève, les arguments présentés par le chartiste l'emportent sur les constatations relevées par l'architecte.

Il faut attribuer à un état d'esprit, peut-être entretenu par des influences étrangères, l'attribution au XIIe siècle et à l'École romane des cathédrales de Lerida (Lleyda en catalan[1]), de Tortose[2], de Tarragone[3], de Valence[4] et de Barcelone[5] et l'importance accordée à Santa Catarina de Barcelone qui, d'après l'auteur, devient le premier jalon en Espagne de l'architecture ogivale[6], alors qu'elle n'en est qu'une manifestation secondaire, puisque la cathédrale de Léon, Santa Maria de Regla, svelte, délicatement ajourée, pure de forme, d'un rythme harmonieux et savant, un modèle achevé du gothique, fut commencée en 1205, et que Santa Catarina a été construite entre les années 1225 et 1280.

Je n'insisterai pas sur les très beaux vaisseaux des cathédrales catalanes. Ils relèvent d'une manière si directe des arts de la France propagés, au sud des Pyrénées par les Bénédictins de Cluny et de Citeaux que, d'accord avec les auteurs, il suffit de le constater.

M. Puig y Cadafalch et ses collaborateurs ont traité avec ampleur toutes les questions qui concernent la construction et la décoration des cloîtres. Ils n'affectent pas moins de 170 pages de texte et de 328 photographies excellentes aux monographies en outre des 73 pages de texte et des 160 photographies consacrées aux colonnes sans distinction du rôle qu'elles remplissent dans l'édifice (p. 675 à 748), et il faut les en louer, car la Catalogne a le droit de se glorifier de cloîtres romans à classer parmi les plus beaux et les mieux conservés.

La construction était une fonction si directe du programme imposé aux architectes, que les caractères distinctifs sont peu accusés.

En général, le plan est rectangulaire, mais il en est de scalènes. Tel est, par exemple, celui du cloître de la Sèu de Gérone[7] qui

[1] Lleyda, p. 190 à 197; fig. 203 à 223.
[2] Tortosa, p. 190.
[3] Tarragona, p. 197 à 203; fig. 224 à 230.
[4] Valence, p. 189.
[5] Barcelone, Santa Eulalia, p. 189.
[6] Santa Catarina, p. 508, 509; fig. 701, 702 du chap. IX, La Cronologia.
[7] P. 228, fig. 267. Moyenne des médianes = 29 m. 50.

rivalise d'irrégularité avec ceux de Llussà[1], de Ripoll, de Vilabertràn, de Saint-Bertrand de Comminges. Le plus souvent, les arcs reposent sur une file de colonnes couplées, interrompue par des piles à quatre colonnes cantonnées, mais le cloître déjà nommé de Llussà et ceux de Saint-Génis des Fontaines, même de la Sèu d'Urgell[2] ne présentent qu'un rang de colonnes. Le berceau, le demi-berceau[2] sont les couvertures usuelles. Seulement, dès qu'on avance vers le XIIIe siècle, les voûtes nervées remplacent le berceau. A toutes les époques, il y eut aussi des cloîtres dont la toiture était exécutée en charpente. Enfin, dans les anciennes, grandes abbayes de San Cugat del Vallès[3] et de Ripoll puis[4], tardivement, à Santa Catarina de Barcelone[5] et à la cathédrale de Burgos[6], les cloîtres comportent deux étages. A Bellpuig[7], on en ajouta même un troisième.

La voussure habituelle de tous les cloîtres romans est le plein-cintre, comme l'appareil est l'appareil classique. Seul, le petit cloître de Sant Pau del Camp à Barcelone, fait exception[8]. Les arcs présentent trois ou cinq lobes et sont montés en tas de charge, par assises horizontales. L'origine orientale de cette forme d'arceau et de cet appareil ne semble pas niable. M. Puig y Cadafalch n'y contredit pas, mais il observe avec insistance que c'est le *premier* et l'*unique emprunt* fait en Catalogne à l'architecture importée par les musulmans (p. 350 et 385). Il n'est pas loin d'être d'accord avec M. Lampérez, qui considère les constructeurs oméiyades comme des débiteurs de l'Espagne et non comme des créanciers (*inf.*, p. 233), seulement en ce qui concerne la Catalogne, car il admet la contagion musulmane pour le reste du royaume (t. III, p. 897),

D'autre part, si l'auteur consent à ouvrir une brèche, fut-elle très étroite, dans l'arche sainte, il risque de la voir s'élargir. Sant Pau

(1) Llussà, p. 329, fig. 461. Saint-Génis, p. 335, fig. 473. Urgell, p. 338, fig. 478. Côté = 36 m. 50.

(2) Séu de Gerone, p. 230, fig. 269. Vilabertràn, p. 465, fig. 640. Le plan, p. 464, fig. 639.

(3) P. 254, fig. 306 et p. 255, fig. 307. Côté, après correction = 37 m. 60.

(4) P. 319, fig. 433 et p. 324, fig. 444. Moyenne des médianes = 16 m. 05.

(5) P. 501, fig. 702.

(6) Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (Ars Una), p. 143.

(7) Jane Dieulafoy, *Aragon et Valence*, p. 39, fig. même page.

(8) P. 385, 386; fig. 523, 524, 889, 890.

del Camp n'est pas le seul édifice où règne l'arc polylobé. L'abside de Santa Cristina de Lena est éclairée depuis le x[e] siècle par une fenêtre polylobée [1] dont l'importance archéologique est d'autant plus grande que les chapiteaux en forme de pyramide tronquée, ainsi que les lions, les chasseurs et les molosses qui les ornent sont des motifs de décoration communs à Santa Cristina de Lena et à Santa María de Naranco et que plusieurs se rattachent à des thèmes iraniens indiscutables. C'est également dans ces églises que l'on constate l'abandon des voûtes romaines, inorganiques et concrètes et l'introduction des voûtes nervées, d'origine perse qui, de deux siècles, encore, ne prévaudront pas dans le reste de l'Europe [2].

Faut-il rappeler que l'arc polylobé fleurit dans la nef de la basilique de Santiago de Compostela [3] et, plus tard, dans la corniche du cloître de la cathédrale de Tarragone [4].

La vérité est que l'introduction victorieuse en Espagne de l'architecture des Bénédictins clunisiens et cisterciens modéra pendant les périodes où elle s'épanouit, la propension toute naturelle de l'Espagne à s'aider des arts musulmans et à rechercher les architectes, les sculpteurs et les peintres qui les pratiquaient, mais l'empreinte était profonde, indélébile et aux arts *proto-mudejars* antérieurs à l'arrivée des Bénédictins, succédèrent, après un long intervalle, les arts *mudejars* dont les maillons rétablirent la chaîne continue qui unissait l'Espagne chrétienne à l'Espagne musulmane.

Comment douter de la solidité de ces liens quand à l'époque de Ferdinand III de Castille (1217-1285), il existait des Espagnols qui écrivaient leur langue en caractères arabes, quand sous le règne de Philippe II (1556-1598), près d'un siècle après la prise de Grenade et l'expulsion des Maures, les chrétiennes sortaient enveloppées de voiles impénétrables, *tapadas*, que, dans certaines provinces, les hommes et les femmes portaient le costume des anciens envahisseurs [5], quand on voit l'Espagne adopter le compromis entre la

(1) Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (Ars Una), p. 65, fig. 138.

(2) Id, *id.* (*id.*), p. 63 à 65, fig. 142, 143.

(3) Id, *id.* (*id.*), p. 109, 110.

(4) *L'Arquitectura Romanica*, p. 482, fig. 665.

(5) Il existe à la Bibliothèque nationale (Cabinet des Estampes) une très curieuse collection d'aquarelles espagnoles du xvi[e] siècle, où ces costumes sont représentés (Gaignère, *Espagne*, 1562. Ob. 11.

prédestination et le libre arbitre que le Coran avait emprunté aux écoles stoïciennes d'Alexandrie[1].

Cette pénétration morale et matérielle ne se constate pas seulement dans les arcs polylobés de Sant Pau del Camp. Tous les cloîtres en portent la preuve.

Lorsqu'on parcourt la magnifique collection de photographies réunies dans l'*Architecture Catalane*, collection présentée, classée et discutée avec science et sagesse, on remarque beaucoup de chapiteaux sans indications ou qualifiés de zoomorphiques (t. III, l. VII, chap. xv, p. 870). Tous, sans exception, reproduisent des thèmes empruntés à la sculpture de l'Ancien Orient. Les motifs ont été importés d'Asie, sans doute, en même temps que des étoffes dont on trouve encore quelques lambeaux soit dans le musée épiscopal de Vich[2], soit dans les trésors de Saint Sernin de Toulouse[3], de la cathédrale de Sens[4], de Sainte-Ursule et de Saint-Kunibert de Cologne[5], soit dans les collections du musée de Cluny ou dans celles des musées de tissus de Lyon, de Londres et de Berlin[6]. Les monnaies, les pièces d'argenterie, les armes, les cuivres ouvrés, les ivoires sassanides ont tellement aidé à leur diffusion que l'influence s'en fait sentir jusqu'en Chine, jusqu'au Japon[7].

J'ai signalé les chapiteaux de la cathédrale de Lund (Suède)[8]; j'y joindrai ceux des églises de la Sauve (Gironde) et de Boscherville (Seine-Inférieure) et, aussi, l'étoffe avec inscription arabe, de style sassanide du musée épiscopal de Vich, où sous les noms de Samson et de Daniel apparaissent des copies du Ghilgamech, l'Hercule chaldéen, étreignant les monstres dont il purgea la terre. Rapprochez les figures 2, 3 et 4 du compte-rendu relatif à la cathédrale de Lund et la figure 213 de l'*Histoire de l'art en Espagne et en Portugal*,

(1) Dieulafoy. *La prédestination, la prescience et le libre arbitre*. Académie des Sciences morales et politiques, 15 février 1908, p. 505.

(2) Dieulafoy, *Espagne et Portugal* Ars Una), p. 94 à 105 (fig. 197 à 213), où sont condensées quelques preuves flagrantes des emprunts faits aux arts musulmans.

(3) Id, *id.* (*id.*), fig. 212.

(4) Id, *id.* (*id.*), p. 135.

(5) Id, *id.* (*id.*), fig. 59, 61.

(6) Id, *id.* (*id.*), fig. 60, 62, 63.

(7) Id, *id.* (*id.*), p. 23, 24; fig. 64, également, fig. 50 à 65. *Acad. des Ins. et B. L. Comptes rendus*, séances des 15 juillet 1910 et 23 juin 1911.

(8) *Acad. des Ins. et B. L., Comptes rendus*, 1913, p. 317.

des photographies n°s 215 (p. 195), 218 (p. 197), 220 (p. 198), 379 (p. 294), 670 (p. 484), 681 (p. 490), 1047 (p. 730), 1060 (p. 735), 1065 (p. 740), 1066 (p. 741), qui reproduisent les chapiteaux de la cathédrale de Lleyda (Lerida), du cloître d'Estany, du cloître de Tarragone, de Sant Joan de les Abadesses, du musée et de la Sèu de Gérone, de Sant Pere de Galligans et l'identité d'origine vous apparaîtra indiscutable. Continuez la même enquête en partant des cylindres chaldéens et perses et des bas-reliefs de Persépolis pour aboutir aux chapiteaux des églises catalanes de style roman[1] en passant, si vous le voulez, par Sant Ambrogio de Milan, San Michele Maggiore, San Pietro in Ciel d'Oro et autres édifices de Pavie et vous découvrirez toute la gamme des héros poignardant les lions et les dragons en furie (p. 200, fig. 223; p. 394, fig. 535; p. 742, fig. 1068; p. 743, fig. 1071. Cathédrale de Lleyda), des animaux affrontés, des quadrupèdes ailés, des rapaces héraldiques traduits par les artistes des Eannadou, des Our Nina ou, plus près de nous, des Khachayatya achéménides[2]. Les auteurs de l'Architecture romane en Catalogne en conviennent sans réserve (p. 873).

Dans les articles précédents[3], je n'ai pas eu à m'occuper des sculptures d'inspiration orientale, parce qu'elles n'apparaissent guère en Catalogne avant la fin du xie siècle, mais je n'ai pu me dispenser de m'élever contre les théories de M. Lampérez qui, en se fondant sur une méprise ou sur une distraction[4] manifeste, rattache *toutes les voussures outrepassées de l'Orient* à l'architecture espagnole, car, si on poussait à l'extrême sa théorie, on lui donnerait un effet rétroactif, jusqu'aux palais achéménides[5] et sassanides[6] de l'Asie occidentale, jusqu'aux églises[7] et aux mosquées antérieures aux

[1] Les animaux affrontés sont reproduits sur les chapiteaux, fig. 215, 217, 218, 221, 292, 300, 320, 337, 402, 436, 438, 448, 452, 456, 533, 671, 672, 674, 693 à 696, 1017, 1036 à 1039, 1041, 1646, 1055; les quadrupèdes ailés, fig. 219, 260, 263, 264, 423, 424, 474, 477, 1035; les rapaces, 219, 259, 296, 302, 319, 334, 337, 339, 420, 423, 435, 455, 528, 529, 692, 693, 694. 1031, 1034, 1042 à 1045, 1054.

[2] Dieulafoy, *Art antique de la Perse*, t. III, p. 82, 83; fig. 112, 113; pl. XVII.

[3] *Journal des Savants*, *l. c.*

[4] Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (Ars Una), p. 69, 70, fig. 146, 149 à 115.

[5] Id, *Art antique de la Perse*, Palais de Firousabad, t. IV, p. 36, fig. 26.

[6] Id, *Espagne et Portugal* (Ars Una), Palais de Rabbath Ammân, p. 98.

[7] Id, *id.* (*id.*), Eglise souterraine de Geurémé, p. 71, fig. 83; église de Sivri Hissar en Lycaonie, p. 71, fig. 84, 85.

premiers contacts des musulmans avec l'Europe[1] où elles se montrent sous leurs formes définitives.

Les sculpteurs catalans comme d'ailleurs leurs confrères français et italiens, se montraient fort éclectiques dans le choix des modèles dont leurs ciseaux s'inspiraient. Les réminiscences des architectures grecque, romaine, byzantine, les emprunts aux manuscrits rhénans, bourguignons, anglo-saxons, irlandais y côtoient les sujets inspirés par l'Ancien et le Nouveau Testament car, pour les artistes qui les imitaient, les carnassiers et les rapaces chaldéens représentaient les animaux de l'Apocalyse comme Ghilgamech figurait Samson ou le prophète Daniel dans la fosse aux lions. L'exécution, rude et austère au début, s'assouplit, se perfectionne par degrés et devient telle que les œuvres de transition, entre le XIIe et le XIIIe siècle, sont parfois remarquables. Le cloître de Santa Maria de Ripoll, et, surtout, ceux des cathédrales de Lleyda (Lérida) et de Tarragone offrent de nombreux exemples d'arrangements heureux et de combinaisons vraiment artistiques.

Les auteurs signalent, à titre d'exemple unique en Catalogne, les statues adossées aux piles du cloître de Solsona (p. 316, fig. 428, 429) et les comparent aux cariatides du cloître de Saint-Bertrand de Comminges (p. 317, fig. 432). L'observation est judicieuse mais elle ne concerne que la Catalogne. Le cloître de Solsona paraît remonter à la fin du XIIe siècle; or, bien avant cette époque, dans l'*Antecámara* ajoutée à la *Cámara Santa* d'Oviedo, sous le règne d'Alonso VI (1073-1108[2]), les douze apôtres portent, deux par deux, la retombée des doubleaux et sur les portails de San Vicente d'Avila, contemporains, il est vrai, de l'église de Solsona, les mêmes apôtres d'une part et, de l'autre, la Vierge et l'ange de la Salutation Angélique soutiennent également la naissance des arcs[3].

Je ne reviendrai pas sur l'histoire du clocher carré[4], usuel en Catalogne à partir du XIe siècle, puisqu'il est su que les églises n'ont eu de véritables beffrois — fussent-ils construits pour aider à la défense de la cité comme l'expliquent les auteurs (t. II, p. 376) —

[1] Id, *id.* (*id.*), Mosquées d'Amrou et de Touloun, p. 98.

[2] Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (ARS UNA), p. 117.

[3] Id., *id.* (*id.*), p. 118, fig. 220, 242.

[4] T. II, l. III, chap. IV, p. 371 à 392 et t. III, l. VI, chap. II, p. 529 à 538.

que vers la fin du xe siècle, alors que dès le viiie les mosquées de Syrie étaient dotées de minarets carrés [1], prototype des clochers-minarets reproduits sur les manuscrits espagnols [2] et construits en Castille et dans les Asturies aussi bien qu'en Catalogne.

Le même thème apparaîtrait sous diverses formes.

Le mobilier sacré (livre VI, chap. iii), les architectures funéraire (*id.*, chap. iv), monastique (*id.*, chap. v), civile (*id.*, chap. vi), militaire (*id.*, chap. ix) sont étudiées avec le même souci de précision et d'exactitude. Malheureusement les monuments à présenter sont rares.

Les ouvrages fortifiés ont disparu en partie ou en totalité. Les ruines du château de Salsona (p. 642, fig. 374 à 876) sans intérêt militaire appartiennent au xiie siècle. Celles du château de Lleyda (Lerida) sont instructives. Comme je l'ai toujours avancé, elles confirment que l'Espagne et le reste de l'Europe doivent aux ingénieurs musulmans les progrès accomplis dans l'art de défendre les places[3]. Les auteurs n'en conviennent pas. Toutefois, ils écrivent « qu'à l'origine le château *moresque* de Lleyda était couvert en charpentes que Dom Jaime I (Don Jaume el Conquistador, 1213-1276) avait pu voir et auxquelles, durant son règne, il substitua les voûtes de pierre qui existent aujourd'hui ».

A propos de la belle et puissante tour de l'Évêque, à Tarragone (Tour du palais épiscopal, p. 644, fig. 642), dont les angles morts sont battus par des bretèches (*matacan* — tue chien — en catalan et en espagnol), les auteurs reprennent leur thèse favorite. D'après eux, le *matacan* est la traduction spontanée en maçonnerie des anciens hourds de charpente, et l'origine des lignes indiscontinues qu'en langage technique on nomme mâchicoulis, « qui, au cours des périodes postérieures entrèrent dans le couronnement des ouvrages militaires » (t. III, p. 644).

Nier que le hourd se soit transformé en bretèche et que la bretèche ait engendré le mâchicoulis serait s'établir contre la vérité. Seule-

(1) Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (Ars Una), p. 34-35, fig. 91.

(2) *Arquitectura romanica a Catalunia*, t. II, p. 387, fig. 427.

(3) Dieulafoy, *Le Château Gaillard*. Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1898. T. XXXVI, 1re partie, p. 325 et *Espagne et Portugal* (Ars una), p. 41, 42, 115 à 117, 154 à 157, 210, 211.

ment bien loin d'être régionale et relativement moderne, la double modification fut réalisée par les Assyriens et son dernier terme fut connu des Grecs. Il est décrit sous le nom de υποβλέφαρα par Philon (I, 38) et par l'anonyme de Byzance (*Stratégiques* XII, 3). En outre, le hourd à demeure construit en pierre et le mâchicoulis lui-même étaient usuels en Syrie dès les premiers siècles de l'hégire et furent importés en Espagne par les musulmans, puis, en France par les croisés[1].

Que l'on ne s'y trompe pas; la vaine satisfaction de rectifier des appréciations, à mon sens erronées et de signaler des lacunes de détail ne m'ont pas conduit à ramener sans cesse l'antique Orient dans le débat. C'est parce que les problèmes relatifs à l'origine des monuments voûtés sont d'une importance capitale pour l'histoire de l'architecture et c'est parce que Viollet-le-Duc, pris de doute vers la fin de sa carrière, m'a envoyé en Perse où il entrevoyait la solution que je m'efforce de lever les obstacles, si petits soient-ils, placés sur la route.

Les attributions un peu vieillies de quelques édifices religieux, la détermination hasardeuse ou incorrecte des origines de quelques motifs ne dépareraient guère l'ouvrage que M. Puig y Cadafalch et ses collaborateurs consacrent à la glorification de l'art catalan; ce ne sont que des imperfections fort légères. Mais, en raison même de sa très grande valeur et de son importance documentaire, le travail, par ses tendances exclusives risque d'avoir une influence fâcheuse sur la propagation de la vérité et d'en atermoyer la connaissance. L'écueil est là. Aussi bien importait-il de le signaler.

LIEUTENANT-COLONEL DIEULAFOY.

[1] Dieulafoy, *Espagne et Portugal* (ARS UNA), p. 14, 117; fig. 239, *Le Château Gaillard*, *Acad. des Insc.*, et *B. L.*, *Mémoires*, t. XXXVI, 1re partie, p. 325. *Acropole de Suse*, p. 198, 214, 215.

LES ATTRIBUTIONS MILITAIRES ET LES ATTRIBUTIONS RELIGIEUSES DU TRIBUNAT DE LA PLÈBE.

E. Pais. *Ricerche sulla storia e sul diritto pubblico di Roma.* Serie terza : *I Fasti dei Tribuni della plebe e lo svolgersi della tribunicia podestà sino all' età dei Gracchi.* Un vol. in-8, 434 pages. Rome, Maglione, 1918.

Dans ses premiers ouvrages, c'est surtout l'histoire des événements politiques de la primitive histoire romaine, et particulièrement le détail de ces événements que M. Pais avait soumis à son impitoyable critique. On pouvait souhaiter qu'à l'avenir son étude se portât plutôt sur le contenu même des institutions; on était curieux de savoir quels résultats nouveaux apporterait sa méthode, quand il l'appliquerait à la reconstitution du droit public de l'État romain primitif. Les chapitres de la *Storia Critica* qui traitent de ces matières ne donnaient point, malgré l'érudition et les scrupules du savant, une entière sécurité. Aussi voudrions-nous examiner avec soin la méthode et les résultats du livre que M. Pais vient de consacrer aux Fastes des tribuns et au développement de leurs attributions.

M. Pais a tenu lui-même à préciser sa méthode en l'opposant à celle de Mommsen, qui eut le tort, selon lui, d'introduire dans l'étude du droit public romain un schématisme juridique qui ne s'accorde pas avec la réalité, de construire des types abstraits, de ne pas montrer la vie des institutions et leur évolution. C'est donc à retracer une telle évolution que M. Pais s'attachera. Mais tout aussitôt il nous avertit qu'il faut renoncer à trouver aucune loi régulière de cette évolution : car les institutions humaines n'ont pas de développement uniforme, n'obéissent pas à la logique, et « de vives et fréquentes réactions » interrompent ou transforment le cours naturel des événements. Une telle conception sociologique interdit les prévisions, les conjectures, les systèmes, elle aboutirait, nous semble-t-il, à une sorte d'impressionnisme historique, que n'admettront pas volontiers les esprits pour qui l'histoire doit être science.

M. Pais ne laisse pas toutefois de recourir volontiers et assez fréquemment à des comparaisons pour élucider le caractère d'institutions mal connues, et ces rapprochements sont puisés presque uniquement dans l'histoire de la Renaissance italienne : le déclin du patriciat est comparé à celui du *popolo grasso*, le contenu des 12 Tables à celui des chartes médiévales, C. Gracchus au démagogue florentin Giano della Bella, la *nobilitas* romaine à la noblesse pontificale. Ainsi la méthode comparative s'impose même à un érudit soucieux avant tout d'une exacte interprétation des textes : sans elle, comment comprendre des institutions désincorporées, des coutumes défigurées, des lois travesties? Mais est-il besoin d'attirer l'attention sur les conséquences graves qu'entraînerait l'application incorrecte d'une méthode si délicate? M. Pais se représente le patriciat à l'image de l'aristocratie des communes médiévales; un autre savant choisira pour terme de comparaison ces classes privilégiées, issues de la conquête, que l'on rencontre à l'intérieur de certaines tribus nègres. Entre ces deux hypothèses, le choix que l'on fera doit être justifié rigoureusement.

A ces objections on opposerait peut-être une théorie favorite de M. Pais. L'histoire romaine doit être, selon lui, conçue et interprétée comme le premier chapitre de l'histoire italienne, il est faux que l'histoire italienne commence aux invasions. L'esprit des institutions de Rome est le même que celui des institutions italiennes, car les *caractéristiques politiques de la race* n'ont point changé. Les historiens italiens comprennent donc par une sorte d'intuition ce que les historiens allemands sont condamnés à déformer inconsciemment. En dépit de cette revendication éloquente, nous persistons à penser que les institutions de la Germanie primitive éclaireraient peut-être mieux que la Renaissance italienne l'histoire des premiers siècles de Rome.

L'originalité de M. Pais et son mérite propre, c'est moins d'avoir démontré l'incertitude des traditions antiques que d'avoir, en ressuscitant des textes négligés, démontré que notre histoire canonique a été construite arbitrairement. Il lui plaît de se proclamer plus conservateur que les historiens qui éliminent avec mépris les textes gênants pour leurs systèmes, et de ces textes il prend la défense. Or l'histoire romaine classique ou canonique a été constituée, il est

vrai, en négligeant un assez grand nombre de traditions divergentes, et il est intéressant de ressusciter ces traditions; mais c'est à la condition d'aboutir à une conception nouvelle et cohérente qui se substitue à la conception abandonnée. M. Pais a dans ses derniers ouvrages fait un très grand effort en ce sens; en examinant le contenu de son dernier livre, nous chercherons dans quelle mesure il a réussi. Nous devrons nous borner toutefois, négligeant bien des vues ingénieuses, à étudier la définition qui nous est proposée de l'institution tribunicienne.

Le tribunat de la plèbe est une magistrature d'essence mystérieuse, dont la définition a préoccupé également les théoriciens romains et les théoriciens modernes du droit public. Or, M. Pais maintient et développe dans son nouveau livre une théorie déjà esquissée dans la *Storia Critica*, aux termes de laquelle le tribunat serait une magistrature d'origine militaire, et qui aurait conservé jusqu'à une époque très tardive des attributions militaires. Il vaut la peine d'examiner sur quels arguments on fait reposer une théorie si grave.

Que le tribunat soit d'origine militaire, c'est ce qui serait dit expressément par deux textes d'auteurs anciens : selon Varron, les tribuns de la plèbe sont issus des tribuns militaires qui furent à la tête des révoltés, lors de la *secessio Crustumerina*; selon Tite-Live, lors de la sécession de 449, les révoltés nommèrent des tribuns militaires, desquels devaient dériver les tribuns de la plèbe. Observons d'ailleurs que ces deux textes concordent entièrement. Nous pensons en effet que Mommsen a eu tort de définir la *secessio Crustumerina* comme celle de 494, et les historiens modernes jusqu'à M. de Sanctis lui-même ont commis la faute de suivre son autorité. Il est bien certain en effet que la deuxième sécession eut lieu précisément sur le territoire de Crustumerium, où campait alors l'armée occupée à la grande guerre contre les Sabins; il est tout à fait invraisemblable au contraire que le territoire de Crustumerium se soit étendu jusqu'à l'Anio, jusqu'au mont Sacré, théâtre de la première sécession. Les conséquences de l'erreur commise par Mommsen sont assez graves. Qu'il nous suffise de constater ici que les textes anciens concernant l'origine militaire du tribunat de la plèbe ne se rapportent nullement à la fondation même de cette institution en 494,

mais bien à sa restauration en 449. La première sécession, en effet, n'eut pas le caractère d'un soulèvement militaire, mais plutôt d'une grève pacifique. Les textes de Varron et de Tite-Live ne peuvent donc pas être utilisés sans prudence : s'il y a eu, comme la tradition l'affirme, des magistrats plébéiens appelés tribuns avant 449, ces tribuns ne doivent ni leur origine ni leur nom à une fonction militaire.

La théorie de l'origine militaire du tribunat antérieur aux décemvirs n'est donc pas, comme on le prétend, une théorie antique ; c'est une théorie des savants modernes, et M. Pais, qui s'écarte volontiers de Mommsen, ne paraît pas avoir observé qu'il est ici d'accord avec lui. Mommsen, qui considérait la *secessio Crustumerina* comme celle de 494, admettait que les tribuns de la plèbe pouvaient être issus des tribuns militaires. Il déclare vraisemblable qu'au début du ve siècle « des *tribuni* plébéiens aient exercé les fonctions d'officiers dès avant la constitution politique de la plèbe ». La théorie de M. Pais paraît différer de celle de Mommsen en ceci que, pour lui, le tribunat militaire plébéien aurait été une création insurrectionnelle, tandis que, pour Mommsen, c'était une fonction normale, de laquelle une évolution mal connue eût fait sortir le tribunat de la plèbe. S'il faut choisir, la théorie de Mommsen nous paraît préférable, et même, sauf corrections, vraiment séduisante. Plutôt qu'une magistrature de circonstance, créée par insurrection, le tribunat de la plèbe, par ses traits si étranges, nous paraît être une magistrature très antique et une véritable survivance. Il ne nous semble pas impossible qu'une antique fonction, aux attributions mal définies, judiciaires, religieuses, militaires, ait été chargée d'administrer les intérêts généraux de la plèbe. Nous l'admettrions d'autant plus volontiers que la plèbe n'est pas, selon nous, un ramassis d'hommes sans coutumes et sans dieux, mais une fraction politique, une classe de citoyens. Lors de la réaction patricienne du ve siècle, on comprend que cette institution ait été soit d'abord abolie par les patriciens, soit usurpée par eux (si l'histoire des tribuns patriciens du ve siècle n'est pas une légende), soit dépouillée de ses attributions essentielles. En particulier les tribuns militaires sont certainement tous patriciens à partir de 449 jusqu'à la guerre de Véies : les attributions militaires sont donc parmi celles que les tribuns

ont le plus sûrement perdues à supposer qu'ils les aient possédées anciennement.

M. Pais a voulu montrer toutefois que les tribuns avaient conservé des attributions militaires à l'époque pleinement historique. Parmi les arguments qu'il invoque, oserons-nous dire qu'il en est de surprenants? Du fait que les tribuns font obstacle aux levées de troupes, qu'ils appuient les prétentions de ceux qui demandent exemption du service, qu'ils exigent la distribution du butin, qu'ils s'opposent aux triomphes, qu'ils sont toujours prêts à mettre en accusation les généraux, M. Pais conclut qu'ils revendiquaient une part de l'*imperium* militaire. Avouerons-nous qu'à notre avis ces textes attestent tout au contraire, chez les tribuns, les dispositions les plus hostiles à l'esprit et aux exigences militaires? Dans la *Storia Critica*, M. Pais avait ajouté cette conjecture audacieuse : les tribuns de la plèbe auraient été créés après 449 pour s'occuper au nom de la plèbe des affaires militaires et contrebalancer le pouvoir des tribuns militaires patriciens *consulari potestate*. C'est une hypothèse toute gratuite, qui confère aux tribuns des pouvoirs au sujet desquels la tradition est muette, et passe sous silence leurs attributions certaines.

Tout compte fait, voici les arguments qui nous semblent les plus résistants. D'abord il n'est pas rigoureusement vrai que les tribuns de la plèbe n'aient pas le droit de quitter Rome; en deux circonstances, ils font partie de missions envoyées aux généraux, en 310, à Fabius Rullianus, en 204, à Scipion; ce n'est qu'à une époque tardive qu'ils auraient été enchaînés à Rome. Pour notre part, nous acceptons l'interprétation que Mommsen a donnée de ces deux textes : dans ces deux cas, il a fallu prévoir que le général victorieux désobéirait aux ordres du Sénat, et seul un tribun, en raison de la nature particulière de sa puissance, pouvait exercer une contrainte et au besoin faire arrêter par l'édile le magistrat récalcitrant; nous savons en effet qu'en 204 le conflit avait été prévu. Les cas exceptionnels de 310 et de 304 n'autoriseraient donc point M. Pais à conclure que normalement l'activité des tribuns n'était point limitée à la ville seule. — Il ne resterait donc enfin, à l'appui de la thèse de M. Pais, que l'histoire des tribuns de Caudium. Deux textes, de Cicéron et de Tite-Live, nous font connaître qu'il y avait des tribuns

de la plèbe dans l'armée surprise à Caudium, et même qu'ils figurèrent parmi les garants du traité. Mais dès que l'on examine de plus près ces textes, les difficultés se pressent. Négligeons ce fait que sur les noms des tribuns Cicéron et Tite-Live sont en désaccord, Il n'est nullement impossible que ces tribuns, officiers dans l'armée de Caudium, aient revêtu leur magistrature postérieurement à leur retour; telle était l'interprétation de Mommsen, et elle ne paraît pas contredite par la lettre des textes. Nissen observait aussi que l'histoire des tribuns paraît une fable inventée pour faire penser à un épisode peu honorable de la vie de Ti. Gracchus. Pour nous, ce qui est décisif, c'est que, selon toute vraisemblance, la paix de Caudium n'a pas été rompue; les historiens modernes ont donné les plus fortes raisons de penser que Rome en avait observé les termes. L'histoire des consuls et des tribuns livrés à l'ennemi n'est donc qu'une invention tardive.

Si les tribuns avaient été investis d'un pouvoir militaire, il eut été assez naturel qu'ils fussent élus par les comices centuriates. Or il en aurait été ainsi, selon une conjecture que M. Pais a proposée dans la *Storia Critica*. La tradition enseigne, à vrai dire, que les tribuns, élus d'abord par les comices curiates, le furent ensuite par les comices tributes, à partir de la *rogatio Publilia* de 471. Selon M. Pais, la tradition se tromperait, et les tribuns n'auraient été élus par les comices tributes que dans la deuxième moitié du IVe siècle. Les preuves à l'appui de cette conjecture sont, d'une part, la facilité avec laquelle on a pu confondre Publilius Volero et Publilius Philo, et surtout les textes selon lesquels les tribuns auraient été élus « par les classes », c'est-à-dire par les centuries. Or les textes ne disent point que les tribuns ont été élus par les classes, mais seulement qu'il y eut, dès la première moitié du Ve siècle, soit cinq tribuns, un par classe, *ex singulis classibus* (Asconius), soit dix tribuns, *bini ex singulis classibus* (Tite-Live). Le texte de Tite-Live exclut même expressément l'hypothèse d'une élection par les centuries.

Au total, nous croyons difficile de maintenir la théorie spécieuse selon laquelle le tribunat serait une magistrature militaire. Le tribunat est, selon toute apparence, antérieur à la *secessio Crustumerina* de 449 que dirigèrent des tribuns militaires plébéiens. Les

tribuns ne s'occupent des questions militaires que pour déployer une activité démagogique, hostile en principe à toute guerre et à tout général. Il n'y a pas de preuve qu'ils aient jamais été élus par les comices centuriates. Les missions qui leur ont été confiées par le Sénat hors de Rome sont exceptionnelles. Malgré l'érudition impressionnante de son auteur, la théorie de M. Pais nous paraît donc fragile, et nous avouerons que nous n'avons découvert aucun argument solide en sa faveur.

Au risque de subir un échec semblable, nous voudrions montrer que la puissance essentielle des tribuns est de nature religieuse et non point de nature militaire. A peine M. Pais a-t-il marqué, en passant, que les tribuns, comme les édiles, ont peut-être grandi à l'ombre du temple de Cérès.

Faut-il rappeler tous les textes qui établissent le caractère exceptionnel de la puissance tribunicienne, et que M. Pais n'a pas cru nécessaire d'examiner? La loi sacrée dont Denys donne le texte frappe de malédiction quiconque maltraite un tribun; on peut tuer impunément qui bouscule un tribun, dit le *Pro Tullio*. Le très antique plébiscite Icilien, de 492, punissait d'amende ou de mort celui qui interrompait un tribun, car, dira Zonaras, la moindre offense, même verbale, contre un tribun, est punissable; et Pline le Jeune atteste encore ce privilège du tribun, «quem interfari *nefas* esset ». Or le châtiment de l'offenseur est extraordinaire : instantanément une excommunication le frappe, il est hors la loi, sans aucune forme de procès, et rien ne protège plus sa vie; il est maudit et il appartient désormais aux divinités de sous terre. Mais voici encore un trait plus étonnant, duquel nous devons la connaissance à Plutarque (*Questions Romaines*, 81) : quand le tribun vient en public, dit ce texte mutilé, les assistants sont exposés à contracter une souillure. Ainsi le tribun porte en lui un dangereux pouvoir. Se trompera-t-on beaucoup si l'on explique par ce caractère sacré certaines des plus anciennes attributions tribuniciennes? Il est, dit Plutarque, comme un autel ambulant. Si sa maison est lieu d'asile, c'est qu'elle abrite un saint, à l'exemple de tant de lieux d'asile du Moyen Age occidental ou de l'Islam contemporain; s'il possède le *jus auxilii*, c'est peut-être parce que sa sainteté, son immunité se communique à tout ce qu'il touche : car son vêtement lui-même est.

selon Appien, chose sainte (*B. C.*, IV, 93). Enfin lorsque, prononçant des formules antiques, il procède à une *consecratio bonorum*, il agit comme une sorte de prêtre des dieux chtoniens.

Rien de plus plaisant et de plus instructif que l'irritation manifeste des nobles romains à l'égard de ce caractère de sainteté que seuls les tribuns possédaient entre tous les magistrats de Rome et qui leur assurait en fait une sorte de primauté. Rien de plus plaisant aussi que de retrouver la même irritation chez Mommsen, inquiet et indigné de ne pouvoir exprimer en termes juridiques le caractère religieux du tribunat.

Nous savons très bien comment raisonnaient les juristes romains, héritiers de préjugés patriciens, car leur argumentation nous a été conservée avec un suffisant détail, surtout par un texte de Tite-Live (III, 55). Ce sont des arguments qui valent d'être discutés. — D'abord ces juristes distinguaient les tribuns de 494 et ceux de 449 : les premiers furent effectivement sacrosaints, mais en 449, lors de la restauration du tribunat par l'œuvre des consuls et avec la collaboration du grand pontife, l'institution tribunicienne changea de nature ; au lieu d'être sacrosainte, elle fut seulement protégée par la peine de mort édictée contre qui la violerait. *Hac lege juris interpretes negant quemquam sacrosanctum esse, sed eum qui eorum cuiquam nocuerit sacrum sanciri.* La définition que Ciceron donne du *sacrosanctum* dans un passage malheureusement mutilé du *Pro Balbo* est inspirée par la même casuistique : il avertit les juges qu'une obligation peut être sacrosainte en deux sens différents, ou bien en elle-même, ou bien par sa sanction, si le contrevenant est déclaré *sacer*. Bref, les juristes distinguaient le cas où l'institution elle-même était sainte, et celui où l'ennemi de l'institution était *sacer* sans que l'institution possédât un caractère de sainteté ; et ils soutenaient que le tribunat de 494 était du premier type, et que celui de 449 était du second. — A ces théories trop ingénieuses les modernes pourraient opposer, pensons-nous, des objections décisives. Les études ethnographiques nous ont accoutumés à unir étroitement et presque à confondre les notions de saint et de maudit. Aux descriptions que les anciens nous donnent du tribun de la plèbe nous reconnaissons en lui un de ces chefs primitifs de qui émane une influence sacrée, porteurs de *mana*, selon une expression favorite des sociologues, bienfaisants et dangereux,

dont le contact peut selon les temps sauver ou souiller. Nier le caractère sacré du tribun, affirmer le caractère sacré, maudit, de qui touche au tribun, c'est une absurdité : le tribun est comme affecté d'une puissance contagieuse qui rayonne de lui et qui peut en quelque manière foudroyer. Peut-être en est-il des institutions politiques comme des institutions religieuses. La religion d'un peuple réduit en servitude par un peuple d'une autre religion devient une magie ; la magie est une religion séparée de l'État. Pareillement le caractère maléfique et quasi magique de la puissance tribunicienne s'explique par ce fait que le tribunat est apparemment aussi la magistrature d'un peuple déchu, ou, si l'on préfère, d'une classe de citoyens déchus.

Les ennemis de la sainteté tribunicienne recouraient ensuite à cet argument spécieux. Le tribun n'est pas seul sacrosaint, l'édile est investi de la même qualité. Or l'édile n'est pas protégé par les mêmes interdictions que le tribun, et par exemple on peut le frapper sans encourir danger de mort. Donc la notion de sacrosaint n'a pas le contenu que lui attribuent les théoriciens de la plèbe et le caractère sacrosaint des tribuns ne suffit nullement à leur conférer l'immunité qu'ils revendiquent et sanctionnent atrocement. — A ces remarques ingénieuses il faut répondre que la notion de sacrosaint est une notion sociale ; l'activité des édiles changea peu à peu de nature, si bien que, dans les esprits, il devint impossible de l'associer à l'idée de sainteté. Peut-être les premiers édiles, de qui nous ignorons tout, furent-ils plutôt les sacristains que les prêtres du temple de Cérès ; et à l'époque historique les édiles plébéiens ne sont plus guère, dès le IIIe siècle, que les ambitieux qui, par des jeux somptueux, achètent la faveur du peuple en vue des prochaines élections prétoriennes.

Enfin les juristes qui désiraient atténuer à tout prix les avantages que les tribuns tiraient de leur caractère sacré — (Ciceron ne parle-t-il pas d'un personnage *fretus sanctitate tribunatus*?) — s'infligeaient à eux-mêmes un démenti lorsqu'ils revendiquaient pour les magistratures patriciennes elles-mêmes ce caractère de sacrosainteté dont ils faisaient d'abord si peu de cas. Ils prétendaient que ce caractère leur avait été conféré en 449 par les mêmes lois qui avaient restauré le tribunat. En réalité, l'imperium patricien n'est pas comparable à la sacrosainteté plébéienne : il est garanti non point par des malédictions

horribles et vagues, mais par la sanction précise et formidable des baguettes et des haches.

L'effort des juristes anciens pour éliminer autant que possible la notion de sacrosainteté n'a pas été vain, car Mommsen l'a poursuivi et a réussi à faire triompher, chez la plupart des modernes, la thèse patricienne. A l'égard de tous les témoignages qui attestent la sainteté tribunicienne, sa mauvaise humeur est extrême. Cette notion fut, selon lui, à l'origine, « *un euphémisme* pour désigner l'action révolutionnaire de la force individuelle ». Puisque son schématisme juridique ne réussit pas à absorber ce terme de sacrosaint, il décide que les anciens l'ont créé « précisément pour être placé là où les idées font défaut ». Il écarte d'un mot ce trait si primitif, la mise hors la loi de qui touche au tribun : « *d'après une doctrine de la démocratie récente*, tout citoyen aurait eu le droit de tuer celui qui portait la main sur un tribun ». Il reprend pour son compte l'argument des anciens selon lequel le caractère laïque de l'édile, qui pourtant est sacrosaint, nous donne la preuve que la sacrosainteté ne désigne nullement « une inviolabilité particulière ». Il considère que le tribun doit son immunité uniquement au serment de la plèbe qui le protège, oubliant qu'au témoignage même de Tite-Live, lors de la restauration du tribunat, on fit revivre de vieux rites oubliés : *relatis quibusdam ex magno intervallo caerimoniis*. Le « vêtement sacré » du tribun, dont parle Appien, devient pour lui un « vêtement de fête ». Bref il veut arracher à tout prix le tribunat de ce *faux jour religieux*, de cette *ombre sainte* dont il s'est enveloppé. Mais dès lors, pensons-nous, il a défiguré l'institution.

Plus on étudie les origines de Rome, plus on se persuade de l'erreur commise par Fustel de Coulanges lorsqu'il a représenté les plébéiens comme des hommes sans religion. Ils étaient étrangers peut-être au culte du foyer, ils l'étaient certainement à la curieuse pratique de la prise des auspices, mais ils possédaient d'autres cultes d'une originalité égale. Que le culte de Cérès, la grande déesse chtonienne de la plèbe, soit une forme idéalisée du culte du ventre, c'est ce que nous ne concéderons pas volontiers à M. Pais. Lui-même, dans son nouvel ouvrage, cesse de rejeter comme absurde la tradition selon laquelle un plébéien aurait été choisi pour dédier le temple du dieu plébéien Mercure. Si une loi de 305 décide que les dédicaces de tem-

ples doivent être décidées soit par le Sénat soit par la majorité des tribuns, que conclure sinon que les tribuns de la plèbe possédaient une sorte de surintendance religieuse, qu'ils veillaient aux intérêts religieux de leur sorte de peuple ? Même il est possible que la notion religieuse du *sacrum*, liée de préférence au culte des divinités chtoniennes, ait été particulière primitivement à la plèbe. Mommsen a lui-même été conduit, par des motifs différents, à supposer que la *consecratio bonorum* et la *judicatio in sacrum* sont deux institutions qui proviennent de la juridiction criminelle plébéienne.

Par opposition aux cultes essentiellement chtoniens de la plèbe, le grand cérémonial patricien de la prise des auspices est un rite ouranien. « Je ne vois pas, dit justement Mommsen, qu'aucune divinité joue, à côté de Jupiter, un rôle essentiel dans la discipline augurale ». L'observation des auspices n'est point un culte officiel délégué aux patriciens par une ordonnance de droit public, mais bien, en un certain sens, selon un texte fameux de Tite-Live, un culte patricien privé : « ut... *privatim* auspicia habeamus quae isti ne in magistratibus quidem habent » (VI, 41). Quand les plébéiens accédèrent aux magistratures patriciennes, il fallut donc nécessairement qu'ils fussent initiés aux pratiques augurales. Si, comme nous l'avons supposé, les plébéiens possédaient des cultes rivaux des cultes patriciens, le plébéien qui, en devenant magistrat, adoptait un culte étranger à sa classe, commettait une sorte d'apostasie. A ce point de vue les *nobiles* deviennent étrangers à la plèbe et il n'est de vrais plébéiens que les hommes nouveaux. C'est ce qu'affirme expressément, en 217, la plèbe, lorsqu'elle annonce sa volonté de nommer « consulem vere plebeium, id est hominem novum. Nam plebeios nobiles jam *eisdem initiatos esse sacris* et contemnere plebem... coepisse » (XXII, 34). La même année, le consul plébéien Flaminius marquait un mépris scandaleux pour la procédure régulière du droit augural et les patriciens le considéraient comme un impie.

Entre les magistratures plébéiennes et les magistratures patriciennes il existe donc une incompatibilité, même après que les plébéiens ont eu accès aux magistratures patriciennes. Ainsi s'expliquerait peut-être la loi qui interdisait le tribunat de la plèbe à celui dont le père avait exercé une magistrature curule, tant que le père était vivant. Un texte curieux de Tite-Live nous fait connaître cette loi (XXX, 19) : on

concevrait bien, en effet, que le fils du magistrat curule fût nécessairement, tant que son père était vivant, enchaîné aux cultes patriciens que sa famille avait adoptés; il retournait à la plèbe quand il devenait *sui juris*. Peut-être faut-il aussi rapprocher cette règle de la loi osque de Bantia, selon laquelle on ne peut être tribun de la plèbe après avoir exercé la préture ou la censure. Mommsen observait, à la vérité, que le consul de 125, Fulvius Flaccus, put occuper le tribunat en 122. Mais c'est, à notre avis, que l'incompatibilité entre magistratures patriciennes et plébéiennes, peu à peu atténuée depuis 367, disparut entièrement quand le plébiscite Atinien eut ouvert aux anciens tribuns l'accès du Sénat; or l'Epitome Livien d'Oxyrhynchos nous a fait connaître que cette loi, contrairement à une hypothèse erronée de Mommsen, est de 149, et le cas de Fulvius Flaccus s'explique ainsi très aisément. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, nous tenons à marquer que, selon toute vraisemblance et conformément aux textes antiques, le conflit entre le tribunat et les magistratures curules ne peut être compris si l'on néglige son aspect religieux.

Nous conclurons que nous n'avons trouvé aucune raison de penser, avec M. Pais, que le pouvoir tribunicien ait été à l'origine apparenté à l'*imperium* ni qu'il ait par la suite embrassé des attributions militaires. M. Pais a développé sans mesure une suggestion qui, chez Mommsen, était encore assez prudente. L'impressionnisme historique de M. Pais, le schématisme juridique de Mommsen ont presque entièrement négligé le caractère religieux du tribunat, qu'une observation plus exacte des parallèles ethnographiques conduirait, pensons-nous, à mettre au premier plan, et dont les textes anciens suffisent à dégager déjà l'originalité singulière.

A. PIGANIOL.

SALONIQUE ET LA CIVILISATION BYZANTINE.

Ch. Diehl, M. Le Tourneau, H. Saladin. *Les Monuments chrétiens de Salonique.* (Monuments de l'art byzantin publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, IV), un vol. in-4°, xi-261 pages et album de 68 planches. Paris, E. Leroux, 1918.

PREMIER ARTICLE

Les événements prodigieux qui se sont déroulés depuis quatre ans ont ramené l'attention sur l'antique métropole macédonienne de Salonique. Il n'est même pas impossible que son rôle de premier ordre dans la dernière guerre contribue à faire apprécier, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la place qu'elle a tenue dans l'histoire.

La plupart des historiens ont attribué à l'action de Constantinople le développement de toute la civilisation byzantine. Et il est certain qu'à partir du VIIIe siècle tout au moins, une centralisation relative s'est établie dans l'empire byzantin. A ce moment, des trois grandes capitales hellénistiques, Alexandrie est perdue sans retour, Antioche est recouvrée momentanément au Xe siècle, mais complètement déchue, Constantinople seule subsiste et concentre derrière ses murailles les trésors et la puissance de l'empire. Elle est désormais la principale ville industrielle, le plus grand entrepôt commercial et c'est d'elle que partent tous les mouvements, politiques, religieux, artistiques, intellectuels qui ont jeté tant d'éclat sur la civilisation byzantine : elle semble résumer en elle-même toute civilisation et, pour les contemporains elle est, comme jadis l'ancienne Rome, « la Ville » par excellence.

Et pourtant, en face de Constantinople, la métropole de la Macédoine, Thessalonique, a survécu jusqu'aux dernières années de l'empire. Dans une mesure moindre que Byzance, elle a été de son côté une place de guerre importante, un centre religieux, littéraire, artistique. On peut se demander si l'on a bien su apprécier le rôle particulier qu'elle eut dans le développement de la civilisation byzantine. Dans quelle mesure Thessalonique en est-elle l'un des facteurs? Dans quelle mesure au contraire peut-elle être considérée

comme une simple colonie de Byzance? A-t-elle seulement propagé la civilisation qui s'est développée sur le Bosphore ou lui a-t-elle imprimé sa marque particulière?

Des travaux importants déjà consacrés à Salonique permettaient d'apercevoir quelques-uns des éléments du problème. La bibliographie en serait longue[1], mais les points de vue limités auxquels s'étaient placés leurs auteurs ne fournissaient que des conclusions partielles. Nous manquions de travaux d'ensemble analogues à ceux dont Constantinople a été l'objet. En attendant que nous possédions une bonne histoire de Salonique qui rendrait de si grands services, le bel ouvrage publié par M. Diehl, avec le concours de MM. Le Tourneau et Saladin sur *les Monuments chrétiens de Salonique* nous donne le répertoire monumental le plus complet et le seul à vrai dire qui ait été dressé jusqu'ici.

Le texte est dû à M. Diehl et pour l'étude architecturale, à M. Saladin. Les jolies aquarelles, les dessins et les photographies ont été en grande partie exécutés par Marcel Le Tourneau au cours de ses missions à Salonique en 1905, 1907 et 1909. Après sa mort prématurée, à l'âge de trente-sept ans, en 1912, M. Saladin a achevé l'œuvre qu'il avait dû laisser interrompue. Dès 1909, M. Diehl avait analysé en détail avec la collaboration de Le Tourneau les éléments des monuments chrétiens de Salonique. La publication, prête à paraître, fut retardée par la guerre; elle n'en a pas moins été menée à bon terme avant la fin des hostilités et c'est là une circonstance qui honore autant les auteurs que l'éditeur. On s'étonnera peut-être plus tard qu'un livre aussi luxueux ait pu être publié au milieu de la conflagration générale et on y verra avec raison un témoignage de l'énergie morale et de la foi dans l'avenir qui furent celles du pays tout entier. Un pareil livre est une victoire pour la science et pour la librairie française.

[1] Citons en particulier : Tafrali, *Topographie de Thessalonique*. — *Thessalonique au XIVe siècle*, Paris, 1913 (voir *Journal des Savants*, juin 1913). — Ouspensky, Quelques mosaïques de l'église Saint-Démétrius de Salonique, *Bulletin de l'Institut archéologique de Constantinople*, t. XIX, 1909) — et plusieurs notes ou articles de MM. Diehl et Le Tourneau, *C. R. Séances de l'Académie des Inscriptions*, 1911, *Monuments Piot*, XVIII, 1911, *Revue de l'Art ancien et moderne*, janvier 1914).

Les événements qui se sont déroulés en Orient depuis 1915 ont d'ailleurs donné à cette publication une valeur plus grande encore, qu'elle ne doit pas seulement à la place occupée par Salonique dans les circonstances actuelles. L'armée d'Orient avait son service archéologique, dont les découvertes et les explorations, tant aux Dardanelles qu'en Macédoine, n'auront pas été inutiles à la science. M. Diehl a pu ainsi compléter certains chapitres grâce aux travaux de M. Hébrard. Mais surtout le terrible incendie qui a ravagé Salonique au mois d'août 1917 a anéanti le plus beau monument de son passé, la basilique de Saint-Démétrius. Les photographies jointes au volume (p. 239-247) ne laissent aucun doute sur l'étendue du désastre. Si des files de colonnes sont encore debout, l'église n'est plus qu'un monceau de ruines et c'est à peine si quelques-unes des belles mosaïques qui comptaient parmi les chefs-d'œuvre de l'art byzantin, ont été épargnées. C'est dire assez quels services les travaux de MM. Diehl, Le Tourneau et Saladin ont rendu à la science. En reproduisant et en analysant les divers aspects de cet édifice ainsi que les œuvres d'art qu'il renfermait, ils en ont sauvé pour les historiens futurs la physionomie et les plus beaux détails. Leur livre sera le dernier témoignage d'après lequel on puisse étudier ce célèbre monument.

I

Thessalonique fut au moyen âge une place de guerre, un entrepôt commercial, une métropole religieuse, une capitale intellectuelle et artistique. C'est ce rôle artistique qu'un livre sur *les Monuments chrétiens de Salonique* est destiné à mettre en lumière; cependant M. Diehl a voulu d'abord dans une introduction magistrale, marquer « la place de Thessalonique dans l'histoire byzantine ».

Thessalonique fut avant tout pendant le moyen âge le poste avancé de Constantinople vers l'Occident. Par sa situation elle était au point de croisement des grandes voies historiques de la péninsule des Balkans : route de l'Adriatique et de l'Italie (Via Egnatia), route du Danube par les vallées du Vardar et de la Morava, route de la Grèce, route de Constantinople au nord de la Chalcidique et le long des côtes de la mer Égée. Sa situation était telle que, sans sa

possession, les empereurs de Constantinople devaient renoncer à exercer une autorité quelconque dans la péninsule. De là les efforts qu'ils firent pour la conserver jusqu'au bout. Elle était pour eux la forteresse de l'Occident comme Byzance était celle de l'Orient.

Ces deux villes ont constitué pendant dix siècles comme deux môles inébranlables contre lesquels sont venus se briser les flots des barbares. Les ressemblances entre elles sont nombreuses. Toutes deux commandent les voies d'invasion terrestre d'Occident en Orient et forment les bases naturelles de toute offensive contre la vallée du Danube. Toutes deux ont été constituées dès le début du moyen âge en camps retranchés inexpugnables et leur position maritime a facilité leur défense; elles ne pouvaient utilement être assiégées que par l'action combinée d'une armée de terre et d'une flotte.

Sans doute la position de Constantinople est plus importante encore parce qu'elle est le nœud de la grande voie terrestre et de la grande voie maritime dont les détroits forment les portes naturelles. Cependant une véritable solidarité réunit les deux cités. Sans la possession de Salonique, Constantinople est impuissante dans les Balkans : c'est ce que montre toute l'histoire de l'empire byzantin, c'est ce qu'a confirmé d'une manière éclatante l'histoire d'hier.

Après la perte de la Syrie et de l'Égypte sous Héraclius, Salonique se trouva la seule grande ville après Byzance. Elle eut pour mission de défendre un des fronts de l'empire dont elle fut le réduit suprême. L'étude de son enceinte fortifiée, dont elle conserve une partie notable (4 300 mètres sur un périmètre total de 7 à 8 kilomètres)[1], offre donc un grand intérêt historique et a fourni à M. Diehl un chapitre pour lequel il a utilisé les observations si complètes de M. Tafrali[2]. Cette enceinte, conservée surtout dans la partie nord, escalade d'une manière très pittoresque les pentes de l'Acropole couronnée par la citadelle qui domine toute la cité et forme à l'angle nord-est un saillant considérable. Comme celle de Byzance elle avait, en avant du mur proprement dit, un προτείχισμα qui formait une seconde enceinte et l'on y voyait aussi alterner les tours carrées et polygonales. Une partie du rempart était construite en

[1] Le périmètre de l'enceinte de Contantinople atteignait 20 km. 700.

[2] Tafrali, *Topographie de Thessalonique*, Paris, 1913.

moellons revêtus d'un parement d'appareil régulier, alternant avec des assises de briques, dans lesquelles étaient noyés des chaînages de bois, Mais parfois aussi dans l'épaisseur du mur sont construits des arcs en briques, qui forment comme un chaînage vertical et contrarient les tentatives de sape, en maintenant comme une voûte la partie supérieure du mur crevé à sa base. Les estampilles observées sur les briques et qui sont les mêmes que celles qu'on a relevées à Saint-Georges et à Eski-Djouma permettent de dater l'ensemble de cette enceinte de la fin du IVe et du Ve siècle. Sa construction est donc contemporaine de celle des murs de Théodose II à Constantinople, mais à de nombreuses reprises elle a été réparée et remaniée entre le VIe et le XIVe siècle, comme le montrent les inscriptions.

A défaut d'autre témoignage, ce souci constant des empereurs pour la mise en état de la place de Thessalonique laisse deviner de quelle importance elle était pour eux. Et l'histoire même de la ville justifie cet effort défensif. Placée au débouché de deux routes d'invasion, celle de l'Adriatique et celle du Danube, elle a, suivant les circonstances, défendu l'une des routes de Constantinople ou interdit aux envahisseurs l'accès de l'Archipel. Parfois au contraire elle est devenue une excellente base d'opérations, soit contre la Macédoine et la vallée du Danube, soit contre la Roumélie et la Thrace.

Dans l'histoire byzantine, Salonique apparaît d'abord comme la barrière aux invasions des Slaves. Bien qu'établis dans sa banlieue même, ils n'ont jamais pu s'en emparer et elle est restée jusqu'à la fin du moyen âge, en plein territoire slave, la forteresse de l'hellénisme, la seconde Byzance. Bien plus elle a été le point de départ de toutes les offensives des Grecs contre les Slaves, depuis l'offensive pacifique de Cyrille et Méthode, originaires de Salonique, jusqu'aux campagnes de Basile II contre la Bulgarie ochridienne. C'est au pied des remparts de Salonique que s'est brisée aussi la première insurrection bulgare en 1040 et c'est là qu'Alexis Comnène a pu organiser sa défense victorieuse contre les Normands de Robert Guiscard et de Bohémond. Elle fut saccagée en 904 par les pirates sarrasins et en 1185 par les Normands, mais les envahisseurs ne cherchèrent pas à s'y maintenir. Après la croisade de 1204 elle fut la capitale du royaume éphémère de Boniface de Montferrat, puis reprit sous les Paléologues son rôle de grande forteresse de l'empire. Elle

devint alors une sorte de commune libre qui servit d'apanage aux princes de la famille impériale. Avec ses institutions municipales si curieuses, avec ses partis politiques sans cesse en lutte, séparés par des haines de classes, exaltés par le fanatisme religieux, elle ressemble au XIVe siècle aux grandes communes italiennes, à Gênes ou à Florence et ce n'est pas sans surprise que dans cet empire byzantin qui passe pour la terre du despotisme, on trouve des libertés communales aussi développées et une vie politique aussi intense.

Vendue aux Vénitiens en 1420, prise par les Turcs en 1430, Salonique est restée l'une des grandes villes de l'empire ottoman jusqu'à sa prise par les Grecs et les Bulgares en 1912. Dans l'intervalle, par suite de l'immigration des juifs espagnols en 1492, elle est devenue l'une des grandes villes juives du monde.

Et voici que dans la dernière guerre, la permanence des conditions géographiques a restitué à Salonique sa valeur d'autrefois. Comme au temps des empereurs byzantins, elle a couvert la Grèce et l'Orient contre l'invasion des puissances centrales; comme aux jours de Basile II elle a été la base solide d'opérations qui a permis l'offensive victorieuse contre les Bulgares. Le présent éclaire parfois le passé et il semble bien démontré par les derniers événements qu'à cause de sa position centrale, Salonique est plus encore que Constantinople la clef de la péninsule des Balkans.

II

Mais Salonique n'est pas seulement une place de guerre. Pendant mille ans s'est développée à l'abri de ses remparts une civilisation brillante dont les monuments, qui ont traversé les siècles, excitent encore aujourd'hui notre admiration. Nœud des routes de terre, escale maritime, elle était destinée à devenir une grande ville commerciale et l'activité de ses relations extérieures explique le caractère cosmopolite qu'eut de tout temps sa population. Au XIIe siècle elle était le rendez-vous des marchands de Constantinople qui, utilisant les antiques relais de la Via Egnatia y apportaient les produits des côtes de la mer Noire, blé, fourrures, poissons salés. Son port était fréquenté par les Arabes de Syrie et d'Égypte, par les Italiens, par

les Catalans, par les Provençaux. De puissantes colonies de Vénitiens, de Pisans, de Génois s'y établirent, tantôt favorisées, tantôt persécutées par les empereurs. Les témoignages de Jean Caméniate au xe siècle, de Benjamin de Tudèle et de l'archevêque Eustathe au xiie, ainsi que les descriptions si curieuses du dialogue de Timarion, nous donnent l'idée d'une prospérité inouïe et d'une activité débordante qui paraissent s'être accrues encore à l'époque des Paléologues et qui expliquent le caractère remuant de la population thessalonicienne.

Mais surtout une institution, religieuse à l'origine, devint une des sources principales de sa richesse. Salonique était en effet avant tout la cité de saint Démétrius, dont le tombeau conservé dans la grande basilique édifiée au ve siècle par le préfet d'Illyricum, Leontios, était l'objet d'une vénération ardente et attirait les foules de pélerins. On venait de loin y chercher des guérisons miraculeuses et l'on recueillait l'huile odoriférante, le « myron » qui découlait de son sépulcre. De leur côté les habitants regardaient saint Démétrius comme leur plus puissant protecteur. C'était lui qui sauvegardait leur ville lorsqu'elle était attaquée par les barbares et dans les assauts furieux qu'elle avait eu à supporter, on l'avait vu diriger lui-même la défense, chevauchant la lance à la main à la tête des milices célestes. Il était devenu d'ailleurs l'un des patrons des armées impériales et, sur les monnaies des Paléologues, il figurait à côté de la Panagia, protégeant l'empereur. « Saint Démétrius, dit un sermon du xive siècle, est pour nous le blé et la boisson et toute chose comestible et agréable; il est le soleil, le ciel, la terre et la mer et toute chose indispensable. »

Le caractère presque païen de ce culte a frappé tous les historiens et l'on y a vu la transposition chrétienne d'une ancienne divinité poliade. M. Diehl a exposé sans s'y arrêter les problèmes auxquels donne lieu l'origine du culte de ce martyr obscur de la persécution de Maximien. On le trouve honoré aussi à Sirmium sans qu'on soit bien sûr qu'il s'agisse du même saint. Mais ce qui nous importe surtout, c'est l'action importante que le culte de saint Démétrius exerça sur le développement de Salonique. Sa fête célébrée le 26 octobre donnait lieu à des solennités magnifiques qui duraient deux semaines et attiraient un grand concours de population. Comme il est arrivé ailleurs, le pélerinage ne tarda pas à donner naissance à

une grande foire annuelle, qui devint l'une des plus importantes de l'Orient. Chaque année des lignes de tentes se dressaient dans la plaine du côté de la Porte d'Or, entre les murailles et le Vardar. On pouvait y voir et y acheter tous les produits du monde méditerranéen, denrées agricoles de la Russie méridionale, objets ouvrés dans les ateliers de Constantinople, de Grèce, d'Égypte, d'Italie, d'Espagne. Le spectacle devait être d'un pittoresque incomparable et un passage célèbre du Timarion nous décrit la foule cosmopolite, venue de tous les pays du monde connu, qui s'y pressait. Des foires moins importantes mais très fructueuses avaient lieu aussi à d'autres dates. Le culte de saint Démétrius contribua donc à accroître la prospérité de Thessalonique et à donner à son marché une importance mondiale.

Ville de commerce, Thessalonique est aussi une métropole religieuse, fière de son passé apostolique. La Via Egnatia fut l'une des voies de la pénétration de la doctrine chrétienne vers l'Occident. Ses principales étapes sont pleines du souvenir de saint Paul qui, parti d'Alexandrie en Troade, aborda à Neapolis (Cavalla), se rendit à Philippes (plaine de Drama) et de là à Thessalonique. L'église qu'il y fonda se développa rapidement et fut le point de départ d'une propagande active. Au IVe siècle Thessalonique apparaît comme un grand centre de christianisme et se couvre de sanctuaires, tandis que des instituts monastiques s'établissent dans sa banlieue. C'est l'évêque de Thessalonique, Ascholios, qui confère le baptême à Théodose en 379 et c'est sous son influence qu'est rédigé l'édit impérial qui impose à tous les sujets de l'empire la doctrine de Nicée et met fin à l'arianisme officiel, tout-puissant à Constantinople.

Il est même possible de recueillir un certain nombre de faits qui dénotent à travers l'histoire une sorte d'opposition religieuse entre Thessalonique et Constantinople. Thessalonique, chef-lieu du diocèse d'Illyricum, fut rattachée jusqu'à la querelle des images au patriarcat romain et son évêque reçut longtemps du pape le titre de vicaire apostolique. Cette opposition se manifesta pendant le mouvement iconoclaste qui échoua complètement à Thessalonique et surtout au XIVe siècle au moment de la querelle hésychaste.

Quoiqu'il en soit, la vie religieuse atteignit à Salonique pendant tout le moyen âge une intensité particulière. Ses environs devinrent un des centres monastiques les plus importants de l'empire. Toutes

les formes d'ascétisme s'y développèrent et l'on vit en plein IXe siècle, au milieu des ruines antiques, ces étranges stylites qui faisaient vœu de passer leur vie juchés sur une colonne. Ce furent quelques-uns de ces solitaires des environs de Salonique qui s'enfoncèrent les premiers dans les solitudes du Mont Athos et y furent les précurseurs de saint Athanase et ce fut aussi de ces monastères que partirent les premiers missionnaires qui allèrent prêcher le christianisme aux Slaves, bien avant saint Cyrille et saint Méthode. L'œuvre des deux grands apôtres des Slaves est bien connue, mais il n'est pas indifférent de rappeler qu'ils sont originaires de Salonique et qu'avant d'être l'élève de Photius, Cyrille fit ses études, ainsi que son frère, dans sa ville natale. Ce fut là sans doute qu'ils s'initièrent aux langues slaves, parlées aux portes mêmes de la ville. Salonique a donc pris une part au moins aussi grande que Constantinople à l'œuvre de la conversion des Slaves [1].

Au XIVe siècle enfin Salonique fut le théâtre de ce mouvement de mysticisme des Hésychastes, sorti du Mont Athos, qui agita l'empire byzantin pendant plusieurs années et transforma profondément l'église grecque en consacrant la victoire définitive du parti monastique sur les humanistes. A Salonique même les deux partis luttèrent avec acharnement et cette querelle religieuse y eut des répercussions politiques et sociales. Le mouvement des zélotes, qui présente certaines analogies avec celui des anabaptistes du XVIe siècle, fit pendant quelques années de Salonique une commune libre et une république égalitaire.

C'est à la même époque que s'organise à Salonique cette confrérie si originale des Abramites dans laquelle des moines et des laïques se réunissent pour étudier la théologie et pratiquer la charité, sans aucune distinction de rang ni de classe.

Il n'est donc pas étonnant qu'une littérature religieuse, populaire par certains aspects se soit développée à Salonique. Nous connaissons mal ces mystères dramatiques, très semblables par leur inspiration à ceux d'Occident, qui accompagnaient la fête de saint Démétrius. Du moins l'hagiographie, qui tenait dans la vie intellectuelle des Grecs

[1] Sur la part de Salonique dans la conversion des Slaves, voir Loparev, *Vies byzantines des saints des VIIIe-IXe siècles*, Vizantijski Vremennik, XIX (1912), p. 85 et suiv.

du moyen âge une place analogue à celle des romans dans nos sociétés modernes, a eue à Salonique un développement très brillant. Les *Miracles de saint Démétrius*, dont le recueil est dû à plusieurs rédacteurs des VIIe et VIIIe siècles, nous ont conservé les témoignages les plus précieux sur la vie thessalonicienne et sur les rapports de Salonique avec les Slaves. Au IXe siècle la vie du moine palestinien saint Germain, fondateur du monastère de Kossinitski, non loin des ruines de Philippes, celle de saint Euthyme le Jeune, venu du Mont Olympe pour vivre en « stylite » et qui se retira au Mont Athos, sont pleines de détails pittoresques et d'épisodes à moitié romanesques qui nous montrent le développement à Salonique d'une littérature d'imagination, Enfin la *Vie de sainte Théodora de Salonique* par le clerc Grégoire, son contemporain, est un des plus jolis récits qu'ait produit l'hagiographie byzantine et sa valeur littéraire est digne d'attention; l'auteur nous décrit d'une manière aussi vivante que pittoresque l'existence d'un des principaux couvents de nonnes de Salonique au IXe siècle.

Mais ce n'est pas seulement la littérature religieuse, c'est aussi la littérature profane qui a été cultivée à Salonique. Comme Constantinople elle eut ses écoles, dont l'organisation est mal connue, mais dont l'activité est attestée par des témoignages irrécusables. Elles attiraient de toutes les provinces un grand nombre d'étudiants et ce fut un de leurs maîtres, Léon, archevêque de Salonique, philosophe et mathématicien qui fut choisi au IXe siècle par Bardas pour diriger à Constantinople l'école de la Magnaure. Au XIIe siècle, l'archevêque Eustathe, le commentateur d'Homère, le réformateur religieux qui dénonça dans son virulent traité *de l'Hypocrisie* les tares de la vie monastique, est une des gloires de la littérature byzantine. Au XIVe siècle enfin un développement intellectuel intense accompagna le mouvement religieux. Le moine calabrais Barlaam ouvre à Salonique une école où il enseigne la philosophie grecque et qui devient un foyer de résistance au mysticisme des Hésychastes et à leur chef, Grégoire Palamas. L'humanisme est représenté à Salonique par Thomas Magistros, orateur et philosophe, par Démétrius Kydones, par l'archevêque Isidore et même par la femme de Constantin Paléologue que Nicéphore Grégoras appelle « une autre Theano, une autre Hypatie ». L'activité extraordinaire, la liberté d'esprit et

les audaces de pensée de ces véritables précurseurs de la Renaissance sont pour nous un sujet d'étonnement. C'est l'archevêque Isidore lui-même qui, dans une homélie ne craint pas de citer comme des modèles de toutes les vertus, ces « Hellènes », dont le nom discrédité avait été longtemps le symbole de l'erreur et du paganisme. C'est donc à Salonique autant qu'à Constantinople que s'est élaborée la nationalité hellénique qui devait sortir de l'empire byzantin.

Tous ces faits que M. Diehl a rappelés avec raison dans son introduction, montrent suffisamment la forte personnalité qui fut celle de Thessalonique en face de Byzance. Sans doute la métropole macédonienne est l'un des centres de la civilisation byzantine, mais elle a donné à cette civilisation sa marque particulière. Elle n'a pas reçu passivement les directions de la capitale, elle n'a pas toujours copié ses modes, elle a trouvé en elle-même les sources de sa richesse et de son développement religieux et intellectuel. L'histoire de Salonique est un démenti formel à la théorie fausse, sur laquelle on a vécu bien longtemps, d'un empire byzantin entièrement centralisé et de la passivité de ses populations. Le développement brillant et original de deux capitales comme Byzance et Thessalonique prouve au contraire la vitalité, la richesse et la variété de l'hellénisme médiéval.

Tels sont les faits incontestables que M. Diehl a établis dans son introduction. Ils permettent d'aborder le problème auquel son livre doit fournir une solution : quelle est dans l'histoire de l'art byzantin la place des monuments de Salonique?

Louis BRÉHIER.

(*La fin à un prochain cahier.*)

VARIÉTÉS

LES ORIGINES DU RECUEIL DES « HISTORIENS DES CROISADES ».

Le comte Beugnot commençait en ces termes un rapport qu'il lut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 janvier 1834, sur la publication du Recueil des *Historiens des Croisades* :

> La France a pris une part si glorieuse aux guerres des Croisades, que les documents historiques qui contiennent les récits de ces expéditions mémorables semblent entrer dans son domaine; c'est à elle qu'il appartient de les réunir, de les coordonner et d'élever, en les publiant, un monument qui conserve dans son exactitude originale le souvenir du plus grand ébranlement que la société chrétienne ait éprouvé durant le moyen âge. La popularité dont avaient joui si longtemps chez elle les récits des guerres entreprises pour conquérir ou pour défendre les Saints Lieux, l'abondance des matériaux mis particulièrement à sa disposition, la voix de l'Europe savante, tout engageait la France à ne pas laisser acquitter par d'autres la dette qu'elle avait contractée[1].

Le privilège que dans ce langage élevé, le comte Beugnot revendiquait pour l'érudition française, d'autres depuis longtemps avaient pensé à le lui réserver. Bongars avait, on le sait, publié en 1611 ses *Gesta Dei per Francos*, collection qui contenait les historiens des croisades alors connus.

L'intérêt d'un pareil Recueil n'échappa pas au zèle dévorant des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui au XVIIIe siècle résolurent de l'élaborer.

Ils s'occupèrent d'abord des historiens occidentaux. En 1739 ils avaient réuni en grand nombre des textes de chroniques et un certain nombre de lettres, mais au témoignage du comte Riant, le travail était médiocre. Les grands textes des chroniqueurs des Croisades avaient été souvent simplement copiés sur des éditions anciennes; « les chroniques de France et d'Italie avaient été presque exclusivement mises à contribution; celles d'Angleterre, d'Allemagne et des autres contrées de l'Europe avaient été presque complètement négligées. Sur près de 400 lettres copiées, cinq ou six à peine étaient inédites, les autres n'avaient point été collationnées ».

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, p. 30.

Bref « le Recueil publié dans l'état où il nous est parvenu eût été sans valeur et les Bénédictins de la fin du XVIIIe siècle ont agi sagement en ne lui faisant point voir le jour [1] ».

Les Bénédictins avaient bien vu que la collection devait comprendre une section d'auteurs orientaux.

Dès 1740 le travail était commencé. En juin 1740 le ministre Maurepas, à la suggestion de Lacurne de Sainte-Palaye, proposa dans une note présentée au Roi d'accorder une certaine somme (une bourse de voyage, dirions-nous aujourd'hui) au célèbre orientaliste Joseph-Simon Assemani, préfet de la bibliothèque du Vatican, qui désirait venir en France. Et parmi les arguments que le ministre faisait valoir en faveur de cette libéralité, figure le suivant : « Comme M. Assemani est fort versé dans les langues orientales il sera très utile pour revoir les traductions qu'on fait par ordre du Roi des historiens arabes de nos Croisades qui doivent entrer dans la nouvelle collection des Historiens de France [2] ».

Plus tard, les Bénédictins associèrent à leurs travaux leur confrère Dom Berthereau (né à Bellème le 29 mai 1732, professeur de grec et d'hébreu à l'abbaye de Saint-Denys), sur qui Silvestre de Sacy publia une fort bonne notice en 1801 [3]. On se rappelle que ses entretiens avec D. Berthereau dans les jardins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés eurent sur sa vocation naissante d'orientaliste une influence décisive.

Les Bénédictins le déterminèrent, quoique avec quelque peine, dit Silvestre de Sacy, à entrer dans une carrière toute nouvelle pour lui, car D. Berthereau... ne connaissait pas même, à cette époque, l'alphabet de la langue arabe.

Le hasard lui procura dans le cours de ses travaux, un collaborateur, si l'on peut se servir ici de ce terme, qui lui fit acheter bien chèrement, par ses vices crapuleux, sa paresse et tous les genres de dépravation qui accompagnent d'ordinaire le goût pour une vie errante et vagabonde, les secours qu'il en tira à force de patience, d'industrie et d'argent. Cet homme, nommé Joseph Schahin et natif d'Alep, où il avait résidé longtemps, parlant et écrivant l'arabe, qui était sa langue maternelle, familiarisa D. Berthereau avec la lecture des manuscrits, et notre savant se servit de lui pour faire des extraits

(1) Comte Riant, Inventaire des matériaux rassemblés par les Bénédictins au XVIIIe siècle pour la publication des Historiens des croisades. *Archives de l'Orient latin*, t. II, 1882, p. 106.

(2) H. Omont, Sainte-Palaye et Assemani, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII, novembre-décembre 1916, p. 522-523.

(3) Notice des manuscrits laissés par D. Berthereau, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, mort en 1794, *Magasin Encyclopédique*, VIIe année (an. X-1801), t. II, p. 7-26.

en original de tous les historiens qu'il crut devoir faire entrer dans sa collection. D. Berthereau n'a négligé aucun des manuscrits arabes historiques qui embrassaient quelqu'une des époques des croisades, et les notes de sa main qui se trouvent sur un grand nombre de manuscrits de la bibliothèque du Roi et de celle de Saint-Germain-des-Prés font bien voir qu'il ne les a pas examinés superficiellement.

Il en dépouilla un certain nombre, il en rebuta encore beaucoup plus, qu'il jugea impropres à faire partie du Recueil.

Cette vie studieuse fut bouleversée par la Révolution.

Privé de toutes ses habitudes, dénué des moyens d'existence les plus nécessaires, obligé de consacrer aux besoins de la vie les heures qu'il avait coutume de donner à l'étude, tourmenté par le souvenir de la douceur de sa vie passée, par le malheur de son existence présente, par des alarmes trop fondées sur l'avenir, il vit bientôt sa santé, déjà très altérée par l'étude, succomber sous le fardeau accablant des peines du corps et de l'esprit, et il termina sa carrière le 6 prairial an II (26 mai 1794).

L'orientaliste allemand Schnurrer, séjournant à Paris en 1770, avait vu Berthereau et Schahin à l'œuvre, et dans une lettre adressée à Silvestre de Sacy le 12 avril 1801, il rappelait ainsi ses souvenirs :

Ah! le bon D. Berthereau! J'ai plus d'une fois été lui rendre visite dans la tranquillité de sa chambre. Il se servait d'un Arabe, Joseph Schahin. Celui-ci venait chaque jour chez moi et nous lisions ensemble les *Mille et une nuits*. Le bienveillant Bejot m'avait permis à moi, un étranger, d'emporter chez moi le manuscrit arabe de la Bibliothèque royale. Joseph Schahin passait la plus grande partie de sa journée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour faire des extraits et des notices des historiens arabes. Les copies en arabe écrites de sa main doivent encore exister. Le bibliothécaire était un petit homme aimable, D. Patert. Deux cents pages n'ont-elles pas été imprimées avant la Révolution? Comme le grand ouvrage de l'*Histoire des Gaules* ne sera pas continué, ces pages seront mises au rebut. Si quelqu'un pouvait avoir le bonheur de les posséder pour les mettre à côté de l'*Abulfeda* de Gagnier! [1].

*
* *

L'Allemand désespérait à tort de la persévérance française.

Cette fois encore, l'œuvre entreprise par les Bénédictins allait être poursuivie par l'Institut de France. Dans l'une de ses premières séances géné-

[1] Jean Gagnier, (1670-1740), traduisit en latin une partie de la *Géographie* d'Aboulféda. La lettre de Schnurrer fait partie de la correspondance de Silvestre de Sacy. Bibliothèque de l'Institut, Mss NS 375, n° 585.

rales, le 15 floréal an IV (4 mai 1796), Camus attirait l'attention de ses confrères sur l'intérêt que présenterait un Recueil des *Historiens des Croisades* et il leur proposa de voter, ce qui fut fait, un arrêté ainsi conçu : « Les commissaires nommés par la seconde et la troisième classe de l'Institut présenteront incessamment un projet sur la manière dont on pourrait former une collection des Historiens des Croisades [1] ».

Quelques années plus tard, Camus revenait sur la question et dans son *Compte rendu des travaux entrepris par l'Institut national ou exécutés sous sa direction*, lu à la séance publique du 15 vendémiaire an VII (6 octobre 1798), il disait :

L'Institut ne perd pas de vue d'autres grandes collections. Il a les yeux fixés particulièrement sur celle qui avait été projetée des *Historiens des Croisades*, c'est-à-dire des monuments de l'histoire de l'Europe et de l'Orient, depuis les dernières années du XIe siècle jusque dans le XIVe. Cette partie de l'histoire de la fin du moyen âge, extrêmement intéressante, à cause de l'influence réciproque que les rapports de l'Europe et de l'Orient eurent sur les peuples de ces contrées n'est pas assez connue. On a lu avec trop de confiance les seuls écrivains grecs et latins : il faut consulter les Orientaux aussi et voir comment les peuples que les Européens allaient combattre ont raconté l'arrivée de ceux-ci, leur séjour, leurs victoires et leurs défaites; ce qu'ils ont dit de leurs mœurs [2].

Malgré sa bonne volonté, l'Institut n'entreprit rien pendant la durée de sa première organisation, et ce fut seulement en 1807 que l'étude du projet fut reprise.

Entre temps, Silvestre de Sacy avait toutefois examiné les papiers laissés par Dom Berthereau. Pendant son travail même, il écrivait à l'orientaliste allemand Eichhorn, le 25 ventôse an IX (16 mars 1801) :

J'ai en ce moment entre les mains tous les papiers laissés par D. Berthereau, tant extraits d'auteurs arabes en original que traductions. Il y a environ 1 100 pages in-folio d'extraits arabes, parmi lesquelles 200 environ sont déjà imprimées. Ce sont les extraits d'Aboulféda et de Bohaïddin et ceux-là même ne sont pas sans mérite à cause des variantes, surtout ceux d'Aboulféda, qui sont faits sur les manuscrits autographes....

Il y a une double copie de presque tous ces extraits. Les traductions ne sont qu'ébauchées. Outre cela, il existe deux collections d'extraits en français seulement des mêmes auteurs, l'une pour servir à l'histoire des Fatimites,

(1) *Mémoires de l'Institut national, Littérature et Beaux-Arts*, t. II, p. 33 et 43.

(2) *Mémoires de l'Institut national, Littérature et Beaux-Arts*, t. III, p. 3-4.

l'autre pour celle des Ayoubis. Je voudrais que le gouvernement achetât ces manuscrits, du moins ceux qui concernent les croisades et je me chargerais de leur publication, quoique j'entrevoie bien qu'elle me demandera un grand travail. Si le gouvernement n'en faisait pas l'acquisition, on les vendrait volontiers à des étrangers[1].

Puis dans la *Notice des manuscrits de D. Berthereau* publiée dans le *Magasin Encyclopédique*, et dont nous parlons plus haut, Silvestre de Sacy avait montré comment ces extraits pourraient servir de base au Recueil projeté.

A la séance tenue par la classe d'histoire et de littérature ancienne, le 29 mai 1807, il fut donné lecture d'une lettre du ministre de Champagny, datée du 27 mai, l'invitant à continuer l'*Histoire littéraire de la France* : une commission composée de La Porte du Theil (bientôt démissionnaire), Guilhem de Sainte-Croix, Pastoret, Quatremère de Quincy, Silvestre de Sacy, fut immédiatement élue pour étudier la question proposée[2]. Mais sortant du cadre fixé, cette commission examina outre la continuation de l'*Histoire littéraire*, la création éventuelle d'autres recueils d'érudition et notamment de celui des *Historiens des Croisades*. En conséquence, Silvestre de Sacy lut à la séance du 25 septembre 1807 l'important rapport qui suit :

Plusieurs des membres de la Classe se rappelleront parfaitement qu'à une époque déjà assez reculée, les savants auteurs de la collection des *Historiens de France* avaient senti qu'aux écrits des historiens occidentaux, il conviendrait de joindre pour l'époque des Croisades des extraits des écrivains orientaux les plus célèbres, dont les ouvrages contiennent l'histoire de ces guerres. Dom Berthereau, religieux bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, fut chargé de former le recueil de ces extraits et de les accompagner d'une traduction latine. Ils devaient être imprimés dans les deux langues et former un volume séparé et en quelque sorte supplémentaire de la collection des *Historiens de France*. Dom Berthereau s'acquitta avec zèle du travail qui lui avait été confié et si diverses circonstances l'ont empêché jusqu'à sa mort, arrivée en 1794, de publier les extraits qu'il avait recueillis, il n'en a pas moins laissé le travail fort avancé. J'ai fait connaître dans une notice particulière l'état des manuscrits laissés par ce savant, ce qui dispense la commission d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet. Les manuscrits de Dom Berthereau sont restés entre les mains de sa famille et déjà le gouvernement, sur ma proposition et après avoir consulté l'Institut, a fait il y a plusieurs années quelques démarches

[1] Bibliothèque de l'Institut, Mss NS 375, n° 273.

[2] Classe d'histoire et de littérature ancienne. Procès-verbaux, Registre 1807-1810, p. 133.

pour acquérir ces manuscrits, afin de les faire servir à leur destination primitive. Sans doute les propriétaires de ce dépôt se sont fait une idée exagérée de sa valeur, ce qui a rendu inutiles les bonnes intentions du gouvernement. La Commission bien informée de leur valeur réelle et convaincue que si l'on ne peut pas en faire l'acquisition à un prix raisonnable, rien n'est plus aisé que de recommencer ce travail, dont le mérite consiste plutôt dans les extraits en original que dans les traductions qui n'étaient qu'ébauchées, croit pouvoir proposer à la Classe de remettre cet objet sous les yeux du gouvernement. Elle pense que les mesures qu'il conviendrait de prendre à ce sujet seraient :

1° Que la Classe fut autorisée à négocier directement avec les héritiers et représentants de Dom Berthereau, pour l'acquisition des manuscrits laissés par ce savant et relatifs à l'histoire des Croisades, à la charge de soumettre au ministre de l'Intérieur les conditions du traité, qui n'aurait lieu que d'après l'approbation et en conséquence de la décision du ministre;

2° Que l'un des membres du Comité des manuscrits, désigné par la Classe, serait chargé spécialement de la rédaction de ces manuscrits et que l'on suivrait pour leur publication la marche observée pour la collection des *Historiens de France*, qui fait partie des travaux qui s'exécutent aujourd'hui sous la surveillance de la Commission des travaux littéraires;

3° Que dans le cas où les héritiers de Dom Berthereau se refuseraient à céder au gouvernement les manuscrits en question à des conditions admissibles, l'un des membres du comité des manuscrits, désigné comme il a été dit par la Classe, serait chargé spécialement de recueillir dans les écrivains orientaux tout ce qui serait relatif à l'histoire des Croisades, de disposer le recueil de ces extraits et d'y joindre une traduction latine et les autres secours propres à en faciliter l'usage, tels que préfaces, notices de manuscrits, notes, tables, etc.

Si ce projet était admis, il deviendrait indispensable d'ajouter au budget ordinaire des fonds nécessaires aux travaux dont la Classe est chargée, une somme spécialement destinée à payer les frais de copie et les collaborateurs, dont le commissaire chargé de ce travail aurait besoin.

La commission ne craint point d'assurer que dans le cas même où l'on devrait renoncer à l'espoir d'obtenir les manuscrits de Dom Berthereau, deux ou trois années au plus suffiraient pour mettre ce recueil en état d'être livré à l'impression. Ainsi se réaliserait un projet conçu depuis longtemps, plusieurs fois annoncé et favorablement accueilli de toute l'Europe savante. La publication de ce volume dont on pourrait tirer un certain nombre d'exemplaires au delà de ce qui serait nécessaire à la collection des Historiens de France, serait encore un service rendu à la littérature orientale en particulier.

Fait à l'Institut le 25 septembre 1807.

Signé : Sainte-Croix, Pastoret,
Quatremère de Quincy, Silvestre de Sacy,
rapporteur [1].

[1] Classe d'histoire et de littérature ancienne. Procès-verbaux. Registre 1807-1810, pages 57-60.

Les propositions de la Commission, adoptées par la Classe, furent communiquées au ministre de l'Intérieur de Montalivet, qui présenta un rapport à l'Empereur sur les travaux de la Classe, le 14 octobre 1807.

Après avoir parlé de la continuation de l'*Histoire littéraire*, Montalivet continue en ces termes :

La Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut a conçu à cette occasion l'idée de quelques autres travaux importants qu'elle offre d'entreprendre ou de continuer....

Le second consisterait à recueillir, traduire ou extraire les historiens orientaux qui ont traité des guerres des Croisades. On en formerait un volume propre à jeter beaucoup de jour sur cette portion encore obscure de l'histoire du moyen âge et à fournir même des traits d'un grand intérêt pour l'histoire de France....

Si l'on peut réussir à acquérir les manuscrits de Dom Berthereau sur les Croisades, ce sera une dépense de quelques milliers de francs, mais les héritiers en demandent un prix trop exagéré pour qu'on puisse se flatter du succès de cette négociation.

Je supplie Votre Majesté de me faire connaître si elle approuve que la Classe d'histoire et de littérature ancienne exécute le travail conçu sur les Historiens orientaux des Croisades, qu'elle négocie pour l'acquisition des manuscrits laissés sur cette matière par Dom Berthereau, bénédictin [1].

Le gouvernement impérial ne donna aucune suite à la proposition de la Classe. Pourtant en 1813, les papiers de D. Berthereau furent acquis par la Bibliothèque impériale [2]. Pendant la Restauration, la question du Recueil des *Historiens des Croisades* demeura assoupie. Ce fut seulement dans les premières années du gouvernement de Louis-Philippe qu'on l'éveilla à nouveau et que le projet fut enfin réalisé.

Henri Dehérain.

[1] Léon Aucoc, *L'Institut de France*, p. 193-194.

[2] Ces papiers portent la cote : Manuscrits français 9050-9080. Le baron de Slane en a donné un inventaire sommaire dans l'Introduction du tome I des *Historiens orientaux* des *Historiens des Croisades*.

LIVRES NOUVEAUX.

Memoirs of the American Academy in Rome, vol. II, Bergame, 1918.

Ce volume est aussi flatteur à l'œil que le premier; il est très richement illustré (70 planches in-4°). Il contient d'abord la reproduction en phototypie des œuvres de sculpture et de peinture exécutés par les membres de l'École des Beaux-Arts américaine;

puis deux plans restaurés du palais de Domitien sur le Palatin et du pavillon circulaire de la villa d'Hadrien.

La seconde partie est consacrée à des articles scientifiques :

1° Étude sur de petits autels en terre cuite trouvés en Sicile et dans l'Italie du Sud, dont les sculptures (combats d'animaux, sphinx, sirènes, harpies, etc.), occupent les quatre faces et ont exercé une influence sur la décoration des sarcophages romains.

2° Examen de la question : Les archives romaines ont-elles survécu à l'incendie de Rome par les Gaulois? A considérer l'étendue de l'incendie et l'emplacement des édifices qui durent être brûlés, comparé à celui des monuments qui restèrent intacts, on se persuade qu'une partie seulement des archives fut détruite, parmi lesquelles il faut ranger les lois des 12 tables et les Annales des pontifes.

3° Quelques remarques de détail sur l'archéologie du forum de Pompéi.

4° Étude sur le peintre romain Pietro Cavallini, appuyée de 45 planches. R. C.

R. Lantier. *Inventaire des monuments sculptés pré-chrétiens de la péninsule ibérique.* Première partie. Lusitanie. Conventus Emeritensis. Un fasc. in-8, Bordeaux-Paris, 1918.

L'école française de Madrid a joint au fascicule qui vient de paraître le programme suivant :

« L'Ecole de Hautes Etudes Hispaniques a entrepris la publication d'un *Inventaire des monuments sculptés pré-chrétiens de la Péninsule ibérique*.

« C'est une œuvre de longue haleine, confiée à de nombreux collaborateurs. Aussi a-t-il été décidé que l'*Inventaire* serait édité par fragments, en fascicules successifs.

« Les divisions adoptées sont celles des *Inscriptiones Hispaniae latinae* d'E. Hübner (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. II), c'est-à-dire qu'il y aura trois parties : Première partie : *Lusitanie* ; Deuxième partie : *Bétique*; Troisième partie : *Tarraconaise*. Chaque partie comprendra plusieurs fascicules. Les tables et index qui seront publiés en dernier lieu donneront les indications nécessaires pour le classement et la reliure des divers cahiers. »

Le présent fascicule contient seulement les antiquités de la circonscription antique de Lusitanie qui avait pour capitale *Emerita*, auj. Merida. On y trouvera le catalogue sommaire des statues, inscriptions, bas-reliefs trouvés dans les localités suivantes : Merida, Caceres, Talavan, région « Norbense », Las Ventas d'Alconetar, Coria, Las Ventas de Caprara, Zarza de Granadilla, Ciudad Rodrigo, Uruena, Yecla la Vieja, Salamanque, Baños de Montemayor, Talavera de la Reina, Belvis de Monroy et Talavera la Vieja. Le texte est accompagné de 73 planches en simili. Il faut espérer que, malgré les difficultés du moment, l'école de Madrid ne nous fera pas trop attendre la suite de cet inventaire.

R. C.

Ricardo de Orueta. *La escultura funeraria en España. Provincias de Ciudad Real, Cuenca, Guadalajara.* Un vol. in-8, VII et 384 pages, Madrid, 1919. (Junta para ampliación de estudios e investigaciones científicas. Centro de estudios históricos.)

M. Ricardo de Orueta nous apprend que ce volume ne contiendra que les provinces de Ciudad Real, Cuenca et Guadalajara. Puis en viendra un autre,

concernant Tolède et Madrid, de façon à compléter la Nouvelle Castille en fait de sculpture funéraire, et, petit à petit, il se propose de cataloguer les restes de l'art sépulcral pour toute l'Espagne. Les progrès de la photographie ont rendu cette tâche aisée, et les très nombreuses reproductions du présent volume, en général réussies, ont permis à M. Orueta de disserter sur les aptitudes des artistes auxquels tel monument funèbre semble devoir être attribué.

Parmi les stalles funèbres du XIIIe siècle — et indépendamment des personnages ecclésiastiques qui remplissent une partie importante du livre — nous remarquons celle de Doña Mayor Guillén, maîtresse de Don Alfonso el Sabio et dont la fille, Doña Beatriz, épousa le roi Alphonse III de Portugal. Ce monument, qui appartient au couvent des Clarisses d'Alcocer (Guadalajara) est un beau spécimen de la sculpture, *peut-être* française, qui ornaient les édifices religieux du nord de l'Espagne au XIIIe et au XIVe siècle.

Au XVe siècle, nous avons les sépulcres des comtes de Tendilla, Don Iñigo Lopez de Mendoza et de sa femme Doña Elvira de Quiñones, dans l'église de San Gines à Guadalajara, et surtout celui de Don Martin Vázquez de Arce, dans la cathédrale de Siguenza, qui semblent dus au même artiste, ou, du moins, dans la composition desquels entrent les mêmes personnages. Le page du comte de Tendilla a une ressemblance étonnante avec le page du *doncel* ou Don Martin Vázquez de Arce, comme on le nomme : l'attitude est la même, l'expression de tristesse émouvante la même, la mode de s'asseoir, à la moresque, la même. M. Orueta n'est pas d'accord avec M. Dieulafoy, dans sa *Statuaire polychrome en Espagne*, à propos de l'attribution du sépulcre de D. Martin Vázquez de Arce à l'artiste Forment; il penche pour celle du maese Juan. Ces deux monuments ont un véritable accent de sincérité et de réalisme, si propre à la sculpture espagnole, et M. Orueta a fort bien fait d'en multiplier les photographies.

Pour le XVIe siècle, nous trouvons dans l'étude de M. Orueta la sépulture de D. Francisco de Eraso et de Doña Maria Peralta, située dans la paroisse de Mohernando (Guadalajara), dont ce secrétaire de Charles-Quint et de Philippe II était seigneur. Cette œuvre d'art était ignorée même par les artistes; elle est cependant digne de figurer en très bon lieu parmi les sculptures de l'époque. Une tradition populaire prétend que ce groupe représente D. Francisco de Eraso au moment où il va souffleter sa femme, ayant été averti d'une infidélité, mais comme ces bruits sont le résultat d'une calomnie, saint François, protecteur de ce mariage, apparaît soudain derrière D. Francisco de Eraso, et fait resplendir la vérité. « Je ne sais, dit M. Orueta, si cet incident est le véritable sujet du groupe, ou bien une légende qui aurait suggéré quelques détails de la composition. La statue de Eraso ne paraît pas avoir aucune relation morale avec celui de son épouse. Si le mouvement du bras droit pouvait donner quelque fondement à la tradition populaire, la tête et le bras gauche, qui n'expriment guère qu'une concentration d'esprit, la contredisent. » Il attribue cette sculpture à Juan Bautista Monegro. Rien dans la vie de D. Francisco de Eraso ne laisse supposer ce conflit avec sa femme, dont l'historien Cabrera de

Córdoba fait un éloge pompeux dans son histoire de Philippe II : « Charles-Quint, dans la cession de ses royaumes, dit à Philippe II qu'il estimait autant que de les lui avoir donnés le fait de lui avoir laissé Francisco de Eraso comme son conseiller ». Ce conflit est également en contradiction avec l'inscription, due à Doña Mariana Peralta, placée sur l'urne. Cette inscription n'est pas très correcte dans la transcription de M. Orueta. A la ligne 2, il faut lire *clarissimo*, et à la ligne 3, 8 et 14, à la place de *te*, il faut lire *et*. Dans l'église de Villaescusa de Haro (Cuenca), il y a un sépulcre fort beau des deux orants : D. Eugenio Carillo Ramirez de Peralta et de son épouse, Doña Luisa de Miñatones. M. Orueta l'attribue à Monegro ou à quelqu'un de ses disciples. L'inscription est d'une incorrection fâcheuse. Que signifient *vivvmtes*, *nirgue*, *esat*...? Dans le sépulcre de D. Alonzo Bazan, le grand marin, et de Doña Maria de Figueroa, sa femme, qui se trouve à Viso del Marqués (Ciudad Real), au palais des marquis de Santa Cruz, et que M. Orueta attribue à Pompeyo Leoni, il faut lire dans l'inscription *obivit Lusitanae classis*, et non *olivit*.

On ne peut que féliciter M. Orueta de nous avoir fait connaître la sculpture funéraire d'une partie de l'Espagne du centre, et nous espérons fermement qu'il ne s'en tiendra pas là.

Alfred Morel Fatio.

R. Fage. *La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le Moyen Age*. Un vol. in-8, 274 p. Paris, Alph. Picard et fils, 1917.

Cette étude sur le Bas-Limousin, qui correspond au département actuel de la Corrèze, comprend six « titres ». Le premier est consacré à « la terre, ses conditions et subdivisions ». La région n'était pas un pays de grands fiefs ecclésiastiques ou laïques; la seule demi-douzaine de propriétés importantes se pénétraient même singulièrement et, de plus, de petits domaines indépendants y étaient enclavés : la terre était disséminée, morcelée et « mobile », comme peut-être nulle part ailleurs. On ignore, au reste, comment s'accomplit la formation des grands domaines et même celle des moyens ; elle fut sans doute à la fois violente et légale, se réalisant par des usurpations ou par des donations, des legs, des acquisitions, des commandes, des cessions. Inversement, les difficultés de la culture amenèrent les propriétaires à concéder la jouissance de leurs biens patrimoniaux sous des formes diverses, en bénéfices, précaires, accensements, arrentements, moyennant des contributions assez légères ne valant, en principe, que comme reconnaissance du droit de propriété : cependant, ces concessions, d'abord viagères, ensuite perpétuelles, fortifiant de plus en plus le droit du tenancier sur sa tenure, contribuèrent au morcellement des domaines. A ces terres, restées plus ou moins dépendantes, s'opposait « l'alleu » ou « terre d'alleu », « le bien du patrimoine propre », désignant d'abord les biens héréditaires seuls et ensuite tous les propres, acquets ou héritages, mais toujours le bien libre, exempt de toutes charges, qui, avec son propriétaire, restait en dehors de la hiérarchie féodale et était donc le contraire du bénéfice, fief ou censive : à vrai dire, sa fréquence particulière dans ce pays de droit écrit et de petite propriété n'en empêcha pas le nombre de diminuer et le caractère de se

modifier dans le sens de la dépendance, par des inféodations ou des mises en commandes. Tous ces biens pouvaient être groupés ou isolés. D'une part, c'étaient la *curtis*, désignant le chef-lieu du domaine et aussi sa totalité, et même un groupement de domaines du même propriétaire, ou la *villa*, moins importante, surtout en raison de l'absence d'une chapelle, et se démembrant fréquemment en manses. D'un autre côté, c'était en effet, d'abord le manse, l'unité de distribution du sol, d'étendue variable encore, mais formant toujours, en somme, une exploitation familiale d'un seul feu, d'un ménage. Il en existait de différentes catégories, selon le point de vue duquel on se place : le manse seigneurial ou domaine libre du maître, *mansus indominicatus*; le manse servile, grevé de redevances et de services; le cap-manse ou habitation du maître, mais n'ayant justifié ce titre qu'à l'origine; le manse garni ou vacant, *mansus vestitus* ou *absus*, exploité ou non. Puis, à l'exemple des villæ, les manses ont été morcelés en petites exploitations, bachelleries, borderies, tenements..., d'abord différentes, mais que le temps finit par unifier. Enfin, si des droits d'usage indivis, de pacage ou de fouage, furent concédés par des seigneurs à certains groupes de cultivateurs, des biens communaux proprement dits n'existaient pas encore.

Le titre II comprend « les propriétaires et les cultivateurs ». En dehors des quelques grands propriétaires, 120 à 130 familles composaient la noblesse du pays, résidant presque toujours dans leurs terres, de revenus modestes, en raison également de la modicité des cens : aussi, leur vie était-elle simple, comme celle de leurs tenanciers était plutôt facile. Dans l'ensemble, elles eurent un rôle favorable au pays et les services rendus l'emportèrent sur les méfaits commis. En effet, le propriétaire était revêtu de certaines fonctions sociales : il était tout à la fois le suzerain, le chef militaire et le juge du vassal qui, s'il dépendait de lui d'une façon générale et était tenu envers lui à des services variés, devait en recevoir aussi aide, protection et conseil. Entre ces deux classes extrêmes, il en existait une intermédiaire, très nombreuse, d'alleutiers, petits propriétaires, censitaires, fermiers, travaillant personnellement leurs biens ou les faisant travailler par des serfs et tenanciers, formant, en un mot, les agriculteurs proprement dits. Les cultivateurs dépendants, au contraire, « les ouvriers de la terre » non propriétaires, composaient, semble-t-il, trois groupes : d'abord, les *rustici, agricolæ* et *coloni*, qui n'étaient pas toujours des serfs; les *colliberti* ensuite, sortes de demi-serfs, trait d'union entre les précédents et les serfs; les serfs enfin, dénommés *mancipia* ou *servi*, d'ailleurs eux-mêmes de conditions diverses et ayant presque disparu après le XIIIe siècle, grâce surtout à l'intervention de l'Eglise en matière d'affranchissements. On voit de même les paroissiens jouir de certains droits à l'égard des intérêts matériels de leurs paroisses.

L'étude des produits de la terre forme le titre III. Le Bas-Limousin était une région agricole très variée, pouvant donc donner des produits fort divers, mais bien des détails nous échappent à ce sujet, en particulier sur les prix. Dans son ensemble, malgré de nombreux défrichements, l'agriculture, manquant d'instruments et

d'engrais perfectionnés, restait certainement rudimentaire et faisait peu de progrès. Les forêts, surtout de châtaigniers, étaient nombreuses et vastes; la culture de la vigne était répandue. Les céréales étaient, par ordre d'importance, le seigle, l'avoine et le froment. Toute exploitation comprenait des prairies, toute maison un jardin potager. Les domaines renfermaient les animaux domestiques ordinaires, servant à l'exploitation ou à l'alimentation, sans oublier une basse-cour et un rucher. La pêche et la chasse étaient des droits et des profits avant tout nobiliaires. Mentionnons enfin quelques petites industries rurales, surtout de filage, de tissage et de moulins, ceux-ci de toutes sortes, ce qu'explique l'abondance des cours d'eau.

Le titre IV est consacré aux « charges de la terre ». Le cultivateur avait envers son seigneur des charges diverses : il lui payait, soit d'une façon permanente, des cens, rentes et redevances, primitivement du moins en nature, ou de vrais impôts, tels que la dîme ou la taille; soit, à titre occasionnel, des droits de mutation; il était soumis aussi à des services personnels, comme la corvée, le gîte, qui eurent également une tendance assez rapide à se transformer en rétributions en argent.

Les mesures et les monnaies, avec le crédit, forment l'objet du titre V. Remarquons seulement le peu d'extension des ventes à crédit ou des emprunts, ces derniers amenant à recourir spécialement aux marchands.

La vie du paysan est étudiée dans le titre VI. La population paraissait être aussi dense que de nos jours. Son existence était assez aisée en général, quoique très simple. Et, à titre social, dans la paroisse, toutes les classes se rapprochaient.

Un appendice, de nature diplomatique, étudie les titres de propriétés : la formation, puis la corroboration de la preuve, le libellé de la date et enfin l'investiture et la tradition, celle-ci se faisant par la remise de certains symboles, tels qu'un clou, un bâton, un livre.

Il paraît manquer à cet ouvrage une bibliographie des sources, manuscrites comme imprimées, qui aurait rendu de réels services. N'eût-il pas été possible également de chercher à joindre quelques cartes concernant l'état de la propriété, du moins pour les grands domaines, les *curtes*, les *villæ*, les moulins même? Peut-être souhaiterait-on encore, dans certaines des parties proprement juridiques de l'ouvrage, régime des terres et condition des personnes, — chap. I à III de chacun des titres I et II, — une précision scientifique un peu plus grande, d'ailleurs assez difficile à obtenir, nous le reconnaissons, dans ces questions délicates et toujours discutées du régime féodal; ou peut-être n'est-ce là qu'une impression. Ces quelques réserves n'empêchent pas que cet ouvrage tient tout ce qu'on était en droit d'espérer d'un auteur qui, on le sait, a fait de l'histoire du Bas-Limousin sa chose, pour ainsi dire, qui l'a étudiée sous des aspects multiples depuis nombre d'années et dont, en un mot, le nom est devenu presque synonyme des recherches faites sur elle. M. Fage ne pouvait donc nous donner sur ce sujet, qui lui est absolument familier, qu'un travail aussi utile à consulter qu'il est agréable à lire. En particulier, les chapitres consacrés aux *curtes*, *villæ* et manses, aux cultivateurs, aux produits de la

terre, aux mesures, contiennent nombre de détails précis et intéressants : une réelle expérience permet à l'auteur de connaître, sur ces divers points tout ce qu'il est possible de savoir et lorsqu'il dit ne pas pouvoir parler d'une question, — il en est ainsi de celle des prix — on doit croire qu'il s'exprime à bon escient. L'appendice qu'il a heureusement joint à son travail prouve encore ses qualités de diplomatiste. M. Fage a su, en somme, décrire d'une façon érudite comme attachante la vie rurale dans le Bas-Limousin d'autrefois, si bien que, et c'est le meilleur éloge que l'on puisse faire de son travail, il nous a donné une contribution que les historiens généraux des classes rurales devront utiliser avec profit.

GEORGES ESPINAS.

C. CONTI ROSSINI. *Notice sur les manuscrits éthiopiens de la Collection d'Abbadie.* In-8, p. 301. Paris, Imprimerie Nationale (Extrait du *Journal asiatique*, 1914-1917).

Cette Notice n'est pas à proprement parler un catalogue, bien que les 281 manuscrits qui forment la Collection d'Abbadie (déposée à la Bibliothèque Nationale) y soient passés en revue. Chacun d'eux est l'objet d'une description plus ou moins détaillée, selon l'importance des ouvrages, et selon qu'ils sont déjà édités ou encore inédits. Trois points particuliers caractérisent ce travail. M. Conti Rossini a essayé pour la première fois de fixer les principales règles de la paléographie éthiopienne. Ni Wright, ni Dillmann, ni Zotenberg n'avaient abordé ce sujet, cependant capital pour déterminer l'âge des manuscrits non datés. A propos des manuscrits ornés de peintures, l'auteur a étudié les origines de l'art éthiopien — si l'on peut donner ce nom à de naïves compositions, — et il a montré ses attaches avec l'art byzantin pour la période de début, et avec l'art occidental après l'arrivée des Portugais en Abyssinie. Il s'est enfin appliqué à distinguer dans la littérature ce qui appartient en propre à l'inspiration indigène de ce qui n'est que traduction ou adaptation des ouvrages arabes et coptes. L'utilisation de cette Notice est rendue pratique par une série de tables très complètes (index des auteurs, des ouvrages, des copistes, des noms de lieux, des dignités éthiopiennes, etc.). Mieux que le catalogue publié par Ant. d'Abbadie lui-même, cette nouvelle étude fera connaître la valeur de la collection réunie par l'intrépide explorateur.

J.-B. CHABOT.

O. TAFRALI. *La Roumanie transdanubienne (la Dobroudja), esquisse géographique, historique, ethnographique et économique.* Un volume in-12, x-195 p. avec 10 fig. et 1 carte. Paris, éditions Ernest Leroux, 1918.

Le titre même de ce petit ouvrage et la collection de vulgarisation dont il fait partie suffisent à indiquer quel en est le contenu et à quels lecteurs il est destiné. L'auteur, qui est professeur à l'Université de Iassy et qui est né en Dobroudja, a tenu à composer un résumé impartial d'où le point de vue patriotique ne pouvait être exclu. Les Français qui s'intéressent aux questions dont s'occupe en ce moment la politique internationale trouveront dans ce livre simplement écrit et clairement présenté une matière suffi-

sante pour se faire une opinion sur un territoire généralement peu connu du public occidental. M. Tafrali ne semble pas avoir proposé d'autre but à son modeste et raisonnable travail.

Les seuls points qui pourraient attirer spécialement l'attention du *Journal des Savants* sont relatifs au Trophée de Trajan et au séjour d'Ovide à Tomi. On sait qu'il y a encore bien des questions controversées au sujet du monument d'Adam Klissi, et que l'interprétation du poème des Tristes n'a jamais été faite en vue des renseignements qu'on en pourrait sans doute tirer pour l'histoire des mœurs locales. Ces deux sujets de critique archéologique ne pouvaient trouver place dans le cadre restreint où l'auteur a cru devoir se renfermer, et par conséquent il n'y a pas lieu de lui reprocher de s'en être tenu aux généralités courantes.

GEORGES SEURE.

ARTHUR E. R. BOAK. *The master of the offices in the later roman and byzantine Empires.* Un vol. in-4 de 160 p. New York et Londres, Macmillan, 1919.

Le *magister officiorum* est l'une des créations les plus originales et les plus intéressantes du Bas-Empire. Il diffère des autres fonctionnaires romains par l'extrême complexité de ses attributions, qui lui donnent autorité dans tous les domaines. Institué, semble-t-il, par Dioclétien, il dure, avec des vicissitudes diverses, jusqu'à la prise de Constantinople par les Croisés en 1204. Après une double introduction, dans laquelle sont rappelés les origines du titre de *magister* et son emploi sous la République et le Haut-Empire (Cf. *Harvard Studies in classical philology*, 1915, p. 73-164), les principes du système administratif adopté à Rome à partir des règnes de Dioclétien et de Constantin et enfin la hiérarchie des *officia* du palais, M. Boak étudie successivement l'histoire, la compétence, les titres et privilèges de son personnage. On est mal renseigné sur les débuts du maître des offices; il est très probable cependant que son établissement est lié à la réorganisation des services du palais impérial par Dioclétien et qu'il eut tout d'abord un caractère purement militaire; puis, peu à peu son rôle s'étendit et de nouvelles fonctions, très nombreuses et très variées, lui furent confiées; à partir du VIIIe siècle son importance décline : l'un après l'autre les pouvoirs qui lui avaient été remis lui sont enlevés; finalement, sous le nom abrégé de *magister*, il sera réduit à un rôle tout honorifique. On peut énumérer les fonctionnaires et les services qui relèvent du *magister officiorum* à l'époque de son apogée (gardes du palais, *officia palatina* proprement dit, *agentes in rebus*, *cursus publicus*, *mensores*, *scrinia*, arsenaux, *limites* et *duces*, consistoire impérial). Il est plus difficile de caractériser son activité : les manifestations multiples de son autorité ne se laissent pas expliquer par un principe unique; on ne trouve personne à lui comparer dans aucun pays, en aucun temps, et les assimilations proposées avec le prévôt du palais, *Oberhofmarshall* ou *Reichshofmeister* du moyen âge, le ministre de la police générale des temps modernes, les secrétaires d'État et le secrétaire privé de la Grande-Bretagne sont toutes contestables. Les titres, honneurs et privilèges décernés au *magister officiorum*

ont été naturellement en s'amplifiant à mesure que son importance même grandissait. M. Boak en fait le relevé exact, par ordre chronologique, et nous montre comment le *comes* du VIe siècle est devenu au VIIe *vir gloriosissimus*, en attendant qu'il participe sous les Byzantins à la divinisation de toute la hiérarchie impériale; dans les cérémonies somptueuses de la cour, que décrit Constantin Porphyrogénète, sa place est toujours la première. — Une note bibliographique, deux appendices donnant le premier la liste par catégories de tous les textes littéraires et épigraphiques qui mentionnent des *magistri*, le second la liste chronologique de tous les *magistri officiorum* connus avec renvoi aux sources, enfin un index alphabétique général complètent cette très solide, très complète et très utile monographie.

M. Besnier.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

ANTIQUITÉ.

Aristotelis *Meteorologicorum libri quatuor* (Harvard University). In-8, 234 p. Cambridge (Mass.), 1919.

G. Baserga e A. Giussani, *Antichita di Angera*. In-8, 62 p. fig. Como, tip. Ostinelli, 1919.

G. Bellucci, *Il feticismo primitivo in Italia e le sue forme di adattamento*. 2^a edizione (Tradizioni popolari italiane, n° 2). In-16, XII-158 p., ill. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1919.

G. Belluci, *I chiodi nell' etnografia antica e contemporanea*. In-8, 266 p., 64 grav. Perugia, 1919.

Classical studies in honor of Charles Forster Smith, by his colleagues (University of Wisconsin studies in language and literature, 3). In-8, 190 p., portr. Madison, Wisconsin, 1919.

E. Costa, *Cicerone giureconsulto*. Parte IV : Il diritto e il processo penale. In-8, 116 p. Bologna, L. Cappelli, 1919.

A. Giussani, *L'iscrizione nord etrusca di Vira Gambarogno*. In-8, 7 p., ill. Como, tip. Ostinelli, 1919.

A. Giussani, *Nuove iscrizioni romane e cristiane di Angera e dintorni*. In-8, 21 p., ill. Como, tip. Ostinelli, 1919.

H. de La Ville de Mirmont, *Le manuscrit de l'île Barbe* (Codex Leidensis. Vossianus latinus III) *et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone*. L'œuvre de Vinet et l'œuvre de Scaliger. Fasc. 2 (Archives municipales de Bordeaux). In-4, 282 p., Paris, Hachette, 1918.

A. Magni, *Notiziario archeologico della regione comense*. In-8, 15 p., ill. Como, tip. Ostinelli, 1919.

E. Nitchie, *Vergil and the English poets* (Columbia university studies in english and comparative literature). In-8, VIII-251 p. New-York, Lemcke and Buechner, 1919.

R. Onorato, *L'Iliade di Omero*; Saggio di analisi critica (Biblioteca di cultura moderna, n. 90). In-16, VIII-232 p. Bari, G. Laterza, 1919.

J. Orsier, *Le Phédon de Platon et le Socrate de Lamartine*, suivis d'un aperçu historique et critique sur la philosophie ancienne. In-8, 149 p. Paris, E. de Boccard, 1919.

Vergilio, *Æneidos libri VII, VIII*,

IX. Recensuit, praefatus est, appendicem criticam addidit R. Sabbadini (Corpus scriptorum latinorum Paravianum... n° 24). In-16, 105 p. Torino, Paravia, 1919.

MOYEN AGE.

Benoît XII (1334-1342), *Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France*, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican, par J.-M. Vidal, 2e fasc. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome). In-4, col. 297-568. Paris, E. de Boccard, 1919.

Abbé Bernois, *Histoire de l'abbaye royale de Sainte-Euverte d'Orléans*. In-8, xii-380 p., ill. Orléans, Aug. Gout et Cie, 1918.

Jean XXII (1316-1334), *Lettres communes*, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par G. Mollat, 17e fasc. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome). In-4, t. VII, p. 153-413. Paris, E. de Boccard, 1919.

A. G. Little, *Un nouveau manuscrit franciscain, ancien Phillips 12290*, aujourd'hui dans la bibliothèque A. G. Little (Opuscule de critique historique, fascicule 18). In-8, 110 p. Paris, Fischbacher, 1914-1919.

S. Maconi, *Sainte Catherine de Sienne*, d'après un manuscrit italien du xve siècle, de Stéphane Maconi. Traduction du texte latin de Thomas Caffarini. Traduit avec une introd. et des notes par M. et R. Havard de la Montagne. In-16, xviii-309 p. Paris, Perrin et Cie, 1919.

The collected historical works of sir Francis Palgrave: ed. by his son, sir R. H. Inglis Palgrave; Vol. I-II. The history of Normandy and of England. In-8. New-York, Putnam, 1919.

Z. G. Villada, *Catálogo de los códices y documentos de la catedral de León*. In-4, 259 p., pl., Madrid, imp. clásica española, 1919.

ORIENTALISME.

Annali dell' Islam, compilati da Leone Caetani. Vol. VIII, Dall' anno 33 al 35 H. In-4, xxiv-446 p. Milano, U. Hœpli, 1919.

H. Baudesson, *Indo-China and its primitive people*. Tr. by E. Appleby Holt. In-8, 340 p., ill. London, Hutchinson, 1919.

A. T. Clay, *The empire of the Amorites* (Yale Oriental ser. researches, V, 6). In-4, 192 p. New Haven (Ct.), 1919.

H. F. B. Compston, *The inscription on the stele of Mesa, commonly called the Moabite stone*. The text in Moabite and Hebrew, with translation (Textes for students, 9). 16 p., S. P. C. K., 1919.

Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919. — Chambre de commerce de Marseille). Séances et travaux, fasc. 2, section d'archéologie, histoire, géographie et ethnographie. In-4, 252 p., ill., carte. Paris, Champion, 1919.

W. F. T. Gann, *The Maya Indians of Southern Yucatan and Northern British Honduras* (Bureau of American ethnology. Bull. 64). In-8, 142 p., pl. Washington, 1918.

E. M. Grice, *Chronology of the Larsaf dynasty* (Yale oriental ser. researches, V, 4, part. I. In-4, 43 p. New Haven (Ct.), 1919.

C. E. Keiser, *Patesis of the Ur dynasty chronology* (Yale oriental series researches. Vol. 42). In-8. Oxford Press, 1919.

Le Strange, *The geographical part*

of the Nuzhat-al-Zutub. Composed Hamd-Altah Mustawfi of Zazwin in 740 (1340). Translated. In-8. Cambridge Press, 1919.

A. C. Mace and H. E. Winlock, *The tomb of Senebtisi at Lisht* (Publications of the Metropolitan Museum of Art). In-folio, 35 pl., 154 p. New York, 1919.

P. A. Means, *Distribution and use of slings in pre-columbian America*, with descriptive catalogue of ancient Peruvian slings in the U. S. National Museum (Proceedings of the U. S. National Museum, vol. 55). In-8, 33 p. Washington, 1919.

A. A. K. Muhammad, *The Sayings of Hazrat Muhammad.* Chosen with a short life of the prophet. In-8. Luzac, 1919.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

4 juillet. M. H. Omont annonce que Mme la comtesse de Charencey a fait don à la Bibliothèque nationale d'une vingtaine de manuscrits écrits en diverses langues anciennes du Mexique et de l'Amérique centrale.

— M. Edmond Pottier présente des photographies prises par M. Mouret sur le champ de fouilles d'Ensérune près de Béziers. Ces photographies représentent des niches mortuaires, de beaux spécimens de vases antiques campaniens ou ibériques et une précieuse figurine de femme assise, dont l'existence confirme la pénétration de l'art grec dans la Gaule préromaine.

— M. Prosper Alfaric fait une communication sur un monument latin du ve siècle, récemment découvert en Algérie, qui constitue une apologie du manichéisme et qui pourrait être une lettre de Mani lui-même.

— M. Maurice Besnier examine les textes de Pline l'Ancien relatifs au travail des mines en Italie sous la République. Un règlement des censeurs limitait à 5 000 le nombre des ouvriers employés à l'extraction de l'or dans le pays des Victimuli, en Cisalpine; un sénatus-consulte défendait toute exploitation minière dans l'Italie péninsulaire. Ces dispositions, prises sans doute en même temps, avaient pour but d'empêcher la formation de grosses agglomérations d'esclaves trop près de Rome au moment des guerres serviles, de porter un coup à la puissance financière des publicains fermiers des mines, et d'orienter vers les riches gisements métalliques de l'Espagne récemment conquise l'activité des Italiens.

11 juillet. M. Clermont-Ganneau entretient l'Académie de l'inscription qui a été trouvée aux environs de Jéricho par le major Farber, dont il a déjà parlé précédemment. Il présente un dessin du document que lui a fait parvenir le P. Vincent, du couvent de Saint-Étienne de Jérusalem. On y voit un lion et un fragment de bras d'homme. M. Clermont-Ganneau est tenté de reconnaître dans ce document une représentation de Daniel dans la fosse aux lions.

— M. Théodore Reinach commu-

nique la restitution et la traduction de fragments de musique grecque inscrits sur un papyrus grec du musée de Berlin. Il fait exécuter sur la flûte les mélodies ainsi reconstituées.

18 juillet. Il est donné lecture d'une lettre de M. Paris, directeur de l'Ecole des Hautes Études Hispaniques de Madrid, qui résume le résultat des dernières fouilles de Bolonia; en dehors de la nécropole à incinération et à inhumation, on a mis au jour les vestiges d'une des grandes portes de l'antique cité.

— Les P. P. Jaussen et Savignac, professeurs à l'École biblique Saint-Étienne de Jérusalem, communiquent les résultats de la mission à Palmyre qui leur avait été confiée en 1914. Ils rapportent 230 estampages, de nombreuses photographies et des dessins.

— M. Blondheim donne lecture d'une étude sur les gloses françaises en caractères hébreux renfermées dans les commentaires talmudiques du célèbre rabbin Raschi de Troyes (1040-1105) et montre l'intérêt qu'elles présentent pour l'étude de la vieille langue française.

25 juillet. M. H. Cordier lit une note de M. Foucher sur les fouilles récentes accomplies à Taxila, dans l'Inde.

— M. Omont informe l'Académie que M. Hubert Giraud a fait don à la Bibliothèque nationale de trois fragments de manuscrits rapportés d'Orient par Minoïde Mynas. Le premier, dont l'écriture remonte au XI[e] siècle, contient le texte complet de la loi maritime des Rhodiens, dont c'est l'un des plus anciens exemplaires connus. Le second fragment est une copie du XV[e] siècle d'un petit manuel abrégé de droit byzantin; le troisième manuscrit est un morceau d'un journal de la première mission de Minoïde Mynas. Il a trait à son séjour au Mont Athos en 1841, et contient des détails sur les bibliothèques de trois couvents. (Ce dernier document forme un complément à la biographie de Minoïde Mynas, qui a déjà été l'objet de deux importants mémoires de M. Omont. Cf. *Journal des Savants*, 1916, p. 430, et 1917 p. 277).

— M. Franz Cumont communique une note sur une inscription grecque découverte à Rome en 1912, dans le Mithraeum des thermes de Caracalla. M. Louis Canet a remarqué que le nom de Mithra, gravé en surcharge, y avait été substitué à celui de Sérapis, l'un et l'autre dieu étant identifiés avec le soleil. Ce texte leur donne le titre rare de Kosmokrator, que l'astrologie appliquait aux planètes, et particulièrement au soleil et qui passa de cet astre aux empereurs romains, pour devenir, à l'époque chrétienne, par une métamorphose explicable, une appellation des démons célestes.

1[er] août. M. le commandant Espérandieu lit un mémoire sur la Maison Carrée de Nîmes. On voyait autrefois, sur la frise et l'architrave de ce beau monument, une inscription en deux lignes, formée de lettres de bronze dont il ne reste plus aujourd'hui, et depuis fort longtemps, que les trous de scellement des tenons qui servaient à les fixer à la pierre. En s'aidant de ces trous, un savant Nîmois, Séguier, parvint, en 1758, à reconnaître que l'édifice portait une dédicace datant environ de l'an 1 de notre ère, en l'honneur de Caïus et Lucius César, petits-fils de l'empereur Auguste. Mais il restait des trous de tenons dont Séguier n'avait pas identifié l'usage. M. le commandant Espérandieu, par l'utilisation de tous les

trous de tenons, a pu non seulement constater l'exactitude de la dédicace restituée par Séguier, mais encore il est parvenu à reconstituer une inscription plus ancienne dont voici le texte : *M. Agrippa, L. f., cos. III, imp. tribun. potest. III, col. Aug. Nem. dat.* C'est donc par les soins d'Agrippa, gendre d'Auguste, que la Maison Carrée fut bâtie pour être offerte à la colonie des Nîmois. Ce haut personnage, presque aussi puissant que l'empereur, mourut en Campanie vers la fin du mois de mars de l'an 12 avant notre ère. La Maison Carrée, antérieure à cet événement, fut probablement commencée en l'an 20, lors d'un séjour de plusieurs mois qu'Agrippa fit à Nîmes, à son retour d'une expédition contre les Cantabres.

— M. J. Loth fait une communication sur une expression incompréhensible qui figure dans les *Annales Cambriae*, chronique galloise en latin du xve siècle. On y lit « David episcopus Moni Judaeorum moritur ». Il estime que Moni est le nom du siège épiscopal de saint David et en corrigeant *Judaeorum* en *Desorum*, on reconstitue le nom de l'ancienne tribu irlandaise des Desi, qui émigra à partir du viie siècle de notre ère dans le pays de Galles.

8 août. M. Paul Monceaux donne lecture d'un mémoire intitulé : « Donat de Carthage ».

— M. Lefort, professeur à l'Université de Louvain, fait une communication sur le texte original de la règle monastique de Saint-Pachôme, dont il a découvert des fragments importants dans un manuscrit copte du vi^e^ siècle à la Bibliothèque nationale. Cette règle n'était connue jusqu'à présent que par la traduction latine de saint Jérôme.

13 août. M. Franz Cumont lit une étude sur « les Muses dans la sculpture funéraire à Rome ». La représentation des neuf muses est fréquente sur les tombeaux romains. On a supposé qu'elles figuraient plus particulièrement sur les monuments funéraires des poètes; il faut y voir une marque de la croyance générale à la puissance tutélaire des muses, puissance qui se manifestait directement sur la terre, les muses représentant les sciences, et les sciences élevant l'homme au-dessus de la condition terrestre.

— M. Clermont-Ganneau commente le texte d'une inscription nabatéenne trouvée en Egypte par Daressy sur le sommet d'un tell situé au nord-est du Caire : il s'agit d'une dédicace où figure le nom d'un Ptolémée indéterminé. De multiples documents épigraphiques témoignent des relations qui ont existé entre les Nabatéens et les souverains d'Égypte, notamment Cléopâtre.

22 août. M. René Cagnat donne lecture d'une lettre du consul de France à Bassorah, communiquée par M. le ministre des Affaires étrangères, qui décrit les fouilles entreprises par le gouvernement anglais à quelques kilomètres de Our, où les archéologues ont mis au jour des sarcophages, des poteries, des briques à inscriptions, des silex taillés, que l'on estime remonter à environ 4000 ans avant notre ère.

— M. S. Reinach cherche l'origine de la conception moderne, tout à fait étrangère à l'antiquité, qui fait de Pégase la monture des poètes : il essaye de montrer qu'elle date du xvie siècle et a pour point de départ un vers de Catulle où le poète suppose un instant qu'il chevauche Pégase

pour rechercher un ami égaré dans Rome.

M. Reinach s'occupe aussi de l'hippogriffe, création de l'Arioste, et estime que le poète italien a tiré cette conception d'un hémistiche de Virgile qui paraît annoncer le jour où les griffons s'accoupleront aux chevaux. C'est Wieland qui, le premier, a donné l'hippogriffe comme monture aux poètes, et Victor Hugo voyait là comme une première victoire du romantisme lorsqu'il écrivait, en 1872, dans son poème sur Théophile Gautier : « l'hippogriffe a relayé Pégase ». Enfin, à propos du *Parnasse* de Mantegna, où Pégase est tenu par Mercure, M. Reinach pense que cette association insolite a été inspirée au peintre par une monnaie de Corinthe où Antinoüs déifié paraît, avec les attributs de Mercure, en compagnie du coursier de Bellérophon, le héros local.

5 septembre. M. Cagnat donne lecture d'une note de M. Louis Chatelain sur le texte d'une inscription gravée sur un autel en pierre calcaire qui se dressait à l'entrée de Volubilis (Maroc), le long de la route conduisant de cette ville à Tanger : il s'agit d'une dédicace à Jupiter où l'on rencontre le nom de l'empereur Probus et une mention de la tribu des Baquates.

— M. Alexandre de Laborde lit un mémoire sur la librairie d'Anne de Polignac qui, dans son château de l'Angoumois où elle eut l'occasion de recevoir Charles-Quint, avait réuni une admirable collection de miniatures et manuscrits précieux.

12 septembre. M. Alfred Merlin communique le texte d'une inscription récemment découverte par le Service des antiquités de Tunisie, dans les ruines de l'ancienne ville de Thuburbo Majus. Ce texte donne en détail le cursus honorum de C. Vettius Sabinianus, qui fut proconsul d'Afrique à la fin du II[e] siècle de notre ère. Sa carrière se déroula en bonne partie dans les provinces danubiennes, à la fin du règne d'Antonin et sous Marc-Aurèle. Il fut notamment mis à la tête des détachements de l'Illyricum qui furent envoyés en 175, lors de la révolte d'Avidius Cassius, pour la protection de la ville de Rome.

— M. Salomon Reinach donne lecture d'un mémoire relatif à un épisode de la conversion de saint François. Le diable fait voir une bossue d'Assise au jeune cavalier pour le détourner de la bonne voie. Cette légende populaire est antérieure aux légendes officielles que nous avons : François, vivant dans le luxe et les plaisirs, était subitement converti à la pitié et à l'amour par la vue d'un lépreux et d'une vieille bossue. Ce thème de la conversion du prince paraît dans la légende de Bouddha et fut répandu en Occident au X[e] siècle par celle de Baarlam et Josaphat qui, comme l'a vu Laboulaye en 1859, dérive du bouddhisme. D'autres influences d'origine bouddhique se firent sentir en Italie au début du XII[e] siècle, par suite de la propagande religieuse des Cathares (Albigeois) qui se rattachaient directement, par leurs doctrines, aux Manichéens ou chrétiens dualistes de l'Orient. Le franciscanisme est né et s'est développé dans un milieu où les religions de l'Inde et de la Perse avaient leur part; ainsi se comprennent les analogies souvent senties, mais non encore expliquées, entre l'esprit franciscain et le bouddhisme.

19 septembre. M. le D[r] Carton étudie plusieurs questions d'archéologie tuni-

sienne. En un point qu'il explore depuis plusieurs années sur le littoral carthaginois, il vient de découvrir un souterrain contenant d'innombrables débris : fragments de statues, de marbres précieux, d'inscriptions et stucs peints délicatement; ce souterrain devait être surmonté d'un vaste édifice.

D'autre part, au cours de fouilles exécutées à Bulla Regia en 1918-1919, le Dr Carton a dégagé l'entrée des grands thermes publics. Enfin aux abords d'une nécropole qu'il avait découverte il y a quelques années, il a déblayé un escalier flanqué de jolies bases supportées par un stylobate orné de sculptures.

— M. l'abbé Chabot propose une nouvelle interprétation d'une inscription grecque de Palmyre relative à la reconstruction d'une partie du grand portique en l'an 327 de notre ère.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Election. — M. Charpy a été élu le 7 juillet, membre de la Division des Applications des sciences à l'industrie.

Histoire de l'Institut.— M. Bigourdan fait trois communications sur « l'Observatoire du Collège Mazarin, aujourd'hui palais de l'Institut » et les observations astronomiques qu'y poursuivirent l'abbé de La Caille, et ses successeurs l'abbé Marie et Lalande. Deux observatoires furent installés par l'administration du collège en faveur de La Caille l'un en 1742 et l'autre en 1748. Cet observatoire est un de ceux qui au XVIIIe siècle ont le plus contribué aux progrès de l'astronomie. *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences,* t. CLXIX, no 6, p. 264; no 8, p. 366; no 10, p. 454.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le baron de Courcel, membre libre de l'Académie, est décédé le 13 juin 1919.

L'Académie a élu, le 31 mai 1919, M. Schelle, membre de la section d'économie politique, statistique et finances.

L'Académie a élu, le 14 juin 1919, M. Berthélemy, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre de la section de législation, droit public et jurisprudence.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1919.

WILLIAM SHAKESPEARE.

ABEL LEFRANC. *Sous le masque de « William Shakespeare » William Stanley, VIe comte de Derby*. 2 vol. in-16, XVI-355, 302 pages. Paris, Payot, 1919.

Il est toujours délicat, souvent dangereux, d'attaquer une réputation universellement consacrée par les siècles et par les peuples les plus divers. Le nom de Shakespeare rayonne d'un tel éclat dans l'histoire de la littérature non seulement de son propre pays, mais dans celle du monde entier, qu'on en est ébloui. M. Lefranc n'a pas craint de contempler en face une telle gloire, puis d'essayer de prouver qu'elle appartenait à un autre que celui à qui elle était attribuée. Shakespeare n'est pas Shakespeare : c'est aujourd'hui Derby, après avoir été Bacon, puis Rutland; sans doute la série n'est pas close.

Le but que se propose M. Abel Lefranc est nettement exposé dès le début de son avant-propos :

1° Les ouvrages dramatiques et autres qui ont été joués et publiés, depuis les dernières années du XVIe siècle, sous le nom de l'acteur William Shakespeare, de Stratford-sur-Avon, ne peuvent en aucune manière avoir été composés par ce personnage.

2° L'auteur véritable de ces œuvres était, selon toute évidence, un membre de l'aristocratie anglaise qui a voulu rester caché.

3° Une réunion extraordinaire de concordances, d'inductions et de faits positifs nous donnent le droit de penser que les pièces de théâtre et les autres compositions poétiques attribuées à William Shakespeare sont, en réalité, l'œuvre de William Stanley, sixième comte de Derby (1561-1642).

C'est catégorique et l'idée de ces trois thèses est, dit M. Lefranc, le résultat « de trente-cinq ans de recherches et un enseignement

déjà assez long, consacrés spécialement à l'étude de l'histoire littéraire du XVIe et du XVIIe siècle, que je me suis décidé à aborder le mystère shakespearien auquel je songeais depuis le début de ma carrière ».

Son but étant ainsi exposé, notre auteur s'emploie à « démolir » consciencieusement Shakespeare dont l'ardent labeur a pour but exclusif l'argent; le seul but « qu'avouent ses biographes enthousiastes avec une touchante unanimité : s'enrichir et s'enrichir encore », sans le moindre souci d'immortalité, « sans le plus faible désir de cette gloire qui a fait palpiter tant de cœurs de poètes, depuis les premiers âges de la littérature. Son but final est atteint; il est devenu un gros propriétaire tranquille, honoré, du moins de ses compatriotes de Stratford » (I, p. 47). Il y a incompatibilité du caractère d'un homme d'argent avec celui de l'auteur de pièces renfermant des sentiments généreux : ce n'est qu'un postulat. Avec un parti pris évident de dénigrement, toute fredaine devient un crime. Parce que dans une aventure galante, Shakespeare s'est substitué à son ami Burbage, un homme pareil est incapable d'avoir décrit « l'étincelle passionnée de Juliette, la distinction d'âme de Desdemona, la splendeur originale de Miranda ».

Il n'est pas exact de dire comme M. Lefranc qu'on nie l'existence des obscurités de Shakespeare (I, p. 29); elles sont malheureusement trop apparentes, trop nombreuses dans l'œuvre et dans la vie du poète, mais il n'y a de « mystère » shakespearien que pour ceux qui l'ont voulu inventer. Que dire de ce témoignage de Ben Jonson qui fut le camarade de Shakespeare :

> J'aimais l'homme et j'honore sa mémoire autant que quiconque! Seulement je demeure dans les limites qui séparent l'admiration de l'idolâtrie. Il était, à vrai dire, d'une belle nature ouverte et généreuse, il avait une imagination débordante, une fantaisie inventive et des tournures gracieuses. Il avait un esprit si facile qu'il était souvent nécessaire d'arrêter son excès, etc. [1]

Ben Jonson est élogieux, Robert Greene injurieux. Pourquoi M. Lefranc écoute-t-il ce dernier plutôt que le premier?

Dans son ouvrage intitulé *The Groats-worth of Wit*, publié à

[1] *Revue de Paris*, 15 mai 1919, p. 347.

Londres en 1592 et réimprimé en 1596, l'écrivain Robert Greene qui mourut le 3 septembre 1592, emprunte à la troisième partie de *Henry VI* (Acte I, Scène IV) le vers suivant de l'éloquente apostrophe du duc d'York à la reine Margaret qui vient de le condamner à mort :

O tiger's heart wrapt in a woman's hide.

C'est, remarque Halliwell-Phillips la plus ancienne citation d'un vers composé par le grand poète et elle a le mérite de prouver que la pièce fut écrite avant septembre 1592; une version non autorisée parut en 1595 sous le titre *The true Tragedie of Richard Duke of Yorke :*

Yes, trust them not, s'écrie Greene; for there is an upstart crow, beautified without feathers, that with his Tygers heart wrapt in a Players hide, supposes he is as well able to bumbast out a blanke verse as the best of you; and being an absolute *Johannes fac totum*, is in his own conceit the onely Shake-scene in a countrie.

Quand Greene écrivit cette diatribe, Shakespeare avait déjà donné *Love's Labour's Lost* et *The Two Gentlemen of Verona*; il tira le sujet de *Winter's Tale* de *Pandosto, The Triumph of Time*, de Greene qui avait surtout la haine de Marlowe. *Base minded men al three of you : Marlowe, Nash and Peel*, dit-il. Il avait collaboré avec celui-ci au drame *The Contention* dont nous parlons plus loin et qui a servi à Shakespeare pour son *Henry VI*; peut-être est-ce l'origine de ses haines. Franchement, le personnage ne jouissait d'aucune considération, quoiqu'il ne manquât pas de mérite littéraire; les attaques d'un Greene ne peuvent guère atteindre un Shakespeare : Zoïle n'a pas entamé la réputation d'Homère.

Si Shakespeare n'était pas considéré comme l'auteur des pièces qui portent son nom, comment expliquer que deux de ses amis, deux acteurs comme lui, par conséquent au courant de son existence, aient entrepris en 1623 de donner un recueil de ses pièces de théâtre; John Heminge et Henry Condell nous préviennent qu'ils n'ont aucune idée de lucre ou de renommée et qu'ils agissent *onely to keepe the memory of so worthy a Friend, & Fellow aliue, as was our Shakespeare*. Voilà un témoignage de contemporains que n'évoque pas M. Lefranc.

M. Abel Lefranc nous déclare que : « Nous ne connaissons, de sa carrière, que certains faits matériels, tous vulgaires et souvent peu favorables[1] » et qu'il « est d'une impossibilité absolue d'identifier l'auteur des pièces publiées sous le nom de Shakespeare avec l'acteur de Stratford, étant donné tout ce que nous savons de lui, de ses origines, de sa vie, de son milieu et de ses goûts »[2]. Il faut être logique : on ne conclut pas en l'absence de renseignements. Shakespeare, nous dit encore M. Lefranc, ne « paraît pas avoir possédé aucun ami véritable, digne de la hauteur de son intelligence et des trésors de tendresse que ses pièces laissent deviner ». Puisque M. Lefranc affirme que nous ne connaissons de la carrière du poète que certains faits matériels, qu'y a-t-il d'étonnant que nous ignorions ses « amis véritables ». Et encore : « Sur toute la formation de Shakespeare, pas un seul indice, pas la plus mince conjecture possible[3] ». Pourquoi alors venir supposer qu'il n'est pas l'auteur des œuvres qui portent son nom, si vous ignorez tout de sa formation; pourquoi n'aurait-elle pas été telle qu'il fut capable d'écrire *Love's Labour's lost*; il y a moins d'invraisemblance à l'admettre qu'à avancer un postulat que l'on reconnaît ne reposer sur rien.

M. Lefranc a lu beaucoup assurément, mais son cercle de recherches est néanmoins limité. A-t-il lu avec soin les travaux de Halliwell-Phillips? Il est vrai qu'il traiterait probablement ce scrupuleux érudit avec le même dédain que le consciencieux Sidney Lee. Quand on commença à s'intéresser à l'existence de Shakespeare, les documents qui auraient pu servir à écrire une bonne biographie avaient disparu; il faut tenir compte de l'époque. Halliwell-Phillips remarque avec infiniment de bon sens :

A l'époque de la mort de Shakespeare, les correspondances non politiques étaient rarement conservées, des journaux détaillés n'étaient pas à la mode, et personne, sauf dans les collections semi-apocryphes de facéties, ne pensait qu'il valut la peine de conserver beaucoup des paroles et des actes, ou de retracer en détail les caractéristiques des acteurs et des auteurs dramatiques,

[1] I, p. 3.
[2] I, p. 17.
[3] I, p. 51.

en sorte que c'est généralement par le plus simple accident que des renseignements intéressants à leur sujet ont été retrouvés [1].

Parce qu'il ne retrouve pas le nom d'amis de Shakespeare qui lui parlent de l'homme, cet homme dont il reconnaît que « sa figure réelle nous échappe entièrement » (p. 60), M. Lefranc nie qu'il puisse être l'auteur des pièces qui portent son nom et il nous dit :

Voilà un poète qui s'impose comme le roi du théâtre de son temps, qu'un Francis Meres salue en 1598 comme le plus grand écrivain vivant, qui enfante chef-d'œuvre sur chef-d'œuvre, pendant cette période prodigieuse de curiosité et de compréhension universelles qu'est l'époque élisabethaine, et personne, vous entendez bien, personne au monde ne nous parle de lui en tant qu'homme. (I. p. 60).

M. Lefranc parle en homme du xxe siècle; Halliwell-Phillips a devancé sa critique et y a répondu. « Sa vie de comédien elle-même nous demeure à peu près entièrement inconnue » (I, p. 69), dit encore M. Lefranc, et l'on se demande comment il a la hardiesse de porter un jugement sur un personnage dont il reconnaît ignorer à peu près tout. Il est parfois paradoxal de dire « qu'il existe des liens certains entre la vie des écrivains et leur production littéraire ». Il faudrait renoncer à dire que l'auteur de la *Ballade des Dames du temps jadis* et de tant d'autres poésies délicates n'est autre que le bandit cachant le sieur de Montcorbier sous le pseudonyme de François Villon qu'il immortalisa d'ailleurs.

En dehors de ses ouvrages dramatiques, l'œuvre poétique de Shakespeare comprend les deux poèmes *Venus and Adonis* et *The Rape of Lucrece*, les *Sonnets*, *A Lover's Complaint*, auxquels on ajoute *The Passionate Pilgrim* qui n'est que partiellement de Shakespeare, *Sonnets to Sundry Notes of Music* et *The Phœnix and the Turtle*. *Venus and Adonis* fut imprimé à Londres en 1593 par Richard Field; les *Sonnets* parurent pour la première fois à Londres, par G. Eld pour T. T., 1609, ainsi que *A Lover's Complaint*; *The Passionate Pilgrim* est de 1599. — T. T. est Thomas Thorpe.

Venus and Adonis est dédié à Southampton ainsi que *The Rape of Lucrece* (1594) et il est possible qu'il en soit de même des *Sonnets* :

[1] *Outlines*, Préface, p. vi.

To. the. onlie. begetter. of. these. insving. sonnets. Mr. W. H. all. happinesse. and. that. eternitie. promised. by. ovr. ever-living. Poet. wisheth. the. well-wishing. adventvrer. in. setting. forth. T. T. Toutefois, dans W. H, certains commentateurs, en particulier Thomas Tyler, voient, non sans raison William Herbert, qui devint comte de Pembroke en 1601 ; mais qu'il s'agisse de Southampton ou de Herbert, il est peu vraisemblable, si ces sonnets étaient l'œuvre de Derby, que celui-ci eut dédié ses poésies à des personnages sensiblement plus jeunes que lui, car si Derby est né à Londres en 1561, Southampton est né le 6 octobre 1573 et William Herbert seulement le 8 avril 1580.

On ne peut dire que Shakespeare ait été ignoré ou négligé par les écrivains ses compatriotes, car on a pu composer un recueil compact[1] des allusions faites à ce grand homme jusqu'à John Downes, en commençant par Edmund Spenser (xvi[e] siècle) :

> And there, though last not least is *Aetion*,
> A gentler shepheard may no where be found :
> Whose Muse, full of high thoughts invention,
> Doth like himselfe Heroically found.

Ceci répond en partie au desideratum de M. Lefranc (I, p. 18) :

> L'ouvrage concluant par excellence qui pourrait être publié sur la question shakespearienne, et en faveur de la thèse négative, serait sans doute celui qu'un compilateur érudit aurait le loisir de composer, uniquement à l'aide de citations empruntées aux historiens, biographes, critiques et commentateurs orthodoxes, depuis un siècle. On rêverait de réaliser quelque jour cette tâche piquante.

Le trait caractéristique du génie est d'être créateur. De son propre fond, l'homme de génie évoque de toutes pièces des indi-

[1] *The Shakspere Allusion Book : A Collection of Allusions to Shakspere from 1590 to 1700.* Vol. I. Originally compiled by C. M. Ingleby, Miss L. Toulmin Smith, and by Dr. F. J. Furnivall, with the assistance of the New Shakspere Society : and now re-edited, revised, and re-arranged, with an Introduction, by John Munro. London : Chatto & Windus, Duffield & Company : New-York : Publishers : MCMIX, in-8°, p. LXXVI-527. Vol. II, *Ibid.*, in-8°, p. x-558.

Fait partie de *The Shakespeare Library.* General Editor Professor I, Gollancz, Litt. D.

vidus, invente des situations imprévues, donne naissance à des mondes dans lesquels se meuvent dans des circonstances nouvelles des êtres sortis de son cerveau fécond. M. Lefranc recherche les circonstances de la vie de Shakespeare et les hommes qu'il a pu connaître et ne trouvant pas de solution, il nie la possibilité à l'auteur d'avoir écrit ses pièces, c'est-à-dire qu'il nie la puissance créatrice du poète, sa faculté de donner du nouveau; il confond mémoire et imitation avec création; l'imagination n'est pour lui que réminiscence et adaptation; le génie est un miracle du hasard et rien ne peut nous révéler le mystère de son origine. Il semblerait que M. Émile Boutroux, recevant M. François de Curel à l'Académie française, le 10 mai 1919, ait répondu à M. Lefranc : « Ce qu'on appelle génie n'est-il pas, précisément, la puissance de créer des œuvres qui ne sont pas de simples résultantes mécaniques des conditions au milieu desquelles elles ont pris naissance? »

Tout d'ailleurs n'est pas pure imagination dans l'œuvre de Shakespeare et qui se donne la peine de chercher trouve la trace d'événements de la vie du poète auxquels il a emprunté certains détails ou fait certaines allusions. C'est cette peine qu'a prise en examinant les 154 sonnets que Shakespeare a composés entre trente-cinq et quarante-cinq ans, un écrivain[1] qui remarque :

D'après M. Lefranc et son interprète M. Jacques Boulenger, nul document ne subsiste sur Shakespeare auteur, et ceux qui existent ne signifient rien. C'est que M. Lefranc néglige toute étude de la poésie lyrique de Shakespeare, qui est cependant indispensable si l'on veut reconstituer une biographie du poète.

Les lecteurs de la *Revue de Paris*, sous les yeux desquels nous allons mettre quelques documents authentiques, verront que ces textes éclairent singulièrement la vie de l'auteur dramatique. Ce faisant, nous aurons démontré que l'auteur de l'œuvre shakespearienne n'a pu être un grand seigneur et partant Stanley.

Le génie est un don spontané de la nature, nullement un produit de l'éducation. Sir Sidney Lee cite avec beaucoup d'à-propos les exemples de Burnes, de Keats et de Chatterton. Robert Burnes, élevé dans une ferme d'Écosse, composa son premier poème à dix-

[1] Longworth-Chambrun. — Une autobiographie de Shakespeare. — *Revue de Paris*, 15 mai 1919, p. 337-338.

sept ans et publia son premier volume en 1786; il était né en 1759; John Keats, fils d'un garçon d'écurie de Moorfields, Londres, qui épousa d'ailleurs la fille de son patron, dût la révélation de son génie poétique à la lecture de la *Faery Queene* de Spenser; enfin Thomas Chatterton, né à Bristol en 1752, donna son premier poème en 1763!

On pense que le premier édifice élevé en Angleterre pour servir à des représentations théâtrales, appelé « The Theatre », a été construit, à l'aide d'un emprunt, en 1576, par un ancien charpentier, James Burbage, membre de la Compagnie de Lord Leicester, dans les terrains du Prieuré des Bénédictins de Holywell, dans un espace libre connu sous le nom de Finsbury Fields et de Moorfields, près de l'actuelle Curtain Road, Shoreditch; on y était en dehors des limites nord-est de la Cité, placé sous la juridiction de la justice de paix de Middlesex et non sous la coupe du Lord-Maire et du Conseil de la Cité. Auparavant les pièces étaient jouées soit dans des cours d'auberge, soit en province dans les mairies, ou devant un public plus relevé, soit dans les salles des palais royaux, dans les hôtels seigneuriaux ou même les Cours de justice[1]; à l'époque de Shakespeare, ces usages persistèrent.

Peu de temps après la construction du « Théâtre » de Burbage, une scène rivale, « The Curtain », s'ouvrait dans le voisinage, près de Curtain Road, mais la concurrence était amicale, et Burbage lui-même prenait part à la direction du nouvel établissement. Puis entre 1586 et 1600, six autres théâtres s'installaient aux environs de Londres, à Newington Butts, à Bankside, dont le Globe, à Golden Lane, Cripplegate et à Saint-John's Street, Cripplegate. Quand il était protégé par Lord Strange, Shakespeare jouait au « Théâtre », mais il apparaissait également dans d'autres salles. Un changement allait toutefois se produire par suite de la mort de Burbage, le 2 février 1596-7; son bail finissait le 13 avril et le propriétaire faisait des difficultés pour le renouvellement : sans hésiter, les fils de Burbage, Cuthbert et Richard, transportèrent le « Théâtre » de l'autre côté de la Tamise, à Bankside, en décembre 1598 et le baptisèrent « The Globe ». Le souvenir de Shakespeare est plus particulièrement attaché à ce théâtre et à celui de Blackfriars.

[1] S. Lee, p. 57.

A l'époque d'Élizabeth, la situation des gens de théâtre n'était rien moins qu'enviable; si la scène était à la mode, l'artiste était méprisé, mis au ban de la société et assimilé aux vagabonds et aux mendiants, lorsqu'il n'avait pas pris la précaution de se placer sous la protection d'un puissant seigneur[1].

Dans la crainte de voir diminuer leurs profits, les directeurs de théâtre étaient hostiles à la publication des pièces qui étaient jouées sur leurs scènes, aussi les libraires cherchaient-ils à se procurer des acteurs la copie de leurs rôles ou bien chargeaient-ils quelque habile sténographe de prendre la pièce au cours de sa représentation; ils en donnaient ensuite, sans consulter directeur ou auteur, des éditions plus ou moins inexactes. C'est de la sorte que pendant la vie de Shakespeare, seize de ses pièces furent reproduites en fraude par des éditeurs peu scrupuleux. M. Lefranc s'étonne qu'un homme aussi âpre au gain se soit laissé ainsi spolier; il oublie que la propriété littéraire n'existait pas encore.

Un exemple de la manière dont étaient imprimées les pièces de théâtre nous est fourni par *Hamlet*. Cette pièce dont le plan est de 1601 ou de 1602, fut imprimée, après avoir été inscrite dans le Stationer's Register du 26 juillet 1602, d'après des notes prises pendant la représentation, avec des scènes achetées aux acteurs et parut sous le titre de *The Tragicall Historie of Hamlet Prince of Denmarke By William Shake-speare As it hath beene diuerse times*

[1] Dans le chapitre consacré aux acteurs par Percy Simpson, dans un ouvrage cité par M. Lefranc : *Shakespeare's England An Account of the Life and Manners of his Age*, Clarendon Press, Oxford, 1917, 2 vol. in-8, on trouve l'acte suivant de 1572 qui en dit long sur la misère des artistes dramatiques (vol. II, p. 240) :

« And for the full expressing what persone and persones shalbe intended within this Braunche to be Roges Vacaboundes and Sturdye Beggers, to have and receave the punyshment aforesaid for the said lewde maner of Lyef; it ys nowe publyshed... and set foorth.... That... all Fencers Bearewardes Comon Players in Enterludes & Minstrels, not belonging to any Baron of this Realme or towardes any other honorable Personage of greater Degree... whiche... shall wander abroade and have not Lycense of two Justices of the Peace at the leaste, whereof one to be of the quorum, wher and in what Shier they shall happen to wander... shall be taken adjudged and deemed Roges Vacaboundes and Sturdy Beggers, intended of by this present Act. » Act 16, Elizabeth, c. 5, § 5.

acted by his Highnesse seruants in the Cittie of London : as also in the two Vniuersities of Cambridge and Oxford, and else-where. At London printed for N. L. and Iohn Trundell, 1603, 64 pages avec le titre. Ce n'était qu'un premier jet, n'ayant subi aucune revision et dans lequel le rôle de la Reine diffère de celui qui a été adopté définitivement et que nous retrouverons dans le vrai Hamlet paru en 1604 : *The Tragicall Historie of Hamlet, Prince of Denmarke. By William Shakespeare. Newly imprinted and enlarged to almost as much againe as it was, according to the true and perfect Coppie. At London, Printed by I. R. for N. L. and are to be sold at his shoppe vnder Saint-Dunstans Church in Fleet Street,* 1604, 100 pages avec le titre, qui vaut mieux que celui de l'in-folio de 1623, car il contient ce que dit Hamlet, IV, IV-32-66. Dans la première scène, le dialogue de début entre les deux sentinelles Barnardo et Francisco dans le premier in-4° est réduit avant l'entrée de Horatio et de Marcellus.

Nous savons quel fréquent emploi Shakespeare a fait de la Chronique de Raphaël Holinshed, puisqu'un érudit, W. G. Boswell-Stone[1] s'est donné la peine de réimprimer tous les passages qu'avait utilisés le poète. La première édition parut en 1577; une seconde édition l'amène jusqu'en janvier 1587 : Shakespeare s'en est servi pour *King Lear*, *Cymbeline* et les pièces historiques qui ont précédé *Henry VI*; Holinshed est la principale source historique de *Richard III*.

Pour ses pièces « romaines », *Jules Cesar*, *Antoine et Cleopatre* et *Coriolan*, Shakespeare avait les biographies de Plutarque; Lee trace *Othello* et *Measure for Measure*, à Giraldo Cinthio; *All's Well that Ends Well* et *Cymbeline* à Boccace, *As You Like it* et *The Winter's Tale* à Thomas Lodge et à Robert Greene, etc. Il est incontestable que Shakespeare avait un grand talent d'assimilation.

Mais Shakespeare avait mieux encore à sa disposition. Si M. Lefranc possédait une connaissance plus étendue de la littérature de l'époque d'Élizabeth, il saurait que certains épisodes du théâtre de Shakespeare ne sont que la répétition de scènes analogues par des auteurs

[1] *Shakespere's Holinshed The Chronicle and the Historical Plays* compared by W. G. Boswell-Stone. London, Lawrence and Bullen, 1896, gr. in-8, p. XXIV-532.

dramatiques qui l'ont précédé et manifesterait moins d'étonnement que le poète de Stratford ait traité de sujets français qui circulaient dans le monde des théâtres.

M. Lefranc tire argument de ce que, pour être jouées, les pièces de Shakespeare ont besoin d'être remaniées ou abrégées, choses que suivant lui il n'est pas possible d'admettre chez un homme de théâtre exclusivement. Il semble penser que lorsqu'un auteur a écrit une pièce, le labeur est terminé et que la scène la représentera telle que le manuscrit a été rédigé ou même imprimé ; c'est méconnaître tout de l'art théâtral : la pièce a toujours besoin d'être mise au point pour la scène et bien peu d'écrivains, même parmi les plus célèbres, ont pu se passer de la collaboration de leurs directeurs et de leurs interprètes. Montigny au *Gymnase*, Édouard Thierry à la *Comédie française*, ont rendu les plus grands services à leurs auteurs, même lorsqu'ils s'appelaient Sardou ou Augier. Il en a été de même pour Shakespeare et c'est ce qui explique les différences des in-4° dont le texte a été fourni par les acteurs avec ceux qui ont été revisés soit par le dramaturge, soit par ses éditeurs, car rien ne prouve que Shakespeare ait surveillé lui-même l'impression de ses pièces; des seize in-4° tirés séparément pendant sa vie, la plupart, sinon tous, ont été publiés sans le consentement ou la revision de l'auteur[1]. La mise en scène de Shakespeare, telle qu'elle avait été réglée de son temps, fut modifiée, au XVIII[e] siècle, par David Garrick, de nos jours, par Sir Henry Irving; elle n'est pas immuable.

Feu Émile Montégut fournit à M. Lefranc quelques-unes de ses armes; tout ce qu'il a écrit est relevé avec soin; il est « l'un de nos traducteurs de Shakespeare, qui est en même temps un critique d'une clairvoyance singulière » (II, p. 5). Nous avons eu l'occasion de montrer que cette « clairvoyance » était singulièrement en défaut dans les articles que Montégut a consacrés à Sir John Maundeville dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre et du 1[er] décembre 1889; il n'avait pas l'air de se douter que la relation qui porte le nom de Mandeville est une compilation de Jacques de Vitry, Vincent de Beauvais, Guillaume de Boldensel, Jean du Plan de Carpin, Hetoum l'Arménien, Odoric de Pordenone, etc., compilation

[1] *The Oxford Shakespeare*, by W. J. Craig, 1919.

qui paraît devoir être l'ouvrage d'un habile géographe en chambre qui ne serait autre que le médecin Jean de Bourgogne ou Jean à la Barbe. Voilà le critique « clairvoyant » que suit aveuglément M. Lefranc.

En revanche, M. Lefranc est souverainement injuste envers Sir Sidney Lee dont la consciencieuse biographie de Shakespeare est un modèle du genre[1]. Sir Sidney Lee a répondu avec beaucoup de tact à son adversaire et sa modération fait ressortir l'exagération ou l'injustice des critiques dont son ouvrage a été l'objet[2].

Après avoir « exécuté » William Shakespeare et nous avoir démontré que « l'hommo de Stratford » n'est pas l'auteur des œuvres qui portent son nom, M. Lefranc va nous révéler quel est l'écrivain de génie qui a enfanté les chefs-d'œuvre universellement admirés.

En 1891, un laborieux archiviste, James Greenstreet, découvrait au Record Office, ou du moins publiait pour la première fois dans *The Genealogist*, une lettre adressée par un négociant de Londres nommé George Fenner, le 30 juin 1599, à son associé à Anvers, Baltazar Gybels, et une autre de la même date à Hum. Galdelli ou Guiseppe Tusinga, à Venise. Dans la première, au milieu de renseignements divers, on lit la phrase suivante : « Therle of Darby is busyed only in penning comedies for the commoun players ». Dans la seconde, on lit : « our Earle of Darby », pour « therle of Darby » et « only » est omis. Une troisième lettre écrite le même jour par Fenner à un autre correspondant à Venise, Giulio Piccioli ou Bernardo Edlyno ne contient pas la fameuse phrase[3]. Cette indication connue de M. Lefranc en juillet 1916, lui livre le nom de l'auteur cherché : c'est William Stanley, sixième comte de Derby.

(1) *A Life of William Shakespeare*, by Sir Sidney Lee With Portraits and Facsimiles. Rewritten and enlarged Version (Second Edition). London, John Murray, 1916, in-8, p. XXXIII + 1 p. n. ch. + pp. 776. Cf. *Journal des Savants*, 1916, p. 14 et 74.

(2) More Doubts about Shakespeare. (*Quarterly Review*, July 1919, p. 194-206.)

(3) Nous la reproduisons d'après Lee qui possède les papiers de Greenstreet (*Quarterly Review*, July 1919) et non d'après le *Calendar of State Papers*. Domestic Series of the Reign of Elizabeth, 1598-1601, pp. 225-7, nos 33, 34, 35; la phrase citée est donnée seulement dans le n° 35.

Ainsi le passage assez vague d'une lettre rappelant un petit fait, ou plutôt un rapport un peu en l'air que rien ne vient confirmer, est le point de départ de l'argumentation de M. Lefranc pour décerner la gloire à l'un et tourner l'autre en ridicule. M. Lefranc ne raisonne pas sur des faits, mais exclusivement sur des hypothèses qui elles-mêmes ne reposent que sur des bases fragiles. Rien dans la vie de William Stanley ne justifie le rôle que veut lui faire jouer M. Lefranc; c'est un grand seigneur, pas autre chose; grand seigneur comme beaucoup de ses pairs de l'époque, protecteur des lettres, ne dédaignant même pas de tremper sa plume dans l'encre. On a de lui soixante-quatre autographes datés du 2 avril 1594 au 10 juillet 1640; tous sont relatifs à des affaires ou bien sont officiels, sans que rien, ainsi que le dit Lee[1], ne témoigne d'une personnalité marquée ou de qualités particulières de style.

L'Histoire des Derby occupe les pages 91-355 du premier volume, dont les pages 1-89 sont intitulées la Question shakespearienne. Il n'y a rien dans tout cela, pas un fait, à l'appui de la thèse; ce ne sont toujours que des suppositions.

« Shakespeare n'a jamais eu rien à voir avec l'Espagne, pas plus qu'avec l'Italie; William Stanley est représenté par tous ses anciens biographes comme ayant visité ces deux pays » (II, p. 15). Singulier argument! Corneille a-t-il visité l'Espagne pour écrire le *Cid?* Et si William Stanley est l'auteur de la bourde géographique que nous allons signaler dans la *Tempête*, il faut avouer qu'il n'a guère profité de ses voyages en Italie.

L'une des pièces les plus célèbres de Shakespeare est la *Tempête*, qui fut très probablement la dernière pièce de l'auteur dramatique; jouée avec un grand succès à la Cour de Jacques Ier, en 1611, elle ne fut pas moins applaudie quand elle fut présentée au grand public. Pas plus que *Cymbeline* et *The Winter's Tale*, *The Tempest* n'a été imprimée du vivant de l'auteur; en revanche, dans le premier recueil in-folio de 1623, elle est placée en tête des Comédies, tandis que *The Winter's Tale* est placée la dernière; quant à *Cymbeline*, elle occupe la dernière place dans l'in-folio, dans la troisième et dernière section des Tragédies. Les personnages de Prospero, de Miranda,

(1) *Quarterly Review*, July 1919.

d'Ariel, de Caliban sont parmi les plus populaires du théâtre de Shakespeare. Quelle est l'origine de cette pièce : Sidney Lee trouve deux sources : l'une tirée de la littérature romantique ancienne, l'autre des récits en circulation d'aventures contemporaines. En revanche Furness nous déclare : « Aucune histoire, légende, drame, ou roman, n'a été découvert jusqu'à présent qui ait servi à Shakespeare comme base de la *Tempête* ». Et il réfute la théorie de Tieck et des savants allemands qui avaient cherché à rapprocher la pièce anglaise d'une pièce allemande bien oubliée : *Die Schöne Sidea.* M. Lefranc a consacré un chapitre entier à la *Tempête* et l'on ne saurait s'en étonner, car il pense y trouver un des plus fermes appuis à sa thèse : « Si une œuvre littéraire a jamais révélé, par chacun de ses détails aussi bien que par l'ensemble, une origine patricienne, c'est bien celle-là » (p. 211). Mais justement il se trouve dans cette pièce un détail qui a échappé à M. Lefranc, mais qu'a relevé Lee : l'auteur fait arriver la mer aux portes de Milan!

> ... They hurried us a-boord a Barke,
> Bore us some Leagues to Sea, where they prepared
> A rotten carkasse of a Butt, not rigg'd.
>
> (Act. I, Sc. II).

Alors le grand voyageur en Italie, Lord Derby, aurait commis une telle erreur géographique? Laissons cette erreur, avec son génie, au poète de Stratford.

Si M. Lefranc était venu nous dire que Shakespeare n'avait pas écrit tout son théâtre sans collaborateurs, qu'il avait emprunté le sujet de certaines de ses pièces à des œuvres antérieures ou contemporaines, peut-être même pillé quelque malheureux aujourd'hui noyé dans les rayons de sa gloire, voire reçu quelques conseils de Derby lui-même, nous aurions pu être de son avis, tout en remarquant que le génie transforme ce qu'il emprunte.

Avec *The First Part of the Contention betwixt the two famous Houses of Yorke and Lancaster*, parue en 1594 et *The true Tragedie of Richard Duke of Yorke, and the death of good King Henrie the Sixt*, de 1595, Shakespeare a récrit la seconde et la troisième partie de *Henry VI*; *The Troublesome Raigne of Iohn King of England* (1591) dont la première partie, ainsi que la seconde, fut adaptée par

Shakespeare et devint *The Life and Death of King John; The Famovs Victories of Henry the fifth : Containing the Honourable Battell of Agin-court*, imprimé en 1598, a donné à Shakespeare l'idée de son *Henry IV* et de son *Henry V*. Nous pourrions multiplier ces exemples.

Le granit du monument de Shakespeare n'est pas égratigné par l'ouvrage de M. Lefranc, qui est un aimable paradoxe; il aura des imitateurs; que dis-je? il les a déjà et on le parodie : au moment où j'écris ces lignes, un éditeur parisien annonce qu'il vient de mettre en vente une brochure curieuse traduite de l'anglais : *Sous le Masque de Molière*, où l'auteur affirme avec textes et preuves à l'appui que Louis XIV est Molière! Cet écrivain facétieux a d'ailleurs en préparation : *Sous le Masque de Virgile : Mécène! — Sous le Masque de Voltaire : Frédéric II! — Sous le Masque de Napoléon : Roustan!* etc., etc. Il aurait pu ajouter : *Sous le Masque de Térence : Scipion*! Décidément c'est un succès, mais certainement pas celui sur lequel comptait M. Lefranc.

Henri CORDIER.

SALONIQUE ET LA CIVILISATION BYZANTINE.

Ch. Diehl, M. Le Tourneau, H. Saladin. *Les Monuments chrétiens de Salonique* (Monuments de l'art byzantin publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, IV), 1 vol. in-4°, XI-261 pages, et album de 68 planches. Paris, E. Leroy, 1918.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1]

III

Le nombre des sanctuaires et des couvents élevés à Salonique au moyen âge paraît avoir été prodigieux. D'après un dicton local il y en avait autant que de jours dans l'année. Aujourd'hui, c'est à peine si une vingtaine de ces édifices ont survécu et neuf seulement ont

[1] Voir le premier article dans le cahier de septembre-octobre, p. 249.

gardé quelque chose de leur physionomie ancienne. Les auteurs des *Monuments chrétiens de Salonique* ont consacré à chacun d'eux un chapitre qui est une monographie complète. Grâce à l'illustration excellente et aux planches qui accompagnent le volume, on peut pour la première fois avoir une idée d'ensemble du développement de l'art byzantin à Salonique.

Ce développement, ininterrompu pendant mille ans, est d'autant plus remarquable que les conditions naturelles ne lui étaient pas très favorables. La ville est bâtie sur les alluvions marécageuses du Vardar; les architectes ont eu les plus grandes difficultés à établir leurs fondations et ont dû remédier par de puissants contreforts à des tassements inévitables. Plusieurs églises sont construites sur des cryptes ou des citernes. D'autre part, les matériaux que fournit la région sont médiocres : c'est surtout une pierre bleuâtre, qui fait d'excellents moellons, mais ne se prête guère à l'appareillage et à la sculpture. En revanche on a tiré du sol l'argile nécessaire à faire les briques, mais les marbres blancs ou de couleur ont dû être importés et l'on a employé abondamment en particulier les marbres de Proconnèse. Jusqu'au XIIe siècle tous les édifices ont été revêtus de parements décoratifs à l'intérieur et à l'extérieur, puis, la mode des appareils de briques disposés d'une manière ornementale a prévalu comme dans tout l'empire.

Mais pour apprécier justement l'importance historique des monuments de Salonique, il faut examiner séparément les deux questions qui s'y rattachent. Nous avons d'abord à établir quels témoignages ces monuments apportent à l'histoire de l'art byzantin et dans quelle mesure leur connaissance comble les lacunes de notre information. Il nous restera ensuite à chercher s'il existe réellement une école de Salonique dont l'originalité a contribué au développement de l'art byzantin ou si, loin d'avoir donné, Salonique a seulement reçu et d'où?

Le plus ancien édifice qui se présente à nous est la rotonde de Saint-Georges qui n'est autre chose qu'un monument païen transformé au début du Ve siècle en sanctuaire chrétien. Les explorations de M. Hébrard en 1916-1917 permettent de restituer le plan primitif : une simple rotonde dont les murs étaient percés de huit niches avec une entrée au sud comme aujourd'hui. Au Ve siècle on agrandit l'édifice en l'entourant d'une galerie circulaire, une abside fut

construite à la place de la niche orientale, la coupole et la corniche noyées dans la maçonnerie d'un énorme tambour cylindrique, les murs furent tapissés à l'intérieur des belles mosaïques dont on voit aujourd'hui les restes.

Au point de vue architectural, Saint-Georges dérive, ainsi que l'ont montré MM. Diehl et Saladin, des grandes salles de thermes si nombreuses à Rome et dans tout l'empire, mais quelle était sa destination? A l'époque païenne, Saint-Georges était un mausolée ou plus probablement un temple. C'est un monument du même ordre que le Panthéon d'Agrippa, que le mausolée d'Hadrien, que la tour de Vésone à Périgueux. Ce monument isolé et qui semble en rapport avec l'arc de Galère situé au sud pourrait avoir été construit pour honorer la mémoire d'un empereur.

Mais ce qui nous importe surtout, c'est de savoir quelle était la destination de Saint-Georges après sa transformation par les chrétiens. Ici nous trouvons deux témoignages importants : celui du plan circulaire et celui des mosaïques. Le type du monument à plan central, rotonde ou octogone, est usité au ve siècle pour les baptistères et pour les « martyria », chapelles élevées en mémoire des martyrs et où l'on venait vénérer leurs reliques. En 331, Constantin construisit à Antioche un grand martyrion octogonal. De même le Saint-Sépulcre de Jérusalem, martyrion par excellence, eut la forme d'une rotonde précédée d'une basilique et ce plan fut répété dans la première église des Saints-Apôtres de Constantinople, élevée par Constantin en mémoire des douze apôtres.

Il est peu probable que Saint-Georges ait été un baptistère : ses dimensions (24 m. de diamètre) semblent s'y opposer[1] et dans sa décoration rien ne le laisse supposer. Bien au contraire, c'est un martyrion que semblent indiquer les belles mosaïques d'aspect triomphal qui nous montrent à la base de la coupole des figures de saints se détachant sur des fonds de magnifiques architectures toutes éclatantes d'or et de pierreries, dont plusieurs semblent être des coupes d'églises. Les saints ainsi représentés ne paraissent pas choisis au hasard. Tous ont subi le martyre en Orient avant la paix de l'église, la plupart sous Decius et Dioclétien. D'autre part, sauf

[1] Diamètre du baptistère des Orthodoxes à Ravenne : 11 m. 90.

saint Cosme et saint Damien, ils ne comptent pas parmi les saints les plus vénérés du calendrier et sont en général assez obscurs. On ne voit pas ce qui pourrait justifier ici leur présence dans cette attitude de triomphe, si l'on n'admettait que l'église leur était spécialement dédiée et avait été sans doute construite pour vénérer leurs reliques apportées à Salonique.

Ainsi Saint-Georges offre cet immense intérêt de nous avoir conservé un type très rare aujourd'hui de sanctuaire : le martyrion circulaire, avec son ornementation spéciale qui nous reporte aux origines de l'architecture chrétienne. En outre ses mosaïques sont un des monuments importants de la peinture byzantine. M. Diehl a bien montré par une série très complète de rapprochements avec les monuments contemporains de Rome et de Ravenne, le caractère hellénistique de cette œuvre où l'on reconnaît la même tradition que dans les peintures de Pompéï, surtout celles du deuxième style. On peut aussi les comparer utilement à certaines miniatures carolingiennes qui dérivent de la même source, canons de l'Évangéliaire d'Ebbon, fontaine de vie de celui de Saint-Médard de Soissons et surtout l'allégorie du même Évangéliaire qui montre l'Église figurée comme un magnifique édifice précédé d'un portique dont l'entablement est orné des symboles des Évangélistes. C'est la même inspiration d'art triomphal et il est probable qu'à Saint-Georges le sommet de la coupole, aujourd'hui dégarni, devait être occupé par le Christ entouré des douze apôtres.

La basilique d'Eski-Djouma, qui peut être identifiée avec le sanctuaire si vénéré à Salonique de la Vierge Acheiropoietos, est très remarquable par son originalité et diffère des types de basiliques connus en Occident. Grâce aux travaux de restauration entrepris de 1910 à 1912 sous la direction de Marcel Le Tourneau, elle a retrouvé sa physionomie primitive et M. Diehl a pu en donner la première description complète[1]. Trois traits surtout la distinguent. Ce sont d'abord les deux étages de baies en forme de loggias qui décorent les façades latérales et éclairent largement l'église. L'aspect fait songer à celui de certaines églises lombardes et dalmates, avec cette

[1] Cf. Diehl. La basilique d'Eski-Djouma à Salonique, *Revue de l'Art ancien et moderne*, janvier 1914.

réserve qu'à Salonique il s'agit de baies véritables et non d'arcatures aveugles, mais le caractère décoratif est à peu près le même. C'est ensuite la façade du narthex qui s'ouvre sur l'exonarthex : au lieu d'une porte centrale, elle offre cinq arcades aveugles, surmontées d'une triple baie et deux portes, placées à droite et à gauche, complètent cette ordonnance. Toutes ces dispositions, rares en Europe, se rencontrent en Syrie centrale et en Anatolie. Mais surtout un dernier détail d'Eski-Djouma est comme une marque d'origine : c'est l'emploi fréquent de la colonnette adossée au pilier, presque banal dans les basiliques d'Orient. La basilique d'Eski-Djouma nous montre donc au ve siècle l'introduction d'un type syrien en Occident et caractérise le rôle de carrefour des influences qui a été celui de Salonique.

Avant l'incendie de 1917, la basilique de Saint-Démétrius, avec ses cinq nefs, longues de 43 m. 58, larges de 33 mètres, surmontées de tribunes et séparées par 60 colonnes de marbre, avec son spacieux transept et sa majestueuse abside, était la plus belle et la plus grande basilique de l'Orient. Celles de Constantinople, sauf Saint-Jean de Stoudion, ont disparu et l'on ne pouvait lui comparer que la basilique de Bethléem ou les basiliques romaines. Nous laisserons de côté la question de date que M. Diehl s'est attaché à élucider : la basilique actuelle était dans son ensemble celle que fit bâtir le préfet d'Illyricum Leontios, au commencement du ve siècle. Le transept, au contraire, est une addition postérieure, probablement du viie siècle. Nous voudrions insister sur l'intérêt qu'offrait cette grande basilique. Elle nous montrait par l'ampleur de ses nefs, par le luxe de ses chapiteaux et de ses revêtements de marbre, par l'ornementation iconographique toute spéciale de ses mosaïques, comment était organisé un grand sanctuaire de pèlerinage au tombeau d'un saint. Placé au bas du collatéral gauche, ce tombeau était conservé dans une salle carrée que précédait une salle semi-circulaire, dont la voûte en demi-coupole était faite d'un curieux réseau de briques en étoiles. Ces constructions qui paraissent la partie la plus ancienne de l'église, ne se rattachent pas au plan d'une manière bien logique ; la grande basilique leur a été juxtaposée au moment où le pèlerinage commençait à devenir célèbre. C'est exactement ce qui s'est passé en Égypte aux bords du lac Maréotis, lorsqu'Arcadius fit élever

auprès du tombeau de saint Ménas une grande basilique qui, par ses dimensions et ses magnifiques revêtements de marbre, offrait de grandes analogies avec celle de Salonique.

Mais surtout les belles mosaïques de Saint-Démétrius, découvertes en 1907 sous le badigeon, sur le mur qui sépare les deux collatéraux et à l'entrée du transept, nous avaient conservé un aspect très particulier de l'art byzantin dont on ne trouve pas d'équivalent ailleurs. A l'intérieur même de la nef centrale, il n'y avait pas de place pour l'ornementation iconographique puisque les murs étaient entièrement tapissés de marbres précieux. Seuls, l'abside et les murs des bas-côtés offraient un champ à cette ornementation. Nous ignorons quel sujet se déroulait dans l'abside; en revanche les murs des bas-côtés nous présentent en une série de tableaux, accompagnés d'inscriptions, qui indiquent leur caractère *d'ex voto*, les miracles de saint Démétrius. M. Diehl a analysé ces tableaux en détail et discuté la question de date que soulève l'inscription qui attribue à un certain Léon le relèvement de l'église après un incendie. D'après M. Tafrali qui s'appuie sur un texte des *Miracles*, Léon doit être identifié avec un préfet contemporain de l'incendie du VIIe siècle, mais M. Diehl a montré que les médaillons qui accompagnent l'inscription sont une addition postérieure assez mal raccordée et que dans son ensemble la décoration est antérieure à l'incendie et remonte au VIe siècle. Seules les mosaïques des piliers du transept appartiennent à l'époque de la restauration de l'église au VIIe siècle.

Ce qui nous importe d'ailleurs, c'est que les seuls fragments connus de cette décoration se rapportent aux miracles du saint et il en était de même à l'extérieur de l'église où une mosaïque montrait la guérison du préfet Marianos. C'est là un fait exceptionnel, du moins en l'état actuel de nos connaissances, dans une église byzantine du VIe siècle, mais on peut rapprocher les sujets des mosaïques de saint Démétrius de ceux des fresques les plus anciennes des grottes de Cappadoce qui datent des IXe-Xe siècles. Ce sont aussi des images votives de saints, accompagnées des portraits de donateurs et d'inscriptions, dont l'analogie avec celles de Salonique est souvent frappante.

Mais ce n'est pas seulement dans les sujets, c'est dans le style même que la ressemblance éclate. Sans doute les peintures de

Cappadoce sont loin de la perfection technique des mosaïques du VIe siècle, mais elles montrent la même recherche de l'expression individuelle, le même goût du portrait, le même souci de situer les scènes au milieu d'un paysage réel et parfois pittoresque. M. Diehl insiste avec raison sur le réalisme expressif des figures de Salonique et sur la place importante faite au paysage dans les compositions. Ce qui est remarquable d'ailleurs, c'est la précision des détails qui sont bien empruntés à la réalité, soit qu'il s'agisse des costumes (costume de dignitaire civil porté par saint Démétrius, avec le large clavus sénatorial cousu sur la chlamyde, bottines de pourpre réservées aux membres de la famille impériale que portent certains donateurs), soit même qu'il s'agisse du paysage. C'est ainsi qu'au milieu des épisodes si curieux de la naissance miraculeuse d'une jeune fille obtenue par l'intercession du saint, on distingue des détails empruntés à la basilique elle-même, comme le célèbre ciborium hexagonal d'argent dont parle le *Livre des Miracles* et qui était comme le centre du culte, comme le sarcophage qui renfermait le corps du saint ou la fontaine de l'atrium au milieu d'un jardin verdoyant. L'art que nous révèle ces compositions est beaucoup moins abstrait, beaucoup plus naturaliste que celui des grandes compositions théologiques. C'était donc un aspect assez peu connu de l'art byzantin, analogue dans une certaine mesure à celui de l'art monastique ultérieur que ces mosaïques nous avaient conservé.

Et par leur perfection technique, très supérieure à celle des mosaïques de Ravenne et de Parenzo, elles pouvaient passer pour un des chefs-d'œuvre de la peinture byzantine. Il suffit pour s'en convaincre de rapprocher la gracieuse Madone de majesté de Salonique de celles de Parenzo ou de Saint-Apollinaire le Neuf à Ravenne. Le style de Parenzo et de Ravenne est beaucoup plus sec, solennel, presque hiératique. La coiffure de la Vierge est la même, mais un détail du costume sépare profondément les Madones de Parenzo et de Ravenne de celle de Salonique : on voit dépasser sous leur manteau l'extrémité de l'omophorion timbré d'une croix et les deux bandes parallèles du costume épiscopal. Il y a là une idée symbolique qu'on ne trouve pas dans la Madone de Saint-Démétrius, au visage jeune et souriant, aux draperies souples traitées d'une manière libre, encore voisine de l'antique. Il en est de même des

anges : ceux de Parenzo, debout à distance du trône, sont figés dans une impassibilité tout officielle comme les « Ostiarii » de la cour impériale; ceux de Salonique se rapprochent avec amour du trône dont ils touchent le dossier et leurs regards se tournent vers l'Enfant Jésus dans une muette adoration.

Enfin pour épuiser toutes les richesses que Saint-Démétrius offrait à notre information, il faut rappeler la série des magnifiques chapiteaux de marbre, la plupart garnis d'ornements sculptés à jour qui offraient des points de comparaison instructifs avec ceux de Ravenne, de Venise, de Parenzo, de Constantinople. En un mot, Saint-Démétrius et la basilique d'Eski-Djouma présentent cet immense intérêt de nous avoir conservé des édifices antérieurs à Sainte-Sophie de Constantinople et de Ravenne avec leur décoration en chapiteaux, en revêtements de marbre, en mosaïques. Il y avait peu d'ensembles aussi complets d'une date aussi ancienne.

IV

L'église Sainte-Sophie de Salonique, restaurée « avec un zèle un peu indiscret » de 1908 à 1910, est un des plus anciens exemples de la diffusion vers l'Ouest, du type asiatique de la basilique à coupole. Cependant comme le montrent MM. Diehl et Saladin, son plan très particulier et des tâtonnements visibles dans la construction semblent indiquer l'œuvre d'architectes locaux. Elle n'est pas en effet complètement une basilique à coupole, mais plutôt un compromis qui annonce déjà l'église en croix grecque. Elle en a deux traits bien caractéristiques : les piliers et colonnes séparant les nefs, au lieu d'être disposés entre les pieds droits qui supportent les grands arcs, sont au contraire en retrait sur eux. D'autre part les quatre piliers qui servent de points d'appui à la coupole sont évidés par des arcades au premier étage et au rez-de-chaussée. Il faut signaler aussi la dissymétrie du narthex dont les travées extrêmes portent d'un côté une voûte d'arête, de l'autre une coupole, plus haute que les berceaux des bas-côtés. De même le tracé des pendentifs de la coupole est maladroit et ils ne sont pas dérivés d'une sphère. Enfin le tambour de la coupole, enchâssé dans une gaine extérieure carrée, indique

beaucoup de timidité. Mais ces hésitations mêmes offrent un grand intérêt parce qu'elles nous montrent comment l'église en croix grecque a pu se dégager de la basilique à coupole, et cela dès le ve siècle, si la date proposée pour Sainte-Sophie est exacte.

Les mosaïques de l'abside et de la coupole dégagées par Le Tourneau en 1907 apportent de leur côté un témoignage de premier ordre. Sous la Madone qui trône maintenant dans l'abside, on distingue les traces d'une décoration plus ancienne, une grande croix sur fond d'or, accompagnée d'une inscription liturgique. Le même texte et le même motif ornaient à Constantinople l'abside de Sainte-Irène, datée de l'époque des iconoclastes. On sait qu'en proscrivant les images les iconoclastes avaient conservé la croix. Il est vrai que la représentation de la croix dans le sanctuaire est beaucoup plus ancienne : c'est ainsi qu'elle fait partie du programme de décoration tracé par saint Nil au préfet Olympiodore au ve siècle. Il est donc possible que la croix de l'abside de Sainte-Sophie soit contemporaine de la construction de l'église.

La Vierge de majesté qui recouvre ce décor primitif constitue par contre un témoignage important sur la réaction iconophile qui suivit le concile de Nicée en 787. Une inscription de la courbe du berceau qui précède l'abside donne en effet le nom d'un des pères de ce concile, l'évêque Théophile, à côté de ceux de Constantin VI et d'Irène. La substitution dans l'abside de la Madone à la croix décorative fut donc comme une consécration solennelle de la victoire des images. D'autre part, on sait combien sont rares les monuments de la peinture byzantine entre l'âge de Justinien et l'époque macédonienne. La mosaïque absidale de Salonique comble donc une lacune. Malgré l'aspect un peu lourd [1] et la couleur peu agréable de cette Madone, elle montre que la peinture byzantine a conservé encore au VIIIe siècle quelques-unes de ses qualités, le modelé savant des figures à l'aide des demi-teintes, le sens de la perspective qui calcule exactement l'effet que doit produire vue d'en bas une

[1] L'aquarelle de Le Tourneau (pl. XLIV), obligé de projeter sur un plan le dessin exécuté sur une surface courbe, exagère singulièrement le volume de la tête, ainsi que le montre sa comparaison avec des photographies.

figure placée sur une surface courbe, la science des plis et l'harmonie des tons.

En revanche la bordure de la coupole nous conserve une œuvre intéressante de la Renaissance macédonienne. C'est ce que M. Diehl a bien établi en se fondant sur les observations techniques faites par Le Tourneau au cours des travaux de dégagement de cette coupole. On sait comment le problème se pose. Le sujet de la mosaïque est l'Ascension du Christ qui apparaît au sommet dans un arc-en-ciel. Sur le pourtour sont la Panagia orante et les douze apôtres, auxquels deux anges montrent le ciel. Au-dessus de la tête de la Panagia on lit une inscription datée au nom d'un archevêque Paul; malheureusement la lettre indiquant la centaine de l'an du monde ayant disparu, il est impossible de savoir dans quel siècle il a vécu. Mais Le Tourneau a constaté que l'inscription dont les lettres se détachent en blanc sur fond noir a été enchâssée postérieurement dans une frise décorative à fond bleu. D'autre part les figures de la Vierge, des anges et des apôtres semblent avoir été insérées dans un fond d'or de date plus ancienne, et d'ailleurs, par leur style, ces figures diffèrent profondément de celle du Christ.

On doit donc distinguer un décor primitif, auquel appartient le Christ, et auquel se rapporte l'inscription, et un remaniement comprenant la bordure. Le Christ au visage arrondi, amaigri et sévère, se rattache au courant d'art syrien qui a créé les figures du Christ des Évangéliaires de Rabula ou de Sinope. Il peut dater du VIIe siècle. Les autres figures au contraire, par leur allongement destiné à corriger l'erreur de perspective qu'entraîne un dessin sur une surface courbe, par leur caractère vivant, par la liberté et la variété de leurs attitudes, par la délicatesse de leurs nuances indiquent un art plus habile. Un détail technique nous donne une date certaine : le modelé des figures est indiqué au moyen de pénombres vertes[1], procédé qui apparaît dans les manuscrits à la fin du IXe siècle et dans les mosaïques de Daphni, de Saint-Marc de Venise, de Vatopédi au XIe siècle. L'Ascension de Salonique peut être rapprochée de celle

[1] Comparer à ce point de vue la planche XLIV (madone de l'abside) aux planches XLVIII et XLIX (madone et ange de la coupole). Les aquarelles de Le Tourneau donnent une idée nette des deux techniques.

de Saint-Marc, où la disposition est la même, mais où l'arrangement des draperies est moins calme et le coloris moins simple qu'à Sainte-Sophie.

L'église de la Theotokos (Kazandjilar-Djami) a l'avantage de nous montrer une église exactement datée. Une inscription sur l'architrave de marbre de la porte d'entrée nous apprend qu'elle fut édifiée par Christophe, protospathaire impérial et catapan de Longobardie, en septembre de l'an du monde 6537, soit 1028 de notre ère. Cette date a d'autant plus d'importance que la Theotokos présente pour la première fois à Salonique le type achevé de l'église en croix grecque tel qu'il apparaît à Constantinople, à Kilisse-Djami et à Boudroum-Djami, que l'on a identifiée au Myrelaion de Romain Lécapène (920-944). De dimensions exiguës (4 mètres de long sur 8 m. 75 de large), la Theotokos de Salonique est le premier type de la petite église qui s'est développé aux siècles suivants. Construite en briques, elle accuse fortement le plan en croix par ses pignons courbes ou aigus et par les lignes horizontales de ses toitures. Le plan, remarquable par son homogénéité, présente quelque chose de rare dans la construction byzantine : une conception logique de l'équilibre des voûtes au moyen de contreforts extérieurs. La coupole sur plan carré repose sur un tambour bien dégagé, véritable tour-lanterne. Le tambour lui-même s'appuie sur quatre pendentifs qui portent sur quatre grands arcs en plein cintre soutenus par quatre colonnes. De petits arcs appuyés sur ces colonnes reportent vers les murs extérieurs la poussée du massif central.

Puis Saint-Panteleimon (Isakié-Djami) que l'on peut dater du XII[e] siècle, Sainte-Catherine (Yacoub-pacha-djami) et les Saints-Apôtres (Soouk-Sou-Djami) dans lesquelles il faut voir des églises du XIII[e] siècle, nous ont conservé une série exquise de petites églises qui représentent l'âge des Comnènes et des Paléologues. Les principaux traits qui donnent à ces églises un air de parenté avec celles de Constantinople, comme Fétiyé-Djami ou Zeïrek-Djami (Pantocrator), sont la logique du plan en croix grecque, le souci de l'ornementation extérieure à l'aide des combinaisons décoratives de briques, l'élancement gracieux des coupoles sur de hauts tambours percés de baies encadrées par des colonnettes. Une originalité de ces églises est le portique extérieur soutenu par des colonnes qui les encadrait

de trois côtés et dont on trouve des exemples à Constantinople. Certains détails des Saints-Apôtres, les jolies coupoles aux tambours en octogone aux angles, décagonale au centre, dont la courbe échancre la toiture par une ligne molle et ondulée, et surtout la décoration du chevet au moyen d'une véritable mosaïque de briques formant des losanges, des grecques, des rosaces, des entrelacs, peuvent compter parmi les morceaux les plus brillants de l'architecture byzantine.

Enfin l'église d'Eski-Seraï (identifiée à Saint-Élie) construite entre la fin du XIIIe et le XIVe siècles, nous montre l'introduction à Salonique du plan triconque et du vaste narthex des grandes églises de l'Athos, Lavra, Iviron, Vatopédi. C'est un témoignage curieux des rapports entre Salonique et la puissante république de la Sainte Montagne.

D'autres monuments de Salonique ont contribué à augmenter notre connaissance de l'art byzantin. Rappelons entre autres le magnifique ambon de Saint-Georges étudié par M. Bayet[1], aujourd'hui au musée de Constantinople, une des œuvres les plus importantes de la sculpture du Ve siècle. De même l'épitaphios brodé de la Panagia Papagoudi, reproduit dans la délicieuse aquarelle de Le Tourneau (pl. LXVIII), montre la splendeur des arts décoratifs au XIVe siècle[2]. Beaucoup d'églises de Salonique étaient aussi ornées de fresques. M. Diehl cite celles de Saint-Démétrius (dont plusieurs retrouvées au cours des travaux de déblaiement en 1917), de Kazandjilar-Djami, où l'on voit tout un ensemble iconographique, avec des fragments d'un Jugement Dernier, de la chapelle Saint-Nicolas l'Orphelin, de Tchaouch-Monastir. On regrette que les parties les plus intéressantes de ces compositions n'aient pas été reproduites dans son atlas; elles nous apporteraient de précieux éléments et contribueraient peut-être à éclaircir le problème de cette école de peinture macédonienne de la fin du moyen âge dont le mystérieux Pauselinos serait le principal représentant[3].

Ainsi cet ensemble merveilleux de monuments qui constitue seu-

[1] Bayet, Mémoire sur un ambon conservé à Salonique (*Arch. des Missions*, 3e série, t. III).

[2] Le Tourneau et Millet, Un chef-d'œuvre de la broderie byzantine (*Bulletin de correspondance hellénique*, XXIX, 259-268).

[3] Voir G. Millet, *Iconographie de l'Évangile*, 1916, p. 218.

lement la partie échappée aux injures du temps et au vandalisme des hommes, suffit à nous montrer que Salonique fut pendant tout le moyen âge une grande ville d'art et l'on pourrait à l'aide de ses seuls monuments dresser un tableau assez complet de l'histoire de l'art byzantin. Plusieurs d'entre eux comblent de véritables lacunes dans nos connaissances; d'autres apportent des témoignages précieux à des époques mieux connues et permettent des rapprochements instructifs : tel est en particulier le groupe des églises en croix grecque. Ce sont les églises de Salonique qui ont permis à M. Millet de fixer la frontière entre l'influence de Constantinople et celle de l'Orient dans l'architecture de la péninsule des Balkans[1].

V

Mais Salonique n'a-t-elle été qu'une ville d'art? A-t-elle seulement reçu de l'extérieur les principes de son développement artistique ou leur a-t-elle imprimé sa marque? Existe-t-il dans l'histoire de l'art byzantin une école thessalonicienne? Le problème a été déjà posé, mais le bel ensemble de monuments que nous donne le livre de MM. Diehl, Le Tourneau et Saladin permet de l'envisager d'une manière plus complète. Repassons en revue ces monuments.

L'architecture et l'ornementation de la rotonde de Saint-Georges, type de martyrion chrétien, ne constitue pas un fait isolé. Ce genre de monuments et de décoration a été très répandu en Orient. L'originalité de Saint-Georges provient de ce que cette église est un témoin isolé d'une série autrefois très nombreuse. Le décor triomphal de Saint-Georges a ses équivalents dans les baptistères et les églises de Ravenne, dans les mosaïques de Sainte-Pudentienne et de Sainte-Marie-Majeure.

De même l'église d'Eski-Djouma nous montre l'importation à Salonique d'un type syrien : ce n'est pas la création d'une école locale. Son ornementation en mosaïques, si belle qu'elle soit, se rattache à des groupes déjà connus et montre seulement la tradition hellénistique vivante à Salonique.

[1] G. Millet, *L'École grecque dans l'architecture byzantine*, 1916, p. 294.

L'architecture de Saint-Démétrius est intéressante par l'ampleur de ses nefs, favorables aux grands pèlerinages; mais il n'y a là aucun élément local. Nous avons vu que la basilique Saint-Ménas, au lac Mareotis, qui avait la même destination, présentait des dispositions analogues. Il n'est pas jusqu'à l'intercalation des piliers au milieu d'une file de colonnes dont l'Orient ne fournisse de nombreux exemples. Ses magnifiques chapiteaux enfin sont parents de ceux de Ravenne ou de Parenzo; leur technique ajourée est devenue banale à la fin du v[e] siècle dans tout le monde méditerranéen.

Au contraire il en va autrement des mosaïques et il faut bien admettre qu'entre le v[e] et le vii[e] siècle il s'est développé à Salonique une école originale de peinture. La vogue des pèlerinages a favorisé la commande et ce sont les plus illustres des pèlerins qui firent exécuter les somptueuses images votives de Saint-Démétrius. L'une d'elles est due à la munificence de princes de la famille impériale. Il s'est fixé ainsi une tradition qui a produit des chefs-d'œuvre supérieurs à tout ce qu'on voyait au même moment à Ravenne. L'originalité des peintres de Salonique apparaît dans la précision du dessin, dans l'aptitude à saisir les traits individuels du modèle vivant, dans les connaissances anatomiques, dans le goût du paysage pittoresque et réel. C'est du grand art, très vivant et très différent par son esprit de l'art un peu abstrait de l'époque macédonienne, Il a déjà les qualités qui font le charme de la peinture de l'âge des Paléologues.

Par leur analyse si complète des éléments de la structure de Sainte-Sophie, MM. Diehl et Saladin ont posé un problème pour lequel il semble encore hasardeux de proposer une solution. Les maladresses et les tâtonnements qu'ils ont signalés semblent indiquer qu'un architecte local mal préparé s'est trouvé aux prises avec le problème qui consistait à couvrir d'une coupole une nef basilicale. Il est remarquable qu'à l'église de Christianou en Triphylie, la même difficulté ait été résolue par des solutions analogues à celles de Sainte-Sophie. Dans les deux églises, en effet, on constate que l'axe des collatéraux ne correspond pas à celui des deux absidioles. D'autre part les procédés adoptés par l'architecte de Salonique, la construction des quatre piliers de la coupole en avant des files de colonnes et l'évidement de ces piliers annoncent déjà l'église en croix grecque. Comme ce type d'églises s'est développé à Salonique dans les siècles

suivants, on peut se demander si la construction de Sainte-Sophie n'est pas le point de départ d'une tradition locale à laquelle on doit Kazandjilar-Djami, Saint-Panteleimon, les Saints-Apôtres. C'est de l'origine même du plan en croix grecque qu'il s'agit.

Mais on ne pourrait, sans se heurter à des objections très fortes, faire honneur à Salonique d'avoir créé le plan en croix grecque. Sa plus ancienne église qui représente ce type, Kazandjilar-Djami est datée de 1028 : or, à Constantinople, Boudroum-Djami, que M. Ebersolt croit pouvoir identifier avec le Myrelaion de Romain Lécapène (920-944)[1] offre ce plan d'une manière très nette. Tout au plus peut-on admettre que l'architecte de Sainte-Sophie de Salonique fut en son genre un novateur et, de nombreuses années avant la construction de la grande Sainte-Sophie du Bosphore, imagina des solutions dont s'inspirèrent les créateurs du plan en croix grecque.

De même faut-il attribuer à une école thessalonicienne le développement organique que les auteurs de ce livre ont constaté à Saint-Panteleimon, à Yacoub-pacha-djami, aux Saints-Apôtres? Il est exact que chacune de ces églises, construites entre le XIIe et le XIVe siècle, semble marquer un progrès sur la précédente. Mais ne pourrait-on pas constater la même évolution à Constantinople? En réalité, ces charmantes églises n'ont rien qui appartienne en propre à Salonique; leurs élégantes coupoles dont les tambours sont évidés comme des clochers gothiques, leurs mosaïques de briques décoratives ne sont que des importations de Constantinople. On ne trouve rien dans l'architecture de Salonique qui rappelle l'originalité de l'école grecque en face de Byzance. Comme l'a montré M. Millet, Salonique et Constantinople s'opposent dans l'histoire de l'architecture à la Grèce et à l'Orient. Ce jugement, trop absolu dans l'ensemble, est exact à partir du XIIe siècle. Depuis cette époque c'est l'influence de Byzance qui domine dans l'architecture de Salonique, dont le rôle spécial a été d'en répandre les méthodes en Macédoine.

Quant à Eski-Seraï, c'est, nous l'avons vu, un exemple isolé de l'introduction du plan athonite à Salonique. Mais on peut tirer de ce fait deux conclusions intéressantes. Tout d'abord Salonique n'a exercé aucune influence sur l'architecture monastique de l'Athos :

[1] Ebersolt, *Les églises de Constantinople*, p. 145.

c'est là, semble-t-il, un argument décisif qui nous empêche de croire à l'existence d'une grande tradition architecturale à Salonique, car si cette tradition eût existé, on ne manquerait pas d'en saisir au moins quelques influences dans l'architecture de l'Athos. D'autre part, c'est par Salonique que le plan triconque s'est propagé en Macédoine et en Épire.

Enfin, nous l'avons vu, l'histoire de Salonique ville d'art comporte un dernier problème qu'il est dans l'état actuel malaisé de résoudre. Il a existé du XIVe au XVIe siècles une école macédonienne de peinture qui a travaillé non seulement en Macédoine, mais aussi en Serbie et jusqu'en Russie. Or son dernier représentant, Panselinos, qui exécuta au Mont Athos les peintures du Protaton vers 1540 et décora aussi Rossicon et Chilandari, était, d'après Denys de Fourna, originaire de Salonique. Il est donc vraisemblable que Salonique soit le berceau de cette puissante école, largement pénétrée, dit M. Millet, par le souffle de la Renaissance. Malheureusement l'étude des débris de fresques trouvées à Salonique n'a pas été faite encore d'une manière assez systématique pour qu'on puisse envisager cette question.

Ainsi les faits que nous avons essayé de rassembler nous conduisent à la même conclusion. Il n'a pas existé au moyen âge une école d'art thessalonicienne dont on puisse suivre la tradition ininterrompue du Ve au XVe siècle et qui soit analogue à l'école de Constantinople. Poste avancé de Byzance en Occident, Salonique est un carrefour et en même temps une escale. Des influences, variables suivant les siècles, s'y sont sans cesse entrecroisées. Ses rapports artistiques ont été fréquents avec l'Anatolie et la Syrie au Ve et au VIe siècle, avec Constantinople surtout à partir du XIIe siècle, avec le Mont Athos à la fin du moyen âge. Mais en outre elle a été un centre de propagande pour les formes d'art qu'elle avait reçues d'ailleurs et elle a joué un rôle capital dans la diffusion de l'art byzantin dans la péninsule des Balkans et surtout en Serbie.

Il serait d'ailleurs injuste et inexact de considérer Salonique comme une simple colonie artistique de Byzance. Elle n'a pas été entièrement passive et nous avons pu discerner qu'à plusieurs reprises elle a fait preuve d'une activité créatrice. Sainte-Sophie nous a révélé un architecte d'initiative hardie, un véritable précurseur. Mais surtout les mosaïques de Saint-Démétrius ont une origi-

nalité et une saveur locale qui les distinguent des autres monuments de la peinture byzantine. Et au déclin même du moyen âge nous devinons l'existence à Salonique de la grande école de peinture à laquelle les églises serbes sont redevables de leur décoration.

Pour être subordonné à celui de Byzance, le rôle de Salonique dans l'histoire de la civilisation byzantine n'en est pas moins essentiel. Tout en gardant en face de Constantinople une forte personnalité, elle a été pour cette civilisation à la fois un rempart et un foyer d'active propagande. C'est par Salonique que les empereurs ont pu maintenir leur autorité dans la péninsule des Balkans; c'est par elle que les peuples yougo-slaves ont connu le christianisme, l'hellénisme et l'art byzantin. C'est à Salonique autant qu'à Constantinople que l'empire byzantin a dû son existence millénaire.

Louis BRÉHIER.

VARIÉTÉS.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE PÉTROGRAD DU XVIIIe AU XXe SIÈCLE.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1]

III

Après avoir exposé les origines de l'Académie des Sciences, qui s'annexa comme on l'a vu l'Académie russe, nous continuons son histoire jusqu'à nos jours. En 1803, sous le consulat d'un président qui était, lui, un Russe authentique, Nicolas Nicolaevitch Novosiltsov, elle avait reçu un nouveau règlement. Elle se composait désormais de dix-huit académiciens ordinaires et de vingt adjoints. Elle avait maintenant une section spéciale d'histoire, de statistique et d'économie politique, et, comme annexe, une chaire de

[1] Voir le premier article dans le cahier de juillet-août, p. 203.

langues orientales. Elle devait instruire un certain nombre de jeunes gens, sujets russes, pour en faire des adjoints, et d'autre part s'occuper à vulgariser les connaissances utiles. Elle devait, chaque année, publier des recherches théoriques en diverses langues et un volume russe intitulé le *Journal Technique*. D'autre part, elle devait entrer en rapport avec les universités alors fort peu nombreuses[1] pour y recruter des élèves qui pourraient un jour devenir des adjoints. L'Académie, sous la présidence de Novosiltsov, publia en russe des *Recherches théoriques* (1808-1819), le *Journal technique* (1804-1815), un *Journal statistique* en allemand, un recueil intitulé *Archive des littératures asiatiques*. En 1803 avait été commencée en langue française la série des *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*.

A Novosiltsov succéda comme président un gentilhomme russe qui resta en fonction pendant près de quarante ans (1818-1864), Serge Semenovitch Ouvarov, père du fameux archéologue qu'ont bien connu ceux d'entre nous qui, s'intéressant aux antiquités slaves, ont eu naguère l'occasion de voyager en Russie. Serge Semenovitch avait reçu une éducation cosmopolite et possédait une véritable érudition. Né en 1786, il avait commencé par servir dans la carrière diplomatique, il avait été attaché aux ambassades de Vienne et de Paris. Il avait fait en Allemagne la connaissance des frères Humboldt, de Gœthe et d'autres sommités intellectuelles. Il avait collaboré à diverses revues russes et étrangères. En 1810 il avait été, malgré son jeune âge, nommé curateur (nous dirions recteur) du Cercle universitaire, autrement dit, de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il devint plus tard adjoint au ministre de l'Instruction publique et, en 1832, ministre de l'Instruction publique. Il fonda en cette qualité le *Journal* (en français nous dirions plutôt la *Revue*) mensuel de ce Ministère qui subsistait encore récemment et qui était au point de vue scientifique et pédagogique un des recueils les mieux faits de l'Europe. En 1810 il publiait en français à Pétersbourg une brochure sur un *Projet d'une Académie asiatique en Russie*. Il contribua puissamment à la fondation du Musée asiatique de cette ville. Ce fut lui qui créa l'université de Kiev, l'observatoire de Pulkovo, améliora le statut des universités russes et s'appliqua énergiquement à mettre en ordre les collections de l'Académie des Sciences.

[1] Ces universités étaient celles de Moscou (fondée en 1755), de Vilna (plutôt polonaise), de Dorpat où dominait la langue allemande, de Kharkov et de Kazan (fondée en 1805.) Celle de Pétersbourg ne devait être ouverte qu'en 1809.

Ouvarov se piquait d'aimer les lettres et entreprit des travaux qui, aujourd'hui encore, ne sont pas sans valeur. Comme à beaucoup de ses contemporains, la langue française lui était au fond plus familière que la langue russe et il la maniait avec aisance. Il publia en français en 1812, à la veille de la guerre qui allait mettre aux prises sa patrie et la France, un *Essai sur les mystères d'Éleusis* imprimé à Saint-Pétersbourg à 100 exemplaires (librairie Pluchard). La bibliothèque de l'Institut possède un exemplaire de cette édition princeps avec cette dédicace autographe *hommage de l'auteur à la troisième classe de l'Institut*. Ouvarov n'oublie pas qu'il a fait ses études en Allemagne et le frontispice est suivi de cette dédicace imprimée : *A la société royale des Sciences de Gottingue, hommage de reconnaissance et de respect*. Cette Société avait en 1811 donné à Ouvarov le titre d'associé ou de correspondant, et cet honneur, dit-il dans sa préface, « lui inspira le désir d'écrire sur quelque matière d'antiquité dont il s'était occupé depuis longtemps ». En 1815 il fit paraître à Saint-Pétersbourg (librairie Pluchard) une seconde édition revue et augmentée de cet opuscule. Il rappelle dans la préface les circonstances au milieu desquelles avait paru la première : « A une époque aussi peu favorable aux lettres, des travaux purement littéraires, entrepris dans le voisinage du Pôle, durent demeurer presque inconnus ». Enfin en 1816 l'ouvrage acquit chez nous ses lettres de grande naturalisation, grâce à une édition nouvelle, revue, corrigée et augmentée, imprimée à l'imprimerie royale et précédée d'une introduction signée Le Bon S. de S. (Silvestre de Sacy)[1].

Dans cette édition l'auteur prend les titres suivants : conseiller d'État actuel de Sa Majesté l'Empereur de Russie, curateur de l'Instruction publique dans l'arrondissement de Saint-Pétersbourg. Je n'ai point qualité pour apprécier ici le travail d'Ouvarov; le lecteur qui voudra se rendre compte des progrès de la science en ces matières délicates pourra se donner le plaisir de comparer la modeste brochure du savant russe (142 pages petit in-8°) dans la troisième édition avec le puissant volume de notre excellent confrère, M. Foucart, un in-8° de 500 pages (1914).

Les relations d'Ouvarov avec Silvestre de Sacy sont attestées par une correspondance qui a duré de 1815 à 1837, qui est conservée à la Bibliothèque de l'Institut, et qui a été résumée ici même par M. Henri Dehérain[2]. Ouvarov se montra enchanté de l'honneur qu'on lui avait fait à Paris :

(1) Daunou en a rendu compte — un compte rendu simplement analytique — au *Journal des Savants* (oct. 1916, p. 108-112).

(2) *Journal des Savants*, 1914, p. 450-460.

« Les mots me manquent, écrivait-il à de Sacy le 10-22 octobre 1816, pour vous exprimer la reconnaissance que je vous dois ». Dans une lettre antérieure (10-22 janvier 1816) il laissait percer quelques ambitions académiques. « L'intérêt et la bienveillance que la troisième classe de l'Institut royal de France a bien voulu accorder à mes travaux me font désirer avec empressement de lui appartenir de plus près », et il sollicitait un titre de correspondant. Il dut attendre quelques années, mais il eut mieux. Le 7 janvier 1820 il fut élu associé étranger. C'est, je crois, le premier Russe qui ait eu cet honneur.

Ouvarov profita encore de ses relations avec Silvestre de Sacy pour une négociation importante dont l'Académie russe des Sciences devait bénéficier. Il fut mis par lui en rapport avec le consul de France Joseph Rousseau, orientaliste et correspondant de l'Académie des Inscriptions, dont il acheta à deux reprises d'importantes collections de manuscrits orientaux.

En 1843, Ouvarov qui entre temps avait reçu de l'empereur le titre de comte[1], publiait à Pétersbourg en français un volume intitulé *Études de Philologie et de Critique* (in-8°, Imprimerie de l'Académie impériale des Sciences). Ce volume renfermait les travaux suivants : *Projet d'une Académie Asiatique* : *Essai sur les mystères d'Eleusis* : (c'était la quatrième édition de ce même mémoire). *Examen critique sur la fable d'Hercule, sur les Tragiques grecs*; *Vues générales sur la philosophie et la littérature.* Il renferme en outre deux mémoires en allemand qui rappellent le disciple de Gœttingue. *Nonnos von Panopolis der Dichter*, et *Ueber das Vorhomerische Zeitalter*. En appendice figurait deux Notices, l'une sur Gœthe et l'autre sur le prince de Ligne. Sur la couverture, Ouvarov étale la liste de ses titres : Président de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, associé étranger de l'Institut de France, membre des Académies et Sociétés savantes de Gœttingue, de Copenhague, de Rome, de Madrid, de Naples, de Washington. Trois ans après l'auteur publiait à Paris une deuxième édition de ses études revue corrigée et augmentée d'un morceau inédit. Ce morceau inédit était un essai sur la Rome moderne. Aux titres académiques qui figuraient sur l'édition russe l'auteur a fait ajouter les suivants : Membre de l'Institut historique de Bruxelles, de l'Institut national de Washington, de l'Académie de Toscane, de l'Athénée d'Italie, etc.

[1] Ce titre est absolument étranger à l'histoire russe. *Comte* (*Comes*) veut dire primitivement compagnon du Roi. Le mot des anciennes chroniques russes serait *droujinnik*, membre de la *droujina* ou compagnon; les Russes lui ont préféré l'allemand *graf!*

Il a encore publié à Paris, en 1848, un volume *d'Esquisses politiques et littéraires* précédé d'un essai biographique et littéraire par Léouzon Leduc. Cet écrivain qui avait en 1846 reçu la mission d'aller chercher en Finlande le marbre destiné au tombeau de Napoléon, passait pour entendre quelque peu les choses de Russie. En réalité il n'en savait pas grand chose[1] et la préface qu'il a mise en tête du volume n'est qu'une insignifiante rapsodie.

Dans ce volume, comme dans ceux que je viens d'énumérer, il est impossible de deviner l'origine russe d'Ouvarov. Personne ne fut plus cosmopolite que ce président de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. On chercherait en vain son nom parmi ceux des auteurs russes dans le Catalogue des livres russes de 1825 à 1869 publié à Pétersbourg en 1869 par le consciencieux bibliographe Mejov. Il eut à présider en 1826 l'anniversaire séculaire de la fondation de l'Académie. Il le fit en russe, mais fit traduire le discours en français et ce fut dans notre langue qu'il reçut quelques années plus tard Alexandre de Humboldt qui venait d'achever sa grande exploration de la Sibérie.

Léouzon Leduc écrit dans sa notice plus oratoire que biographique :

Retiré dans son manoir de Poretsch[2] à quelques verstes de Moscou, non loin du village patrimonial d'Ouvarovka, il oubliait les préoccupations de la vie politique pour se livrer aux charmes de la solitude et de ses travaux de prédilection. L'histoire de son pays fut surtout l'objet de ses ardentes recherches. Il en méditait les institutions, des lois, les critériums séculaires, dont il apprit à connaître l'esprit et la portée, de même qu'à démêler l'infinie complication Différent en cela de la plupart de ses compatriotes qui témoignent souvent plus de souci des choses de l'étranger que de celles de leur propre patrie.

Je veux bien en croire Léouzon Leduc sur parole. Mais je ne trouve guère de témoignages concordants dans l'œuvre cosmopolite du comte Serge Semenovitch. Au point de vue russe, son œuvre la meilleure ce fut certainement son fils le comte Alexis Sergieevitch (1824-1884) l'infatigable archéologue, l'organisateur des congrès archéologiques russes, l'initiateur d'une infinité de fouilles qui ont donné les plus brillants résultats. Celui-là n'était pas un cosmopolite; mais un Russe passionné. Il est mort trop tôt, à l'âge de soixante ans et sa veuve la comtesse Praskovia[3] Serguievna née

[1] Voir dans mes *Nouvelles études slaves*, 2e série (Paris, Leroux, 1886), l'article intitulé : Les écrivains français et la Russie, p. 100 à 103.

[2] Exactement Porietchie.

[3] Praskovia en français Prascovie. Ce nom est bien connu par la nouvelle de Xavier de Maistre, *la jeune Sibérienne*. C'est tout simplement une déformation du grec παρασκευή, Vendredi, le jour de préparation au Sabbat.

Stcherbatov, président après lui de la Société archéologique de Moscou, a glorieusement continué sa tradition. A ma connaissance, il n'a publié en français qu'un seul ouvrage (traduit d'ailleurs du russe) *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale et les côtes de la mer Noire* (Paris 1855). Il a fondé en souvenir de son père à l'Académie le prix Ouvarov qui doit alternativement récompenser les meilleurs travaux d'histoire ou d'imagination, uniquement consacrés à la vie russe. Je ne suis pas sûr que le ministre eût jamais songé à une pareille fondation. Il était trop cosmopolite et au fond — comme beaucoup de ses contemporains — peu à son aise dans l'emploi de sa langue maternelle.

Ouvarov, en arrivant à la présidence avait trouvé les finances de l'Académie en assez mauvais état. Les collections n'étaient pas en ordre; les fonds étaient employés plutôt pour le profit personnel des académiciens que pour celui de la science. Ouvarov rétablit un peu d'ordre, fit commencer (en russe) une collection de voyages scientifiques, augmenta les ressources de l'Institution et fit acquérir des collections de monnaies et médailles, d'antiquités égyptiennes, de manuscrits orientaux et chinois. Je laisse de côté les expéditions d'ordre purement scientifique pour ne mentionner que celles qui se rapportent à nos études, celle de Sjögren (1794-1855) de Kastren (1813-1852) de Kœppen (1793-1844). Remarquons que parmi ces trois savants, il n'y a pas un Russe authentique. Sjögren était un suédois de Finlande, Kastren également. Leurs ouvrages sont écrit en allemand ou en suédois, ou en français. Quant à Kœppen, né en 1793 à Kharkov, mort en 1864, il était allemand par son père et luthérien de religion. Il a écrit un certain nombre de travaux en russe et a même été l'un des promoteurs des études slaves en Russie; mais il a surtout écrit en allemand et ne peut être considéré comme un véritable russe. Le secrétaire de l'Académie Paul Fuss qui exerça de 1826 à 1855 n'a écrit qu'en allemand et en français. On lui doit notamment, en français, un *Coup d'œil historique sur le dernier quart de siècle de l'existence de l'Académie Impériale des Sciences* (1843).

Je n'insisterai pas sur les travaux d'autres académiciens, Krug, Collins, Trinius, Hesse, Groefe, Kohler, Charmoy[1], Fraehn, Schmidt, dont les noms exotiques disent assez l'origine.

[1] Charmoy, élève de Silvestre de Sacy, était né en France et mourut le 9 décembre 1868 dans le département de la Drôme. Les circonstances dans lesquelles cet orientaliste fut attiré en 1817 en Russie par Ouvarov sont exposées par M. Henri Dehérain dans l'article précité (*Journal des Savants*, 1914, p. 453-457).

En 1841 l'Academie se russifia en partie par l'adjonction de l'Académie russe, dont nous avons parlé plus haut (p. 210). Sous la présidence d'Ouvarov, cette nouvelle section, devenue désormais la deuxième, publia en 1847 un *Dictionnaire de la langue slavonne et russe*, en 1855 un *Dictionnaire de la langue provinciale* et entreprit la publication d'un recueil périodique (*Izviestia*) auquel furent adjointes deux publications spéciales : *Monuments et spécimens de la langue et de la littérature populaire; Matériaux pour les dictionnaires comparatifs de la langue russe et des langues slaves*. Ces deux recueils étaient édités sous la direction d'un slavisant distingué Sxeznevsky, celui-là un Russe authentique. Enfin on commença une collection de *Mémoires* (*Zapiski*). L'Académie russe avait apporté à l'Académie des Sciences ses capitaux et son immeuble. Mais les membres des deux sections antérieures (Science et Philologie classique ou orientale), lui firent un accueil plutôt froid. Et le gouvernement ne s'empressa pas d'égaler les nouveaux venus aux anciens qui manifestaient quelque mauvaise humeur. Les intrus n'eurent ni le traitement ni le logement réservé à leurs prédécesseurs, qui étaient pour la plupart des métèques.

IV

Ouvarov fut remplacé à la présidence par un Moscovite pur sang, le comte Bloudov (né en 1785), qui garda la présidence jusqu'à sa mort arrivée en 1864. Bloudov était le neveu du poète Derjavine, le cousin du poète Ozerov, l'ami de Karamzine et de Joukovsky. Il avait fait partie du groupe littéraire de l'*Arzamas*[1]. C'est dire qu'il était au courant de la vie intellectuelle du monde russe. Ses travaux sont relatifs à des questions de politique, d'économie politique et d'administration. Il fut, à dater de 1857, assisté d'un secrétaire purement russe comme lui, Constantin Stepanovitch Veselovsky (mort en 1890). C'était un statisticien qui travailla d'accord avec le président à russifier l'Académie. Les publications en langue russe se multiplièrent, et désormais les rapports annuels du secrétaire furent rédigés en cette langue. L'Académie célébra les jubilés d'un certain nombre d'écrivains russes, Lomonosov, Karamzine, le métropolitain Eugène, le fabuliste Krylov. Elle publia des monographies en leur

[1] *Arzamas* est une petite ville du gouvernement de Nijny Novgorod. Elle a donné son nom à un groupe littéraire analogue à notre Cénacle qui, vers 1820, se réunissait autour de Karamzine.

honneur ou des documents inédits, fit paraître une édition monumentale du lyrique Derjavine (année 1868 et suivantes). Cette édition était accompagnée d'un commentaire d'un laborieux académicien, Jacob Karlovitch Grot. Grot a été un des bons serviteurs de la langue russe. Mais son prénom patronymique Karlovitch (fils de Charles), suffit à nous avertir que lui aussi était un métèque d'origine allemande. Grot est la forme *plattdeutsch*, autrement dit bas-allemande, de Gross. Son grand-père, Joachim Grot, était un pasteur évangélique originaire du Holstein qui, comme beaucoup de ses compatriotes, vint s'établir à Pétersbourg, où ses descendants se sont complètement russifiés.

Grot fut un des principaux philologues russes du XIX[e] siècle. Notons en passant qu'un autre académicien, d'ailleurs simple correspondant, Vladimir Ivanovitch Dal (né à Lougan en Ukraine en 1801, mort à Moscou en 1872), l'auteur du meilleur dictionnaire russe, était également un métèque. Sa famille était d'origine danoise. Son dictionnaire a eu trois éditions. Les deux premières ont paru du vivant de l'auteur. La troisième, éditée après sa mort, a été revue et complétée par un autre métèque né à Radzimin aux environs de Varsovie, Polonais par conséquent, mais d'origine française, comme son nom suffit à l'indiquer : M. Baudouin de Courtenay.

A Bloudov succéda l'amiral Lüttke dont les prénoms, Friedrick Benjamin, suffisent à indiquer l'origine exotique (1864-1882). Mais Lüttke était né à Pétersbourg et il a écrit en russe des récits de voyage dont l'un a été traduit en français. Son successeur, de 1882 à 1889, fut un humaniste purement russe, le comte Dmitri Andreevitch Tolstoï. C'était un administrateur et un financier. Il est connu dans notre public par un livre publié en français sur *Le Catholicisme romain en Russie.* Sous sa direction fut entreprise une collection russe de *Matériaux pour l'histoire de l'Académie des sciences.* A dater de 1889, la présidence de l'Académie fut confiée à un poète distingué, membre de la famille impériale, le grand-duc Constantin Constantinovitch. Il est mort, si je ne me trompe, dans le courant de l'année 1915. Il était président lorsqu'a eu lieu au cours de l'année 1913 le Congrès international des Académies. La présidence de cette réunion lui en serait revenue de droit; il s'y est dérobé, alléguant qu'il était retenu en province par ses fonctions d'inspecteur des Écoles militaires et il s'est contenté d'envoyer à l'illustre assemblée un télégramme de regrets et de bienvenue. Il a été suppléé par M. Baklund, de l'Académie des sciences, directeur de l'Observatoire de Pulkovo. M. Baklund, né à Lenghem en Suède, le 6 avril 1846, était lui aussi un métèque.

J'ai sous les yeux la liste des membres ordinaires de l'Académie au 1er janvier 1917. Cette liste est bien moins considérable que celle de notre Institut. Elle compte en tout trente-sept noms. Il est vrai que les Académiciens russes ont en temps normal, quand le rouble n'est pas au taux misérable où il est tombé aujourd'hui, [1] un traitement qui est plus de quatre fois supérieur à l'indemnité de nos académiciens (3 000 roubles). L'Académie est officiellement divisée en trois sections : 1° celle de physique-mathématique qui représente notre Académie des Sciences et qui compte dix-neuf membres; 2° celle de langue et de littérature russe qui compte huit membres [2]; 3° celle des sciences historiques et philologiques qui compte en tout dix membres, soit un total de trente-sept membres. Presque tous ont des noms russes et quatre seulement trahissent une origine allogène. Parmi ces derniers figure le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Serge Fedorovitch Oldenbourg. Si M. Oldenbourg a des origines germaniques, il n'est en tout cas pas né en Allemagne. Il est originaire de la Transbaïkalie. Dans les trois groupes que je viens de signaler, on ne voit rien qui ressemble à l'Académie française. Le plan primitif ignorait absolument la littérature.

Cette lacune a été comblée, mais seulement d'une façon incomplète par un ukaze du 8 janvier 1900. Cet ukaze a créé un certain nombre de membres honoraires dans l'ordre des belles-lettres [2]. Parmi ces membres honoraires figuraient les romanciers Tolstoï, Tchekhov, Korolenko, Boborykine, dont les œuvres sont plus ou moins connues de notre public et d'autres littérateurs avec lesquels il est familier; l'un d'entre eux est devenu depuis membre ordinaire de la deuxième section. Tout ce que je sais des travaux académiques de ces membres honoraires, dispersés d'ailleurs sur toute la surface de l'Empire, c'est qu'ils devaient procurer des éditions des classiques russes dont, à ma connaissance, deux volumes seulement ont déjà paru.

L'*Annuaire officiel* de la cour pour l'année 1913 passe également sous silence ces membres honoraires. Le *Calendrier statistique* de Souvorine pour la même année ne donne leur liste que d'une façon incomplète.

Chez nous, l'Académie française a été le foyer initial autour duquel se sont successivement groupées les Académies des Inscriptions, des Sciences, des Beaux-Arts et des Sciences morales pour constituer l'Institut de France; c'est tout le contraire en Russie. La Russie n'a ni section des Beaux-Arts

(1) Le rouble en temps de paix valait 2 fr. 65.

(2) Actuellement, dix à la suite de deux nouvelles nominations.

au sens où nous l'entendons [1], ni section des Sciences morales. Celle qui devrait représenter la littérature est encore traitée en Cendrillon et n'a pas voix au chapitre.

En 1872, l'archiviste de l'Académie, M. Schmidt, a publié en français un *Tableau général méthodique et alphabétique des matières contenues dans les publications de l'Académie impériale des Sciences depuis sa fondation.* Il y a joint une liste des présidents et des membres de l'Académie depuis sa fondation. Cette liste a été réimprimée, cette fois en russe, en 1873, au tome XXII des *Mémoires* de l'Académie.

Ce travail a été repris et complété en langue russe dans un volume auquel j'ai déjà fait allusion : *Liste des membres de l'Académie impériale des Sciences de 1725 à 1907, par B. L. Modzalvsky* (Pétersbourg 1908, un vol. in-16 de 404 pages). C'est un répertoire fort utile.

Il existe en russe un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire de l'Académie dont voici les titres. *Histoire de l'Académie des Sciences*, par feu Pekarsky (1827-1872) qui fit partie de la section russe de l'Académie. *Recueil de Matériaux pour l'histoire de l'Académie au XVIIIe siècle*, par Kunik (2 vol., Saint-Pétersbourg, 1865). L'auteur, né sujet prussien, est un de ces nombreux Allemands qui se sont russifiés au XIXe siècle. *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Académie impériale des Sciences* (10 vol.). Enfin rappelons *l'Histoire de l'Académie russe* (celle de la princesse Dachkov) par feu Soukhomlinov.

Comme notre Institut, l'Académie de Pétrograd a sous sa tutelle un certain nombre d'établissements scientifiques : les Musées asiatique, botanique, géologique et minéralogique, zoologique, et le Musée d'anthropologie et d'ethnographie qui porte le nom de Pierre le Grand.

Au XVIIIe siècle les publications de l'Académie étaient surtout rédigées en latin et en allemand. Il nous suffira de rappeler les titres des principales : *Commentarii Academiæ imperialis scientiarum* (t. I-XIV, 1726-1746); *Novi commentarii Ac. scient.*, (t. I-XX, 1750-1776); *Acta Ac. Scient.* (t. I-VI, 1778-1786); *Nova acta Ac. Scient.* (t. I-XV. Au XIXe siècle on préfère au latin le français et l'allemand comme langues internationales : *Mémoires de l'Ac. Imp.* (t. I-XI, 1809-1830); *Recueil des Actes des séances publiques de l'Académie impériale* (21 vol., 1827-1849); *Comptes rendus de l'Académie* (8 vol., 1850-1858); *Bulletin scientifique* (10 vol., 1837-1842); *Bulletin de la classe historico-philologique* (1843-1849). Puis on voit apparaître en allemand une publication

[1] L'Académie des Arts correspond à notre École des Beaux-Arts,

considérable : *Beiträge zur Kenntniss des russischen Reiches und der angränzenden Länder Asiens* (Contributions à la connaissance de l'empire russe et des pays voisins), par C. Baer et G. Helmersen. Les deux rédacteurs de ce recueil étaient deux Allemands de Russie. Baer (1792-1876) était originaire de l'Esthonie, Helmersen (1803-1885) également. Leur recueil comprend vingt-quatre volumes, relatifs pour la plupart aux régions de l'Oural et à la Sibérie. Ces volumes sont dus à différents explorateurs. L'un d'entre eux, le n° 3, est en français : *Essai sur les ressources territoriales et commerciales de l'Asie occidentale*, par J. de Hagemeister. Le n° 12 est traduit du russe. C'est une version du célèbre mémoire de Pogodine sur la Chronique dite de Nestor. Elle est accompagnée de la traduction d'un mémoire de Danilovitch sur les Chroniques lithuaniennes.

D'autre part, les communications en langue allemande étaient fréquentes jusqu'à la guerre dans le *Bulletin polygotte* de l'Académie.

Ce ne fut que sous la présidence de la princesse Dachkov que l'Académie commença à tenir des séances en russe, et à faire paraître en cette langue des publications telles que : *le Bulletin Académique* (1779-1881), *l'Interlocuteur* (ou le causeur) *des amis de la langue russe* (1783-1789), *Nouveau recueil mensuel* (1770-1801). Mais ces publications, faute d'académiciens russes, n'avaient que peu de collaborateurs. C'est pourquoi Catherine, d'accord avec la princesse Dachkov, créa l'Académie russe dont nous avons parlé plus haut.

En 1852, la section russe, devenue la deuxième section de l'Académie des Sciences, entreprit, sous la direction de célèbre slavisant Sreznevsky[1] un recueil (*Izviestia*, c'est-à-dire Comptes rendus) qui devait renfermer, outre les procès-verbaux de ses séances, des œuvres originales des académiciens ou des savants étrangers communiqués dans les séances de la section, concernant la Russie ou les pays congénères, des analyses des œuvres les plus remarquables de la philologie slave-russe, et dans des appendices spéciaux des textes de langue ou de littérature, des matériaux lexicographiques ou grammaticaux.

Peu de temps après, en 1854, l'Académie décida la publication d'un autre recueil : *Outchenia zapiski* (Mémoires scientifiques) qui devait comprendre des travaux un peu plus considérables.

En 1862, on a commencé régulièrement à publier simultanément en langue russe les travaux des trois sections. Les personnes qui s'intéressaient

[1] Ismaïl Ivanovitch Sreznevsky, professeur aux Universités de Kharkov et de Pétrograd, né en 1812, mort en 1880.

à la philologie russe et slave se trouvaient donc encombrées de mémoires sans intérêt pour elle. A dater de 1867, la section russe s'est décidée à publier un recueil indépendant, le *Sbornik*, consacré à des travaux considérables, dont quelques-uns occupent parfois un ou plusieurs volumes. Mais ce *Sbornik* ne laissait pas toujours de place à des études qui parfois auraient gagné à ne point attendre. En 1895, la section russe joignit au *Sbornik* un recueil spécial (*Izviestia*) qui publie des travaux de moindre envergure, des comptes rendus de publications nouvelles.

L'Académie subventionne en outre certains autres périodiques; *l'Orient chrétien*, revue consacrée à l'étude du christianisme en Asie et en Afrique; *les Publications du Musée d'Anthropologie et d'Ethnographie* de l'Académie des Sciences; *la Revue byzantine*.

L'Académie a également contribué à la publication de certains livres : *Spécimens de la littérature populaire des Iakoutes*, par E. R. Pekarsky; *Matériaux pour la linguistique japhétique*, par Arsène Ousan; *Guide au Musée d'Anthropologie et d'Ethnographie*; *Monuments de l'ancienne littérature russe*; *Vie des saints Boris et Gleb*, par Abramovitch; *Bibliotheca Buddhica*, dont vingt volumes ont déjà paru; *la comédie italienne à la cour d'Anna Ivanovna*, par V. N. Perets; *les parlers de l'ouest de Mosalsk*, par Olaf Brock; *Programme pour l'étude des particularités du russe blanc*, par E. Karsky; *Pouchkine et ses contemporains*, par V. Sreznevsky et F. Pokrovsky; *Iconographie de la Mère de Dieu*, par N. Kondakov; *Correspondance des maçons au XVIIIe siècle*, par J. L. Barsov; *Dorothée, métropolitain de Soutcheava et son œuvre*, par S. Tchoban; *Contes et chansons du pays de Bielozersk*, par Boris et Georges Sokolov. La section russe a entrepris depuis une vingtaine d'années la publication d'un grand dictionnaire de la langue russe, qui était arrivé en 1914 à la lettre L, c'est-à-dire à la moitié de l'alphabet russe[1].

Louis LEGER.

[1] Cette histoire de l'Académie s'arrête à l'année 1914. Nous ignorons ce que dans la crise actuelle sont devenus l'Académie et, ce qui est plus grave, les académiciens.

LIVRES NOUVEAUX.

T. Dempsey. *The delphic oracle, its early history, influence and fall.* Un vol. in-16, 200 p. Oxford, B. H. Blackwell, 1918.

Ce petit livre, élégamment présenté et clairement écrit, a pour objet l'oracle de Delphes étudié non pas dans son cadre monumental, tel que les découvertes de l'Ecole française d'Athènes nous l'ont fait connaître, mais dans son influence et son action, qu'attestent les auteurs et les inscriptions. M. Dempsey a voulu faire œuvre d'historien. Son information est étendue, mais, en dehors des sources antiques, il se limite un peu trop exclusivement aux publications de langue anglaise et l'on s'étonne de ne relever que deux noms français et deux noms allemands dans la liste des principaux ouvrages modernes qu'il a consultés.

Un premier chapitre traite des plus anciens cultes de Delphes. C'est l'introduction nécessaire à l'histoire de l'oracle. La religion d'Apollon n'est, en effet, que le dernier anneau d'une longue chaîne. Apollon avait été précédé sur le sol delphique par Gè, Thémis, Poseidon, Dionysos. Il est lui-même le grand dieu des Doriens, introduit et imposé par les conquérants.

Son influence à l'époque historique est considérable. Tous les États grecs et souvent même les rois barbares la subissent. Bien des raisons contribuent à l'expliquer. Les unes sont d'ordre historique : rapports étroits d'Apollon avec les anciennes divinités delphiques dont il est l'héritier, avec les conquérants doriens, avec Zeus. D'autres sont d'ordre géographique : majesté du site de Delphes, avantage de sa position au centre de la Grèce. D'autres, enfin, sont d'ordre proprement religieux : prestige de la Pythie, qui rendait ses oracles suivant un rituel bien fait pour frapper des imaginations ; sagesse et habileté des administrateurs du sanctuaire, qui s'attachaient à favoriser les progrès de la civilisation et à encourager les philosophes, les poètes et les artistes.

M. Dempsey passe en revue les différents domaines dans lesquels se faisait sentir l'action de l'oracle.

En matière politique Apollon ne réussit pas, faute de moyens de coercition, à vaincre le particularisme auquel les Grecs étaient attachés si jalousement et à réaliser l'unité nationale. Mais quand les cités lui soumettaient leurs différends, elles s'inclinaient devant sa sentence, presque toujours conforme à l'équité. Tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir parfois favorisé Sparte, la grande puissance dorienne. En revanche, il a rendu à l'hellénisme de grands services. Presque partout il a combattu les tyrans. Il a stimulé et guidé la colonisation : ses relations avec tous les points du monde hellénique lui permettaient d'être informé des ressources de chaque région et des possibilités de succès de chaque entreprise ; le sanctuaire était « comme un grand bureau des renseignements ». Apollon enfin a incité les Grecs à rédiger et codifier leurs lois, à affranchir leurs esclaves.

En matière religieuse l'oracle était plus écouté encore. On l'interrogeait

sans cesse. Pour tout ce qui concernait l'exercice du culte, il était l'interprète des volontés divines, l'arbitre des États et des particuliers, le conseiller des prêtres et des fidèles. A défaut de l'unité politique il réalisait en Grèce l'unité religieuse. En général il se montrait conservateur, hostile aux innovations, et il engageait ceux qui le consultaient à respecter les coutumes traditionnelles de leurs cités. En deux cas, cependant, il faisait du prosélytisme : c'est quand il s'agissait du culte de Dionysos et du culte des héros, tandis qu'au contraire il se montrait fort réservé à l'égard des mystères éleusiniens. Un détail des rites delphiques choque les modernes : la coutume barbare des sacrifices humains est une regrettable survivance des vieux âges, maintenue par traditionnalisme dans ce milieu, par ailleurs si éclairé.

Au point de vue moral, la légende d'Œdipe, la légende d'Oreste, l'histoire du spartiate Glaucos racontée par Hérodote, marquent les trois phases de l'évolution qui conduisit l'oracle à une conception très haute, suivant laquelle la moralité résidait dans la conscience et la seule volonté du mal était condamnable comme le mal lui-même. C'est cette idée et d'autres analogues qu'exprimaient les célèbres maximes gravées sur les murs du temple d'Apollon ; c'est d'elles que s'inspirait la Pythie pour enseigner le respect de la vie humaine et de la parole jurée, pour condamner la cupidité, l'avarice et la luxure. La religion d'Apollon ne paraît avoir admis qu'assez tard, sous l'influence du culte dionysiaque, la croyance à l'immortalité et aux récompenses d'outre-tombe. Mais la katharsis ou purification nécessaire des suppliants, purification morale et non pas seulement matérielle, était un élément essentiel de la doctrine delphique.

Le dernier chapitre nous retrace rapidement les phases du déclin de l'oracle. Le VIe siècle avant Jésus-Christ avait marqué son apogée. La guerre médique, où il parut hésitant, lui porta un premier coup. La guerre du Péloponnèse précipita sa décadence. Pendant la deuxième guerre sacrée les Phocidiens dépouillèrent le sanctuaire de ses trésors ; en 279 les Gaulois le pillèrent de nouveau. Cependant aux IIIe et IIe siècles il connut un retour de prospérité et fut comblé de présents par les rois hellénistiques. Puis, de nouveau on le délaissa. En vain les empereurs romains essayèrent à plusieurs reprises d'y ranimer la vie religieuse. Théodose et Arcadius abolirent définitivement le culte d'Apollon.

En appendice M. Dempsey examine deux points de détail : il voit dans le serpent Python l'emblème d'une ancienne divinité delphique, sans doute Gè, et dans les Hosii les prêtres de Dionysos. M. Besnier.

Corpus scriptorum latinorum Paravianum, moderante Carolo Pascal, Paravia, Turin, 1916-1918.

Les savants italiens, trouvant par trop lourd le tribut que leurs écoles payaient chaque année à la librairie allemande, ont entrepris de publier une nouvelle collection de textes latins sans traductions ni commentaires et ils ont réalisé, en pleine guerre, sous l'active direction de M. Pascal, professeur à l'Université de Pavie, cette gageure de mettre en vente, pour leurs débuts, une vingtaine de fascicules. L'impression en est parfaite. Pour ménager autant que possible la bourse des étudiants, on a divisé les œuvres les plus vastes en un grand nombre

de fascicules, de sorte qu'ils peuvent à bon compte se procurer les morceaux inscrits au programme de l'année ; une comédie de Plaute, un dialogue de Cicéron, trois livres de l'*Énéide*, deux livres des *Histoires* de Tacite forment quatre fascicules; les prix s'échelonnent entre 1 fr. 25 et 5 francs. Les textes sont du reste donnés intégralement, comme ils doivent l'être pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur; dans la prose on a numéroté non seulement les chapitres, mais les paragraphes. Bref on voit que l'esprit pratique du directeur et de l'éditeur a su réunir toutes les conditions pour rendre commode le maniement de ces petits volumes. Mais on se tromperait, si on croyait que seuls les étudiants ont intérêt à en faire l'acquisition. M. Pascal, patronné à Rome par l'Académie des Lincei, à Turin par l'Académie des sciences, a trouvé tout de suite autour de lui, prête à l'aider dans sa lourde tâche, une cohorte de philologues consciencieux, formés aux bonnes méthodes, parmi lesquels MM. Sabbadini, Valmaggi, Ramorino, de Gubernatis, Zuretti; sans prétendre élever un monument, comparable à l'arc de triomphe gravé sur leurs couvertures, ni séduire le lecteur par la nouveauté de leurs hypothèses, ces latinistes distingués ont fait avec empressement tout ce qui dépendait d'eux pour mettre leur publication, dans les limites qui leur avaient été tracées, au niveau de la science moderne. Chaque fascicule est précédé d'une brève introduction en latin, où sont résumées les recherches et les discussions les plus récentes sur les meilleurs manuscrits, leur origine, leur généalogie et leur autorité respective; l'appareil critique, toujours très sobre et où l'on n'admet que rarement les conjectures, occupe la fin du fascicule, disposition que l'on peut regretter, car elle risque de rebuter la bonne volonté des étudiants, même de ceux qu'on réussit à intéresser aux problèmes de la critique verbale: il vaudrait mieux qu'ils en trouvent les éléments au bas de chaque page. Quelques fascicules sont pourvus d'une excellente *Bibliographie* des éditions et des dissertations les plus importantes publiées depuis un siècle environ; pourquoi manque-t-elle dans d'autres, ou pourquoi n'est-elle pas établie partout dans le même ordre et sous la même forme typographique? Quelques-uns des collaborateurs de M. Pascal, mais quelques-uns seulement, ne se sont pas contentés de dresser un *Index nominum*; ils ont eu l'heureuse idée d'y ajouter un *Index verborum*. Si le plan semble avoir été légèrement modifié, ou plutôt enrichi, pour notre plus grande commodité, en cours d'exécution, c'est une raison de plus de féliciter nos confrères italiens de leur hardiesse, de leur courageux labeur et aussi de leur union dans cette entreprise collective. Voir nettement le but à atteindre, travailler avec persévérance sans le quitter des yeux, puis, quand l'occasion se présente, donner tout son effort pour la saisir avec promptitude, ce sont là essentiellement des qualités latines ; la *celeritas conficiendi*, que Cicéron louait chez Jules César, est un gage certain de victoire, quand elle a été précédée par une longue et méthodique préparation. Les petits volumes de la maison Paravia, sous leur apparence modeste, auront du succès, n'en doutons pas, dans les universités italiennes. Tout présage qu'ils en auront aussi ailleurs.

GEORGES LAFAYE.

Ministero delle Colonie Notiziario archeologico, Anno II, fasc. 1 et 2, Rome, 1916, in-4°.

Le ministère des Colonies d'Italie vient de faire distribuer le compte rendu des fouilles faites en Cyrénaïque et en Tripolitaine et des résultats obtenus en 1915-1916; le fascicule précédent de la publication remonte à 1915 (Cf. *Journal des Savants*, 1915, p. 373.) Ce recueil de notices mérite d'être signalé. Il contient un article sur les thermes romains de Cyrène par M. Ét. Ghislandoni. Le plan de l'édifice n'offre rien de bien remarquable; mais on y a découvert des statues d'un grand intérêt, notamment un charmant Éros bandant son arc, deux groupes des trois Grâces, une statue colossale de Mercure et une statue d'Alexandre. M. Ghislandoni a publié aussi quelques inscriptions : un milliaire de l'empereur Hadrien appartenant à la voie d'Apollonie à Cyrène, une borne-limite indiquant l'étendue du terrain repris, dans cette dernière ville, par le peuple romain à des usurpateurs. M. Aurigemma a consacré un article aux découvertes faites en démolissant les murs de la ville de Tripoli et MM. Bonelli et Nallino aux inscriptions turques des portes de Tripoli. De belles planches et de très nombreuses illustrations accompagnent le texte.

R. C.

Edward E. Cutts. *Parish priests and their people in the middle ages in England.* Un vol. in-8 de xviii-580 pages (avec de nombreuses gravures). London, Society for promoting christian knowledge, 1914. — Bernard Lord Manning. *The people's faith in the time of Wyclif.* Thirlwall Essay 1917. Un vol. in-12 de xvi-196 pages. Cambridge, University Press, 1919.

Le premier de ces livres est de la famille, nombreuse en Angleterre, des ouvrages de vulgarisation qui sont faits sérieusement et se présentent avec un air cossu, mais qui contiennent beaucoup de hors-d'œuvre, ne sont pas très ordonnés et ne satisfont que médiocrement aux exigences d'une critique exacte. Pour bien des raisons, la littérature de ce genre, relative à l'histoire des choses ecclésiastiques, est particulièrement riche chez nos voisins. Je pense à la *Pilgrim Life in the middle ages* de M. Sidney Heath (1911) et aux écrits analogues.

Ce n'est pas aux érudits que M. Cutts s'adresse; ils ne sont donc pas en droit de se plaindre que son livre soit, pour eux, peu instructif et sans nouveauté. Ils apprécieront surtout les planches, ou plutôt quelques-unes d'entre elles; car l'illustration est, elle aussi, très inégale : à côté d'excellentes reproductions de manuscrits, des gravures qui paraissent tirées d'un vieux stock de cuivres périmés en possession des éditeurs. Notons que la plupart des miniatures reproduites d'après les originaux sont tirées, comme le frontispice même de cet ouvrage sur la vie paroissiale « dans l'Angleterre du moyen âge », de manuscrits aujourd'hui conservés en Angleterre, mais d'origine française.

L'autre opuscule est un essai académique, plus conforme, quant au fond et d'aspect, aux travaux dont nous avons l'habitude. Bonne bibliographie des sources, d'ailleurs bien connues, au commencement. Ces sources ont été dépouillées avec intelligence, et semble-t-il, avec soin. Il y a des

détails curieux, comme ce passage du *Handlyng Synne* de Robert Mannyng, qui fait honneur aux Anglais de son temps d'avoir inventé déjà « la semaine anglaise », c'est-à-dire le chômage de l'après-midi du samedi, en l'honneur de Notre-Dame qui, le samedi après la crucifixion, persista seule à croire à la résurrection prochaine. Mannyng parle d'un prêtre anglais qui introduisit cette coutume en Italie avec succès. — La conclusion de l'*essayist* est très raisonnable; c'est une erreur des protagonistes de la renaissance catholico-romantique en Angleterre au XIXe siècle d'avoir cru et propagé que l'Église anglaise du moyen âge était conforme à leur idéal; non seulement il s'y passait beaucoup d'abus sur lesquels il est naturel que le romantisme ait jeté un voile, mais la tendance puritaine ou évangélique, directement contraire à celle du mouvement d'Oxford, y était déjà puissamment représentée. Les ressemblances si frappantes de *Piers the Plowmann* et du *Pilgrim's Progress* ne sont pas accidentelles; et de pieux versificateurs firent entendre, dès le XIVe siècle, des accents vraiment « wesleyens ».

Ch.-V. LANGLOIS.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉS.

Catalogue of the library of the Glasgow archaeological society. In-8, 148 p. Glasgow, Maclehose, 1919.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.... Ouvrage fondé par Ch. Daremberg et rédigé... sous la direction de Edm. Saglio, avec le concours d'Edm. Pottier et G. Lafaye.... *Tables*, avec la collaboration de J. Normand. In-4, 171 p. Paris, Hachette et Cie, 1919.

J.-R. Harris, *Origin and meaning of apple cults*. In-8, 50 p. Manchester, Univ. Press, 1919.

M. Holleaux, Στρατηγὸς ὕπατος. *Étude sur la traduction en grec du titre consulaire* (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.... Fasc. 113). In-8, x-168 p. Paris, E. de Boccard, 1918.

P. Jourdan, *Notes de critique verbale sur Scribonius Largus*. In-8, 107 p. Paris, Klincksieck, 1919.

A.-B. Mary Herford, *Handbook of greek vase painting* (Manchester Press publications). In-8, London, Longmans, 1919.

Monumenti antichi pubblicati per cura della R. Accademia dei Lincei. Volume XXV. In-4, 904 p., pl. Milano, U. Hœpli, 1919.

H. Obermaier y P. Wernert, *Las pinturas rupestres del Carranco de Valltorta, castellon* (Junta para ampliacion de estudios). In-4, 134 p., pl. Madrid, Imp. de los sucesores de Hernando, 1919.

C. Pascal, *Le scritture filologiche latine di Giacomo Leopardi*. In-16, 69 p. Catania, F. Battiato, 1919.

J.-N. Svoronos, *L'hellénisme primitif de la Macédoine prouvé par la numismatique et l'or du Pangée*. In-8, xv-652 p. pl. Paris, Leroux, 1919.

MOYEN AGE.

La chanson d'Aspremont. Chanson de geste du XIIe siècle. Texte du ma-

nuscrit de Wollaton Hall, édité par Louis Brandin. Tome I : Vers 1-6154 (Les classiques français du moyen âge publiés sous la direction de Mario Roques. N° 19). In-16, IV-196 p. Paris, E. Champion, 1919.

Chartularium studii Bononiensis : documenti per la storia dell'università di Bologna. Vol. IV. In-8, 332 p. Bologna, L. Cappelli, 1919.

Codice diplomatico dei re aragonesi di Sicilia, 1282-1355, a cura di Giuseppe La Mantia. Vol. I. In-8, CCVI-698 p. (Documenti ecc. Serie I. vol. XXIII). Palermo, Scuola tipografica Boccone del Povero, 1919.

The conquests of Charlemagne (Irish texts society. Vol. XIX). Ed. by Douglas Hyde. In-8, 128 p. Irish texts Society, 1919.

H.-B. Cotterill, *Italy from Dante to Tasso (1300-1600)*. In-8, 645 p., ill. London, Harrap, 1919.

Enciclopedia heraldica y genealogica hispano americana by Salvador Puerta de Latorre; to be complete in about 30 v. of approximately 280 p. each. In-8. New York, F. C. Stechert Co., 1919.

D.-J. Kennedy, *St-Thomas Aquinas and mediaeval philosophy*. In-8, 133 p., pl. New-York, Encyclopedia Press, 1919.

G. Maugeri, *Appunti folkloristici su Aci-Castello*. In-8, 8 p. Catania, V. Gianotta, 1919.

G. Maugeri, *Il Petrarca e S. Girolamo* : Saggio primo. In-16, 96 p. Catania, V. Giannotta, 1919.

P. Rambaud, *La communauté des maîtres chirurgiens de Poitiers (1410-1792)*. In-8, 265 p. Paris, Ed. Champion, 1919.

Le Sacramentaire gélasien d'Angoulême, publié sous les auspices de la Société historique et archéologique de la Charente (avec un fac-similé d'une page du manuscrit original). In-8, XXII-170 p. Angoulême, 1919.

O. Skulerud, *Catalogue of norse manuscripts in Edinburgh, Dublin and Manchester*. Christiania, Dybwad, 1919.

G. Temperley, *Henry VII* (Kings and Queens of England). In-8, 461 p., ill., bibliog. London, Constable, 1918.

H. Waquet, *Le bailliage de Vermandois* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études... sciences historiques et philologiques. Fasc. 213). In-8, XII-271 p., pl. Paris, E. Champion, 1919.

J.-E. Wells, *First supplement to a manual of the writings in Middle English, 1050-1400*. In-8, 947-1037 p. New-Haven (Ct.) Yale university, 1919.

ORIENTALISME.

D.-R. Bhandarkar, *Lectures on the ancient history of India, on the period from 659 to 325 B. C.* In-8, Calcutta, 1919.

F. Boas, *Kutenai tales*. Together with texts collected by Alexander Francis Chamberlain. In-8, 399. Washington, Gov. Print. Office, 1919.

E. M. Grice, *Records from Ur and Larsa dated in the Larsa dynasty* (Yale Oriental Series. Babylonian texts V. 5). In-4, 56 p., pl. New-Haven (Ct.), Yale university, 1919.

W. Hough, *Exploration of a Pit House village at Luna, New-Mexico* (Proc. of the U. S. National Museum, vol. 55). In-8, 34 p., ill. Washington, Gov. Print. Office, 1919.

H.-H. Johnston, *A comparative study of the Bantu and semi-Bantu languages*. In-8, 315 p. Oxford Press, n° 63, 1919.

C.-E. Keiser, *Selected temple documents of the Ur dynasty* (Yale oriental

series, Babylonian texts. V. 4). In-4, 54 p., pl. New-Haven (Ct.), Yale University, 1919.

D.-H. Kyes, *The literary style of the prophetic books of the english Bible.* In-12, 185 p. Boston, Badger, 1919.

G. Ryckmans, *Les formes nominales en babylonien.* Étude de grammaire sémitique comparée. In-8, 78 p. Paris, Imp. Nationale, 1919.

F.-H. Swift. *Education in ancient Israel from earliest times to 70 A. D.* In-8, 146 p. Chicago, Open court Co, 1919.

Tractate Sanhedrin; Mishnah and Tosefta; the judicial procedure of the Jews as codified towards the end of the second century A. D. Tr. from the Hebrew with brief annotation by Herbert Danby. In-12, 148 p. New-York, Macmillan, 1919.

G.-M. Wrong, H.-H. Langton, and W. S. Wallace, *Review of historical publications relating to Canada* (University of Toronto studies). In-8, 203 p. Toronto, Univ. Press, 1919.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications.

26 septembre. M. Omont signale la récente mise en vente à Londres d'une lettre autographe du roi de France Charles V à son bibliothécaire Gilles Malet. On connaissait déjà deux lettres de Charles V à Gilles Malet, toutes deux conservées à Nantes, l'une dans la bibliothèque de la ville, l'autre au musée Thomas Dobrée. La fausseté de ces deux lettres a été démontrée par un érudit nantais, M. le chanoine Durville ainsi que dans *les Recherches sur la librairie de Charles V*, de Léopold Delisle. Il y a tout lieu de suspecter aussi l'authenticité de la troisième lettre; elle est sans doute l'œuvre du même faussaire, auquel on doit les deux autres, et qui a su très habilement imiter les caractères particuliers de l'écriture authentique de Charles V.

— M. Th. Homolle donne lecture d'une étude sur la frise du Trésor des Athéniens ; les trente métopes de cette frise se répartissent en trois sujets : une Théséide, une Héracléide et une Amazonomachie. Après avoir décrit cette frise en détail, M. Homolle recherche quel est l'esprit qui a présidé à la composition de chacune de ces métopes : il montre qu'à l'opposition d'antithèses que s'appliquait à produire antérieurement la sculpture décorative, a succédé, pour les œuvres contemporaines de la frise du Trésor des Athéniens, un puissant sentiment d'unité s'appliquant à l'équilibre des ensembles et à la symétrie des détails.

— M. René Cagnat communique, de la part de M. Carcopino, professeur à la Faculté d'Alger, une table de mesures romaine, découverte aux environs de Sétif. On y lit, au-dessous des creux ménagés dans la pierre, qui contenaient jadis des mesures de métal, le nom de ces mesures et ceux des

magistrats qui les avaient fait exécuter pour la ville où elles étaient exposées.

1er octobre. M. René Cagnat donne lecture d'une lettre dans laquelle un correspondant bénévole, M. Émile Pic, signale la présence sur une colline voisine d'Euzet-les-Bains (Gard), d'une série de silos semblant remonter à l'époque romaine.

— M. l'abbé Chabot lit une étude sur quelques inscriptions carthaginoises qu'il a rapportées de sa mission en Tunisie; il signale en particulier une dédicace faite à une divinité rarement mentionnée dans le panthéon phénicien, le dieu Chadrafa, dont le nom paraît d'origine iranienne. C'est la première fois qu'on trouve des traces de son culte en Afrique, mais ce culte existait déjà en Phénicie au ve siècle avant notre ère. Il existait aussi chez les Palmyréniens.

— M. Monceaux lit un mémoire intitulé : « Papes donatistes : les évêques schismatiques de Rome ».

17 octobre. M. l'abbé Chabot explique le texte d'une inscription phénicienne découverte à Carthage par le R. P. Delattre. C'est un fragment d'une table de pierre sur lequel était gravé le tarif des oblations à percevoir par les prêtres desservant un temple. Il contient une partie des sept dernières lignes de l'inscription qui fixaient des pénalités contre les prêtres qui exigeaient plus qu'il n'était dû, contre les fidèles qui n'acquittaient pas exactement les droits et contre ceux qui altéraient le tarif.

— M. l'abbé Chabot interprète ensuite deux inscriptions libyques découvertes à Dougga (Tunisie) et qui donnent quelques indications sur l'organisation de cette cité numide vers 150 de notre ère.

— M. Pottier lit une lettre de M. Capart au sujet du « Gilgamech du couteau égyptien du Gebel el arak », publié par M. Georges Bénédite dans le 40e fascicule des « Monuments Piot » et une note de M. Bénédite en réponse à cette lettre.

— M. le comte Durrieu donne lecture de son rapport sur les résultats du concours des antiquités nationales en 1919.

24 octobre. M. Cagnat met l'Académie au courant des dispositions prises par le conservateur de la bibliothèque de l'Institut pour procurer à cette bibliothèque les ouvrages d'érudition qui ont été publiés en Allemagne de 1914 à 1919.

— M. Huart donne lecture d'un rapport sur le recueil de proverbes arabes transmis à l'Académie par la commission interministérielle des affaires musulmanes; ce recueil, qui a été trouvé au Hedjaz par des officiers français, ne renferme pas moins de huit cent trente et un proverbes. C'est la plus riche collection de proverbes arabes que l'on possède.

— M. Diehl lit au nom de M. Bréhier une étude sur un calice d'argent syrien, monument qui est intéressant pour l'histoire de l'école artistique d'Antioche.

31 octobre. M. Pelliot donne lecture d'une étude où, d'après les textes classiques et chinois, il cherche à établir le trajet des anciens itinéraires qui, au début de notre ère, unissaient l'Asie antérieure à l'Extrême-Orient.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu sa séance publique annuelle le 25 octobre 1919, sous la présidence de M. Léon Guignard.

Le programme de la séance était le suivant :

Discours du Président de l'Institut.

Rapport sur le concours de 1919 pour le prix fondé par M. de Volney et proclamation du prix (Cf. *Journal des Savants*, 1919, p. 223.)

Maître Aliboron, par M. A. Thomas, délégué de l'Académie des Inscriptions.

L'Art de la Tapisserie, par M. Fenaille, délégué de l'Académie des Beaux-Arts.

Une Tempête dans la seconde classe de l'Institut en 1798, par M. Morizot-Thibault, délégué de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Où allons-nous? par M. Émile Boutroux, délégué de l'Académie Française.

ACADÉMIE FRANÇAISE

M. Jules CAMBON a été reçu le 20 novembre 1919 et a lu un discours sur la vie et les œuvres de M. Francis Charmes, son prédécesseur. M. A. Ribot, directeur de l'Académie lui a répondu.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 27 novembre sous la présidence de M. Brieux, directeur. M. le Secrétaire perpétuel a lu un rapport sur les concours littéraires de 1919. M. le Directeur a lu un discours sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 28 novembre sous la présidence de M. Paul Girard. L'ordre des lectures était le suivant : Discours de M. le Président sur les prix décernés en 1919; *La Librairie d'Anne de Polignac*, par M. le comte Alexandre de Laborde; *Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Meyer*, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel.

Élections. L'Académie a élu le 14 novembre M. l'abbé Paul Lejay, membre ordinaire en remplacement de M. Édouard Chavannes et M. J. A. BRUTAILS, membre libre en remplacement de M. Émile Picot.

L'Académie a réparti ainsi les arrérages de la fondation Thorlet :

2 000 francs à Mme Victor Segalen, veuve du docteur Segalen, qui a accompli deux missions archéologiques en Chine;

1 000 francs à Mme veuve Demasure, mère de M. Demasure, architecte, pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient, qui, sans y être obligé, a quitté ses fonctions au Tonkin et a été tué glorieusement à Sedul-Bahr;

1 000 francs à M. Léon de Vesly pour l'ensemble de ses recherches archéologiques en Normandie.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. M. Henri WELSCHINGER, membre de la section d'histoire générale et philosophique depuis 1907, est décédé le 3 novembre 1919.

M. Jacques FLACH, membre de la section de législation depuis 1912, est décédé le 5 décembre 1919.

Elections. M. BRUNSCHVICG a été élu

le 25 novembre membre de la section de philosophie.

M. Léon Bourgeois a été élu le 6 décembre membre libre.

L'Académie a publié un volume intitulé : *Notices biographiques et bibliographiques : membres titulaires et libres, associés étrangers (31 décembre 1918)*. In-8, Paris, Imprimerie nationale.

Le volume contient : 1° les notices biographiques et bibliographiques des membres titulaires, membres libres et associés étrangers d'après l'état arrêté au 31 décembre 1918; 2° les listes chronologiques des académiciens titulaires, des académiciens libres, des associés étrangers, des correspondants, des présidents, des vice-présidents et des secrétaires perpétuels de 1795 à 1803 et de 1832 à 1918; 3° l'ordre de succession des membres et des correspondants aux différents fauteuils pendant les mêmes périodes; 4° le règlement de l'Académie tel qu'il est en vigueur le 31 décembre 1918; 5° la liste des fondations faites au profit de l'Académie.

TABLES
DU JOURNAL DES SAVANTS.
ANNÉE 1919.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques*, désignent les auteurs des ouvrages analysés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS

COMITÉ DU JOURNAL DES SAVANTS.

MM. SALOMON REINACH,
LOUIS LEGER,
HENRI CORDIER,

MM. ÉLIE BERGER,
BERNARD HAUSSOULLIER,

Membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,

Et MM. les Membres composant le Bureau de l'Académie.

Directeur :

M. RENÉ CAGNAT, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Secrétaire de la Rédaction :

M. HENRI DEHÉRAIN, Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît le 15 de chaque mois par fascicules de six feuilles in-4°.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 6 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. DEHÉRAIN, Secrétaire de la Rédaction, Bibliothèque de l'Institut, 23, quai Conti, à Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

NOUVELLE SÉRIE. — 18e ANNÉE



PARIS

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCXX

// JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER-FÉVRIER 1920

CHANTILLY.
(DES BOUTEILLER AUX MONTMORENCY).

GUSTAVE MACON. *La Ville de Chantilly.* I. Les origines. Un fascic. in-8°, 73 pages, Senlis, 1908. — *Historique du domaine forestier de Chantilly* : I. Forêts de Chantilly et de Pontarmé. — II. Forêts de Coye, Luzarches, Chaumontel et Bonès, deux fascic. in-8°, 139 et 155 p. et 2 cartes, Senlis, 1905-1906. — *Historique des édifices du culte à Chantilly.* Un fasc. in-8°, 84 p., Senlis, 1902. — *Les architectes de Chantilly au XVIe siècle*, un fasc. in-8°, 51 p. et un plan, Senlis, 1900. — *Chantilly et le Musée Condé*, un vol. in-8°, 300 p., 36 grav. et 7 plans, Laurens, 1910[1].

PREMIER ARTICLE

On sait que, dans un sentiment de piété envers ses prédécesseurs à Chantilly, le duc d'Aumale a écrit l'histoire des princes de la maison de Condé[2]. M. Gustave Macon, son collaborateur dévoué pendant quinze années, aujourd'hui conservateur-adjoint du Musée Condé, a entrepris de continuer son œuvre en reconstituant l'histoire du château et de ses alentours, inséparable du nom même de Condé et de leur digne héritier au XIXe siècle.

Dans les riches archives qu'il s'est consacré à classer et à inven-

(1) Nous indiquerons au cours de notre exposé quelques autres études de M. Macon, qui se rapportent à des points secondaires de l'histoire de Chantilly.

(2) Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, 7 vol. in-8°.

torier, il a trouvé des documents innombrables autant que précieux sur le passé du château, de la forêt, sur les petites agglomérations de maisons, de terres cultivées, de prairies, réunies patiemment par les d'Orgemont, les Montmorency, les Condé. C'est l'histoire de la formation de la ville de Chantilly et du domaine princier que la généreuse volonté de son dernier propriétaire a donné à l'Institut.

Histoire locale, sans doute, mais qui appartient aussi à l'histoire générale, par le rôle que jouèrent des hommes tels que le connétable de Montmorency et plus encore le Grand Condé. Et Chantilly ne tient-il pas une place dans notre art français, depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours : Chantilly, le seul château peut-être qui ait un moment rivalisé avec Versailles?

Que de choses, d'ailleurs, dans ce petit coin de l'Ile-de-France, dans ces quelques lieues carrées dont Senlis fut pendant longtemps la véritable capitale, avant que Paris exerçât son attraction au delà de la banlieue! Comme les autres parties de la France du Nord-Est, la région a été mêlée à tous les événements dont le sol français fut le théâtre. Elle n'a pas échappé aux ravages des guerres; courue par les terribles bandes d'hommes d'armes ou de pillards, dévastée, ruinée jusqu'au tréfonds, semblait-il, puis renaissant toujours de l'anéantissement d'un moment.

Là cependant n'est pas le plus grand intérêt de l'histoire de la contrée. Il faut plutôt le chercher dans les détails de sa vie régulière, normale, dans les destinées de ces petits fiefs demi-seigneuriaux, demi-bourgeois, que les mariages, les successions, les heureuses ou fâcheuses fortunes accroissent, démembrent, reconstituent tour à tour, ou encore dans les humbles tenues paysannes, dans les rapports entre les seigneurs et les censitaires, entre les seigneurs laïques et le clergé, dans tout ce qui concerne le régime de la terre. Alors une foule de petits faits aussi précis que les choses d'aujourd'hui font apparaître de façon saisissante la vie économique et sociale d'autrefois, expliquent en particulier le développement progressif, continu de la petite propriété à côté de la grande, de la petite bourgeoisie rurale au sein même du régime féodal.

Et comme le pays a gardé dans sa topographie, dans sa toponymie, bien des traces de jadis, on constate à chaque pas le passé dans le

présent[1]. Le château même, s'il s'est transformé à plusieurs reprises, repose encore sur les fondations qu'établirent les Bouteiller, ses premiers propriétaires; on peut toujours suivre dans la forêt les routes tracées par les Montmorency; on voit intacte à Chantilly une maison construite par le connétable Anne. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour retrouver au bas de la ville la « maison du Gril, établie (au-dessus de la Nonette) sur hauts pilotins, avec une chambre ou cuisine manable et deux petites estables », où se payait le droit de travers[2] pour les marchandises transportées d'Amiens à Paris en passant par Chantilly et La Morlaye. On peut encore entrer, à Commelles, dans une tuilerie à demi-ruinée, où subsistent les fours qui s'allumaient au moyen âge[3]. Partout les souvenirs s'éveillent; la terre parle autant que les documents.

Voilà ce que donnent à l'historien les pièces d'archives réunies et mises en œuvre par M. Macon. Nous n'aurons qu'à le suivre dans un résumé malheureusement trop bref.

I

Les Bouteiller et les d'Orgemont.

On peut remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine pour trouver la première origine de Chantilly dans le *Cantilliacus fundus*. Mais on ne commence à savoir quelque chose de certain qu'avec les premiers Capétiens et la famille des Bouteiller de Senlis, qui devait son nom et son importance aux fonctions qu'elle exerçait à la Cour du Roi. Elle dut occuper le château, alors simple forteresse, vers la fin du xe siècle; elle le garda jusque vers le milieu du xive. Autour du château, elle possédait un domaine peu étendu, diminué plus d'une fois par des fondations pieuses ou des partages de successions. Les malheurs de la guerre de Cent ans contribuèrent peut-être à l'effacement de la famille. En 1358, le château fut pris, pillé et incendié en partie par les Jacques.

(1) M. Macon a reconstitué exactement la situation à différentes époques des terres et des maisons anciennes, par rapport à la topographie actuelle. *Chantilly*, I, *passim*.

(2) Tarif fort intéressant des droits à payer. Macon. *L'étang et la chaussée de Gouvieux*, 1910, p. 35, 36.

(3) Macon. *Commelles*, p. 81-87 et figure.

Il paraît cependant que, même après les ravages des Jacques, il gardait une certaine valeur stratégique, puisque Charles V, alors régent, se préoccupa d'y installer un personnage capable de le défendre : « étant doute et péril que les ennemis ne prennent la dite forteresse, qui serait moult préjudiciable et dommageable à notre bonne ville de Senlis, au pays d'environ et à tout le royaume... ». Par un accord signé en 1360, un sire d'Erquery fut chargé de l'occuper et entretenir; puis, après de nombreux procès, Gui de Laval, seigneur d'Attichy, entra en possession du domaine, vers 1376. Ce fut pour le vendre presque immédiatement à Pierre d'Orgemont, au prix de 8 000 livres tournois.[1] La famille y resta jusqu'en 1492.

Pierre Ier d'Orgemont, chancelier du Dauphiné en 1372, chancelier de France de 1373 à 1380, fut un personnage considérable par ses fonctions et sa valeur propre. Il possédait une grosse fortune; en même temps que Chantilly, il acquit la seigneurie de Chavercy[2], mais il établit à Chantilly le centre de son activité; à peine maître du fief, il entreprit de faire reconstruire le château. Les travaux, commencés en 1386, ne s'achevèrent qu'en 1393, après sa mort en 1389. On y voit figurer Jehan Quatrehommes « maçon », avec Guillaume, Robin Guillot et Jean Bouyer. En 1389, une somme de 5 625 francs parisis était payée pour une partie de la construction, somme considérable pour l'époque[3]. Quatrehommes, en qui il faut voir un véritable architecte, possédait une maison à Trossy; en 1415, il louait pour 42 sous parisis la maison et le jardin de la Grange Saint-Leu; une autre à Saint Firmin.

Le château dut être presque entièrement refait, agrandi, décoré[4]. On avait gardé les fondations primitives, dont le périmètre n'a pas varié et, sur elles on avait élevé la nouvelle demeure, où les documents signalent sept tours, des galeries, des étuves, une chapelle, un

(1) 1 livre tournois égale, au temps de Charles V, 13 fr. 20 environ en monnaie de poids. La valeur relative s'obtiendrait en multipliant par 5 ou 6 (avant la guerre). On aurait ainsi $8\,000 \times 13{,}20 = 105\,600$ fr. $\times 5 = 528\,000$ fr. Cela très approximativement.

(2) Macon. *Les fiefs de Chavercy*, p. 2. *La ville de Chantilly*, I, p. 12, 14.

(3) Macon. *Chantilly et le musée Condé*, p. 12.

(4) Il figure, mais sous une forme sommaire, dans le plan de 1480 dont nous parlons plus loin, p. 11.

puits, une prison. Une avant-cour en défendait les approches. On peut se faire à peu près l'idée de l'aspect du château par les miniatures des manuscrits du temps et surtout des *Très riches Heures* du duc de Berry. Il n'offrait pas, à coup sûr, la richesse et l'élégance du Louvre de Charles V ou des somptueuses habitations du duc, mais sans doute quelque chose de moins massif et moins rude que la vieille forteresse des Bouteiller.

Au moment où les d'Orgemont entraient à Chantilly, le domaine s'agrandissait et, en même temps, les environs se peuplaient de plus en plus. Effort d'un côté pour rassembler et concentrer la propriété dans une seule main, morcellement des terres de l'autre et groupement de la population libre en hameaux ou villages, voilà, semble-t-il, les deux faits caractéristiques.

Pour comprendre l'histoire de la région, il importe d'en établir la topographie, au moins dans ses grandes lignes. La rivière de la Nonette, venant de Senlis, coule de l'est à l'ouest dans une vallée rectiligne, où le grand canal d'aujourd'hui reproduit assez bien la direction de son cours[1]. Au nord existaient, dès le moyen âge, les villages de Saint-Firmin et de Vineuil, d'amont en aval. Au sud, sur un large plateau terminé par un rocher abrupt, de structure irrégulière, c'était la partie des bois qui a formé le parc actuel. Encore plus au sud, une vaste plaine (à peu près la pelouse d'aujourd'hui) et la forêt. En face du rocher et séparé par une coupure assez profonde, le château, entouré d'eau de tous côtés. A l'ouest, la ferme dite la Grange Saint-Leu (plus tard Bucamp), puis les hameaux de Normandie et des Aigles. Tout à fait à l'ouest, Gouvieux. Il n'y avait pas encore de village de Chantilly.

Le village ou hameau de Quinquempoix, noyau du futur Chantilly, offre un bon spécimen des agglomérations rurales du moyen âge dans les fiefs seigneuriaux, de la façon dont elles se formaient peu à peu, et aussi de la division et subdivision de ces fiefs eux-mêmes par le jeu normal des mariages, des partages, des extinctions de familles. Le nom de Quinquempoix[2] apparait au XIIIe siècle,

[1] Mais un peu plus au nord. La rivière allait se perdre à l'ouest dans les étangs ou marais de Gouvieux, à partir du point appelé le Gril.

[2] L'orthographe primitive et exacte étymologiquement est Quiquenpoit. Macon. *La ville de Chantilly*, I, p. 4, 5.

alors qu'existait déjà un centre d'habitation. On rencontre en effet dans un acte de 1280 la chapelle de Saint-Germain, *alias de Quiquenpoit in parrochia de Gouviz* (Gouvieux). Quinquempoix était alors une terre et seigneurie relevant de Chantilly. Elle s'étendait depuis la forêt, au sud, jusqu'aux étangs marécageux formés par la Nonette, au nord-ouest, et depuis la Grange Saint-Leu, à l'est, jusque vers l'extrémité actuelle de Chantilly, à l'ouest. Dans la forêt, un nombre assez considérable de parcelles était rattaché au village. L'hôtel ou manoir principal, signalé dans des documents postérieurs, s'élevait à l'est dans le voisinage de la Grange Saint-Leu, ainsi que la chapelle de Saint-Germain. Le reste du domaine se composait de prés, de champs cultivés, avec quelques maisons de paysans çà et là. En 1293, le fief appartenait depuis plus d'un siècle à la famille d'Aunay, alors assez puissante; il passa en d'autres mains et se démembra. En 1388 déjà, on constate dans un aveu et dénombrement que d'autres propriétés ou fiefs secondaires existaient sur le territoire de Quinquempoix. Le seigneur de Chantilly a sous sa directe :

Le manoir de Quicquenpoit, séant près de Chantilly (Chantilly ce n'est toujours que le château et son terroir immédiat), en la prévôté de Senlis, avec la tour, le coulombier, les jardins et les appartenances dudit manoir, ainssy que tout le lieu se comporte; item les arres et les fosses d'entour ledit manoir, item huit arpens de terres gaignables, au clos devant la porte dudit manoir tenant à Estienne de Compiègne, escuyer, d'une part, et au chapelain de Quiquenpoit, d'autre part; item une autre pièce de terre contenant vingt-quatre arpens ou environ, tenans à la dame du Quesnoy, qui fut femme Messire Auffont de Rouvroy, d'une part, et au chapelain de Quiquenpoit, d'autre part.... [1]

Si on laisse de côté 168 arpents environ possédés dans la forêt, on constate que le fief principal ne contenait plus guère que 48 arpents[2] et, d'ailleurs, les mitoyennetés indiquées établissent nettement le fait d'une division. Il allait encore diminuer, sinon d'étendue au moins de revenu, puisque le propriétaire déclare en 1403 qu'il n'a pas fait mesurer la plus grande partie des terres et bois « qui sont de petite valeur ».

Du reste, voici les trois parties indiquées dans le dénombrement

(1) G. Macon. *Chantilly*, I, p. 7. (2) 19 hectares environ.

opéré en 1426 par Pierre III d'Orgemont, de qui relevait Quinquempoix. D'abord le fief principal :

Ung fief séant à Quiquempoit, que tenoit jadis messire Jehan de Chastillon, chevalier, et le tient à présent messire Louis de Précy, contenant la maison, les jardins de Quiquempoit, avec certaine quantité de terres ahannables assises environ la maison et au terrouer; toute la justice et seigneurie haulte, moyenne et basse.

Ung autre fief assis audit Quiquempoit, que tenoit maistre Jehan Maquille, lequel est en ma main par deffault d'homme, contenant une maison, le lieu et jardins, ainsy comme tout se comporte, avec certaines quantités de terres ahannables appendans à ladicte maison.

Ung autre fief assis à Quiquempoit et la forest de Chantilly, que souloit tenir Jehan le Charon, bourgeois de Senlis, et à présent est en mon demaine par achat fait par monsieur mon père, contenans 90 arpens de bois, avec 96 arpens de terre, séans entre la Granche Saint-Leu, Chantilly et le buisson Jehan Le Mire; item sept quartiers de prez, au gué Saint-Leup.

Non seulement, il y a démembrement ou retour au fief dominant, mais les terres changent continuellement de mains [1]. En 1376, le premier fief appartient à Jehan de Châtillon, en 1388 à Philippe de Précy, gendre de Jean. En 1475, il sera occupé par Jean Châtelain, en même temps maire et garde de la justice de Chantilly. Le second fief passe en 1386 de Robert du Lys à Guillaume de Faigne et Étienne de Compiègne, puis aux deux gendres de Guillaume. L'un d'eux, Jean Le Charon, en vend la moitié à la veuve d'Amaury d'Orgemont, en 1413. Plus tard, en 1501, ce sera une famille Burillon qui apparaîtra. Le troisième, possédé vers 1360 par un avocat de Senlis, Jean Maquille, passe ensuite à une dame du Quesnoy, veuve d'Alphonse de Rouvroy, ce qui fait qu'il rentre en la main de Pierre III d'Orgemont. En 1415, il est occupé par un tenancier à cens. En 1534 seulement, Anne de Montmorency réunira par achat toutes ces terres, parties de forêt, etc., à son domaine direct.

Cet enchevêtrement des fiefs, terrains, possessions de toute sorte, se constate fort bien, pour la forêt de Chantilly, dans un plan singulièrement précieux dressé en 1480 [2] et qui, d'après M. Macon,

[1] G. Macon, *Chantilly*, I, p. 8-12 et *Domaine forestier*, I, p. 18, 19.

[2] Macon, *Forêts de Chantilly*.... M. Guillemot, dans son ouvrage, *Forêts de Senlis*, 1905, donne une reproduction photographique du plan.

donne aussi bien l'état de choses existant déjà au XIVe siècle. La forêt se partage en une trentaine de lotissements de toute contenance et de toute forme, dont le seigneur de Chantilly possède une grande partie, mais divisée en neuf ou dix tronçons répandus partout, depuis le parc du château jusque vers les étangs de Commelles, au sud. Les autres parties de la forêt appartiennent à quelques propriétaires laïques et la plupart à des abbayes du voisinage : Saint-Nicolas d'Acy, Maubuisson, Notre-Dame de Senlis. Une portion considérable, vers le nord-est, se trouve indivise entre le seigneur de Chantilly et le prieur de Saint-Nicolas. Si l'on songe qu'en dehors de la possession du sol, il faut compter avec nombre de droits féodaux sur les parties non possédées directement par le suzerain, droit de gruerie[1], gruerie entière, demi-gruerie, droit de garenne, de chasse, tantôt à la grosse bête, tantôt au menu gibier, tantôt aux deux, etc., on peut se faire une idée des difficultés sans cesse renaissantes, des conflits souvent violents, des procès auxquels le moindre incident donnait lieu.

Voici deux cas de conflits suivis de procès, pris à titre d'exemples dans le régime des forêts qui, au moyen âge, tenaient une si grande place dans la vie économique et sociale[2]. Un fief, une tenure n'allait guère sans une parcelle au moins de forêt annexe. Mais surtout la chasse, pour laquelle les nobles étaient passionnés, constituait le *casus belli*. Les bois de Commelles appartenaient à l'abbaye de Chaalis, mais les seigneurs de Chantilly ne cessèrent pas d'y revendiquer la chasse exclusive. Un premier accord signé en 1275 leur avait réservé la grosse bête, le menu gibier restant commun entre les parties, ce qui ne devait pas simplifier les rapports. En 1350, Guillaume IV Le Bouteiller réclame en outre le pâturage pour son bétail. Une rixe s'ensuivit, où fut tué un frère convers de l'abbaye. Les choses pourtant s'arrangèrent à peu près. Avec les d'Orgemont, très entichés de leur fortune, elles s'aggravèrent. En 1479-1482, ils intentèrent au sujet de la gruerie un procès, où le Parlement donna gain de cause aux moines.

[1] Sur le droit de gruerie, cf. Macon. *Forêt de Chantilly*, p. 2 et 3, et sur les complications de fait, *id. ib.*, p. 104, 106.

[2] G. Macon. *Historique du domaine forestier*, I, p. 11, 50, 51, 73, 75. Dupuis et Macon. *Historique du domaine de Commelles*, p. 25-28 et 32.

Bien plus compliquée encore la question des bois et terrains appartenant aux moines de Saint-Nicolas d'Acy, parce qu'ils confinaient à la garenne de Chantilly. Amaury et Pierre II d'Orgemont, dont les gardes avaient une maison dans le parc, empêchaient le labour, laissaient les lapins se multiplier de telle sorte que la culture devenait impossible. Les gens du seigneur osaient tout; de leur logis, où ils étaient comme embusqués, ils surveillaient les environs, saisissaient et emprisonnaient les paysans qui, suivant un droit reconnu, faisaient paître leurs troupeaux ou bien ils plantaient des broches aiguës de néflier ou de cornouiller pour écarter le bétail. Les moines ne demeuraient pas en reste; ils envoyaient leurs hommes chasser dans la garenne du seigneur; ils avaient retenu prisonnier pendant trois jours un des garenniers. La lutte durait depuis quarante ans. Un arrêt du 23 mars 1429 débouta les d'Orgemont.

Il y eut, dans les bois ou pour les terres dépendant de Chantilly, bien d'autres luttes entre les différents propriétaires. Pourtant, à part quelques rixes, quelques conflits violents, le progrès consistait en ce que les différends se résolvaient, non plus par les armes, mais par des procès, où le Parlement apparaissait de plus en plus comme le grand pouvoir modérateur. Au-dessous de lui se développait, par l'effet du nombre des cas litigieux, la classe des gens de justice. On avait besoin d'eux pour rédiger des actes, pour se mettre à l'abri de la chicane ou pour conduire les procès. L'avocat ou le procureur devenait ainsi un personnage. Jean Maquille soutint à Senlis la cause du dauphin Charles. Il possédait une maison à Senlis, un hôtel et des bois à Quinquempoix, des terres à Verneuil-sur-Oise, des fiefs à Mareuil[1], etc. C'était quelqu'un à l'égal d'un seigneur par sa richesse et son influence politique. Même les troubles du temps augmentaient sa personnalité.

Que n'a-t-on pas dit sur les ruines causées en France par la guerre de Cent ans! A deux reprises, l'histoire de la région de Chantilly apporte sur ce point son témoignage. Une enquête menée en 1397 constate que, dans le hameau d'Avilly (au sud-est de Saint-Firmin), il y avait au milieu du siècle 35 feux, « et en

[1] G. Macon. *Historique des Seigneuries de Laversine et Malassise*, p. 102.

chaque feu plusieurs habitants », mais que, depuis, le lieu est devenu presque désert, réduit à deux feux; que, pendant les guerres, tout a été pillé ou détruit jusqu'aux portes, fenêtres, serrures; que personne ne veut y demeurer. Quant aux bois et aux terres voisines, on renonce même à en priser la valeur, à cause des ravages causés par le gibier, qu'on a renoncé à chasser. On retrouve en 1444 un tableau aussi sombre. A Saint-Firmin, à Avilly, il « n'y a nulz habitans, ne personne demourant, par la fortune de la guerre »; « toutes les maisons sont fondues et chues par terre et n'y a demouré personne longtemps a par la guerre ». Le moulin de Saint-Nicolas d'Acy est détruit[1]. Ailleurs trois cents arpents sont en friche, à Senlis même, toutes les maisons et masures du faubourg du Perron-Saint-Martin sont démolies par suite du siège (de 1418). La vie ne reprendra guère qu'après 1460.

Amaury, fils de Pierre Ier, s'occupa surtout d'agrandir ses domaines; il acheta Saint-Firmin, Vineuil, engagea de nombreux et interminables procès pour étendre ses possessions ou ses droits dans les environs du château ou dans la forêt. Et nous voyons bien ici le trait que nous avions signalé en passant. Amaury, comme ses prédécesseurs ou ses successeurs, acquiert des terres, mais en même temps il en abandonne la jouissance effective, sous la forme de tenure à long terme, à cens et à rente. Il faut en effet qu'il retire de son capital aliéné un revenu, fût-il modique. Les nobles étaient toujours obérés dans la passion qu'ils avaient, comme le paysan d'aujourd'hui, pour la terre. Ils n'en gardaient que le domaine supérieur, encore heureux quand ils ne se trouvaient pas obligés d'aliéner. Ainsi le sol était à la fois concentré et mobilisé.

Pierre II, fils d'Amaury, périt à Azincourt en 1415. Il laissait une veuve, Jacqueline Paynel, et trois petits enfants. Au milieu des guerres et des luttes intestines de la première moitié du XVe siècle, Chantilly se trouva de nouveau menacé, cette fois par les Anglo-Bourguignons. Jacqueline, remariée, puis veuve de son second mari, dut composer avec eux et leur livrer la place, où il lui fut cependant permis de demeurer et où elle vécut pendant quelque temps assez tranquille. Le château contenait alors 25 personnes

[1] G. Macon, *Historique du domaine forestier*, p. 51, 55.

nobles, dont 7 écuyers, avec femmes et enfants. Les travaux exécutés après 1386 leur offraient sans doute une assez large place. Lorsque la lutte reprit en 1429 dans le nord de la France, la contrée fut exposée à tous les périls. Chantilly n'est pas loin de Compiègne, où les Bourguignons assiégeaient Jeanne d'Arc.

Le petit-fils d'Amaury, Pierre III, « haut et puissant seigneur de Chantilly », prolongea sa vie jusqu'en 1492. Il n'eut pas d'enfant de son mariage. Lorsqu'il fit, en 1484, le partage de ses biens, il réserva à Guillaume, fils de sa sœur Marguerite et de Jean II de Montmorency, les terres de Chantilly, Chavercy, Montépilloy. Guillaume était déjà installé à Chantilly lorsque Pierre mourut.

Henry LEMONNIER.

(*La fin à un prochain cahier.*)

UNE NOUVELLE ÉDITION DE MARCELLUS DE BORDEAUX.

Marcelli *De medicamentis liber*. Recensuit Maximilianus Niedermann. — Un vol. in-8° de xxxvi-368 pages. Leipzig et Berlin, B. G. Teubner, 1916 (tome V du *Corpus medicorum latinorum*).

Marcellus de Bordeaux, dit Marcellus Empiricus, et son livre *De medicamentis* ont été arrachés à l'oubli par l'édition publiée en 1536, à Bâle, et due aux soins de Janus Cornarius. Dans la dédicace, datée du 1er septembre 1535, l'éditeur déclare que le libraire Jérôme Froben lui a confié un manuscrit en le priant de le reproduire fidèlement, ce qu'il a fait, dit-il, sauf pour les passages manifestement corrompus par les scribes. Le texte de Cornarius, reproduit servilement dans la collection des *Medici antiqui*, éditée par Paul Manuce (Venise, 1547), et dans celles des *Medicæ artis principes*, due à Henri Estienne (1567), a fait foi jusqu'en 1889, date où a paru. dans la collection Teubner, l'édition de Georg Helmreich, aujourd'hui épuisée. C'est l'édition Helmreich, où le texte de 1536 a été

amélioré par la collation du ms. 420 de Laon, qui a servi de base à l'étude philologique publiée en 1897, sous forme de thèse latine pour le doctorat ès lettres, par M. Samuel Chabert[1]. Helmreich a cherché à démontrer que, contrairement à une affirmation de Valentin Rose, le manuscrit de Laon n'était pas celui qui avait servi de base à Cornarius; M. Chabert á achevé la démonstration. Ni l'un ni l'autre ne se sont préoccupés de faire la moindre recherche pour retrouver le manuscrit d'où était sortie l'édition princeps. M. Niedermann a été mieux inspiré, et il n'a pas dû chercher longtemps : en effet, ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale, et le tome IV du vieux catalogue in-folio, paru en 1744, l'a décrit sommairement sous le numéro qu'il porte encore aujourd'hui, lat. 6880. Cette description n'a pas passé inaperçue en son temps, car le célèbre Alb. von Haller a signalé l'existence et le numéro du manuscrit parisien dans sa *Bibliotheca botanica*, parue à Zurich en 1771, t. I, p. 158[2].

M. Niedermann s'étonne avec raison que ce manuscrit ait été longtemps perdu de vue; mais il est mal informé quand il écrit (p. v, note 3) que Hermann Schœne, lequel y a collationné le poème médical qui le termine pour la deuxième édition de l'*Anthologia latina* de Riese (Leipzig, 1906), paraît être le premier qui l'ait utilisé depuis Cornarius. Charles Daremberg l'avait mis à profit longtemps auparavant. Voici, en effet, ce qu'on lit dans son *Histoire des sciences médicales*, parue en 1870, et qui reproduit un cours professé de 1864 à 1870, t. I, p. 246 :

J'ai retrouvé et collationné de nouveau le très ancien manuscrit (x[e] siècle) sur lequel a été faite l'édition *princeps* [de Marcellus] à Bâle, en 1536, manuscrit dont personne n'a jamais parlé. Ce manuscrit, corrigé et souvent trop rajeuni par le célèbre Cornarius, a servi de *copie* aux imprimeurs. La nouvelle collation que j'en ai faite n'est pas sans importance pour les *Formules magiques* sur lesquelles Grimm et Pictet ont discuté avec tant d'érudition.

Daremberg aurait dû ajouter que Paulin Paris, avant lui, avait reconnu que ce manuscrit était celui de Cornarius; c'est ce dont

[1] *De latinitate Marcelli in libro De medicamentis*; Paris, Lecène et Oudin, gr. in-8, VIII-130 pages.

[2] Communication de mon ami M. le D[r] Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris.

fait foi une note inscrite par le zélé bibliothécaire sur un feuillet de garde. Il aurait pu aussi ne pas garder jalousement pour lui l'indication du dépôt où il se trouvait et du numéro qu'il y portait. Il se réservait de le dire en temps et lieu ; la mort ne le lui a pas permis. Rose a lu Daremberg. Plein de suffisance, il a voulu deviner ce que l'autre n'avait pas voulu dire, et, de son chef, il a attribué au manuscrit de Laon ce que Daremberg entendait du manuscrit de Paris. Avec plus d'outrecuidance encore, il a déclaré d'un ton tranchant : « il n'y a pas d'autre manuscrit »[1]. Voilà pourquoi le 6880 a si longtemps échappé aux savants qui avaient intérêt à le connaître. On a argumenté en Sorbonne, en 1897, sur la latinité de Marcellus; le jury ignorait, tout comme le récipiendaire, que la base essentielle de l'argumentation se trouvait rue de Richelieu. Voilà qui fait peu d'honneur à la philologie latine du XIX[e] siècle, assurément; mais il faut reconnaître que la réputation de la France y est moins compromise que celle de l'Allemagne, puisque tout le mal est venu d'un « bluff » de Valentin Rose.

M. Niedermann, né à Winterthur (Suisse), est professeur aux Universités de Bâle et de Neuchâtel. Si son édition de Marcellus paraît dans une collection allemande, avec une dédicace au professeur Wilhelm Haereus, il ne faut pas croire qu'il soit inféodé à l'école philologique d'outre Rhin. Il nous est agréable de rappeler qu'il a suivi chez nous les cours de l'École pratique des hautes études, en 1898-1900, et de constater qu'il en conserve un souvenir reconnaissant, puisqu'il vient de dédier à cette École, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, un important mémoire de philologie[2]. Il a depuis longtemps pris rang parmi les maîtres par son *Précis de phonétique historique du latin*, publié à Paris en 1905, avec un avant-propos d'Antoine Meillet.

Revenons à l'édition de Marcellus. Il n'y a que du bien à en dire. L'information est des plus étendues[3], et la méthode impeccable.

(1) « Die Hds von Laon ist das Original der Ausgabe : eine andere gibt es nicht » (*Hermes*, 1874, VIII, 30, note 1).

(2) *Essais d'étymologie et de critique verbale latines*; Paris et Neuchâtel, 1918; in-8, 120 pages.

(3) Outre la lacune ci-dessus indiquée, il en faut cependant signaler une autre, mais de peu d'importance. L'auteur ignore qu'il existe dans un ms. de Bamberg, du XIII[e] siècle, des extraits du *De medicamentis* de Marcellus ; voir Steinmeyer et Sievers, *Die althochdeutsche Glossen*, t. IV, p. 380.

Le livre s'ouvre par une préface de 35 pages. Nous y apprenons d'abord avec quel sans-gêne Cornarius, malgré sa promesse, a traité le vénérable manuscrit (IX[e] siècle) qu'il avait à sa disposition. Citons-en quelques exemples : IV, 39, le ms. porte *cybii ueteres*, au lieu de *cybio uetere*; Cornarius imprime *tubera*; VIII, 157, le ms. porte *medi*, faute manifeste pour *medici*; Cornarius imprime *Græci*; XIX, 46, le ms. porte *diatheres*, au lieu de *diatheses*; Cornarius imprime *cicatrices*. Pour être meilleure, l'édition Helmreich est loin de répondre aux légitimes exigences de la philologie contemporaine. Sans entrer dans le détail de toutes ses erreurs (XXIII, 75, *colari*, au lieu de *colorari*, etc.), qu'il suffise de dire que le ms. de Laon a été très négligemment collationné par l'éditeur.

M. Niedermann ne s'est pas contenté de décrire minutieusement et de classer les trois manuscrits sur lesquels repose la nouvelle édition (Paris, lat. 6880, Laon 420, Londres, Musée britannique, Arundel 166), il a étudié à fond les sources de son auteur : la plus considérable est le *Compositionum liber* de Scribonius Largus, qui a été outrageusement plagié par Marcellus. Il s'est appliqué aussi à déterminer l'influence du *De medicamentis* sur les compilations médicales postérieures, tâche beaucoup plus compliquée parce que plusieurs de ces compilations sont encore inédites, et que, pour celles qui sont publiées, presque tout le travail critique reste encore à faire. Ce dernier cas se présente notamment pour celle que tous les spécialistes connaissent sous le nom apocryphe de Plinius Valerianus, mis en vogue au XVI[e] siècle, par l'historien Paul Jove. Les nombreux rapprochements faits par M. Niedermann entre Marcellus et le soi-disant Plinius Valerianus excitent plus notre curiosité qu'ils ne la satisfont[1], mais c'est une pierre d'attente pour l'avenir.

Enfin nous disposons maintenant d'un texte qui mérite toute confiance, et qui semble pouvoir défier, en ses éléments essentiels, toute découverte de nouveaux manuscrits. L'étude grammaticale, essayée prématurément par M. Chabert, a été reprise par un élève de M. Niedermann, M. Édouard Liechtenhan[2]; elle est poussée

[1] On aimerait à connaître les faits sur lesquels s'appuie l'opinion de M. Niedermann relativement à l'auteur de cette compilation, en qui il voit un Allemand : « Conscriptum videtur ab homine Germano seculo sexto vel septimo » (p. XXIX).

[2] *Sprachliche Bemerkungen zu Mar-*

dans le dernier détail et témoigne d'une remarquable sagacité, à laquelle nous rendons volontiers hommage en passant. Cette étude a été singulièrement facilitée par le copieux *index verborum memorabilium* qui occupe les pages 288-319 de l'édition. On n'y trouve pas seulement des mots et locutions isolés, avec renvois à tous les passages de Marcellus, rapprochements avec d'autres textes médicaux, et indications de monographies où il en est question, mais encore des articles collectifs groupant les mots sous les aspects linguistiques les plus divers, tels que *comparatio*, *conjugatio*, *declinatio*, *deminutiva vocabula*, *Gallica vocabula*, *incantamenta magica*, etc. Cet index porte le n° II et vient après un *index nominum propriorum*. Il est suivi de deux autres index alphabétiques (III, *index specierum*; IV, *index ponderum et mensurarum*), et de deux répertoires par livres et chapitres (V, *conspectus fontium et testimoniorum*; VI, *conspectus locorum Marcelli, quibus remedium jam alibi ab eo propositum iteratur*).

N'est-ce pas là, dira-t-on, prendre beaucoup trop de peine pour un si médiocre auteur, un si piètre médecin? Non pas, s'il vous plaît. Qu'il s'agisse d'Hippocrate, de Celse ou de Marcellus, il faut faire à fond ce que l'on s'est proposé. M. Niedermann édite Marcellus, c'est son droit. Une édition n'est pas un poème épique, et l'éditeur est à l'abri du trait envenimé lancé par Boileau à l'auteur de *Childebrand*.

D'ailleurs, Marcellus intéresse beaucoup d'honnêtes gens, en dehors même des latinistes de profession. On lui sait gré d'avoir écrit aux environs de 408, c'est-à-dire au moment où le flot des barbares de Germanie venait d'inonder la Gaule et où la culture latine y était en perdition. C'était un grand personnage, car il avait été maître des offices sous Théodose le Grand et sous Arcadius. Il est touchant de le voir se transformer, la plume à la main, en une manière de médecin des pauvres. Ce n'est pas, en effet, un livre de doctrine qu'il nous a laissé, mais un recueil de recettes pour tous les maux, de la tête aux pieds, le plus souvent remèdes de bonne femme, qu'il tient, comme il le proclame lui-même, *ab agrestibus et plebeis*. Aussi comme les folkloristes de nos jours le révèrent! Et quelle mine pour l'histoire des superstitions, que le *De medicamentis*!

cellus Empiricus. Inaugural-Dissertation...; Bâle, 1917; in-8, VIII-120 pages.

Si Marcellus n'a pas fait faire de progrès à la médecine, la botanique lui doit, en revanche, une particulière reconnaissance. Un bon juge a dit de lui à ce propos :

Après Pline je ne connais aucun écrivain avant Marcellus qui soit plus riche en plantes. Et comme il n'écrivait pas pour les savants, mais pour le peuple, et particulièrement pour ses compatriotes gaulois, comme il a recueilli ses remèdes, non seulement dans les livres de ses devanciers, mais surtout dans la bouche même du peuple, son livre peut être considéré comme le premier rudiment d'une *Flora gallica* [1].

Pour un certain nombre de ces plantes, il a soin de nous indiquer, à côté du nom latin ou grec, le nom gaulois; et l'on sait combien sont rares les mots gaulois, formellement attestés comme tels, que nous a transmis l'antiquité. Quelques-uns nous sont intelligibles, grâce aux idiomes celtiques encore vivants; mais la structure et la signification propre de la plupart d'entre eux nous échappent encore. A ce point de vue, et c'est dommage, l'édition de M. Niedermann n'augmente pas nos matériaux : tous les mots qu'il a relevés, dans l'article *gallica vocabula* de son index, sont de vieilles connaissances. Je me suis occupé autrefois du mot *odocos*, nom gaulois de l'hièble, cité par Marcellus, VII, 13, et j'ai montré que ce nom avait survécu dans les patois du Midi de la France; M. Niedermann aurait rendu service à ses lecteurs en renvoyant à ce que j'ai dit à ce sujet [2].

En dehors même de la botanique, parmi les quelques mots que Marcellus est seul à employer et sur l'origine desquels il ne s'explique pas, l'ancien gaulois peut avoir quelques revendications à faire. M. Niedermann n'accompagne d'aucune remarque le mot *brigantes*, qui figure dans ce passage (VIII, 127) : *sive vermiculos habeant, sive brigantes, qui cilia arare et exulcerare solent*. On trouve *brigantes* dans le *Thesaurus linguæ latinæ*, avec cette note timide du professeur Thurneysen : « originis incertæ, fortasse vox Gallica ». On doit être plus affirmatif. Comme mon collègue et ami Vendryes a bien voulu m'en informer, en 1913, l'origine celtique de ce mot a été établie et précisée par Zupitza, *Indogerm. Anzeiger*,

[1] H. F. Meyer, *Geschichte der Botanik*, t. II (Kœnigsberg, 1855), p. 304.

[2] Cf. mes *Nouveaux essais de philologie française* (Paris, 1904).

t. XIII, p. 51, et par Pedersen, *Vergl. Grammatik*, t. I, p. 540 et t. II, 48. J'ajoute que, comme *odocos*, le mot gaulois *brigantes* s'est maintenu dans quelques patois du Midi de la France, notamment en Gascogne, où le ciron est encore appelé *breguent*; ailleurs on prononce *brian*. Et notre incomparable Mistral, en son *Trésor*, a le mérite d'avoir indiqué le rapport des patois méridionaux avec le texte de Marcellus.

Souhaitons que l'édition de M. Niedermann trouve chez nous l'accueil qu'elle mérite, et qu'elle suscite de nouveaux rapprochements entre la langue de nos lointains ancêtres et les parlers populaires de la France; les mânes de Marcellus, ami du peuple, s'en réjouiront.

Antoine THOMAS.

L'ŒUVRE DES GÉOGRAPHES NORMANDS AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

A. Anthiaume. *Cartes marines, constructions navales, voyages de découverte chez les Normands. 1500-1650.* Deux vol. in-8° de xiv-566 et 597 pages. Paris, Ernest Dumont, 1916.

Il a fleuri en Normandie au xvie siècle et dans la première moitié du xviie une belle école géographique. M. l'abbé Anthiaume, dont les travaux antérieurs avaient été remarqués et appréciés de tous ceux qui s'occupent d'histoire de la géographie, a entrepris d'en présenter un tableau d'ensemble.

Son livre compte plus de 1100 pages; il est un peu diffus et il eût gagné à être serré, mais il repose sur une information digne de tout éloge. L'auteur a poursuivi ses recherches non seulement dans les grands dépôts parisiens de documents, mais encore dans les archives normandes départementales, municipales, notariales, presbytérales et même domestiques de certaines familles. Aucune peine n'a coûté à son avide curiosité.

Les géographes étudiés sont au nombre d'une vingtaine. De

quelques-uns, Nicolas Desliens, Nicolas Vallard, Jehan Cossin, Jacques de Vau de Claye, Jehan Denys, Guillaume Le Vasseur, Jean Dupont, la vie reste ignorée, les œuvres seules sont connues.

On a réussi à tracer avec plus ou moins de précision la biographie de certains autres, tels que Jean et Raoul Parmentier, Jean de Clamorgan, sieur de Saâne, Jean Roze, Guillaume Postel, Pierre Desceliers, Guillaume Le Testu, Jacques Le Moyne de Morgues, Jacques de Vaulx, Jean Guérard, Pierre Berthelot, Guillaume le Vasseur de Beauplan, Jean Cauderon. M. l'abbé Anthiaume a dressé une liste très étendue de leurs œuvres gravées et imprimées, manuscrites, ou même perdues et connues seulement par le témoignage d'autres écrivains.

Ces œuvres peuvent être divisées en trois catégories : 1° cartes spéciales de certaines régions du globe; 2° mappemondes et atlas; 3° traités de navigation et d'hydrographie.

I

Commençons par les cartes de France. Guillaume Postel donne en 1553 une carte intitulée : *Description des Gaules autrement dit la carte gallicane*, dont une nouvelle édition fut publiée en 1570 sous ce titre : *La vraie et entière description du royaume de France et ses confins avec l'adresse des chemins et distances aux villes inscriptes et provinces d'iceluy.*

En 1627, Jean Guérard navigateur et professeur d'hydrographie, traça deux cartes à peu près identiques du littoral de la France intitulées l'une : *Description hydrographique des costes, ports, havres et rades du royaume de France*, et l'autre : *Description hydrographique de la France.* Conservées dans les archives du service hydrographique de la marine, c'est par M. l'abbé Anthiaume, qu'elles ont été décrites pour la première fois. La seconde carte présente cette particularité d'être un essai de carte bathymétrique. L'auteur y a marqué les résultats des sondages opérés le long du littoral : profondeur en brasses et nature du fond de la mer.

Le texte inscrit sur la carte de Guérard est très important et très instructif, dit M. l'abbé Anthiaume. Il indique les différents endroits de la côte qui

peuvent servir aux navigateurs comme ports ou comme abris, et les distances qui séparent entre eux deux points voisins. Tout le long du littoral, il note avec soin les descentes pratiquées dans les falaises pour permettre aux pêcheurs de gagner le bord de la mer et les grèves où ils peuvent échouer leurs barques de pêche.

Toutefois cette carte présente encore bien des inexactitudes :

Du Havre à Rouen la Seine est trop large et de Quillebeuf à Rouen les sinuosités du fleuve ne sont pas assez prononcées. Le cap de la Hève et le cap d'Antifer se terminent en pointe. Quoique cette pointe soit maintenant moins allongée par suite des éboulements qui viennent de temps en temps entamer les parties les plus saillantes des falaises, il nous semble néanmoins que Guérard en a un peu exagéré la longueur. Les ports de Fécamp et de Dieppe présentent des ouvertures bien trop spacieuses.

Revenu de Pologne où il avait servi Sigismond et Ladislas avec le titre de premier capitaine et d'ingénieur du Roi, établi désormais à Rouen, Guillaume Le Vasseur de Beauplan « pour se divertir de la fatigue » de ses longs voyages dressa une carte de Normandie, dont une première édition parut en cinq feuilles en 1653, une seconde édition, divisée en douze feuilles, en 1660 et une réduction de cette dernière comprenant deux feuilles en 1667. Celle de 1660 qui est la principale constitue une sorte de carte-guide : par des signes particuliers Le Vasseur a indiqué « les bourgs où il y a marché » et « les villages considérables sur les grands chemins où sont plusieurs hostelleries, où on trouve selliers, maréchaux, charrons », les greniers à sel, etc.

Les tentatives répétées que nous fîmes aux XVIe et XVIIe siècles pour nous établir en divers points de l'Amérique, en Floride et au Brésil notamment, ont eu leur répercussion dans les œuvres des géographes normands.

Jacques le Moyne de Morgues avait fait partie de l'expédition conduite en 1564 par René de Laudonnière en Floride. Échappé à l'abominable attentat commis par les Espagnols, bien que leur gouvernement fût en paix avec la France, contre notre fort Caroline, il avait rédigé une relation du voyage et l'avait illustrée de dessins et d'une carte.

Restés inédits, ces documents furent après son décès achetés par Théodore de Bry à sa veuve et insérés dans le tome I des *Grands*

voyages. Rudimentaire et inexacte, la carte de Floride contient une nomenclature toute française : les cours d'eau portent les noms de Seine, Loire, Charente, Garonne, Gironde.

De nos vues suivies sur le Brésil, il est resté trace dans deux cartes dressées par Jacques de Vau de Claye. L'une non datée est intitulée : *Le vrai pourtraict de Geneure et du Cap de Frie*. L'autre datée de 1579 représente la partie de la côte du Brésil située entre l'embouchure de l'Amazone et celle du Rio San Francisco.

Pendant les dernières années du XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e], les marins firent des efforts opiniâtres pour découvrir la route de l'Inde par le nord de l'Asie ou de l'Amérique. Navires anglais, néerlandais, français, danois battirent à l'envi les mers arctiques à la recherche des passages nord-est et nord-ouest. Sir Martin Conway a donné un tableau d'ensemble de ces explorations dans son ouvrage justement réputé intitulé *No man's land. A history of Spitzbergen from its discovery in 1596 to the beginning of scientific exploration of the country* (Cambridge, 1916, in-8). Nous y eûmes notre part, que M. Ch. de La Roncière a exposée dans un article publié ici même : *Les premières explorations françaises aux pôles* (1907, p. 97 et suiv.) Si le passage par le nord ne fut pas découvert au XVII[e] siècle, du moins les connaissances géographiques sur la Nouvelle-Zemble, le Spitzberg et l'Amérique septentrionale bénéficièrent-elles considérablement de cette rivalité maritime.

La cartographie normande enregistra les renseignements recueillis au cours de ces campagnes. Un certain Jean Dupont, dont on sait seulement qu'il enseignait à Dieppe l'art de naviguer, dressa en 1625 une carte qui se développe de l'Islande à la mer Blanche.

De 1625 à 1634, Jean Guérard dressa plusieurs cartes des régions arctiques. La nomenclature de sa carte du Spitzberg de 1628 est à la fois française et hollandaise, preuve de la double source où l'auteur puisait ses informations.

Il existe encore une carte anonyme du Spitzberg dressée, suppose-t-on, entre 1628 et 1634. Intitulée *France artique*, elle porte au centre un écusson fleurdelysé ; la nomenclature en est française entièrement. M. le D[r] E. T. Hamy l'avait déjà longuement analysée dans ses *Études historiques et géographiques*. M. l'abbé Anthiaume attribuerait volontiers cette carte à l'un des havrais qui accompagnèrent l'aven-

turier basque Jean Vrolicq dans ses chasses à la baleine. Le point de la côte du Spitzberg, où les Français avaient installé les fourneaux dans lesquels se préparait l'huile de baleine, porte le nom de « Port Louis » ou « Refuge français ».

L'océan Atlantique avec les côtes occidentales d'Europe et d'Afrique et avec les côtes orientales d'Amérique est représenté dans plusieurs cartes normandes. Nous citerons notamment celle de Guillaume Le Vasseur (1601), celle de Guillaume Dupont (1625), celle de Jean Guérard (1631).

Au même ordre appartient une carte en neuf feuilles des côtes de l'océan Indien et des mers de Chine dressée en 1635 par Pierre Berthelot, personnage historique sur lequel il faut s'arrêter un instant.

Né en décembre 1600 à Honfleur, embarqué en 1619 à bord de l'*Espérance*, commandée par le rouennais Augustin de Beaulieu, resté dans les Indes après la destruction du navire, Pierre Berthelot entra au service de la compagnie néerlandaise des Indes orientales. Mais peu satisfait de vivre pour un salaire médiocre au milieu d'hérétiques, il passa en 1626 à celui des Portugais.

Le second quart du XVIIe siècle est l'époque où le grand empire portugais de la mer des Indes tombe en ruines sous les coups répétés des Hollandais. Pierre Berthelot donna à une cause que l'événement prouva être perdue toute son expérience nautique et tout son courage. En 1629 il conduit en qualité de premier pilote une escadre de vingt-huit navires de Goa à Malacca, bloquée par la flotte du sultan d'Atchin et il en fait lever le siège.

Il est nommé pilote major et cosmographe du roi de Portugal et prend part en 1631 à une expédition heureuse dirigée contre Mombaza (côte orientale d'Afrique).

Son entrée aux Carmes de Goa en 1635, sous le nom de frère Denis de la Nativité, ne met pas fin à sa vie active. En 1636 une flotte néerlandaise vient attaquer Goa; le vice-roi P. de Sylva fait appel à Pierre Berthelot, qui en robe de bure remonte sur le tillac et oblige l'ennemi à se retirer. Deux ans plus tard, envoyé en mission à Atchin, il fut massacré pour avoir refusé de se convertir à l'Islam.

Des connaissances acquises par Berthelot il a subsisté heureusement d'importants vestiges. D'une part un ouvrage de Pedro Barreto, conservé à la Bibliothèque nationale et intitulé *Bref traité*,

épilogue de tous les vice-rois, qui ont gouverné l'État des Indes est illustré de plans de soixante-dix forteresses, dont Berthelot est très vraisemblablement l'auteur. D'autre part dans un autre ouvrage du même Barreto, le *Livre d'État des Indes Orientales* figurent neuf cartes donnant les côtes de l'Océan Indien depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au Japon. Ce portulan de la mer des Indes, qui est conservé au British Museum, est une œuvre de grande valeur. Pierre Berthelot, dit son biographe le carme avignonnais Philippe de la Très Sainte Trinité, « corrigea, augmenta et illustra la commune carte marine, rasant toutes les costes de ces mers pour y sonder la profondeur de l'eau et remarquer avec des petites anchres les endroits où les vaisseaux pouvoient se tenir en seurté, et descouvrant par des courses continuelles qu'il faisoit à ce dessein les divers golfes de l'Océan ». Cent quinze ans avant la publication du *Neptune oriental* de d'Après de Mannevillette, Pierre Berthelot avait « réalisé l'hydrographie des mers orientales »[1].

II

Les diverses cartes qui viennent d'être énumérées ne représentent qu'une partie plus ou moins étendue de la surface du globe, mais non moins audacieux la plume à la main que sur le pont de leurs navires, les pilotes normands n'hésitaient pas, bien qu'aux XVIe et XVIIe siècles la connaissance de la terre fut encore bornée, à dresser mappemondes et atlas, sur lesquels ils prétendaient audacieusement la figurer tout entière.

A Nicolas Desliens on doit deux mappemondes, l'une de 1541, l'autre de 1566. A Jean Roze, M. l'abbé Anthiaume attribue la

[1] Ch. de La Roncière. La première hydrographie française. *Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques*, 1917, p. 392-399. — Cf. *Vie admirable de Pierre Berthelot en religion et devant l'Église Bienheureux Denis de la Nativité, pilote major et cosmographe du roi de Portugal aux Indes Orientales, prêtre, carme et martyr, 1600-1638*, par Paul Gontier. Un vol. in-12, Caen et Paris, s. d. (1917). Cet ouvrage donne le dernier état des notions rassemblées sur Pierre Berthelot. L'auteur a reproduit (p. 100) une réduction d'une carte de Pierre Berthelot représentant Sumatra et la presqu'île de Malacca.

paternité de la mappemonde dite Harléienne, conservée au British Museum, qui a fait l'objet de multiples discussions et qu'il ne croit pas antérieure à 1542.

Pierre Desceliers, prêtre et professeur d'hydrographie, est l'auteur de trois mappemondes datées l'une de 1543 ou de 1546, la seconde de 1550, la troisième de 1553. De la première M. l'abbé Anthiaume fait l'éloge suivant :

> Ce planisphère, enrichi d'armoiries écartelées de France et de Dauphiné, est vraiment une carte marine et une des plus exactes que nous possédions de la première moitié du XVIe siècle. L'océan et les contours des côtes des différents pays y sont tracés avec tout le soin désirable et toute l'exactitude possible pour l'époque. Il n'y faut pas chercher les détails géographiques se rapportant à l'intérieur des pays, à l'exception toutefois de l'Europe. Les espaces libres au dedans des terres sont remplis de portraits de rois et d'indigènes, ou d'indications sur la flore, la faune, les productions naturelles des pays et autres objets intéressants. Mais le long des rivages rien n'est imaginaire. Le cartographe est un savant consciencieux qui avoue franchement son ignorance de tel ou tel parage, et refuse par suite de le tracer d'imagination.

Sur la mappemonde que Guillaume Le Testu (1509-1572) dressa en 1566, il faut signaler une légende curieuse, relative à l'expédition conduite par Alvaro de Saavedra du Mexique à l'archipel Malais en 1526-27. Parti de Jevatlancio dans la Nouvelle Espagne, Saavedra traversa le Pacifique, et atteignit Mindanao, puis les Moluques à la stupéfaction des Portugais, qui ne voulaient pas croire qu'il vint de l'est.

Quant à la mappemonde de Jehan Cossin (1570), elle paraît avoir une grande valeur scientifique, car c'est la première, semble-t-il, construite au moyen de la projection dite sinusoïdale.[1]

Or jusqu'à présent le géographe abbevillois Nicolas Sanson passait

[1] Cette projection est définie ainsi par M. Anthiaume : « L'équateur est pris pour parallèle central du développement. Tous les parallèles sont rectilignes et parallèles à l'équateur. Ils conservent les mêmes distances que sur le globe terrestre. Dans le sens des parallèles la carte a donc les mêmes dimensions que sur la sphère. Les méridiens sont curvilignes et espacés de façon que les distances mesurées sur les parallèles soient partout égales aux distances prises sur les parallèles correspondants de la sphère, » t. II, p. 449.

pour avoir le premier employé cette projection dans son Atlas de 1650. M. l'abbé Anthiaume revendique pour Jehan Cossin le mérite de cette invention.

De même que nos Atlas modernes les Atlas du XVIe et du XVIIe siècle se composent d'une suite de feuillets sur chacun desquels est représentée une partie déterminée du globe.

Jean Roze est l'auteur d'un atlas de 11 cartes daté de 1542 intitulé *Booke of Hydrography*. Né à Dieppe, mais d'un père écossais, c'est dans la langue de l'Écosse que l'auteur rédigea son texte.

L'Atlas de Le Testu daté de 1556 intitulé : *Cosmographie universelle selon les navigateurs, tant anciens que modernes par Guillaume Le Testu, pillotte en la mer du ponent, de la ville françoyse de Grâce*, est considéré comme le chef-d'œuvre de la cartographie française de l'époque par M. l'abbé Anthiaume, qui en fait un éloge sans réserve :

On possède du XVIe siècle bien des travaux cartographiques remarquables; on n'en connaît aucun qui par la finesse du dessin et le luxe d'ornementation approche de ce magnifique recueil. L'Atlas de Le Testu est bien supérieur à toutes les collections connues de portulans, routiers, mappemondes, isolario; il surpasse même les productions similaires des Portugais et des Espagnols. Seules les cartes dieppoises du XVIe siècle lui sont comparables pour la délicatesse et la pureté d'exécution. Assurément nous sommes en présence du plus riche et du plus complet spécimen de la cartographie française au XVIe siècle.

A cet atlas de Le Testu était peut-être comparable celui de Jean de Clamorgan, ainsi désigné dans un catalogue du XVIIIe siècle : *Cosmographie ou Cartes géographiques et hydrographiques faites par Jean de Clamorgan, sieur de Saâne, capitaine d'un des galions du Roi dans la mer du Ponant et présentées au roi François Ier avec les figures des instruments.*

Cet ouvrage avait en effet été présenté par son auteur à François Ier qui le « receut de bon œil », dit-il dans l'épître dédicatoire d'un autre livre *La Chasse au Loup*. Conservé à la Bibliothèque du Roi, il en disparut pendant la Révolution. Les recherches poursuivies notamment par Léopold Delisle pour le retrouver demeurèrent infructueuses.

Toutes ces cartes isolées ou groupées en Atlas présentent un caractère commun : la richesse de l'illustration. Roze, Le Testu,

Pierre Desceliers, Jacques de Vaulx, Guérard, Pierre Berthelot étaient non seulement des cartographes instruits mais encore des artistes habiles, dont la réputation s'était même répandue hors de France. Leurs cartes sont ornées de figures. Ils ont représenté au milieu des continents des personnages : rois assis sur leur trône, sceptre en main et gens du commun en costumes bigarrés, des animaux exotiques, autruches, lions, ours, chameaux, éléphants (sur une carte de J. Roze figure même un éléphant blanc) et des arbres de toute espèce. Quant aux étendues océaniques, les géographes normands se sont plu à les animer. Des dauphins émergent des flots ou jouent à leur surface, des vaisseaux glissent sur la mer, voiles gonflées, ou bien se canonnent les uns les autres. Pour dessiner leurs vignettes marines, ces cartographes, qui avaient presque tous longuement navigué, n'avaient qu'à se remémorer leurs souvenirs personnels. Cette partie de leur œuvre présente donc une valeur documentaire. Nos cartes actuelles sont précises et exactes, mais elles sont austères. Fécondes en erreurs, les cartes des XVIe et XVIIe siècles l'emportent sur les nôtres en pittoresque.

Ces cartes, encore en majorité inédites, sont conservées dans différents dépôts, notamment dans les Archives du service hydrographique de la marine et à la Bibliothèque nationale. Un certain nombre ont figuré à la belle exposition de documents géographiques organisée en 1912 à la Bibliothèque par les soins de MM. de La Roncière et Léon Vallée[1]. Les érudits purent alors les étudier à loisir. Mais la publication d'un choix de ces documents serait une belle œuvre, dont tireraient honneur l'éditeur qui l'entreprendrait et le Mécène qui s'y intéresserait.

III

Il nous reste à signaler une dernière catégorie d'œuvres des géographes normands : les traités de navigation et de cosmographie.

Les *Premières œuvres* de Jacques de Vaulx est un recueil de

[1] Léon Vallée, *Bibliothèque nationale. Notice des documents exposés à la section des cartes*. Une broch. in-8°, Paris, H. Champion, 1912. — Cf. *Journal des Savants*, 1912, p. 273-275.

procédés de navigation destiné à l'usage des pilotes, illustré de figures et de cartes. L'auteur a formulé son dessein dans une dédicace adressée à Nicolas de Moy, seigneur de Veraines et de Riberpré, et dont voici un fragment :

Areste toy un peu et reçoy ces pourtraictz,
Figures, instruments, caractaires et traictz
Tirez dedans ce lyvre, auquel si tu regardes,
Je te prie mescuser, si fol je me hasardes
De te les présenter ainsi tant imparfaictz
T'asseurant, Monseigneur, que c'est pour te complaire
Et tacher quand et quand par ce jeune exemplaire
De donner un fanal au dispos marynier
Pour navyguer sur l'eau de ceste masse ronde
Et famer leur renom en traversant le monde
Pousez par l'est et ouest, aquilon et auster [1].

« Le texte du manuscrit de Jacques de Vaulx, dit M. Anthiaume, révèle un marin très au courant de la théorie de navigation, mais c'était un géographe ordinaire. »

Jean Parmentier était non seulement un habile « conducteur de navires », mais encore un lettré qui fut plusieurs fois couronné aux concours littéraires du Puy de Dieppe et du Puy de Rouen. Son ami Pierre Crignon disait de lui : « C'estoit une perle en rhétoryque françoyse et en bonnes inventions tant en rithme qu'en prose ».

Auteur d'une traduction de la *Conjuration de Catilina* de Salluste, publiée en 1528, il le fut encore (en collaboration avec son frère Raoul) d'un *Discours de la navigation* [2].

Pierre Crignon de son côté composa la *Perle de Cosmographie*, qu'il dédia en 1534 à l'amiral Philippe de Chabot et dans lequel il étudiait particulièrement la déclinaison de l'aiguille aimantée.

Guillaume Le Vasseur, qui fut un écrivain fécond, composa un *Traité de la géodrographie ou art de naviguer*, resté jusqu'à présent inédit et dans lequel il expose toute la théorie de la navigation telle qu'elle était pratiquée à la fin du XVIe siècle.

[1] La Bibliothèque nationale possède deux exemplaires des *Premières œuvres* de Jacques de Vaulx (ms. français 150 et ms. français 9175). C'est du second daté de 1584 qu'est extraite cette dédicace. Anthiaume, t. I, p. 144.

[2] *Le Discours de la navigation* a été publié par MM. Schefer et Henri Cordier dans leur *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, in-8°, Paris, 1883.

Guillaume Le Vasseur de Beauplan après son retour de Pologne fit paraître à Rouen deux ouvrages de cosmographie : *Traité de la sphère et de ses parties ou sont déclarez les noms et offices des cercles tant grands que petits et leur signification et utilité*, puis *L'usage de la sphère plate universelle avec son explication, œuvre agréable aux curieux, profitable aux doctes, nécessaire aux navigateurs et où se trouvent facilement expliquées plusieurs belles et rares propositions.*

Dans un tout autre ordre d'idées, Le Vasseur de Beauplan utilisant les observations qu'il avait faites en Pologne publia en 1660 un ouvrage, qui par un singulier retour des choses a repris un intérêt actuel : *Description d'Ukranie, qui sont plusieurs provinces du royaume de Pologne, contenues depuis les confins de la Moscovie jusques aux limites de la Transylvanie. Ensemble leurs mœurs, façons de vivre et de faire la guerre.*

*
* *

Cette école de géographes normands prospéra pendant un siècle et demi. Tandis que les premiers ont servi sous François Ier, les derniers sont contemporains de la minorité de Louis XIV. Connaissances et traditions passèrent d'une génération à la suivante. D'un âge à l'autre, l'effort se poursuivit pour accroître la précision des cartes.

On remarquera en outre que toutes les parties de la Normandie n'ont pas contribué uniformément à cette floraison d'hommes de science. Si c'est à Dolerie au diocèse d'Avranches et à Honfleur que naquirent respectivement Guillaume Postel et Pierre Berthelot, tous ces autres géographes sont nés ou ont vécu sur la rive droite de la Seine : Guillaume Le Testu et Jacques de Vaulx au Havre ; Nicolas Desliens, Pierre Crignon, Jean et Raoul Parmentier, Jean Roze, Jacques Le Moyne, Guillaume Le Vasseur, Jehan Cossin, Jean Guérard, Guillaume Le Vasseur de Beauplan, Jean Cauderon à Dieppe. Deux autres cartographes réputés sont originaires non de Dieppe même, mais des environs, Pierre Desceliers, probablement d'Arques et Jean de Clamorgan de Saâne-Saint-Just. L'ouvrage de M. l'abbé Anthiaume, on le voit, met singulièrement en relief la part

considérable qui revient aux Havrais et aux Dieppois dans l'œuvre géographique, dont l'ancienne France a le droit de s'enorgueillir.

Enfin si quelques-uns de ces cartographes, Pierre Desceliers, Jean Cauderon et probablement Jean Dupont furent des savants de cabinet, tous les autres furent des pilotes. Gens de mer et gens de guerre par profession, et hommes de plume par surcroît, ils ne dessinèrent leurs cartes qu'après avoir pendant des années dirigé leurs navires, et à l'occasion manié l'épée, l'arquebuse ou le mousquet. Les séances devant l'écritoire furent la diversion de leur vie active. Si bien qu'instruits de quelques-unes de leurs aventures de mer et en soupçonnant beaucoup d'autres qui sont tombées dans l'oubli, mis ensuite en présence de leurs œuvres et en appréciant la valeur, on serait tenté de dire, après avoir inversé les termes de la phrase célèbre de Pascal : « on est tout étonné et ravi, car on s'attendait de voir un *homme* et on trouve un *auteur* ».

Henri DEHÉRAIN.

VARIÉTÉS

L'ÉCOLE BRITANNIQUE D'ATHÈNES EN 1917 ET 1918.

Un nouveau volume de l'*Annual* de l'École anglaise d'Athènes a paru il y a quelques mois. C'est le volume XXII, pour les années 1916-1917 et 1917-1918. Il y a donc eu une interruption depuis le dernier que nous avons analysé [1]. Nous trouvons dans celui-ci les travaux de deux années et cependant nous n'avons pas encore le nombre de pages que contenaient les annuaires d'avant la guerre.

La vie de l'École a été naturellement singulièrement troublée : plus de fouilles, la bibliothèque a été fermée, le directeur est devenu un auxiliaire de la légation, l'École a servi de refuge aux émigrés. En 1918, le duc de Connaught a visité la maison. A travers toutes ces distractions, quelques

[1] L'École britannique d'Athènes de 1914 à 1916. *Journal des Savants*, 1918, p. 208.

savants ont travaillé avec le directeur, et les plantes du jardin ont été soignées, mais c'étaient surtout des légumes, que rendaient précieux les difficultés du ravitaillement. L'École poursuit en même temps les négociations pour acheter un terrain.

Parmi ces comptes rendus des deux assemblées annuelles, notons encore le vœu émis par plusieurs associations, que le gouvernement britannique organise une commission centrale archéologique pour favoriser les découvertes que promet l'Orient et qu'il désigne des archéologues mobilisés pour explorer les pays tombés sous l'influence des Alliés.

Voici les mémoires et articles que contient ce volume.

M. Rostovtsev, dans un article intitulé *Pont, Bithynie et Bosphore*, retrace largement les relations continuelles de la Crimée avec la côte méridionale de la mer Noire et les pays qui s'étendent au delà. Il insiste sur certains détails. Nous apprenons ainsi que l'Académie des sciences de Van a fait des fouilles fructueuses encore pendant la guerre. Ces découvertes, jointes à d'autres antérieures, montrent que le commerce existait entre la Crimée et les royaumes des Hittites et de Van dès le second millénaire avant notre ère. On voit même cette influence de la Russie méridionale pénétrer dans la région de Kouban, soit à travers le Caucase, soit par mer le long de la côte. Les trouvailles monétaires, extrêmement riches, attestent pour une époque postérieure les relations entre ces pays et le monde grec, puis le monde romain. Sous l'Empire, la Bithynie et le Pont prennent une importance exceptionnelle. Aussi paraît au Ier siècle de notre ère un procurateur à côté du proconsul. Hirschfeld avait supposé que des *procuratores-praesides* avaient interrompu la série des proconsuls. Mais outre que de telles alternances dans l'administration des provinces ne sont pas admissibles à cette époque, la coexistence de proconsuls ruine l'hypothèse. M. Rostovtsev, s'appuyant sur les inscriptions, montre que les procurateurs existent à côté des proconsuls et ont des pouvoirs étendus, comme représentants de la politique de l'empereur, comme chefs des troupes mises à leur disposition. Pline a réuni dans sa main les attributions du proconsul et du procurateur. M. Rostovtsev explique en conséquence plusieurs passages de sa correspondance avec Trajan.

M. Walter Leaf a été conduit par ses études homériques à s'occuper de Démétrius de Skepsis. Démétrius avait écrit un commentaire géographique sur Homère. Il avait inventé la méthode qui consiste à comparer les données du texte avec les faits connus. Strabon s'est servi de son ouvrage. On s'était demandé si Strabon n'avait pas visité la Troade. Mais

M. Leaf, par l'étude du texte, montre que non. Strabon a commis des erreurs dans lesquelles ne pouvait tomber un homme ayant vu le pays. Ce qu'il dit d'excellent vient de Démétrius.

Comme M. W. Leaf a étudié ailleurs le texte de Strabon et montré que des notes marginales l'ont interpolé, M. W. Van Buren ajoute aux cas déjà cités deux autres exemples dans la description de Rome (V, 3, 8 et 10). Mais il suppose que ces notes sont l'œuvre de l'auteur lui-même et qu'elles ont été insérées à une fausse place.

M. W. J. Woodhouse prépare un ouvrage sur l'art militaire chez les Grecs au ve et ive siècle. Comme ce livre peut tarder longtemps, il en a détaché un chapitre sur la manœuvre de Mantinée. Thucydide a rendu hommage à la bravoure des Spartiates. Mais il a tu sciemment le mérite de leur chef, le roi Agis. Hérodote avait fait de même pour Pausanias à Platées. Les deux historiens se sont trop facilement inspirés de la jalousie des Athéniens, qui n'admettaient pas qu'on pût inventer quelque chose hors d'Athènes.

Les anthropologistes de l'école de Cambridge, MM. Cook, Frazer et Cornford, ont cherché l'origine des jeux olympiques dans une lutte rituelle pour la royauté. M. E. N. Gardiner discute cette théorie et défend celle qui voit dans les jeux olympiques la continuation des jeux funèbres donnés en l'honneur de Pélops. Cette étude paraît être un fragment d'un travail plus étendu, où M. Gardiner s'efforcera d'écarter de ces origines l'influence crétoise et fera venir le culte d'Olympie directement de Dodone.

M. Pandelis, ayant acquis une lettre de lord Byron, l'a offerte à l'École anglaise qui la publie. Elle est datée d'Athènes, 20 janvier 1811. Lord Byron parle de la vie qu'il mène à Athènes. A la suite de cette lettre, M. A. J. B. Wace a rédigé une notice sur Hastings et Finlay, deux philhellènes de la première heure, d'après des documents conservés à l'École. Quelques-uns sont cités largement. Hastings et Finlay ont connu Byron et ont noté leurs impressions.

M. H. J. Tillyard continue ses études de musique byzantine d'après les manuscrits et expose la théorie des tons.

M. F. W. Hasluck fait la critique des légendes qui attribuent certaines mosquées aux Arabes, et qui les donnent pour plus anciennes que la conquête ottomane.

Nous revenons à l'antiquité avec les deux derniers mémoires. MM. A. J. Wace et C. W. Blegen pensent qu'on a maintenant découvert dans la Grèce continentale assez de poteries prémycéniennes pour en entre-

prendre la chronologie et le classement raisonné. Ce travail servira de base à des recherches qu'eux-mêmes indiquent. D'autre part, M. W. H. Buckler publie à nouveau certaines inscriptions de Mylasa, les complète et les explique. Il s'agit surtout des baux conclus pour affermer les terres du temple d'Olymos. Ces textes nous apportent des renseignements précis sur le régime de ce domaine.

En tête du volume, sont inscrits les noms de sept membres de l'École qui ont péri dans la guerre.

Paul LEJAY.

LIVRES NOUVEAUX.

P. Foucart. *Le culte des héros chez les Grecs* (Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XLII). Un vol. in-4°. Paris, Imp. nationale, 1918.

Le travail que M. Foucart a consacré aux héros grecs lui est une nouvelle occasion de définir la méthode qui lui paraît la seule légitime dans les études de mythologie. Il n'est pas de ceux qui espèrent retrouver la signification et la valeur primitive des mythes : « Il est loisible, écrit-il, d'imaginer toute sorte de combinaisons en les plaçant dans un passé indéterminé, sur lequel nous n'avons aucun renseignement; ce n'est plus de la science ». Il condamne formellement la « méthode peu scientifique, qui consiste à emprunter à l'étymologie, à l'archéologie, à l'épigraphie un certain nombre d'assertions, contestées ou contestables, puis, en amalgamant toutes ces données d'une valeur douteuse, à en tirer une théorie que l'on déclare indubitable ». Il faut se tenir sur le terrain solide des faits, dûment constatés à l'époque classique; « il faut se borner à la tâche plus modeste, mais plus sûre de chercher à établir ce que les Grecs ont cru et pour cela, étudier leurs légendes et les pratiques de leur culte ».

Les textes et les inscriptions permettent à M. Foucart de décrire le culte des héros en l'opposant au culte des dieux. Le premier diffère du second par la forme des constructions (σηκός, ἡρῷον) et de l'autel (ἐσχάρα), par le moment et les modes du sacrifice (ἐναγισμός). Toutefois la distinction entre les deux rituels alla en s'atténuant : le banquet offert aux héros semble un emprunt fait au culte divin; l'ἐναγισμός, où la chair des victimes est détruite par le feu, est remplacé par la θυσία, qui permet aux fidèles de se nourrir de la desserte du dieu.

L'examen des légendes nous apprendra ce que, à tort ou à raison, les Grecs croyaient de leurs héros. Le héros n'était pas pour eux, comme le prétendent certains savants, un ancien dieu déchu de sa dignité, mais un homme qui avait réellement vécu et qui était mort. Pour qu'un héros pût être déifié, il fallait non seulement que les dieux lui eussent donné des preuves manifestes d'une protection particulière, mais surtout que ce mortel eût disparu dans des circon-

stances extraordinaires et qu'il semblât ainsi avoir échappé à la loi commune de la mort. M. Foucart illustre ses définitions par des exemples concrets, en étudiant le cas de héros « victimes des mythologues modernes », Erechthée et les filles de Cécrops, Hyacinthos, Lycurgue, ou de héros déifiés, les Tyndarides, Héraclès, Amphiaraos, Trophonios.

Les héros n'agissent pas comme intercesseurs auprès des dieux; ils ne tiennent leur puissance que d'eux-mêmes. Leur action, inférieure à celle des dieux, est le plus souvent malfaisante. Elle ne s'exerce que dans le voisinage du tombeau, l'âme étant inséparable des restes du corps et comme liée à la sépulture. De là l'importance que les cités attachent à posséder le corps et le tombeau des héros protecteurs : qu'on se rappelle l'histoire des ossements d'Oreste et de Thésée, la légende d'Œdipe à Colone. On conservait aussi pieusement les autres reliques des héros, la maison d'Œnomaos à Olympie, le collier d'Ériphyle, que plusieurs sanctuaires prétendaient posséder. On montrait même à Sparte l'œuf de Léda, où M. Foucart pense reconnaître un de ces œufs d'autruche, montés et décorés, que recherchaient les princes des temps égéens.

Il semble plus difficile, avec le seul secours des textes et des monuments anciens, de retrouver l'origine du culte des héros. Pour M. Foucart, il faut la chercher dans « la croyance irraisonnée à la survivance des morts », croyance que révèlent dès l'origine les pratiques funéraires des Mycéniens. On songe aussitôt aux chapitres que Fustel de Coulanges, au début de la *Cité antique*, a consacrés aux croyances sur la vie du défunt dans le tombeau et au culte des morts. Mais entre les deux exposés il y a une différence notable. Pour Fustel de Coulanges, tout mort devient une divinité, malfaisante si on la néglige, tutélaire si on l'honore; « cette sorte d'apothéose n'était pas le privilège des grands hommes; on ne faisait pas de distinction entre les morts » (p. 16). Parmi tous les morts, la cité honore particulièrement ceux qui lui ont rendu service ou même ceux qui, ayant de leur vivant, pour quelque raison que ce soit, frappé l'imagination populaire, apparaissent comme devant être puissants après leur mort. Le culte des morts en général est primitif, le culte des grands héros n'en est qu'un cas particulier. Au contraire, pour M. Foucart, la classe des héros est une classe privilégiée de morts : « Il va de soi que tous les hommes ne devenaient pas des héros ». L'héroïsation était à l'origine le privilège des familles royales et princières : « Le monde des héros était une aristocratie des morts qui continuait l'aristocratie des vivants ». L'évolution a consisté à étendre peu à peu ce privilège. Tandis que les Athéniens s'abstenaient de donner le titre de héros à leurs contemporains, quels qu'en eussent été l'illustration et les mérites, les autres cités décrétaient l'héroïsation de leurs concitoyens illustres, si bien que, de plus en plus répandu, le titre de héros « n'était plus qu'une appellation honorifique presque aussi banale que celle de bienfaiteur ». Les familles elles-mêmes cherchaient à assurer à leurs défunts les honneurs et les bénéfices de l'héroïsation en instituant en leur faveur un culte, dont elles assuraient la perpétuité par la constitution de revenus inaliénables et par

l'organisation d'une confrérie chargée de veiller aux cérémonies et d'administrer la fondation. Ainsi donc, pour M. Foucart, ce qu'il y a de primitif, c'est le culte des héros, réduits à un petit nombre de privilégiés; le culte des morts, loin d'en être l'origine, n'en est qu' « une imitation et une image affaiblie ».

Nous n'avons pas à nous prononcer entre ces deux théories, dont l'opposition est peut-être moins radicale qu'elle ne semble. M. Foucart, au risque de se contredire un peu, a fait une juste place dans son étude à des catégories de héros qui ne semblent pas être une aristocratie. Tels, par exemple, les nombreux héros anonymes, ignorés de l'histoire et de la légende; tels surtout les héros domestiques. Cette dernière classe, qui tenait une place considérable dans la vie journalière du peuple est, d'après M. Foucart lui-même, née spontanément dès les temps les plus anciens et ne différait de celle des grands héros ni par la nature de sa puissance, ni par la nécessité du culte. N'est-ce pas là l'héroïsation des gens du commun et le culte domestique de tous les morts?

A. Jardé.

J. Zeiller. *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain* (Biblioth. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. cxii). Un vol. in-8 de iv-667 p. Paris, E. de Boccard, 1918.

Les provinces danubiennes qui forment l'objet du livre de M. Zeiller sont les provinces romaines riveraines du Danube : Norique, Pannonies, Mésies; abstraction faite de la Dalmatie, dont il avait en 1906 retracé les origines chrétiennes dans le fasc. clv de la *Biblioth. de l'École des Hautes Études* (cf. *J. des S.*, 1907, p. 386), c'est l'ensemble des provinces qui étaient groupées sous l'empire en une circonscription douanière unique, ce qu'on pourrait appeler « l'Illyricum économique ».

L'ouvrage comprend trois parties : tout d'abord *la conquête chrétienne et l'organisation ecclésiastique*. Les cultes exotiques, si facilement accueillis par les populations de l'Illyricum, y arrivaient soit directement d'Orient en remontant avec les légions appelées d'Asie la vallée du Danube, soit d'Italie en accompagnant les fonctionnaires ou les négociants sur la grande voie qui partait des côtes de l'Adriatique pour aboutir au Norique ou à la Pannonie. Ces deux routes furent aussi celles qu'empruntèrent les prédicateurs de la foi chrétienne pour gagner l'Illyricum. On ne sait pas grand'chose de l'évangélisation des provinces danubiennes; la première mention du christianisme, et la seule qui jusqu'à Dioclétien mérite de planer au-dessus des légendes et des conjectures, est de l'époque de Marc-Aurèle : ce qui nous est dit à l'occasion du prodige de la légion fulminante ne nous permet pas de révoquer en doute la présence de plusieurs chrétiens dans les troupes alors employées par l'empereur en Illyricum. D'autre part la persécution de Dioclétien atteste que le christianisme était déjà bien implanté à cette date dans la région et que les églises y avaient été organisées depuis bon nombre d'années. L'étude de cette persécution dans le Norique, en Pannonie et en Mésie occupe trois chapitres; M. Zeiller examine et passe au crible d'une critique minutieuse les documents; il prend pour base de son enquête le

Martyrologe hiéronymien, contrôlé par le Martyrologe oriental ou les Passions, « lorsque celles-ci portent avec elles des caractères suffisants d'historicité pour garantir une donnée du martyrologe au lieu d'en être elles-mêmes confirmées » (p. 61); ces Passions « dignes de confiance » (p. 124) sont en proportion fort notable.

Le recensement martyrologique des provinces danubiennes terminé, M. Zeiller établit la liste des sièges épiscopaux de l'Illyricum du IVe au VIe siècle et recueille les témoignages matériels de sa vie religieuse parvenus jusqu'à nous : textes littéraires et inscriptions qui nous font connaître des clercs et des fidèles, monuments chrétiens (cimetières et basiliques); les uns et les autres ne sont pas très abondants et ne nous fournissent que des renseignements restreints.

La seconde partie traite de l'*histoire intérieure des églises illyriennes du* IVe *au* VIe *siècle*. L'Illyricum occupe une place très considérable dans l'histoire de la pensée chrétienne. Dès qu'elle se révèle à nous hors de la légende, l'église illyrienne montre son penchant pour les problèmes exégétiques par l'œuvre de Victorin de Pettau, mais c'est surtout dans le développement de la querelle arienne que les éléments illyriens jouèrent un rôle tout à fait marquant; la région danubienne a été « l'un des terrains où le combat entre les conceptions théologiques qui se disputèrent alors la domination des esprits fut le plus général et le plus ardent » (p. 205). Ce rôle est dû pour beaucoup à la position géographique de cette contrée « lieu de passage pour les idées et les hommes » (p. 592); placé à la frontière de l'Orient et de l'Occident, l'Illyricum fait la transition entre eux et par là il est prédestiné aux contacts mutuels des maîtres et des personnages influents de l'un et de l'autre; cette zone par laquelle les deux empires entrent en relations « attire la présence impériale et cette présence devient un facteur capital de l'évolution du conflit religieux » (p. 268), à cause de l'épiscopat politique qui entoure le prince. De plus, Arius avait été exilé dans les provinces danubiennes; d'autres y furent aussi relégués : « séjour des fauteurs de doctrines particulières, les pays illyriens se transforment naturellement en un foyer de ces doctrines » (p. 268).

M. Zeiller suit pas à pas l'histoire de la controverse arienne et des conférences ecclésiastiques qui se tinrent si souvent dans l'Illyricum : concile de Sardique, dont il fixe la date de réunion (343), détermine la composition, et des canons duquel il revendique l'authenticité contre les récentes théories qui la battent en brèche; concile de Rimini en 359, qui marque le triomphe de l'épiscopat pannonien, lequel, grâce à l'appui de l'empereur, réussit, au concile de Constantinople l'année suivante, à imposer à toute l'église la profession de foi arianisante dont les rédacteurs étaient Valens de Mursa et Ursace de Singidunum, en sorte que le symbole de 360 excluait celui de 325; concile de Sirmium qui, en 378 (date qu'il faut substituer à celle de 375 qu'on attribue d'ordinaire à cette assemblée) consacre la victoire du mouvement de réaction et définit le dogme selon les affirmations consubstantialistes; concile d'Aquilée, inauguré le 3 septembre 381, qui arrache aux ariens les églises qu'ils pouvaient encore avoir, sanctionnant la défaite irrémédiable de l'arianisme sur les bords du Danube.

Les autres hérésies qui se font jour dans l'Illyricum, celle de Bonose, évêque de Naïssus en Dacie, lequel niait en particulier la virginité perpétuelle de Marie, celle plus célèbre de Nestorius, même le conflit monophysite n'ont pas dans la région illyrienne l'importance qu'y a prise l'arianisme.

La fin de la seconde partie est réservée à l'examen de tous les problèmes qui se rattachent à ces dernières hérésies, à la question de l'organisation de l'Illyricum, aux conflits qui s'y rallumèrent de temps à autre et aux conséquences qu'eurent sur sa vie religieuse les invasions qui le ravagèrent au ve siècle, y semant la ruine et le désarroi.

La troisième partie a pour titre : *Les provinces danubiennes et la conversion des barbares au christianisme*. La mainmise officielle de l'arianisme avait été éphémère, mais elle engendra des effets singulièrement plus étendus et plus durables. L'arianisme danubien fit des adeptes au dehors; franchissant les frontières de l'empire, il pénétra chez les Barbares, tout d'abord chez les Goths, et quand ceux-ci se répandirent sur le territoire romain, ils l'y réintroduisirent avec eux.

« L'épisode central et décisif de la christianisation des Goths, c'est leur entrée collective dans l'église arienne et le personnage qui joue ici le principal rôle est celui qui a reçu le juste titre d' « apôtre des Goths », Ulfila... ; il est une figure de premier plan. » M. Zeiller s'attache d'une façon toute spéciale à reconstituer sa carrière. Ulfila fut consacré évêque en 341, à Antioche, par Eusèbe de Nicomédie, un des sectateurs de la réaction antinicéenne; rentré dans son pays, il poursuivit son prosélytisme parmi ses compatriotes jusqu'au jour où, entre 347 et 350, une persécution l'obligea à passer le Danube et à venir s'installer près de Nicopolis de Mésie avec sa chrétienté. Sa position théologique s'y affermit grâce aux relations qu'il entretenait avec les évêques ariens; il professa l'arianisme le plus net, ainsi que le prouve le testament spirituel qu'il laissa en mourant. « Le Fils, pour lui, n'est pas une créature, mais sa divinité est d'ordre inférieur. Et le Saint-Esprit n'est lui-même que le serviteur du Fils, sans aucune participation à la divinité » (p. 463). Telle est la doctrine qu'Ulfila commentait aux Goths de Nicopolis, telle est celle qui par lui ou grâce à lui fut inculquée au peuple wisigothique lorsque vers 376, fuyant devant les Huns, il vint chercher asile dans l'empire.

Après avoir parlé de la littérature religieuse des ariens illyriens et goths, M. Zeiller aborde le récit de la transmission de l'arianisme des Goths aux autres barbares de la région danubienne. L'arianisme danubien engendra l'arianisme barbare et on put croire que celui-ci allait réaliser la conquête de tout le monde germanique au delà du Danube. La propagande orthodoxe, de son côté, ne demeura pas inerte; M. Zeiller en suit les effets à travers les royaumes barbares.

Il ressort de cet exposé que, dans l'ensemble, sur la frontière du Danube, de la Rhétie au Pont-Euxin, comme en Gaule, en Espagne et en Italie, l'opposition se manifeste très accusée entre les envahisseurs, dont la plupart étaient ariens, et les habitants catholiques de l'empire. Cette opposition eut des conséquences graves, car « les États germaniques fondés par des peuples ariens n'ont pu durer dans les pays habités par une population catholique qui... se maintenait

vis-à-vis d'eux sur la défensive : ainsi sont tombés le royaume burgonde, le royaume vandale et le royaume ostrogothique... » (p. 589). Cet arianisme du monde barbare devait avoir par ses effets comme par son extension et sa durée une plus grande importance historique que l'arianisme illyrico-oriental, mais l'un est sorti de l'autre et tous deux ont leur origine dans l'église illyrienne.

Un appendice dresse les fastes épiscopaux des églises des provinces danubiennes ; trois *indices*, bibliographie, noms de personnes, noms de lieux, ainsi qu'une carte de la région, facilitent la lecture et la consultation de l'ouvrage qui est très riche de faits comme d'idées et qui mérite de retenir l'attention, parce qu'il n'intéresse pas seulement l'histoire des provinces danubiennes, mais encore l'histoire générale.

A. Merlin.

H. C. Nutting. *Caesar's use of past tenses in cum-clauses* (University of California publications in classical philology), in-8°, 53 p., Berkeley, 1918.

Dans cette consciencieuse étude, M. Nutting a voulu déterminer les règles suivies par César dans l'usage qu'il fait des temps passés dans les propositions introduites par la conjonction *cum*. L'auteur n'a pas cru devoir l'indiquer expressément, mais il est manifeste que ses recherches s'appuient sur ce qu'on est convenu d'appeler le meilleur texte de César[1], et sur une solide doctrine grammaticale ; comme il est naturel, il fait en général[2] le plus grand cas de la théorie exposée par M. W. Gardner Hale (*The* cum *constructions : their history and functions*), mais on ne voit pas (et on le regrette) qu'étudiant un point de la syntaxe de César, il ait connu et mis à profit la thèse du P. Lebreton sur les différences qui séparent la syntaxe de César de celle de Cicéron. De même on eût aimé à savoir si M. Nutting a relevé lui-même tous les exemples qu'il a examinés et classés ou s'il a simplement trouvé les éléments de son travail soit dans le *Lexicon Caesarianum* de Meusel, soit dans celui de R. Monge et S. Preuss ; on ne peut tirer aucune conclusion du fait qu'il a cité une seule fois et en passant, dans la note 32 (p. 30), le lexique de Meusel, à propos d'une interprétation possible de *B. C.*, II, 39, 4. Bien que nous soyons habitués à trouver, même dans des travaux aussi limités que celui de M. Nutting, de copieuses bibliographies, il ne faut peut-être pas faire grief à l'auteur de s'être abstenu de cette pratique, et, pour ma part je me sens d'autant moins enclin à le faire que l'originalité de M. Nutting paraît manifeste : le sujet qu'il a choisi lui appartient

[1] Ou, pour être plus précis, sur le texte constitué d'après les mss qu'on rattache à la souche hypothétique (Nipperdey, Holder) ; mais, depuis que Kübler et Meusel ont cru avoir démontré que les mss de la classe B sont les plus rapprochés du texte authentique, le doute s'est emparé de la critique, et beaucoup de savants pensent qu'on a eu tort d'accepter les yeux fermés les déductions de la science allemande. Pour le dire en passant, M. Nutting n'a pas cru (et c'est fâcheux) devoir prendre position : ainsi, à propos de César, *B. G.*, VII, 35, 5 : « *Cum iam ex diei tempore coniecturam ceperat in castra perventum... pontem reficere coepit* », il se borne à constater que parmi les bons mss les uns donnent *ceperat* et les autres *caperet* et que les plus récents éditeurs inclinent à adopter *caperet*.

[2] Il y a des réserves, notamment (p. 2) sur l'abus des raisonnements *à priori*.

bien et il n'emprunte non plus à personne les conclusions auxquelles il aboutit, après avoir passé en revue dans les dix classes entre lesquelles il les range, les exemples qu'il a jugés les plus caractéristiques. Voici ces conclusions :

L'usage que dans les propositions avec *cum* César fait des temps passés est vraiment simple, quand on le compare à celui de quelques autres auteurs latins. Pour qui voudrait écrire à la façon de César les règles sont courtes et n'ont rien de compliqué.

A. *Imparfait et Plus-que-parfait.* 1. Sauf dans les propositions signifiant une action qui se répète, César emploie toujours le subjonctif avec l'imparfait et le plus-que-parfait. Les exceptions sont rares et négligeables.

2. Dans les propositions signifiant la répétition de l'action, César emploie l'un ou l'autre mode : quand l'imparfait est le temps requis, c'est le subjonctif qui domine; c'est l'indicatif avec le plus-que-parfait.

B. *Parfait.* 1. Le parfait est très peu employé (huit exemples en tout) dans les propositions temporelles.

2. *Cum* avec le parfait de l'indicatif se rencontre surtout dans les propositions exprimant des maximes générales.

3. Le parfait du subjonctif est très rarement employé avec *cum* (1 ex. avec *cum* causal; 1 ex. avec *cum* concessif; 4 ex. dans des propositions subordonnées au second degré).

Après ces règles générales M. Nutting donne la classification des cinq cent vingt et un exemples relevés dans César, en rattachant chacun d'eux aux dix catégories (*causal, motivating, complex-temporal, temporal, relative, iterative, concessive, adversative, attendant-circumstantial, explanatory-appositionnal, objective, dependent relation*) qu'il a cru devoir établir ; mais pourraient être réduites et rangées dans un ordre différent.

Cette façon de procéder me paraît beaucoup moins logique que celle à laquelle nous sommes habitués en France. Nous distinguons soigneusement deux choses : l'emploi du mode, et l'emploi du temps, le mode étant déterminé par la nature du jugement signifié et le temps par le rapport qu'envisage l'écrivain entre le moment où se passe l'action principale et l'action subordonnée. Ce n'est pas le lieu d'indiquer comment et pourquoi l'indicatif qui, à l'époque archaïque, paraissait de règle dans toutes les propositions introduites par *cum* a été peu à peu remplacé par le subjonctif, sauf dans les propositions temporelles signifiant une action qui se répète. Pour ce qui est du temps, on sait que le latin, plus soigneux que le français, exprime le plus souvent avec exactitude l'antériorité logique de la proposition subordonnée (causale ou temporelle) par rapport à la proposition principale. Si M. Nutting avait suivi ce plan, il eût, au lieu de se borner à une simple statistique, expliqué les dérogations à cette règle générale avec la finesse dont il a fait preuve pour élucider certains cas particuliers. Telle qu'elle est, son étude, si riche en documents, rendra les plus grands services à ceux qui voudront traiter la question après lui.

Henri Goelzer.

Michel P. Féghalî. *Le parler de Kfar'abîda* (Liban-Syrie). *Essai linguistique sur la phonétique et la morphologie d'un parler arabe moderne.*

Un vol. in-8, xv-307 pages. Paris, E. Leroux, 1919. — *Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban.* Un vol. in-8, xvi-98 pages. Paris, Honoré Champion, 1918.

Kfar'abîda est un village situé au bord de la Méditerranée, au pied du Liban, au nord de Batroûn. On y parle un dialecte arabe particulier, qui se fait reconnaître par son consonantisme et son vocalisme spécial; les habitants se distinguent également de leurs voisins par une phraséologie particulière. L'abbé M. T. Féghalî, prêtre maronite, qui appartient à une famille sacerdotale, puisque son frère est évêque et vicaire du patriarche, est professeur d'arabe à l'Institut colonial de Bordeaux. Sur les conseils de M. A. Cuny, professeur de langue latine et de grammaire comparée à l'Université de la même ville, il s'est formé à l'étude de la linguistique et de la phonétique pour nous donner, sous forme de thèses de doctorat ès lettres, des recherches très complètes sur son parler natal. Il est, d'ailleurs, e premier oriental qui, formé aux sévères disciplines de nos laboratoires scientifiques, a étudié sur des bases sérieuses l'idiome qu'il est à même de connaître mieux que personne, puisque c'est son parler maternel : une fois en possession de la méthode applicable aux faits linguistiques, il a produit un travail qui est le premier de ce genre pour le domaine libanais.

A quelle époque le syriaque a-t-il cessé d'être parlé dans la montagne, pour y être remplacé par l'arabe, qui y règne aujourd'hui sans conteste? Dans une introduction historique à sa thèse complémentaire, M. l'abbé Feghali établit qu'au xviie siècle on parlait encore araméen dans quelques villages du Liban, à Becharré, Hasroûn et Baz'oûn. Aujourd'hui, pour rencontrer l'araméen encore vivant, il faut franchir la vallée de la Cœlésyrie pour trouver, dans l'Anti-Liban, le village de Ma'loûla et deux autres villages voisins, ou traverser l'immense désert de la Mésopotamie pour aborder les montagnes du Kurdistan où, à Toûr-'Abdîn sur le sol ottoman, à Ourmiya sur le territoire persan, on parle encore le néo-syriaque.

Étrange destinée que celle de l'araméen! Cette langue sémitique a eu une aire immense, une riche épigraphie; elle a été une des langues officielles de l'empire perse; au i^er siècle de notre ère, elle avait supplanté en Palestine, non seulement l'hébreu, mort depuis plusieurs centaines d'années, mais tous les dialectes cananéens ; et à côté de ce rôle de premier ordre comme langue véhiculaire, elle n'a pas su produire de littérature sortant de son propre fonds, car les quelques pages de chaldéen biblique que nous possédons sont un reflet de la littérature hébraïque dont elle forment une suite, un complément nécessaire, et la vaste littérature syriaque est tellement placée sous la coupe du grec qu'elle lui a emprunté une foule de termes importants, qu'elle était incapable de former elle-même. Cette pauvreté a contribué, en même temps que d'autres facteurs, à sa disparition progressive devant la marche envahissante de l'arabe.

Il est probable, *a priori*, que les Syriens, en renonçant à leur langage primitif pour adopter cette dernière langue, y ont introduit, soit des vocables, soit des différences de prononciation, tirés de leur ancien fonds.

C'est ce que démontre nettement M. l'abbé Féghali dans sa thèse complémentaire. Avant lui, on avait bien quelques lumières sur ce sujet, mais sa démonstration est complète, et convaincante en général, quoiqu'elle puisse être critiquée dans certains détails. Rien que dans son parler spécial, l'auteur a relevé cent soixante-quinze mots concernant la vie domestique et agricole, et cinquante-sept se rapportant à la vie religieuse; il est à peine besoin d'ajouter que ces dernières expressions sont d'origine savante, et que c'est dans le parler des cultivateurs qu'il faut chercher les mots qu'ils ont gardé de l'araméen, au lieu d'adopter le vocable arabe correspondant. Ces emprunts sont en réalité des survivances : ils n'ont pas été pris par une langue vivante à une autre langue vivante, ce qui est le propre de l'emprunt; ils ont survécu à une langue qui mourait. L'exemple le plus curieux est fourni par le mot *máuraẓ* qui désigne, non pas une herse comme l'a traduit M. Feghali, mais le *tribulum* servant à égruger le blé sur l'aire; il n'est pas spécial au parler, il est employé dans tout le Liban. En arabe classique, c'est *náuraẓ* (en Égypte *nōrag*), mais cette forme n'a pas pénétré la Montagne, qui est restée fidèle à la vieille expression des temps antiques, car c'est l'hébreu *mōrag*. Ce cas de survivance est vraiment remarquable.

CL. HUART.

Catáleg de la Col. lecció Cervàntica formada per D. Isidro Bonsoms i Sicart i cedida per ell a la Biblioteca de Catalunya redactat per Joàn GIVANEL i MAS. Volum segón. Anys 1801-1879. VIII et 548 p. Barcelona, Institut d'estudis catalans, 1919.

Nous avons déjà parlé du tome Ier de la collection Bonsoms (*Journal des Savants*, 1917, p. 286). Le tome II comprend toutes les publications relatives à Cervantes de 1801 à 1879, et le tome III comprendra celles de 1880 à 1916. Le même soin et la même exactitude, dont nous avons déjà loué M. Givanel y Mas, se retrouve dans le tome II, qui s'étend à la période intermédiaire, où Cervantes, prôné démesurément par quelques Espagnols fanatiques, a versé dans le ridicule et dégoûté les gens de bon sens de s'occuper de lui. A côté de travaux très estimables et même importants, comme le *Commentaire* de D. Diego Clemencin, la *Vie de Cervantes* par D. Martin Fernandez de Navarrete, le *Cervantes vindicado* de D. Juan Calderon, la grande édition en douze volumes des œuvres complètes de Cervantes, dédiées à Don Sebastian Gabriel de Bourbon y Braganza, en 1863, et où D. Cayetano Alberto de la Barrera apporta un concours des plus utiles, l'édition imprimée aussi en 1863, du *Don Quichotte*, à Argamasilla de Alba, et à laquelle Hartzenbusch fit des observations critiques qui témoignent de la justesse de son esprit, que dire du docteur E. W. Thebussem (D. Mariano Pardo de Figueroa), des Nicolás Diaz de Benjumea, des Adolfo de Castro, et autres cervantistes, qui ont divagué sur Cervantes et ses œuvres, et ont déversé sur lui je ne sais combien de billevesées?

M. Givanel y Mas est très complet pour cette période intermédiaire et petit est le nombre des auteurs omis. Dans la description de la traduction de Filleau de Saint-Martin, imprimée par Sautelet en 1826 (n° 508), M. Givanel y Mas ne parle pas du *Dialogue*

entre la « comtesse » et le « chevalier » de Prosper Mérimée, « dont un exemplaire, peut-être unique, appartient à la Bibliothèque Nationale », dit Maurice Tourneux, dans *l'Age du romantisme. Prosper Mérimée comédienne espagnole et chanteur illyrien*, (Paris, 1887), et il le reproduit. En 1846, je remarque l'absence de la *Critique et défense de Don Quichotte*, suivies de chapitres choisis de l'ingénieux hidalgo pour la récréation du lecteur et terminés par de nouveaux et curieux aperçus sur Cervantes, par F. de Paule Noriega. Paris, Moquet, libraire-éditeur, 1846. Le livre est dédié à M. Orfila, qui, en sa qualité de majorquin, pouvait apprécier le *Don Quichotte*, et il vise l'opuscule de François Biedermann, qui s'en prenait à la traduction de Viardot. Cette étude n'est pas sans mérite. Je n'y trouve pas non plus l'*Étude médico-psychologique sur l'histoire de Don Quichotte*, par le docteur Morejon, traduite et annotée par le docteur J. M. Guardia. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1858. Sur la *Carta de Cervantes á Mateo Vásquez*, l'édition indiquée sous le n° 782 n'est peut-être pas la première. Elle est datée dans *El Museo Universal* du 3 mai 1863; or le *Boletín Bibliografico español* de Hidalgo l'insère sous la date du 1er mai 1863. Où est l'original? Il a beau ne pas être autographe, l'écriture en est du temps de Cervantes, et il vaut mieux respecter le texte ancien, ce que n'a pas fait M. Cotarelo dans son édition de 1905.

Nous attendons avec impatience le tome III de cet excellent ouvrage.

A. Morel-Fatio.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

ANTIQUITÉ.

V. Colocotronis, *La Macédoine et l'hellénisme*. Étude historique et ethnologique. In-8, XXIII-658 p., pl. Paris, Berger-Levrault, 1919.

C. Corbière, *Quid de Græcis sæculo secundo senserint christiani apologetæ*. In-8, 63 p. Cahors, Imprimerie Coueslant, 1919.

Dictionnaire archéologique de la Gaule; continué après la lettre L par les soins de M. Émile Cartailhac. T. II, fasc. 3. In-4, p. 257-416. Paris, Imprimerie Nationale, 1919.

Thomas Jefferson, *Letters concerning philology and the classics*. Ed. by Thomas Fitzhugh. In-8, University of Virginia, 1919.

H. Lechat, *Aphrodite*. Statue grecque en marbre du VIe siècle avant notre ère (Bibliothèque des Musées de Lyon). In-8, 26 p. Lyon, Imp. de la Maison des Deux-Collines, 1919.

G. W. Leffingwell, *Social and private life at Rome in the time of Plautus and Terence*. In-8, 140 p. London, P. S. King, 1919.

Denyse Le Lasseur, *Les déesses armées dans l'art classique grec et leurs origines orientales*. In-8, XII-380 p., pl. Paris, Hachette, 1919.

Lucretius, *On the nature of things*. With introd., append., and notes by R. Allison. In-8, 307 p. London, Humphreys, 1919.

F. Mourret, *Histoire générale de l'Église*. T. II. Les Pères de l'Église,

IVe et Ve siècle. In-8, 532 p. Paris, Bloud et Gay, 1919.

H. Sumner, *Descriptive account of the roman pottery made at Ashley rails, New Forest.* With plans of the site and illustrations of the ware. In-8, 37 p. London, Chiswick P., 1919.

MOYEN AGE.

B. Sánchez Alonso, *Fuentes de la historia española.* Ensayo de bibliografia sistematica de las monografias impresas que illustran la historia política nacional de España, excluidas sus relaciones con America, con uno prólogo de Don Rafael Altamira (Junta para ampliacion de estudios e investigaciones cientificas. Centro de estudios historicos). In-8, XXIII-448 p. Madrid, 1919.

P. Bacci, *Per la istoria del battistero di Pisa.* M. Zibellino da Bologna e il coronamento marmoreo della Cupola. In-8, 28 p. Pisa, F. Mariotti, 1919.

Cataleg de la Collecio Cervantíca formada per D. Isidoro Bonsoms i Sicart, i cedidad per ell a la Biblioteca de Catalunya, redactat per Joan Givanel i Mas, volum segon. In-4. Barcelona, Institut d'Estudis catalans, 1919.

J.-Roger Charbonnel, *L'Éthique de Giordano Bruno et le deuxième dialogue de Spaccio.* In-8. Paris, Éd. Champion, 1919.

J.-Roger Charbonnel, *La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin.* In-8. Paris, Éd. Champion, 1919.

H. B. Cotterill, *Italy from Dante to Tasso (1300-1600).* In-8, 645 p. London, Harrap, 1919.

C. J. Holmes, *Leonardo da Vinci.* In-8. Humphrey Milford, s. d.

Joaquim Miret i Sans, *Itinerari de Jaume I « El Conqueridor ».* In-4. Barcelone, Institut d'Estudis catalans, 1918.

Nel quarto centenario dalla morte di Leonardo da Vinci (Raccolta Vinciana presso l'Archivio storico del comune di Milano. Fascicolo decimo). In-8, XII-384 p., ill. Milano, Castello Sforzesco, 1919.

Maurice de Pange, *Les Lorrains et la France au moyen âge.* In-8. Paris, Éd. Champion, s. d.

Les Richesses d'art de la France. Architecture. I. La France du moyen âge (Choix de documents et notices, publiés sous la direction de P. Vitry). In-12, 43 p., 31 grav. Paris, D.-A. Longuet, 1919.

ORIENTALISME.

A. Avalon, *The serpent power,* being the Shat-chakra-Nirupana and Paduka Panchaka. Two works on Tantrik Yoga. Transl. from the Sanskrit, with introduction and commentary. In-8, VIII-474 p. London, Luzac, 1919.

A. Avalon, *Sanskrit texts,* vol. VIII. Tantraraja Tantra, Part I, chapters I-XVIII. Éd. by Mahamahopadhyaya Lakshmana Shastri. In-8. London, Luzac, 1919.

G. N. Banerjee, *Hellenism in ancient India.* In-8, 383 p. London, Butterworth, 1919.

Biography of Bala, a slave of the prophet Mohammed. In Hindustani. In-8, illustr. London, Luzac, 1919.

A. J. Brown, *The mastery of the Far East.* The Story of Korea's transformation and Japan's rise to supremacy in the Orient. In-8, 680 p. London, Bell, 1919.

L. Giles, *Chu'in Chin*. A chinese heroine. In-8, 22 p. London, Luzac, 1919.

E. M. Grice, *Records from Ur and Larsa, dated in the Larsa dynasty* (Yale oriental series. Babylonian texts. Vol. 5). In-4, Oxford Press, 1919.

Haverford Collection of cuneiform tablets or documents from temple archives of Tellon. Éd. by G. A. Barton. Part 1, 2, 3. In-folio, Oxford Press, 1919.

Ibn Muyassar, *Annales d'Égypte* (Les Kalifes Fatimides). Texte arabe, édité par Henri Massé (Publications de l'Institut français d'archéologie orientale). In-4. Le Caire, 1919.

C. E. Keiser, *A system of accentuation for supero-okkadian signs* (Yale oriental series. Researches, vol. IX). In-4. Oxford Press, 1919.

C. E. Keiser, *Selected temple documents of the Ur dynasty* (Yale oriental series. Babylonian texts. Vol. IV). In-4. Oxford Press, 1919.

Ch. de La Roncière, *Découverte d'une relation de voyage datée du Touat et décrivant en 1447 le bassin du Niger*. In-8, Paris, Imprimerie Nationale, 1919.

The life of Ayesha, the favourite wife of the prophet Mohammed. In Hindustani. In-8, 272 p. London, Luzac, 1919.

Life of Fatima, the daughter of the prophet Mohammed. In Hindustani. In-8, illustr. London, Luzac, 1919.

Life of Hosayn, the martyr of Karbala. In Hindustani, In-8, illustr. London, Luzac, 1919.

Life of Khadidjeh, the first wife of the prophet Mohammed. In Hindustani. In-8, 106 p. London, Luzac, 1919.

F. Macler, *Le texte arménien de l'Évangile d'après Mathieu et Marc* (Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études, t. XXVIII). In-8, LXXII-649 p. Paris, Imprimerie Nationale, 1919.

G. A. Smith, *The historical geography of the Holy Land*. Especially in relation to the history of Israël and of the Early Church. 20th. ed. In-8, 740 p. London, Hodder, 1919.

Sources of Vijayanagar history. Selected and edited for the university by S. Krishnaswami Ayyangar. In-8, 413 p. Madras, The University, 1919.

G. Mac Call Theal, *Ethnography and condition of South Africa*, before A. D. 1505. Second ed. In-8, 486 p. London, G. Allen, 1919.

A. Waley, *More translations from the chinese*. In-8, 110 p. London, G. Allen, 1919.

A. Waley, *The poet Li Po* (*A. D. 701-762*). In-8, 29 p. Luzac, 1919.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

21 novembre. M. Louis Chatelain donne lecture d'une note sur les fouilles de Volubilis.

— M. Éd. Pottier lit une note de M. Michel Rostovtzev relative à la stèle du roi Ountas Gal, de l'époque kassite, monument conservé au musée du Louvre. M. Rostovtzev rectifie

l'interprétation donnée pour une curieuse figure du génie aquatique, dont les jambes se terminent en nageoires et qui tient quatre gros cordons réunis dans ses deux mains. Il montre, en s'appuyant sur les travaux de M. Heuzey, que les cordons sont en réalité quatre filets d'eau qui jaillissent de quatre vases disposés symétriquement dans le champ et qui symbolisent la puissance des divinités des eaux.

12 décembre. M. Salomon Reinach communique une lettre de M. F. Cumont sur les découvertes faites récemment près de l'église Saint-Sébastien de la voie Appienne, par M. Mancini. A une grande profondeur on a trouvé trois tombeaux du IIe siècle, ornés de peintures bien conservées, de stucs et d'inscriptions. Ces dernières prouvent que les morts appartenaient à un collège funéraire dit des Innocents. Les symboles chrétiens ne laissent pas de doute sur la religion des inhumés. A l'extérieur de l'église, on a trouvé un long *graffito* en l'honneur des saints Pierre et Paul.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. Pierre Paris sur le résultat des fouilles entreprises à Bolonia (province de Cadix).

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

Répertoire d'épigraphie sémitique, publié par la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, sous la direction de J.-B. Chabot. T. IV, livraison I. Paris. Imprimerie nationale, 1919.

Mémoires concernant l'Asie orientale (Inde, Asie centrale, Extrême-Orient), publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sous la direction de MM. Senart et Cordier, in-4°. Paris, éditions Leroux, 1919. T. III. — Sommaire : A. Foucher. *Les représentations de Jataka dans l'art bouddhique* (4 pl.); Édouard Chavannes. *Le jet des dragons* (11 pl.).

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu, le 28 janvier, sa première séance trimestrielle. Il a accepté une donation d'ouvrages slaves faite à la Bibliothèque Thiers (fondation Dosne) par M. Louis Leger, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Jean Tremblot, ancien élève de l'École du Louvre, a été élu bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Institut.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie a reçu, le 5 février, M. le maréchal Foch, qui a lu un discours sur la vie et les œuvres de M. le marquis de Vogüé, son prédécesseur.

M. Raymond Poincaré, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Élections. L'Académie a élu le 12 décembre 1919 correspondants étrangers : MM. Grierson, directeur du *Linguistic survey of India*, Jequier, professeur à l'Université de Neuchâtel, Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, Heiberg, professeur à l'Université de Copenhague, Jorga, professeur à l'Université de Bucarest, Orsi, surintendant des fouilles et musées de Sicile.

— L'Académie a élu le 19 décem-

bre 1919, correspondants nationaux : M. le chanoine Porée, à Bournainville, MM. Legrand, à Lyon, Dottin, à Rennes, Jouguet, à Lille.

Présentation. L'Académie a présenté le 12 décembre à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour la chaire de langue et littérature chinoises au Collège de France, vacante par suite du décès de M. Ed. Chavannes, en première ligne M. Henri Maspero, en deuxième ligne M. Aurousseau.

Fondation Pellechet. Une subvention de 1 200 francs est accordée à la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus, pour contribuer aux travaux de l'église de Prayes, commune de Chissey-les-Mâcon (Saône-et-Loire).

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le lundi 22 décembre, sous la présidence de M. Guignard.

L'ordre des lectures était le suivant :

1° Discours de M. le Président; 2° Proclamation des prix décernés en 1919; 3° *Notice sur la vie et les travaux de Lord Kelvin*, par M. Émile Picard, secrétaire perpétuel.

Élections. M. Paul Janet a été élu le 8 décembre académicien libre.

M. Louis Lumière a été élu le 15 décembre membre de la Division des Applications de la Science à l'Industrie.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le samedi 27 décembre, sous la présidence de M. Charles Girault.

Le programme de la séance était le suivant :

1° Exécution de la scène lyrique *Psyché*, qui a remporté le premier grand-prix de Composition musicale en 1914 et dont l'auteur est M. Marcel Dupré; 2° Discours de M. le Président; 3° *Notice sur la vie et les travaux de M. Georges Lafenestre*, membre libre de l'Académie, par M. Widor, secrétaire perpétuel; 4° Exécution de la scène lyrique *le Poète et la Fée*, qui a remporté le premier grand-prix de Composition musicale en 1919 et dont l'auteur est M. Marc Delmas.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le comte de Franqueville, membre de la section de législation, est décédé à Paris le 28 décembre 1919.

Nous rappellerons que M. le comte de Franqueville publia lors du centenaire de l'Institut un ouvrage capital pour son histoire : *Le Premier siècle de l'Institut, 25 octobre 1795-25 octobre 1895*, qui contient la liste complète des membres et correspondants de l'Institut, avec leur biographie et la bibliographie sommaire de leurs travaux.

Addenda à la Table de 1919.

Besnier (M), Les guerres de Carthage, 194. — Gsell (St), Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, 194.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS-AVRIL 1920.

L'EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE DE 1912 A 1917.

PREMIER ARTICLE.

I

En 1913 parut à Cambridge le grand travail de M. Ellis H. Minns intitulé : *Scythians and Greeks*.

Dans ce livre, Minns avait utilisé tous les matériaux archéologiques trouvés et publiés en Russie jusqu'en 1912, lu et mis en œuvre tous les travaux d'érudition écrits en russe sur telle ou telle question ayant trait à l'histoire ou à l'archéologie de la Russie méridionale dans la période classique.

Écrit avec beaucoup de soin, richement documenté et illustré, le livre de Minns donne une bonne idée d'ensemble sur ce qu'on savait de l'histoire de la Russie méridionale au commencement du xxe siècle. C'est ce qui me permet de concentrer mon attention presque exclusivement sur ce qui a été fait depuis, c'est-à-dire après 1912.

Les quelques années qui se sont écoulées depuis l'apparition du livre de Minns ont été des années de guerre et de révolution. Néanmoins, elles n'ont nullement marqué un arrêt dans l'exploration archéologique du pays : les savants russes ont recueilli beaucoup de documents nouveaux, qui ont, sur des points parfois essentiels, modifié notre connaissance de l'évolution historique de notre pays.

Durant la période en question, les méthodes appliquées aux fouilles archéologiques ont pris de plus en plus un caractère purement

scientifique. Les fouilles d'amateurs, si caractéristiques dans l'archéologie russe, sont devenues de plus en plus rares. Enfin, plusieurs savants éminents ont concentré presque uniquement leurs efforts sur des questions d'histoire et d'archéologie nationales; en résumé, de nouveaux travailleurs ont été attirés vers les recherches scientifiques et plusieurs travaux d'ensemble et de détail ont été publiés.

Comme les résultats des fouilles faites depuis 1911 n'ont été publiés qu'en 1914 et que les ouvrages et articles inconnus à Minns n'ont paru que depuis 1912, l'année 1911 forme naturellement le point de départ du présent compte rendu; je m'arrêterai à 1917-1918, qui marque une date critique dans l'histoire de la Russie. Avec la révolution, une nouvelle période a commencé. Je ne sais ce qu'elle apportera pour l'exploration archéologique de la Russie. Espérons. Mais il n'est pas douteux qu'actuellement, le travail scientifique en Russie subisse un temps d'arrêt.

Pour ne parler que de l'exploration archéologique de la Russie, je dois noter premièrement une interruption complète des fouilles scientifiques. Probablement le travail des fouilles se poursuit même dans la zone de la guerre civile. Mais ce sont des fouilles clandestines, dont les résultats enrichiront les collections privées et les musées d'autres pays que la Russie. Les travaux scientifiques ne sont plus publiés. Celles des typographies qui travaillent encore en Russie impriment exclusivement des brochures de propagande bolcheviste et du papier-monnaie. Les musées archéologiques ne se développent pas. Le contenu des grands musées de Pétrograd, comme, par exemple, l'Ermitage, a été emballé et transporté à Moscou. Plusieurs collections privées ont été confisquées : j'ignore leur sort. Quelques musées de province ont été pillés. Le travail individuel des savants russes n'avance guère. Parmi ceux qui ont grandement contribué au développement de l'archéologie russe, plusieurs sont morts d'inanition. Je nommerai les membres de l'Académie : V. Radloff, bien connu pour ses travaux d'archéologie et de linguistique sibérienne; J. Smirnoff, auteur du livre réputé sur l'Argenterie orientale et historien de l'Art byzantin, russe et oriental; A. Lappo-Danilewsky, auteur d'un travail d'ensemble sur la civilisation scythe et d'une excellente monographie sur le tumulus scythe de Karagodeouasch (Kouban); Th. Volkoff, anthropologue qui a fait le premier des fouilles scien-

tifiques dans les stations paléolithiques du gouvernement de Tchernigoff. D'autres ont été tués, comme G. Grinévitch, auteur d'une monographie sur les vases à figures rouges. Plusieurs ont dû quitter la Russie, comme le comte A. Bobrinsky, président de la Commission Archéologique, et M. Moguiliansky, l'un des directeurs du Musée Ethnographique de Pétrograd, comme l'auteur du présent article. Ceux qui sont restés en Russie sont placés dans des conditions atroces, peu favorables au travail scientifique. Ceux qui se trouvent dans la Russie bolcheviste souffrent de la faim et vivent dans une angoisse constante pour eux-mêmes et leurs familles; ceux qui ont leur domicile dans les parties libérées vivent dans une atmosphère de guerre civile permanente : Kiew, Odessa, Charkow, la Crimée, autrefois centres principaux du travail d'exploration archéologique de la Russie méridionale, passent et repassent d'un belligérant à l'autre. Les institutions qui autrefois dirigeaient l'exploration archéologique de la Russie ne travaillent presque plus : les unes ont cessé d'exister, les autres se trouvent en pleine période de réorganisation, selon les principes bolchevistes.

On sait que la vie archéologique en Russie était dirigée par une institution officielle : la Commission Archéologique, par plusieurs sociétés privées, les sociétés archéologiques et par les commissions des archives. L'exploration de la Russie méridionale a été exécutée par les grandes et anciennes sociétés archéologiques de Pétrograd, de Moscou, d'Odessa et par la commission des archives de la Tauride, à Simphéropol, en Crimée. Mais la part principale dans le travail appartient certainement à la Commission Archéologique. Bien que ne comptant qu'un nombre limité de collaborateurs scientifiques, membres de la Commission et ne disposant que de ressources insuffisantes, cette Commission a su non seulement organiser une exploration systématique dans presque toutes les régions les plus importantes de la Russie méridionale, mais elle a réussi en même temps à créer une série de publications scientifiques : les *Comptes rendus*, qui paraissent annuellement depuis 1859 et contiennent l'exposé des fouilles et des descriptions sommaires des trouvailles [1]; le *Bulletin* (depuis 1899) qui paraît au fur et à

[1] Cités *CR*.

mesure de l'accumulation des matériaux et contient des articles d'investigation, des comptes rendus plus développés des fouilles, un bulletin épigraphique suivi et une bibliographie [1]; enfin les *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*, où on publie, sur certains objets et classes d'objets, des monographies qui forment par elles-mêmes des volumes entiers [2].

Des fouilles systématiques ont été organisées par la Commission dans les localités suivantes : 1° à Olbie, la colonie ionienne située à l'embouchure du Boug et du Dniéper, B. Pharmakowsky fouillait chaque année, pendant la saison propice, les ruines de la cité elle-même et la vaste nécropole; 2° à Kertsch (Panticapée), centre de l'État puissant du Bosphore, V. Škorpil a consacré ses efforts à l'exploration de la nécropole ainsi que des nécropoles de la presqu'île de Tamane, située sur l'autre rive du détroit de Kertsch (Bosphore Cimmérien); 3° à Chersonèse, près de Sébastopol, la colonie dorienne d'Héraclée Pontique, R. Loeper et, après lui, B. Moïsséev ont fouillé systématiquement la ville elle-même, la nécropole et les sites les plus intéressants de la Crimée; 4° le président de la Commission, comte A. Bobrinsky, a organisé une exploration systématique des *tumuli* de la région du Dniéper aux environs de Kiev; 5° feu N. Vesselowsky, avec un zèle et une chance sans égale, a fouillé les *tumuli* de la région du fleuve Kouban et des steppes avoisinant la Crimée entre le Dniéper et le Don; 6° A. Miller a fouillé pendant une série d'années la grande nécropole qu'il suppose être la nécropole de l'ancienne Tanaïs, antérieure à la prétendue nouvelle fondation de cette ville, à l'époque romaine.

Ces fouilles systématiques n'ont pas empêché la Commission d'intervenir à chaque endroit où des fouilles clandestines ou d'amateurs amenaient une découverte d'objets présentant un intérêt scientifique. A titre d'exemple, je mentionnerai l'expédition du jeune géographe et archéologue Roudenko, à Orenbourg, en 1917, dans le but de vérifier pour moi et de compléter des fouilles clandestines, qui nous ont livré une série d'objets fort intéressants du IVe siècle av. J.-C.

Au Caucase, le travail d'exploration a été entrepris par la Société

[1] Cité *Bull.*

[2] Cité *Mat.*

Archéologique de Moscou. Nous devons à l'énergie de la comtesse P. Ouvaroff la belle série des *Matériaux pour l'archéologie du Caucase* et les 25 volumes de Travaux Archéologiques parus sous le titre : *Antiquités. Travaux de la Société Archéologique de Moscou.*

Les résultats des fouilles entreprises par la *Société d'histoire et des antiquités d'Odessa* ont été enregistrés dans les *Mémoires* de cette société et ceux obtenus par la Commission des archives de la Tauride dans son *Bulletin*. Les *Mémoires* de la Société Archéologique de Pétrograd, bien qu'elle-même n'ait pas fait de fouilles, contiennent une série d'articles sur les antiquités classiques et orientales du Sud de la Russie.

Aucune des institutions précitées ne travaille plus, autant que je sache. Que va faire la Commission Archéologique transformée en « Académie de civilisation matérielle », je ne sais. Espérons qu'à son titre pompeux correspondra l'intensité de son travail. Quoi qu'il en soit, l'année 1918 est un point d'arrêt, et nous avons tout droit, nous aussi, de nous en tenir à cette date.

Mon compte rendu succinct comprendra surtout une courte description des fouilles récentes et de ce qu'elles ont ajouté à nos connaissances sur l'évolution historique des bords de la Mer Noire. Je donnerai en appendice une liste des ouvrages les plus importants qui n'auraient pas été déjà mentionnés au cours de ma description. Il est bien difficile de traiter un sujet archéologique sans illustrations. C'est pourquoi je devrai me contenter d'un aperçu général, m'attachant surtout à relever l'importance historique des fouilles.

II

A Olbie [1], Pharmakowsky a exploré la partie de la ville située sur les bords du « Liman » (baie formée par l'embouchure du Boug) sur le penchant de la colline. Il a trouvé surtout des maisons particulières (une de ces maisons pourrait être prise pour un bâtiment public), généralement mal conservées. L'importance des fouilles de

[1] *CR.* 1911, 14 et suiv.; 1912, 1 et suiv.; 1913-1915, 1 et suiv.

Pharmakowsky provient de ce qu'il a su, par le dégagement des couches superposées, nous donner un aperçu général de l'évolution historique de la ville. Les traces les plus anciennes d'habitations dans les parties fouillées appartiennent aux vi^e-ve siècles avant J.-C. En eux-mêmes, les restes des murs de cette époque n'offrent pas grand intérêt, mais ils nous prouvent que, dans la zone riveraine, la partie habitée a changé très peu d'aspect au cours des siècles et qu'on a généralement utilisé les fondations des édifices détruits pour en construire de nouveaux. A en juger par les murs de construction et les trouvailles d'objets, on a l'impression que les périodes les plus brillantes de l'histoire d'Olbie ont été la seconde moitié du vi^e siècle et l'époque hellénistique, surtout les iiie et iie siècles avant J.-C. (couches IV-V). Les maisons de cette dernière période étaient riches et bien construites, sur un plan qui présente une transition entre le plan des maisons de Priène et celui des maisons de Délos, et qui correspond surtout à la description de la maison grecque donnée par Vitruve. Au i^{er} siècle avant J.-C. la vie à Olbie commence à décliner. Après la prise de la ville par les Gètes, elle se remet bien lentement. L'Olbie romaine n'a jamais eu la splendeur de l'Olbie hellénistique. Une très grande décadence se fait sentir à partir de la seconde moitié du iiie siècle. Mais la vie n'a pas complètement cessé, quoique la ville comme telle ait cessé d'exister. Il y avait toujours divers groupes d'habitations, pauvres et mesquines.

Les données fournies par l'exploration de la nécropole confirment ces déductions historiques. Pharmakowsky a réussi à trouver la nécropole archaïque d'Olbie, celle du vi^e siècle avant J.-C. Les sépultures de cette nécropole sont réunies par groupes, séparés par des lots du terrain qui n'ont pas été utilisés pour y creuser des sépultures. Sur ces parties inutilisées du terrain, on a construit des enceintes pour le culte des morts, des βάθοοι (fosses en entonnoir) pour sacrifices et des places pour brûler les corps des défunts, bien qu'on doive noter qu'à Olbie, on a toujours préféré le rite de l'inhumation à celui de l'incinération. L'inventaire sépulcral à Olbie apparaît comme très riche et très varié. Les objets les plus intéressants sont les pièces de bijouterie et les riches séries de céramique grecque. Les pièces les plus remarquables de ces deux groupes ont été publiées récemment par Pharmakowsky avec un commentaire bien

documenté dans un article intitulé : *La période archaïque en Russie*[1]. J'attire surtout l'attention sur un groupe de vases-trépieds de sacrifice en albâtre, fabriqués probablement à Naucratis. Les pieds de ces vases-trépieds sont en formes de figures humaines représentant la grande déesse mère et nourrice du Panthéon asiatique. Sur les couvercles se trouvent des figures sculptées groupées en scènes reproduisant des cérémonies religieuses du culte de la même déesse[2]. Très intéressantes sont les boucles d'oreilles en or, de travail ionien. Ces boucles d'oreilles ne se suspendaient pas, mais étaient ajustées sur l'oreille et reproduisent probablement un vieux type asiatique. La partie principale, qui couvrait entièrement l'oreille, a la forme d'un bouclier rond orné en son milieu d'une tête de lion en repoussé. Les bordures ornementales sont en filigrane. Ce type de boucles d'oreilles a été fréquemment reproduit aux ve et ive siècles, surtout pour les clients scythes d'Olbie. Je noterai en outre la variété et la richesse des objets trouvés dans les sépultures de l'époque hellénistique.

Outre cette nécropole, Pharmakowsky a fouillé plusieurs tumuli de la grande nécropole olbienne. Comme à Panticapée et en d'autres lieux de la Russie méridionale, ce mode de sépulture n'a été employé par les Grecs que depuis le ive siècle avant J.-C. Malheureusement, tous les *tumuli* fouillés par Pharmakowsky avaient été pillés et n'ont fourni que des objets isolés, perdus ou laissés par les pillards. Je noterai un vase à vernis noir du ive siècle avant J.-C. avec une inscription disposée en cercles concentriques; cette incantation magique a été publiée par Diel[3].

L'intérêt principal des fouilles qui ont été faites à Kertsch (Panticapée) par V. Škorpil depuis 1911[4] consiste dans la découverte d'une partie de la nécropole archaïque de cette colonie milésienne. Les sépultures découvertes appartiennent, comme à Olbie, à la seconde

(1) *Mat.* 34 (1914).

(2) *Mat.* l. c. pl. IV-VI.

(3) Je donne le texte de cette incantation très intéressante : καταδέω γλώσσας ἀντιδίκων καὶ μαρτύρων Τελεσικράτεος καὶ παίδων Τελεσικράτεος Ἄγρωνος, Ἱππονίκο(υ), Ἀρτεμιδώρο(υ), Ἀχιλλοδώρου καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς μετ' αὐτῶν πάντας. *Bull.* 58, 40 et suiv.

(4) *CR.* 1911, 25 et suiv.; *Bull.* 56, 1 et suiv.; *CR.* 1912, 36 et suiv.; *Bull.* 60, 7 et suiv.; *CR.* 1913-1915, 84 et suiv.

moitié du VIe siècle avant J.-C. Malheureusement, la partie principale de la nécropole archaïque est occupée par le cimetière orthodoxe, ce qui rend impossible une fouille complète. La partie de la nécropole fouillée a livré une collection superbe de vases ioniens et à figures noires de formes et de styles différents. A noter quelques vases panathénaïques, surtout une amphore de 515-510 avec la reproduction d'un « agôn » musical (publiée par N. Radloff)[1]. La nécropole en question a été en usage jusqu'au milieu du Ve siècle et nous a livré également une belle collection de vases à figures rouges. Les autres parties de la grande nécropole de Panticapée ont fourni surtout des sépultures et des objets des IVe et IIIe siècles avant J.-C., la période la plus brillante de Panticapée. Je rappellerai en passant que presque tous les grands tumuli de la nécropole de Panticapée, qui nous ont donné tant d'objets d'art grec de première valeur et qui représentent par eux-mêmes des constructions monumentales d'un goût et d'un style exquis, appartiennent à la même époque. Cette ère brillante fut suivie à Panticapée d'une période de décadence aux IIe-Ier siècles avant J.-C. Vers la fin de cette période le royaume de Bosphore, sous la protection de l'empire romain, a recommencé à fleurir. Les sépultures de cette époque surtout des Ier-IIIe siècles après J.-C. sont extrêmement riches. On a recommencé à ériger des grands tumuli, avec chambres sépulcrales en pierre taillée et on a déposé avec les morts des objets variés et parfois très intéressants. Je noterai surtout les sarcophages en bois richement ornés. Les fouilles des dernières années nous ont livré un spécimen de ce genre particulièrement intéressant et admirablement conservé. J'en ai parlé, ainsi que des sarcophages de la même époque trouvés antérieurement, dans mon livre *La peinture décorative au sud de la Russie*[2]. Je noterai en outre une belle série de verres peints fabriqués probablement à Alexandrie au Ier siècle ap. J.-C., dont j'ai parlé[3]. Je signalerai encore une lyre à 16 cordes en bois revêtue de bronze; la partie médiane a la forme d'une tortue. Sur le revers nous trouvons les figures de Mars et de la Victoire et deux masques. Mlle L. Alexeievs-

(1) *Bull.* 45 (1912), 76 et suiv.

(2) Pétersbourg, 1914, p. 211 et suiv., pl. LXII, cf. *Bull.* 47, p. 51 et suiv., fig. 1-3.

(3) *Bull.* 54 (1914) 1. cf. Morin Jean *Revue archéologique*, 1918,

kaja qui a publié cet objet [1] l'attribue au IVe siècle après J.-C. Il est très intéressant de suivre dans ces sépultures des Ier-IIe siècles après J.-C. et dans les stèles sépulcrales de la même époque, dont plusieurs spécimens monumentaux ont été trouvés en 1911 [2], l'influence profonde qu'ont exercée sur les Grecs de Panticapée les éléments iraniens de la population indigène. A noter particulièrement un changement complet dans le costume et dans l'armement, ainsi que dans le mode de sépulture et d'ensevelissement des chevaux. Ce changement s'accentue surtout au IIIe siècle qui n'était pas encore une période de décadence pour Panticapée. Cette période a produit un nouveau style dans l'orfèvrerie, celui auquel on donne généralement le nom de style gothique. J'en reparlerai plus tard, mais je dois noter ici qu'en 1914 une nouvelle trouvaille nous a enrichis de nouveaux trésors ornés dans le style en question. La trouvaille contenait plusieurs objets en or ornés d'émaux cloisonnés, que l'on peut dater par les monnaies de Licinius (307-323) et du dynaste du Bosphore Thothorses (293 ap. J.-C.) trouvées dans le même caveau sépulcral.

Les fouilles dans la péninsule de Tamane n'ont pas été moins fécondes [3]. Ici aussi Škorpil a réussi à découvrir plusieurs nécropoles grecques qui se suivent sur le bord de la mer et qui appartiennent probablement à la colonie grecque, qui occupait autrefois la place de la Tamane moderne. La nécropole présente le même tableau que les nécropoles de Phanagorie et de Panticapée. Heureusement, les fouilles de Škorpil, conduites scientifiquement nous permettent de nous faire une idée précise de l'évolution historique des villes grecques de la péninsule, ce que les fouilles d'amateurs et surtout clandestines de la grande nécropole de Phanagorie ne nous permettaient pas. Ici, comme à Olbie et à Panticapée, les sépultures les plus anciennes appartiennent au VIe siècle avant J.-C.; la série se continue sans interruption jusqu'à la basse époque hellénistique et s'interrompt au Ier siècle avant J.-C. La nécropole fut complètement délaissée pendant à peu près une centaine d'années et recommença à être utilisée pour une brève période de quelques dizaines d'années.

(1) *Bull.* 58 (1915), p. 140 et suiv.
(2) *CR.* 1911, p. 30.
(3) *CR.* 1911, 37 et suiv.; *Bull.* 56; *CR.* 1912, 48 et suiv,; *Bull.* 60, 22 et suiv.; *CR.* 1913-1915, 140 et suiv.

aux premiers siècles après J.-C. Ces données, fournies par la nécropole de Tamane, s'expliquent par les vicissitudes historiques de la péninsule. La domination grecque y fut interrompue par l'invasion des Sarmates au IIe-Ier siècle avant J.-C. Sous la pression des Romains, les Sarmates ont été obligés de reconnaître la suprématie du Bosphore Cimmérien au Ier siècle après J.-C. Dans la nécropole de Tamane, les objets les plus intéressants ont été fournis par les sépultures du VIe siècle avant J.-C. Ici aussi, la série des vases ioniens ceux dits « milésiens », « clazoméniens », etc. présente un grand intérêt historique et archéologique; plusieurs de ces vases ont été illustrés dans une série d'articles spéciaux [1]. La céramique des Ve-IIIe siècles avant J.-C., bien que très abondante, n'a pas donné de variétés intéressantes. On a surtout recueilli des vases à vernis noir sans dessins.

Non moins intéressantes que ces nécropoles presque purement grecques sont les tombes isolées qui appartiennent probablement à la population indigène, aux anciens habitants de la péninsule, les Sindes, qui furent successivement conquis par les Cimmériens et les Scythes pour être incorporés au VIe siècle avant J.-C. dans l'état gréco-cimmérien du Bosphore. Un tombeau récemment découvert [2] sous un tumulus appartenant au VIIe siècle avant J.-C. nous a livré plusieurs objets qui nous permettent de nous faire une idée de la civilisation des Sindes sous la domination cimmérienne. A côté de quelques vases grecs importés (la pièce principale est une amphore rhodienne) on y a trouvé une hache en pique de bronze, un ornement de ceinture (deux lions en position héraldique) et plusieurs pointes de flèche, du type qu'on appelle scythique. La trouvaille mentionnée doit être comparée à une trouvaille analogue faite en 1870, de l'autre côté du détroit, près de Kertsch, dans un tombeau, sur une colline appelée Temir-gora, daté par un vase de la même époque et du même style. Malheureusement, les autres objets trouvés dans cette tombe (entre autres des ivoires sculptés) n'ont jamais été

[1] Une amphore milésienne fut publiée par S. Rudneva, *Bull.* 45, 104 et suiv.; une clazoménienne par N. Enmann, ibid., 92 et suiv.; comp. Pharmakowsky, Antiquités, *Travaux de la Soc. arch. de Moscou*, XXV, pl. XI; Warneke, *Mém. de la Soc. d'Odessa*, XXXII, 134.

[2] E. Pruschewsky, *Bull.* 63, 31 et suiv., pl. I et fig. 1-19.

publiés [1]. Dès le VIe siècle avant J.-C. l'influence grecque prédomine et se mêle, dans des trouvailles comme celle des tumuli de Nymphée (Ve siècle) et du groupe appelé « Sept frères » (sur le Kouban), à l'influence scythique. Au IVe siècle avant J.-C. on a peine à croire que des tombeaux comme ceux des tumuli « Bolschaja Bliznitza » et « Vassurrinskaja gora », qui nous ont livré des produits les plus fins de la céramique, de la toreutique et de l'orfèvrerie grecques appartiennent vraiment à la population indigène. Mais certains éléments dans le rite sépulcral, surtout l'ensevelissement des chevaux avec le défunt, nous démontrent que ces sépultures appartenaient probablement à des dynastes locaux presque entièrement hellénisés, qui disposaient de ressources énormes et ont tenu à emporter avec eux dans le tombeau une partie considérable de leurs richesses. Deux tumuli du même genre ont été fouillés en 1912 et en 1916, tous les deux près de la bourgade de Tamane : l'un sur la colline appelée « Zelenskaja », l'autre sur celle appelée « Lyssaja gora ». Comme les tumuli précités, les deux tumuli ci-nommés forment de vraies nécropoles contenant des dizaines de sépultures, qui probablement ont appartenu aux membres d'une seule famille. Ces sépultures sont datées par des trouvailles de statères en or d'Alexandre le Grand. Ils nous ont livré plusieurs objets de haute valeur artistique : des vases à figures rouges et des hydries à vernis noir avec des guirlandes dorées au col, des vases d'argent de formes différentes, d'une grande élégance, des pièces de bijouterie d'une finesse incomparable. Enfin, le tumulus de Lyssaja gora a conservé un sarcophage en marbre du IVe siècle orné de moulures et de rosettes en partie peints. Une trouvaille analogue fut faite en 1857 au nord de la péninsule [2].

Une civilisation mixte, avec moins d'influences grecques, nous a été révélée par les fouilles faites dernièrement dans les nécropoles de plusieurs villes semi-grecques situées près des embouchures du Boug, du Dniéper et du Don. Les nécropoles du Boug et du Dniéper ont été fouillées par Ebert [3] et par Goschkewicz [4]. Le travail d'Ebert

[1] *CR.* 1870-71, pl. IV ; Prinz, *Klio*, Beih. VII, 134 ; Minns, *Scythians and Greeks*, 338 ; Walters, *History of ancient pottery*, I, 61. Walters confond Temir-gora avec Phanagorie.

[2] Cf. *La Peinture décorative au sud de la Russie*, p. 94.

[3] *Prähist. Zeitschrift*, V, 1913, 1 et suiv.

[4] *Bull.* 56.

étant accessible à mes lecteurs, je me borne à y renvoyer. Non moins intéressantes sont les fouilles faites par A. Miller aux environs de la Stanitza (village cosaque) Elisavétowskaja[1] située dans le delta du Don[2]. Miller croit avoir trouvé la nécropole du Tanaïs préromain; j'en doute fortement[3] et je crois plutôt que c'est une nécropole d'un lieu d'habitation indigène qui, comme les cités du Boug et du Dniéper, dépendait de la grande ville grecque voisine, ici Tanaïs. Quoi qu'il en soit, la vaste nécropole fouillée par A. Miller présente un grand intérêt. Elle consiste exclusivement en tumuli. Les tumuli les plus anciens appartiennent encore à la population qui ensevelissait ses morts dans une position recourbée et qui les couvrait d'une couleur rouge. Entre eux et les tumuli postérieurs il y a un intervalle de plusieurs siècles probablement. Les sépultures postérieures ne commencent qu'au IVe siècle avant J.-C.; seul, un tombeau appartiendrait encore au VIe siècle et j'ai lieu d'en douter fortement. Elles présentent toujours un seul et même type : fosse creusée dans le sol vierge, couverte de roseaux, défunt recouvert d'une panoplie iranienne, à ses pieds des amphores grecques et tout autour d'autres objets, surtout des vases grecs à figures rouges peu nombreux et à vernis noir sans figures en majorité. Les tombes diffèrent de celles que nous appelons scythes : pas de sépulture de chevaux; la lance énorme ne se trouve pas dans les sépultures scythes, non plus que le casque conique. Parfois les tumuli étaient ornés de stèles funéraires représentant le défunt ou son serviteur, prototype des « balbala » mongoliens des époques postérieures ou imitation des stèles funéraires grecques. Il y a lieu de supposer que nous avons affaire aux guerriers des tribus sarmates qui apparaissent sur le Don juste à la fin du IVe ou au commencement du IIIe siècle avant J.-C., époque à laquelle appartiennent tous les tumuli fouillés par Miller. Ils ont hérité des relations commerciales qui existaient entre leurs prédécesseurs — les Sauromates d'Hérodote (qui ne doivent pas être confondus avec les Sarmates mentionnés pour la première fois à la fin du IVe siècle) — et les villes grecques de

(1) *CR.*, 1911, 46 et suiv.; *Bull.*, 56; *CR.*, 1912, 61 et suiv.; 1913-1915, 171.

(2) Voir la carte dans *Bull.* 35, 1910, 86.

(3) Voir *Bull.* 65, 22 et suiv.

Tanaïs et des bords de la mer d'Azow. Ils étaient iraniens comme les Scythes et ont eu à peu près les mêmes coutumes et le même armement. Nous en reparlerons dans notre second article.

M. ROSTOVTZEFF.

(*La fin à un prochain cahier.*)

CHANTILLY (DES BOUTEILLER AUX MONTMORENCY).

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

II

Les Montmorency.

Avec les Montmorency les destinées de Chantilly commencent à s'amplifier. Ces grands seigneurs, fiers de l'ancienneté de leur famille, riches par la possession d'Écouen, de Montmorency et de tant d'autres fiefs ou par les gages et pensions qu'ils reçoivent des rois, conçoivent des ambitions presque sans limites et de hautes aspirations. Ils affectent de partager les goûts artistiques dont se font honneur les membres de l'aristocratie; ils veulent ajouter au prestige de leur nom celui du mécénat.

En 1522, le vieux Guillaume partagea ses biens et donna Chantilly, Chavercy, Montépilloy à son fils aîné Anne, en même temps que les trois quarts d'Écouen et de Montmorency. Anne de Montmorency (1492-1567) avait alors trente ans; il était déjà maréchal de France, il devint grand maître en 1526, connétable en 1538, duc et pair en 1551. Avec des alternatives de faveur et de disgrâce, il joua un rôle considérable sous François Ier, Henri II, Charles IX. Les souverains étrangers comptaient avec lui, son nom était répandu dans toute l'Europe.

C'était un homme rude, âpre, farouche. Il montra contre les protestants une dureté implacable. On ne sait vraiment s'il eut

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier-février 1920, p. 5.

pour les arts un goût véritable; ni son éducation, ni sa vie en proie aux affres de l'ambition ne l'y disposait. Il réunit à Paris une très riche collection d'objets rares, mais qui ne prouve rien que son besoin de s'entourer de luxe[1]. Ce qu'il fit à Chantilly peut s'expliquer aussi par le désir d'avoir une demeure agréable, belle, digne de son rang par sa splendeur. Il s'attacha pendant plus de quarante ans à y constituer un grand centre d'art. Le vieux Guillaume occupa doucement les dix dernières années de sa vie à accomplir la volonté de son fils. Il mourut en 1531.

Tous deux — et ce n'est pas toujours la plus louable partie de leur œuvre, parce qu'ils ne s'abstinrent pas d'abuser de leur pouvoir —, poursuivirent l'agrandissement et l'unification de leur domaine.

Guillaume avait acquis en 1496 Brasseuse, Courteuil, Montépilloy[2]. Ce dernier château tombait en ruine depuis les guerres, il fut réparé pour y loger un fermier. La tour éventrée domine encore du haut d'un mamelon toute la plaine environnante. Anne acheta les terres de Quinquempoix en 1534, la ferme de Bucamp, l'agrandit, y créa une sorte d'établissement modèle. Il chercha surtout à s'étendre du côté de son parc, qu'il augmenta vers le nord et même plus loin par la possession des bois du Lieutenant et d'Apremont. Il ajouta à son domaine forestier du sud près de 1 400 arpents, puis, en 1543 et 1550, la forêt de Pontarmé, y compris les bois de Thiers (plus de 2 000 arpents) et, en 1554, une partie de la forêt de Coye[3].

Pour ses constructions et ses acquisitions artistiques, il avait à son service le célèbre érudit et amateur Grolier, qui jouait auprès de lui un rôle presque analogue à celui des surintendants des bâtiments royaux. Grolier faisait ou examinait les devis, surveillait les travaux, conseillait parfois le connétable. Sa correspondance avec lui le montre très actif et influent. Le secrétaire d'état des finances, Villeroy lui-même, jetait de temps en temps l'œil sur ce qui se

[1] Mirot, *L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1918).

[2] G. Macon, *Montépilloy*, p. 18-20.

[3] G. Macon, *Historique du domaine forestier de Chantilly*, I, p. 108-117. En 1600, la forêt de Chantilly et une partie de la forêt de Coye contenaient 2 160 arpents, celle de Pontarmé, 2 151 environ.

passait à Chantilly. Nous nous bornerons ici à signaler les constructions de Bucamp vers 1527, l'aménagement du jardin contigu à la ferme d'un côté, à l'étang et à la Nonette de l'autre, avec toutes sortes d'embellissements ou d'agréments : galerie dite des cerfs, jeu de paume, étuves, etc.

C'est le château qui doit surtout nous intéresser, car il appartient au premier chef à l'histoire de l'art au XVIe siècle.

Nous n'avons malheureusement pas de documents qui nous permettent d'y suivre exactement la construction dans tous ses détails. Nous savons du moins l'essentiel. Et tout d'abord que Pierre Chambiges en fut l'architecte, car on le voit figurer dans les comptes, à partir de 1528. Pierre Chambiges[1], fils de Martin, « maçon luimême », fut un des maîtres d'œuvre de la ville de Paris, il travailla à Fontainebleau, à Saint-Germain, à la Muette. Il mourut en 1544.

En février 1528 (n. s.), il fait marché avec un voiturier pour le transport de seize grandes poutres et de cent cinquante solives destinées à Chantilly, où l'on apportait en même temps de la pierre tirée des carrières voisines[2]. En mai et en juin 1529, il est question des ouvriers qui ont déblayé le terrain pour faire de nouvelles caves, des celliers, des offices: En décembre 1528 et en octobre 1530, acomptes de 200 et de 2 000 livres tournois à Chambiges sur les travaux exécutés. Des paiements de même nature sont indiqués jusqu'en janvier 1533 (n. s.). La construction avait duré plus longtemps qu'on ne l'avait cru; pourtant le gros œuvre et même certaines parties de l'intérieur s'achevaient en 1530, date importante à préciser, nous verrons pourquoi.

Comme, en cette même année, on tendait des tapisseries dans deux chambres, il s'ensuit que le château commençait à se faire habitable. On sait combien était développé au moyen âge et au XVIe siècle le goût pour les tapisseries, d'ailleurs indispensables pour garnir les murailles complètement nues[3]. Le connétable

[1] Macon, *Les architectes de Chantilly au XVIe siècle*, p. 8, 12, 13 et p. 107, 108, 109.

[2] On sait que toute la région abonde en carrières, ce qui explique peut-être la facilité des constructions et reconstructions répétées du château ou des bâtiments qui en dépendent.

[3] On les transportait de château en château. Cf. *Catalogue des actes de François Ier*, au mot Tapisseries (Table des matières).

suivait la mode. Il achète en 1529 *Les Sept Vertus*[1]; Gilles de La Pommeraye, son agent à Bruxelles, lui propose les *Douze mois de l'année*. « Il me semble que vous ne les devez laisser, car vous ne recouvrerez un tel ouvrage. » Grolier, à Anvers, lui parle d'une tapisserie qu'on lui donne comme fort belle. Lui et La Pommeraye ont l'œil partout, signalent les bonnes occasions. Ou bien c'est un fabricant de Bruxelles qui vient faire affaire à Paris; il apporte pour Montmorency trois pièces sur quatre du *Microcosme*.

En même temps se fabrique le mobilier; il est question de chandeliers et torchères, de tasses godronnées, et la collection d'objets d'art se constitue. C'est toujours à l'Italie qu'on s'adresse : à l'ambassadeur Dinteville, qui envoie des curiosités de Bologne et en promet de Naples et de Sicile; à Du Bellay, pour des bustes et des médaillons antiques ou prétendus tels; au duc de Ferrare pour des tableaux. Un envoi de caisses de marbres arrive à Marseille.

A côté de Pierre Chambiges, on rencontre le nom d'un autre « maçon », Pierre Desilles, dont la famille était répandue dans toute la région et qui concourut à la construction du château, puis peut-être Jean Bullant, très employé par le connétable, « qui l'a toujours entretenu et occupé aux œuvres de son château d'Écouen ». Nous allons voir s'il l'occupa aussi à Chantilly.

Montmorency entretint aussi des rapports avec Philibert de l'Orme, ce qui nous a valu de l'artiste une lettre bien curieuse, où s'étalent sa vanité et sa préoccupation constante de lui-même. Le connétable, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin (1558), avait demandé à de l'Orme de visiter ses bâtiments. Celui-ci lui répond « qu'ils sont en bon ordre et que rien ne dépérit ». Mais il prend immédiatement texte de la commission pour énoncer ses idées sur la politique et surtout pour faire une réclame (ce mot convient) à ses « Inventions pour bastir à petits frais ». « J'ay bien grand regret que vous ne pouvez veoir à ceste heure la belle invention de charpenterie qui est parachevée à la Muette, qui se trouve infiniment plus belle que je n'eusse pensé et de plus grande épargne[2].... »

[1] Auxquelles il fait joindre par supplément « quelques chambres de verdure à bestes ».

[2] *Les nouvelles inventions pour bien bastir et à petits frais* furent publiées en 1561.

Du Cerceau ne consacre pas moins de sept planches à Chantilly[1] : une pour le plan d'ensemble du domaine, une autre pour le plan des deux châteaux, deux pour le grand château, trois pour le petit, qui certainement lui semble le mieux répondre à l'esthétique du temps où il écrit.

L'exactitude de Du Cerceau a été souvent discutée. Nous croyons qu'on peut se fier à lui pour les vues de Chantilly, confirmées autant qu'on peut en juger par des vues postérieures. Un plan du XVIIe siècle conservé[2] au Cabinet des Estampes et qui offre un caractère officiel ne s'éloigne pas de celui de Du Cerceau. En comparant aussi le plan et la vue de la chapelle de 1507 à la description très détaillée qu'en donne Faugère, archiviste du château au XVIIe siècle, on constate qu'il n'y a que des différences minimes. Enfin les vues du petit château sont en rapport parfait avec ce qu'il en reste aujourd'hui et spécialement avec la façade. Nous suivrons donc Du Cerceau dans les pages résumées ci-après.

Le domaine de Chantilly, presque entièrement enclos de murs, avait à peu près la même contenance qu'aujourd'hui, sauf à l'est du parc, où l'enceinte se trouvait très en deçà de la limite actuelle, et au sud, où le parc dit de Silvie n'avait pas encore été distrait de la forêt. A l'ouest des étangs qui enveloppaient le château ou plutôt les deux châteaux, s'étendaient des jardins et s'élevaient les bâtiments de la ferme de Bucamp; au nord de la Nonette, des prairies et quelques communs. Nous laissons de côté la forêt, tout à fait à part, et les terres possédées dans la région.

Le garde des archives de Chantilly a laissé en 1600 une description du domaine à laquelle nous empruntons le passage suivant[3].

Aussi, devant le chasteau y sont une terrasse et un grand parc cloz de murailles à l'entour, dedans lequel sont deux estangs, trois fosses à poissons, larris, prés, boys de haute futaye et un corps d'hostel auquel sont salles et fontaines, par dedans lequel parc passe la rivière de Nonette venant de Senlis, et a son cours dans l'estang de Gouvieux. Les bois et places dudit parc auxquelles ne se coupe rien et sont sans proffit contiennent 88 arpens et demy,

[1] Androuet Du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, t. II, 1576.

[2] Cabinet des Estampes, *Topographie de la France*. Va (Oise, Senlis), volume 3.

[3] G. Macon, *Les architectes de Chantilly*, p. 48-51.

et y a aussy un estang au bout desdits boys (étang de Silvie) dedans ledit parc, lequel a son cours par dedans les fossés dudit chasteau, qui contient 9 arpens et demy et 20 perches.

La terrasse dont il est question est le beau terre-plein que le connétable avait fait déblayer en 1538 et qui donnait accès d'un côté au château par un pont sur le fossé, de l'autre au parc. En effet, s'il ne négligeait point les parties utiles de son domaine : fosses à poissons, écuries, greniers à foin, etc., Montmorency se préoccupait encore plus de l'agrément ou de la beauté du jardin. Comme François I[er] à Fontainebleau, il avait introduit à Chantilly des essences qui y manquaient : mûriers blancs, pruniers, abricotiers. Il n'aurait pas été de son temps, ni de sa caste, s'il n'avait pas eu la préoccupation de tout ce qui concerne la vénerie. François I[er], qui vint le voir en 1527, constatait non sans admiration, et peut-être non sans envie, « qu'on luy avait fait le rapport de cent cerfs courables dans les bois de Chantilly et de Coye ».

Mais l'historien de l'art s'attachera surtout à l'histoire proprement architecturale.

Le château se compose de deux parties ou, suivant l'expression de Du Cerceau, de deux « cours », entourées d'eau de tous côtés, mais réunies par un pont sur le canal qui les sépare.

Le plan du grand château (seconde cour de Du Cerceau) affecte la forme triangulaire, avec le même périmètre que celui des Bouteiller et des d'Orgemont, et établi sur les mêmes fondations. La façade principale, tournée vers l'est, porte au centre deux tours, entre lesquelles se trouve l'entrée où l'on accède par un pont-levis. Cinq autres tours, couronnées de poivrières et de clochetons, flanquent les murs comme dans la vieille forteresse. Sur le pourtour s'ouvrent trois étages de fenêtres; une des parois au nord-ouest porte seulement à sa partie supérieure une galerie en encorbellement. L'aspect général garde encore dans son irrégularité et dans la nudité de ses ornements quelque chose des châteaux forts du moyen âge. Sur la cour intérieure se développent trois corps de bâtiments à deux étages surmontés de toits et de hautes lucarnes, le dernier au sud s'interrompt à l'endroit où s'élève la chapelle. A droite de l'entrée, c'est un avant-corps élégant, dont le premier étage offre une large baie

vitrée et est surmonté d'un fronton, portant l'horloge, puis un clocher élancé.

Du Cerceau admirait beaucoup les caves : « Iceluy bastiment et court sont fondés sur un rocher dans lequel il y a caves à deux étages sentant plustost pour l'ordonnance le labérinthe qu'une cave, tant il y a d'allées les unes aux autres et toutes voûtées ».

La chapelle de la cour datait de 1507 ; elle avait gardé les caractères du gothique de la dernière époque.

> La chapelle est seule, non joignante ni attenante à aucun autre bâtiment du château; elle a quarante pieds de long et seize de large, sans comprendre un petit oratoire bas qui en a un autre par dessus, en dedans et à main droite en entrant. Aussi il y a une montée pour aller au clocher, où il y a une cloche à l'entour de laquelle est écrit APLANOS et les armoiries de messire Guillaume de Montmorency par deux fois.... Laquelle (chapelle) a été faite et refaite entièrement tout de neuf par icelui dit messire Guillaume, comme se témoigne et voit apertement au-dessous de la grande rose sculptée, ouvragée et vitrée, dessus ledit portail. Et aussi à main droite en entrant, au-dessus et par dedans ledit portail, deux lettres G et A, premières et capitales des noms propres d'icelui dit seigneur Guillaume et dame Anne Pot, sa femme, sont sculptées....

Faugère, l'auteur de cette description, dit que les deux dernières fenêtres proche le chœur étaient ornées de vitraux où figuraient Guillaume avec ses cinq fils, et Anne Pot avec ses trois filles [2]. On les enleva pour donner plus de jour. Ce devenait de plus en plus la mode pour les églises, au XVIIe siècle.

La chapelle était réservée aux seigneurs et à tous les gens du château. Le connétable, fervent et ardent catholique, imagina, entre 1532 et 1538, un acte de dévotion qu'il est permis de qualifier de singulier. A l'imitation et en souvenir des sept églises de Rome dans la ville ou hors les murs, dont la visite donnait les indulgences plénières, il fit construire sept chapelles [3] : trois dans le parc, dédiées à Notre-Dame, à Saint Jean l'Évangéliste, à Saint Paul ; quatre en dehors, Sainte Croix, Saint Pierre, Saint Laurent, Saint Sébastien.

[1] G. Macon, *Historique des édifices du culte à Chantilly*, p. 11.

[2] Comme à la chapelle d'Écouen, où le connétable Anne fit représenter en 1544 ses cinq fils et ses cinq filles.

[3] Seules les chapelles de Saint-Paul, dans le parc, et de Sainte-Croix, sur la Pelouse, existent encore à leur ancien emplacement. Les autres ont été transportées ailleurs.

Elles assuraient aux pèlerins les mêmes indulgences que les églises de Rome.

Il est probable que les fidèles affluèrent à un pèlerinage si facile, et que le connétable tenait peu à ouvrir son parc à tant de visiteurs. Sous différents prétextes, il obtint des papes Paul III et Jules III que les privilèges fussent attachés à la visite d'une, deux ou trois chapelles situées en dehors du parc [1].

Le petit château (première cour de Du Cerceau) peut être attribué, presque à coup sûr, à Jean Bullant; la date de la construction se placerait assez bien entre 1551 et 1559, plus vraisemblablement autour de 1551. Il était séparé du grand château par un canal, nous l'avons dit, et se composait d'une façade à l'est, de bâtiments d'offices sur la cour au sud et d'un corps de bâtiments à l'ouest, donnant sur un jardin, appelé de la Volière. La façade présentait au centre une porte d'entrée monumentale surmontée d'un fronton [2], à droite et à gauche, deux colonnes couplées avec niches, puis deux fenêtres superposées et la répétition des deux colonnes à l'extrémité. Les constructions sur la cour, comportant seulement un rez-de-chaussée [3], étaient décorées de pilastres.

Du Cerceau écrit que, « pour l'ordonnance du grand château, elle ne tient parfaitement de l'art antique, ni moderne, mais des deux meslez ensemble ». Cette appréciation est parfaitement juste et peut s'appliquer à presque toute l'architecture française dans le premier tiers du XVIe siècle. Les artistes commencent à s'initier à la connaissance des modèles antiques, mais ils en connaissent les formes plutôt que la conception supérieure et la règle qui les inspirent, et ils prennent avec l'antiquité toutes sortes de libertés. Chambiges est bien de son temps à Chantilly (1530) et l'on est frappé des ressemblances de son œuvre avec presque toutes les œuvres françaises contemporaines. Le grand château de Chantilly, c'est Gaillon (un peu antérieur), c'est le Blois de Louis XII et même de François Ier, c'est le premier

[1] G. Macon, *Historique des édifices du culte*, p. 13-16. Il faut noter que la visite des sept chapelles offrait tout de même quelque difficulté ou, si l'on veut, quelque fatigue. Tandis que Sainte-Croix était sur la pelouse, Saint-Paul dans le parc, Saint-Jean s'élevait à peu près sur la route actuelle de Chantilly à Vineuil, Saint-Pierre, à Vineuil.

[2] Convertie en grande fenêtre avec balcon en 1876.

[3] Façade de droite sur la cour.

château de Chenonceaux, c'est Bury et tant d'autres, pourrait-on dire. On y trouve l'emploi des pilastres entre des fenêtres à meneaux, les chapiteaux à arabesques, les médaillons antiques ou prétendus tels et surtout les couronnements des hautes fenêtres qui s'inspirent des frontons, mais de façon si lointaine et si pittoresque! On rencontre au dehors les tours faisant saillie, les hautes toitures à la française décorées à intervalles de légères et sveltes girouettes.

Au contraire, le même Du Cerceau constate que les bâtiments du petit château, « tant dans la cour que dehors, suivent l'art antique, bien conduits et bien accoutrés ». Ici, il a encore raison, mais à moitié seulement. Sans doute, Jean Bullant avait étudié très attentivement les monuments antiques, il s'était familiarisé avec leurs détails ornementaux, il employait fort bien et ses ouvriers exécutaient fort purement les arcs, les modillons, les chapiteaux, conformément aux ordres, dont il connaissait les règles et la distribution. Mais aussi il ignorait que le sens de l'architecture gréco-romaine découle d'autre chose que des détails, je veux dire de l'observation rigoureuse des proportions entre le diamètre et la hauteur des colonnes, qu'il y a chez elle une logique harmonieuse dans la disposition des différentes parties des élévations. Cette méconnaissance est flagrante surtout dans le petit château : façade principale supportant un lourd fronton, qui semble manquer d'équilibre, fenêtres superposées sans intervalles et rompant la ligne des entablements (c'est chez Bullant une obsession), frontons coupés pour introduire une tablette qui n'a aucune raison d'être. Voilà précisément ce qui le fait attribuer à Bullant, coutumier de ces « licences », et ferait penser à la date de 1551 [1], à l'époque de transition encore un peu indécise chez certains.

A bien examiner les choses, le plus régulier des deux châteaux, non pas seulement au point de vue de la construction et de la distribution, mais à celui de l'*eurythmie*, d'une certaine eurythmie, c'est celui de Chambiges. Là, point de ces enchevêtrements des

[1] Le Louvre venait tout juste d'être commencé en 1546-47, et la première traduction de Vitruve publiée à la même date. Un peu plus tard, en 1568, Philibert De l'Orme constatera encore que plusieurs architectes n'ont pas le sens des proportions antiques. *Architecture*, f° 173.

étages, point de ces dispositions boiteuses. Chaque partie est à sa place et occupe juste la place qui convient.

François de Montmorency, qui avait succédé à son père en 1567, mourut sans postérité en 1579. Il eut pour successeur son frère Henri (né en 1534, mort en 1614). Henri I[er] fut aussi un rude homme de guerre et très mêlé à la politique de son temps[1]. Mais, à la différence du connétable Anne, il montra au milieu des luttes religieuses un esprit modéré et conciliant. Ennemi déterminé de la Ligue, tout dévoué à la royauté, il fut pour Henri IV un collaborateur et un ami. Tout était à peu près terminé à Chantilly; il n'eut qu'à le défendre contre les attaques des Ligueurs, à le restaurer, à y faire quelques travaux de détail et quelques embellissements, dans les jardins surtout. Rien de cela n'était facile, d'autant plus que jusqu'en 1594 il se trouva retenu dans le Languedoc, dont il avait le gouvernement, et que la garde et l'administration du château furent confiées à deux femmes : sa mère Madeleine de Savoie et sa tante Diane de France, duchesse d'Angoulême.

Mais les difficultés durables vinrent des finances. En 1596, et dans les années qui suivirent, la misère fut générale. La situation particulière de Montmorency ne valait pas mieux. Les terres se louaient mal ou ne se louaient pas; le financier Zamet ne prêtait qu'en rechignant. On avait affaire à des créanciers, « tellement affamés et résolus à nous tourmenter, écrivaient les gens du duc, qu'il semble qu'ils vous veulent mettre en chemise ». Mais aussi, il nourrissait 50 chevaux dans ses écuries de Mello! Et Henri IV témoignait son affection pour lui en commandant des travaux dans le jardin, qui coûtaient six cents écus : « Sa Majesté n'a pas pour cela usé de libéralité pour vous aider à faire cette dépense ». C'était assez son habitude, on ne l'ignore pas. Du moins les visiteurs s'extasièrent devant « les merveilles du château et du parc ».

Le seul intérêt pour l'histoire de l'art qu'offrent les travaux accomplis à Chantilly, à cette époque, consiste dans l'appel fait à un artiste remarquable, Pierre Biard († 1609), sculpteur et architecte, l'auteur probable du charmant jubé de Saint-Étienne-du-Mont.

[1] G. Macon, *Chantilly et le connétable Henri de Montmorency.*

Il vint à Chantilly en 1599 et y resta jusqu'à sa mort le conducteur des œuvres[1]. La principale fut l'érection de la statue du connétable Henri, commencée en 1607, terminée en 1612, peut-être par Biard fils. Montmorency était représenté sur un cheval marchant au pas. Il était vêtu de l'armure de guerre complète : cuirasse, brassards, jambières, etc., mais la tête nue. De la main droite, il tenait et levait l'épée, dans le geste du commandement. La gravure nous a conservé cette image grave et forte dans sa simplicité.

Nous n'avons pas à parler ici des mariages du connétable, ni de ceux de ses enfants. C'est pourtant à l'union de Charlotte de Montmorency avec Henri de Condé, en 1610, que les Condé devront de remplir Chantilly de leur gloire ou de leur nom pendant près de deux siècles.

Henri II de Montmorency succéda à son père et garda le gouvernement du Languedoc. La vie de Chantilly, qu'habitait en son absence sa jeune femme Marie-Félice des Ursins, reflète d'abord l'image de l'époque où l'*Astrée* passionnait les esprits, où se formait la société délicate et élégante de l'hôtel de Rambouillet. Le Rambouillet de Chantilly, c'était le pavillon de Silvie, tant célébré. Le poète Théophile y trouvait un asile et payait la généreuse hospitalité de la duchesse par des vers médiocres. Tout s'effondra dans un drame : la fin tragique d'Henri II décapité à Toulouse en 1632, après sa révolte contre Richelieu. Il ne laissait pas d'enfants ; Henri de Condé et sa femme Charlotte étaient là pour recueillir l'héritage, mais il fut d'abord confisqué presque entier. Louis XIII s'établit au château de Chantilly et y chassa, il ne demandait guère autre chose ; Anne d'Autriche le donna ensuite au Grand Condé, en novembre 1643, et Louis XIV, après le lui avoir enlevé, à cause de sa rébellion pendant la Fronde, le lui rendit définitivement en 1659.

Le règne des Condé va commencer ; les Montmorency seront presque oubliés. Qu'était-ce que leurs « Merveilles » auprès des conceptions de ce Le Nôtre, qui avait tant de « grand dans l'esprit »,

[1] Il fut question en 1601 de la construction d'une église, pour laquelle Biard composa un projet que le manque de ressources fit abandonner.

[2] Le cheval venait peut-être d'Italie. Macon, *ouvr. cité*, p. 63. La statue fut renversée pendant la Révolution. La belle statue du connétable Anne (1886) est l'œuvre du noble artiste Paul Dubois († 1905).

auprès de ces fêtes où le Grand Condé, recevant le « Grand Roi », jetait les millions sans mesurer, et que racontait la plume de Mme de Sévigné, autrement éloquente que l'humble Muse du poète Théophile?

HENRY LEMONNIER.

VIRGILE ET LES ORIGINES D'OSTIE.

JÉROME CARCOPINO, *Virgile et les origines d'Ostie*. Un vol. in-8, Paris, Librairie E. de Boccard, 1919.

M. Carcopino nous dit, dans son avant-propos, comment il a été amené à traiter ce sujet. Dès sa nomination à notre École française de Rome, il avait jeté son dévolu sur Ostie. Son ambition était d'embrasser sous toutes ses faces, dans une vaste monographie, l'histoire du grand emporium romain. Mais il n'avait pas tardé à s'apercevoir que bien des questions restaient en suspens, exigeant des études de détail dont au fur et à mesure il consignait les résultats dans les *Mélanges* de l'École. C'est au bout de quatre ans seulement, après ces travaux préparatoires, en 1907, que le moment lui parut venu d'aborder la grande œuvre dont ils devaient assurer les fondements. Et c'est précisément en cette année que reprit, avec une nouvelle ardeur, la campagne de fouilles qui depuis ne s'est pas arrêtée. Dès lors il devenait évident qu'il fallait attendre et que toute synthèse était d'ici longtemps prématurée. Fort heureusement il ne se trouva pas pris au dépourvu. Les récentes découvertes ouvraient à ses recherches un horizon moins étendu, mais singulièrement attrayant. Elles posaient en termes pressants le problème des origines ostiennes, et apportaient les éléments d'une solution. C'est cette solution qu'il nous présente dans un gros volume, dont la guerre a ajourné jusqu'en 1919 l'achèvement et la publication.

« L'histoire d'Ostie est grevée d'une contradiction initiale. » Tandis que les textes sont unanimes à nous représenter Ostie comme la première des colonies romaines, fondée dans le courant du

VIIe siècle avant notre ère par le roi Ancus Marcius, il y a d'autre part toute une série de faits à l'encontre de cette tradition. La rejeter sans autre examen ne serait pas d'une bonne méthode et pourtant il nous est interdit de lui sacrifier la vérité historique. Il faut donc tâcher de les concilier, et c'est à quoi M. Carcopino arrive en supposant deux Ostie successives, une Ostie préromaine, latine, et une Ostie colonie et port de Rome.

La thèse, on le voit, est très simple et peut se résumer en quelques mots. Mais la démonstration comporte d'amples développements où se déploient la pensée vigoureuse de l'auteur et la richesse de son érudition. Archéologie, épigraphie, topographie, histoire politique, religieuse, littéraire, de toutes ces données, mises en œuvre avec une science consommée, combinées et ajustées avec un art ingénieux et subtil, est sorti ce très beau livre, un des plus substantiels et des plus originaux qui aient paru, ces dernières années, sur les antiquités romaines et italiennes.

Essayons d'entrer dans la trame serrée de ces raisonnements, sans nous dissimuler qu'il ne nous sera guère possible, dans cette rapide esquisse, d'en donner une idée adéquate, encore moins de présenter dans leur force les arguments sur lesquels ils s'appuient.

Premier point. De même que les fouilles ne nous ont restitué, jusqu'à présent, aucun monument, aucun objet nous reportant au delà du IVe siècle, de même aucun témoignage sérieux, aucun document digne de foi ne nous permet de conclure à la réalité d'une Ostie colonie et port de Rome pour une époque plus reculée. Le nom d'Ostie n'intervient ni dans le récit de la fondation de Marseille par Justin, ni dans les conventions avec Carthage reproduites par Polybe. Il n'est mentionné qu'en 278, lors de la guerre de Pyrrhus, et il est impliqué en 267 par l'institution des quatre questeurs maritimes. Et c'est seulement à partir de 338 qu'apparaissent sur les revers monétaires les proues de navires symbolisant la création d'une marine dont l'activité commence à se manifester dans les années suivantes. D'ailleurs comment Ostie aurait-elle pu être fondée avant l'exploitation des étangs salins sur la rive gauche du Tibre, exploitation ouverte depuis la construction de la voie Salaria par les Sabins, c'est-à-dire postérieurement à cette conquête sabine qu'on s'accorde à placer vers le milieu du Ve siècle, deux siècles après la prétendue colonisation

d'Ancus Marcius? Et comment les salines de la rive droite auraient-elles été mises en valeur avant l'affermissement de la domination romaine au nord du fleuve, à la suite de la victoire remportée sur les Étrusques de Caere et de Tarquinies par le dictateur de 356 C. Marcius Rutilus? Déjà la critique pénétrante de Ettore Païs avait soupçonné dans la légende du roi fondateur d'Ostie une transposition, une anticipation destinée à flatter les prétentions nobiliaires de ce Marcius, le premier qui ait assuré la sécurité sur cette rive droite. Encore n'a-t-elle été définitivement établie qu'après la chute d'Antium, en 338. Ainsi tout nous ramène à ces deux dates extrêmes de 338 et 278 entre lesquelles doit s'intercaler la fondation de la colonie et l'installation de son premier port.

Voici maintenant l'Ostie primitive que nous allons voir surgir de la nuit des temps.

C'est à l'histoire religieuse qu'il faut demander le secret de ce passé lointain. Ostie a été, comme Albe, comme Lavinium, comme d'autres villes, un des centres religieux du Latium, mais alors que, pour ces localités diverses, ce caractère est resté apparent, en raison même de leur insignifiance à d'autres points de vue, pour Ostie il a été éclipsé et comme masqué par l'importance croissante de la colonie et l'éclat de sa destinée ultérieure. Il n'en a pas moins laissé des traces que les siècles n'ont pas effacées. Jusqu'à la fin de l'empire le culte de la divinité poliade de Volcanus est demeuré en honneur, avec les marques d'un culte fédéral, perceptibles dans les inscriptions qui le concernent. L'épigraphie nous fait connaître dans ce qui subsistait de la vieille métropole albaine un pontife dictateur, survivance inoffensive d'un temps où les pouvoirs spirituels et temporels étaient effectivement concentrés dans les mêmes mains, par une alliance naturelle dans une ville dont la religion était l'âme et la raison d'être. Nous constatons à Ostie dans la titulature du prêtre de Volcanus une association analogue, évoquant l'image d'un organisme politico-religieux similaire, et dont au surplus certains indices nous laissent encore deviner l'existence en d'autres lieux connus pour avoir été le siège d'autres cultes fédéraux. Et enfin, de même que Rome, dès sa première extension, a recueilli et pris à son compte, non pas seulement pour les transporter à l'intérieur de ses murs, mais pour les célébrer sur place, dans leur sanctuaire originel, à

l'endroit élu par le dieu, les *sacra* de ces centres fédéraux incorporés dorénavant à son territoire, de même elle n'a pas négligé d'assumer et d'entretenir à Ostie même le culte des divinités nationales. A la fête annuelle du *Latiar* ou féries latines sur le mont Albain, présidée par les consuls ou, à leur défaut, par un dictateur créé tout exprès à cet effet, en présence de tous les magistrats supérieurs assemblés; au pèlerinage, moins solennel mais non moins obligatoire de Lavinium, correspond à Ostie une série de cérémonies régulières, inscrites jusqu'aux derniers jours dans les fastes de la religion romaine, confiées au consul et au préfet de la ville, représentant de l'empereur, quand l'empereur lui-même ne les prenait pas en mains. C'est pendant qu'il sacrifiait à Ostie que Claude apprit la trahison de Messaline.

Il y a une objection. La principale fête d'Ostie est celle des Dioscures considérés comme les patrons des navigateurs. Une autre fête, celle des *Portunalia* est consacrée à Portunus, dieu des portes et des ports. La prééminence de Vulcain est justifiée, dans l'opinion courante, parce qu'il est le dieu du feu, couvrant de sa protection les docks et les mettant à l'abri de l'incendie. D'où il résulterait que tous ces cultes, au lieu de plonger dans un passé aboli, sont liés à la vie du port et nés avec lui. En revanche le culte du Tibre qui logiquement devrait se placer au premier plan, ne tient qu'une place très secondaire dans le panthéon Ostien. Telle est la difficulté. Elle sera levée si l'on parvient à démontrer les affinités primordiales de ces divinités disparates fondues dans l'unité du véritable et primitif Volcanus.

Ce Vulcain de la préhistoire est un tout autre personnage que le Vulcain classique. Il le dépasse à l'infini par la multiplicité de ses attributs, par l'étendue, par l'universalité de son empire. La linguistique permet de le saisir à son point de départ, dans la Crète d'où nous le suivons passant dans le Latium par l'intermédiaire des Étrusques. Il est en Crète le dieu Ἐλχάνος, le Jupiter Crétois, Jupiter en effet avant la lettre. Il est sans doute le dieu du feu, du feu qui suscite et entretient la vie dans la nature et la société, et c'est par où il a pu être assimilé à l'Hephaistos grec, mais il est aussi le dieu de la foudre, le dieu solaire. Et comme au dieu du ciel doit être associée la déesse Terre, il a pour parèdres les incarnations variées de la

grande Mère, la grande nourricière, et dont la principale est Maïa, la plus haute à l'origine des divinités féminines. En tant que dieu du feu il est le dieu du foyer. Par son union avec Maïa il a engendré les génies qui en ont la garde, père des Lares domestiques, père des *Lares Praestites* qui veillent à la sûreté de la cité. De là sa relation avec les Dioscures qu'une évolution ultérieure a substitués à ces derniers quand Castor et Pollux eurent revêtu leur forme et pris leur place. Un autre trait, déconcertant au premier abord, de cette figure de Volcanus, c'est que le dieu du feu est en même temps celui des fleuves. Mais on sait que les anciens combinaient dans leurs rites les vertus ennemies à la fois et complémentaires du feu et de l'eau, d'autant mieux que les deux éléments, issus de l'union de Vulcain et de Maïa, du ciel et de la terre, se fondent en quelque sorte dans le rapprochement du couple divin. Nous avons donc en Vulcain ce dieu du Tibre que nous cherchions et nous le voyons se manifester sous cet aspect aussi bien dans les mythes qui le concernent (Horatius Cocles) que dans le cycle des cérémonies où il intervient, Volcanalia, Volturnalia, Portunalia, et où, à travers les surcharges accumulées par les siècles, nous arrivons à démêler le thème fondamental, la fête du fleuve et du dieu qui le personnifie.

Or, et c'est là dans la théorie le point essentiel, comme un tournant, ce culte de Vulcain, tel qu'il a survécu à Ostie à peu près intact, nous le retrouvons dans la protohistoire romaine à l'état de culte national, avant qu'il ne fût supplanté par l'avènement du Jupiter Capitolin. A Païs revient le mérite d'avoir signalé cette succession, et M. Carcopino n'a eu qu'à enrichir son argumentation par quelques observations décisives. Nous sommes conduits par là à un dilemme : « Ou la cité d'Ostie fut fondée par les Romains à une époque où Jupiter n'avait pas encore pris possession du Capitole et reçut d'eux, avec la colonie qui y fut déduite, le dieu antérieur qu'ils adoraient alors comme leur dieu souverain. — Ou bien il y a eu à Ostie, indépendant de la colonie déduite par les Romains et plus ancien qu'elle, un sanctuaire fédéral dont ils ont adopté la divinité, comme ils ont adopté les cultes fédéraux des temples voisins de Lavinium. » La première explication ne tient pas devant une impossibilité chronologique. Elle a été proposée par Païs, mais au prix d'une double contradiction. Nous avons vu, en effet, que la colonisation d'Ostie

ne peut avoir été effectuée avant le milieu du IVe siècle, ce dont convient Païs, et c'est vers cette date seulement, après la dissolution de la confédération latine, en 338, que le même savant place l'intronisation de Jupiter sur la Colline capitoline. C'est donc la deuxième solution qui s'impose. Que Rome se soit ainsi inclinée devant la suprématie d'un dieu étranger, on ne s'en étonnera pas si l'on réfléchit qu'elle tenait de sa position géographique et du caractère mêlé de sa population une sorte de réceptivité, une faculté d'assimilation qui nulle part n'apparaît plus nettement que dans le domaine religieux. On n'ignore pas non plus que, pour mieux assurer la soumission des vaincus, elle se soumettait elle-même à leurs dieux. Sa religion est une religion composite, et rien ne s'oppose à ce qu'elle ait importé son Vulcain d'Ostie comme elle a emprunté son Jupiter à la confédération latine.

On dira : somme toute, ce sont là des conjectures. On croit pouvoir induire des institutions cultuelles de l'Ostie historique à des institutions semblables dans les temps anciens. Ce n'est pas assez. Pour forcer la conviction, pour établir sans conteste l'existence de cette antique Ostie, de ce sanctuaire fédéral consacré au dieu du Tibre sous les espèces de Volcanus, il faudrait autre chose, un témoignage direct, un texte positif. Or ce texte nous l'avons sous la main. Il n'y a qu'à le savoir lire. C'est l'*Énéide*.

L'étude des derniers chants de l'*Enéide* remplit les deux tiers du volume, dont elle ne forme pas la partie la moins intéressante.

Il faut en finir tout d'abord avec ce qu'on peut appeler la question Laurente-Lavinium. La vérité, entrevue par Dessau au moment où elle s'imposait à notre auteur en dehors de tout emprunt au savant allemand, le rapprochement des dates ne permet pas d'en douter, la vérité, mise en pleine lumière par M. Carcopino, c'est que la ville de Laurente n'a jamais existé que dans l'imagination des érudits modernes. C'est en vain que des générations d'archéologues voyageurs, depuis Bonstetten jusqu'à Boissier et Lanciani, se sont évertués à en découvrir le site. Ils n'ont abouti qu'à des hypothèses variées, fondées, qui pis est, sur l'interprétation contradictoire des mêmes textes, et qui suffiraient à se réfuter elles-mêmes, si elles n'étaient en outre, chacune au même degré,

dépourvues de toute base solide. On a pu reconnaître, et à coup sûr, dans le village moderne de *Prattica di mare* l'emplacement de Lavinium, parce que le matériel épigraphique confirme, avec une certitude absolue, les présomptions fournies par le témoignage des monuments, de la topographie, de la toponymie. Aucun débris, aucun indice tiré des noms ou de la disposition des lieux n'autorise, ici ou là, une conclusion du même genre pour Laurente. Il y a sans doute des inscriptions mentionnant les Laurentins, mais précisément, et c'est ici que commence à se faire la lumière, il est remarquable qu'elles aient été trouvées à Prattica, sur le territoire de Lavinium. Cette particularité n'a pu manquer de frapper et d'embarrasser nos savants. Pour l'expliquer ils ont dû supposer une annexion soit de Lavinium à Laurente, soit de Laurente à Lavinium. Les deux explications étant également insoutenables — je renvoie aux preuves administrées par M. Carcopino — il en reste une troisième, la seule, à savoir l'identification de la cité de Lavinium et de l'État Laurentin.

C'est Virgile qui, mal compris, a fait entrer dans l'esprit de ses lecteurs ce préjugé tenace, cette obsession d'une Laurente imaginaire, dont nul commentateur n'avait encore dissipé, ni même aperçu l'illusion. Mais pas une fois Virgile n'a nommé une ville de Laurentum. Il dit les champs Laurentins (*Laurentia arva*), la citadelle Laurentine (*ut belli signum Laurenti Turnus ab arce...*). Mais le mot Laurens n'a jamais chez lui que la valeur d'un adjectif ou d'un ethnique. Les citations accumulées par M. Carcopino ne laissent là-dessus aucun doute.

Que le nom de la ville ne rappelle en rien celui du peuple dont elle est la capitale, c'est un fait qui n'est pas sans exemple. Il est usuel en Gaule : Lutetia, capitale des Parisii, Durocorturum des Rèmes, Gergovie des Arvernes, Mediolanum des Santons, etc. Il peut se constater également en Italie. Viennent ici sur la formation des cités italiennes des considérations dont la portée dépasse le sujet spécial qui les suggère. M. Carcopino, qui en emprunte l'idée à des travaux récents — il est juste de nommer ceux de Kornemann — les a faites siennes par une enquête très poussée. Tandis qu'en Grèce, le régime urbain, caractérisé par l'absorption des κῶμαι dans la πόλις, a été de bonne heure prépondérant, en Italie, le mouvement a été plus lent. En Italie, comme en Gaule, l'unité politique a été

longtemps, non pas cet assemblage de bâtisses qu'on appelait le *vicus*, mais le *pagus*, territoire du clan. Les nécessités de la guerre, et aussi l'influence des Etrusques ont fini par subordonner les *pagi* au *vicus* le plus propre à la défense, mais le nom du *vicus* élevé à cette primauté ne s'est pas forcément étendu à l'ensemble des *pagi*, et en plus d'un endroit cette distinction accuse encore l'antique indépendance de ces premiers groupements. Le nom de Suessa dans les marais Pontins est distinct de l'*ager Pomptinus*, et c'est plus tard seulement qu'on lui a accolé l'épithète *Pometia*, autre forme de *Pomptina*. La souveraineté de l'ager *Caecubus* appartient aux deux villes de Fundi et de Terracine. Inutile d'insister. On voit comment il a pu y avoir un *populus Laurens* sans qu'il y ait eu pour cela une Laurente et comment la capitale de ce peuple a pu être une ville appelée Lavinium.

Conclusion. Puisque Laurente, n'ayant jamais existé, ne peut pas avoir été la ville de Latinus, puisque c'est Lavinium qui est la résidence de ce roi, Lavinium qu'Enée trouve debout en débarquant sur la côte italienne, ce n'est pas Lavinium qui a pu être la ville fondée par Enée, comme on l'a cru et comme on le croit encore aujourd'hui. C'est ailleurs qu'il faut chercher cette fondation, et nous voici donc, après cette digression, par cette voie détournée, ramenés au rivage d'Ostie.

Les chapitres qui viennent ensuite ne se prêtent que difficilement à l'analyse. M. Carcopino y suit l'action de l'*Énéide* sur tous les théâtres où elle se déroule, dans cette région du Latium qu'il connaît à fond pour l'avoir explorée personnellement dans tous les sens, dans tous ses coins et recoins. Mais justement les détails où il entre, la précision et la minutie de ses descriptions ne peuvent être saisies et contrôlées que par une lecture très attentive, en s'aidant de la carte annexée à son volume et des croquis insérés dans le volume même. Il montre d'abord que toutes les identifications géographiques auxquelles a prêté le site de la prétendue Laurente peuvent et doivent être transposées sur le territoire de la ville de Lavinium, la seule dont le site rende compte du dispositif des combats qui l'ont pour enjeu. Puis il passe à la ville qui s'élève à l'embouchure du Tibre et qui n'était pas seulement un camp, mais une ville véritable, une *urbs*, le mot revient à diverses reprises, une *urbs* fondée selon les rites, une cité

avec des citoyens (*cives*), la patrie ressuscitée, la Troie nouvelle dont le nom est prononcé par les hommes et les dieux. C'est cette Troie dont les oracles ont marqué l'emplacement fatidique, déterminé exactement, contrairement à la doctrine courante, par le mythe de la truie blanche et de ses trente gorets. Elle s'étend sur l'emplacement de la future Ostie, car les limites de l'*ager ostiensis*, dans le temps où écrivait Virgile, coïncident trait pour trait avec celles que le poème attribue à l'établissement d'Enée. Là se dressera le temple consacré au dieu du fleuve, et dont celui-ci prédit la fortune et accuse le caractère fédéral dans le vers VIII, 65 « *Hic mihi magna domus, celsis caput urbibus exit* ». Que l'on adopte ou non l'ingénieuse correction de M. Louis Havet (*escit* = *erit* pour *exit*) la signification de ce vers n'est pas douteuse, et M. Carcopino la complète heureusement par la vision des lieux. Ce sont bien les villes éparses sur les collines voisines (*celsae*) qui se rencontrent dans le même culte, dans le sanctuaire commun érigé dans la plaine. Il ne reste plus qu'à prouver que ce sanctuaire est celui de Vulcain, en d'autres termes que le dieu du Tibre n'est autre que le dieu ostien Volcanus.

Il semble que cette identité devrait se manifester d'elle-même. D'où vient cependant qu'elle se dérobe à nos regards? D'où vient que le dieu fluvial se dissimule sous le nom de Volcanus?

Il faut se rendre compte des conditions dans lesquelles Virgile travaille. Il est obligé, pour se faire comprendre, de se conformer à la mythologie gréco-romaine courante, à une sorte de vulgate ou de κοινή. Pour cela, il doit opérer dans l'onomastique divine de ces transpositions auxquelles il a recours tant de fois. Or le nom de Vulcain ne pouvait évoquer dans la pensée des contemporains qu'une image appauvrie de son ancien et puissant homonyme. Le seul moyen de laisser au dieu sa vraie personnalité était donc de lui ôter son nom. Et quel nom lui donner? Le nom du fleuve sans doute, bien qu'il y ait à cela une autre difficulté. Les auteurs sont unanimes à affirmer que le nom premier du Tibre a été Albula, qu'il ne s'est appelé Tiberis que plus tard et, dans la version adoptée à l'époque d'Auguste, peu de temps avant la fondation de Rome, puisque c'est du neuvième roi d'Albe, Tiberinus, précédant Romulus de cinq générations seulement, qu'il tiendrait ce nom. Il fallait donc éviter de le prononcer avant l'heure, lors de l'arrivée d'Enée. Ainsi une

double interdiction; ne pas nommer Vulcain pour ne pas dérouter le lecteur, ne pas nommer le Tibre, le Tiberis, pour ne pas le déconcerter par un trop flagrant anachronisme. Tel est le problème qui se pose à Virgile. La solution qu'il imagine est de nature à satisfaire et le grand public et le public savant. Il s'empare d'une tradition consignée par Varron d'après laquelle avant le nom de Tiberis serait venu s'intercaler celui de Thybris, d'origine étrusque comme le précédent, emprunté à un roi de Véies. Dès lors dans le raccourci tracé par Evandre de l'histoire du Latium avant sa propre venue aux lieux où s'élèvera Rome, le roi arcadien peut donner pour le Tibre les deux dénominations successives d'Albula et de Thybris, Thybris étant la dénomination actuelle dont il se borne à annoncer la transformation future en Tiberis. Et l'on remarquera que ce deuxième nom était assez voisin du troisième pour paraître se confondre avec lui, de manière à ne pas choquer le lecteur peu averti. Cette triple succession est d'ailleurs mentionnée par Pline l'ancien. Il est vrai que Virgile emploie quelquefois l'adjectif Tiberinus et une fois le nom de Tiberis, mais ce sont des exceptions dont on trouvera la raison dans les explications que donne M. Carcopino.

Sous les apparences du dieu Thybris se découvre la physionomie de Volcanus. Virgile a conçu son Thybris sur le type du Jupiter qu'était le Volcanus Ostien. Il a de Jupiter le costume, le don prophétique. Il est le maître qui commande, non seulement au Tibre, mais à tous les fleuves de l'Hespérie (*Hesperidum regnator aquarum*), père à ce titre des Nymphes, dispensatrices des eaux. Il est aussi le dieu guerrier à qui Enée consacre des trophées. Les prodiges qui accueillent le héros troyen se réfèrent aux formes de son culte. Le mythe de la manducation des tables rappelle les gâteaux semblables offerts à Volcanus. L'immolation de la truie blanche à la *Juno maxima* n'est autre chose que le sacrifice rituellement offert à la Terre, à Maïa, la parèdre de Volcanus, assimilée à cette *Juno maxima*, la plus puissante et la première née des divinités du Latium.

On vient de voir un exemple des procédés de Virgile. Il serait facile d'en citer beaucoup d'autres. Ils abondent dans ce livre qui à tous ses mérites en ajoute un, de nature à le recommander à l'intérêt du lettré non moins que de l'historien. Il renferme en effet

un curieux essai d'exégèse virgilienne. Le sujet n'était pas neuf assurément, mais il n'est pas de sujet épuisé pour un observateur sagace. On savait depuis longtemps qu'en Virgile le poète était doublé d'un antiquaire. Pourtant je ne crois pas qu'on ait montré encore d'aussi près comment dans ce poème singulier, unique en son genre, l'inspiration poétique s'allie, sans rien perdre de sa spontanéité, de sa fraîcheur, à tous les scrupules de l'érudition la plus minutieuse, à toutes les habiletés, à tous les artifices de la méthode la plus avisée, la plus raffinée. Aux prises avec tant de versions flottantes et contradictoires, Virgile élague, ordonne, combine, et de cette masse confuse de matériaux il tire une œuvre harmonieuse, où tout est réfléchi, où tout se tient et a sa raison d'être.

Pourquoi, libre de fixer la légende à Albe, comme le veut Ennius, à Lavinium suivant la doctrine professée par Denys d'Halicarnasse, a-t-il choisi Ostie? C'est la question que M. Carcopino se pose en terminant.

Il avait pour cela des motifs divers. Motifs d'ordre politique. Dans cette épopée, consacrée à toutes les gloires de Rome, il mêle constamment, avec un art infini, aux récits du passé héroïque les allusions au présent. Toujours préoccupé de servir les desseins de son impérial patron, il lui plaît de rattacher à un souvenir vénérable et sacré la création du grand port dont l'idée ne devait être réalisée que par Claude, mais avait été conçue déjà par Auguste. N'est-ce pas pour des considérations analogues que, revenant à une version déjà lancée par Naevius et depuis abandonnée, il nous introduit, dès le premier chant, dans la Carthage de Didon, la Carthage naissante, en opposant par là les deux cités dont la rivalité future hante déjà, sur son bûcher, la reine expirante? C'est sans doute pour célébrer la plus belle des victoires de Rome, mais est-ce trop s'avancer de lui prêter encore une autre intention? Puisque maintenant les haines sont closes et que Carthage doit se relever de ses ruines, la grande pensée de César, reprise par son héritier, n'a-t-elle pas son image anticipée dans le pittoresque tableau où nous voyons s'agiter la foule active et grouillante des travailleurs puniques? La résurrection de la vieille ennemie ne pouvait manquer de soulever des rancunes, des appréhensions, des préventions surannées. Et c'était

encore collaborer à la politique nouvelle de mettre en face, non plus pour les opposer, mais pour les rapprocher dans la même atmosphère épique, les deux villes africaine et italienne destinées à devenir les deux pôles de la navigation méditerranéenne. L'idéal de Virgile est un idéal de paix. Son Enée fait la guerre sans l'aimer. Son rêve ce sont les nations réconciliées dans la majestueuse unité de l'Empire.

Motifs d'ordre moral. Il s'est fait du monde une conception où la piété sincère envers les dieux traditionnels se concilie avec les théories de la philosophie grecque ordonnées dans un syncrétisme supérieur. Dans ce système les dieux ne représentent, sous des appellations variées, que les émanations de la divinité absolue. Et il était conforme encore aux vues d'Auguste de conférer à ces idées le prestige de l'antiquité en remontant aux sources, c'est-à-dire en accusant le lien de continuité, l'identité latente et foncière entre les hardiesses de la théologie moderne et les plus vieilles croyances. Rien ne convenait mieux pour cette démonstration que les cultes Ostiens. Avec la terre mère, la Maïa épouse de Volcanus, se confondent toutes les Junons et cette Cybèle, plus récemment importée à Rome et à laquelle l'empereur, nous le savons, avait voué une dévotion particulière. On en peut dire autant de Volcanus lui-même, si facilement assimilable et en quelque sorte interchangeable avec Apollon, Apollon, le dieu préféré du vainqueur d'Actium.

A un autre point de vue le choix s'imposait. Quand Andromaque se reconstituait sa petite Troie sur les rivages de l'Epire, elle y trouvait un site moins favorable à sa pieuse illusion que ne l'était le paysage d'Ostie. Dans la basse plaine maritime du Latium, au pied des montagnes rappelant les sommets phrygiens, coulaient le Tibre et le Numicius, le Numicius se jetant dans le Tibre comme le Simoïs dans le Xanthe. Et comment imaginer la Troie renaissante sans les deux fleuves jumeaux dont les oracles signalaient le cours conjugué comme devant tracer le cadre de l'emplacement prédestiné? En dehors de l'Ostie troyenne, les deux bouts de la chaîne ne se nouaient pas, et l'avenir de la Ville Eternelle n'était pas assuré par l'évidence de sa filiation avec la ville mère dont l'origine se perdait au plus lointain des âges, et à qui déjà les prédictions homériques avaient promis, sous le sceptre des Enéades, une existence indéfinie

Je n'ai pas voulu rompre cet exposé par certaines objections qui, de temps en temps, viennent à l'esprit et qui d'ailleurs, portant sur des détails, n'entament pas la thèse, laquelle, dans son ensemble, me paraît acquise. Il en est une seulement sur laquelle je crois devoir attirer l'attention de l'auteur. Il nous représente le pontife romain comme un succédané du grand prêtre d'Ostie, le *pontifex Volcani*. Sur l'étymologie du mot *pontifex* tout le monde est d'accord, de quelque façon qu'on essaie de s'en rendre compte : *Pontifex, pontem facere*. Or, s'il y avait à Rome un pont, et qui a joué un grand rôle dans son histoire, le pont Sublicius, nous n'en connaissons point à Ostie. Donc c'est Ostie qui tiendrait son pontife de Rome, et non Rome d'Ostie, et par suite le pontife de Volcanus ne serait pas primitif, ne serait pas antérieur à l'influence romaine. Peut-être s'est-il appelé originairement d'un autre nom. C'est l'explication que suggère M. Carcopino, sans paraître s'en douter. Il a été frappé du fait que voici. A Rome le flamine de Jupiter, le *Flamen Dialis*, le premier de tous, supérieur protocolairement au *Pontifex Maximus*, lui est cependant subordonné effectivement, et est d'ailleurs nommé par lui, ce qui implique subordination. De ce fait il cherche la raison. Il croit l'avoir trouvée en présupposant l'identité originelle du *Pontifex Maximus* et du *Flamen Dialis*, lequel n'aurait pas été d'abord un *flamen dialis*, mais un *flamen Volcanalis*, devenu *flamen dialis* quand la divinité suprême de Jupiter se fut substituée à celle de Volcanus, et de plus se serait trouvé placé sous l'autorité du *Pontifex Maximus*, quand par une sorte de dédoublement, de sciciparité la présidence du collège pontifical se fut détachée du flaminat. La conjecture est laborieuse, et, sans être gratuite, assez fragile, mais M. Carcopino eût été conséquent avec lui-même en utilisant l'analogie pour supposer la même succession dans la titulature du prêtre Ostien. C'eût été en tout cas une solution, telle quelle, à une difficulté sur laquelle on est surpris qu'il ne se soit pas arrêté.

G. BLOCH.

NÉCROLOGIE.

MARCEL DIEULAFOY.

Au moment où nous avons le vif regret de perdre notre éminent confrère Marcel Dieulafoy, décédé à Paris le 25 février 1920, c'est pour nous un devoir de rappeler, au moins en quelques mots, sa collaboration fidèle au *Journal des Savants*. Depuis 1904, il nous a apporté régulièrement son concours. Il l'interrompit en 1914, quand ayant repris avec une énergie admirable du service militaire, il partit pour les armées. Mais, la guerre finie, il se remit à l'œuvre; il y a quelques mois à peine il nous donnait l'important travail qui a paru dans les cahiers de 1919.

Les articles de Marcel Dieulafoy peuvent être répartis en trois groupes. Le premier est formé par les études relatives à l'histoire des arts dans l'Orient proche et dans l'Orient moyen, sujet qui resta depuis sa mémorable mission de 1880-86 l'objet constant de ses recherches : *Le legs Franks* (1906, p. 302) à propos du « trésor de l'Oxus » légué au British Museum par sir Augustus Wollaston Franks, *Les mille et une Églises* (1911, p. 241), *Les Arts en Perse* (1912, p. 385 et 444), *Le palais d'Ukhaidir* (1914, p. 384).

Non moins que celui de l'Orient, l'art de la péninsule hispanique sollicitait sa curiosité et l'on sait qu'il en exposa le développement historique dans un volume de la collection « Ars Una ». Il nous donna dans cet ordre d'études des analyses développées de l'*Annuaire de l'Institut catalan* (1910, p. 514 et 1912, p. 130) et deux articles sur l'art catalan : *L'architecture catalane* (1913, p. 193 et 260), *L'architecture romane en Catalogne* (1919, p. 113 et 225).

Enfin et en troisième lieu nous lui sommes redevables de morceaux d'un caractère plus général, tels que *La sculpture polychrome* (1904, p. 328 et 373), *Vitruve* (1910, p. 333 et 390), *Le Congrès international d'histoire de l'art moderne à Rome* (1913, p. 210).

La vie scientifique de Marcel Dieulafoy fut dominée par une idée maîtresse : les rapports entre l'art oriental et l'art occidental et l'influence que le premier a eue sur le second. Elle apparaît dans tous ses articles. Si variés que fussent les sujets qu'il traitait, elle en constitue l'unité.

LIVRES NOUVEAUX.

Mme Denyse Le Lasseur. *Les Déesses armées dans l'art classique grec et leurs origines orientales.* — Un vol. in-8. Paris, Hachette, 1919.

Dans cette thèse, soutenue en juillet 1918 à l'École du Louvre, l'auteur s'est attaqué aux questions difficiles des origines. Le caractère guerrier donné à la femme paraît au premier abord paradoxal. Comment l'expliquer? Telle est la question initiale qui se pose. La déesse Athéna est le centre de ces recherches et elle occupe une bonne moitié du volume. D'où vient la déesse guerrière, protectrice d'Athènes? Mme Le Lasseur a voulu aller du connu à l'inconnu. Elle a considéré l'image de la divinité à l'époque classique; elle l'étudie dans ses diverses représentations, elle analyse ses attributs; puis elle remonte le cours des âges et, par delà l'époque de Pisistrate et de Solon, elle rencontre une Athéna pacifique, déjà reconnaissable dans quelques-uns de ses aspects classiques; elle est ainsi remontée jusqu'aux temps lointains où la personnalité de la déesse se fond avec le culte des phénomènes météoriques, avec l'adoration des bétyles et des Palladia. Même méthode pour l'étude d'Artémis, d'Aphrodite, d'Héra, etc., envisagées comme guerrières, en partant du ve siècle et des types réalisés par le grand art pour revenir aux sources.

Naturellement le préhellénisme, et surtout la Crète, ne pouvait manquer de s'ouvrir devant cette enquête : le bouclier bilobé, l'olivier, la double hache, apparaissent là comme des éléments précurseurs de la mythologie des âges classiques; en bien des cas les femmes s'y présentent aussi en armes.

Enfin, comment ne pas faire entrer l'Orient lui-même, avec ses civilisations séculaires, dans le cycle rayonnant autour de la Grèce? Mme Le Lasseur, sans se laisser rebuter par l'étendue toujours croissante de son sujet, a pénétré dans le vaste Orient et lui a consacré la seconde partie de son ouvrage. C'est là aussi, à mon avis, qu'elle a fait les découvertes les plus intéressantes, comme dans son chapitre sur les divinités syriennes où elle a publié une stèle encore inédite et importante du musée de Turin, représentant une déesse guerrière, assise en amazone sur son cheval et tirant de l'arc. Dans le chapitre qui clôt l'Orient et dans sa Conclusion elle a exprimé une idée originale : c'est que le matriarcat, souvent en usage dans les sociétés primitives, pourrait avoir donné naissance à la conception de la femme guerrière, car la femme a dû d'abord songer à se défendre, elle et ses enfants, quand elle a été abandonnée sans compagnon mâle. De même, chez les animaux, c'est la femelle qui reste l'élément actif et belliqueux durant la maternité. Le type de la déesse armée serait la divinisation de la mère dans son rôle tutélaire.

Malgré quelques défauts de jeunesse et d'inexpérience, qui se marquent dans des compilations trop étendues de livres lus et de leçons

entendues, ce volume, dû à un effort laborieux et persévérant de plusieurs années, avec son utile répertoire de 157 figures, comptera parmi les livres utiles de mythologie antique et apportera une aide efficace aux travailleurs.

E. Pottier.

J. E. Sandys. *Latin Epigraphy, an introduction to the study of latin inscriptions.* Un vol. in-8 de 324 pages et de 50 fig. Cambridge, 1919.

Il y a beaucoup de choses, et de bonnes choses, dans le livre de M. Sandys; d'aucuns seraient presque tentés de penser qu'il y en a trop et que par exemple faire place, dans un livre sur l'épigraphie latine, aux inscriptions qu'on rencontre chez les auteurs classiques, c'est écrire sans doute un chapitre assez piquant et donner un recueil assez nouveau, mais c'est servir bien indirectement la cause de l'épigraphie, puisque ces textes de pure fantaisie n'ont rien de commun avec ceux qui ont été réellement gravés sur la pierre.

Dans la partie proprement épigraphique du volume, l'auteur semble de même s'être plus préoccupé de présenter des réflexions sur les inscriptions latines que de codifier les règles qui ont présidé à leur rédaction, les principes qui doivent présider à leur interprétation. Quand dans son chapitre VII : *Inscriptions on public works*, il passe en revue suivant l'ordre chronologique un certain nombre d'arcs de triomphe dont il énumère les dédicaces (p. 123 et suiv.), le lecteur peut être intéressé par ces cas particuliers et l'étudiant peut avoir avantage à les trouver rassemblés, mais y gagne-t-on beaucoup pour l'intelligence des inscriptions qu'on viendrait à découvrir sur le terrain ou qu'on aurait soi-même à commenter? La même observation s'appliquerait à des notions sur les divinités celtiques identifiées aux dieux ou déesses du panthéon romain (p. 90-91) et il serait facile de citer d'autres digressions analogues. D'une façon générale, M. Sandys aime à appeler l'attention sur des textes sortant de la banalité; on pourrait soutenir, en forçant la note, qu'il s'adresse plus aux esprits cultivés, curieux de l'antiquité, qu'aux travailleurs à la recherche d'un exposé dogmatique qui leur livre les secrets d'une discipline spéciale. Avec lui, on se promène à travers une galerie d'inscriptions bien classées, devant lesquelles un cicerone ingénieux apporte des explications attrayantes, puisées aux meilleures sources, s'attardant à certains documents, en passant d'autres sous silence sans qu'on voie très bien la raison du choix ou de l'exclusion, semblant attacher autant de prix à un texte exceptionnel, comme le monument d'Ancyre, qu'aux lois du cursus sénatorial ou équestre; je ne nie point qu'on l'écoute avec plaisir et non sans un réel profit; je me demande seulement si l'on sort de cette promenade aussi fortement armé qu'il le faut pour s'attaquer aux délicats problèmes qu'offrent la lecture, l'interprétation et la restitution des inscriptions latines.

Ce manque de caractère pratique, ou pour être plus exact cette insuffisance de caractère pratique, apparaît d'une facon frappante dans l'appendice III, consacré aux *names and titles of roman emperors* (p. 230 et suiv.). Tous ceux qui ont eu à s'occuper d'épigraphie savent quels services rendent ces tableaux qui permettent de fixer la date des divers titres impériaux et par là celle d'un texte. Encore

est-il indispensable que la consultation s'en fasse rapidement, qu'elle soit aussi simplifiée et aussi prémunie contre les chances d'erreurs que possible. Ici les tableaux sont compliqués : les salutations impériales, les titres de victoires, les consulats s'enchevêtrent les uns dans les autres, suivant la succession des années, sans que les diverses mentions de même ordre soient groupées ensemble et isolées des autres, sans qu'on soit à même de se reporter immédiatement à la catégorie qui est en cause; de plus, les indications relatives à la *tribunicia potestas* sont rejetées en petits caractères hors tableau et les dates initiales de la supputation sont seules signalées, en sorte que pour chaque cas on doit se livrer à un calcul qui est forcément lent et dans lequel on se trompera certes plus d'une fois.

Il serait injuste d'exagérer la valeur de ces remarques; ces imperfections mises à part, le livre contient beaucoup de renseignements qu'on sera heureux d'avoir sous la main; l'érudition y est d'un excellent aloi et je suis convaincu qu'on aura bénéfice à le consulter. Ce n'est pas à proprement parler un manuel d'épigraphie; pour l'étude même des inscriptions latines, nous avons sans conteste beaucoup mieux en France. Mais si l'on considère l'ouvrage de M. Sandys de plus haut, — et son sous-titre y invite, — comme « une introduction à l'étude des inscriptions latines », il est bien fait, avec tout ce qu'il renferme, pour montrer l'intérêt d'une science à laquelle notre connaissance de l'antiquité est redevable d'un si précieux accroissement.

A. Merlin.

J.-M. Tourneur-Aumont. *Études de cartographie historique sur l'Alemanie.* Un vol. in-8, 322 p. Paris, A. Colin, 1918.

Du IIIe au VIe siècle les Barbares du haut Rhin et du haut Danube connus sous le nom collectif d'Alamans jouèrent un grand rôle dans le monde occidental et exercèrent une influence considérable sur son histoire et sa géographie politique : « leur activité ou leurs agitations ont été une des plus puissantes causes de transformation du tableau de l'Europe ». M. Tourneur-Aumont s'est proposé de suivre les destinées de ces peuplades, de préciser les étapes de leur évolution, les itinéraires qu'elles ont suivis, les conditions dans lesquelles finalement elles se sont fixées. Pour tout établissement barbare trois problèmes se posent : « celui de son apparition dans l'histoire, c'est-à-dire de son avènement historique comme groupe constitué dans une région; celui de ses relations avec les régions voisines, c'est-à-dire de son extension et quelquefois de son essaimage; celui de la disparition de son nom ou de sa réduction à un canton où il s'est perpétué ». Trois cartes successives, abondamment commentées, mettent donc sous nos yeux les Champs Décumates et l'Alemanie primitive, l'expansion des Alamans dans l'Empire romain, le premier duché d'Alemanie. Elles sont précédées d'une ample introduction dans laquelle l'auteur fait connaître ses vues sur les méthodes et les procédés de la cartographie historique, les sources où il a puisé, les questions générales ou locales que soulève l'étude de l'Alemanie et auxquelles le progrès des connaissances devra permettre un jour d'apporter une réponse satisfaisante.

Les Alamans sont mentionnés pour la première fois par Dion Cassius (LV, 22), à propos du règne de Caracalla; ils se trouvaient alors au delà du *limes*, dans la région du Mein. Au IVe siècle ils sont installés dans la partie de la province romaine de Haute-Germanie que Tacite appelait Champs Décumates, entre le *limes*, le Rhin moyen et le Haut Danube. M. Tourneur-Aumont propose une interprétation nouvelle de l'expression énigmatique et discutée de Champs Décumates. Au chapitre XXIX de la *Germanie*, il lit *decumatos agros*, au lieu de *decumates*, ce qu'il traduit par « lotissements publics ». Les mots *ager* et *decumatio* étaient usuels dans le langage des agronomes et des lois agraires; ils font allusion à un mode spécial d'appropriation du sol; les *agri decumati*, c'est le territoire arpenté et délimité dans lequel le gouvernement romain, aux frontières de l'Empire, établit toute une population de colons, de vétérans, d'indigènes, chargés de défricher les forêts et de mettre les terres en valeur. Les Alamans habitaient d'abord au delà de cette zone, dans une sorte de « marche », bien commun (*allmende*) de tribus errantes dont nous connaissons quelques noms (*Lentienses*, *Suevi*, *Bucinobantes*, etc.). « Les Champs Décumates et l'Alemanie s'opposaient comme les degrés distincts d'occupation des clairières hercyniennes. » Au IVe siècle, grâce à l'affaiblissement du pouvoir central, à la retraite des garnisons romaines, à l'absorption des petites propriétés par les grands domaines, les Alamans s'infiltrèrent dans les Champs Décumates, dont les anciens habitants furent, selon les cas, massacrés, asservis ou respectés; ils s'attachèrent à ce pays et essayèrent à leur tour de le défendre contre les Burgondes, auxquels ils voulaient imposer comme frontière l'ancien *limes* romain. « Il n'y eut pas de révolution brusque. Les invasions furent une colonisation, une histoire de partage de biens. L'Alemanie fut une région bordière dont Rome avait fait une zone d'attraction et qui crût, évolua aux dépens de l'Empire romain disloqué. »

De là ensuite les Alamans rayonnèrent en tous sens. Quelquefois ils étaient appelés par les Romains eux-mêmes, qui les prenaient à leur solde et leur assignaient des garnisons : « des noms de lieux de la France moderne rappellent la présence d'une gendarmerie alamane au service d'anciennes cités gallo-romaines ». D'autres fois, pressés par de nouveaux bans d'occupants dans les clairières hercyniennes, ils partaient à l'aventure, suivant les voies romaines qui conduisaient dans l'intérieur de l'Empire, où le désordre grandissait. Ils n'avaient pas d'unité politique et formaient une masse mouvante de *pagi* et de *gentes* dont la principale activité était la guerre. Il faut remarquer que « seuls parmi les grands groupements barbares, ils ne fondèrent pas d'Etat colonial qui propageât leur nom.... A la différence des Cimbres et des Teutons, des Suèves d'Arioviste, des Helvètes au temps de César et, plus tard, des Francs, des Burgondes, des Vandales, etc., les Alamans n'apparurent jamais comme un peuple en marche; ils ne firent que des incursions. » Les textes des auteurs et les survivances toponymiques permettent de retrouver les traces de leur passage, à travers la Gaule, jusqu'en Bretagne, en Espagne et en Narbonnaise, dans les régions danubiennes, en Italie, en

Rétie, où Théodoric réalisa avec leur aide ce que Rome avait tenté contre eux dans les Champs Décumates : il est possible que le nom de la Suisse rappelle la colonisation suévique alamane. Mais en Gaule les Alamans se heurtèrent aux Francs, de qui désormais, aux lieu et place de l'Empire romain défaillant, les villes et les évêques de la Belgique et de la région parisienne attendaient l'arrêt des perturbations barbares et le rétablissement de l'ordre public. Gallo-Romains et Francs s'unirent contre les Alamans et les vainquirent à Tolbiac : « Ainsi, à l'origine de la France et de l'Allemagne, on saisit une opposition des Francs et des Alamans près du Rhin ».

L'Alemanie, « vrai coin de barbarie au flanc de l'Empire et de la Gaule », fut ramenée à d'étroites limites et perdit son indépendance quand se fondèrent en Europe de nouveaux organismes politiques et des Etats robustes. Il y eut, du VI[e] au VIII[e] siècle, un duché franc d'Alemanie, encore confus et instable, aux frontières mal définies, au sein duquel s'opéra, par le réveil des traditions romaines et gauloises, une œuvre d'organisation du chaos barbare. A vrai dire, ce duché mérovingien qui ne possédait pas de dynastie nationale, n'était pas un Etat véritable, mais un mode de gouvernement franc. Aussi peu à peu d'autres duchés, d'autres unités politiques, telles que la Franconie et l'Alsace, naquirent de lui, le réduisirent et finalement le supprimèrent. Il survécut, à l'époque carolingienne, sous deux formes : au sens large, on donnait le nom vague d'Alemanie à tout l'ensemble des anciennes régions barbares voisines du carrefour de Bâle; au sens étroit, on appela pendant quelque temps Alemanie proprement dite la Souabe, l'ancien pays des Suèves Alamans, sur le haut Neckar et le haut Danube, qui doit son unité politique aux missionnaires chrétiens fondateurs d'évêchés et de monastères et son aspect nouveau à l'aménagement des terres cultivables par le labeur fécond de ses habitants, continuateurs de l'œuvre des Romains dans les Champs Décumates.

On voit l'intérêt des observations qu'ont suggérées à M. Tourneur-Aumont l'examen et la comparaison des trois cartes sur lesquelles il a noté tout ce que l'on sait des Alamans et de l'Alemanie. Comme il le dit en terminant, « l'histoire de l'Alemanie est une illustration épisodique d'un des traits géographiques les plus profonds de la structure européenne ». Cette région du haut Rhin et du haut Danube forme l'un des isthmes par lesquels les plaines septentrionales communiquent avec les côtes méditerranéennes. L'exposé très précis de ses vicissitudes à l'époque où le monde antique s'est écroulé et où se sont constituées les grandes individualités nationales des temps actuels apporte une utile contribution à notre connaissance des origines politiques de l'Europe moderne.

M. Besnier.

Itinerari de Jaume I « el Conquеridor » per Joaquim Miret y Sans, doctor en dret civil i canònic, membre de l'Institut d'estudis catalans. Un vol. in-4, 22 et 629 p. et XVIII fac-similés de chartes. Barcelona. Institut d'estudis catalans. Palau de la diputació. MCMXVIII.

M. Miret y Sans, connu déjà par de nombreux travaux historiques et linguistiques, a entrepris cette fois une œuvre plus considérable : rédiger

l'itinéraire de Jacques I[er], le Conquérant, roi d'Aragon. C'est un sujet de première importance et difficile. D'abord il y a, aux Archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, une masse très grande de chartes sur parchemin, concernant cette époque, à peu près impossibles à dérouler, car les employés les ont mises dans des rouleaux de papier extrêmement impratiques : c'était du moins le cas, il y a de cela cinquante ans, lorsque nous nous trouvions à Barcelone et que nous travaillions dans ces archives, sous l'aimable direction de D. Manuel de Bofarull. J'espère que depuis les choses ont changé. Ensuite, nous avons le *Libre dels feyts*, biographie en catalan, qui retrace les faits et gestes du roi, que les auteurs anciens attribuaient au roi lui-même, et dont les auteurs modernes penchent à admettre l'authenticité; ils y voient, non pas une autobiographie, mais le récit circonstancié d'un familier du roi Jacques. Je ne parle pas de D. José Villaroya, dont la thèse qui nie l'authenticité de la chronique, n'a plus aujourd'hui de partisans.

Dans l'avant-propos, M. Miret y Sans, cite les itinéraires publiés par divers savants français, espagnols et catalans : Lecoy de la Marche, Ernest Petit, Rouette, Schuermans, Viard, Foronda, Gimenez Soler, Girona, Roque Chabas, Huici, sans compter les itinéraires publiés par l'auteur lui-même. Il estime qu'on ne doit pas mentionner sèchement les localités où le roi a passé, mais discuter la présence du roi dans ces localités et évaluer chronologiquement la possibilité ou l'impossibilité de telle ou telle donnée. En cela, il a suivi la méthode de D. Manuel de Foronda, qui a consacré un volume in-folio de plus de cinq cents pages à l'itinéraire de Charles-Quint.

Naturellement, il est impossible de contrôler M. Miret y Sans; il faudrait pour cela avoir à sa disposition les chartes des archives d'Aragon, et fixer, ce qui est capital, leur chronologie. Quoi qu'il en soit, le soin apporté par M. Miret y Sans à la discussion, nous est un sûr garant qu'il a généralement raison.

Sur le *Libre dels feyts*, je crois qu'il va un peu loin en disant (p. 538) « qu'il importe plutôt de savoir si ce livre est ou non une source historique, que de rechercher s'il est réellement une autobiographie et si le texte catalan a été antérieur ou postérieur au texte latin ». Il aurait été intéressant de citer ici l'article de M. E. Martin-Chabot, intitulé *Pere Marsili et le Libre dels feyts del rey en Jacme lo Conqueridor*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXII (1911), p. 92-99, et dont la conclusion est la suivante : « En somme, les résultats de la collation que nous avons faite corroborent les termes employés par Marsili dans son prologue pour définir son œuvre : c'est une traduction en latin du récit plus ancien, fait en langue vulgaire, des gestes du roi Jaime, divisée en quatre livres et en chapitres « pour en faire un livre d'histoire »; ce récit que Marsili a traduit n'est autre que le *Libre dels feyts*, et le texte catalan sur lequel a travaillé Marsili ne différait que par des variantes peu importantes du manuscrit copié pour l'abbé de Poblet, Pons de Copons, base de l'édition donné par Aguiló de cette précieuse chronique. » En attendant — et nous l'avons demandé il y a bien longtemps (*Rivista di filologia romanza*, t. I, p. 125) — on devrait bien imprimer

la chronique de Pere Marsili d'après le manuscrit de Barcelone et permettre aux érudits compétents d'établir les relations entre ce texte latin et le texte catalan publié par Aguiló. Nous avons l'assurance que l'Institut trouvera quelqu'un pour entreprendre ce travail si utile.

Le volume se termine par dix-huit fac-similés de chartes des archives d'Aragon, d'une lecture un peu pénible, vu leur petitesse, et par des tables géographiques et de noms de personnes mentionnés dans le texte. L'ensemble est très méritoire et fait le plus grand honneur à l'auteur lui-même, M. Miret y Sans, et à l'Institut des Études catalanes.

A. Morel-Fatio.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

ANTIQUITÉ.

P. S. Baecklund, *Die lateinischen Bildungen auf* — fex *und* — ficus. In-8, 211 p. Uppsala, 1914.

P. Cesar Moran Bardon, *Investigaciones acerca de arqueologia y prehistoria de la region Salmantina.* In-4, 131 p., pl. Salamanca, 1919.

H. Bayley, *Archaic England.* An essay in deciphering prehistory from megalithic monuments, earth works, customs, coins, place-names and faerie superstitions. In-8, 894 p. London, Chapman, 1920.

E. Bignone, *Epicuro*; opere, frammenti, testimonianze sulla sua vita. In-8, Bari, Laterza e figli, 1920.

C. A. Boëthius, *Die Pythaïs.* Studien zur Geschichte der Verbindungen zwischen Athen and Delphi. In-8, IV-172 p., pl. Uppsala, 1918.

P. Boudreaux, *Le texte d'Aristophane et ses commentateurs.* Ouvrage revu et publié après la mort de l'auteur par G. Méautis (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 114). In-8, V-203 p. Paris, E. de Boccard, 1919.

J. Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains.* In-8, XXI-309 p. Paris, E. de Boccard, 1919.

R. Cessi, *Regnum et imperium in Italia* : contributo alla storia della costituzione politica d'Italia dalla caduta alla ricostituzione dell' Impero romano d'Occidente. Vol. I. In-8, Bologna, Zanichelli, 1920.

G. Dottin, *La langue gauloise.* Grammaire, textes et glossaire (Collection pour l'étude des antiquités nationales, II). In-8, Paris, Klincksieck, 1920.

L. Laurand, *Manuel des études grecques et latines,* fasc. 7. *Métrique, sciences complémentaires* (critique des textes, paléographie, épigraphie, numismatique, archéologie, histoire de la philologie, bibliographie, le travail philologique). In-8, Paris, Picard, 1919.

H. J. Massi, *Illustrated description of the museum of ancient sculpture greek and roman in the Vatican palace*; with the addition of the etruscan and egyptian museums, tapestries by Raphaël, chorographical maps of Italy, cabinet of Assyrian monuments, Borgia apartment. New edition revised and enlarged.

In-16, 111 p. Rome, Tip. operaia romana cooperativa, 1919.

W. A. Merrill, *Notes on the Silvae of Statius* (University of California publication in classical philology. Vol. V, nº 6). In-8, Berkeley, 1919.

E. Pais, *Fasti triumphales romani*. Introduzione storica. In-8, CLXVIII p. Roma, Tip. del Senato, 1919.

K. G. A. Sandsjoe, *Die adjektiva auf-αιος*. Studien zur griechischen Stammbildungslehre. In-8, 113 p. Uppsala, 1918.

G. P. Sinopoli di Giunta, *Storia letteraria della chiesa*. Vol. I (Epoca antinicena : dalle origini della chiesa all' editto di Milano a. 313). In-8, 390 p. Torino-Roma, P. Marietti, 1919.

P. Vrijlandt, *De apologia Xenophontea cum Platonica comparata*. In-8. Lugduni Batavorum, A. W. Sijthoff, 1919.

Herbert S. Weiskotten, *Sancti Augusti vita scripta a Possidio episcopo*, ed. with revised text, introduction, notes and one english version. In-8, Princeton university press, London, 1919.

J. Würtheim, *Stesichoro's fragmente und biographie*. In-8, Leyde, A. W. Sijthoff, 1919.

MOYEN AGE.

A. L. Blomgren, *Le développement des proparoxytons latins en* — ulus, a, um dans les langues romanes. In-8, 110 p. Upsal, 1913.

J. H. Cornell, *Norrlands Kyrkliga Kronst uder medeltiden*. In-8, XII-271 p., pl. Uppsala, 1918.

Crónica da ordem dos Frades minores (1209-1285). Manuscrito do século XV, agora publicado inteiramente pela primeira vez e acompanhado de introdução, anotações, glossário e índice anomastico por José Joaquim Nunes (Academia das sciências de Lisboa). In-8, 2 vol. Coimbra, 1918.

J. Ebersolt, *Manuscrits à miniatures de Saint-Gall* (Extrait de la Revue archéologique). In-8, brochure.

K. T. Forssner, *Continental-germanic personal names in England in old and middle English times*. In-8, LXIII-289 p. Uppsala, 1916.

J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 115). In-8, 413 p. Paris, E. de Boccard, 1919.

Marquis L. de Laborde, *Étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen, le portail des libraires, les commencements de l'imprimerie à Rouen*. Textes et notes revus par M. le chanoine Porée et M. l'abbé F. Blanquart. In-8, 84 p. Paris, Henri Leclerc, 1919.

A. Leroux, *Géographie statistique et historique du pays Limousin depuis les origines jusqu'à nos jours*. In-8, 207 p. Limoges Ducourtieux et Gout, 1919.

N. B. Lindahl, *Vollständiges glossar za Notkers Boethius, De consolatione philosophiae, Buch I*. In-8, VIII-110 p. Uppsala, 1916.

J. Melander, *Etudes sur* magis *et les expressions adversatives dans les langues romanes*. In-8, VII-167 p. Uppsala, 1916.

R. F. Nöjd, *The vocalism of Romanic words in Chaucer*. In-8, IX-169 p. Uppsala, 1919.

E. Rodocanachi, *Études et fantaisies historiques* ; 2ᵉ série : La querelle des médecins et des pharmaciens. Les médecins astrologues italiens en France. Les légendes relatives à

Rome. Virgile dans la légende. Les courses en Italie au vieux temps. La cour de Ferrare. Finances pontificales à la fin du xve siècle. La fin d'une race. Grandeur et décadence d'un héros. Lettres de Foster. In-16, 260 p. Paris, Hachette et Cie, 1919.

Ignacio Calvo Sanchez, *Retratos de personajes del siglo XVI, relacionados con la historia militar de España*. In-4, xx-291 p. Madrid, Imp. de J. Cosano. 1919.

E. G. Wahlgren, *Étude sur les actions analogiques réciproques du parfait et du participe passé dans les langues romanes*. In-8, 172 p. Upsal, 1914.

ORIENTALISME.

T. J. E. Andrae, *Die person Muhammeds in lehre und glauben seiner gemeinde*. In-8, 394 p. Uppsala, 1917.

J. T. A. Arne, *La Suède et l'Orient*. Études archéologiques sur les relations de la Suède et de l'Orient pendant l'âge des Vikings. In-8, 240 p. Uppsala, 1914.

P. Casanova, *Essai de reconstitution topographique de la ville d'Al Foustat ou Misr*, t. I, fasc. 3 (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, sous la direction de M. George Foucart, t. XXXV). In-4, Le Caire, 1919.

Henri Dehérain, *Silvestre de Sacy et ses correspondants*. In-4, iv-112 p. Paris, 1919.

Ch. Diehl, *Byzance : grandeur et décadence*. In-16, 347 p. Paris, E. Flammarion, 1919.

Ch. Diehl, *Histoire de l'Empire byzantin*. In-16, xi-247 p., pl., cartes. Paris, Aug. Picard, 1919.

J.-B. Chabot, *Répertoire d'épigraphie sémitique*, t. IV, 1e livr. (2001-2221). In-8, 128 p. Paris, Imp. Nationale, 1919.

Garcilaso de la Vega, *Los comentarios reales de los Incas*. Tomo I y II, Anotaciones y concordancias con las crónicas de Indias por Horacio H. Urteaga. Elogio del inca Garcilaso, por el Dr Jose de la Riva Agüere. In-4, xl-231 p. Lima, Imp. Sanmarti y comp. 1918.

G. Jeffery, *A brief description of the Holy Sepulchre, Jerusalem and other christian churches in the Holy city*; with some account of the mediaeval copies of the Holy Sepulchre surviving in Europe. In-8, 247 p., pl. Cambridge, Univ. Press, 1919.

K. B. J. Karlgren, *Études sur la phonologie chinoise*. In-8, 388 p. Uppsala, 1915.

J. A. Kolmodin, *Traditions de Tsazzegga et Hazzegga*, Annales et documents. In-8, xiv-111 p. Upsal, 1914.

J. Laurent, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 117). In-8, xii-398 p., carte. Paris, E. de Boccard, 1919.

R. Levillier, *Gobernacion del Tucuman. Correspondencia de los Cabildos en el siglo XVI*. Documentos del archivo de Indias. Cartas de los caballeros. Memoriales presentados en la corte por los procuradores, apoderados y enviados especiales a las ciudades. Prologo de D. Adolfo Rodriguez del Busto (Coleccion de publicaciones historicas de la biblioteca del congreso Argentino). In-4, xxiii-501 p. Madrid, 1918.

J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte*. 1re série, fasc. 2 (Mémoires publiés par les membres de l'Institut fran-

çais d'archéologie orientale du Caire, p. xxxvi). In-4, Le Caire, 1919.

R. Narismhachar, *Architecture and sculpture in Mysore. The Kesava temple at Belur.* In-4, 48 p. Bangalore, Gov. Book Depôt, 1920.

Luis Seco de Lucena, *La Alhambra.* Novisimo estudio de historia y arte. In-8, 447 p., ill. Granada, Imp. de M. Vásquez, 1919.

Geo P. G. Sohby, *Le martyr de saint Hélias et l'encomium de l'évêque Stephanos de Hnès sur saint Hélias* (Publications de l'Institut français d'archéologie orientale. Bibliothèque d'études coptes, publiées sous la direction de M. George Foucart, t. I). In-4, Le Caire, 1919.

P. Tresson, *L'inscription d'Ouni publiée avec aperçu grammatical, notes et glossaire* (Publications de l'Institut français d'archéologie orientale. Bibliothèque d'étude publiée sous la direction de M. George Foucart, t. VIII). In-4, Le Caire, 1919. M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications.

9 janvier 1920. M. le comte Durrieu annonce qu'il a retrouvé dans la Bibliothèque de Metz cinq des miniatures ayant illustré un traité mystique composé par le roi René, « Le mortifiement de Vaine Plaisance » et dont la trace était perdue depuis 1825.

— M. Gustave Schlumberger présente un sceau de plomb qui lui a été envoyé d'Alep et qui porte le nom du prince hongrois Coloman, duc byzantin en Cilicie au xiie siècle, sous le règne de l'empereur Manuel Comnène.

16 janvier. M. Adrien Blanchet donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. l'abbé Thédenat.

— M. Henri Omont communique, au nom de M. Georges Gazier, une note sur un manuscrit inédit de Philippe de Maizières, chancelier de Chypre et conseiller de Charles V. Ce manuscrit contient un traité sur les devoirs de l'état ecclésiastique qui est intéressant pour l'histoire de la société française du xive siècle.

23 janvier. M. Besnier étudie le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés : l'examen des inscriptions que portent ces objets et leur rapprochement avec les textes littéraires et les découvertes archéologiques permettent de déterminer la situation et l'importance des différents gisements, la façon dont ils étaient mis en valeur, la direction et l'itinéraire des grands courants d'exportation.

— M. Dieulafoy analyse un travail du Dr Huguet relatif aux deux cent trois tombeaux des princes de la dynastie des Chorfas Saadiens qui sont groupés à Marakech autour de la mosquée de Yakoub el Mansour. Les Saadiens prirent le pouvoir en 1550, après la chute de la dynastie des Mérinides.

30 janvier. M. Théodore Reinach entretient l'Académie du plaidoyer de Lysias *Contre Hippotherse*, dont d'importants fragments viennent d'être découverts et publiés par M. Grenfell.

— M. Cuq fait une communication intitulée : « La Juridiction des Édiles

d'après Plaute ». Il montre que les Édiles avaient à Rome la juridiction criminelle pour certains délits, mais que Plaute, qui paraît y faire allusion dans les *Ménechmes* (v. 590-593), donne des détails qui se réfèrent à un procès civil.

6 février. M. l'abbé Chabot lit une lettre du P. Delattre qui annonce avoir découvert à Carthage une inscription punique qui semble être une dédicace faite par le collège des décemvirs.

— Le P. Scheil commente deux tablettes de Nipour conservées au musée de Philadelphie : c'est un recueil de lois qui constitue la source et le prototype du code de Hammourabi. Ce recueil contient quinze articles qui concernent la culture, la propriété bâtie, la famille, les esclaves, la responsabilité des commis, etc.

— M. S. Reinach montre une curieuse statuette de félin en bois de renne, découverte par M. A. Passemard dans la caverne d'Isturitz (Basses-Pyrénées). Cette statuette est perforée de cinq trous et présente à sa surface cinq traits ou harpons à barbelures gravées en creux. D'après l'analogie d'autres objets de l'âge du renne trouvés à Sordes (Landes) et à Niaux (Ariège), on peut supposer que ces harpons gravés répondent à une idée magique : il s'agissait d' « envoûter » le félin.

13 février. M. Cuq entretient l'Académie d'un dyptique latin conservé à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford et récemment publié par M. Grenfell. Ce texte, relatif à la tutelle dative des femmes, est un certificat daté du 23 septembre 158; il constate que le préfet d'Égypte a donné à une femme le tuteur choisi par elle.

20 février. M. Théodore Reinach communique une épigramme grecque en vers inédite, relative à deux personnages qui paraissent être de nationalité méotienne, c'est-à-dire à des riverains de la mer d'Azov.

— M. Antoine Thomas signale plusieurs nouveaux exemples du nom populaire donné au moyen âge à la fête de la chaire saint Pierre.

Le *prix Duchalais* est décerné à M. Adolphe Dieudonné pour la seconde série de ses *Mélanges numismatiques.*

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Marcel Dieulafoy, membre libre, est décédé à Paris, le 25 février.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Lindet a été élu membre de la section d'économie rurale le 15 mars.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Hébrard de Villeneuve a été élu membre libre le 28 février.

M. Émile Bourgeois a été élu membre de la section d'histoire le 6 mars.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI-JUIN 1920.

LE YÉMEN AU XIVe SIÈCLE.

'Aliyyu' Bnu'l-Ḥasan 'el-Khazrejiyy. *The Pearl-Strings*, a history of the Resúliyy dynasty of Yemen. The Arabic text, edited by Shaykh Muhammad 'Asal, M. A. (Cambridge). Vol. IV-V, 1913-1918, xii-442 et xviii-486 pages. — Translation by the late Sir J. W. Redhouse, Litt. D. Vol. I-III, 1906-1907-1908, xxvii-320, xxiv-341 et 233 pages. (Forme le vol. III, 1-5, de la *Gibb Memorial Series*).

Vers le milieu du xive siècle, entre les années 1321 et 1363, le voyageur arabe Ibn-Batoûta visita le Yémen[1]. Ta'izz en était alors la capitale : « C'est une des plus belles et des plus grandes villes du pays, » remarque le touriste, et il ajoute naïvement : « Ses habitants sont orgueilleux, insolents et durs, comme cela a lieu, le plus souvent, dans les villes où demeurent les rois ». La ville se composait de trois quartiers : l'un était occupé par le Sultan, par sa maison militaire composée de ses esclaves (*mamloûk*) et de ses domestiques, et par les grands de l'État; le second était habité par les troupes et les chefs militaires, et le troisième, où l'on voyait le grand marché, était laissé au commun du peuple.

Ce Sultan accueillait volontiers les étrangers; on le saluait en touchant la terre avec le doigt indicateur que l'on portait ensuite sur la tête en disant : « Que Dieu fasse durer ta puissance! » L'ordre suivi aux audiences solennelles était admirable; le souverain s'asseyait sur une estrade recouverte d'étoffes de soie, et il avait à sa droite

(1) *Voyages*, éd. Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 172 et suivantes.

et à sa gauche les militaires. Ceux qui étaient à côté de lui, c'étaient les porteurs de sabres et de boucliers, puis venaient les archers, et devant ceux-ci, à droite et à gauche, le chambellan, les grands de l'État et le secrétaire intime. Le capitaine des gardes se tenait aussi devant le monarque, et enfin les huissiers (*chiaoux*) debout à distance. Lorsque le Sultan prenait place, ils criaient tous ensemble : *Bismillah*! (au nom de Dieu!) et ils faisaient de même quand il se levait, de sorte que tous ceux qui se trouvaient dans la salle d'audience connaissaient l'instant où il quittait sa place, de même que celui où il s'asseyait. Une fois le sultan assis, tous ceux qui avaient l'habitude de venir le saluer entraient et le saluaient; puis chacun d'eux se rendait à l'endroit qui lui était destiné, à droite ou à gauche; personne ne quittait sa place, et aucun ne s'asseyait, à moins que le sultan ne le lui ordonnât; cet ordre était transmis par le capitaine des gardes; celui qui en était l'objet s'avançait à une petite distance du lieu où il se tenait debout, et s'asseyait sur un tapis. On apportait ensuite les mets destinés au repas; la place de chacun auprès des petites tables où l'on déposait les plateaux servis était déterminée; personne ne la quittait ni ne pressait les autres invités. Lorsque, longtemps après, le 19 juillet 1763, le voyageur danois Niebuhr fut admis à l'audience de l'Imam de Sanaa, c'est une étiquette du même genre qu'il trouva établie à la cour de ce souverain chi'ïte[1].

L'éclat de ces réceptions officielles indiquait un état assez grand de prospérité dans le Yémen à cette époque; mais ce qui le montre mieux encore, et nous offre un intérêt plus considérable que le souvenir de ces anciennes cérémonies, ce sont les œuvres d'art renfermées dans nos musées d'Europe, fabriquées pour ces Sultans du Yémen et portant leur nom, qui décèlent des amateurs d'élégance, des protecteurs des arts industriels, des Mécènes aimant à s'entourer d'objets artistement travaillés : c'est un titre de gloire, qui fait que le nom des Rasoûlides n'a point entièrement disparu de l'histoire.

[1] Carsten Niebuhr, *Voyage en Arabie*, traduction française, Amsterdam, 1776, t. I, p. 329.

I

La dynastie des Rasoûlides remonte à un certain chef nommé Mohammed ben Hâroûn et surnommé *rasoûl*, c'est-à-dire envoyé ou ambassadeur (c'est le même titre que l'on donne au prophète Mahomet quand on le considère, non comme *nabi*, mais en qualité d'envoyé par le souverain des cieux à ses esclaves du monde sublunaire) qu'un Khalife abbasside dont le nom est resté inconnu, avait chargé d'une mission en Syrie et en Egypte. Parmi les ancêtres de ce Mohammed ben Hâroûn, on trouve un Rustem dont le nom semble indiquer une origine iranienne. Ses descendants s'attachèrent à la fortune des Eyyoubites ; ils arrivèrent au Yémen à la suite d'el-Mélik el-Mo'azhzham Toûrân-Châh, fils d'Eyyoub et frère de Saladin, en 1173. Quand ce prince mourut, alors que Saladin régnait encore en Egypte (1180), ses lieutenants s'emparèrent des places qu'ils commandaient, et il fallut que le grand émir envoyât son autre frère El-Mélik el-'Azîz Tough-Tékin, à la tête d'un corps expéditionnaire, pour rétablir, au sud de la péninsule arabique, la souveraineté de la dynastie. La récupération des provinces semble s'être effectuée sans difficulté, car ce dernier prince régna de 1184 à 1197 et fut remplacé par son fils El-Mélik el-Mo'izz Ismâ'îl, assassiné par les Kurdes en 1202.

El-Mélik el-Mas'oûd fit du Rasoûlide Noûr-eddîn 'Omar son lieutenant-général au Yémen quand il fut rappelé en Syrie par la mort de son oncle el-Mélik el-Mo'azhzham 'Îsà, frère d'el-Mélik el-Âdil, en 1228 ; tombé malade à la Mecque au cours de son voyage, l'Eyyoubite y mourut à l'âge de vingt-sept ans, empoisonné, dit-on. En 1232, ce lieutenant-général se déclara indépendant ; il fit battre monnaie en son nom et prononcer le prône dans les mosquées, à la prière solennelle du vendredi. Il se fit ensuite octroyer un diplôme d'investiture par le Khalife de Badgad, qui était alors el-Mostançir, père de Mo'taçim-billah, le dernier de cette lignée. Ce diplôme ne lui parvint pas tout de suite ; confié à la caravane de la Mecque, celle-ci fut pillée par les Bédouins ; la lettre-patente disparut, il fallut en envoyer un duplicata par mer.

Quoiqu'il en soit, voilà les Rasoûlides installés sur le trône du

Yémen. Alors les généalogistes s'évertuèrent : ils inventèrent des fables, et prétendirent que les nouveaux souverains descendaient de Djabala ben el-Aïham, dernier roi ghassânide de Syrie, ce qui rattachait leur origine à la famille arabe de Djafna à laquelle appartenaient les phylarques de Ghassân. On ajouta, d'ailleurs, que les descendants de ce Djabala avaient émigré sur le territoire des Turcomans, et y avaient résidé dans la tribu de Mendjik, dont ils avaient adopté la langue. Cette addition était maladroite, mais il était impossible de cacher que ces Rasoûlides étaient des chefs turcs, et l'on n'avait pas trouvé autre chose pour expliquer que leur langue maternelle fût le turc et non l'arabe. Quant à l'origine iranienne que semble indiquer le nom de Rustem porté par un ancêtre, il faut l'expliquer par l'influence de la civilisation iranienne sur les peuplades à demi civilisées de l'Asie centrale; un chef avait adopté pour un de ses enfants un nom tiré de l'épopée, comme on le vit faire en Asie Mineure, au XIIIe siècle, chez les Seldjouqides d'Iconium.

Le Musée des arts décoratifs, à Paris, possède une grande aiguière en cuivre damasquiné d'argent, provenant de la collection Goupil. Elle porte le nom du sultan El-Mélîk el-Mozhaffar Chems-ed-dîn Yoûsouf, fils de Noûr-ed-dîn'Omar, fondateur de la dynastie. Elle est signée du graveur, 'Ali ben el-Hoséin, de Mossoul; elle porte l'indication de l'atelier du Caire où la gravure a été burinée, et la date de 1275. De ces indications, M. Max van Berchem a tiré les conclusions qu'à cette époque les artisans de Mossoul étaient appelés au dehors, notamment au Caire et à Damas; que les sultans Rasoûlides faisaient des commandes au Caire, constatation qui n'est pas sans importance pour le commerce de la Mer Rouge [1]. Un plat rond en cuivre gravé de la collection de M. Sivadjian nous apprend que le Khalife avait conféré au sultan du Yémen le titre du *Khalîl émîr-el mouminîn* « ami du commandeur des croyants » [2].

Le nom du fils de ce sultan, qui fut son successeur, el-Mélik el-Achraf 'Omar II, figure sur un petit objet en verre émaillé qui semble un godet de lustre ou la panse d'une petite lampe privée de son col, faisant partie de la collection de la baronne Delort de

[1] Max van Berchem, *Notes d'archéologie arabe*, 3e article, dans le *Journal asiatique*, Xe Série, t. III, 1904, p. 17.

[2] *Loc. cit.*, p. 40.

Gléon, qui doit être entré au musée du Louvre au décès de sa propriétaire. L'intérêt qui s'attache à cet objet provient des trois cartouches figurant sur la panse et représentant des armoiries composées de triangles alternativement blancs, noirs et rouges, seul exemple d'un blason des Rasoûlides qui ne soit pas la fleur à cinq pétales; de plus, cette lampe est contemporaine de la plus ancienne lampe arabe qui puisse être datée, celle du Musée arabe du Caire, où figure le nom du sultan Khalil; celle-ci a été faite en 1294 ou 1295: elle est la première en date; celle de la collection Delort la suit de près, car sa fabrication peut se placer en 1295 ou 1296 [1].

Une grande écritoire en cuivre damasquiné d'or et d'argent, appartenant au South Kensington Museum, à Londres, porte le nom du frère d''Omar II, el-Mélik el-Mo'ayyad Dâoud, qui monta sur le trône en 1296; il en est de même d'un chandelier de cuivre gravé d'inscriptions et de rinceaux, dans la collection de M. Kraft, d'une bouteille à long col en verre émaillé, décorée de frises d'animaux et de rinceaux polychromes, qui a fait partie de la collection Spitzer et se trouve actuellement à Vienne, et d'un bassin en verre émaillé appartenant au marquis de Vogüé.

Au XIVe siècle, el-Mélik el-Modjâhid'Ali, fils de Dâoud, a son nom gravé sur un grand plat rond en cuivre, décoré de canards et de rinceaux, conservé au Louvre [2], sur un chandelier de cuivre de la collection Delort de Gléon, et sur une bouteille à long col en verre émaillé de la collection du baron Gustave de Rothschild [3]. Enfin le nom du fils de ce dernier, el-Mélik el-Afdal Abbâs, qui régna de 1363 à 1377, est inscrit sur un grand plat rond en cuivre damasquiné d'argent de la collection de M. Piet-Lataudrie [4].

Voilà des preuves évidentes de la prospérité du pays où régnaient ces princes, assez épris de luxe et d'art pour se commander au Caire, chez des artisans venus de Mossoul et d'ailleurs, des ustensiles qui plus tard feront la joie des collectionneurs et l'ornement des musées. La publication du texte arabe de l'historien el-Khazradji, déjà utilisé en manuscrit par notre savant confrère des bords du Lac Léman, ainsi que celle de la traduction anglaise abrégée de Redhouse.

(1) Max van Berchem, *ouv. cité*, p. 46.
(2) *Id. op.*, p. 60.
(3) *Id. op.*, p. 64, 66.
(4) *Id. op.*, p. 68.

va nous permettre de nous rendre un compte plus précis du rôle joué par ces souverains, amateurs de beaux vases.

II

Le nombre des monuments élevés par ces princes a quelque chose de prodigieux. Quand on pourra se livrer à une exploration scientifique du Yémen, il y aura à relever les traces de ces constructions, et les historiens seront alors des guides précieux. Les inscriptions dédicatoires des mosquées se retrouveront sans doute, et confirmeront les indications des annales, tout en éclairant certains points que les écrivains orientaux laissent volontiers dans l'ombre, tels que les titulatures, qui fournissent des renseignements authentiques sur l'organisation administrative de ces contrées. En attendant qu'on puisse voyager dans l'Arabie méridionale aussi facilement que dans d'autres contrées de l'Asie, nous nous contenterons des relevés fournis par notre annaliste : il sera facile plus tard d'identifier sur les lieux les monuments, s'ils existent encore, ou de reconnaître leurs ruines, ce qui est plus probable.

Nour-ed-dîn ʻOmar, le premier de la série, est un grand bâtisseur. En dehors du territoire soumis à son pouvoir, dans la cité sainte de la Mecque, il élève un collège; il en construit deux à Taʻizz, trois à Zébid, un à Aden; des fondations pieuses suffisent à l'entretien, dans chacun de ces établissements, d'un professeur, un répétiteur, un imam pour diriger la prière, un muezzin pour l'annoncer du haut d'un minaret : les mêmes revenus servent encore à pourvoir aux besoins des étudiants et des orphelins qu'on y élève pour les instruire dans les sciences coraniques. Mieux encore, Nour-ed-dîn, pour coloniser un pays désert situé entre Haïs et Zébid, commence par y élever une mosquée avec deux imams pour la célébration des offices; et il posa comme condition que le fisc ne se montrerait pas exigeant à l'égard des champs ensemencés; il se fonda là un village prospère, qui fut appelé Noûrî d'après le titre que portait le sultan.

Son fils et successeur El-Mélik el-Mozhaffar Yoûsouf élève un collège et une mosquée à Taʻizz, un caravansérail à Dhouʻ Odéïna, un couvent de derviches à Haïs, des mosquées dans des villes de moindre importance; son esclave, l'eunuque Bedr, construit trois

collèges à Zébid et institue les revenus nécessaires à l'entretien du personnel.

Le fils de Yoûsouf, el-Mélik el-Achraf'Omar II, règne trop peu de temps pour pouvoir suivre son exemple; mais son frère Dâoud, qui le remplace, eut le loisir de construire à Ta'îzz un collège dans le quartier occidental et où d'ailleurs il fut enterré, sans compter d'autres monuments que l'historien n'énumère point; sa fille, de son côté, fit élever des collèges à Zhafâr et à Zébid, des mosquées dans cette dernière ville et à Ta'îzz. Son fils, qui lui succéda, voulut faire davantage : sans compter les mosquées, les collèges et les couvents de derviches dont il eut l'initiative, il transforma en ville la localité de Tho'bât, la dota de fortifications, et l'environna de jardins accompagnés de pavillons et de maisons de campagne : création qui dut faire bénir son nom sous le climat torride des côtes de la Mer Rouge!

Son successeur, el-Mélik el-Afdal el-Abbâs, fit adjoindre au collège fondé par lui à Ta'îzz un minaret à trois étages : le premier, à la base, était établi sur un plan carré, le second était triangulaire, et le troisième hexagonal. L'étage du milieu devait produire un bien singulier effet, et l'auteur a raison de dire qu'on ne trouve nulle part de monument semblable. El-Mélik el-Achraf Isma'îl, le dernier prince dont el-Khazradji ait écrit l'histoire, ajouta aux constructions qui remontent à son règne des fontaines publiques, un jardin qu'il fit planter à l'est de Zébid; il fut le premier à faire semer du riz dans la vallée où s'élève cette ville.

Ces souverains avaient d'autant plus de mérite à songer à des fondations pieuses qu'ils devaient constamment lutter, soit pour assurer leur pouvoir sur les contrées qui leur étaient dévolues par héritage, soit pour combattre des ennemis qui franchissaient fréquemment les frontières. La contrée au nord de Sanaa, par exemple, était occupée par des Chi'ïtes de la secte des Zéïdites, qui obéissaient aveuglément aux ordres de leurs imams, descendants du prophète, et donnaient constamment du fil à retordre aux Eyyoubites et aux Rasoûlides. Ils n'avaient pu défendre la côte, mais ils tenaient le haut pays : Sanâa et Dhimâr, au sud de la précédente ville, étaient souvent exposées à leurs attaques et furent fréquemment occupées par eux. Plus tard, ils reconquérirent la contrée entière après la pre-

mière occupation des Ottomans, et ils se sont maintenus, quasi indépendants, jusqu'à nos jours.

Les Bédouins, éternels ravageurs, étaient dangereux pour la sécurité des campagnes. Les 'Adjâlim, les Djahâfil, d'autres encore, tels que les Ma'âziba, les Ma'âfir, se livrent à des incursions qu'il faut combattre, réprimer et punir. Les châtiments sont empreints d'une certaine cruauté. Pour réduire la tribu turbulente des Ma'âziba, el-Mélik el-Modjâhid fait, comme d'usage, couper les troncs de palmier, torture les prisonniers, et enfin, dernier outrage, choisit une femme, nommée la fille d''Atif, pour remplir les fonctions de chéïkh[1]. Au temps du paganisme, personne ne s'en serait étonné; les Bédouins ont même eu des reines à cette époque reculée, mais dans un milieu musulman, cette disposition marquait le mépris que le vainqueur voulait afficher à l'endroit de ses sujets révoltés. Comme tant d'autres potentats de l'Orient dont les sujets étaient victimes de ces déprédations, les Rasoûlides n'ont pas su défendre leurs frontières contre les entreprises des nomades; l'organisation de postes militaires sur la lisière des sables ne leur était pas venue à l'esprit; rien n'était prévu, que la répression, se produisant après que le mal avait été fait. D'ailleurs la population qui leur était soumise était loin d'être homogène; à côté d'autochtones de langue arabe dans lesquels s'étaient fondus les descendants des mariages mixtes de Perses et d'Abyssins avec des femmes du pays, les Eyyoubites avaient amené avec eux des Kurdes, compatriotes de Saladin; un certain nombre de Ghouzz représentaient la tribu turque des Oghouz qui avait terrorisé l'Orient par ses incursions imprévues. Aucune fusion entre ces divers habitants, mais des coteries diverses, hostiles les unes aux autres, et n'attendant qu'une marque de faiblesse des sultans, jadis acceptés de tous, pour les renverser et mettre à leur place les prétendants qui avaient su les circonvenir. Il est merveilleux qu'au milieu de ces troubles incessants, les Rasoulides aient eu assez de loisir pour encourager les sciences et les arts. Si les produits des ateliers qu'ils avaient encouragés par leurs commandes font l'admiration des collectionneurs, il ne convient pas d'oublier que c'est auprès d'eux qu'un savant lexicographe originaire de la Perside, et surtout connu

[1] El-Khazradjî, t. II, p. 69; trad. t. II, p. 56.

par son surnom ethnique de Firoûz-Abâdi, a écrit le dictionnaire arabe devenu célèbre sous le nom de *Qâmoûs* « l'Océan[1] ».

III

Dans la préface qu'il a jointe au second volume du texte arabe, le dernier paru, M. Edward G. Browne n'a pas caché que la traduction de Redhouse n'est pas complète, et que plusieurs passages de nature à jeter une vive lumière sur des coutumes, des récits de folk-lore, et autres détails relatifs à la vie de ces temps, ont été délibérément omis par l'orientaliste anglais dont le travail posthume voit enfin le jour. Ce qu'il considérait comme des contes de bonne femme, indignes de retenir l'attention d'un historien sérieux, est au contraire éminemment intéressant à titre de traits de mœurs, et l'éditeur a bien fait de prémunir le lecteur. Nous relèverons ici quelques passages où l'auteur, dans sa naïveté, rapporte des contes auxquels tout le monde croyait ferme, à cette époque, et qui n'ont pas cessé d'avoir cours parmi les populations orientales, dont l'instruction est si arriérée.

Voici une aventure extraordinaire dont fut victime le jurisconsulte Abou'l-Hasan 'Ali el-Açbahî. Il se rendit à la campagne pour y visiter un terrain qui lui appartenait et qui était cultivé par un individu au moyen de deux taureaux; après l'avoir considéré longuement, il demanda au cultivateur s'il avait un peu d'eau, pour étancher sa soif. Le paysan lui indiqua un endroit; le jurisconsulte s'y rendit et y trouva un énorme serpent qu'il tua. Tout à coup il se sentit dans

[1] Medjd-ed-dîn Mohammed ben Ya'qoûb, né à Kârizin près de Chirâz en 729 (1329), vint d'Aden à la cour d'el-Mélik el-Achraf II, le 24 ramadân 796 (23 juillet 1394); il fut nommé grand-juge du Yémen, résidant à Zébid, le 6 dhou'l-hidjdja 797 (22 septembre 1395) et mourut en 817 (1414). Cf. El-Khazradjî, trad. Redhouse, t. II, p. 235, 248, 259, 266, 274, 281; t. III, p. 212; Cl. Huart, *Littérature arabe*, p. 381. Le Qâmoûs était entièrement rédigé, ainsi que sa dédicace au même sultan, lorsque celui-ci mourut en 803 (1400), de sorte que la présentation de ce livre ne put avoir lieu. El-Khazradjî parle fréquemment, et notamment t. II, p. 266, des honneurs réservés par les Rasoûlides aux ouvrages de droit canonique qui leur étaient dédiés, et qui étaient apportés à la cour par une procession de jurisconsultes et d'étudiants, accompagnés de chanteurs et de timbaliers.

une contrée qu'il ne connaissait pas, entouré de gens à l'aspect étrange qui lui étaient inconnus; les uns disaient : « Tu as tué mon frère », d'autres : « Tu as tué mon père », d'autres encore : « Tu as tué mon fils ». Le légiste eut grand'peur. Puis un individu s'approcha de lui et l'instruisit en ces termes : « Réponds : J'agis d'après Dieu et la loi canonique » ; ce qu'il accepta. Alors tous deux partirent et arrivèrent à une maison dont sortit un vieillard qui avait la forme d'un pélican (*rakhma*) blanc; celui-ci s'assit sur un siège élevé; alors plusieurs des assistants intentèrent une action contre le jurisconsulte, auquel son compagnon suggéra de répondre : « Je n'ai tué qu'un serpent ». A ce moment le juge de ces gens dit : « J'ai entendu de mes deux oreilles le prophète de Dieu prononcer que pour ce qui ressemble aux reptiles, il n'y a point de condamnation aux fers pour son meurtre, ni de prix du sang ». Les assistants restèrent stupéfaits et le laissèrent aller. Alors le jurisconsulte se retrouva dans le premier endroit, au bord de l'eau dont il voulait boire. Revenu auprès du paysan, celui-ci lui dit : « Je t'ai aperçu debout près de l'eau, puis tu as disparu; enfin je te revois sans tarder; où étais-tu? » — « Ce n'est rien de ce que tu dis, répondit le juriste; ce n'est que du bien, s'il plaît à Dieu! »[1].

Une autre anecdote concerne le jurisconsulte Ahmed ben 'Omar ez-Zaïla'î el-Djabarti (c'était un Somali, comme l'indiquent ses deux surnoms ethniques). Un de ses amis alla lui rendre visite pendant qu'il se trouvait dans la ville de Djanad; au cours de sa visite, arriva un groupe d'individus qui apportaient des pièces d'argent, et les déposèrent devant le juge; celui-ci se mit à les retourner pièce par pièce avec le *miswâk* (cure-dents fait d'une tige de bambou) qu'il tenait à la main; il en retira trois dirhems qu'il rendit à une personne, et seize autres dirhems qu'il restitua à une autre personne : ensuite il ordonna à son serviteur de prendre le reste. « Etonné de cette action, dit l'ami qui avait assisté à cette scène muette, je pris à part l'un de ces gens, et je le questionnai sur le motif pour lequel le juriste avait rendu les pièces d'argent. Je suis, dit cet homme, celui qui a apporté les trois pièces : elles ne m'appartiennent pas, c'est une vieille femme, ayant à sa charge des orphelins, qu

[1] El-Khazradjî, t. I, p. 354.

me les a remises; si elle ne les a pas apportées elle-même, c'est qu'elle craignait d'être reconnue; je les ai glissées au milieu de mon argent; le juge les a choisies et les a retirées du monceau, comme s'il les reconnaissait. Quant aux seize autres pièces, interroge leur possesseur que voici. J'allai trouver celui-ci et je lui demandai pourquoi les pièces lui avaient été restituées. Elles proviennent, me répondit-il, du Chéïkh des Çoummî; un de ses chevaux était tombé malade; il fit vœu, s'il guérissait, de le donner au jurisconsulte. Quand le cheval fut guéri et que son maître sut que je me rendais auprès du juge, il me les remit, parce qu'il savait que celui-ci ne les prendrait pas s'il les lui présentait lui-même. Lorsqu'un groupe se constitua pour lui porter l'argent recueilli à titre d'aumônes (*fatḥ*), on mit le tout ensemble; mais, comme tu l'as vu, le juge a reconnu les pièces d'origine suspecte, et me les a remises[1]. » Il semble qu'il se soit produit, à cette occasion, un phénomène de double vue comme les derviches en citent dans leurs écrits.

Ces jurisconsultes, dont un grand nombre ont leur notice nécrologique dans les obituaires d'El-Khazradjî, et qui représentent au Yémen, comme en Espagne et dans l'Afrique du nord, la partie intellectuelle de la population, avaient des moyens originaux de se débarrasser des importuns. Ibn el-Khatîb, dont le père avait été prédicateur à Tariyya, sur le territoire d'Abyan, était revenu dans cette bourgade après avoir terminé ses études de théologie et de droit canonique; mais, ne s'y trouvant pas bien, il avait été habiter Aden. Les gens de son pays voulurent l'entendre, et allèrent le trouver dans la mosquée où il se tenait, en telle foule qu'ils l'empêchèrent de se livrer à ses dévotions. Fatigué de leur empressement, il s'en plaignit à un de ses intimes qui lui dit : « Demande-leur à emprunter quelque chose de leurs biens. » Le premier auquel il s'adressa s'excusa et sortit; et toutes les fois qu'il rencontrait un de ses amis, il lui apprenait que le jurisconsulte lui avait demandé un prêt. A la suite de cela, personne ne se rendit plus auprès de lui, et il resta dorénavant tranquille[2].

Il en coûtait cher d'être mal avec eux. Un négociant, nommé Ibn-Mekkâs, accusa mensongèrement le cadi Abou-Mohammed

[1] El-Khazradjî, t. I, p. 365

[2] *Id. op.*, t. I, p. 312.

el-'Absî el-Madhhidjî; le Sultan le crut et destitua le juge qui était alors à Aden. Mais par la suite, le négociant ne prospéra pas; la volonté divine le fit sortir d'Aden et l'installa au milieu des infidèles de l'Inde, où il devint l'esclave d'un des rois du pays jusqu'à ce qu'il mourut d'une façon peu satisfaisante[1].

En 1399, il mourut à Zébid une femme qui revenait du pèlerinage de la Mecque après être demeurée dans cette ville près de sept années. Son décès, ainsi que celui de sa servante, eut lieu quelques jours après son retour. Le vendredi 2 du mois de djoumâdâ Ier, le pilier (*di'âma*) qui avait été construit sur son tombeau se mit à branler avec violence, sans que personne le mît en mouvement. Tout le monde alla voir ce spectacle, jusqu'à l'émir, gouverneur de Zébid, qui ordonna de démolir immédiatement ce pilier et d'empêcher la foule d'aller le contempler. Puis quelqu'un conseilla d'y élever un coffre surmonté d'un dais (*'arich*). Le vendredi suivant, le tombeau se mit de nouveau à branler et à pencher à droite et à gauche. Tout le monde s'y rendit derechef, y compris le Sultan, suivi de sa cour; celui-ci resta à examiner le monument quelque temps, puis il rentra chez lui. L'auteur fut d'ailleurs témoin oculaire de ce phénomène[2].

Le chéïkh 'Abd-el-Wahhâb el-'Arnaqî était un saint personnage, mais il aimait à boire du vin. On raconte qu'au jour de la fête, il songea à prendre du vin dont il avait fait provision en vue de ce jour : il donna l'ordre qu'on lui en apportât un peu. Quand il eut la coupe en mains et qu'il leva le bras pour la porter à sa bouche, il sentit dans son dos des coups de fouet qui semblaient du feu. Il jeta la coupe et donna un coup de pied dans la cruche qui contenait le vin; celle-ci se brisa. Il envoya ensuite un crieur proclamer dans la ville que le vin était interdit, et il se montra sévère dans la répression. Depuis lors il ne but plus jamais de liqueurs enivrantes[3].

Un savant (*habr*) habitant Zébid vit le minaret de la mosquée des Achâ'ir quitter sa place, sortir de la ville par la porte des cimetières et y disparaître. Le jurisconsulte Abou-Bekr ben Yoûsouf el-Mekki étant mort sur ces entrefaites, le peuple sortit pour l'enterrer; les témoins oculaires virent que le tombeau de ce juge était situé à

(1) El-Khazradjî, t. I, p. 268.
(2) *Id. op.*, t. II, p. 301.
(3) *Id. op.*, t. I, p. 187.

l'endroit même où le minaret avait disparu, et ils reconnurent que c'était lui-même qui était représenté par ce minaret[1].

Ces contes sont merveilleux, et ceux qui les ont relatés y croyaient dur comme pierre. Le cycle des *Mille et une Nuits* n'était pas achevé, et les conteurs populaires avaient beau jeu à ajouter de leur crû des historiettes qui avaient peut-être à l'origine un fondement réel, un phénomène mal interprété.

Cl. HUART.

L'EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE DE 1912 A 1917.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Les fouilles dans les vastes tumuli des steppes russes, sur les bords des grands fleuves russes du Dniester, du Boug, du Dniéper, du Don, de la Volga et de l'Oural, nous ont révélé une vie et une civilisation bien différentes de celles que nous connaissons par les fouilles dans les villes grecques et hellénisées. Les dernières années d'exploration systématique dans ces régions nous ont démontré que la vie civilisée dans les steppes russes est bien plus ancienne que nous ne le croyions jadis, qu'elle porte une empreinte particulière et fort originale, et que, déduction faite des influences helléniques, le caractère général de cette civilisation est presque purement oriental. M. Pharmakowsky a voulu réduire les éléments orientaux à l'influence ionienne. C'est une grande erreur et une explication qui n'explique rien dans le tableau complexe de la culture indigène du sud de la Russie.

Abstraction faite des époques paléolithique et néolithique, dont je n'ai pas à m'occuper ici, nous devons constater avant tout que la Russie méridionale, surtout le Caucase du Nord — les bords du fleuve Kouban — fut dès l'époque du cuivre un des foyers princi-

(1) El-Khazradjî t. I, p. 206.

(2) Voir le premier article dans le cahier de mars-avril 1920, p. 49.

paux d'une civilisation, dont les autres foyers ont créé les grandes civilisations de l'Asie antérieure, de la Mésopotamie et de l'Egypte. Les créateurs de cette civilisation énéolithique du Kouban, qui correspond aux civilisations de l'Elam archaïque, de l'époque proto-sumérienne en Mésopotamie et proto-dynastique en Egypte, ne furent autres que l'ancienne population du Sud de la Russie, celle qui ensevelissait ses morts sous des tumuli dans une position recourbée et qui couvrait les cadavres d'une couche abondante de couleur rouge. Cela a été prouvé par la découverte d'une sépulture qui nous donne le tableau le plus complet de cette civilisation énéolithique, la sépulture sous un grand tumulus situé dans la ville même de Maïkop, fouillé par N. Vesselowsky en 1897 et 1898. Cette sépulture a été publiée à nouveau et commentée dernièrement par Pharmakowsky [1], qui a tâché de dater la trouvaille en analysant le style des objets en or et en argent, qui y furent trouvés : six bâtons en or et en argent, dont quatre ornés dans le bas de figures de taureaux fondues en or et en argent; il est probable que ces bâtons constituaient originairement le support d'un baldaquin funéraire; deux beaux diadèmes en or, ornés de rosettes en or aussi; plusieurs figurines en or de lions et de taureaux et des rondelles en or, toutes en travail repoussé, probablement cousues sur un suaire qui a servi originairement de couvercle au baldaquin susmentionné; plusieurs vases en or et en argent, dont deux en argent étaient couverts de dessins gravés, représentant des files d'animaux. Je reconnais entièrement le grand zèle avec lequel Pharmakowsky a réuni les pièces de comparaison. Mais je ne suis pas d'accord avec lui sur la date de la trouvaille. Il a voulu démontrer une affinité de style entre le trésor de Maïkop et les produits de l'art hittite. Pour moi, la trouvaille est bien plus ancienne. Les seules analogies probantes nous sont données par les objets proto-élamites, proto-sumériens et proto-égyptiens du troisième millénaire avant J.-C., date qui doit être adoptée aussi pour la trouvaille de Maïkop. Si nous pouvons constater une ressemblance éloignée avec les objets hittites du second millénaire, cela s'explique par une communauté d'origine, la civilisation du bronze hittite étant sortie d'une civili-

[1] *Mat.* 34.

sation du cuivre analogue à celle de centres précités. Je reparlerai de toutes ces questions dans un article spécial.

La période suivante — celle du bronze — s'est développée richement au Caucase, surtout dans la Transcaucasie et dans la région du Kouban, en Sibérie et dans l'Oural, même en Russie centrale. Au Caucase, nous pouvons constater des liens étroits entre cette civilisation du bronze et celle du cuivre, dont je viens de parler. Par le Turkestan, le Caucase a bien pu influencer la Sibérie occidentale et l'Oural. Bien moins riche fut la civilisation du bronze en Crimée, ainsi que dans les steppes de la Russie méridionale, où les sépultures à squelettes recourbés et peints se prolongent sans interruption jusqu'à l'époque où les steppes furent submergées par deux courants d'une civilisation du fer, — l'un occidental, venant probablement du Danube et portant avec soi des types hallstattiens [1], l'autre, plus riche et plus développé, venant de l'Orient, celui que nous appelons scythe. Le premier courant pourrait être identifié avec les données historiques que nous possédons sur l'occupation des bords de la Mer Noire par des tribus cimmériennes, dans lesquelles je persiste à reconnaître des peuplades thraces [2]. La céramique proto-scythe trouvée dans les couches inférieures des bourgades indigènes sur le Dniéper et le Boug, qui est antérieure à la céramique grecque du VIIIe siècle avant J.-C. et qui se maintient dans la partie occidentale de la Russie méridionale jusqu'au IVe siècle avant J.-C., présente des analogies frappantes avec la céramique de la couche reconnue pour cimmérienne de Troie et les produits de la céramique hallstattienne. Les manches de glaives dits scythes offrent des analogies frappantes avec les épées hallstattiennes à antennes, etc. J'incline à reconnaître des produits proto-cimmériens dans les objets en pierre polie, en argent incrusté d'or et en bronze qui furent trouvés en Bessarabie et que Stern date avec raison du commencement de l'âge de fer [3]. Je ne sais si le grand trésor de Michalkoff n'appartient pas à la même série.

Le courant oriental fut continué par la migration des tribus conquérantes iraniennes que les Grecs appelèrent Scythes, transformant

(1) Voir Spytzin, *Bull.* 65, 87 et suiv.
(2) V. *Bull.* 63, 106 et suiv.
(3) Voir *Mat.* 34, 1 et suiv., pl. I.

ainsi un nom de tribu iranien Ašguzai. C'étaient des cavaliers armés, qui emportaient avec eux leurs maisons mouvantes et leurs troupeaux. Les guerriers de ces tribus avaient une stricte et effective organisation militaire et excellaient dans l'art de tirer de l'arc en plein galop et d'engager une lutte corps à corps sans descendre de leurs montures. Le rite funéraire, qu'ils pratiquaient pour leurs chefs, nous est bien connu par les fouilles fructueuses de N. Vesselowsky dans les tumuli de la région du fleuve Kouban. Nous devons noter que la région du Kouban seule nous a donné des tumuli avec sépultures contemporaines d'Hérodote, c'est-à-dire des VIe et Ve siècles avant J.-C., tandis que les tumuli du bas Dniéper appartiennent, comme nous allons voir, à une époque non antérieure à la fin du IVe siècle avant J.-C. Probablement, les Scythes venant de l'Orient et peut-être du Sud par les défilés du Caucase ou en longeant les côtes de la Caspienne, se fixèrent d'abord dans les steppes du Caucase du Nord, en s'avançant graduellement vers l'Occident. En tout cas, on a trouvé sur le Kouban des séries de sépultures purement orientales que nous avons des raisons de croire scythes et datant des VIe et Ve siècles. La trouvaille la plus instructive d'un groupe de sépultures intactes du VIe siècle avant J.-C. a été faite en 1901 et les années suivantes par MM. Schulz et Vesselowsky, à Kelermès. Je mentionne cette trouvaille, qui était connue de Minns [1], pour exprimer le regret que ni un compte rendu des fouilles, ni les objets trouvés, d'une pareille importance, n'aient jamais été publiés. La série des tumuli du même type s'échelonne tout le long du Ve siècle et s'arrête à la seconde moitié du IVe. Nous n'avons qu'un tumulus, celui de Karagodeouasch, sur le Kouban, qui appartienne à la fin du IVe ou au commencement du IIIe siècle [2] et qui soit contemporain du groupe du bas Dniéper. Une belle série de tumuli scythes appartenant aux Ve-IVe siècles avant J.-C. a été découverte tout récemment par Vesselowsky près des villages Mariewskaja et Elisavetinskaja et a été fouillée par lui en 1912-1915 [3]. Deux de ces tumuli nous donnent, quoique pillés, un bon tableau de la con-

[1] *Ouvrage cité*, 222 et suiv.

[2] Publié par Lappo-Danilewsky et Malmberg, *Mat.* 13 (1894).

[3] *CR.* 1912, 50 et suiv.; 1913-1915, 148 et suiv.

struction sépulcrale et du rite funéraire de l'époque archaïque. Ce tableau correspond bien plus à celui, qui nous a été décrit par Hérodote, que celui que présentent les tumuli du bas Dniéper. On creusait dans le sol vierge une fosse spacieuse et profonde, ou plutôt un large puits. Sur les parois de cette fosse, on fixait des piliers en bois qui généralement en dépassaient le niveau. Ces piliers étaient recouverts d'un toit pointu. Le tout formait une grande tente de nomades. Un corridor recouvert de bois conduisait à cette tente. Sous cette tente, parfois dans une autre petite tente, construite de la même manière, on ensevelissait le défunt avec tout ce qui lui avait été cher et nécessaire dans la vie : ses armes, ses vêtements de parade, ses bijoux, son appareil de sacrifice, des patères et des rhytons, le tout en or ou en argent. On n'oubliait jamais de déposer dans la tombe du vin, de l'huile et de la viande en quantité, généralement dans de grandes chaudières en bronze et dans des amphores grecques. Autour du défunt, on disposait les cadavres des femmes de son harem et ceux de ses serviteurs et une quantité énorme (parfois des centaines) de chevaux immolés, quelquefois aussi des bœufs et des cerfs. Les chevaux tués étaient souvent déposés sur les rebords de la fosse, parfois auprès des piliers de la tente ou auprès de constructions spécialement érigées, qui représentaient les étables entourant la tente du chef. Le tout était recouvert d'un tumulus parfois d'énormes dimensions.

Une modification fut introduite dans cette construction funéraire sous l'influence grecque. Sous la grande tente, au lieu de la tente pour le défunt, on construisait un caveau en pierres taillées recouvert de bois. Trois sépultures de ce genre ont été trouvées par Vesselowsky dans trois tumuli du village Elisavetinskaja fouillés en 1913-1915. Dans deux de ces tumuli Vesselowsky a trouvé des restes de chars funéraires à quatre roues, chacun avec des parois peintes et incrustées. Dans l'une de ces sépultures, il y avait deux chars, attelés de six chevaux accouplés. Les chars avec les chevaux étaient conduits dans le corridor du sépulcre; les chevaux y étaient tués et leurs cadavres disposés dans l'ordre de l'attelage. Sur le char funéraire, on fixait un catafalque soutenu par quatre mâts en bois, couronnés chacun d'un gros grelot. Les grelots étaient ornés en haut d'une tête de taureau ou de griffon. Sur les mâts,

sur les parois des chars et sur les chevaux, étaient suspendues en grande quantité des sonnettes, dont le tintement, ainsi que celui des grelots, devait chasser les esprits malfaisants. Les objets qui forment l'inventaire de ces tombeaux sont très caractéristiques. Le harnachement des chevaux, les chars et leurs ornements, une partie des vases, n'ont rien à faire avec la Grèce; ils sont ornés dans un style original purement oriental, le style animal. Ce style diffère entièrement du style animal de l'Asie ionienne; il est influencé par le style animal assyrien, mais reste toujours original et tout à fait « sui generis ». Les armes, glaive, lance, javelots, arcs et flèches, carquois, poignards, cuirasse en écaille, ornées souvent aussi dans le style animal, parfois avec des représentations tirées du répertoire assyrien, ne sont aucunement des articles exportés de la Grèce et fabriqués en Asie Mineure. Les articles d'exportation grecs sont rares parmi les pièces d'armure : parfois des casques grecs, rarement des cuirasses non écaillées. Mais la céramique grecque prédomine même au VIe siècle : vases ioniens et successivement les vases athéniens à figures noires et à figures rouges. Cette céramique a influencé fortement les produits de la céramique indigène. Les amphores panathénaïques jouirent d'une grande vogue. L'ornement des femmes consistait surtout en bijoux grecs importés. Les patères et les rhytons sont souvent des produits des artisans de l'Asie Mineure.

Les objets livrés par les sépultures découvertes par Vesselowsky en 1912-1915 ne sont pas nombreux, mais plusieurs ont une grande valeur artistique et historique, notamment les pièces de harnachement des chevaux en bronze (inédites) — beaux spécimens du style animal; une plaque en bronze ornée d'une belle tête de Méduse d'un style archaïsant — poitrail d'une cuirasse grecque du commencement du IVe siècle [1]; une grande amphore panathénaïque [2] de 378-370 avant J.-C. [3].

L'aspect général des constructions et du rite funéraire change considérablement si des bords du Kouban nous passons sur les rives du cours moyen du Dniéper et du Boug, dans les gouverne-

(1) Publiée par Vesselowsky, *Bull.* 65, 1 et suiv., pl. I.

(2) *CR.* 1913-1915, p. 152, fig. 234.

(3) Voir Brauchitsch, *Die Panathen Preisamph.*, p. 44 et suiv., du même style que les deux amphores du Musée Britannique, B. 605 et 606.

ments de Kiew et de Poltava. Les tumuli de ces régions ont été explorés systématiquement par plusieurs archéologues, surtout par le comte A. Bobrinsky. Ses fouilles des dernières années ne nous ont pas livré beaucoup de données nouvelles, mais elles ont confirmé et élargi nos connaissances sur de nombreux points [1]. Je m'y arrêterai quelques moments.

Dans les sépultures du Dniéper des vi^{e}-ive siècles avant J.-C., nous trouvons un curieux mélange de deux ou trois éléments. Un élément scythe, comme nous le voyons par les trouvailles du Kouban, un élément indigène avec les objets hallstattiens que je viens de mentionner, et un courant grec venant d'Olbie. Pas un tumulus qui contienne une sépulture nomade du type décrit ci-dessus [2].

La construction sépulcrale est différente, en principe, de ce que nous avons trouvé sur le Kouban, quoique nous ayons toujours le tumulus, la fosse et la construction en bois. Mais cette construction en bois ne reproduit plus la tente nomade; c'est plutôt la maison d'un agriculteur sédentaire. Plus d'hécatombes de chevaux, plus de chars funéraires, rarement des immolations d'hommes et de femmes. L'inventaire funéraire ne diffère guère de celui du Kouban, mais le caractère des objets n'est plus le même, par exemple les épées. Beaucoup de produits de la céramique indigène dénotent l'influence grecque. On a trouvé beaucoup d'objets importés, en partie fabriqués à Olbie. On a l'impression que l'élément scythe n'a pas été très fort sur le Dniéper. Ces conquérants nomades régnant sur une population sédentaire d'agriculteurs s'assimilèrent bien vite les coutumes de la population indigène.

A la fin du ive et au commencement du iiie siècle avant J.-C., le tableau que nous venons de donner change considérablement. Sur le Kouban plus de riches sépultures; sur le Don inférieur un autre mode de sépulture et une autre variété d'armement dans les tombeaux, mode de sépulture et armement que nous avons attribués

[1] *CR.* 1912, 66 et suiv.; *Bull.* 54, 99 et suiv.; *CR.* 1913-1915, 169 et suiv.; *Bull.* 60, 1 et suiv.

[2] On trouve très rarement dans la partie occidentale des steppes russes et en Crimée des tumuli purement orientaux étroitement apparentés aux tumuli du Kouban, comme le tumulus fouillé par Melgounoff et republié par Pridik (*Mat.* 31) et un tumulus de Crimée fouillé par Vesselowsky en 1896. Ce sont des exceptions et on n'en trouve pas sur le cours moyen du Dniéper.

aux Sarmates, qui ont occupé les régions à l'Est du Don jadis occupées par les Scythes ; sur le bas Dniéper enfin une série de tumuli, avec des riches sépultures, du même type, un peu modifié, que les tumuli du Kouban. Les fouilles récentes de Vesselowsky dans les steppes à l'Est du bas Dniéper nous ont révélé ce changement et nous permettent de le dater avec certitude [1]. On savait depuis longtemps que les grands tumuli des steppes du bas Dniéper, dont la série va presque ininterrompue jusqu'aux rapides du Dniéper contiennent de riches sépultures princières. Quelques-uns de ces tumuli (celui de Tchertomlyk et celui d'Alexandropol), fouillés par Zabiéline dans les années 1870-1880, nous ont fourni de riches trésors d'art, qui ont été reconnus dès leur découverte étroitement affiliés aux trésors trouvés dans le tumulus fameux des environs de Kertsch—Koul-Oba, trouvaille illustrée et décrite par l'émigré français P. Dubrux, résidant à Kertsch, et maintes fois republiée. Mais on a beaucoup discuté sur la date de ces tumuli. On les a datés successivement du ve, du ive et même du iie siècle avant J.-C. Furtwängler et Stephani se prononcèrent pour la date la plus ancienne, Kondakoff et Pharmakowsky pour la plus récente. La richesse de ces tumuli a induit plusieurs savants à reconnaître dans ce groupe les sépultures royales décrites par Hérodote comme situées dans la localité appelée Gherroi. Les fouilles qui ont suivi celles de Zabiéline ont largement enrichi nos connaissances. Des découvertes faites dans le district de Mélitopol, celles de Braun et Vesselowsky dans le groupe de Sierogozy, surtout dans les tumuli Ogouz, Déev, Tchmyrew, dans le tumulus de Tzymbalka près du village Belozerka, enfin les fouilles méthodiques faites dans le fameux tumulus Solokha et dans les tumuli adjacents [2] par Vesselowsky et surtout celles que nous avons faites N. Makarenko et moi-même dans un tumulus de « La vallée noire » (Tchernaja Dolina) [3], propriété du comte Mordvinoff nous ont démontré les quelques points essentiels suivants [4] :

1° Que le groupe de tumuli sus-mentionné présente de l'unité et

[1] Voir *CR.* 1911, 33 et suiv.; 1912, 40 et suiv.; 1913-1915, 104 et suiv.

[2] Voir S. Polowtsoff, *Revue archéologique*, XXIII, (1914), 161 et suiv. et N. Vesselowsky, *CR.* 1913-1915, 104 et suiv.

[3] Publication préliminaire dans le *Hermès* russe, 1917.

[4] Voir en dernier lieu mon livre en cours d'impression : *Études sur l'Histoire de la Scythie et du Bosphore*, vol. I.

que toutes les sépultures de ces tumuli sont contemporaines; 2° que ce groupe présente une modification du mode de sépulture caractérisant le groupe des tumuli du Kouban; 3° que ce groupe diffère sensiblement de la description donnée par Hérodote; 4° que les sépultures les plus anciennes de ce groupe appartiennent à la fin du IVe siècle et que les autres s'échelonnent tout le long du IIIe siècle, aucune ne pouvant être datée ni du Ve ni de la première moitié du IVe siècle, ni du IIe siècle avant J.-C.

Ces thèses, que je crois avoir prouvées, nous font supposer que les Scythes, qui autrefois avaient leur centre plus à l'est (les Gherroi d'Hérodote, si ce n'est pas une localité mythique, comme je le crois, doivent être cherchés quelque part dans le voisinage de la mer d'Azow) ont été refoulés par les Sarmates, qui, dans le courant du IVe siècle, se sont fixés sur le bas Don et y ont fondé plusieurs camps ou villes fortifiées près de la ville grecque de Tanaïs, et ont reculé au delà du Don. Là, ils se sont fortement établis entre le Dniéper et le Don, où des tribus scythes résidaient dès le VIe siècle. Comme les tumuli du même type se trouvent non seulement sur le bas Dniéper, mais aussi, sur le haut Don[1] ainsi que dans les gouvernements de Poltava et de Kiew et plus à l'ouest, nous devons supposer que ces Scythes du bas Dniéper ont tâché d'établir leur domination surtout dans la direction de l'Ouest et du Nord et ont réussi à la consolider sur une large région s'étendant probablement jusqu'au bas Danube. L'invasion des Celtes au IIIe siècle, suivie par une pression constante des tribus thraces ont affaibli le royaume scythe des IVe-IIIe siècles avant J.-C., et ont permis aux Sarmates, au cours du IIe siècle, de les refouler en Crimée d'un côté, dans la Dobroudja de l'autre, où ils se sont maintenus pour quelques siècles et n'ont été absorbés que par les Goths.

Les conditions de l'État scythe aux IVe-IIIe siècles avant J.-C., telles qu'elles nous sont révélées par le groupe de sépultures susmentionné, ne diffèrent guère de ce que nous avons rencontré sur les bords du Kouban. La construction sépulcrale a changé, probablement en raison du manque de forêts dans la région du bas

[1] Gouvernement de Voronej. Voir mon article dans les *Mat.* 34, sur un vase en argent trouvé dans une vaste nécropole tumulaire située près de Voronej et appelée « Tschastié Kourgany ».

Dniéper et de traditions locales. On ne construit plus de tente en bois dans la fosse sépulcrale. Les morts sont ensevelis dans des cavernes creusées dans les angles de la fosse, dont une est toujours réservée au roi ou prince défunt, l'autre ou les autres à ses serviteurs et aux femmes de son harem. Particularité à noter : dans presque tous les tumuli de cette région, on trouve deux sépultures : une au centre, l'autre sous la périphérie du tumulus. Cette dernière était toujours construite après l'érection du tumulus et revêt la forme d'une grotte sépulcrale reliée à la fosse d'entrée par une galerie souterraine. Les chevaux ont été ensevelis dans des sépultures séparées, presque à fleur de sol près de la fosse sépulcrale. Le tumulus était construit avec un grand soin en grandes pièces de gazon en forme de briques. Cette masse conique était enduite d'une couche de terre glaise. Une ceinture en pierre (crépis) entourait la base du tumulus. Pendant ou avant l'érection du tumulus, on faisait un ou plusieurs sacrifices funéraires combinés avec des repas funéraires. Sur l'emplacement de ce sacrifice, on laissait les débris des chars funéraires, la vaisselle, le harnachement des chevaux attelés aux chars, etc.

Le rite sépulcral a peu changé. A noter seulement l'absence des hécatombes chevalines. On n'immolait que les chevaux attelés aux chars et les montures favorites du défunt. On a réduit aussi apparemment le nombre des sacrifices humains.

L'inventaire sépulcral reste toujours très riche et très varié. Comme sur le Kouban, il consiste principalement en des vêtements somptueux, en armement riche et varié, couvert d'or, et dans de grandes quantités de viande, de vin et d'huile, avec tout le service de table. La vaisselle sacrée, patères en or, rhytons, vases ronds en argent et en bois, ne manque jamais. Les vêtements ensevelis sont toujours des vêtements d'apparat, probablement les vêtements du roi-prêtre et de la reine-prêtresse. J'ai tâché dernièrement de reconstituer les lourdes tiares surchargées d'or dont on ornait les têtes des défunts [1]. Toutes les pièces du vêtement et le suaire étaient recouvertes de plaquettes d'or, avec diverses représentations en repoussé, cousues sur l'étoffe.

Un grand changement s'est produit dans le style et les sujets de

[1] *Bull.* 63, 69 et suiv.

représentations et ornements dont presque toutes les pièces de l'inventaire sépulcral était recouvertes. L'ancien style animal des pièces du harnachement des chevaux s'est modifié sous l'influence grecque et ne présente plus les formes archaïques des tumuli du Kouban. On traite de plus en plus les figures animales en ornements géométriques ou floraux. Les vases en or et en argent, les armes, les plaques cousues sur les vêtements sont couverts de scènes illustrant parfois les croyances religieuses des Scythes, mais exécutées dans un style purement grec. Ce sont sûrement des artistes grecs qui ont représenté la lutte des Scythes contre leurs adversaires thraces (?) sur le goryte du tumulus de Solokha et sur le peigne en or du même tumulus, le conclave des chefs scythes sur le vase en argent de Voronej [1], les scènes dans un camp scythe après une bataille sur le vase en électron du Koul-Oba [2], l'investiture du roi par le dieu sur le rhyton de Karagodéouasch [3], la communion sacrée de la déesse suprême et du roi sur la plaque de la tiare du même tumulus et sur les plaques de vêtements du Koul-Oba, Chertomlyk, etc. [4], la lutte sacrée et le rite du serment sur d'autres plaques, le dressage des chevaux sur le grand vase de Chertomlyk, etc.

On a beaucoup discuté sur le lieu où ces objets commandés par les chefs scythes ont été exécutés. Dans un article plein de déductions aventurées, Svoronos a soutenu que le centre de la production fut Athènes [5]. Rien de plus erroné. Le style ne rappelle en rien les rares produits athéniens que nous connaissons de la fin du IVe et du IIIe siècle. C'est le style hellénistique naissant que nous connaissons surtout par les monuments de l'Asie Mineure. Mais ce n'est pas non plus l'Asie Mineure qui a travaillé pour les dynastes scythes. Nous n'avons aucun droit de supposer qu'on connaissait à fond le costume, les mœurs et la religion des Scythes en Asie Mineure. Seul, un centre ayant été en relations constantes avec la Scythie a pu produire ces merveilles de toreutique ethnographique. Or, ce centre fut

(1) Voir mon article *Mat.* 34.
(2) *Ibid.*
(3) *Bull.* 49.
(4) *Ibid.*
(5) *Journal international de numism.*, XXII (1915), 3 et suiv., republié dans *Bull.* 65, 25 et suiv.; comp. S. Reinach, *Rev. arch.* 1916, 310 et suiv. et mon article : *Fantaisies savantes*, *Bull.* 65, 72 et suiv.

Panticapée : les monnaies qui en sortirent prouvent la valeur des artistes qui y travaillèrent. Capitale du grand royaume du Bosphore et par conséquent voisine des Scythes, elle donnait beaucoup d'or en échange des marchandises que ceux-ci lui livraient. On n'a jamais trouvé de monnaies d'or ou d'argent dans les tumuli scythes. L'échange entre les princes scythes et le royaume du Bosphore se faisait au moyen de ces objets en or et en argent qui étaient convoités par les Scythes et les suivaient dans leurs tombeaux.

Je ne connais aucune sépulture purement scythe qui soit postérieure au IIIe siècle avant J.-C. Les Scythes de la Crimée et du bas Danube ne nous ont laissé aucune sépulture intacte de cette époque. Mais au IIe siècle avant J.-C. un autre type de sépultures et d'inventaire sépulcral se répand dans les steppes de la Russie méridionale. C'est également à Vesselowsky que nous devons nos connaissances sur cette nouvelle civilisation. Depuis 1896 et jusqu'en 1906, il a ouvert dans la région du Kouban des dizaines de tumuli qui nous l'ont révélée. Comme aucune découverte récente ne s'est produite depuis [1], je me bornerai à quelques mots sur ce sujet. Les hommes inhumés dans ces tumuli étaient des nomades eux aussi. Dans leurs mouvements, — en groupes séparés — ils ont laissé des traces de leur existence premièrement dans les régions autour d'Orenbourg. D'une trouvaille récente faite près d'Orenbourg et dont j'ai publié les résultats [2] il paraît résulter qu'ils séjournèrent depuis le Ve siècle dans les steppes au Nord de la Caspienne. Leur seconde étape a été la vallée du Kouban (IVe-IIIe siècles avant J.-C.). De là, ils ont conquis la péninsule de Taman. Nous découvrons leurs traces quelques siècles plus tard en Autriche et jusqu'en Normandie. Je crois pouvoir affirmer que ces porteurs d'une civilisation nouvelle très voisine de la civilisation scythe furent les Sarmates. Ce qui caractérise leur civilisation, c'est : 1° un changement complet dans le rite de sépulture et dans la construction sépulcrale; 2° un changement dans l'armement et le harnachement des chevaux (épées plus longues,

[1] Je viens de voir la riche série des objets de cette époque et de ce style trouvés dans la région du Kouban et récemment acquis avec la collection Messaxoudi par le Musée du Louvre. Cette trouvaille importante exactement datée mériterait d'être publiée le plus tôt possible.

[2] *Mat.* 37.

énormes lances, cuirasses en anneaux se substituant graduellement aux cuirasses en écailles, selles, étriers, etc.); 3° un changement dans le style de leur bijouterie — renaissance du style polychrome asiatique, profusion de pierres en couleurs et d'émaux proto-cloisonnés; 4° une résurrection du style animal; 5° la substitution aux plaques scythiques à représentations et ornements au repoussé des petites plaques géométriques de formes purement orientales.

C'est cette civilisation-là qui a créé une renaissance de l'art dans la Sibérie orientale témoignée par les objets en or de l'Ermitage; c'est elle qui nous a donné le trésor de Novotcherkassk; c'est elle enfin qui a créé dans le royaume du Bosphore le style dit gothique, qui fut importé par les Sarmates, eux-mêmes entraînés par les Goths et les Huns, dans l'Europe occidentale.

M. ROSTOVTZEFF.

Appendice Bibliographique.

Je crois utile de citer ici quelques travaux et articles récents sur les antiquités de la Russie méridionale que je n'ai pas eu l'occasion de mentionner dans mon exposé. Je ne prétends d'ailleurs aucunement donner une bibliographie complète, ni les bibliothèques d'Angleterre, ni celles de France n'ayant reçu les publications parues en Russie pendant la guerre.

Épigraphie. — B. Latyschev a publié en 1917 le premier volume de la seconde édition de ses *Inscriptiones orae septentrionalis Ponti Euxini.* Il renferme quelques centaines d'inscriptions qui ont été relevées après la publication de la première édition, un bon nombre de corrections aux textes connus et de bons fac-similés. La plupart des inscriptions latines ont été commentées par nous-même. Le troisième volume de ce recueil qui devait contenir l' « Instrumentum domesticum » n'a pas encore paru, mais M. E. Pridik, qui doit le rédiger, a publié comme prodrome de ce volume un *Catalogue des inscriptions sur les manches d'amphores de l'Ermitage* (1917). A noter encore la publication de quelques textes magiques (*defixiones*) trouvés dans le Sud de la Russie par E. Diel (*Bull.* 58, 40 et suiv. et 60, 79 et suiv.). Les trouvailles récentes en matière d'inscriptions sont publiées régulièrement par Latyschew, Škorpil et nous-même dans le *Bulletin.*

Numismatique. — Le grand recueil des monnaies grecques de la Russie méridionale est encore en préparation. Rétowsky et nous-même nous avons complètement élaboré le texte du 1er volume qui doit contenir les monnaies du Bosphore; les planches de cette publication sont tirées, mais le régime bolcheviste a arrêté l'impression du volume. A noter le troisième volume des *Mélanges numismatiques* de Moscou contenant un grand article d'Oreschnikoff, *Notes sur la numismatique ancienne des bords de la Mer Noire* (Moscou 1914); un article sur *les monnaies en bronze de Dynamis et d'Aspurgus*, que nous avons

donné dans le *Bull. de la Com: des Arch. de la Tauride*, 54 (1918) et enfin l'article de Goloubtzoff sur les monnaies d'Olbie en forme de poissons (*Bull.* 51, p. 68 et suiv.).

Vases. — Plusieurs séries de vases qui sont surtout caractéristiques pour la Russie méridionale ont été publiées. Sur les vases peints archaïques, outre les articles cités ci-dessus, on pourra consulter N. Radloff, *Deux tessons de l'île Berezane*, *Bull.* 37, 83; N. Enmann, *Une coupe de Naucratis trouvée dans l'île de Berezane*, *Bull.* 40 (1911), p. 142; I. Maleff, *Les aryballes corinthiens aux ornements végétaux*, *Bull.* 54; *Deux vases archaïques corinthiens de la coll. Goloubtzoff*, *ibid.* 58, p. 5 et suiv.; sur les vases à figures noires : S. Rudneva, *Cotyle à figures noires d'un tumulus du gouvernement de Kiew*, *Bull.* 40 (1911), 130 et suiv.; sur les vases à fond rouge du style de Kertsch : S. Loukianoff et G. Grinévich, *La calpis de Kertsch de 1906 et la peinture à fond rouge sur les vases*, *Mat.* 35 (1915); comp. L. Moisséeff, *Un « typos » d'Olbie*, *Bull.* 40 (1911), p. 121 et suiv.; sur les vases à vernis noir portant des ornements dorés en terre rapportée, j'ai donné un article dans les *Mémoires de la Société d'Odessa*, XXX (1912), p. 136 et suiv. On pourra consulter sur les vases polychromes hellénistiques C. Trever, *L'amphore polychrome d'Olbie*. *Mat.* 36 (1918); sur les vases d'époque romaine en forme de têtes d'hommes, Pharmakowsky, *Mélanges en honneur de la comtesse P. Ouvaroff*, Moscou, 1916, 311 et suiv.; sur les verres peints, notre article, dans le *Bull.* 34 (1914); sur la peinture murale décorative, mon ouvrage : *Peinture décorative au Sud de la Russie*, Pétrograd 1914 (deux volumes, texte et planches).

Sculpture et toreutique. — Pharmakowsky, *Une stèle en marbre du Musée de Kherson*, *Bull.* 58, p. 82 et suiv.; stèle archaïque avec bas-reliefs sur les deux faces : une Amazone et un guerrier nu. Les inscriptions (une métrique, l'autre en prose, contenant la dédicace) dans *Inscript. orae septentr. Ponti Euxini* I² N. 270. Sur la toreutique, l'analyse de la trouvaille des vases en argent dans le tumulus Chmyreff, Sackaneff, *Bull.* 45 (1912), p. 111 et suiv.

Histoire. — M. Rostovtzeff; *Les Grecs et les Iraniens au Sud de la Russie*, Pétrograd, 1918. Du même : *Etudes sur l'histoire de la Scythie et du Bosphore*, t. I, Sources (en cours d'impression); t. II. Histoire politique; t. III. Religion et Art (en préparation). Comte I. J. Tolstoï, *L'Ile Blanche et la Tauride sur le Pont Euxin*, Pétrograd 1918 (cf. mon article, *Bull.* 65, p. 177 et suiv.). Plusieurs articles publiés par moi-même : *Amaga et Tirgatao*, *Mém. de la Soc. d'Odessa*, XXXII; *Strabon comme source pour l'histoire du Bosphore*, *Mélanges en honneur de V. Buzeskul*, Charkoff, 1914; *Le buste en bronze d'une reine du Bosphore et l'Histoire du Bosphore à l'époque d'Auguste*, *Travaux de la Soc. arch. de Moscou*, XXV, Moscou, 1914 (*Journ. of Hellenic Studies*, 1920); *Syriscus l'historien de la Chersonèse Taurique*, *Journ. du Ministère de l'instruction publique*, 1915; *Pont, Bythinie, le Bosphore*, *Journ. historique russe*, *I*, 1917 (cf. *Annual of the British School at Athens*, XXII); *L'occupation militaire d'Olbie par les Romains*, *Bull.* 58; *Histoire de la Chersonèse Taurique aux temps de l'empire romain*. *Mélanges en honneur de la comtesse Ouvaroff*, Moscou, 1916; *César et la Chersonèse de Tauride*, *Bull.* 63 (cf. *Journal of Roman Studies*, 1917).

Oxford, le 28 Déc. 1919.

LA NUMISMATIQUE DU RÈGNE DE CHARLES IV LE BEL.

J. VIARD. *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel.* In-4°, CXI-1834 p. Paris, Imprimerie Nationale, 1914.

Dans un excellent article donné récemment ici (1919, p. 128), M. P. Boissonnade a montré combien les *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, publiés par M. Viard, fournissaient de renseignements sur l'administration monarchique, sur les institutions économiques et sur le mouvement social et intellectuel du premier tiers du XIVe siècle. Il n'est nullement question de revenir sur ces divers points. Mais ces documents ne sont pas moins féconds en notions d'ordre numismatique et monétaire, que nous allons tenter de résumer aujourd'hui.

I

A l'époque de Charles IV le Bel, la Chambre des monnaies n'existait pas encore; c'était la Chambre des comptes qui recevait les boîtes de monnaies (*bustæ*), expédiées pour l'essayage par les maîtres particuliers, mais il y avait déjà un « clerc des monnaies », *clericus monetarum*, et, sous Philippe VI, un essayeur général.

Nous voyons que les généraux maîtres, appelés encore sous Philippe le Bel « maîtres des monnaies »[1] ou « monnayeurs du roi »[2], recevaient d'ordinaire, sous Charles IV, le nom plus expressif de *magistri generales monetarum*, qui doit leur rester. Ils étaient au nombre de cinq en mai 1326, savoir, par ordre de préséance : Jean le Paumier, Nicolas de Moulins, Pierre de Cahors, Amauri de Grai, Pierre Chauveau ou Chauvel.

L'activité des ateliers monétaires ne fut pas très grande au début du règne de Charles IV, nous dit M. Viard, et cela est d'accord avec ce que nous savions de la situation à ce moment. On continuait à frapper la monnaie forte de Philippe V, mais elle était devenue oné-

[1] L. Delisle, *Notices et extraits des manuscrits*, XX, 127. — F. de Saulcy, *Documents monétaires*, I, 149, n. 2.

[2] E. Boutaric, *Philippe le Bel*, p. 320, n. 2.

reuse; on escomptait l'avènement prochain de la monnaie faible, et, en attendant, on avait ralenti la fabrication [1]. En 1322, le *Journal* ne signale que deux ateliers versant au trésor : Montpellier et Paris.

Les autres ateliers mentionnés au cours du règne sont : Mâcon, Montreuil-Bonnin, Rouen, Saint-Pourçain, Saint-Quentin, Toulouse, Tournai et Troyes, en tout dix ateliers. Les recettes provenant du monnayage de ces ateliers (*de monetagio*) sont consignées dans le *Journal*, ainsi que le produit des amendes pour infractions aux lois monétaires.

A partir d'octobre 1322, se succèdent des émissions de plus en plus affaiblies, de plus en plus lucratives [2], qui s'expliquent à partir du milieu de 1323 par les menaces de guerre [3], puis par la guerre elle-même; en conséquence, d'une façon générale, la valeur de compte des monnaies va en augmentant sous ce règne [4].

On sait en effet que, au moyen âge, il existait une échelle de la monnaie de compte, en livres, sous et deniers, indépendante de la série des espèces réelles, qui s'évaluaient en fonction de la monnaie de compte à des taux variables. Seul, le Denier placé à la base (ou le Double denier) valait 1 denier de compte (ou 2 deniers) aussi longtemps que restait conforme son émission; dès lors, si le roi, à court d'argent, changeait les conditions de l'émission en diminuant le poids ou le titre de cette unité, les espèces supérieures, — sauf variations dues à leurs propres altérations s'il en intervenait, — augmentaient en fonction du Denier en cours de frappe, c'est-à-dire en fonction du denier de compte; elles en valaient un plus grand nombre que par le passé.

Outre cela, les meilleurs Deniers étaient cueillis par les changeurs et fondus dans les moments où l'argent faisait prime, les Deniers

(1) Ainsi s'explique que le Gros tournois (Hoffmann, *Monnaies royales de France*, 5. — Blanchet-Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, p. 244-5) frappé dans cette période soit une pièce rare; quant au Gros tournois de Hoffmann, 6, il n'est pas de Charles IV (*Manuel*, p. 245).

(2) Le produit du monnayage est de 550 l. en 1322; 6600 l. en 1323; 70500 l. en 1324; 110000 l. en 1325. Il entre dans les recettes du Trésor pour 1/800, puis 1/80, puis 1/8, puis 1/5,5.

(3) J. Viard, *Introd.* p. LXXVI.

(4) La valeur des monnaies dépendait aussi de la qualité de l'exemplaire.

restant en circulation demeuraient en moyenne au-dessous des conditions légales; enfin les espèces supérieures étaient bien plus recherchées pour l'exportation ou pour l'orfèvrerie, toutes conditions qui élevaient sans cesse la valeur de compte des espèces aux époques de guerre ou d'embarras financier. Le roi, qui n'escomptait comme bénéfice que l'altération intrinsèque, et à qui des monnaies cotées au plus haut prix n'étaient pas tout profit, parce qu'il avait des recettes aussi bien que des dépenses, s'opposait de tout son pouvoir à ces majorations; mais il était obligé de suivre le mouvement qu'il avait contribué le premier à déclencher.

M. Viard remarque qu'il est intéressant de constater la différence entre le cours officiel d'une monnaie et son cours commercial; mais le contraste n'est pas aussi tranché qu'il l'a cru. En effet, ce qu'il appelle le cours officiel, c'est le cours à l'émission, ou encore celui que donne une ordonnance sur les changeurs qui est du 3 décembre 1322[1]; mais il dut y avoir des tarifs impliquant des majorations, postérieurs à l'époque de création de chaque espèce et postérieurs à cette année 1322, qui est la première du règne, celle où la monnaie fut cotée le moins haut. Si donc nous avions des règlements officiels de Charles IV moins anciens que ceux que nous possédons, il est probable qu'ils comporteraient des relèvements, en accord avec les prix auxquels nous voyons le roi lui-même prendre et donner les espèces[2].

On appelait *Crementum*, en français « croiz de monnoie », le bénéfice réalisé sur une espèce reçue à un certain taux en monnaie de compte et dépensée pour un prix supérieur. Comme le cours des espèces variait sans cesse, cette mention, ou à défaut, la mention inverse, pour « décrue », devrait reparaître à chaque page; mais d'ordinaire, on se contentait d'indiquer le prix de la monnaie, soit à l'entrée, soit à la sortie de la caisse, sans faire de ces rapprochements. La comparaison n'était mise en lumière que dans le livre du Changeur, c'est-à-dire dans le bilan semestriel des recettes et dépenses

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 771, n. 1.

[2] Par exemple, la Maille blanche, *Obolus argenti*, émise à partir de mars 1323 *n. st.* pour 7 d. 1/2 d. t., est reçue par le roi à 8 d. t. en mai 1326, à la veille de la création d'une Maille plus affaiblie qui sera émise en juillet et, toute affaiblie qu'elle soit, pour les dits 8 d. t.

du Trésor [1]. Quels sont donc les cas où notre registre quotidien fait état du *Crementum* [2]? C'est, m'a-t-il paru, lorsqu'un trésorier rend compte au roi d'une recette qu'il a encaissée pour lui quelques mois ou quelques années auparavant; ce trésorier était tenu envers le roi des espèces qu'il avait reçues ou de leurs équivalents, mais, si ces espèces avaient augmenté en valeur de compte dans l'intervalle, il devait au roi le surplus, ce qui était en somme l'analogue de ce que nous appelons aujourd'hui les intérêts, mais ici intérêts variables, quelquefois considérables et, d'autres fois, réduits à néant [3].

Il n'était pas rare, qu'une dette fût acquittée, ou une créance encaissée, longtemps après l'exercice qui y avait donné lieu. Beaucoup de gages remontant aux règnes de Philippe V, de Louis X et même de Philippe le Bel, sont seulement payés sous Charles IV, soit aux intéressés, soit à leurs héritiers; des décimes datant d'aussi loin sont recouvrés de 1322 à 1326. Philippe le Long avait racheté à Philippe, comte du Maine, le futur Philippe VI, sa monnaie du Mans, et à Louis, comte de Clermont, le droit de battre monnaie dont il jouissait dans ses terres; mais c'est Charles IV qui acheva de payer les sommes dues, et ce fut Charles IV qui remboursa aussi à Louis de Clermont un droit qui lui avait été concédé sur une « boîte de Champagne », probablement à l'atelier de Troyes.

Or tantôt les règlements de cette sorte sont enregistrés sans commentaire, tantôt ils donnent lieu à une conversion, « tant de livres *de tempore Burgensium* qui font [aujourd'hui] tant de livres », ou *advaluatis monetis interim currentibus* »[4] ou « *totum ad debilem monetam, valent n libræ n solidi n denarii parisiensium, fortis monete* » (n° 2 652).

Naturellement, la somme en monnaie forte est toujours moindre que la somme en monnaie faible, puisque la monnaie forte est calculée en deniers de compte d'après un Denier meilleur intrinsèque-

[1] J. Viard, *Journal de Philippe VI*, p. VI.

[2] *Journal de Charles IV*, nos 1 745-53, 4 141-47, 10 145; *Journal de Philippe VI*, nos 1 067-68, 1 087-88.

[3] « S'il y avait perte sur les monnaies reçues, on la comptait aussi. » Mais la perte en question (*Journal de Philippe VI*, nos 176 et 210) était d'une autre nature; elle était due à une démonétisation, ou à un change par déplacement de lieu (*Journal de Charles IV*, nos 3 531, 8 305). Seul, le n° 3 493 donnerait un exemple de contrepartie du *Crementum*.

[4] Nos 3 601, 6 278, etc.

ment que le Denier de la monnaie faible; et une somme quelconque est susceptible de s'exprimer en monnaie forte ou en monnaie faible, comme d'être payée en espèces quelconques : c'est affaire d'évaluation.

II

Passons à l'énumération des monnaies employées, et prenons, pour commencer, les monnaies d'or.

Florin de Florence. C'est la principale monnaie étrangère. Il est appelé *Denarius auri de Florencia*, *Florenus de Florencia*, *Parvus florenus de Florencia*, *Parvus florenus*, cette dernière expression pouvant aussi désigner le Petit royal de Philippe IV ou Mantelet. A la taille de 70 au marc de Paris, il valait sous Charles IV environ 13 sous 4 deniers parisis (16 sous 8 deniers tournois[1].

Agnel. L'Agnel était commun à Charles IV et à ses prédécesseurs. *Floreni ad agnum*, *Floreni ad mutonem*, *Floreni ad agniculum*, *Denarii auri ad agnum*, *Regales auri ad agnum*, tels sont les noms de cette espèce, de 15 s. p.environ (18 3/4 d. t.).

Sa taille, bien connue, est de 59 1/6 au marc. M. Viard avance que les articles de son *Journal* n°s 8021, 8023, 8026, 8034, attestent une taille de 58 au marc; mais l'équivalence posée de 58 Agnels à un marc d'or brut représente la valeur d'échange de ces monnaies et non pas leur poids. Le monnayage d'un marc d'or en Agnels eût coûté 58 Agnels au pouvoir, preuve qu'on en aurait frappé davantage audit marc pour se rémunérer. Au reste, je parle au conditionnel, car il est évident qu'un si faible écart entre le prix de revient 58 et le rendement 59 1/6 n'était pas rémunérateur et que, dans ces conditions, on ne frappait plus l'Agnel (en juin 1325).

M. Viard voudrait distinguer des autres Agnels les *Regales auri ad agnum*, comme pièces tombées, dit-il, sous le coup de la démonétisation, mais cela ne répond à aucune donnée numismatique. C'est par hasard, sans doute, si nous voyons accolée aux *Regales auri ad agnum* la mention *sine pretio*; cette mention, très usitée sous Jean le

[1] Le denier de compte parisis et le denier de compte tournois sont toujours comme 5 à 4. — Le sou de compte parisis ou tournois vaut toujours 12 deniers de compte parisis ou tournois. La livre vaut 20 sous.

Bon, indique que le prix est réservé, mais la démonétisation se qualifiait différemment[1]; l'Agnel ne pouvait être « abattu », et d'ailleurs on laisse en circulation la somme (n° 8 038), qui, encaissée à part et sans détail, passe dans les mêmes conditions au crédit du roi.

Suivent les monnaies qui avaient cessé d'être frappées à l'avènement de Charles IV.

Reine d'or. Pour les *Florini ad reginam*, M. Viard partage les doutes de Le Blanc et de Du Cange sur leur identité; cependant la question nous paraît avoir été résolue par Marchéville[2], qui les assimile à la Petite masse de Hoffmann[3]. La Reine d'or était déjà ancienne sous Charles IV, usée et dépossédée de ses meilleurs exemplaires; on cherchait à l'évincer. L'ordonnance de 1322 taxa les Reines comme si elles étaient de 62 au marc, donc au-dessous de l'Agnel, alors qu'elles avaient été de 52, et plus pesantes; aussi les voyons-nous se maintenir en fait au moins de pair avec l'Agnel pendant tout le règne de Charles IV.

Masse d'or. *Floreni ad maciam, ad machiam, ad macham* ou *ad macam* (n° 2 543). *Floreni duri* (n° 3152). Env. 23 s. 4 d. p. (29 s. 2 d. t.). Cette monnaie, frappée exclusivement par Philippe le Bel, avait eu plusieurs émissions; les Florins à la masse les plus affaiblis sont qualifiés *blaffardi* (n° 8 422), c'est-à-dire blancs, ou pâles, à cause de l'argent qui y était allié.

Chaise d'or. *Floreni ad cathedram*. Excellente monnaie, qui ne fut frappée que peu de temps, sous Philippe le Bel. Elle valait 2 Florins de Florence, soit environ 26 s. 8 d. p. (32 s. 16 d. t.) sous Charles IV.

Mantelet. Le Mantelet ou Petit royal debout de Philippe IV, *Floreni ad mantelletum*, était l'équivalent du Florin de Florence.

Royal d'or. Celle-ci est la monnaie propre à Charles IV. On donnait, il est vrai, le nom de Royal à toute monnaie d'or du roi, et nous avons vu que les Agnels, émis par les prédécesseurs de Charles IV et au début de son règne, étaient quelquefois appelés *Regales auri ad agnum*; mais la nouvelle pièce d'or créée le 16 février 1326 (*n. st.*) à 1 livre parisis de cours (25 s. t.), fut le *Regalis* proprement dit (n° 9 936) ou *Regalis auri novus*.

[1] *Pro decheyo* (cf. n°s 176 et 210 de *Philippe VI*).

[2] *Revue numismatique*, 1889, p. 567.

[3] Hoffmann, *Philippe III*, n° 3.

Gros tournois. *Grossus turonensis*, *Grossus turonensis argenti*, *Grossus argenti*, *Grossus denarius*, *Grossus denarius argenti*. Le Gros tournois dit à un O (o rond ou 0 long?) a la même valeur que les autres (12 d. p. = 15 d. t.), mais le Gros tournois de saint Louis (*alias* Gros aux deux O) a une valeur supérieure. Le Gros tournois *ad magnum florem et ad crochetum* est le Gros émis par Philippe III et Philippe IV pour le marquisat de Provence[1].

Maille demie. Cette Maille, *Obulus albus*, *Obulus argenti*, *Obulus albus novus*, émise par Charles IV à 10 d. de loi[2] (au lieu de 12 d. sous Philippe IV), en vertu de l'ordonnance du 2 mars 1323 (*n. st.*), 6 d. p. (7 1/2 d. t.) de cours, est prise pour 8 d. t. en mai 1326 (n° 10 145), à la veille de la frappe d'une Maille demie encore plus affaiblie.

Maille tierce ou *Obolus tercius*, de Philippe le Bel. Elle est citée, mais démonétisée.

Denier esterlin. *Stellingi* ou *Sterlingi* d'Angleterre. Il était de 4 d. p. (5 d. t.), valeur correspondant à celle du temps de saint Louis, 4 d. t., puisque le Gros tournois était passé de 12 d. t. à 15 d. t.

Denier parisis ancien, Denier tournois. Les bons Petits parisis et bons Petits tournois, émis par Philippe V, ont cessé de l'être sous Charles IV; il n'est plus frappé que des Deniers parisis affaiblis en rapport avec des Doubles faibles, et pas de Tournois[3]. Par suite, les anciens Deniers, *Parvi parisienses veteres* ou *antiqui*, *Parvi turonenses* ou *Parvi turonenses veteres*, sont portés respectivement à 1 1/4 d. p. (soit 1 1/2 d. t. au lieu de 1 1/4 d. t.) et à 1 d. p. (1 1/4 d. t. au lieu de 1 d. t.) dans le commerce, et quelquefois on qualifie les Parisis *ad tabulam*, c'est-à-dire Deniers de banque par opposition aux Deniers en cours de frappe[4].

(1) Hoffmann, *Philippe III*, 4. — Blanchet-Dieudonné, *Manuel*; p 237-8. Ce Gros tournois avait une [illegible] de lis sur le châtel; le mot crochet, désigne peut-être le T annelé qui est à droite de la fleur.

(2) 10 den. ou 10 douzièmes, soit 0,83 de fin.

(3) Il n'y a pas de Petits tournois nouveaux (contrairement à Viard, *Introd.*, p. c).

(4) Il est difficile de savoir au juste comment le Trésor accueillait les anciens Deniers, parce que d'ordinaire ils sont mentionnés en bloc et qu'on ne sait pas si le chiffre global désigne leur valeur de compte, ou leur nombre en même temps que cette valeur.

Double parisis, Denier parisis nouveau. C'est la monnaie noire affaiblie; *nova moneta, nova moneta nigra*, propre au règne de Charles IV. *Duplices novi, Duplices parisienses novi, Nova moneta duplex* est le nom de ces Doubles, tandis que *Parvi parisienses novi, Nova moneta simplex, Denarii singuli* (nº 5 786), alias *denarii simplices* désignent les Demi-doubles ou Deniers parisis affaiblis. Cette monnaie circulait au pair, 2 d. p., 1 d. p. Elle avait au-dessous d'elle les anciens Doubles ou Cornus et les anciens Demi-doubles ou Mites de 1303. Tandis que ces derniers témoins des plus mauvais jours de Philippe le Bel achevaient de mourir, les espèces de ce prince appelées Bourgeois (1311-1313) tenaient encore une place importante.

Bourgeois. Les Bourgeois simples et doubles, *Burgenses* (nº 2 868), *Burgenses duplices*, étaient, on le sait, des espèces créées à titre d'unité du système avec le poids de fin d'un bon Denier tournois et de deux bons Deniers tournois pour les valeurs de cours 1 parisis et 2 parisis. Lorsque cessa leur émission, les Bourgeois furent dépréciés; ils restèrent dans la circulation, pour partager le sort des Deniers tournois (nos 2 429, 2 431).

Le plus souvent, les Bourgeois ne sont mentionnés que pour mémoire, et sous cette forme : « du temps des Bourgeois », « du temps du cours des Bourgeois », pour convertir les dettes remontant à l'époque d'émission de cette monnaie. En effet, les Bourgeois avaient été émis à une valeur de cours surélevée d'un quart par rapport à la monnaie normale ou monnaie forte, et toute somme d'argent fixée sous ce régime pouvait être réduite au règlement (nos 7 553, 8 348-51, etc.).[1]

M. Viard énumère encore quelques monnaies féodales dont il donne le rapport au Denier tournois (p. ci-ciii), intéressant à confronter avec l'ordonnance de 1315.

On voit par cette revue, quel profit la numismatique peut tirer de la publication de M. Viard.

A. DIEUDONNÉ.

Au numéro 1 467, le compte n'est pas exact; aux numéros 3 429 et 3 431, ils sont surélevés, mais pour être aussitôt convertis; au numéro 6 243, ils donnent lieu à un change; au numéro 8 422, on spécifie : *in parvis turonensibus sine acquestu.*

(1) J'ai vu dans *le Journal* un compte balancé où la réduction est effectuée à l'avoir ainsi qu'au doit.

LIVRES NOUVEAUX.

J.-C. Formigé et Jules Formigé. *Les Arènes de Lutèce* (annexe au procès-verbal de la séance du 12 janvier 1918 de la Commission du Vieux Paris).

MM. Formigé donnent dans ce fascicule une étude approfondie des Arènes de Lutèce, telles que les ont révélées les fouilles sucessives faites en 1870, en 1883 et en 1915, accompagnée du plan dans l'état actuel, du plan reconstitué des deux étages, d'une vue perspective restituée et de nombreux croquis. Arrivant les derniers et pouvant profiter des essais de leurs devanciers, il est naturel qu'ils aient obtenu des résultats plus précis, et que, leur expérience et leur talent aidant, ils soient parvenus à des solutions, qui semblent bien définitives, du moins dans l'ensemble. Mais le mérite propre de leur travail est de ne pas s'être restreints à l'examen de l'édifice même qu'ils avaient à étudier et d'avoir étendu leur curiosité à tous les monuments similaires existant en Gaule : cette méthode comparative leur a porté bonheur, comme on pouvait s'y attendre. Il existe, en effet, dans le centre et le nord de la France une série de constructions très particulières; ce qui les caractérise, c'est qu'on y rencontre, au centre, une arène entourée de gradins sur une moitié environ de son périmètre et possédant de l'autre côté une sorte de scène. Aussi a-t-on pensé généralement qu'ils étaient bâtis pour servir simultanément de théâtre et d'amphithéâtre. De ces demi-amphithéâtres le mieux conservé, dans ses parties basses du moins, est celui de Drevant (Cher), fouillé assez récemment par M. Mallard (*Bull. arch. du Comité des Travaux historiques*, 1906, p. 43 et suiv.). D'autres existent à Sanxay, à Néris, à Valognes, à Lillebonne, etc. Les Arènes de Lutèce appartiennent à cette catégorie de monuments : elles aussi possèdent au centre un grand espace circulaire entouré d'un mur à pic que surmonte un *podium* — c'est en cela qu'elles appartiennent à la catégorie des amphithéâtres; mais les gradins n'enveloppent pas complètement ce podium. A l'endroit où celui-ci n'est pas couronné d'une gradination s'élevait un mur, formant fond de scène, richement orné, devant lequel on pouvait donner des représentations théâtrales ou soi-disant telles. Cette disposition à deux fins permettait d'appuyer la construction à une colline, au lieu de la bâtir en plaine, ce qui évitait pour établir les fondations des travaux de bâtisse extrêmement dispendieux.

Le plan que l'architecte obtenait en traçant ce genre d'amphithéâtre se rapproche beaucoup de celui que les Grecs appliquaient au dessin de leurs théâtres. Je ne suis pas aussi sûr que MM. Formigé qu'il y ait là autre chose qu'une rencontre « dans la recherche d'une solution simple », selon leur propre expression. Si l'influence grecque s'est révélée quelque part, en France, c'est dans le Midi, où précisément ce genre de théâtre-amphithéâtre ne se rencontre pas.

R. C.

J.-P. Waltzing. *Tertullien, apologétique, texte établi d'après le Codex Fuldensis.* Un vol. in-8. Liége-Paris, 1914. — J.-P. Waltzing. *Étude sur le Codex Fuldensis de l'Apologétique de Tertullien.* Un vol. in-8. Liége-Paris, 1914-1917. — J.-P. Waltzing. *Tertullien, apologétique, commentaire analytique, grammatical et historique.* Un vol. in-8. Liége-Paris, 1919.

« L'*Apologétique* de Tertullien nous met en présence d'un cas très rare en paléographie latine : celui de deux traditions manuscrites absolument différentes. On peut même dire que le cas est unique.... Chez aucun écrivain latin on ne trouve, entre deux traditions manuscrites, une différence aussi grande, aussi profonde, aussi continue, au point de vue du style et même de la pensée. » Ainsi s'exprime M. Waltzing au début de son *Étude sur le Codex Fuldensis.*

De ces deux traditions, la meilleure — certains ont pensé qu'elle correspondait à une première édition du traité de l'*Apologétique*, donnée par Tertullien — est représentée par un manuscrit que la bibliothèque du monastère bénédictin de Fulda possédait à la fin du XVIe siècle et qui est perdu, à l'exception de quelques feuillets détachés. C'est ce manuscrit qui est à la base du travail de l'auteur. Il fallait d'abord l'étudier à fond; M. Waltzing l'a fait en discutant toutes les questions qui s'y rapportent, dans le plus grand détail, soit plus de 500 pages. Ceci lui a permis de donner du traité une édition, qu'il regarde lui-même comme provisoire, puisqu'il se propose d'imprimer, quand les temps seront redevenus meilleurs, une grande édition critique. Enfin, le texte ayant été, autant que possible, rétabli dans sa pureté primitive, M. Waltzing a cru devoir en rédiger un commentaire où le plan et la composition de l'*Apologétique* sont examinés, comme aussi la langue et la syntaxe de Tertullien, où les faits historiques auxquels il est fait allusion au cours de l'ouvrage sont éclaircis. Travail considérable, modèle de méthode méticuleuse tout a fait digne de celui à qui nous devons le livre, devenu classique, sur les *Corporations professionnelles* chez les Romains. R. C.

Charles Pavez. *L. Annaei Senecae Dialogorum liber XII ad Helviam matrem de Consolatione*, texte latin publié avec une introduction et un commentaire explicatif. Un vol. in-8°, Lausanne et Paris, Payot et Cie, 1918.

Les éditions explicatives de textes latins se font de plus en plus rares dans notre langue; c'est une raison — il y en a d'autres — de bien accueillir la publication de ce volume, en attendant celle des deux autres *Consolations* de Sénèque : le tout formera une sorte de *Corpus*, vraiment précieux, en tant que texte d'abord, en raison aussi des éclaircissements de toute nature que provoque le commentaire méthodique de pareils ouvrages.

M. Pavez, dont le dessein est proprement exégétique, ne s'est pas spécialement appliqué à l'établissement du texte : il adopte en général celui de l'édition Gertz (Copenhague, 1886); mais il l'enrichit d'une copieuse introduction et d'abondantes notes explicatives.

L'introduction d'abord : une biographie détaillée de Sénèque avant et pendant l'exil, des renseignements

précis sur les membres de cette *gens Annaea* tant de fois citée dans le traité précèdent l'analyse de la *Consolation*, dûment située et remise en sa place parmi ses modèles antiques; après quoi, une étude sur l'influence de la déclamation rend compte des particularités intéressantes de composition et de style. Toutes ces parties sans doute ne sont pas également originales, ni pareillement liées à ce qui est l'essence du sujet; mais l'ensemble se tient et se lit avec plaisir et profit.

L'édition proprement dite est ainsi disposée dans chacune de ses pages; six ou huit lignes de latin, suivies de brèves notes critiques, sont commentées dans les deux derniers tiers de la page aux divers points de vue grammatical, littéraire, historique et surtout philosophique. Ce commentaire est bien informé, comportant avec les renvois indispensables aux sources, aux règles, aux faits rappelés, la traduction de tout terme usuel pris dans une acception technique et qui induirait aisément en erreur le lecteur non spécialement averti.

Cette disposition est d'autant plus claire que les caractères employés sont diversifiés fort à propos; ainsi la critique, loin de nuire à l'effet d'ensemble, y contribue en dissipant aussitôt les obscurités et incertitudes. Là encore, l'éditeur aurait pu faire plus de crédit à son public et se contenter plus souvent de renvois ou de rappels aux lieu et place de ses expositions parfois trop complètes. Mais quoi! en des temps où la connaissance des choses de l'antiquité est si fréquemment sacrifiée à des soucis plus actuels, on serait mal venu à déplorer cette sorte d'indiscrétion, qui n'est en somme qu'une abondance de biens.

Samuel Chabert.

W. Warde Fowler. *The death of Turnus, observations on the twelfth book of the Æneid.* Un vol. in-16, 158 pages. Oxford, B.-H. Blackwell, MCMXIX.

Nous avons signalé en son temps (*Journal des Savants*, mars-avril 1918) le précédent travail de M. Warde Fowler sur le VIIe chant de l'*Énéide*; celui-ci, qui a pour objet le XIIe, est conçu dans le même esprit et présente les mêmes divisions : introduction, texte latin, commentaire.

L'introduction définit cette fin du poème, le seul des quatre derniers livres qui forme un tout complet et cependant couronne dignement le chef-d'œuvre. Après *la Descente aux Enfers*, c'est là que l'auteur se sera le mieux révélé définitivement maître de sa langue et de sa métrique. On peut y distinguer trois parties, dont la seconde (vers 216-697, rupture du traité et ses conséquences) interrompt la trame du récit, sans égaler la valeur psychologique ni le spécial intérêt des deux autres.

Le texte latin une fois donné sans note aucune, vient le commentaire, long de 120 pages, qui, évitant de reprendre les passages déjà suffisamment expliqués par ailleurs, s'attache à ne retenir que les éléments d'observations neuves et originales. Cette fois encore, l'éditeur ne s'interdit pas les allusions contemporaines au « chiffon de papier », au militarisme prussien, à la victoire du bon droit; il sait aussi relever, dans cette fin si solennelle, la note humoristique ou satirique, mauvaise défense de Junon contre son époux, discrètes récriminations de Juturne contre son séducteur, lourde bévue de l'augure Tolumnius; il discute zoologie à propos du

mot *hirundo*, météorologie à propos d'*abrupto sidere*, libre arbitre à propos de la protection divine (vers 554-558), théologie à propos de Mars, du Styx, des Mânes, superstition avec M. Salomon Reinach à propos du *balteus* de Pallas, multipliant du reste les souvenirs personnels et faisant de ces explications à bâtons rompus une causerie des plus attachantes.

A ses yeux, l'intérêt capital se trouve dans le contraste des caractères de Turnus et d'Enée, dans l'opposition du Rutule, tout Italien qu'il est, au Romain traditionnel. Les sympathies instinctives du poète vont à Turnus, c'est entendu : il faut voir les raisons, non pas seulement dynastiques, pour lesquelles il se rallie au triomphe d'Enée, qui peu à peu se naturalise Romain avec son fils (vers 166 et 168), qui respecte la foi des traités sans profiter d'aucune félonie, qui est pondéré, brave, pieux, attaché aux rites et qui, dès le vers 794, sera justement qualifié d'*Indiges*. On pourra contester certaines interprétations, celle du vers 36 (*ingens* synonyme d'*indiges*), celle du vers 500, dont le *mihi tot acerba* signifierait la répugnance particulière de l'auteur à chanter la défaite de Turnus, le bien-fondé de telles intentions ou allusions : on n'en louera pas moins la documentation, l'ingéniosité, la vivacité qui préside aux remarques de M. Warde Fowler; nous lui saurons gré notamment d'avoir mis en lumière, sans doute à la faveur du temps présent, le fait que Virgile termine sur une note morale, et qu'en cette fin d'épopée c'est la justice qui l'emporte plus encore que le héros national.

Samuel Chabert.

M. Platnauer. *The life and reign of the emperor Lucius Septimius Severus.* Un vol. in-8° de VI-221 pages. Oxford, Humphrey Milford, 1918.

Les ouvrages que nous possédons sur le règne de Septime Sévère sont relativement anciens et auraient besoin d'être refondus pour bénéficier des découvertes récentes. Le livre de M. Platnauer ne comble pas cette lacune de notre information ; il est clair, mais en général sommaire et souvent insuffisant; il ne doit être consulté qu'avec réserve.

L'auteur débute par deux chapitres sur les sources : sources littéraires parmi lesquelles il s'arrête tout spécialement à l'Histoire Auguste; sources épigraphiques et numismatiques; puis il aborde le récit des événements : vie de l'empereur avant son avènement, avec un appendice sur la naissance de Caracalla (Julia Domna l'a mis au monde le 4 avril 188); guerre d'avènement, avec des notes sur l'emplacement des légions *I*ª *Italica* et *V*ª *Macedonica* en 193; guerres contre Niger et Albinus; expédition en Orient; fin du règne avec l'expédition de Bretagne. Quatre autres chapitres sont consacrés à des aperçus sur la philosophie et la religion, l'organisation militaire, l'administration intérieure de l'empire, les provinces.

M. Platnauer aurait dû se tenir plus au courant de ce qui concernait son sujet. Les indications bibliographiques sont fort restreintes; des documents essentiels et des articles intéressants sont passés sous silence. Par exemple ce qui est dit de Plautien (p. 130 et suiv.) aurait gagné à s'inspirer des études et des découvertes récentes relatives à ce personnage. Il n'est pas fait état de l'article inséré par M. Hautecœur dans les *Mélanges*

Cagnat en 1912 (p. 187 et suiv.); le fils de Plautien est appelé Plautius alors que d'après une inscription de Timgad recueillie en 1905 (*Année épigr.*, 1906, n° 25), une dédicace d'Ostie publiée en 1915 (*Notizie degli Scavi*, p. 29-30) et les meilleurs manuscrits de Dion, son cognomen était Plautus; il aurait été bon aussi d'indiquer parmi les titres de Plautien celui de *socer et consocer dominorum Augg.* que lui attribuent deux textes épigraphiques de Dougga (*Année épigr.*, 1914, n°s 177-178) et un autre d'Ostie (*loc. cit.*).

Septime Sévère s'occupa avec une sollicitude toute particulière de l'Afrique, son pays natal, et sa popularité y fut très grande. M. Platnauer a remarqué avec raison (p. 27, p. 209) que c'est dans cette province que les inscriptions en l'honneur du prince sont le plus nombreuses. Aussi est-il facheux que l'auteur ne soit pas mieux renseigné sur l'Afrique et n'ait pas tiré meilleur parti des documents africains. En voici une preuve; p. 196, on lit : *As might be conjectured, the new African colonies are also numerous. We may mention Utica, Leptis Magna, Thugga, Cuicul and Vaga.* Cette énumération présente des erreurs et des omissions graves. Tout d'abord les mentions d'Utique et de Leptis Magna devaient être expliquées, car si ces villes obtinrent le *jus italicum* sous Septime Sévère, elles étaient déjà colonies romaines antérieurement : Utique depuis Hadrien, Leptis depuis Trajan. Vaga reçut bien une *deductio* en 209, pour laquelle il aurait convenu de renvoyer non au n° 1 217 du *Corpus*, mais au n° 14 395 qui est une réédition avec additions importantes du n° 1 217; on peut se demander toutefois (cf. *Mém. des Antiquaires de France*, LXXII, p. 129, note) si la ville n'était pas colonie avant Septime Sévère. Quant à Cuicul et à Thugga, la première est une colonie de Nerva (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1916, p. 593 et suiv.), la seconde de Gallien; en 205, Thugga fut seulement érigée en municipe (*Année épigr.*, 1914, n°s 179-180). D'autre part, l'absence dans cette liste du nom de Carthage qui, comme Utique et Leptis, reçut le *jus italicum* de Septime Sévère est surprenante et on s'étonne aussi qu'il ne soit pas parlé ensuite des cités africaines qui devinrent municipes sous cet empereur : Thibursicu Bure, Thignica, Sululos, Aulodes, Thysdrus, etc. (cf. *Mém. des Antiquaires*, LXXII, p. 129 et suiv.).

M. Platnauer signale l'abondance des arcs triomphaux et des temples élevés en Afrique au temps de Sévère; il se défend, p. 201, n. 5, de tenter *an exhaustive enumeration*; mais on souhaiterait un choix plus judicieux; il aurait été utile de faire une place à l'arc de Thugga, construit en souvenir de la création du municipe, et au temple de Saturne de cette ville dont la dédicace, gravée en 195, est curieuse puisqu'elle associe Albinus comme César à Septime Sévère et à Julia Domna. Ailleurs, l'auteur parlant des monnaies avec la légende *Indulgentia Augg. in Carth.* (p. 29; p. 203, n. 7) aurait eu profit à consulter un article de M. Babelon publié dans la *Rivista italiana di numismatica* et reproduit dans ses *Mélanges de numismatique*, 4e série.

Il n'y a pas lieu de prolonger ces critiques; on voit qu'il y aurait beaucoup d'additions et aussi des rectifications à faire au livre de M. Platnauer. Le règne d'un prince comme Septime Sévère mérite une étude plus exacte

et plus approfondie, mieux en rapport avec son importance dans l'histoire de l'empire romain.

A. Merlin.

Henri Focillon. *Les Pierres de France.* Un vol. in-8° de 160 pages, 61 gravures. Paris, H. Laurens, 1919.

Dans ce livre, M. Focillon passe en revue les principales « Pierres de France », depuis la préhistoire jusqu'à la fin du XIX[e] siècle; les pierres romaines, les sanctuaires romans dans les diverses provinces, les cathédrales gothiques, les pierres de la Renaissance et celles du roi constituent les étapes de ce pèlerinage aux monuments du passé sur la terre de France. L'auteur s'attache à traduire en mots pittoresques et suggestifs les impressions personnelles qu'il a ressenties en face de « ces témoins des âges ». C'est un volume qui ne manquera pas d'intéresser vivement le public soucieux des choses de l'art et que les érudits parcourront eux aussi avec plaisir.

A. M.

José Ramon Melida. *Excavaciones de Merida. Una basilica romano-christiana.* Une brochure in-8 de 22 p. et XII pl. hors texte. Madrid, 1917.

Près du mur occidental du portique du théâtre romain, les travaux de déblaiement ont fait découvrir les restes d'un édifice qui par ses caractères généraux diffère entièrement de ce monument. Les murs sont faits de pierres fort irrégulières, unies par un mélange de terre et de chaux. De place en place apparaissent de larges chaînages de briques. Les jambages des portes et les contreforts sont en granit.

L'entrée de l'édifice s'ouvre au couchant, sur la rue qui se dirige parallèlement à l'axe du portique du théâtre. Par une porte mesurant 4 m. 55 de largeur, on pénètre dans un vestibule qui mène directement à un *atrium*, presque carré, entouré d'un portique couvert dont la toiture est supportée par une colonnade et le sol recouvert d'un pavage de mosaïque. Dans l'angle N.-E. se trouve l'*impluvium*, petit bassin rectangulaire, entouré d'une margelle de marbre. Plusieurs habitations s'ouvrent sur l'*atrium*. L'une d'elles porte des traces de modifications importantes; ses parois étaient couvertes de peintures. Les logements du côté sud sont entièrement détruits.

Avec le côté oriental de l'*atrium*, communique une pièce rectangulaire, terminée par une abside, jadis recouverte par une coupole et dans la muraille de laquelle sont pratiquées trois fenêtres. Communiquant avec celle-ci, une seconde pièce à abside s'élève parallèlement à la première. A l'intérieur on a découvert un bassin rectangulaire et un canal de déversement. Trois petites niches sont pratiquées dans le mur de séparation. Les parois de la première pièce sont recouvertes de fresques et le sol de la partie rectangulaire est pavé en mosaïque.

La technique de ces peintures est la même que celle des maisons pompéiennes. L'ensemble de la décoration montre un socle imitant un revêtement de marbre, où se détachent à intervalles réguliers des cercles noirs. Sur la paroi de droite à la naissance de l'abside, sur une haute base, se dressent deux colonnes salomoniques. Entre les fenêtres sont représentés quatre personnages, de grandeur natu-

relle, debout sur un socle. Les pieds et la partie inférieure de la robe sont seuls visibles. Des coupes dorées dans des médaillons circulaires décorent les parties planes des fenêtres. Au-dessus du socle, sur la paroi de droite, s'étalent trois larges panneaux en rouge pompéien, décorés d'une bordure de spirales jaunes, courant entre deux traits blancs. Au centre se voit un petit carré bleu clair. Extérieurement, près de la porte d'entrée qui s'ouvre sur l'*atrium*, dans un médaillon formé de lignes spiralées vertes et surmonté d'une colombe, un petit enfant chevauche un animal, sans doute un dauphin.

Dans les décombres, on a recueilli de nombreux fragments de corniches et de frises de stuc dont les décorations, oves, perles, guirlandes et fleurons étaient recouvertes d'un enduit coloré. Les fenêtres des absides étaient fermées par des plaques d'albâtre translucide, sculptées à jour d'une étoile à six branches, inscrite dans un cercle.

Les mosaïques de l'*atrium* et de la première pièce à abside sont identiques aux pavages semblables découverts à Mérida même. Tous montrent une décoration géométrique de fabrication courante, composée de petits cubes de marbre blanc, noir, bleu, rouge et jaune.

La destination de cet édifice ne semble pas douteuse. Les caractères de la construction, la décoration picturale sont identiques à ceux observés sur les basiliques chrétiennes primitives. Il se pourrait que ce monument n'ait pas été destiné à l'origine au culte chrétien. Il se pourrait que l'on se trouve en présence d'une habitation particulière, transformée par la suite en église. Le fait s'est produit assez fréquemment aux premiers temps du christianisme. Les modifications auraient consisté en l'adjonction des absides et dans l'agrandissement de l'*atrium*, qui porte des traces de transformations.

La construction même de cet édifice sur l'emplacement du Théâtre antique donne un premier élément de datation. Cette petite basilique ne peut être antérieure qu'à l'abandon complet du théâtre, c'est-à-dire aux premières années du IVe siècle. La comparaison de ce monument avec la basilique d'Elx, le caractère de ses mosaïques et de la décoration picturale nous amènent à de semblables conclusions.

La petite basilique chrétienne du théâtre est certainement l'un des plus anciens monuments de ce type, si ce n'est le plus ancien (IVe ou Ve siècle).

RAYMOND LANTIER.

J.-M. TOURNEUR-AUMONT. *L'Alsace et l'Alemanie, origine et place de la tradition germanique dans la civilisation alsacienne* (Annales de l'Est, XXXIII). Un vol. in-8, 225 p. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919.

Après avoir étudié dans la principale de ses thèses de doctorat ès lettres la cartographie historique de l'Alemanie, M. Tourneur-Aumont a consacré la seconde à l'examen d'une question particulière qui se rattache au même ordre de faits et d'idées. Il s'est proposé de rechercher si la part de tradition germanique, incontestable et respectable, que contient la civilisation alsacienne peut s'expliquer, comme le veulent les érudits d'outre-Rhin depuis Grimm et surtout depuis 1871, par une colonisation alamane du Ve siècle.

L'introduction pose nettement le problème, rappelle les traits essentiels de la géographie historique rhénane, apprécie la valeur très inégale des sources diverses, — textes littéraires, noms de lieux, documents archéologiques, données anthropologiques, — auxquelles ont puisé germanistes et romanistes pour étayer leurs théories.

L'histoire des rapports de l'Alsace avec l'Alemanie pendant mille années (IIIe-XIIIe siècle) se divise en trois périodes.

Du IIIe au Ve siècle la rive gauche du Rhin reçut dans ses zones colonisables, qui s'étagent depuis les îles et halliers du fleuve jusqu'aux pâtures et forêts des Vosges, en passant par les terrains d'élevage de la Ried et du Hart, les terrasses agricoles et les vignobles, tous les éléments ethniques qui contribuèrent à son peuplement. M. Tourneur oppose à l'intensité de l'occupation gauloise et romaine et à l'énergie de la résistance des indigènes aux envahisseurs barbares le peu de traces certaines du passage ou de l'établissement des Alamans. La géographie historique du Ve siècle nous montre à la fois l'essor de la vie locale et la persistance des traditions gallo-romaines : « le régionalisme dissout silencieusement l'autorité romaine sans détruire l'idéal romain de l'ordre public ».

Du VIe au IXe siècle l'Alsace forme un duché de l'État franc. Alors apparait sur la rive gauche du Rhin toute une série de noms de lieux qui seraient dus, d'après les germanistes, à la présence et à la prépondérance des Alamans. M. Tourneur conteste résolument cette manière de voir; c'est ici la partie centrale de sa démonstration, et celle aussi qui sera le plus discutée. La désinence *-ingen*, dit-il, n'est pas spéciale aux Alamans, mais commune à tous les Germains et peut-être aussi à d'autres peuples, celtiques et ligures. Les noms en *-weiler* sont d'origine gallo-romaine et dérivent du latin *villare*. Les noms en *-heim* s'échelonnent de Bâle à Mayence dans toute la haute plaine rhénane, « au contact des terrasses agricoles et des prairies d'élevage, le long de la voie impériale romaine »; leur disposition exprime une influence générale, un régime commun; seuls les Francs ont pu fixer une toponymie uniforme en langue germanique; « la distribution ordonnée des noms rhénans en *-heim* atteste l'ordre franc établi sur le Rhin après l'ordre romain ». La substitution de Strasbourg à Argentorate s'explique par la fondation d'une ville nouvelle et terrienne, *Strateburgum*, « *burgus* de la voie romaine », aux lieu et place de l'ancien port fluvial, sans qu'il y ait à faire intervenir l'influence alémanique. Le nom d'Alsace, *Alisatia*, *pagus Alisacensis*, ne vient pas du germanique *alis-satio*, *Fremdsitz*, « établissement à l'étranger », mais veut dire « le pays de l'Ill », anciennement appelé *Alisac*.

Du Xe au XIIIe siècle l'Alsace est associée politiquement à la Souabe, réduction dernière de la plus grande Alemanie des origines. Elles sont toutes deux des duchés francs. De l'une à l'autre les rapports sont étroits et suivis. La religion surtout les unit : c'est par les monastères et les évêchés rhénans que la Souabe, longtemps attachée au paganisme, fut gagnée à la foi chrétienne. Mais dans la suite leurs destinées se séparèrent : la Souabe devait rester fidèle au Saint-Empire romain germanique; l'Alsace au contraire, déçue par l'Em-

pire qui n'avait pas su assurer l'ordre public, de bonne heure opta pour la France.

M. Tourneur se refuse à voir dans la théorie de l'alamanisme alsacien autre chose qu'une hypothèse romantique propagée par l'historiographie nationaliste allemande. L'Alsace, située à un carrefour de routes, a subi tour à tour l'action des grandes régions voisines. Au début du moyen âge les Germains y ont répandu certaines habitudes, surtout dans le langage. Mais auparavant elle devait aux Celtes et aux Romains le fond de sa population et de ses aspirations et plus tard elle s'est tournée de plus en plus vers « l'Etat qui proposait à l'Europe la forme moderne de la vie organisée, la France ». M. Besnier.

Victor Martin. *Le gallicanisme et la réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du Concile de Trente (1563-1615)*. Un vol. in-8, XXVIII, 415 p. Paris, A. Picard, 1919.

Voici un ouvrage d'un grand intérêt et d'une réelle importance, qui donne plus que ne promet le titre, cas assez rare pour être signalé, et plus même que ne le croit l'auteur. En effet, M. Martin, s'attachant avant tout à l'histoire de l'introduction du concile de Trente en France et de la longue lutte qu'elle suscita chez nous, l'a suivie dans un exposé rectiligne et qui, d'un bout à l'autre, tend directement à son but. Pourtant, sans digression, il apporte sur notre histoire politique, et sur les personnages du temps, des renseignements que ne pourront négliger ceux qui voudront écrire encore une fois le récit des règnes des derniers Valois.

Il s'en faut d'ailleurs que nous méconnaissions le prix de son étude principale. Elle ajoute des éléments d'information aux travaux qui, depuis un demi-siècle environ, ont renouvelé l'histoire du célèbre Concile. On n'y voyait autrefois qu'une tentative autoritaire d'hégémonie pontificale, un effort désespéré pour lutter contre les idées modernes, une atteinte portée aux indépendances et aux libertés nationales. Vue historique dont on ne niera certainement pas la justesse, mais en reconnaissant aussi chez les Papes et chez les Pères du Concile une préoccupation louable de restauration d'un catholicisme épuré, d'une réforme religieuse et morale dans le monde ecclésiastique et dans la société laïque.

Cette double conception explique le vrai sens du grand différend qui se poursuivit en France pendant un demi-siècle et au delà. Si des membres du clergé et le parti des politiques se dévouaient à défendre les droits imprescriptibles de la royauté et de la nation, ils étaient pour la plupart des croyants sincères, ils ne pouvaient fermer les yeux à la valeur des décrets tendant à la suppression des abus dont souffrait l'Église et au relèvement de l'idéal chrétien. Il y a donc là bien plus qu'un épisode ou une question de tradition parlementaire étroite; c'est un combat intérieur de conscience. Et ce qui en sortira ou ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'introduction plus ou moins large de certains décrets; c'est dans la première moitié du XVIIe siècle la belle et pure floraison de croyance, de morale et de charité.

Je vois tout cela chez M. Martin dans une exposition un peu chargée, mais bien ordonnée, de sorte que la

lecture de ces 415 pages laisse surtout une impression de plénitude. Mais j'y vois aussi autre chose : notre histoire que j'appellerai laïque, si l'on veut bien entendre ce mot dans son sens d'autrefois. Détails sans doute, dispersés, saisis çà et là, mais vivants et si instructifs. Sans doute, on a déjà analysé bien plus finement et profondément qu'autrefois le caractère de Catherine de Médicis. Elle apparaît ici avec quelques traits particuliers : tendresse pour les siens, troubles de conscience, elle s'enferme dans sa chambre pour pleurer (p. 31, 32) ; désir de la paix mêlé à un désir personnel de repos. Moins astucieuse peut-être qu'on ne l'a dit, elle avait bien un peu le droit de l'être, en face d'adversaires et d'ennemis tels que les Guise, prêts à user de toutes les armes. Elle détestait le cardinal de Lorraine. Il le lui rendait bien. M. Martin a recueilli dans les dépêches inédites des nonces envoyés en France toutes sortes de révélations ou de renseignements. On lira le récit amusant de la réception faite un jour au cardinal de Lorraine (p. 45), certaines particularités sur l'entrevue de Bayonne (p. 80), etc.

Il faut s'arrêter sur le problème angoissant et toujours étudié, sans être entièrement résolu, de la Saint-Barthélemy. M. Martin y apporte deux documents (p. 105 et 106). Je le cite : « Les historiens paraissent généralement croire que les fameux massacres ne furent que la conséquence du coup manqué de Maurevel. Si son arquebuse eût été mieux ajustée, disent-ils, et que l'amiral fût mort sur le champ, la Saint-Barthélemy n'eût pas eu lieu. La correspondance de la nonciature permet de contester cette opinion... avant l'attentat du 22 août, un grand coup avait été décidé où de nombreuses victimes devaient périr. »

Il invoque une lettre du nonce Salviati, datée du 24, qui n'avait jusqu'à lui été publiée qu'en partie. En voici l'essentiel : *Che molti si ano stati consapevoli del fatto è necessario, potendogli dire che a 21, la mattina, essendo col cardinale di Borbone et Mons. di Monpensieri* (*m'hanno?* le mot est déchiré) *ragionato si domesticamente di quello che doveva seguire che in me medesimo restando confuso, conobbi che la pratica andava gagliarda et più tosto disperai di buon fine che altrimente.* M. Martin pense qu'il ne s'agit pas seulement du meurtre de l'amiral et il s'appuie sur la réponse faite au nonce par le secrétaire d'État pontifical, le 8 septembre : *V. S. mostra ne le sue lettere haver conosciuto molto prima del successo il maneggio di questo fatto contro Ugonotti, ma era bene che ella ne havesse dato in quel tempo avviso a Nostro Signore...; et sappia che quando ella ne havesse scritto in quel tempo, non sarebbe però stata sola ad avisarne, per quello che poi si è veduto in lettere ad altri.* Voilà des pièces, en partie nouvelles, du procès. On doit les garder, sauf à les discuter.

M. Martin a le double grade de docteur ès lettres et de docteur en droit canonique. Son livre daté de Saint-Louis des Français à Rome a reçu l'*imprimatur* de l'évêque de Moulins et de la censure pontificale. Je ne nierai point qu'on s'en aperçoive ; il est cependant écrit dans un véritable esprit historique et avec la conscience des devoirs qui s'imposent à tout érudit.

H. Lemonnier.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

C. Jullian, *Histoire de la Gaule*. T. V et VI. La civilisation gallo-romaine, état matériel, état moral. In-8, 381 et 558 p. Paris, Hachette, 1920.

I. M. Linforth, *Solon the Athenian* (University of California publications in classical philology. Vol. II). In-8. Berkeley, 1919.

G. Macdonald, *The silver coinage of Crete*. In-8, 30 p., ill. London, Milford, 1920.

A. Rostagni, *Giuliano l'Aposta*. Saggio critico con le operette politiche e satiriche tradotte e commentate. In-8. Turin, Bocca, 1920.

Ettore Pais. *Storia critica di Roma, durante i primi cinque secoli*. Vol. IV. In-8, x-494 p. Roma, Maglione e Strini, 1920.

MOYEN AGE.

P. Bernard, *Études sur les esclaves et les serfs d'église en France du VI[e] au XIII[e] siècle*. In-8, 320 p. Paris, L. Tenin, 1919.

Victor Carrière, *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins*; avec une introduction sur les débuts du Temple en France. In-8, LXXXVIII-231 p. Paris, Ed. Champion, 1919.

C. Enlart, *Villes mortes du moyen âge*. In-8, 167 p., ill. Paris, E. de Boccard, 1920.

J. R. Harris, *The last of the « Mayflower »*. In-12, 130 p. Manchester, University Press, 1920.

J.-H. Mariéjol, *Catherine de Médicis* (1519-1589). In-8, IX-435 p. Paris, Hachette, 1920.

T. F. Tout, *Mediaeval forgeries and forgers*. In-8, 31 p. Manchester, University Press, 1920.

ORIENTALISME.

Ancient Egypt. Part. I, 1920. Edited by Prof. Flinders Petrie. In-8, London, Macmillan, 1920.

D. R. Bhandarkar, *The archaeological remains and excavations at Nagari* (Memoirs of the archaeological Survey of India, n° 4). In-4, p. 117-149, pl. Calcutta, 1920.

Pandit B.-B. Bidyabinod, *Varieties of the Vishnu image* (Memoirs of the archaeological Survey of India, n° 2). In-4, p. 23-33. Calcutta, 1920.

E. A. W. Budge, *By Nile and Tigris*: a narrative of journeys in Egypt and Mesopotamia on behalf of the British Museum between the years 1886 and 1913. In-8, 2 vol., pl. London, Murray, 1920.

Ramaprasad Chanda, *Dates of the votiva inscriptions on the stupas at Sanchi* (Memoirs of the archaeological Survey of India, n° 1). In-4, 22 p., 1919.

Corpus juris di Zaid Ibn Ali (VIII secolo er.) La piu antica raccolta di legislazione e di giurisprudenza musulmana finora ritrovata. Testo arabo, pubblicato per la prima volta sui manoscritti Jemenici della Biblioteca Ambrosiana, con introduzione storica da E. Griffini. In-4, CXCVIII-420 p. Milano, Hœpli, 1920.

Il Muhtasar. *Sommario del diritto malechita di Halil Ibn Ishaq*. Vol. I.

Giurisprudenza religiosa (Ibadat). Versione di I. Guidi, per cura del Ministero delle Colonie. In-4, 2 vol. Milano, Hœpli, 1920.

The Kasayid of Saïd Ibn Armili. In-8. London, Kegan Paul, 1920.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

5 mars. M. Ch. Diehl donne lecture d'une étude sur un édit de Justinien relatif à la question de la monnaie dans l'Égypte byzantine qui montre que la dépréciation de la monnaie, la hausse du change, la cherté de la vie, sont des phénomènes anciens.

12 mars. M. Henri de Castries fait une communication sur le seing manuel d'un caractère très compliqué, au moyen duquel les chérifs de la dynastie saadienne au Maroc validaient leurs actes. Ce monogramme se retrouve sur les tombeaux, les canons, les pièces de monnaie, le champ des sceaux.

19 mars. M. R. Cagnat annonce qu'il a reçu de M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, un texte épigraphique qui était gravé sur une porte de ville à Philippes de Macédoine et qui concernait la correspondance d'Abgar d'Ossoène à Jésus-Christ.

— M. Mâle donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Barth, son prédécesseur.

— M. Monceaux lit une étude intitulée : « Une invocation au *Christus medicus* sur une pierre de Timgad. »

26 mars. M. Théodore Reinach communique et commente un très important document du musée de Berlin : c'est un papyrus qui donne un extrait considérable — en 115 articles — du Code fiscal de l'Égypte romaine, le règlement servant de guide au procureur fiscal, au temps d'Antonin le Pieux. Ce document touche à une foule de questions de droit public et privé, et apporte de précieuses additions et corrections à notre connaissance du droit romain, notamment en ce qui concerne le régime successoral, les dots, les confiscations, les diverses classes de la population.

— M. Sottas fait une communication sur un papyrus de Lille en écriture démotique, daté de 243 avant J.-C. Ce document prouve que les cinq jours dits « épagomènes », ajoutés à l'année pour la compléter à 365 jours étaient à cette époque annexés au dernier mois de l'année.

31 mars. M. Paul Girard lit une note de M. Georges Radet, sur un passage du chapitre XXVI de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote.

— M. Bernard Haussoullier, qui avait été prié d'examiner le texte adressé à l'Académie par M. Charles Picard, expose que c'est le cinquième exemplaire épigraphique grec connu et le seul qui ait été retrouvé sur une porte de ville. Il était destiné à assurer à la cité tout entière la protection du Christ et à la défendre contre ses

ennemis. L'inscription de Philippes date vraisemblablement de la fin du IVe ou du début du Ve siècle.

9 avril. M. R. Cagnat donne lecture d'une note de M. Pierre Paris sur deux bas-reliefs gravés sur un monolithe, découvert par M. Marius Sereno à Cenicientos (Espagne).

— M. Jules Baillet fait une communication sur les *graffiti* au nombre d'environ deux mille qu'il a recueillis dans les tombeaux des rois à Thèbes. Bon nombre des noms propres relevés sont tout nouveaux; l'origine ou les titres des voyageurs sont souvent instructifs. Un certain nombre de ces noms prêtent à identification avec ceux de personnages plus ou moins illustres. Ces *graffiti* enfin renseignent sur l'histoire du tourisme en Égypte à l'époque gréco-romaine.

— M. Henri Cochin donne lecture d'une étude sur un nouveau document de la polémique française et italienne engagée à la fin du XIVe siècle à propos du séjour des papes à Avignon et de leur retour à Rome.

— M. Thureau-Dangin étudie quelques textes et documents, récemment découverts, qui concernent le rituel babylonien.

— M. Macler adresse à l'Académie un rapport sur les recherches qu'il a entreprises dans les bibliothèques du midi de la France et d'Espagne en vue de retrouver les documents relatifs aux Arméniens.

16 avril. M. Clément Huart donne lecture d'une note de M. J. de Morgan sur un signe singulier qui figure sur les monnaies des Sassanides. Il propose d'y lire le mot persan *Kharman* dans le sens de « fortune ».

— M. P. Monceaux communique de la part de M. Carcopino deux inscriptions martyrologiques d'Algérie, trouvées récemment près du village de Bourkika.

— M. A. Merlin présente la photographie d'un plan à grande échelle donnant la partie du territoire de Carthage où ont été effectuées depuis vingt ans des fouilles dans les nécropoles puniques.

23 avril. M. Clément Huart communique une note de M. J. Morgan sur la succession des princes mazdéens, qui étaient en même temps grands prêtres, et qui ont régné à Persépolis de 220 avant J.-C. à 227 après J.-C.

— M. Durrien estime que l'inscription de caractère légendaire placée à Florence au-dessus de la porte de l'église de San Apostolo et qui affirme faussement que cette église a été fondée par Charlemagne en 805, pourrait être contemporaine de Charles VIII, quand il traversa Florence en 1494 pour aller conquérir le royaume de Naples.

— M. Adrien Blanchet commente les types de deux pierres gravées antiques. Il suppose que ces intailles représentent des génies à tête d'âne et à forme de serpent qui étaient les *archontes* du Panthéon de la secte gnostique des ophites. De cette hypothèse vraisemblable découle en outre une interprétation plausible du célèbre graffite du Palatin, dont l'auteur a probablement mêlé des notions incomplètes sur le gnosticisme et sur les cultes juif et chrétien.

30 avril. M. Henri Cordier lit une lettre de M. Henri Vignaud sur l'origine du voyage de Christophe Colomb en 1492.

— M. Camille Jullian donne lecture d'une note de M. Piganiol sur les gladiateurs appelés « Trinqui » dans une inscription de Sardes, et dont le nom défiguré devait se lire dans une

autre inscription de Séville. Il voit dans ces gladiateurs, qui existaient encore à l'époque romaine, une survivance de l'époque celtique et de la religion gauloise.

— M. Salomon Reinach lit une note sur un bas-relief de la collection Medina Cœli à Madrid.

7 *mai.* Le P. Maurice fait une communication sur l'art graphique et sculptural d'une population africaine : Les Balouba.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu sa *séance trimestrielle* le 28 avril.

Il a procédé à la répartition des arrérages des fondations Debrousse et Gas.

Il a été donné lecture par M. E. Lavisse d'un rapport sur le musée Condé en 1919, par M. Frédéric Masson d'un rapport sur la Bibliothèque Thiers, par M. Lyon Caen d'un rapport sur le règlement de la Maison de l'Institut de France à Londres.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Élections. L'Académie française a élu le 3 juin M. Robert de Flers, en remplacement de M. le marquis de Ségur, M. Joseph Bédier en remplacement de M. Edmond Rostand, M. André Chevrillon en remplacement de M. Etienne Lamy.

Réceptions. M. Henry Bordeaux a été reçu le 27 mai et a lu un discours sur la vie et les œuvres de M. Jules Lemaître son prédécesseur; M. Henri de Regnier, directeur, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

Nécrologie. M. Imhoof-Blumer, correspondant étranger, de Winterthur (Suisse), est décédé.

Élections. L'Académie a élu le 11 juin M. Pierre Paris, membre libre, en remplacement de M. Dieulafoy. L'Académie a élu associés étrangers : MM. Kenyon, directeur du British Museum; Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague; Guidi, secrétaire perpétuel de l'Académie des Lincei.

Concours des antiquités nationales. 1re médaille : M. Charles Porée pour ses *Études historiques sur le Gévaudan.* 2e médaille : M. Georges Dottin pour son ouvrage sur *La langue gauloise.* 3e médaille : M. l'abbé Carrière pour son *Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins.* 1re mention : M. Henri Waquet pour *Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles.* 2e mention : M. l'abbé Delamare pour le *Calendrier de l'église d'Évreux.* 3e mention : M. Gustave Chauvet pour son ouvrage : *Grottes du Chaffaud.*

Le prix Lantoine (500 fr.) a été décerné à M. Carcopino pour son ouvrage *Virgile et les origines d'Ostie.*

La grande médaille d'argent décernée par la Société centrale des architectes sur présentation de l'Académie l'a été cette année à feu Charles Avezou, membre de l'École d'Athènes, pour ses fouilles de Délos.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET-AOUT 1920

LE MONNAYAGE ANGLAIS EN FRANCE, DU XIIe AU XVe SIÈCLE.

LIONEL M. HEWLETT, *Anglo-Gallic Coins*. London, A. H. Baldwin and Sons, 1920, in-8, 278 p., XVII pl. et fig. dans le texte (Extrait avec additions du *Numismatic Chronicle*, 4e série, t. V à XIX).

Les monnaies émises par des princes anglais en France ont naturellement toujours retenu l'attention des savants anglais. Déjà, en 1830, le lieutenant-général George-Robert Ainslie, suivant d'ailleurs Andrew-Coltee Ducarel [1], avait consacré à 120 pièces de cette série une monographie de 168 pages [2]. Bien qu'un supplément ait été édité, après sa mort, en 1847, beaucoup de découvertes rendaient nécessaire un nouveau classement que le recueil français de Poey d'Avant, à peine augmenté par son continuateur, n'avait guère amélioré, malgré le nombre de monuments inventoriés (près de 500 numéros). Quant à Félicien de Saulcy, dont le travail de défrichement sur le terrain de la Numismatique française a peut-être été trop méconnu en général, son *Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France* (1878), bien qu'excellente pour l'époque, ne concerne qu'une période de la vie monétaire anglo-française.

(1) *A Series of above two hundred Anglo-Gallic... coins of the ancient Kings of England*, 1757.
C'est l'abbé Philippe Venuti qui, le premier, étudia spécialement cette série, en 1754.

(2) *Illustrations of the Anglo-French Coinage*, 1830 et 1847.

M. Lionel M. Hewlett vient de publier un volume où il a proposé des classements nouveaux et rapproché utilement les monnaies, reproduites au nombre de 208, et les documents écrits, qui sont parvenus à sa connaissance. Ces textes sont épars dans de nombreux dépôts d'archives. Ainsi, des états de fabrication de la monnaie du Prince Noir, à Limoges, en 1365 et 1366[1], sont classés aujourd'hui dans les Archives des Basses-Pyrénées[2].

D'autres textes, non moins importants, sont conservés dans les Archives d'Angleterre, par exemple le compte des profits monétaires du Prince Noir, établi par Richard Filongleye et que Jules Delpit a publié, dans son précieux inventaire des documents français en Angleterre (t. Ier, 1847). Des documents sont aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale de Paris, et il convient de signaler aussi les textes conservés dans les Archives de la Côte-d'Or : ils établissent que, de 1423 à 1436, des monnaies au type anglais furent frappées à Dijon, en conséquence de l'alliance du duc de Bourgogne avec l'Angleterre, accord qui prit fin en 1436[3].

On fait généralement remonter la série du monnayage anglo-français à l'époque où Henri II Plantagenet, par son mariage avec Éléonore, duchesse d'Aquitaine, femme divorcée du roi de France Louis VII, devint duc d'Aquitaine et comte de Poitou (1152). Il ne paraît pas en effet que les rois d'Angleterre aient émis des monnaies particulières pour la Normandie, ou du moins que ces monnaies puissent actuellement être distinguées.

Dès l'origine, le monnayage anglais d'Aquitaine soulève un problème. Le roi d'Angleterre y prend son titre royal, *Rex* sans autre indication ; mais sur une obole le mot *Rex* est suivi de la lettre *M*. Henri II adopta la disposition du mot *Aquitanie*, en plusieurs lignes, type emprunté au dernier monnayage de Louis VII, qui

(1) Je les ai publiés en 1898 (*Revue Num.* et *Études de Numism.*, t. II, 1901, p. 174-185).

(2) Ceci s'explique d'ailleurs aisément, puisque la vicomté de Limoges, entrée dans la maison de Blois (seconde moitié du XIVe siècle), passa, après la mort de Françoise de Blois, et de son mari Alain d'Albret (1522), à Henri II, roi de Navarre.

(3) On ne doit pas omettre, comme on l'a fait souvent, le mémoire de M. Ch. de Beaurepaire sur la monnaie de Rouen (*Bull. de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VII, 1886, p. 469-503).

ajoutait à son titre royal, celui de *Dux*. La lettre *M* reparaît sur le numéraire de Richard, fils du roi Henri II, qui avait reçu en 1168, le duché d'Aquitaine et le comté de Poitou ; et la même énigme se présente sur les monnaies d'Éléonore, lorsque Richard, devenu roi d'Angleterre en 1189, rendit à sa mère l'administration de l'Aquitaine. Cette lettre a été expliquée jusqu'à ce jour comme représentant une partie du symbole religieux, composé des *A* et ω. Mais on n'a pas assez remarqué que la lettre *A* est le plus souvent absente. Lorsqu'elle est gravée, c'est à une place anormale, sur les monnaies attribuées à Éléonore, où cette lettre *A* est placée au-dessous de la lettre *M*. Quelques auteurs ont conclu de cette disposition que le groupe signifiait *Moneta Alienora*. Cette interprétation me paraît peu satisfaisante. J'avoue qu'aucune autre de celles que j'ai étudiées ne me contente davantage et je veux seulement établir que le problème reste digne d'attention.

Après Richard, les rois Jean sans Terre et Henri III ne paraissent avoir exercé aucun droit monétaire en France. Le dernier avait d'ailleurs cédé ses droits sur la Gascogne à son fils Édouard, à l'occasion de son mariage, en 1254, avec Éléonore, sœur d'Alphonse X, roi de Castille, qui, de son côté, avait cédé ceux que sa maison avait acquis, en 1170, par le mariage d'Alphonse VIII de Castille avec Éléonore, deuxième fille du roi d'Angleterre, Henri II. Ces faits historiques[1] peuvent fournir l'explication encore méconnue, du nouveau type monétaire qu'Édouard introduisit sur des oboles et deniers, fort communs, fabriqués pour l'Aquitaine et où l'on voit un lion passant, regardant à gauche. Or, Ferdinand III, roi de Castille (1230-1252), avait émis, en quantités considérables, un denier portant un lion. Si Édouard a saisi l'occasion d'emprunter un type qui rappelait le léopard anglo-normand, il est probable que la situation économique et commerciale a dicté cet emprunt et c'est une preuve que l'étude des monnaies anciennes ne saurait être indépendante de la connaissance de l'histoire générale.

Avec Édouard III, le monnayage anglais en France entre dans

[1] Bien que l'influence politique de la Castille fût à peu près nulle entre les Pyrénées et la Garonne, surtout à cause de l'hostilité presque constante de la Navarre, il est vraisemblable que la prospérité grandissante du royaume castillan exerça une réelle influence commerciale au Nord des Pyrénées.

une phase d'une intense activité et revêt un caractère différent. Édouard, qui, en 1337, avait réclamé ses droits à la couronne de France, renonça à cette revendication en échange de diverses concessions territoriales (Traité de Brétigny). Il obtenait, entre autres, le duché de Guyenne en toute propriété. Dès lors, il abandonna le titre de *Dux Aquitanie*, qui le rendait encore vassal du roi de France, et prit, après 1360, celui de *Dominus Aquitanie*. Déjà, avant le traité de Brétigny, le roi d'Angleterre avait outre-passé ses droits de feudataire en frappant des monnaies d'or, *écu*, *léopard*, *florin*, pour ses fiefs français. On a bien reconnu que, pour diverses monnaies d'Édouard III, il s'agissait de copies des espèces françaises contemporaines ; mais il ne semble pas qu'on ait tiré de cette remarque toutes les conséquences utiles. Il est certain que l'écu d'Édouard III, portant le titre de roi d'Angleterre et de France, est une copie exacte de l'écu émis par Philippe VI en 1336, et de celui de Jean le Bon, émis en 1350. Nous pouvons présumer que cette copie était faite pour circuler en France à côté du numéraire des Valois ; les transactions en étaient facilitées et, en même temps, les droits revendiqués étaient nettement affirmés. Quant au *léopard* d'or, on n'a pas dit qu'il était inspiré du *mouton* d'or de Jean le Bon, émis en 1354. Il est évident en effet que le revers du *léopard* avec sa croix feuillue, dans un entourage formé de segments de cercle alternant avec des angles, est imité du revers du *mouton* français. D'autre part, je considère comme probable que le léopard remplace l'agneau pascal (type du mouton), non seulement parce qu'il était l'emblème de l'Angleterre, mais encore parce qu'il devait permettre la circulation de la nouvelle monnaie à côté des *doblas* d'or d'Alphonse X et XI de Castille, où se voyait un lion. La préoccupation commerciale se fait jour encore dans l'émission par Édouard III d'un florin dont on a voulu faire remonter la fabrication avant 1337. J'estime que cette date est peu probable, car la création du florin d'Édouard III, ne doit pas être très éloignée de celle des florins qui venaient de faire leur apparition dans le Midi de la France. Or les florins de Pierre IV d'Aragon commencent d'être frappés à Perpignan, en 1346 ; le florin de Charles V dauphin est de 1354 ; un autre florin français, avec la légende *Frantia*, est émis pour le Languedoc en 1359, et, vers le même temps, paraît le premier florin de Gaston Phébus,

dont la légende est une imitation évidente de la légende du florin aragonais et implique naturellement une date postérieure à 1346.

Si nous passons au *Guyennois*, autre monnaie d'or d'Édouard III, nous reconnaîtrons que le prince debout, sous une arcature ogivale, et la croix feuillue du revers sont des types inspirés par le royal d'or français.

Non seulement les monnaies d'or d'Édouard III sont copiées sur celles de France ou en sont au moins inspirées; mais beaucoup de ses espèces d'argent ou de billon sont dans le même cas. Ainsi le *gros blanc* dit *Poillevilain* (1353), le *gros à la queue* (1355), le *gros tournois* pour le Languedoc (1355), le *double parisis* (1355), le *gros à la couronne* (1356) et d'autres pièces encore, ont été copiées plus ou moins exactement dans les ateliers anglais en France. Édouard III voulut même reprendre les types du *gros parisis* de Philippe VI, avec la grande croix couronnée, et la légende caractéristique *Parisius civis argenti* devint, pour l'atelier de Bordeaux, *Bur. civis argenti.*

A côté de ce monnayage princier, il faut placer celui du comte, puis duc de Lancastre, Henri, qui, à la suite de ses expéditions heureuses en Guyenne et dans le Périgord, avait reçu d'Édouard la ville de Bergerac avec les droits monétaires. Il usa de ce privilège de 1347 à 1361, date de sa mort, en copiant le *gros tournois*, le *gros à la fleur de lis* de Philippe VI, et le *gros blanc à la couronne* de Jean le Bon.

Le 19 juillet 1362, Édouard III créa son fils Édouard, — le « Prince Noir » —, prince d'Aquitaine avec le droit de frapper des monnaies d'or, d'argent et autres. Le Prince Noir usa de ses pouvoirs et nous possédons des produits nombreux, qui sont sortis des ateliers d'Agen, de Dax, Bordeaux, Figeac, Limoges, Poitiers, La Rochelle et Tarbes, jusqu'en novembre 1372, date à laquelle le Prince Noir, brisé par la maladie et retourné en Angleterre dès 1371, rendit la principauté à Édouard III.

Nous connaissons les noms de plusieurs de ses monnaies par des documents et même le montant des profits du monnayage dans les divers ateliers, de 1362 à 1370, profits qui atteignirent près de 400,000 livres.

Les espèces d'argent du Prince Noir offrent un réel intérêt à cause

du buste à mi-corps, employé sur le gros et ses divisions; et l'on trouve aussi une adaptation du type nouveau sur une monnaie d'or. En effet, si quelques types, comme le *léopard* et le *guyennois* sont simplement la suite du monnayage d'or d'Édouard III, d'autres créations démontrent que le Prince Noir, favorisé par les ressources considérables qu'il tirait de ses possessions en France, eut à sa cour des artistes qui pouvaient rivaliser avec ceux que Charles V et le duc de Berry employèrent vers la même époque.

Ainsi, une pièce, dite aujourd'hui le *hardi d'or*[1], création originale d'un style remarquable et d'une noble simplicité, représente le Prince Noir barbu[2], à mi-corps, de face (quelquefois avec une couronne de roses), tenant une épée de la main droite, et montrant ce glaive de l'index de la main gauche, ramenée sur la poitrine. C'est un des premiers essais de portrait monétaire[3] au moyen âge et nous pourrions le louer entièrement, si l'artiste avait songé qu'un portrait de face convenait peu à une monnaie destinée à circuler sans cesse.

Une autre pièce d'or, dont les exemplaires sont variés, représente le prince assis de face sur une large chaire dont les parois sont surmontées de quatre pinacles.

Une troisième monnaie, la plus commune, et celle dont la composition est la plus complexe, va retenir notre attention. On y voit le Prince Noir, couronné de roses, avec l'épée et la main gauche ramenée comme sur le *hardi*; ses pieds reposent sur deux lions. Il est debout sous un dais monumental de style « ogival », avec pinacles et parois repercées. Entre les montants de ce décor et le prince sont placées quatre grandes plumes, dont la tige est passée dans un ruban.

Bien que je ne puisse donner ici les reproductions qui appuieraient

[1] Sur l'origine de ce nom de monnaie, voy. Adrien de Longpérier, *Le hardi et le liard*, dans la *Rev. numism.* 1884, p. 108-144 (mémoire posthume).

[2] Les auteurs qui ont étudié la série anglaise d'Aquitaine, ont prêté trop peu d'attention au type barbu du Prince Noir, qui est très distinct du type imberbe. C'est pour cela sans doute qu'ils ont laissé de côté la question du portrait.

[3] En Italie, l'*augustale* de Frédéric II n'avait pas été continuée et imitée, et, en Occident, l'art monétaire avait fait peu de progrès.

mon interprétation, je ne crains pas d'assurer que cette belle pièce d'or du Prince Noir offre un véritable portrait, comme celle dont j'ai parlé, quelques lignes plus haut. Ce fait ne saurait nous étonner, bien que ce soit une innovation sur les monnaies occidentales; mais n'oublions pas qu'il s'agit de monuments de la seconde moitié du XIVe siècle. Or, si un graveur des monnaies du Prince Noir s'est efforcé de tracer un portrait, il est vraisemblable que le même artiste a pu chercher aussi à esquisser un tableau qu'il avait dû voir, tout comme les enlumineurs du duc de Berry peignaient ce prince à table ou représentaient ses châteaux[1]. Il s'agit donc de savoir si le monument architectural, qui abrite le Prince Noir sur la monnaie dite *pavillon d'or*, ne nous apporte pas le souvenir d'un objet réel. Les grandes plumes, figurées dans le champ de la monnaie, paraissent indiquer autre chose qu'un type banal; et ce détail, nettement mis en vedette, a même valu déjà anciennement le nom de *Noble aux plumaiges*[2] à cette remarquable pièce du Prince Noir. Assurément les plumes sont un ornement peu surprenant, puisque, d'après la tradition, elles représentent celles qui avaient été enlevées par le Prince au roi de Bohême, à Crécy[3]. On les plaça d'ailleurs dans des écussons qui alternaient avec les écus écartelés d'Angleterre, sur le tombeau du prince, dans la chapelle de saint Thomas Becket, à Canterbury[4].

(1) La civilisation et les idées étaient les mêmes dans les cours occidentales. Le Prince Noir emprunta au *Castoiement d'un père à son fils*, quelques termes de son épitaphe, qu'il inséra dans son testament et dont le héraut de Chandos nous a donné aussi une partie (*Life of the Black Prince by the Herald of Sir John Chandos*, édité par Mildred K. Pope et Eleanor C. Lodge, Oxford, 1910, p. 133). C'était d'ailleurs la traduction française des vers latins de la *Disciplina Clericalis* de Petrus Alphonsus, où nous lisons, entre autres pensées :

Sum quod eris, quod es ipse fui...

L'épitaphe du Prince Noir disait :

Tiel come tu es, je autiel fu,
Tu seras tiel comme je su.

Quelques lustres plus tard, la statue funéraire du duc Jean de Berry, sculptée sous Charles VII, tiendra une banderole sur laquelle on lit, en deux lignes : *Quid sublime genus, quid opes, quid gloria prestent, — prospice. Mox aderant hec michi, nunc abeunt.*

(2) Ms., cité par Poey d'Avant.

(3) Cf. Sir Nicholas Harris Nicolas, *Contemporary Authority adduced for the popular idea that the Ostrich Feathers of the Prince of Wales were derived from the crest of the King of Bohemia*, dans *Archæologia*, t. XXXII, 1847, p. 332 et suiv.

(4) J. Dart, *The History and Antiquities of the Cathedral Church of Canterbury*, London, 1726, f°, p. 80 et 82, pl.

Mais le Prince Noir ne les introduisit pas dans les armoiries qu'on voit sur ses monnaies; il ne les portait pas davantage sur sa « cotte à armer » ou cotte d'armes, en velours brodé, avec les armoiries écartelées de France et d'Angleterre, qui fut suspendue au-dessus de son tombeau. Les plumes ont donc, sur le *pavillon d'or*, une signification autre que celle de pièces d'armoiries[1]. Or, dans son testament, signé le 7 juin 1376, veille de sa mort, le Prince Noir léguait à la cathédrale de Canterbury[2], un ensemble de mobilier dont il convient de citer la description d'après le texte même :

Item, nous donons notre sale des plumes d'ostruce, de tapicerie noir et la bordure rouge, ove cignes ove testez de dames, c'est assavoir un dossier et huyt banqueres, a la dit esglise de Canterbirs. Et volons que le dossier soit taillez ensi come mielx sera avis a nos executours, pur servir devant et entour le haut autier, et ce qe ne busoignera à servir illec, du remenant dudit dossier et auxi les ditz banqueres, volons qe soit departiz à servir devant l'autier la ou monseignour seint Thomas gist... [3].

En présence d'un document aussi précis, on peut certes se demander si le monument ogival, représenté sur la monnaie décrite plus haut, n'a pas été dessiné pour figurer la silhouette générale des boiseries sculptées d'une salle du trône, bien connue à la Cour d'Aquitaine[4]. Cette silhouette architecturale se retrouve à peu près semblable sur le grand sceau du Prince Noir[5].

(1) Plusieurs sceaux du Prince Noir, de diverses dimensions, portent assurément une plume de chaque côté de l'écusson; mais la place que ces ornements y occupent ne permet guère de les considérer comme des supports véritables.

(2) Le Prince Noir avait, depuis longtemps, marqué l'intérêt qu'il portait à la cité primatiale en donnant, au chapitre de Christ Church, le manoir de Vauxhall comme dotation de sa chapelle dans la crypte de la Cathédrale (*Literæ Cantuarienses*; *the Letter books of the Monastery of Christ Church C.*, éd. par J. Brigstocke Sheppard, t. II. 1888, p. 422 à 431).

(3) Ce document, tiré du registre de l'archevêque de Canterbury, conservé à la bibliothèque de Lambeth Palace, a été publié par Nichols, *Collection of Royal Wills* et reproduit par J. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine*, 1894, p. 227.

(4) Aux piliers de la chapelle où fut placé le tombeau du Prince Noir (dans le chœur et non dans la crypte), on voit encore les crochets qui ont servi à suspendre la tapisserie noire (cf. Arthur P. Stanley, *Historical Memorials of Canterbury*, London, 1875, 7e éd., p. 154). Les ouvrages anglais que j'ai pu consulter ne donnent pas de renseignements sur le sort des boiseries et de la tapisserie.

(5) W. de Gray Birch, *Catalogue of*

Il est logique de croire que l'artiste a visé à représenter le cadre fastueux où le Prince Noir donnait ses audiences. En effet ce cadre offre un aspect différent de celui où se meut Édouard III sur sa monnaie d'or en Aquitaine, différent aussi de celui où son grand sceau le représente, trônant avec la couronne royale, le sceptre et le globe[1]. L'édifice ogival varie donc avec les princes; on a une autre preuve de ce fait avec le sceau de Jean de Gand[2].

Même en tenant compte du caractère conjectural de l'idée que je viens d'exposer, il faut rappeler que la Numismatique ne doit pas être étudiée seule, même quand les monnaies et documents monétaires sont aussi nombreux qu'ils le sont pour la période dont nous venons de parler. Œuvres d'art, œuvres littéraires, monuments et souvenirs de tout genre, doivent comparaître à la Barre de l'Histoire et y laisser leur déposition.

Une concession monétaire a beaucoup exercé l'esprit des auteurs et M. Lionel M. Hewlett vient encore d'écrire qu'il est difficile d'admettre que ce précieux privilège n'ait jamais été exercé. Je veux parler du droit concédé par Édouard III à son troisième fils, Jean de Gand, de frapper monnaie pendant deux ans à Bayonne et Guiche, près de Bordeaux (12 juin 1377). Richard II renouvela la même concession pour deux ans et pour les ateliers de Bayonne et de Dax (mars 1380). Cependant, aucune monnaie parfaitement identifiée, ne paraît avoir été émise en vertu de ces concessions.

On pourrait penser que Jean de Gand avait été autorisé à émettre des espèces aux types ordinaires d'Aquitaine. En effet, à la même époque, Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon, avait reçu en juillet 1374 et en février 1377. des concessions accordées par Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, et ces privilèges, dont j'ai publié le texte en 1891, disent expressément que les espèces d'or, d'argent et de billon, doivent être aux types, poids et aloi de celles du roi de France. Mais le texte des concessions accordées à Jean

Seals in the Dep. of manuscripts in the British Museum, t. II, 1892, p. 221, n° 5551, Cf. J. Moisant, *Op. cit.*, p. 223, n° 7. Sur ce sceau, on voit une plume à droite et à gauche du monument d'architecture.

[1] W. de Gray Birch, *Op. cit.*, t. Ier, 1887, p. 25, n° 186, fig.

[2] Reproduit par M. Sydney Armitage-Smith, *John of Gaunt*, 1904, p. 456, pl. fig. 4.

de Gand expriment une condition toute différente : « ... Monetam de auro et argento et alio metallo de quocumque cunnio, alaia et tallia prout sibi placuerit, excepto de Anglia et Aquitania...[1] ». Remarquons que le même Jean de Gand avait reçu le gouvernement de l'Aquitaine en 1373, après le désistement du Prince Noir, et que, de plus. Édouard III lui confirma encore, le 8 novembre 1376, la possession de Bergerac, déjà accordée en 1370, avec tous les droits, en spécifiant de nouveau le droit monétaire, *cussionem monetae*. Or, nous ne connaissons pas non plus de monnaie frappée par Jean de Gand pour Bergerac ; et cependant ce prince eût pu continuer le monnayage du duc Henri de Lancastre, jusqu'à la prise de Bergerac par Bertrand du Guesclin, en 1377.

Ne pourrait-on déduire de ces faits que le roi Édouard III avait considéré le rôle du Prince Noir comme trop indépendant et même impolitique? N'oublions pas que, quand le Prince Noir retourna en Angleterre, en 1372, les Anglais ne possédaient plus en France que Bordeaux et quelques autres villes. Le Prince Noir avait dominé sans habileté. C'est lui qui, à propos de Périgueux, prononça ces mots, tranchants comme le fil d'une épée : « J'y suis venu pour châtier, discipliner, dompter par les armes tous les habitants du duché, rebelles à mon père. » A cette époque, la question monétaire n'était pas traitée avec plus de diplomatie. Lorsque la ville de Cahors demanda que la monnaie fût bonne et exempte de variations, Jean Chandos répondit : « Quant à présent le Conseil du roy Monseigneur a ordené certaine money, sourplus, le roy Monseigneur ordenera a sa volonté. » L'administration du Prince Noir et de ses lieutenants devait amener des difficultés ; certaines vinrent du fait que les privilèges des ouvriers monnayeurs de divers ateliers d'Aquitaine furent lésés. La corporation se plaignit au roi d'Angleterre et, le 6 mai 1365, Édouard III exhortait son fils à faire sans retard « effectuel accomplissement de justice. »

Après cela peut-on s'étonner que le roi ait restreint les droits monétaires de son troisième fils, qui succédait au Prince Noir, en Aquitaine? C'est seulement en mars 1390 que Jean de Gand reçut

(1) Jules Delpit, *Collection générale de documents français qui se trouvent en Angleterre*, 1847, t. I, p. 198 (concession du 7 mars 1380).

de Richard II une autorité aussi grande que celle de son prédécesseur[1]. Mais, pour des raisons que nous ne connaissons pas et peut-être à cause de son court séjour dans son duché, il n'usa pas de ses droits monétaires. Ou, s'il en usa, ce fut peut-être pour contrefaire les monnaies françaises ou castillanes. Les termes de la concession autorisent parfaitement à entrevoir cette solution du problème.

Une autre monnaie d'or va nous permettre de présenter encore une hypothèse nouvelle qui n'est pas sans intérêt. Je passe sur le monnayage de Richard II pour arriver à celui du roi Henri IV, qui le supplanta en 1399. On connaît un *hardi* d'or de ce roi; comme les *hardis* antérieurs du Prince Noir et de Richard II, il porte un buste à mi-corps. Mais il présente des particularités remarquables : Au-dessus de l'épaule droite on voit un léopard passant; au-dessus de l'épaule gauche, un ours passant. Aucun auteur n'a pu expliquer ces types additionnels, qui sont, de plus, anormaux[2].

Avant de proposer une interprétation de cette monnaie, il est utile de retracer, en quelques lignes, la situation politique de l'époque. On sait que le duc d'Orléans avait épousé, en 1410, la fille de Bernard, comte d'Armagnac, et que, la même année, il avait conclu le traité de Gien avec les ducs de Berry, de Bourbon et de Bretagne, également désireux de secouer le joug du duc de Bourgogne. Malgré leur puissance, ils ne pouvaient entreprendre aucune action sérieuse contre le duc de Bourgogne, qui s'était emparé de Charles VI, gouvernait en son nom et déclarait les Armagnacs ennemis de l'État. Aussi, en 1412, les princes coalisés se tournent vers l'Angleterre, dont le roi passe quatre traités avec Jean, duc de Berry

[1] Cette autorité fut certainement plus douce. Pour juger des tendances nouvelles de la domination anglaise, à la fin du XIVe siècle, — je parle ici de la question monétaire, — il suffit de comparer la réponse faite aux demandes de Bordeaux, demandes qui étaient analogues à celles présentées autrefois par la ville de Cahors : Le ton de la réponse est conciliant (art. XIII du Traité de Bordeaux, 22 mars 1395. Archives municipales de Bordeaux; *Le Livre des Bouillons*, 1867, p. 267).

[2] Poey d'Avant, dans ses *Monnaies féodales de France*, a commis, en décrivant cette pièce, deux erreurs, dont la plus grave est d'avoir reconnu un sanglier dans un animal dont l'allure plantigrade est cependant très nette. Émile Caron n'a pas fait la rectification nécessaire.

Notons ici que l'authenticité de la pièce est hors de discussion.

et d'Auvergne, Charles, duc d'Orléans, Jean, duc de Bourbon, et Jean, comte d'Alençon, traités où sont reconnus les droits héréditaires du roi Henri IV sur l'Aquitaine[1]. A ce moment, le duc de Bourgogne et le Dauphin marchent avec des troupes nombreuses contre le duc de Berry qu'ils assiègent dans Bourges (11 juin 1412). Il est évident que le duc Jean de Berry demanda alors des secours aux Anglais; nous savons qu'en effet, au bout de neuf semaines, Thomas, duc de Clarence, et le duc d'York, avec huit cents lances, quatre mille archers et des fantassins, arrivant d'Angleterre, se portaient au secours de Bourges.

Quoique, à certaines époques de sa vie, le duc Jean ait pris part aux campagnes contre les Anglais, on peut se demander si sa sympathie n'allait pas cependant aux souverains d'Angleterre. Déjà, au temps où il était captif, il avait été l'obligé d'Édouard III[2]. On a pu dire que l'expédition, projetée par Charles VI contre l'Angleterre, en 1386, ne put aboutir à cause des retards du duc de Berry. En tout cas, il est sûr que ce prince, alors qu'il avait près de cinquante ans, chercha à épouser Catherine de Lancastre et à s'allier par conséquent avec la famille royale d'Angleterre. Quand le parti des Armagnacs se forma, c'est certainement le duc Jean qui en devint le conseil écouté; l'alliance avec l'Angleterre, en 1412, peut être considérée, en grande partie, comme son œuvre.

Nous savons qu'avant et pendant le siège de sa capitale, le duc reprit à la Sainte-Chapelle de Bourges un bon nombre des dons magnifiques qu'il lui avait faits au temps de sa splendeur[3]. Le 26 avril et le 17 mai, des joyaux avaient déjà été repris. Le poids de ceux qui furent enlevés de la Sainte-Chapelle, le 5 juin 1412, — c'est-à-dire quelques jours avant le commencement du siège, — s'éleva à plus de 90 marcs d'or et 340 marcs d'argent. Cet or servit

[1] Par ces traités, conclus à Bourges, le 18 mai 1412, le roi d'Angleterre s'engageait à envoyer, aux princes alliés, 8000 hommes pour les aider à combattre le duc de Bourgogne.

[2] J. Delpit, *Op. cit.*, p. 123; 21 janvier 1366 (note constatant le dépôt, dans les Archives de l'Echiquier, d'une obligation par laquelle Jean, duc de Berry et d'Auvergne, reconnaissait avoir reçu en prêt du roi d'Angleterre la somme de 2000 nobles d'Angleterre, et la restitution de cette obligation, le 14 juin suivant, au duc de Berry).

[3] Cf. Jules Guiffrey, *Inventaires du duc Jean de Berry*, t. I, p. XXXV.

naturellement, pour une bonne part, à payer les forces qui défendaient Bourges[1]. Mais puisque le duc avait demandé du secours aux Anglais, est-il téméraire de supposer qu'une autre partie de l'or de la Sainte-Chapelle de Bourges servit à stimuler le zèle de ses alliés? Le *hardi d'or* du roi Henri IV ne serait-il pas une pièce frappée avec ce métal? N'est-ce pas pour marquer l'alliance que les monnayeurs y placèrent, accostant le buste royal, deux animaux qui sont probablement tous deux des emblèmes parlants? Car, puisque le léopard est incontestablement l'emblème de l'Angleterre, l'ours, si nettement caractérisé, pourrait bien représenter le duc de Berry. Il est inutile d'insister sur le rôle que l'emblème de l'ours a joué dans la vie du duc. Si l'origine de cet emblème est encore obscure, du moins nous n'avons aucun doute sur l'importance de la place qu'il a prise à la Cour de Berry, beaucoup plus encore que le cygne[2] : des ours accostent l'écusson du duc sur ses sceaux, sont gravés sur des signets de saphir et de rubis, ornent des joyaux, sont peints sur des manuscrits, etc.[3].

Il est donc certain que la figure d'un ours, vers 1412, devait éveiller immédiatement une idée très nette.

(1) Cf. la *Chronique* de Monstrelet, t. II, 1858, p. 262 (Ed. Douët d'Arcq, Soc. H. de France). Ce passage mérite une étude particulière que j'ai l'intention de faire ailleurs.

(2) Je n'entreprendrai pas de reprendre ici l'explication du nom de la dame aimée par le duc Jean dans sa jeunesse. Aussi bien le texte de la *Conquête de la douce Mercy* du roi René ne me paraît pas autoriser la formation du nom *Vrsine*, qui se lit dans des vers postérieurs (Jean Chaumeau, *Histoire de Berry*, 1566, p. 231). La devise du duc de Berry, *Le tems venra* (qu'on retrouve sur une bague d'or, à peu près contemporaine, avec la forme *Ung temps viandra*) n'est pas non plus très claire. Mais on ne saurait s'en étonner; presque toutes les devises de cette époque sont obscures. Celle du Prince Noir a également beaucoup exercé les commentateurs : *Houmout. Ich. dien.* Si la seconde partie est compréhensible, la première est-elle une déformation de *Hoch Muth.* ou une forme originaire de la Flandre?

(3) Jean Chaumeau, *Op. cit.*, p. 230 et 275. Dans la table de l'ouvrage de Jules Guiffrey, cité plus haut, le mot *ours* n'occupe pas moins de deux colonnes et demie, renvoyant à des objets de tout genre, mentionnés dans les inventaires du duc. Cf. A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, 1894, p. 166, 171 et 172 (où sont citées une salière ornée d'un ours et des pierres gravées représentant le même animal). Voy. aussi Louis Raynal, *Hist. du Berry*, t. II, 1847, p. 409 et 410.

Je ne crois pas qu'on connaisse exactement la date d'émission du *hardi* d'or du roi Henri IV portant le léopard et l'ours; mais je puis certifier que cette pièce est d'un travail moins soigné que les *hardis* d'or antérieurs; et cette négligence n'est peut-être que la conséquence d'une frappe urgente dans l'atelier anglais de Bordeaux.

Une allusion, reposant sur un emblème équivalent à un nom propre, est-elle anormale dans un atelier monétaire de cette époque? Certes non! Car, sous le règne du même roi d'Angleterre, des monnaies de billon, émises aussi pour l'Aquitaine, portent à la place du type principal, une tige de plante, qu'un archéologue anglais, M. Bernard Roth, a récemment considérée comme une branche de genêt (*Planta genista*, allusion à la race des Plantagenets, à laquelle appartenait Henri IV)[1]. Et précisément on retrouve deux branches semblables accostant le buste du roi sur un *hardi* d'argent, frappé aussi pour l'Aquitaine.

Assurément, je n'ai présenté ici qu'une hypothèse et je ne saurais produire le document, qui la transformerait en vérité; mais je ne crois pas m'abuser en disant que, jusqu'à nouvel ordre, c'est sans doute la meilleure explication, qui puisse être donnée de la présence de l'ours sur une monnaie anglaise, frappée en France.

Après ces digressions, peut-être trop longues, où j'ai voulu toucher surtout à quelques-uns des points obscurs de la Numismatique anglo-française, je tiens à dire cependant quelques mots des monnaies frappées par Henri V et VI, de 1419 à 1436, dans les ateliers de Paris, Rouen, Saint-Lô, Caen, Arras, Amiens, Saint-Quentin, Troyes, Châlons-sur-Marne, Tournai, Mâcon, Nevers, Auxerre, Dijon, Le Mans, dont les marques permettent des classements intéressants, d'ailleurs rendus aisés par une quantité de documents, réunis déjà, pour la plupart, par Saulcy. Mentionnons spécialement le « différent » de l'atelier du Mans, qui fut organisé par Jean, duc de Bedford, régent de France, en vertu d'une ordon-

[1] Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'on reconnaît cette plante sur des monuments aux noms de princes de la famille, allusion très naturelle puisque Geoffroy V, comte d'Anjou, avait porté ordinairement une branche de genêt à sa coiffure. Un sceau de Jean, duc de Bedford, postérieur de peu d'années par conséquent aux monnaies précitées, est orné dans le champ de tiges de genêt (W. de Gray Birch, *Op. cit.*, t. III, 1894, p. 387, n° 12697).

nance du roi Henri VI, datée du 22 octobre 1425. Les nombreuses monnaies d'or et d'argent, sorties de cet atelier, portent au commencement de la légende un « différent », constitué par une racine. Or, on a démontré que ce signe avait été emprunté aux supports des armoiries du duc de Bedford, très nettement figurées sur un missel exécuté pour ce personnage[1].

Le monnayage du roi Henri V se compose du *mouton* d'or, continuant celui de Charles VI, du *salut* d'or avec l'écu écartelé entre la Vierge et l'ange Gabriel; en argent, du *gros* ou *florette*, du *demi-gros* et du *quart de gros*, du *Mansois* ou *double tournois*. Pour Henri VI, l'or est représenté par le *salut*, d'un type différent du précédent et par l'*angelot*. L'argent comporte plus de variétés; mais on peut poser comme règle générale que la grande préoccupation a été de rappeler, sur les monnaies nouvelles, qu'elles étaient le numéraire régulier de la France. C'est pourquoi la plupart portent les écus de France et d'Angleterre accolés. Sur des pièces de valeur moindre, un lis et un léopard, détachés des écus nationaux, paraissent seuls, côte à côte ou un sur chaque face de la monnaie.

Il serait loisible de faire d'autres remarques sur la période où le monnayage anglo-français constituait, dans notre pays, un rouage officiel à côté de celui, plus précaire en apparence, du roi Charles VII. Il y a là tout un chapitre d'économie politique et financière, qui a d'ailleurs été déjà traité en partie par divers auteurs[2].

Lorsqu'un terrain vient d'être fouillé et renouvelé, comme c'est le cas pour le monnayage anglais, en France, auquel M. Lionel M. Hewlett a consacré ses peines pendant plusieurs années, la moisson récoltée ne saurait être la dernière. Avec des procédés différents, même parfois un peu hasardés, on peut espérer tirer d'autres fruits d'un sol, qui est bien loin de toucher à l'épuisement, puisque la richesse en paraît chaque jour plus grande et plus variée.

ADRIEN BLANCHET.

[1] André Joubert, *Les monnaies anglo-françaises frappées au Mans, au nom de Henri VI (1425-1432)*, dans *Rev. histor. et arch. du Maine*, t. XX, p. 123 et s.-T. à p., Mamers, 1886, pl. II.

[2] Voy. un résumé de la question, avec des observations nouvelles, par M. Adolphe Dieudonné, dans son mémoire sur la monnaie royale depuis la réforme de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1911 et 1912, et *Mélanges Numismatiques*, seconde série, 1919, p. 228 à 245).

L'AMPHITHÉATRE DE LUGUDUNUM.

C. Germain de Montauzan, *Du forum à l'amphithéâtre de Fourvière. Les Martyrs de l'an 177*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, IX (1910), p. 321 et suiv. — Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, 1914 : *Le martyre des Lyonnais*, p. 492 et suiv.

I

La topographie chrétienne de Lyon, tel est le titre d'un article qu'Ernest Renan publiait ici même[1], en 1881, au moment où il achevait son *Marc Aurèle*, pour la préparation duquel il avait fait en 1878 un séjour à Lyon et, auparavant ou depuis, une enquête parmi les travaux des archéologues lyonnais. Sous ce titre général il ne traitait, d'ailleurs, qu'une question précise, celle qu'il appelait à bon droit « le problème capital de la topographie sacrée de Lyon ». Où se passèrent au juste les scènes essentielles du martyre des chrétiens, du « massacre juridique » de 177? La localisation des scènes secondaires ou préliminaires n'était aucunement douteuse : les confesseurs furent interrogés, incarcérés, condamnés à Fourvière, où l'on est sûr que se trouvaient le forum, le prétoire, la basilique et la prison, même si, quant à cette dernière, on refuse, pour d'excellentes raisons[2], d'adopter la croyance pieuse qui situe et vénère à l'Antiquaille le cachot de saint Pothin. Mais l'emplacement de l'amphithéâtre où, d'après la *Lettre des chrétiens de Lyon* à leurs frères d'Asie, furent consommés en deux fois, à deux ou trois mois d'intervalle, les monstrueux supplices, Renan ne peut le fixer avec certitude. S'il préfère une des trois hypothèses qu'il mentionne, il ne la donne nullement pour la solution du problème. Il souhaite, en conclusion, qu'un architecte formé par l'Académie de Rome à

[1] *Journal des Savants*, 1881, p. 339-347. Article reproduit dans *Lyon-Revue*, 1881, p. 328 et suiv.

[2] Voir Germain de Montauzan, *ouvrage cité*.

l'étude et à la restauration des monuments romains, au courant des témoignages antiques et des recherches modernes, s'attache à la question, la résolve enfin et découvre l'emplacement « où il faudra révérer la trace des héros de l'an 177 ».

L'emplacement ou les emplacements? Devons-nous retrouver un seul amphithéâtre, comme le veut Renan, ou faut-il en retrouver deux? Si le second terme de l'alternative n'est pas absolument exclu par le texte de la *Lettre*, on aurait pourtant besoin de fortes raisons pour l'accepter, affirme-t-il d'abord. Mais il concède plus loin que, si l'existence d'un amphithéâtre au Jardin des Plantes, dans les parages de l'autel de Rome et d'Auguste, était démontrée, on ne devrait guère hésiter à y placer au moins la seconde série des supplices, celle qui coïncida avec la panégyrie fédérale du mois d'août[1]. Au reste, cette existence, il ne la tient pas pour vraisemblable. Les substructions antiques dès longtemps signalées par les archéologues lyonnais dans le clos du ci-devant monastère de la Déserte, explorées en dernier lieu et étudiées par Martin Daussigny[3], seraient, plutôt que celles d'un amphithéâtre, celles de l'exèdre qui se développait autour de l'autel. Il augure que des recherches ultérieures achèveront de ruiner une cause déjà fort compromise à ses yeux. Ces recherches sont encore à faire. En attendant, les meilleurs juges tiennent pour résultats valables ceux de Martin Daussigny, que l'autel était en dehors de cette enceinte, plus à l'est, qu'il s'agit ici, non d'une courbe elliptique ouverte, mais d'une ellipse complète. Le seul argument positif de Renan est tiré de la configuration du terrain, dont la pente trop rapide n'aurait pu fournir l'assiette d'un amphithéâtre. A quoi il est aisé de répondre que l'amphithéâtre en question était d'un type bien connu, entaillé du côté nord dans la colline, assis du côté sud sur des terrassements et maçonneries qui compensaient la déclivité du sol[3]. Quant au rôle qu'il a pu avoir dans la persécution de 177, les opinions sont divergentes. Reprenant, avec quelque hésitation, l'hypothèse envisagée, mais rejetée par Renan, M. Jullian pense que « peut-être » les supplices du mois

(1) Il est plus affirmatif encore dans le *Marc Aurèle*, p. 331, note 2.

(2) *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste*, Lyon, 1863.

(3) Voir J. V(aesen), dans *Revue critique*, 12 juillet 1879, p. 31.

d'août eurent lieu dans l'amphithéâtre fédéral. Pour Steyert[1], les deux séries de supplices se passèrent là. Il invoque, en faveur de sa thèse, subsidiairement, une tradition religieuse du xe siècle et, principalement, une impossibilité juridique : n'étant pas justiciables de la colonie, ayant été condamnés par l'empereur ou son légat, les martyrs n'ont pu être exécutés ailleurs que « dans l'amphithéâtre des Trois Gaules, où régnait la majesté du prince divinisé ». L'inanité de cet argument essentiel saute aux yeux, non seulement de quiconque a quelque notion des choses romaines, mais d'un ignorant même, pourvu qu'il soit sensé : les martyrs purent être et furent condamnés au forum de Lugudunum; donc ils purent être exécutés dans l'amphithéâtre de Lugudunum. Tout au contraire, Allmer[2] n'accepte pas même le partage : « Il faut rayer de l'histoire de Lyon le martyre à l'amphithéâtre fédéral. » Et M. Germain de Montauzan, adoptant cette opinion, ne voit en faveur du partage que des apparences de raisons. La *Lettre* nous apprend que les cendres des victimes furent jetées dans le Rhône; le Rhône coule près des Terreaux, près du domaine des Trois Gaules, loin de Fourvière, loin de Lugudunum; au pied de Fourvière, c'est la Saône, la Saône seule. Oui, mais à l'époque romaine, la première rencontre des deux fleuves, le confluent, se faisait entre les Terreaux et Saint-Nizier; donc, au pied de Fourvière coulait déjà le Rhône. La raison tirée de la date n'est aussi que spécieuse : il n'est pas nécessaire, il n'est pas logique de supposer que Lugudunum ne prenait aucune part à la panégyrie des Trois Gaules, que durant cette panégyrie aucun spectacle ne se donnait à Lugudunum. La seconde série des supplices fut l'une des fêtes offertes par la colonie aux députés des trois provinces, en échange de celles où les députés ne manquaient point, à coup sûr, de convier la colonie, la prestigieuse voisine de leur Autel.

Si l'on ne croit pas que le drame de 177 ait eu ses deux dénouements sanglants, ou même qu'il ait eu le second seul, sur le territoire fédéral, reste à chercher un autre emplacement pour les deux séries de supplices ou pour la première seule. L'amphithéâtre du Jardin des Plantes étant celui des Trois Gaules, reste à savoir si

(1) *Nouvelle histoire de Lyon*, I, 1895, p. 413 et 419.

(2) *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, II, 1889, p. 299.

Lugudunum en avait un et à le trouver. Écartons d'abord une opinion que Renan n'a pas jugée digne d'être mentionnée. Alphonse de Boissieu[1] affirmait l'existence d'un amphithéâtre, de celui où périrent les martyrs, dans l'île d'Ainay. Ce ne pourrait être pour nous que l'amphithéâtre colonial, puisque nous savons que le quartier d'Ainay, le faubourg des *Kanabae*, était un quartier de Lugudunum : *Luguduni in Kanabis*, disent les inscriptions[2]. Mais, pour lui, c'était l'amphithéâtre fédéral, une dépendance de l'Autel. Il fut, en effet, le dernier défenseur, même après que des constatations archéologiques certaines en eurent prouvé la fausseté, d'une opinion chère, il y a soixante ans encore, aux antiquaires locaux, celle qui plaçait l'Autel dans le quartier d'Ainay. Son affirmation relative à l'amphithéâtre n'était que le corollaire de son opinion concernant l'Autel. Car, jamais le sol de ce quartier, qui a rendu tant de vestiges romains, n'a révélé rien qui ressemblât, même de loin, aux substructions ou aux débris d'un amphithéâtre. Les deux hypothèses se sont écroulées à la fois. Elles avaient l'avantage, il faut le reconnaître, d'expliquer de la façon la plus naturelle le témoignage de Grégoire de Tours[3] : *Locus ille in quo passi sunt vocatur Athanaco, unde aliqui vocaverunt eos martyres Athanacenses*. Mais il importe peu que l'explication soit vraisemblable, si elle n'est pas vraie. Nous verrons, d'ailleurs, que ce témoignage n'est pas inconciliable avec l'opinion que nous retiendrons comme la meilleure.

Du faubourg d'Ainay passons sur le territoire de la ville proprement dite, de la rive gauche sur la rive droite de la Saône, ou plus exactement, puisque nous sommes à l'époque romaine, du Rhône. Sans autre preuve qu'une inscription dédicatoire[4], qui était la dédicace d'un monument quelconque, Ménestrier et, à sa suite, plusieurs antiquaires lyonnais, en dernier lieu le baron Raverat[5], situent l'amphithéâtre colonial au pied de Fourvière, vers l'actuelle place Saint-Jean, la direction du grand axe étant fournie approximative-

(1) *Ainay, son autel, son amphithéâtre et ses martyrs*, Lyon, 1865.

(2) *C. I. L.*, XIII, 1954; VI, 29722.

(3) *De gloria martyrum*, I, 49.

(4) *C. I. L.* XIII, 1783.

(5) *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine. Recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre*, Lyon, 1880.

ment par l'actuelle rue Tramassac. Renan ne se dissimule pas combien l'hypothèse est faible : elle n'a pas « de titres bien assurés » ; elle se recommande « moins par sa propre force que par la faiblesse des autres ». S'il la préfère, c'est qu'il n'a plus le choix, ayant écarté les autres, y compris celle dont il nous reste à parler. Comment la concilier avec Grégoire de Tours? Le baron Raverat, s'autorisant de documents que nous retrouverons plus loin, estime que le territoire d'Ainay empiétait sur la rive droite et comprenait l'actuel quartier Saint-Jean. Or, ces documents ne mentionnent sur la rive droite que le puy ou colline d'Ainay, désignation qu'il est arbitraire d'étendre à un quartier bas et presque plat. Renan pense que les martyrs furent appelés *Athanacenses* par suite d'une confusion : Athanacum ne fut pas le lieu des supplices, mais était le faubourg qu'habitèrent les premiers chrétiens, qu'habitaient au moment de la persécution la plupart des chrétiens[1].

Renan s'est rallié, provisoirement et dubitativement, à l'opinion du baron Raverat, après avoir écarté la troisième des hypothèses alors émises quant à l'emplacement colonial du martyre, celle qui s'accorde pourtant le mieux avec le texte de la *Lettre*, parce qu'elle le situe à flanc de coteau, sur le versant oriental de Fourvière, c'est-à-dire dans le voisinage du forum, du prétoire, de la prison, proximité que le récit n'affirme point, mais qu'il implique presque nécessairement. Cette opinion, très ancienne tradition religieuse, identifie le lieu du martyre avec les ruines qui se voient encore aujourd'hui dans le clos de la Compassion, partie de l'ancien clos des Minimes. Renan l'écarte à bon droit[2], vu qu'il lui paraît certain, comme à la plupart des archéologues lyonnais, que ces ruines sont celles d'un théâtre; or, il n'est pas possible de concevoir, dans l'orchestre d'un théâtre, les supplices décrits par la *Lettre*. Le dernier champion de l'hypothèse, M. Pélagaud[3], ne disconvenait pas de cette impossibilité. Mais il prétendait qu'on s'était trompé en croyant reconnaître ici les vestiges d'un théâtre, qu'on pouvait *a priori* les regarder comme ceux d'un amphithéâtre et qu'une explo-

[1] Cf. *Marc Aurèle*, p. 338, note 3.
[2] Cf. *Ibid.*, p. 321, note 2.
[3] *Lieu précis du martyre de saint Pothin et de ses compagnons : le plateau des Minimes*, dans *Lyon-Revue*, 1880, p. 277 et suiv.

ration approfondie les démontrerait sans doute tels; conjecture à laquelle Renan n'opposait que l'objection, dont nous avons déjà constaté ailleurs la faiblesse, de la trop grande déclivité du terrain. Une découverte qui a fait époque dans les annales de l'archéologie lyonnaise, quelque temps après la publication du *Marc Aurèle*, lui aurait fourni un argument d'une force tout autre : l'amphithéâtre de Lugudunum, aurait-il pu répondre, était bien dans le clos de la Compassion, du moins en partie, mais il n'était pas sur l'emplacement que l'opinion commune assigne au théâtre, puisqu'il était sur un emplacement voisin.

II

Au lieu de l'architecte souhaité par Renan, ce fut d'abord un mathématicien qui vint. En 1887, M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, ayant acquis récemment la maison avec jardin qui occupe l'angle sud des rues du Juge-de-Paix et Cléberg, et se trouvant, par conséquent, limitrophe des Dames de la Compassion, dont le clos, comme le sien, était une partie de l'ancien clos des Minimes, voulut savoir ce que signifiait la pente incurvée de son terrain. Des fouilles lui révélèrent, à une assez petite profondeur, trois murs parallèles courbes coupés par d'autres murs rectilignes, ceux-ci rayonnant normalement à la courbure de ceux-là et soutenant encore des restes de voûtes. Quelques mesures prises avec soin et des calculs faits avec la compétence et la précision d'un professionnel, lui permirent d'affirmer que les courbes étaient des ellipses, qu'en conséquence l'édifice dont il exhumait les vestiges était un amphithéâtre, lequel, comme l'amphithéâtre du confluent, s'adossait d'un côté, ici du côté ouest, au penchant de la colline, et de l'autre, du côté est, s'érigeait en maçonnerie aérienne. La dimension du grand axe, nord-sud, de l'ellipse extérieure égalait 133 mètres, celle du petit axe, est-ouest, 110. L'arène se réduisait à 70 mètres sur 58. L'amphithéâtre de Fourvière était donc un peu plus petit que celui du Jardin des Plantes, qui mesurait à l'extérieur 140 et 117 mètres. Quelques secteurs seulement furent mis au jour et sont encore partiellement visibles. D'autres vestiges du côté adossé gisent dans le sous-sol du même clos et du clos de la Compassion, ainsi que le

montre le plan idéal tracé par M. Lafon[1]. Tout ce qui, de ce côté-là, dépassait le niveau du sol, et tout le côté libre ont disparu, matériaux exploités en guise de carrière pendant les siècles qui suivirent la destruction.

Il y a des raisons sérieuses de croire que M. Lafon ne s'est point trompé dans ses constatations et ses calculs. S'il en est ainsi, sa découverte résout de la façon la plus heureuse la question longtemps incertaine : les supplices des martyrs de 177 ou, tout au moins, la première série de ces supplices, eurent lieu dans cet amphithéâtre, dont la situation répond à merveille aux circonstances topographiques de l'événement, telles qu'elles se dégagent d'un examen attentif de la *Lettre*, puisque cet emplacement réalise, mieux même que celui du théâtre des Minimes, situé qu'il est au nord du théâtre, la condition de proximité par rapport au forum et à la prison. Mais, adoptées en général, adoptées par les savants les plus notables, les conclusions de M. Lafon ont eu et ont encore des adversaires.

Nous avons déjà vu que Steyert, dupe d'une erreur grossière, niait la possibilité juridique de l'exécution des martyrs ailleurs que sur le territoire fédéral. Cette prétendue raison péremptoire, il la faisait valoir en particulier contre la découverte de M. Lafon[2]. Les vestiges remis au jour en 1887 étaient, selon lui, non ceux d'un amphithéâtre, mais ceux d'un théâtre. Il n'y avait pas d'amphithéâtre à Lugudunum, il y avait deux théâtres, le petit, celui du clos de la Compassion, le grand, celui du clos de la Compassion et du clos Lafon. Les motifs sur lesquels il appuyait sa négation de l'amphithéâtre n'étaient pas plus solides, au reste, que celui sur lequel il fondait sa négation du martyre à Fourvière. C'était d'abord une hypothèse gratuite : le petit théâtre serait devenu insuffisant pour la colonie, la construction d'un grand théâtre se serait imposée, au temps d'Adrien. C'était ensuite une exagération tendancieuse : l'ellipse reconstituée par M. Lafon « est si peu sensible qu'elle n'en est pas une ». C'était enfin une affirmation qui mettait Steyert

[1] *Amphithéâtre de Fourvière*, Mémoire lu à l'Académie de Lyon en 1896; cf. *Revue du Lyonnais*, 1897, I, p. 353 et suiv.; 445 et suiv. Voir aussi J. Pierrot-Deseilligny, *Notice sur l'amphithéâtre de Lyon*, Caen, 1888 (*Bulletin monumental de 1887*).

[2] *Ouvrage cité*, p. 413; cf. 419 et 271.

en contradiction avec lui-même : la configuration du terrain interdisait de croire à l'existence d'un amphithéâtre ; raison invoquée, nous l'avons vu, par Renan contre l'existence d'un amphithéâtre au Jardin des Plantes, sur une déclivité pareille, mais que Steyert n'avait pas le droit d'invoquer ici, lui qui admettait si bien l'existence de l'amphithéâtre fédéral qu'il y situait la totalité des supplices. Subsidiairement il réclame et finalement il souhaite une investigation supplémentaire.

Qui ne la souhaite avec lui? Nous n'avons cessé d'y songer, M. Germain de Montauzan et moi, au cours de nos recherches archéologiques à Fourvière. Mais beaucoup plus facile est-il de la souhaiter que de la réaliser. Outre que le domaine des Dames de la Compassion est soumis à la clôture monastique, le terrain qu'il faudrait explorer est tout en cultures, une partie est complantée de vignes. Dans la propriété Lafon, telle qu'elle existe aujourd'hui encore, le saccage serait fort coûteux d'un jardin de plaisance ; le foisonnement du remblai gênerait tout de suite, si on le laissait sur place, la continuation d'une fouille quelque peu développée ; et la déclivité rapide du sol, le manque de dégagements aussi, en rendraient fort malaisée l'évacuation au dehors. Nous avons suggéré, après la mort du propriétaire, un projet d'acquisition par la ville, qui aurait pu faire tomber ces obstacles, mais jusqu'ici nous l'avons suggéré en vain. Sur ces entrefaites, une tentative d'investigation, plutôt qu'une véritable investigation, fut ébauchée par un architecte. L'architecte vint après le mathématicien ; mais on peut dire sans injustice qu'il ne remplissait pas les conditions requises par Renan.

M. Rogatien Le Nail avait adopté l'opinion de Steyert ; il avait même fait et publié de l'hypothétique théâtre une de ces reconstitutions fantaisistes que l'exemple de Chenavard mit à la mode dans le milieu des architectes lyonnais. Ayant d'abord imaginé ce théâtre, il l'a cherché ensuite et trouvé, affirme-t-il. Des sondages pratiqués par lui sur l'emplacement du côté adossé, tant dans le clos de la Compassion que dans le clos Lafon, des mesures d'angles faites sur ces nouveaux sondages et refaites sur les anciens, il résulterait que tous les murs rectilignes rayonnaient vers un centre unique, non vers deux foyers, que toutes les murailles courbes étaient des arcs de cercle, non des éléments d'ellipse. D'autres sondages pratiqués en

face du côté adossé, en des points du tracé fictif de l'ellipse reconstruite par M. Lafon, au lieu de substructions elliptiques, auraient permis de constater les fondations du *proscenium* et du *postscenium*, des salles rectangulaires au sol bétonné, des vestiges d'une voie longeant à l'est la façade du monument. Les deux rapports[1] communiqués par l'auteur de cette exploration au Comité des travaux historiques sont accompagnés d'un plan reconstitué d'après tous les sondages et d'une superposition de son théâtre à l'amphithéâtre de M. Lafon. N'ayant aucun autre élément d'appréciation que ces deux rapports, M. Héron de Villefosse[2] a pu regarder les constatations de M. Le Nail comme réelles et ses calculs comme justes; il a pu dire que ces fouilles faisaient « revivre une question fort importante pour la topographie de Lyon à l'époque romaine », que « les observations de M. Lafon devaient être inexactes », que le monument était « un théâtre et non un amphithéâtre ». Son jugement aurait été sans nul doute beaucoup moins favorable, s'il avait eu le moyen de soumettre à une enquête personnelle les affirmations de l'explorateur. M. Le Nail, qui fut un visiteur curieux et fréquent de nos fouilles à nous, crut devoir nous dissimuler soigneusement les siennes, se donnant l'apparence fâcheuse de redouter le contrôle. Des informations sûres nous sont parvenues tout de même, d'où résulte que les sondages du clos de la Compassion furent sommaires et hâtifs, ceux du clos Lafon subreptices et clandestins; que les mesures d'angles furent établies par les procédés de l'empirisme le plus aléatoire; que le doute est très légitime quant à la valeur scientifique de cette investigation; qu'après comme avant il faut souhaiter, avec Steyert, une investigation supplémentaire; que le plus sage, en attendant, jusqu'à meilleure preuve du contraire, est de s'en tenir aux conclusions de M. Lafon.

Si on les rejette, le problème de l'amphithéâtre de Lugudunum et le problème connexe de l'emplacement où la persécution de 177 eut le premier de ses dénouements, sinon son double dénouement, sont aussi incertains aujourd'hui qu'à l'époque où Renan écrivait l'article du *Journal des Savants* et le *Marc Aurèle*. Si on les accepte, reste à

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1914, p. 481 et suiv.

[2] *Ibid.*, 1915, p. XLIX.

les concilier avec le témoignage de Grégoire de Tours, qu'il n'est pas permis de négliger purement et simplement[1] : celle-ci ou une autre quelconque, nulle solution du problème ne sera satisfaisante, étant incompatible avec ce témoignage. Le lieu du martyre, dit Grégoire de Tours, s'appelle Ainay, *locus ille in quo passi sunt vocatur Athanaco*. Trois moyens de conciliation ont été proposés par les savants qui croient que l'amphithéâtre de Fourvière fut le lieu des supplices. M. Jullian, qui préférerait n'y situer que la première série, devait produire une explication compatible avec l'hypothèse de la deuxième série localisée dans l'amphithéâtre du Jardin des Plantes. Il conjecture qu'une confusion s'est faite dans l'esprit du témoin, mais non pas celle que Renan avait supposée : le lieu où les restes des martyrs furent réunis et brûlés hors de l'agglomération urbaine aurait été pris pour celui de leur passion. Mais, si le faubourg d'Ainay fut toujours hors de la ville proprement dite, était-il, à l'époque de Marc Aurèle, hors de l'agglomération urbaine, ce quartier dont le sous-sol a révélé et révèle, dès qu'on le fouille à trois mètres de profondeur, tant d'habitations, les habitations denses et riches qui avaient remplacé les primitives *Kanabae*? On sait combien de mosaïques, au cours du XIXe siècle, furent exhumées ou reconnues entre Bellecour et Perrache, et que certaines de ces mosaïques, celle des Jeux du Cirque, celle d'Atalante et Méléagre, ne sont point postérieures au temps des Antonins. La conjecture de M. Jullian n'a-t-elle pas été suggérée par le fameux *ustrinum* de Bellecour, lequel peut-être n'exista jamais[2]? Qui débarrassera, une bonne fois, notre Lugudunum de toutes les constructions hypothétiques ou chimériques dont la fantaisie et la naïveté de nos devanciers ont encombré sa topographie? M. Vachez[3] a cru trouver la solution de la difficulté dans une distinction entre le commun des martyrs, qui furent livrés aux bêtes, et les citoyens romains, qui furent décapités : les premiers périrent dans l'amphithéâtre de Lugudunum, les seconds eurent la tête tranchée dans l'île d'Ainay.

(1) Ni de corriger arbitrairement, par exemple, en substituant *sepulti* à *passi*, comme le proposait Martin Daussigny.

(2) Voir Germain de Montauzan, p. 360.

(3) *L'amphithéâtre de Lugudunum et les martyrs d'Ainay*, dans *Revue du Lyonnais*, 1887, II, p. 5 et suiv., 81 et suiv.

hors de la ville, la loi des XII Tables interdisant les exécutions capitales dans les enceintes urbaines. Ce qui ne convenait qu'à ceux-ci et ne fut dit d'abord que de ceux-ci, aurait été par la suite appliqué inexactement à tous. Mais qui admettra que cette prescription d'une loi désuète, prescription négligée, comme tant d'autres, à Rome même et sous le consulat de Cicéron — à preuve l'exécution des complices de Catilina dans le *Tullianum*, au centre de la ville — était observée à Lyon sous le principat de Marc Aurèle? Reprenant l'explication que le baron Raverat avait proposée, quand il s'agissait de localiser l'amphithéâtre à la place Saint-Jean, et qui, nous l'avons vu, ne cadrait pas avec cette hypothèse, M. Germain de Montauzan a très heureusement, je crois, soutenu que l'amphithéâtre de Lugudunum, celui dont M. Lafon a remis au jour les vestiges, était situé en un lieu — ou tout près d'un lieu — qui s'appelait Athanacum, au temps de Grégoire de Tours.

Dans une charte de 1284, publiée par le savant archiviste du Rhône, M. Guigue[1], il est question, entre le prieur de Saint-Irénée et le chapitre de Saint-Just, d'une vigne *in costis del puy d'Esnay*. D'autres documents de nos archives départementales et municipales mentionnent, au moyen âge et aux siècles suivants, le *podium Athanacense*, le puy d'Esnay, la montagne d'Esnay. Il n'y a plus aujourd'hui, mais il y avait alors une hauteur, un puy d'Ainay, comme il y avait une plaine, un plat d'Ainay, dont rappelle le souvenir et traverse en partie l'emplacement la rue qui s'est nommée *du Plat d'Ainay*, qui se nomme à présent *du Plat*, tout court. Où était le puy d'Ainay ? Évidemment, en face du plat d'Ainay, de l'autre côté de la Saône. Certains de nos documents[2], venant à l'appui de cette évidence, le localisent avec la plus claire précision entre la porte Saint-Just ou des Farges et la porte Saint-Georges, au-dessus du quartier de ce dernier nom. C'était le promontoire[4]

[1] *Cartulaire lyonnais*, n° 795.

[2] J. V (aesen), dans *Revue critique*, juillet 1879, p. 30 et dans *Le monde lyonnais*, 20 novembre 1880, p. 17.

[3] Dans les papiers inédits de Benoît Vermorel, conservés aux Archives municipales de Lyon, il y a un cahier intitulé *Puy d'Esnay*, où sont analysés un grand nombre de ces documents.

[4] Induit en erreur par J. V (aesen), *pass. cité*, Renan identifie le puy d'Ainay avec la colline de Saint-Irénée, qui est plus au sud, au delà du vallon de Trion. Cette erreur (article du *Journal des Savants* et *Marc*

qui surplombe à l'ouest la rivière, étranglé au sud par la montée de Choulans, au nord par celle du Gourguillon, la terrasse, non pas horizontale, mais inclinée du sud au nord, qui porte aujourd'hui, entre autres bâtiments, ceux de l'ancien Grand Séminaire. Cette terrasse est bornée à l'ouest par la place des Minimes et la vieille rue des Farges, au delà desquelles la colline se redresse de l'est à l'ouest, jusqu'au faîte, jusqu'à la rue du Juge-de-Paix ; et sur cette pente se juxtaposent les emplacements du théâtre et de l'amphithéâtre. Ou bien elle faisait encore partie d'Athanacum, dont nul document ne permet de préciser la limite occidentale, ou bien elle commençait à la lisière d'Athanacum. En ce dernier cas, la grande ellipse de l'amphithéâtre était presque tangente à cette lisière, et l'on concevrait même ainsi que Grégoire de Tours ait dit : *Locus ille in quo passi sunt vocatur Athanaco*. J'ajoute qu'on le concevrait encore, même si la première série seule des supplices avait eu lieu dans l'amphithéâtre de Lugudunum, conformément à l'opinion préférée par M. Jullian, contrairement à l'opinion défendue par M. Germain de Montauzan. C'est une conjecture plausible de celui-ci qu'Athanacum a été l'appellation du puy d'Ainay avant d'être celle de l'île d'Ainay : les exemples ne manquent pas d'îles maritimes ou fluviales qui ont pris le nom des rivages ou des rives les plus proches. La raison de cette appellation, nous l'ignorons, l'époque aussi où une partie de Fourvière la reçut : nos documents sur le puy d'Ainay ne remontent pas au delà du XIIIe siècle. Est-ce hardiesse excessive de combler ce vide en faisant remonter l'existence toponymique du *podium Athanacense* jusqu'au temps de Grégoire de Tours ? M. Jullian n'ose admettre l'hypothèse, ce qui revient à penser, conjecture peut-être moins plausible, que l'île aura donné son nom à la rive.

PHILIPPE FABIA.

Aurèle, p. 321, note 2) est, d'ailleurs, à peu près corrigée, *Marc Aurèle*, p. 338, note 3, où Saint-Just remplace Saint-Irénée. Même ainsi, il y a inexactitude et imprécision. Steyert désigne très exactement, à plusieurs reprises, le puy d'Ainay, *ouvrage cité*, p. 305, 316, 325.

LA MARINE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE.

CHARLES DE LA RONCIÈRE. *Histoire de la marine française. V. La guerre de Trente ans. Colbert.* Un vol. in-8 de 748 p. Paris, Plon, 1920.

PREMIER ARTICLE

Il y a des sujets historiques qui, par l'enchaînement et la progression qu'ils présentent, semblent aménager les événements avec une sorte de finalité et vers un résultat qu'on dirait prédéterminé. Telle est au premier chef la fondation de l'unité française, telle encore une œuvre qui en semble difficilement séparable, la centralisation administrative. M. de la Roncière n'a pas eu le bonheur d'être aidé dans sa tâche par la suite et la continuité qui distinguent de pareils sujets. La France compte dans son histoire peu d'erreurs ou, si l'on veut, d'infortunes aussi grandes qu'en offre celle de sa marine, avec les alternatives de grandeur et de déchéance auxquelles cette marine a été soumise. Le volume dont nous avons à entretenir le lecteur et qui forme le cinquième de l'ouvrage, ne comprend que quarante-huit ans et dans le court espace de temps d'un demi-siècle il nous présente le contraste d'un dépérissement et d'une apogée. Si l'on jetait un coup d'œil sur la même histoire au delà de cette période, on y apercevrait encore une alternance qui mettrait en opposition des noms et des régimes, Louis XVI avec Louis XV, la Restauration et la Monarchie de Juillet avec la Révolution et l'Empire.

En même temps qu'elle flatte ou fait souffrir le patriotisme, l'histoire de la marine présente à l'historien bien des difficultés. Signalons seulement, parce qu'elle se rapporte au plan sur lequel elle doit être ordonnée, et qu'elle se rencontre la première, celle qui consiste à la rattacher, en lui donnant une place prépondérante, à l'histoire générale et particulièrement à celle de la politique nationale. Comment la marine s'articule-t-elle, pour ainsi dire, chez M. de la Roncière, avec le corps social, comment son histoire se relie-t-elle aux desseins et aux mouvements de la politique qui lui assigne son rôle

et au succès de laquelle elle concourt? On peut, rien que par les divisions de son livre, se faire une idée de la façon dont l'auteur a établi ces rapports. Il en ressort qu'il a bien marqué la dépendance qui unit son sujet à l'histoire nationale et européenne. C'est d'abord la période de la guerre de Trente ans que personnifient Richelieu et Mazarin (1635-1661), la partie de cette période dont l'honneur revient surtout au premier, bien qu'il n'en voie pas la fin (1648) puis la seconde partie où la France n'a plus pour adversaire que l'Espagne et à laquelle Mazarin attache son nom (1659). Mais l'heureuse issue d'une rivalité plus que séculaire et d'une lutte armée qui a duré plus de vingt ans, ne peut faire oublier les ruines que la Fronde a laissées après elle et M. de la Roncière les oubliera d'autant moins que la marine a plus souffert de la situation intérieure. Ce n'est pas qu'il nous présente en détail le déclin de notre puissance sur mer qui fut la conséquence inévitable de nos troubles intestins. Il nous laisse le soin de le deviner. Il a, en effet, compris son œuvre non comme un exposé méthodique et explicatif de la marche ascendante et descendante suivie par notre marine, mais comme une série d'épisodes qui donnent à ses yeux, mieux que tout le reste, la mesure de sa prospérité et de son abaissement. Il a semblé croire — et nous pensons qu'il ne s'est pas trompé — que pour le lecteur comme pour lui-même le principal intérêt de son sujet consistait dans la part que la marine a prise à nos succès et à nos revers. Mais peut-on séparer de cette partie attrayante d'un sujet si riche, d'autre part, en notions techniques et statistiques, peut-on en séparer l'histoire de ces colonies que notre marine est appelée à peupler, à ravitailler, à défendre? M. de la Roncière ne l'a pas pensé. Parmi les établissements d'outre-mer dus à Richelieu et dont il a fait l'histoire dans son précédent volume (Antilles, Nouvelle-France, Guyane, Sénégal, Madagascar), il a signalé dans celui-ci ceux qui disparurent : la Compagnie des Iles de l'Amérique (1653), celle de la Nouvelle France (1663), la Nouvelle Guyenne qui, sous le nom d'Acadie, devint anglaise. Il ne manquera peut-être pas de lecteurs pour s'étonner du titre que M. de la Roncière a donné au chapitre où il enregistre ces pertes : *Effondrement de notre empire colonial*. Richelieu avait-il donc vraiment fondé un empire colonial, se demanderont-ils? Il faut répondre affirmativement si l'on considère qu'il

suffit rigoureusement pour constituer un établissement colonial d'une occupation militaire, d'une administration rudimentaire. Un pareil établissement ne deviendra sans doute une colonie que lorsque le pays occupé aura été peuplé par des émigrants de la métropole ou de l'étranger, lorsque se sera établi par suite un courant d'échanges entre la colonie et le dehors. On peut dire dès à présent que c'est l'absence de cet afflux spontané de population qui a déterminé principalement l'échec final de plusieurs de nos entreprises coloniales, mais cette circonstance met hors de cause le gouvernement de Richelieu comme plus tard celui de Colbert.

Richelieu avait toujours fait de la puissance sur mer une condition de la sécurité et de la suprématie de la France. Le premier moyen pour réaliser le programme qu'il présentait au Roi et à la reine-mère, le 13 janvier 1629, c'était « de se rendre puissant sur la mer qui donne entrée à tous les États du monde », et dans son *Testament politique* il fait sienne la recommandation d'Antonio Perez à Henri IV d'appliquer par dessus tout son attention à la mer non moins qu'à Rome et au Conseil. *Roma consejo y mar.* Ce n'est pas dans ce volume, c'est dans le précédent qu'il faut chercher les motifs de la faveur du cardinal pour la marine; on ne trouvera dans celui-ci ni le créateur de notre marine ni le fondateur d'un empire colonial. Ce qu'on nous en montre, c'est l'épreuve à laquelle la guerre ouverte avec l'Espagne va soumettre son œuvre maritime. Sur mer comme sur terre cette guerre commença par nous infliger des désastres. Tandis que l'invasion, faisant tomber nos places fortes démunies, Le Câtelet, La Capelle, Corbie, atteint la ligne de la Somme et affole Paris, les Espagnols surprennent les îles de Lérins et tout de suite les fortifient. Servi par des Français qui commandent et pilotent ses escadres, l'ennemi médite des entreprises sur Toulon et sur Marseille. Enfin, malgré les divisions dans le commandement, après des diversions contre Gibraltar et la Sardaigne, le gouverneur espagnol de l'île Sainte-Marguerite capitule le 6 mai 1637, les batteries de l'île Saint-Honorat sont enlevées d'assaut le 14. Les victoires de Gênes (1er septembre 1638), de Guétaria (22 août), de Cadix (22 juillet 1640), de Tarragone (4-6 juillet et 20 août 1641), de Barcelone (30 juin-2 juillet 1642) assurent, malgré la levée du siège de Fontarabie imputable à l'impéritie de Bernard de la Valette,

la supériorité maritime de la France. L'intégrité continentale de l'Espagne est entamée par le soulèvement du Portugal et de la Catalogne.

A la mort de Richelieu, c'est sa famille qui hérite du gouvernement de la marine; il se partage entre son oncle, son neveu et son petit neveu. L'intendance générale de la navigation échoit au premier, Amador de la Porte, grand prieur de France; le neveu, Armand-Jean de Maillé-Brézé, recueille la grande-maîtrise; le petit-neveu, Armand-Jean de Vignerot Du Plessis de Richelieu obtient le généralat des galères et la capitainerie des quatre galères de son grand-oncle. Ce ne fut pas sans résistance que le second, qui n'avait que vingt-trois ans, fut investi de sa charge et, pour vaincre cette résistance, il fallut l'intervention de son beau-frère[1], le grand Condé, qui lui-même devait l'ambitionner plus tard. Courte et brillante carrière que celle de ce neveu de Richelieu, tué à son bord devant Orbitello (1646) qu'il assiégeait après ses victoires de Carthagène (1643) et de Tarragone (1644). Ce qui avait conduit Armand de Maillé devant Orbitello, c'était un dessein de grande envergure qui ne visait à rien moins qu'à enlever à l'Espagne le royaume des Deux-Siciles, à réaliser contre elle la formation d'une ligue italienne déjà négociée par Richelieu, à placer le prince Thomas de Savoie sur le trône de Naples et à stipuler, dans le cas où par l'extinction de la branche aînée de sa maison il en deviendrait l'héritier, la cession de la Savoie et du comté de Nice. Cette politique italienne de Mazarin qui avec Henri de Guise tournera au roman, se réduisit assez vite à une diversion, mais par la prise de Piombino et de Porto-Longone elle aura ménagé une belle page à notre marine. Celle-ci va malheureusement commencer par la division et la défection une décadence qui sera favorisée ensuite par l'indifférence du pouvoir. La Fronde parlementaire oppose une flotte bordelaise à la flotte royale. Cette dernière réduit Bordeaux à merci (1649) et Louis XIV y fait son

[1] Parlant de la difficulté qu'éprouva Armand de Maillé pour obtenir la charge de grand-maître, M. de la Roncière écrit (p. 96) : « Il fallut l'énergique intervention du vainqueur de Rocroi, beau-père de sa sœur. » Il y a là une double confusion que je ne m'explique pas. Le grand Condé était le beau-frère d'Armand dont il avait épousé la sœur, Claire-Clémence de Maillé-Brézé. Le beau-père de la sœur du nouveau grand-maître était Henri de Bourbon, prince de Condé, père du grand Condé.

entrée le 5 octobre 1650. Mais en juin Piombino, puis Porto-Longone avaient capitulé et l'Espagne était rentrée en possession des présides de Toscane. La capitulation de Tortose, suivie en 1652 de celle de Barcelone, rend les Espagnols maîtres de la Catalogne. Le 11 septembre de la même année Dunkerque ouvrait ses portes à l'archiduc, et elle ne sera enlevée à l'Espagne six ans plus tard que pour être, en vertu du traité du 23 mars 1657, livrée à l'Angleterre. Mais voici venir le relèvement, l'essor, l'apogée. Colbert domine de sa personnalité sévère et ardente, anime de son infatigable patriotisme cette ascension de notre marine, dont l'auteur retrace avec verve la coopération dans les guerres européennes de 1665 à la mort du grand ministre (1684), dans l'expédition de Candie et les opérations contre les Barbaresques, dans la création de la Compagnie des Indes occidentales et de la Compagnie des Indes orientales.

Rien n'assure mieux l'existence d'une marine militaire puissante que le développement du commerce extérieur et de la marine marchande. Malheureusement notre commerce maritime avec l'étranger, qui devait sa principale importance à nos relations dans le Levant, avait beaucoup à souffrir de la piraterie barbaresque. Les griefs que celle-ci donnait à la France compromettaient plus que tout le reste — car ils n'étaient pas les seuls à les compromettre — nos rapports avec la Porte qu'elle avait tant à ménager à cause des privilèges qui nous étaient garantis par les capitulations et d'une alliance tellement naturelle contre un ennemi commun qu'elle résistait aux plus mauvais procédés, aux récriminations les mieux justifiées. Louis XIV ne voulait ni renoncer à cette alliance ni se relâcher de la protection du commerce français dans la Méditerranée ni même répudier dans l'héritage de ses ancêtres la mission de conduire un jour une croisade contre l'Islam. De là dans son attitude des équivoques, dont les intéressés n'étaient pas dupes, mais qui sauvaient du moins les apparences. C'est sous pavillon étranger, d'une façon indirecte et par des volontaires, que la France faisait la guerre aux régences barbaresques et au Grand Seigneur et c'est ainsi qu'elle prit part au secours de Candie. Il faut suivre dans M. de la Roncière le détail de ces campagnes contre les Turcs, dont nos marins prennent souvent l'initiative, qui ont un caractère individuel et privé, mais qui pourtant visent toujours au salut de ce boulevard de la Chrétienté; elles

mettent en relief des hommes de mer comme Neucheze[1], comme Valbelle, comme le chevalier Paul. Pour avoir raison des Barbaresques il fallait posséder sur la côte africaine une base navale. Le grand-maître Beaufort — l'amirauté, que la reine-mère s'était réservée pour ne pas la donner aux Condé, avait été attribuée aux Vendôme — s'engoua de Djidjelli (Gigeri). Un corps de débarquement s'y établit, mais fut bien vite obligé de l'évacuer. François de Vendôme prit sa revanche l'année suivante (1665) devant La Goulette et Cherchell. Une escadre détruite, trois navires de ligne et trois pavillons amiraux capturés, quatre-vingts canons tombés en notre possession, tel fut le prix de cette double victoire qui restaura notre prestige et nous valut le rétablissement du Bastion de France. Camouflés en vaisseaux neutres, nos corsaires donnent la chasse aux Turcs. Parmi eux se distinguent le chevalier d'Hocquincourt, Tourville, les chevaliers de Théméricourt. C'est sous l'étendard de Saint-Pierre qu'une flotte de vingt-cinq vaisseaux et brûlots, de seize galères et galiotes, commandée par le grand-maître Beaufort et par le général des galères Vivonne convoyèrent les transports qui, sous les ordres du duc de Navailles, débarquèrent à Candie (1669) un corps expéditionnaire de plus de sept mille soldats. L'attaque des lignes des assiégeants, le bombardement opéré par la flotte, si vigoureusement menés qu'ils fussent, n'en échouèrent pas moins contre de fâcheux accidents : Beaufort blessé disparut dans l'assaut, la retraite devint inévitable et le 5 septembre Morosini capitula. Ce désastre ne pouvait qu'empirer nos rapports avec les Barbaresques contre lesquels les hostilités ne cessèrent pas et avec la Porte auprès de laquelle Nointel négociait le renouvellement des capitulations.

Notre marine allait-elle, sinon faire preuve de plus de mordant, du moins obtenir contre un nouvel adversaire en Europe un meilleur succès? Son importance va grandir avec des guerres européennes dont l'enjeu ne sera rien moins que l'héritage des Habsbourg d'Espagne, d'abord amoindri de ses annexes (Pays-Bas, Franche-Comté), puis convoité dans le corps même de la monarchie. C'est ce que nous exposerons dans notre second article.

G. FAGNIEZ.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] M. de la Roncière orthographie Nucheze.

LE MUSÉE CONDÉ EN 1919.

M. Ernest Lavisse, président du Conseil des Conservateurs du Musée Condé, a lu le rapport suivant à la seconde assemblée trimestrielle tenue par l'Institut en 1920.

Mes chers Confrères,

Depuis la lecture du dernier rapport sur *Le Musée Condé*, le Conseil des Conservateurs a eu le grand chagrin de perdre un de ses membres. M. Georges Lafenestre avait succédé en janvier 1910 à M. Gruyer : il est mort le 19 mai 1919. Il aimait Chantilly, qu'il a célébré en de jolis vers. C'était un collègue charmant, riche de souvenirs qu'il aimait à conter. Il portait vaillamment sa vieillesse, bien qu'elle fût lourde d'infirmités. Chantilly gardera un affectueux souvenir à Georges Lafenestre. Pour lui succéder, l'Institut a nommé M. Henry Lemonnier, de l'Académie des Beaux-Arts. Je n'ajoute pas à son nom des paroles élogieuses qui seraient suspectes, car je suis l'ami de M. Lemonnier depuis l'année 1858, c'est-à-dire depuis soixante-deux ans.

* * *

Mon dernier rapport annonçait la reconstitution du *Musée Condé*. C'est chose accomplie aujourd'hui ; nos collections ont repris leurs places. Peintures, verrières, tapisseries, meubles d'art, livres, archives, tout est arrivé en état parfait : nous n'avons à regretter aucun accident, aucun dommage. Grâce au zèle de nos gardiens, quelques jours ont suffi à la réinstallation.

Le musée est de nouveau très fréquenté. Le dimanche de Pâques cette année, 300 personnes l'ont visité.

Le travail intellectuel va reprendre son activité ; il n'a d'ailleurs jamais été complètement interrompu.

Des lettres inédites de Catherine de Médicis, relevées par M. Macon dans nos archives, ont été publiées par M. Baguenault de Puchesse et utilisées par M. Mariéjol, de l'Université de Lyon, dans un livre excellent qui vient de paraître. Ces lettres font partie de la correspondance de M. de Gordes, lieutenant-général en Dauphiné, conservée à Chantilly en 30 volumes in-folio.

M. Émile Magne a publié l'an dernier la très curieuse correspondance, également conservée dans nos archives, du Grand Condé et de son fils, le duc d'Enghien, avec Marie de Gonzague, reine de Pologne. Toutes les semaines

de l'année 1660 à l'année 1667, une lettre partie de Chantilly porta des nouvelles et l'air du pays à la reine Marie, qui avait quitté la France en 1646 et ne devait pas y revenir.

Une de ces lettres avait été publiée par M. le duc d'Aumale dans son *Histoire des Princes de Condé*; elle est du duc d'Enghien, et datée du 18 septembre 1665; je ne résiste pas au plaisir de la citer :

Le roi revint hier de Versailles où il a été quatre jours. Le premier jour, il prit un daim, avec toutes les dames qui montèrent à cheval avec des justaucorps en broderie et des chapeaux; elles piquent le mieux du monde, et particulièrement Mlle de la Vallière avec une fille de Madame; elles ne quittent jamais les chiens, et il est impossible à un homme d'aller plus vite. Le lendemain, il y eut une comédie nouvelle, l'*Amour médecin*, qu'un comédien que l'on appelle Molière a faite; c'est un homme qui a autant d'esprit que l'on en peut avoir et qui, à l'exemple des anciens, dans toutes ses comédies se moque de tous les vices de son siècle. Il en a déjà fait de différentes sur plusieurs sujets; dans l'une il daube les femmes qui affectent un parler extraordinaire et une honnêteté ridicule, que l'on appelle les *Précieuses;* dans un autre endroit, il a parlé contre de certaines gens qui affectent un trop bel air à la Cour, contre d'autres qui aiment trop la chasse, contre de certaines gens qui font des pièces à tout le monde sous prétexte de la dévotion et que l'on connaît pour être des hypocrites. Il fait ces sortes de choses si délicatement que ceux contre qui il les fait ne les peuvent prendre pour eux, et tous les autres les reconnaissent. Dans cette dernière comédie, il attaque les médecins; il en fait venir quatre sur le théâtre, appelés à une grande consultation, où il les fait parler de toute autre chose que de la maladie du malade, et quand ses amis entrent, ils disent effrontément qu'ils ont consulté, et l'un opine à la saignée, et l'autre à la purgation; c'est d'ordinaire tout ce qu'ils disent. Il les fait si bien parler comme des médecins et dire tous leurs grands mots et prendre si bien leurs airs qu'il n'y a rien de plus plaisant à voir. Il y eut, ensuite de la chasse, un bal où les dames dansèrent avec ces sortes de veste que l'on porte depuis peu et des justaucorps; il n'y a rien qui leur sied mieux au monde, et elles ressemblent à des amazones: mais surtout Mlle de la Vallière se met si bien de cette façon que l'on ne peut s'imaginer rien de plus joli; elle a été extrêmement gaie à ce voyage, et aussi elle n'en a jamais eu tant de sujet....

Un an plus tard, le 1er octobre 1666, le duc d'Enghien écrit que le comte de Saint-Paul, le fils de Mme de Longueville, « est amoureux de Mme de Montespan; c'est une grande entreprise pour la première qu'il fait, je ne sais pas comment il y réussira; cet hiver nous produira des histoires ». Un mois après, le 5 novembre, il n'est plus question du jeune Longueville, mais du roi lui-même : « On veut dire à la Cour qu'il songe un peu à Mme de Montespan, et pour dire la vérité, elle le méritera bien, car on ne peut avoir plus d'esprit ni plus de beauté qu'elle en a ». Quant aux

« histoires produites par l'hiver », elles sont résumées dans une lettre du 4 mars 1667, où l'on voit que Mlle de la Vallière se défend bien contre la disgrâce prochaine : « Il y a eu mille intrigues à Versailles entre toutes les dames, mais il est impossible de les mander à votre Majesté, n'y ayant pas de sens à tous les démêlés ni de sujet; ce qui les aigrit dans le fond de leur cœur, c'est que toutes sont extrêmement jalouses de Mlle de la Vallière, et il y en a fort peu qui ne lui portent beaucoup d'envie.... »

Je m'excuse de ces longues citations, mais j'ai voulu montrer l'intérêt de cette correspondance.

Dans nos archives, M. le comte Ernest de Ganay a trouvé des documents qu'il a utilisés pour l'introduction et l'annotation d'un petit ouvrage du duc d'Harcourt, dont le manuscrit, longtemps cherché, a été trouvé à la Bibliothèque municipale de Caen. On n'en connaissait l'existence que par l'allusion qu'y a faite Gaillard en recevant le duc d'Harcourt à l'Académie française en 1789. C'est un *Traité de la décoration des dehors, des jardins et des parcs*.

M. Henry Martin vient de contribuer à mettre en valeur nos richesses d'art, en publiant un très joli volume sur les miniatures de Jean Fouquet, extraites du *Livre d'heures* d'Étienne Chevalier. De ces miniatures, quarante sont à Chantilly, deux au Louvre, une à la Bibliothèque nationale, une au *Musée britannique*. M. H. Martin les a reproduites toutes, avec un classement nouveau, suivant l'ordre où elles se trouvaient dans le manuscrit.

L'an dernier, j'informais l'Institut que notre confrère M. Bernier a fait un legs au Musée Condé. Malheureusement, des difficultés d'ordre judiciaire ont un peu retardé l'entrée en possession. Elle s'achève en ce moment. M. Macon a été appelé le 17 avril à Paris par MM. Tardit et Bertinot, exécuteurs testamentaires de M. Bernier, qui l'ont invité à choisir, outre les livres et objets nommément légués, tout ce qui lui paraîtrait digne d'entrer au Musée Condé. Comme il n'est pas possible de modifier l'aspect du Cabinet des Livres de M. le duc d'Aumale, M. Macon a émis l'idée, accueillie avec faveur par ces Messieurs, de consacrer au legs de M. Bernier un des salons réservés aux conservateurs au rez-de-chaussée du petit château. Il a demandé, et obtenu, qu'une grande bibliothèque-vitrine du salon de M. Bernier fût transportée à Chantilly, et il a fait une copieuse moisson des plus beaux livres; le libraire Leclerc va procéder ces jours-ci à l'emballage. La reliure ancienne et la belle gravure du XVIIIe siècle sont l'attrait principal de ce lot précieux, dont la valeur n'est certainement pas inférieure à 300 000 francs. MM. Tardit et Bertinot ont aussi donné le portrait

de Bernier peint par notre confrère M. Bonnat; il sera placé dans le même salon que les livres. Les exécuteurs testamentaires ont interprété avec une parfaite bonne grâce les pensées généreuses du donateur, et il convient de leur exprimer notre gratitude.

Le Musée Condé a fait une acquisition précieuse, avec l'autorisation de la Commission Administrative, qui a donné les fonds nécessaires pour l'achat de papiers qui avaient disparu du château en 1830, à la mort de M. le duc de Bourbon. Ces papiers ont été placés dans le fonds de l'Émigration.

* * *

Tels sont, pour le Musée Condé, les événements de l'année dernière. Mais je dois retenir un moment encore votre attention, afin d'accomplir un acte de justice.

M. Gustave Macon, conservateur-adjoint, a publié cette année un *Historique des seigneuries de Laversine et de Malassise*, situées entre Chantilly et Creil. C'est un travail, ajouté à vingt autres, dont l'ensemble sera une histoire complète du château et de ses alentours. Dans la livraison du *Journal des Savants* de janvier-février 1920, notre confrère M. Henry Lemonnier a justement loué l'œuvre de M. Macon : histoire locale, a-t-il dit, mais aussi histoire générale, histoire de France, puisque des châtelains comme Montmorency et le Grand Condé sont des personnages à grand rôle; puisque « ce petit coin, ces quelques lieues carrées dont Senlis fut longtemps la capitale, ont vu tous les grands événements de nos annales nationales, étant situées au cœur même de la vieille France, puisque enfin Chantilly tient une grande place dans notre art français » et qu'il est le seul château peut-être qui ait un moment rivalisé avec Versailles.

Mais le principal intérêt des travaux de M. Macon, dit encore M. Lemonnier, c'est qu'ils nous font pénétrer dans le détail de la vie de la contrée, dans la destinée de ces petits fiefs demi-seigneuriaux, demi-bourgeois, que les mariages, les successions, les heureuses ou fâcheuses fortunes accroissent, démembrent, reconstituent tour à tour, ou encore dans les humbles tenures paysannes, dans les rapports entre les seigneurs et les censitaires, entre les seigneurs laïques et le clergé, bref dans tout ce qui concerne le régime de la terre. Alors, une foule de petits faits précis font apparaître de façon saisissante la vie économique et sociale d'autrefois, expliquent en particulier le développement progressif, continu, de la petite propriété à côté de la grande, de la petite bourgeoisie rurale, au sein même du régime féodal.

Ce grand labeur n'occupe pas toute l'activité de M. Macon, il s'en faut. Pour lui, c'est un délassement. Il dresse le catalogue des archives, énorme travail très avancé. Il reçoit les visiteurs et leur fait avec une patiente complaisance les honneurs de la maison. Il est le collaborateur des travailleurs qui font des recherches dans nos archives, s'assied à côté d'eux dans la salle de travail, leur apporte les registres, les documents. Si l'on s'adresse à lui par lettre, la réponse ne se fait pas attendre; souvent elle contient des pièces copiées par lui. Enfin, il est le gardien et le surveillant attentif des collections, du mobilier, de tout. On se demande comment il peut suffire à tant de besognes.

C'est un strict devoir pour les Conservateurs du Musée Condé d'exprimer devant l'Institut réuni les sentiments de grande estime que leur dictent les services vraiment exceptionnels de leur collègue M. Macon.

LIVRES NOUVEAUX.

G. Dottin, *La langue gauloise.* Un vol. in-8. Paris, Klincksieck, 1918.

Ce que nous savons de la langue gauloise est encore bien peu de chose; néanmoins de grand progrès ont été réalisés depuis un demi-siècle dans la connaissance du parler de nos lointains aïeux : c'est l'état actuel de la science que M. Dottin s'est proposé de mettre sous nos yeux.

Il commence par exposer les tâtonnements auxquels ont donné lieu les essais des savants qui, depuis le xvi[e] siècle, ont abordé la question. Leurs erreurs et leurs fantaisies sont aisées à expliquer. Il fallait, pour pouvoir arriver à des solutions quelque peu sérieuses, commencer par établir une classification des langues celtiques, ce qui ne s'est fait qu'au début du xix[e] siècle. Dès lors la voie était tracée; il suffisait de la suivre en se conformant aux lois de la grammaire comparée qui, elle aussi, se créait vers cette époque.

Les données qu'il nous est possible de recueillir sur le parler gaulois nous viennent de plusieurs sources. Tout d'abord, quelques mots celtiques et quelques noms propres nous sont fournis par les langues des différents pays de l'Europe et même de l'Asie où les Gaulois fondèrent des établissements; nous en trouvons pareillement chez les écrivains grecs et latins, depuis les prédécesseurs de César jusqu'aux scholiastes de basse-époque, comme aussi dans les inscriptions latines de France, longues ou brèves, textes funéraires ou marques de potiers; nous en trouvons surtout dans les inscriptions gauloises, qui seraient d'une valeur inappréciable s'il était aussi facile de les comprendre que de les lire. A ce propos, M. Dottin donne sur la nature et la classification des inscriptions gauloises des renseignements abondants et montre nettement quelle peut être leur utilité pour le présent et où cette utilité s'arrête; ce que nous pouvons en tirer pour connaître le vocabulaire, la déclinaison, la conjugaison et les différents

phonétiques caractéristiques de la langue.

Dans un autre chapitre, M. Dottin a esquissé une histoire de ce celtique de Gaule, qui régna en maître dans notre pays jusqu'à la défaite de l'empire arverne, mais que le latin y remplaça peu à peu sans parvenir à l'expulser complètement du parler populaire, si bien qu'on en retrouve encore des traces dans les langues romanes.

Tels sont les éléments où l'on peut puiser pour la connaissance de la langue gauloise; pour en pousser l'étude scientifique, il est nécessaire de la comparer avec le vieux celtique insulaire et avec les deux idiomes nés de lui, le gaélique et le brittonique; c'est ce que M. Dottin a fait dans différents paragraphes très instructifs où il fixe les traits généraux de la grammaire gauloise, la composition des mots, la déclinaison, la conjugaison et la syntaxe, telle, du moins, que l'on peut l'entrevoir.

La deuxième partie du livre donne un recueil des inscriptions gauloises connues, y compris le calendrier de Coligny. La troisième est constituée par le glossaire des mots gaulois, reconnus tels, qui remplace avec avantage les listes de noms gaulois dressées jusqu'à présent par différents érudits. Le manuel de M. Dottin est un modèle de précision, d'érudition et de prudence; il restera un instrument de travail digne de toute confiance.

R. Cagnat.

Giuseppe La Mantia, *Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia Pietro I, Giacomo, Federico II, Pietro II e Ludovico, dalla Rivoluzione Siciliana del 1282 sino al 1355, con note storiche e diplomatiche. Vol. I (Anni 1282-1290)*. Un vol. in-4°, ccxv et 698 p. Palermo, Scuola Tip. « Boccone del Povero », 1917.

L'érudit M. Giuseppe La Mantia, si connu par tant d'ouvrages sur la Sicile au moyen âge, a entrepris de nous donner une histoire diplomatique des souverains aragonais qui ont dominé sur la Sicile, depuis le « Vespro Siciliano » jusqu'en 1355. C'est une belle entreprise et qui a nécessité la présence de M. La Mantia aux archives de la couronne d'Aragon à Barcelone.

Dans une introduction, qui ne compte pas moins de 215 pages, M. La Mantia examine toutes les questions diplomatiques et historiques se référant à cette époque. Nous remarquons la dissertation sur l'expression de *Vespro Siciliano*, qui signifie une défaite aux sons des cloches de guerre, et non pas les *vêpres*, dans le sens attaché à ce mot, attendu que le massacre des Français ne se passa pas partout vers la fin de la journée, le 30 mars 1282. Au commencement de la préface, je note l'interprétation donné aux vers de Dante (*Purg.* III, 115-6) : *genitrice Dell'onor di Cicilia e d'Aragona*, d'après laquelle Constance d'Aragon n'aurait pas été appelée *genitrice* pour avoir donné le jour aux rois Frédéric et Jacques, mais seulement au sens moral de *créatrice de la gloire* des règnes de Sicile et d'Aragon. J'ai discuté ce passage-là — et M. La Mantia est tout à fait excusable de ne pas en avoir eu connaissance — dans le *Bulletin italien*, t. III, p. 143, où je disais qu'*onor* avait ici, non pas une signification morale, mais un sens juridique, comme il l'a en provençal, qui prête au mot *onor* la signification de « terre, domaine, patrimoine ». Par conséquent la

phrase : *mia belle figlia, genitrice dell' onor di Cicilia e d'Aragona* doit être interprétée par « ma belle Constance, d'où est issu le domaine royal de Sicile et d'Aragon », ou bien « ma belle Constance, qui a donné le jour à ceux qui régissent aujourd'hui ce domaine, ces deux royaumes ».

Sur la question : si la révolution de 1282, à Palerme, a été soudaine ou si elle a été le résultat d'une conjuration, M. La Mantia cite la chronique de San Juan de la Peña, édit. de Saragosse, 1876, qui, d'après les recherches de D. Eduardo González Hurtebise, aurait été écrite par le roi Pierre IV : « Mandat igitur statim nuntiis ut repatriarent, seque rege Carulo Siculi nullam exibeant servitutem, quin potius rebellionem incitent et faciant contra ipsum, tanquam eorum terrarum occupatorem iniustum, promittens se esse cum eis in brevi, Domino suffragante. Ob quod nuntii, facti immodice ilares, in Sicilian revertuntur, et contra regem Carolum rebellionis stimulum Sicili scitant incunctanter ». Dans un manuscrit de la Chronique de San Juan de la Peña, Nouv. acq. lat. 1684, de la Bibliothèque Nationale, il y a, au folio XXXVIII, *excitant* au lieu de *scitant*, qui est préférable à celle de l'édition de Saragosse, 1876, et comme ce manuscrit est l'un des plus importants de la chronique, on peut suivre cette leçon (*La chronique de San Juan de la Peña* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV, p. 97-100).

A la page 231, nous avons, sous le numéro CXXV, un document faux : le roi Pierre I concède à Arnaud de Rocabert, vicomte du château de Rocabert et majordome d'Aragon, le château de Cammarata en Sicile, venu avec cent cinquante hommes d'armes pour l'acquisition du nouveau royaume de Sicile. C'est Filadelfo Mugnos qui l'a imprimée dans son *Teatro genealogico delle famiglia nobili di Sicilia*, Palermo, 1647, t. III. « Le discrédit de Mugnos est suffisamment établi, qui mêlait à ses travaux des notices inexactes et inventées, sans parler des documents faux, pour satisfaire l'orgueil et les ambitions des nobles de son temps. » Selon M. La Mantia, aucun des Rocaberti n'est mentionné dans les documents de Sicile, et la fausseté de l'acte publié par Filadelfo Mugnos, d'origine espagnole, ressort du style étrange du document, de divers Rocaberti, qui y sont mentionnés, et, qui ont été pris dans quelque ancienne généalogie et de la descendance de ce lignage « ex regia stirpe gotorum regum Hispaniæ ». Encore aujourd'hui les Rocaberti sont seuls à se dire : *por la gracia de Dios*, et se distinguent de toute la grandesse d'Espagne, et quant à Filadelfo Mugnos, on sait de quel prestige jouissent encore dans la société sicilienne les noms patronymiques catalans accolés à ceux des principautés italiennes. Il n'y a qu'à lire le curieux roman de F. di Roberto, intitulé *I Viceré* (Palermo, 1894), pour se rendre compte de cette gloire du généalogiste espagnol.

Tous les documents imprimés dans ce *Codice diplomatico* l'ont été avec le plus grand soin, et M. La Mantia a bien mérité de la période catalane, qui a régné en Sicile pendant près d'un siècle. A. Morel-Fatio.

Cornelis van Arendonk. *De Opkomst van het zaidietische Imamaat in Yemen*. Un vol. in-8°, XVI-348 + 6 p. Imprimerie ci-devant E. J. Brill, Leyde, 1919.

Le voyageur danois Carsten Niebuhr, débarquant au Yémen au milieu du XVIIIe siècle, trouvait installée à Sanaa, capitale de ce pays, une dynastie Zéïdite. Qu'est-ce que les Zéïdites? Des Chi'ïtes, incontestablement, c'est-à-dire de ces musulmans qui, rejetant le *consensus* de la communauté islamique et la dévolution du pouvoir politique aux trois premiers khalifes, successeurs du prophète, croient que 'Ali, gendre de Mahomet, aurait dû lui succéder en qualité de chef de l'État créé à Médine au commencement du VIIe siècle de notre ère. On savait qu'ils tirent leur nom de Zéïd, fils d''Ali Zéïn-el-'Âbidin, fils lui-même d'el-Hoséïn, l'infortuné fils d'Ali et de Fâtima, tombé les armes à la main sur le champ de bataille de Kerbélâ; que ce Zéïd s'était révolté contre le khalife oméyyade Hichâm, fils d''Abd-el-Mélik ben Merwân, et avait péri dans un combat près de Koûfa, en l'an 739 ou 740; que son fils Yahya avait soulevé la population du Djouzdjân en Perse, sous le khalifat de Wélîd II, et que son entreprise avait échoué d'une manière désastreuse à la suite d'une défaite où il avait trouvé la mort, dans l'automne de 743. Il était surprenant de retrouver au Yémen, bien loin de la Babylonie et de la Perse, des partisans de la famille d''Ali groupés autour d'un descendant du gendre du prophète, ayant fondé un État qui, avec des fortunes diverses, s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Or, les documents étaient insuffisants pour constituer l'histoire des débuts de cet État, car les historiens, absorbés par les graves événements, guerres civiles et fondations d'empires, qui bouleversèrent alors l'Orient conquis à la nouvelle religion, avaient singulièrement négligé le Yémen, resté, de par sa configuration géographique, en dehors de ces immenses mouvements. Ce n'est que récemment qu'on a pu voir les bibliothèques d'Europe s'enrichir de manuscrits arabes rapportés de ces régions par les explorateurs, parmi lesquels on peut citer Glaser, et les érudits fouiller la nouvelle mine qui s'ouvrait à leurs recherches. C'est grâce à cet appoint que M. C. van Arendonk, le dévoué rédacteur de l'*Encyclopédie de l'Islam*, a pu écrire la thèse de doctorat de l'Université de Leyde qui constitue le volume que nous avons sous les yeux, et qui est rempli de faits entièrement nouveaux.

Parmi les sources inédites utilisées par le savant néerlandais, il convient de citer la biographie de l'Imâm El-Hâdî, renfermée dans un manuscrit arabe du British Museum; l'auteur était lui-même de la famille d''Ali et se nommait 'Ali ben Mohammed ben 'Obaïd-allah el-'Abbâsî. En 285 de l'hégire (898 A. D.), il quitta Médine pour le Yémen, où il entra au service de l'imâm dont il écrivit l'histoire. C'est donc un document contemporain de toute première valeur; mais il n'est pas le seul à avoir été mis à contribution. Nous citerons encore trois manuscrits de la collection Schefer acquise par la Bibliothèque nationale : le *Bahdjat-ez-Zaman* d''Abd-el-Bâqi el-Qorachî, le *Târîkh-el-Mostancir* d'Ibn-el-Modjâwir, l'anonyme n° 5982 attribué à El-Lahdjî; en outre, dans l'ancien fonds, l'histoire d'El-Djanadî utilisée par Kay dans son histoire du Yémen; à la bibliothèque de Munich, un des textes rapportés par Glaser, *El-Hadâïq el-Wardiyya* de Hamîd ben Ahmed el-Hamdânî; l'*Ifâda* de la bibliothèque de Leyde, d'autres encore de Leyde, d'Oxford, de Berlin et même

de Constantinople (Sainte-Sophie, manuscrit signalé par M. P. Casanova dans le *Journal asiatique* de 1912). On peut dire que M. van Arendonk s'est entouré de tous les moyens d'information possibles.

Après avoir exposé dans une introduction très documentée comment s'est formée la *chî'at 'Alî* (la « coterie » d''Ali, c'est de ce mot *Chi'a* que vient l'expression de Chi'ite qui désigne ses partisans), l'auteur étudie les aventures de cet Yahya ben el-Hoseïn, petit-fils d'El-Qâsim ben Ibrâhîm, né en 245 (859) à Médine, qui fut proclamé imâm sous le titre d'El-Hâdi ila 'l-Haqq « celui qui dirige vers le Droit », après avoir lutté contre les Qarmates. Un document singulier, et d'une importance considérable au point de vue du droit musulman, (le texte arabe en est d'ailleurs donné en appendice) est un compromis intervenu entre lui et les tributaires (juifs et chrétiens) de Nedjrân, auxquels l'imâm voulait enlever tous les biens qu'ils avaient acquis depuis l'origine de l'islamisme, en ne leur laissant que ceux qu'ils avaient possédé du temps du paganisme. La raison de cet acte arbitraire était que ces tributaires avaient successivement acquis les biens dont les musulmans étaient propriétaires et avaient — légitimement il est vrai — dépossédé ceux-ci. Mais cet essai de confiscation fit crier, et l'imâm consentit à un arrangement, sur la base d'un impôt sur le capital d'un neuvième (11,11 o/o) une fois payé. L'idée d'un dixième avait été rejetée pour éviter toute confusion avec l'impôt coranique de la dîme, perçu des seuls musulmans

La masse de textes étudiés par l'auteur nous fait espérer qu'il ne s'en tiendra pas là et étudiera successivement l'histoire de ces Zéïdites, qui ont pour nous l'attrait de l'inconnu et de l'inédit.

Cl. Huart.

Jean Ebersolt. *Constantinople byzantine et les Voyageurs du Levant.* — Un vol. in-8°, 281 p., 58 grav. et des tables. Paris, Éditions Leroux, 1919.

Il serait injuste de vouloir juger le livre de M. Ebersolt à un autre point de vue que celui du public auquel il est destiné. Or il fait partie d'une collection d'ouvrages de vulgarisation dont les lecteurs ne sont pas les mêmes que ceux de nos comptes rendus.

Toutefois, il est curieux de constater que, si quelques réserves étaient indiquées, elles ne viendraient pas des archéologues. Tout au plus regretteraient-ils la présentation matérielle du livre, où le tirage de bons clichés sur mauvais papier s'est ressenti des difficultés actuelles. Il se trouve que les illustrations les moins bien venues sont celles qui, faisant partie de la collection particulière de l'auteur, offrent un intérêt scientifique du premier ordre. Elles font connaître un état présent des ruines et des détails de construction ou d'architecture que M. Ebersolt a eu la peine et le mérite d'étudier lors de ses missions à Constantinople. A cette époque, toute autorisation de recherches se heurtait à tant de difficultés qu'elle n'était qu'un espoir lointain, précaire, et toujours déçu. Espérons qu'à la faveur des événements issus de la guerre, elle deviendra une réalité prochaine : il serait juste que celui qui a si longuement et si méthodiquement préparé des fouilles sur le site de Byzance en fût le premier bénéficiaire.

Le but principal du livre est de

montrer, par une série complète de références et de preuves, quel profit on peut tirer de tant de récits ignorés, négligés ou inaccessibles, que nous ont laissés des générations de voyageurs. Bien qu'un petit nombre d'entre eux aient été des savants, et qu'aucun n'ait été un archéologue, ils nous amènent, par leurs renseignements qui se vérifient, se détruisent ou se complètent, à une meilleure connaissance de la ville byzantine. Posséder le détail de leurs remarques, les trouver classées, discutées et mises en valeur, est un profit non seulement pour les fouilleurs éventuels, mais même pour les visiteurs intelligents. La nouvelle Constantinople doit s'attendre à attirer et à retenir beaucoup des uns et des autres.

Ces pèlerins modernes, qu'ils soient des professionnels de la science ou seulement des touristes, trouveront dans le livre de M. Ebersolt une leçon ou un intérêt. Lu dans le silence du cabinet, il vaudra comme une sorte de manuel théorique : il pourra servir de guide pratique, s'il est feuilleté sur place dans la solitude des ruines ou parmi le bruit quelquefois hostile de la cité turque.

A ce dernier point de vue, il se pourrait que le plan de l'ouvrage parût un peu décevant au public non spécialiste. Celui-ci eût peut-être préféré, comme plus vivante et mieux adaptée à ses goûts, la méthode qui aurait consisté à instituer sur le site de Byzance une sorte de promenade où la foule des visiteurs modernes aurait pour ainsi dire emmené avec elle le curieux cortège des pèlerins d'autrefois. Devant chaque édifice, devant chaque emplacement connu ou présumé d'une ruine disparue, on aurait demandé à chacun ce que jadis il a vu; on l'aurait félicité ou blâmé de son enquête; on en aurait approuvé, contredit ou modifié les résultats.

Au lieu de cela, M. Ebersolt a préféré faire subir à chaque voyageur, pris isolément et à son tour de date, un minutieux interrogatoire où les mêmes noms et les mêmes détails se répètent ou se complètent à propos de chaque monument successif. Les deux méthodes peuvent se justifier, et la seconde n'a rien qui puisse déplaire aux savants, plus sensibles à la précision qu'à l'agrément. Toutefois, dans une œuvre surtout vulgarisatrice, la chronologie — puisque seule elle est admissible en pareille matière — gagnerait peut-être en intérêt général si elle était celle de l'édifice lui-même plutôt que celle des personnages qui successivement l'ont vu et étudié.

L'être véritablement vivant, donc intéressant, c'est la ruine. Les voyageurs ne sont que les témoins, utiles mais secondaires, des différentes phases d'une vie monumentale, dont leurs récits font retrouver la continuité et deviner la primitive splendeur.

Georges Seure.

P. Miguélez. *Catálogo de los Códices Españoles de la Bibliotheca del Escorial*. T. I. *Relaciones históricas*. Un vol. in-8 de xlvii-363 p. et 4 pl. Madrid, Imprenta Helénica, 1917.

La publication des manuscrits appartenant à la Bibliothèque du monastère royal de l'Escorial est le complément de l'œuvre entreprise par les Pères Augustins lorsqu'ils éditèrent le Catalogue des manuscrits latins de cette bibliothèque. L'œuvre du P. Miguélez est consacrée exclusivement à l'édition du catalogue des récits historiques conservés dans

ce dépôt et appartenant aux XIVe, XVe et XVIe siècles. On y trouvera l'inventaire des lettres de Charles-Quint et des pièces curieuses, encore inédites comme le *Diario autografo de viajes de Gonzalo Perez*, secrétaire de Charles-Quint, et la liste complète des pièces laissées par les chroniqueurs du XVIe siècle, *Florián de Ocampo*, *Bernabé del Busto*, *Perez de Castro* et *Ambrosio de Morales*. Ces pièces, dont beaucoup sont inédites, ou fort mal publiées, présentent un grand intérêt pour les historiens. Pages 206-216, on trouvera d'utiles indications sur le fameux *Codicé de Michoacán*, document important pour les Américanistes. Enfin, le catalogue se termine par un dépouillement très précis qui permet de se guider facilement à travers les fameuses *Relaciones histórico geográficas de los pueblos de España*, écrites sur l'ordre de Philippe II. Trois tables placées à la fin du volume donnent : 1° une liste des *códices* par ordre chronologique renvoyant au numéro de classement des *relaciones* dans le présent catalogue; 2° la même liste classée par ordre alphabétique; 3° une liste des auteurs et des titres des anonymes. Les Relations historico-géographiques de Philippe II ont une table à part.

RAYMOND LANTIER.

DAVID MAYDOLE MATTESON. *General Index to papers and annual reports of the American historical association 1884-1914*. In-8, Washington, Government printing office, 1918.

L'*American historical association* a surtout consacré son activité à l'étude de l'histoire moderne et principalement à celle de l'histoire de l'Amérique; néanmoins elle a publié un certain nombre de travaux sur l'histoire de l'antiquité et du moyen âge. Cet index général des publications qu'elle a mise au jour depuis trente ans pourra donc être utile aux archéologues et aux médiévistes.

H. D.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

Edward Bell, *Hellenic architecture* : its genesis and growth. In-8, 205 p., pl. London, Bell, 1920.

Tenney Frank, *An economic history of Rome*. In-8, Ballemare, John Hop kim, 1920.

(William Ross) Hardie, *Res metrica*. An introduction to the study of greek and roman versification. In-8, 287 p. Oxford Press, 1920.

E. G. Harman, *The birds of Aristophanes*. Considered in relation to Athenian politics. In-8, 143 p. London, Arnold, 1920.

G. M. A. Richter, *Catalogue of engraved gems of the classical style*. In-8, 301 p. Metropolitan Museum of Art, N. Y., 1920.

Syria, *revue d'art oriental et d'archéologie*, publiée sous le patronage du Haut Commissaire de la République française en Syrie. T. I, fasc. 1, Paris, Geuthner, 1920.

MOYEN AGE.

C. G. Botha, *The french refugees at the Cape*. In-8, 179 p., pl. Cape-Town, Cape Times, 1919.

B. de Chantérac, *Les assemblées de*

notables dans l'ancienne France. Paris, Tenin, 1919.

Abbé Guise, *Saint Sigisbert, roi d'Austrasie (630-656).* In-18, x-182 p. Paris, J. Gabalda, 1920.

J. Mathorez, *Les étrangers en France sous l'Ancien régime.* T. I. In-8, VIII-439 p. Paris, E. Champion, 1919.

E. L. de Kerdaniel, *Un rhétoriqueur : André de la Vigne* (Bibliothèque du XVe siècle. XXII). In-8, 143 p. Paris, E. Champion, 1919.

George O'Brien. *An essay on mediaeval economic teaching.* In-8, VIII-242 p. London, Longmans, 1920.

Joseph Bauer. *Die Zerstörung von Kirchen und Kunstdenkmälern an der West front.* In-8, XV-133 p. Freiburg, Herdersche Verlagshandlung, 1917.

A. Vallence, *Old crosses and lychgates.* In-8, 216 p., pl. London, Batsford, 1920.

ORIENTALISME.

J. D. Anderson, *A manual of the Bengali language.* In-8, XVIII-178 p. Cambridge, University press, 1920.

H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères.* In-8, 448 p. Alger, J. Carbonel, 1920.

H. Basset, *Le culte des grottes au Maroc.* In-8, 132 p. Alger, J. Carbonel, 1920.

P. N. Bose and H. W. B. Moreno, *A hundred years of the Bengali Press.* Being a history of the Bengali newspaper from their inception to the present day. In-8, 129 p. London, Luzac, 1920.

H. de Castries, *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc.* Archives et bibliothèques des Pays-Bas. Tome V (Publications de la section historique du Maroc). In-4, XXVIII-655 p., pl. Paris, E. Leroux, 1920.

Corpus inscriptionum semiticarum... Pars quarta, inscriptiones himyariticas et sabaeas continens. Tomus II. Fasciculus tertius. In-4, p. 193-300. Paris, C. Klincksieck, 1920.

S. Flury, *Islamische Schriftbänder Amida-Diarbekr. XI Jahrhundert.* Anhang Kairuan, Mayyafariqin, Tirmidh. Mit 20 Tafeln und 16 Textabbildungen. In-4, 51 p. London, Luzac, 1920.

W. H. Holmes, *Handbook of Aboriginal American antiquities.* Part 1. — Lithic industries. In-8, 397 p. Govt. Printing office, Washington, 1920.

L. Homburger, *Étude sur la phonétique historique du Bantou.* In-8, VIII-396 p. London, Luzac, 1920.

Kharosthi inscriptions, discovered by sir Aurel Stein in Chinese Turkestan. Part I, text of inscriptions discovered at the Niya site, 1901 ; transcribed and edited by A. M. Boyer, E. J. Rapson and E. Senart. In-4, 153 p., pl. Oxford, Clarendon Press, 1920.

Ch. B. Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam (1592-1820).* Étude sur les premiers rapports des Européens et des Annamites et sur l'établissement de la dynastie annamite des Nguyên. Préface de M. Henri Cordier. In-8, XIV-419 p. Paris, Plon, 1920.

Praktana - Vimarsa - Vichakshana, Rao Bahadur, R. Narasimhachar, *Lakshmidevi Temple at Doddagaddavalli.* In-8, pl. Govt. Book Depôt (Bangalore), 1920.

Quatorze sculptures indiennes de la collection Paul Mallon décrites par Victor Goloubew. In-4, Paris, 58, Bd Flandrin.

Sayings of Sri Ramakrishna Paramahamsa. Reprinted from the third Brahmavadin. In-8, 170 p. Sons of India, 1920.

Topographical list of the inscriptions of the Madras presidency (Collected till 1915). With notes and references by V. Rancacharya. 3 vol. Supt. Government P. (Madras).

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

14 mai. M. S. Reinach lit une note de M. Cumont sur les découvertes récentes faites à Rome, notamment au Palatin, par M. Boni. Près de la Porta Maggiore, au Viale Manzoni, on a découvert des caveaux funéraires ornés de stucs et de peintures : on y voit douze grands personnages vêtus d'une toge blanche, bordée d'un *clavus* de pourpre. La voûte est ornée de plusieurs figures du type du Bon Pasteur; mais on hésite à qualifier ces peintures de chrétiennes parce que, dans quelques scènes, sont représentés des personnages nus. Une chambre voisine est décorée d'une mosaïque donnant les noms des défunts (IIIe siècle).

— M. Clermont-Ganneau communique une inscription palmyrénienne gravée sur une borne milliaire. Elle fait connaître que le roi Odeinat avait reçu de l'empereur le titre de « corrector totius provinciæ ».

21 mai. M. Bénédite fait une communication sur le groupe d'Amon protégeant le roi Toutan Khamon, acquis récemment par le Musée du Louvre.

— M. Antoine Thomas lit une note sur le nom d'un écart de la commune de Colondannes (Creuse), qu'une charte d'environ 1080 appelle *Podium Artus* et qui s'écrit aujourd'hui *Pertu*. Il voit là un écho de la célébrité du roi Arthur, que l'histoire ou la légende représente comme ayant régné sur les Bretons d'Outre-Manche au VIe siècle et que les troubadours et les trouvères ont rendu populaire parmi nous.

28 mai. M. Diehl fait une communication sur certains édifices byzantins récemment dégagés à Constantinople à la suite des incendies de 1911 et 1919 : construction à trois étages qui pourrait avoir fait partie des appartements privés impériaux, constructions qui semblent avoir appartenu au palais de Daphné et à l'Église du Seigneur.

— M. Paul Monceaux entretient l'Académie d'un petit monument découvert en 1919 et conservé au Musée de Lambèse. C'est une pierre sur la face supérieure de laquelle est scellée une croix grecque en bronze portant ces mots *Antiqua* et *Postiqua*, graphies populaires des mots *antica* et *postica*. Il explique le sens qu'avaient ces deux termes dans la langue des arpenteurs.

— M. Camille Jullian fait une communication sur le grand nombre de théâtres qui ont existé dans la Gaule romaine. Il estime ce nombre égal ou même supérieur à un millier. Il y avait des théâtres dans les chefs-lieux des *civitates*, qui étaient au nombre de cent quatre, dans les simples chefs-lieux de *pagi*, comme Alesia, dont le chiffre était de quatre ou cinq cents, dans des points ordinairement inhabités, lieux de pèlerinages ou de mar-

chés comme Champlieu, près de Compiègne. Il existait en outre des théâtres en bois qui n'ont pas laissé de vestiges. Enfin il n'est pas aventuré de supposer que certaines grandes *villæ* seigneuriales gallo-romaines contenaient des théâtres privés.

11 juin. M. Clermont-Ganneau étudie le texte d'une inscription grecque découverte au cours des fouilles entreprises en 1913 par le capitaine Weill à Jérusalem; cette inscription, qui date du IVe siècle avant notre ère, est relative à la fondation d'un temple et d'un asile pour les étrangers.

18 juin. M. Monceaux étudie et commente la légende de Saint-Jérôme qui se trouve dans le *De Miraculis*.

— M. Théodore Reinach présente quelques remarques sur l'inscription grecque trouvée sur l'emplacement de la cité primitive de David à Jérusalem et que M. Clermont-Ganneau a étudiée au cours de la précédente séance.

— M. René Cagnat donne lecture du rapport du P. Delattre sur l'état actuel des fouilles de la basilique dite de Sainte-Monique à Carthage.

25 juin. M. Ch.-V. Langlois fait une lecture intitulée : « l'esprit de Gui » (*de spiritu Guidonis*). On ne connaissait jusqu'ici qu'une rédaction de cet opuscule célèbre, qui fut lu dans toute l'Europe, en latin et en langue vulgaire, jusqu'en plein XVIe siècle. Il en étudie la source, jusqu'ici presque inconnue, qui est un procès-verbal de conversation entre Jean Gobi, prieur des dominicains d'Alais, et l' « esprit » d'un certain Gui du Tour, bourgeois de cette ville, en décembre 1323 et janvier 1324; il examine : 1° les conditions où ce procès-verbal a été dressé; 2° la provenance de la rédaction remaniée, celle qui eut un grand succès, et les intentions de l'auteur.

2 juillet. M. Salomon Reinach étudie un petit recueil de controverses en grec dorien, les *Dialexeis*, qui n'ont encore été traduites en aucune langue moderne. C'est l'œuvre d'un sophiste contemporain de Platon qui devait être familier avec les sophistes célèbres de la fin du Ve siècle. M. Salomon Reinach croit qu'il enseignait vers l'an 400 en Sicile et que les opuscules qui nous sont parvenus sont ses notes de cours.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Le *prix Volney* est ainsi partagé : 1500 francs à M. Albert Cuny pour son mémoire manuscrit intitulé « Études prégrammaticales sur le domaine des langues indo-européennes et chamito-sémitiques »; 500 francs à M. Gaston Esnault pour son ouvrage intitulé « le Poilu tel qu'il se parle ».

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie a reçu le 8 juillet M. le général Lyautey, qui a lu un discours sur la vie et les œuvres de M. Henry Houssaye, son prédécesseur. Mgr. Duchesne, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. PAUL LEJAY, membre ordinaire de l'Académie, est décédé à Paris le 13 juin 1920.

Le *Journal des Savants* perd en lui un ancien et fidèle collaborateur.

M. l'abbé Lejay y analysa régulièrement les communications présentées aux Académies d'Allemagne et d'Autriche ainsi que les travaux publiés par l'École britannique d'Athènes. Il y rendit compte des livres nouveaux concernant la littérature latine. Il nous donna enfin des études développées telles que *Properce et l'astrologue*, 1915, p. 492, *les Élégies romaines de Properce*, 1916, p. 215, 261, 297.

Élections. M. Pierre PARIS a été élu le 11 juin membre libre en remplacement de M. Dieulafoy, décédé.

— L'Académie a présenté à la chaire d'arabe maghrébin de l'École des Langues orientales vivantes, en première ligne, M. William MARÇAIS, en deuxième ligne, M. Alfred BEL.

Le 1er *prix Gobert* a été maintenu à M. Ferdinand Lot, le 2e prix à M. Barrey.

Le *prix de Courcel* (2 400 fr.) est attribué à M. Tourneur-Aumond, pour son ouvrage : *L'Alsace et l'Alémanie. Origine et place de la tradition germanique dans la civilisation alsacienne.*

Le *prix Saintour* est ainsi partagé : 1 500 francs à M. Langfors, pour son édition du *Roman de Fauvel*; 1 000 francs à M. Ebersolt pour *Constantinople byzantine* et *Mélanges d'histoire et d'archéologie byzantines* : 500 francs à M. Goulven pour *L'Établissement des premiers Européens à Mazagan* et *La place de Mazagan sous la domination portugaise.*

Le *prix Le Joest* (2 000 fr.) est attribué à M. Laurent pour *l'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886* et *Byzance et les Turcs Seljoucides dans l'Asie occidentale jusqu'en 1081.*

Le *prix du Budget* (2 000 fr.) est attribué à M. Villeneuve, pour son édition des *Satires de Perse.*

Prix Delalande-Guérineau. Il est attribué, sur les arrérages de cette fondation, deux encouragements de 500 francs, l'un à M. l'abbé Michel Feghali pour ses *Études sur les emprunts syriaques dans les parlers du Liban*, l'autre à M. J. Macler, pour sa traduction de l'arménien de l'*Histoire universelle par Étienne Asolek de Taron.*

Le *prix Bordin* (2 000 fr.) est attribué à M. Jean Lesquier pour son ouvrage intitulé : *l'Armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien;* en outre deux récompenses de 500 francs chacune sont attribuées à M. Keramopoulos pour son ouvrage : *Thebaika* et à M. Paul Regard pour sa *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament.*

Le *prix Prost* (1 200 fr.) est décerné à M. Louis Schaudel pour son ouvrage : *Les comtés de Salm et l'abbaye de Senones aux XIIe et XIIIe siècles.*

Prix Fould. Deux récompenses, l'une de 2 000 francs, l'autre de 1 000 francs sont accordées la première à M. Gabriel Millet, *l'Ancien art serbe*, la seconde à M. l'abbé Hardy, *La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux.*

Fondation Pellechet. Sont accordées une subvention de 10 000 francs à l'église de Saint-Sauveur en Puisaye (Yonne), et une subvention de 3 000 francs à l'église de Chemilly-sur-Serein (Yonne).

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1920.

LA CIVILISATION CARTHAGINOISE.

STÉPHANE GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, IV, *La civilisation carthaginoise*. Un vol. in-8, 515 pages, Paris, Hachette, 1920.

Après avoir traité des origines de Carthage et de son empire, examiné sa topographie, décrit ses possessions en Afrique, analysé ce que furent son gouvernement et son administration, retracé les guerres qu'elle eut à soutenir[1], M. Gsell arrive, avec le quatrième volume de sa magistrale *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, à la civilisation carthaginoise et c'est dans ce domaine plein de mystère, où les découvertes archéologiques sont loin de suppléer comme il faudrait à l'indigence des textes, que nous devons le suivre aujourd'hui; nous ne saurions prendre un meilleur guide.

I

Les Phéniciens qui s'installèrent à Carthage, soit lors de la fondation de la ville vers la fin du IXe siècle, soit plus tard, apportèrent en Afrique bien des habitudes de vie auxquelles ils demeurèrent attachés, que même ils propagèrent parmi les autres éléments de races, de conditions, de mœurs très diverses, marchands, ouvriers, artisans,

[1] Cf. les articles qu'ont donnés ici sur les premiers tomes de l'ouvrage De Pachtere (1914, p. 265 et suiv., p. 303 et suiv.) et M. Besnier (1918, p. 185 et suiv., p. 245 et suiv.; 1919, p. 194 et suiv.).

esclaves, qui arrivaient spontanément ou qu'on amenait de partout dans la nouvelle Tyr.

Et d'abord la langue. Le phénicien, transplanté en Afrique, y persista bien plus longtemps que dans la mère patrie, où il disparut devant l'araméen et le grec; en Occident, il ne s'altéra pas beaucoup; tout au plus subit-il quelques modifications qui affectèrent vraisemblablement plus la prononciation que le vocabulaire et la grammaire, mais il resta vivant durant des siècles, surtout hors des villes. La destinée de l'écriture fut pareille : les différences entre l'alphabet des inscriptions carthaginoises et celui des inscriptions de Phénicie sont minimes.

De provenance phénicienne était aussi le costume que revêtaient les Carthaginois : ample tunique descendant jusqu'aux pieds, le plus souvent à longues et larges manches, qui tantôt flottait librement et tantôt était serrée par une ceinture. Les filles de Carthage avaient la passion des bijoux et les hommes avaient presque autant de goût que les femmes pour la parure; l'anneau de nez fut en faveur chez l'un et l'autre sexe comme au pays de Canaan; on se couvrait d'une profusion de colliers, de pendeloques et d'amulettes à la mode asiatique; on se maquillait, on se parfumait avec excès selon le goût barbare.

Les Carthaginois gardèrent d'autres coutumes orientales : les prosternations devant ceux qu'ils voulaient honorer, l'abstention de la chair de porc; ils furent fidèles au vieux calendrier cananéen, à la coudée égyptienne, longue de 0 m. 525, qu'ils vulgarisèrent en Afrique; les poids, les mesures de capacité dont ils faisaient usage étaient certainement d'origine phénicienne.

Les dispositions générales des sépultures étaient les mêmes chez les Phéniciens d'Orient et chez les Phéniciens d'Occident; le type des caveaux à puits au fond desquels les Carthaginois ensevelissaient leurs morts vient du pays d'où ils étaient issus. Au-dessus des tombes, on dressait, comme en Phénicie et en Judée, des pierres brutes ou taillées pour servir de support à l'âme toujours vivante.

Au chapitre de l'industrie, l'influence phénicienne se fait également sentir, du moins dans les débuts. La céramique est la branche sur laquelle nous sommes le mieux renseignés; or, dans les tombes des VIIe-VIe siècles, la plupart des vases, aux contours nets et robustes,

non sans lourdeur, « ont été copiés sur des modèles fabriqués en Phénicie à l'imitation de la céramique égyptienne; pour certaines séries d'objets, ce style égyptisant persista pendant des siècles; il fut même plus tenace en Afrique que dans la Phénicie propre ». Les curieux masques prophylactiques qu'on rencontre à Carthage et en Sardaigne dans certaines sépultures du VIIe et du VIe siècle reproduisaient des terres cuites, « faites quelque part en Orient », que les ateliers puniques, selon leur ordinaire, imitaient servilement. Le style égyptisant se remarque à la même époque dans certaines statuettes, dans les bijoux, dans les scarabées.

Sur le terrain artistique, les formules égyptiennes dominaient pareillement à l'origine; elles cédèrent plus ou moins avec le temps et sous les impulsions données par le monde grec, mais elles ne disparurent pas toutes : le disque ailé flanqué de serpents, la moulure en forme de gorge, certaines images égyptiennes qu'on retrouve jusqu'au IIIe siècle sur des pierres gravées ou sur des hachettes suffisent à l'attester. Les Phéniciens amenèrent en Afrique les procédés de construction dont ils se servaient dans leur patrie et qu'ils avaient reçus soit d'Égypte, soit de Babylonie : ils aimaient à employer d'énormes blocs quadrangulaires, façonnés au coin et à la masse, qu'ils disposaient en assises régulières sans mortier, ou à doubler d'une maçonnerie de blocage, comme on le fit au mur de mer de Carthage, des parements en pierres de taille.

Mais c'est surtout la religion qui conserva un caractère oriental; les dieux étaient les mêmes qu'en Phénicie; on les adorait par les mêmes rites; on avait à leur égard les mêmes sentiments : « crainte et soumission d'esclave plutôt qu'affectueuse confiance », souci d'obtenir l'assistance et surtout de désarmer le courroux de maîtres aussi exigeants que sévères.

Tanit Pené Baal est la principale divinité de Carthage, au moins à l'époque des guerres contre Rome. Sous cette appellation que ne mentionne aucune inscription phénicienne d'Orient, elle était, autant qu'il semble, une divinité proprement punique. Mère féconde, elle n'a été « apparemment qu'une forme africaine d'Astarté », la grande déesse phénicienne. Pour la représenter, les Carthaginois se sont inspirés le plus souvent de l'art égyptien : tantôt par exemple, ils la coiffaient de la dépouille d'un oiseau de proie et lui enserraient le

bas du corps dans deux grandes ailes, ainsi que nous pouvons l'imaginer d'après le fameux sarcophage d'une prêtresse qu'on a montrée semblable à celle qu'elle devait remplacer dans certaines cérémonies; tantôt on lui a prêté outre les ailes une tête léonine, comme c'est le cas dans les statues de terre cuite découvertes près de Bir-Bou-Rekba, qui datent de la période romaine, mais qui rééditent un type courant de la déesse. Tanit Pené Baal n'a pas été identifiée avec Déméter.

Quant à Baal Hammon, dont le nom suit le nom de Tanit sur des milliers d'*ex-voto* recueillis à Carthage, on le trouve en Asie dès le IXe siècle. Il était certainement regardé comme un dieu solaire aux Ier-IIe siècles après J.-C.; les stèles néopuniques de Maktar le prouvent qui offrent au-dessus de la dédicace une image du Soleil; il l'était peut-être même déjà beaucoup plus tôt et cette particularité facilita sans doute sa confusion avec l'Ammon libyen.

Melqart, lui aussi, était un dieu solaire. Tel qu'on l'honorait à Carthage, il ne différait en rien du Melqart tyrien et les Carthaginois par leur ambassade annuelle et par leurs dons répétés ne cessaient pas de s'associer aux hommages qu'on rendait au dieu dans leur métropole.

L'Eshmoun vénéré en Occident et qui avait une situation prépondérante à Carthage était également originaire de Phénicie, où son culte jouissait d'une faveur toute spéciale à Sidon.

C'est encore selon une tradition phénicienne que les Carthaginois se mettaient sous la protection de certains dieux égyptiens, dont le plus populaire était Bès.

Il en est de la plupart des symboles divins comme des dieux. Le disque du soleil entre deux serpents et deux longues ailes, pris à l'Égypte, se répandit en Occident grâce aux Phéniciens; de même les images du Soleil rayonnant, des étoiles, du croissant lunaire représenté avec le disque les cornes en haut, si communes chez les Babyloniens et les Assyriens. Parmi les symboles qui sont les plus fréquents sur les stèles de Carthage, le croissant retourné sur le disque est une création des Phéniciens; le caducée rentre dans la série des enseignes religieuses que consacraient les Phéniciens, les Assyro-Babyloniens, les Égyptiens. Par contre, le « signe de Tanit », qui fut attribué aussi bien à Baal Hammon qu'à Tanit Pené Baal et qu'on voit sur un si grand nombre des *ex-voto* de Carthage, est par-

ticulier aux Phéniciens d'Occident et est probablement né dans cette ville vers le début du IV[e] siècle; il comporte un triangle ou un trapèze surmonté d'une barre horizontale, à bras d'ordinaire coudés, et un cercle ou un disque : c'est la figuration d'un astre au-dessus d'un autel qui comprend un support et une table munie de cornes.

Le clergé punique était fortement organisé. De même qu'à Sidon et à Tyr des personnages du rang le plus élevé exerçaient des sacerdoces, à Carthage des membres de l'aristocratie étaient investis de dignités religieuses qui s'accumulaient dans certaines familles.

Parmi les rites sacrificiels introduits par les Phéniciens en Afrique, on connaît surtout l'immolation des victimes humaines qui persista jusqu'à la destruction de Carthage; les tarifs de quelques sacrifices non officiels, dont celui de Marseille, gravé à Carthage, est le plus célèbre, sont apparentés au Lévitique et cette parenté s'explique par le fait que les rites hébreux ont été empruntés à des rites phéniciens, qui d'autre part furent importés à Carthage. Enfin la coutume de dédier, après le sacrifice, une stèle qui en est le complément et le témoignage durable est sûrement originaire de Phénicie.

L'Orient enseigna aussi aux Carthaginois l'art des sièges et leur fournit le bélier roulant et couvert employé chez les Assyriens dès le IX[e] siècle.

« Par la langue, le costume, les mœurs et les usages, les Carthaginois restaient donc de vrais Phéniciens »; la même constatation ressort de l'étude de leurs croyances et de leurs pratiques religieuses. « Aux yeux des Grecs, ils étaient, ils demeurèrent des barbares. »

II

Ce n'est pas à dire pourtant que la civilisation carthaginoise se soit maintenue, telle qu'elle était arrivée d'Orient, à l'abri de toutes les influences étrangères. Elle subit d'abord celle du milieu même où elle était appelée à se développer. Beaucoup des habitants de Carthage, qui compta une population de plusieurs centaines de mille âmes, étaient des gens de race libyenne; ils ne furent pas sans action sur les colons phéniciens.

Dans des sépultures de type punique, sur le rivage oriental de la

Tunisie et sur la côte algérienne, nous relevons des pratiques funéraires qui sont propres aux autochtones : des morts ont été couchés sur le flanc, bras et jambes repliés; les os offrent souvent des traces d'une coloration rouge qui s'expliquerait, suivant M. Gsell, par des contacts, après disparition des chairs, avec une couche de vermillon placée au-dessous et peut-être également au-dessus du cadavre; ailleurs des ossements ont été déposés en tas sur le sol des chambres après que le corps avait subi un décharnement complet, soit dans une tombe provisoire, soit en plein air.

Si la langue punique ne se transforma pas beaucoup en Occident, il est probable que, là où les indigènes étaient nombreux, elle s'altéra en quelque façon : Salluste signale le fait pour Leptis Magna.

Au point de vue religieux, on peut se demander si Tanit Pené Baal n'a pas hérité de certains attributs d'une divinité autochtone. A l'époque romaine, Caelestis, qui succéda à Tanit, fut la maîtresse de la lune; cette souveraineté semble avoir déjà appartenu à Tanit qui l'avait peut-être reçue de la religion indigène; Hérodote, au ve siècle avant notre ère, affirme que tous les Libyens révèrent la lune comme le soleil. Pour Baal Hammon, il est incontestable qu'il fut assimilé au dieu égyptien Ammon. Le culte de celui-ci s'était répandu chez les Libyens dès avant la colonisation phénicienne, comme en témoignent des gravures rupestres du Sud-Oranais, antérieures au premier millénaire avant J.-C., lesquelles montrent des béliers dont la tête est coiffée d'un disque, parfois flanqué ou surmonté de deux serpents. La ressemblance fortuite des noms détermina l'identification des dieux. D'un autre côté, comme Baal Hammon ressemblait à Ammon non seulement par son nom, mais sans doute par sa nature, on s'explique d'autant mieux qu'il se soit confondu avec lui, l'Ammon libyen étant Ammon-Râ, Ammon-Soleil. Il est possible de plus qu'en adoptant Ammon, Carthage ait cherché à se concilier le maître du pays qu'elle avait conquis.

Même si l'on met en compte ce que Carthage dut, dans le domaine militaire, aux indigènes qui l'initièrent aux ruses et aux méthodes de la guerilla, les emprunts faits par les Phéniciens aux Africains se réduisent en somme à assez peu de chose; ils ont beaucoup moins tiré d'eux qu'ils ne leur ont donné, ce qui s'explique puisque leur civilisation était très supérieure.

III

Les Carthaginois ont pris bien davantage aux Grecs; l'hellénisme transforma la civilisation matérielle.

Dès les VIIe-VIe siècles, des poteries, des figurines grecques, des aiguières en bronze de forme grecque ont été déposées dans les tombeaux carthaginois; de bonne heure par conséquent on a été séduit par les objets de provenance hellénique qu'amenait le commerce : à Chypre les Phéniciens d'Orient étaient en contact avec des Grecs; les ports de Sicile, Syracuse principalement, ont dû aussi jouer le rôle d'intermédiaires. Ces objets et peut-être l'établissement d'ateliers grecs modifièrent l'industrie locale; les ouvriers puniques, lesquels ne s'entendaient guère qu'à copier, ont imité les produits qui avaient la faveur du public. Les aiguières à bec tréflé qui, de la fin du VIIe siècle au Ve, constituent une des pièces du mobilier funéraire rituel ont déjà été exécutées d'après des échantillons grecs, d'argile ou de métal. Quand d'autres types apparaissent au Ve et au IVe siècle, « c'est dans la céramique grecque qu'il faut chercher les modèles de presque toutes les formes nouvelles ». L'art grec qui domine dès lors s'est très probablement introduit surtout par la Sicile, où des Grecs deviennent sujets de Carthage à la fin du Ve siècle, dont les cités vaincues sont dépouillées de leurs trésors artistiques et avec laquelle se fait un trafic très actif dans les intervalles des guerres; les Carthaginois n'étaient pas « hostiles à la civilisation hellénique, du moins aux formes extérieures de cette civilisation, mais ils les adoptent sans hâte : il ne leur plait guère de renoncer à de vieilles habitudes. Comme le style phénicien, le style grec archaïque est long à disparaître. »

D'ailleurs les Carthaginois copièrent plutôt mal que bien; sûrs d'écouler leur pacotille grâce à leurs monopoles commerciaux, ils ne se soucient plus, après le Ve siècle, de soigner leur travail; quand on voulait une pièce moins vulgaire, il fallait la demander à l'étranger, aux Grecs qui travaillaient à Carthage ou à des fabriques extérieures. C'est ainsi que les aiguières en bronze des tombes, qui appartiennent aux deux derniers siècles de Carthage, sont de pur style grec et proviennent peut-être de Cumes ou de Capoue; les

poteries d'importation campanienne ou apulienne ne manquent pas dans les sépultures depuis le IVe siècle.

Comme dans l'industrie, les formes et le décor grecs prévalent dans l'architecture et dans la sculpture à partir du Ve siècle. Toutefois le style architectural importé par les Phéniciens en Occident ne s'évanouit pas complètement; « il en résulta un style mixte, où dominent des éléments grecs de diverses origines, employés souvent pêle-mêle en dépit des règles classiques ». De même en sculpture les premières œuvres sont égyptisantes; puis aux VIe-Ve siècles commence à s'exercer l'influence de l'art grec archaïque; l'inexpérience de l'ouvrier, son penchant insurmontable à la routine, le mépris où il se complaît à l'égard de la nature l'empêchent de s'en dégager. Les stèles en pierre du pays, les statues grossières en ronde-bosse qu'il fabrique sont d'une qualité tout à fait inférieure; quant aux œuvres marquantes, comme les sarcophages trouvés près de Sainte-Monique, ils ont eu pour auteurs des Grecs soit installés à Carthage, soit vivant outre-mer.

La religion, de son côté, quoique dans une mesure assez faible, subit l'influence de l'hellénisme. L'adoption du culte de Déméter et de Coré au commencement du IVe siècle fut une expiation publique du sacrilège commis par Himilcon qui, assiégeant Syracuse en 396, pilla un sanctuaire de ces déesses; des sacrifices furent institués à Carthage qui se célébraient selon les rites grecs; l'élite des Grecs résidant dans la ville fut chargée d'assurer le service divin. Mais ce culte ne garda pas un caractère purement officiel; nous en avons pour preuve la popularité qui aux temps romains entoure les *Cereres*, en qui M. Gsell voit Coré et Déméter.

Pour la représentation de leurs divinités, les Carthaginois eurent souvent recours à l'art grec, comme les Phéniciens d'Asie. Mais, malgré ces emprunts, la religion, comme la langue, « conserva à Carthage, jusqu'à la destruction de la ville, un caractère oriental ».

L'incinération des morts, qui avait été usitée quelquefois au VIIe siècle à Carthage, aussi bien qu'à Motyé en Sicile, et qui à Carthage avait rapidement disparu devant l'inhumation, revint en honneur un peu avant les guerres puniques, sans doute à l'exemple de ce que faisaient les Grecs de Sicile. Et c'est vraisemblablement

à ceux-ci que les Carthaginois prirent l'habitude de déposer parfois les cadavres d'enfants dans des jarres.

L'aristocratie carthaginoise était familière avec la langue des Grecs et appréciait leur culture. Magon, qui connaissait le grec, mit à profit dans la science rurale leurs préceptes et leurs procédés. Hannibal en usa de même dans l'art militaire; en disposant sa cavalerie aux ailes à la manière grecque, il put s'en servir pour des manœuvres d'enveloppement qui lui donnèrent la victoire à la Trébie et à Cannes. Carthage emprunta également aux Hellènes l'armement de l'infanterie lourde, les machines de jet, entre autres la catapulte, les principes pour l'établissement des camps, la forme de certains vaisseaux parmi lesquels les quinquérèmes.

Enfin quelques usages de la vie courante, notamment l'emploi du strigile, passèrent du monde hellénique chez les Carthaginois.

IV

Quel a été le rôle de Carthage dans la civilisation générale?

Les Grecs ne durent rien aux Carthaginois, sauf quelques rares appareils de siège inventés en Orient; d'un autre côté, ils furent très durement traités par eux. Les Carthaginois « interdirent aux Grecs de s'établir, et même de trafiquer dans une bonne partie de l'Occident; ils les empêchèrent ainsi d'éduquer les peuples qu'eux-mêmes ne s'efforçaient pas de tirer de la barbarie ». Carthage s'était réservé l'exploitation commerciale exclusive des contrées situées au delà du détroit de Gibraltar, des côtes septentrionales de la Berbérie, des rivages africains jusqu'aux Autels de Philène, de la Sardaigne, de l'Espagne, des petites îles de la Méditerranée occidentale : les Baléares, Malte, Gozzo, Pantellaria. Farouchement attachée à ses monopoles, que l'État avait établis et protégeait avec un soin jaloux, Carthage ne toléra aucune intrusion des marchands étrangers sur son domaine, mais la civilisation qu'elle implanta dans la péninsule ibérique et dans les îles ne prospéra pas longtemps, sauf peut-être en Sardaigne; à l'avènement de notre ère, il n'en restait presque rien. M. Gsell reconnaît qu'il ne faut pas exagérer le tort que causèrent les Carthaginois par la façon dont

ils se comportèrent envers les Grecs; l'action de l'hellénisme a été faible en Gaule et en Cyrénaïque, malgré les colonies grecques qui existaient dans ces contrées dès le début du vi^e siècle.

Les Romains ont fait peu d'emprunts à Carthage : le traité de Magon, que le sénat ordonna de traduire en latin après la chute de Carthage et qui jouissait d'une grosse autorité à Rome au temps de Cicéron (Magon « fut véritablement un classique ») ; les modèles des vaisseaux de guerre qu'ils se décidèrent à construire quand la première guerre punique leur démontra la nécessité d'avoir une flotte permanente; des règles de tactique qu'Hannibal leur apprit à leurs dépens, mais qui, appliquées par Scipion à Zama, lui assurèrent la victoire finale; certains procédés de construction, comme la maçonnerie de blocage doublant un parement en pierres de taille.

L'Afrique, pays barbare, profita grandement de la civilisation avancée que les Phéniciens y introduisirent; les princes indigènes, après l'avoir appréciée, s'empressèrent de l'adopter et de la propager, Masinissa surtout qui, toutes proportions gardées, « rêva d'être pour la civilisation punique ce que le Macédonien Alexandre avait été pour l'hellénisme ». Les Africains furent redevables à Carthage de deux bienfaits importants : elle créa des exploitations agricoles et des centres urbains.

L'aristocratie carthaginoise avait le goût de la terre; elle s'occupa de la gestion de ses biens avec beaucoup plus d'activité que les grands propriétaires romains des siècles suivants et le succès couronna son zèle; la mise en valeur du sol qui en résulta, l'influence que cet exemple exerça sur les indigènes contribua largement à préparer la prospérité matérielle qui s'épanouit en Afrique sous la domination romaine. Carthage créa aussi des cités organisées selon le type phénicien, qui survécurent à sa ruine, et celles qui n'obtinrent pas une constitution romaine continuèrent jusqu'aux premiers siècles de l'Empire d'avoir des sufètes pour magistrats. D'autres souvenirs puniques se perpétueront dans l'architecture, la religion, le culte; la langue punique se parlera très tard encore, surtout dans les campagnes.

Si Rome fut sans pitié envers les Carthaginois, « ces barbares qui lui avaient fait tant de mal », elle ne traita point en ennemie leur civilisation, qui du reste ne lui était pas hostile; elle devait

être la première à se féliciter de rencontrer ces citadins qui pratiquaient le régime municipal, ces populations rurales habituées au travail, ayant éprouvé les ressources du pays et expérimenté les manières d'en faire usage.

M. Gsell ajoute deux réflexions qui ne sont pas sans intérêt. Ce n'est pas seulement la puissance romaine qui hérita de Carthage. Les Africains qui s'étaient pénétrés de l'esprit de la religion punique placèrent la divinité infiniment au-dessus de l'homme et s'accoutumèrent à se plier humblement à la volonté du Seigneur. En outre, le Baal devenu *Saturnus* était adoré presque partout, ce qui conduisait au monothéisme. « Pour expliquer l'accueil que le christianisme reçut en Afrique et le développement qu'il y prit, il faut peut-être remonter jusqu'aux croyances carthaginoises. » Et ce fut peut-être aussi la diffusion du punique dans les campagnes aux ve-vi^e^ siècles de notre ère qui facilita l'adoption par les Berbères de l'arabe, apparenté à la langue phénicienne. « De très loin, Carthage les avait préparés à recevoir le Coran. »

L'influence de Carthage sur la vie de l'Afrique, aux siècles qui suivirent, même à longue distance, la catastrophe de 146 avant J.-C., n'est donc pas négligeable; pendant la durée de sa domination, elle avait marqué la contrée d'une empreinte profonde qui ne s'effaça point quand la cité disparut et à laquelle la période romaine dut quelque chose de son éclat.

Mais en définitive, « Carthage a fort peu contribué à la civilisation générale ». Ses habitants, auxquels on reprochait leur rapacité, leur perfidie, leur cruauté, dont l'intelligence essentiellement réaliste savait toujours « découvrir pour arriver à ses fins les moyens les plus ingénieux, les ruses les plus subtiles », ont soulevé jadis contre eux une antipathie presque générale. A qui les étudie aujourd'hui, ils ne paraissent pas davantage avoir beaucoup fait pour le progrès de l'humanité. Ils n'ont été que d'adroits intermédiaires et d'habiles négociants qui recherchaient l'argent avec âpreté, le mettant au-dessus de tout; si Carthage devint riche et florissante, sa civilisation fut médiocre et sans rayonnement.

A. MERLIN.

LA MARINE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE.

Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française, V, La guerre de Trente ans, Colbert.* Un vol. in-8, Paris, Plon, 1920.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Pour concourir à l'exécution du grand dessein qui domine toute la politique de Louis XIV notre marine doit être relevée du dépérissement où les troubles de la Fronde l'ont réduite. M. de La Roncière rencontre ici l'homme qui va permettre à nos forces navales de jouer dans cette guerre pour l'hégémonie le rôle auquel elles sont appelées. Mais pour que Colbert puisse entreprendre avec succès ce relèvement en même temps que la mise en valeur de toutes les ressources économiques du pays, il faut abattre Fouquet et abolir le système qui fait de lui le banquier et le créancier de l'épargne. M. de La Roncière insiste moins sur les malversations qui ont fait condamner Fouquet que sur le crime de lèse-majesté que la Chambre de jsutice n'a pas retenu, sur ce plan de « révolte en cas d'oppression » qui, prévoyant le cas où la fortune du surintendant infidèle l'exposerait à de dangereuses responsabilités, cherche des sûretés dans un cantonnement séditieux. Quoi qu'on pense des irrégularités de la procédure, de l'animosité de Colbert, on ne peut, surtout après les nouvelles preuves qu'en donne M. de La Roncière, méconnaître dans la conduite de Fouquet des actes d'embauchage et des armements qui dénoncent la prévision d'une rébellion et qui, n'ayant pas été frappés par la Chambre, justifient l'aggravation de la peine par Louis XIV. C'est par un blocus de nos côtes que le surintendant comptait se mettre en état de défier les enquêtes et les pénalités auxquelles son administration pouvait être soumise. Il faut bien se dire que cinq années n'avaient pas suffi pour éteindre les cendres encore chaudes sur lesquelles un « vent de fronde » pouvait souffler.

D'abord simple membre du Conseil du grand maître, ce n'est

[1] Voir le premier article dans le cahier de juillet-août, p. 172.

qu'en 1669 que Colbert sera investi du département de la Marine qui lui donnera ses coudées franches pour reprendre et perfectionner l'œuvre du grand cardinal, dont il avait toujours l'éloge à la bouche, qu'il s'honorait toujours de présenter comme son précurseur. Comment inspirer à Louis XIV la passion de la marine, comment obtenir qu'il partage entre elle et ses armées de terre l'intérêt qu'il pousse pour celles-ci jusqu'à l'amour du détail? Le Roi fera comme ses sujets, il donnera toujours son attention et son cœur à la politique continentale, à l'achèvement de l'unité territoriale plutôt qu'à l'ouverture de débouchés, à la création de colonies de peuplement dont l'importance ne pourrait lui apparaître pleinement que s'il s'était rendu compte comme nous de cette vérité que le pays qui essaime le plus, qui peut approvisionner ou affamer les autres, sera un jour le détenteur de la richesse et l'arbitre de la puissance. Pour n'être pas pénétré de cette vérité autant que nous le sommes, Louis XIV qui connaît la force des puissances maritimes, qui sait qu'elle leur vient du commerce de mer et de la colonisation, n'en rend pas moins hommage à la grandeur de la tâche à laquelle Colbert s'est voué et accumule dans ses mains des attributions qui, en alourdissant cette tâche, assureront la correspondance et le mutuel concours des services. C'est peut-être dans la façon dont il forme un fils qui sera son digne successeur, qu'apparaît le mieux la méthode de travail du ministre. Nous n'en signalerons qu'un trait dont tout le monde peut vérifier la justesse et s'appliquer le profit : « Il n'est point question de travail, écrit-il à Seignelay, mais seulement de penser aux principales choses que vous avez à faire lorsque vous arrivez en carrosse, même en vous levant, en vous habillant et en toutes occasions. Ce que je vous demande se peut faire par l'homme le plus incommodé et, quelque indisposition que j'aie eue, j'en ai toujours fait beaucoup davantage. » Où en était, au moment où Colbert voulut créer de nouveau une marine, la question du personnel? C'est le Roi qui nomme exclusivement les officiers; les amiraux n'ont plus que des attributions militaires et judiciaires. C'est beaucoup que le recrutement procède uniquement de l'autorité suprême; mais ces officiers, à l'exception de ceux qui ont fait leurs caravanes sous les bannières de l'ordre de Malte et du Mont Carmel, où ont-ils acquis des connaissances professionnelles? Beaucoup vien-

nent de l'armée de terre. Or le recrutement de cadres adaptés au service de mer ne peut se passer d'enseignement spécial. La Bretagne, qui a conservé son autonomie maritime, a bien à Saint-Malo une académie navale, mais on n'en voit pas ailleurs. Colbert organise des écoles dont les élèves font leur apprentissage à la mer, il institue l'inscription maritime et le roulement par classes, il essaie de créer une infanterie de marine et, s'il échoue contre la résistance du ministre de la Guerre, il forme du moins un corps d'artillerie navale. En 1683 notre marine, qui ne comptait en 1661 que dix-huit mauvais vaisseaux, pouvait s'enorgueillir de cent dix-sept vaisseaux de ligne et de trente galères, sans compter les bâtiments légers; cette flotte était sur le pied de guerre montée par douze cents officiers et cinquante-trois mille deux cents hommes. A ces unités s'ajoutait une flotte auxiliaire de quatre-vingts corsaires qui faisait monter à deux cent cinquante-huit voiles le total de nos forces navales. Ces forces trouvaient dans six ports militaires, monuments de la collaboration de Colbert et de Vauban, des abris, des chantiers, des docks, des arsenaux, de quoi construire, armer, ravitailler ces forteresses flottantes où l'art des Puget et des Caffieri ajoutait la séduction du décor à l'impression de la puissance. Réforme de la science nautique et de la cartographie hydrographique, législation maritime codifiée dans l'Ordonnance de la marine de 1681, M. de La Roncière ne nous laisse rien ignorer de ce que peut nous apprendre une science de première main qui a le mérite de rester sobre, de se présenter sous une forme aussi concise que forte.

Colbert sait que le commerce maritime est l'école et la pépinière de la marine de guerre et il essaie après Louis XI [1], après Henri IV, après Richelieu, de pousser aux entreprises lointaines, d'organiser à notre profit l'exploitation des richesses du monde. Dans son œuvre, à part la tentative de créer par le protectionnisme une grande industrie nationale, il n'y eut rien d'aussi important que la fondation de grandes compagnies de commerce. Rien non plus qui apparaisse comme aussi décevant. M. de La Roncière explique par le monopole qu'elles n'aient pas mieux réussi mais le monopole n'est en soi ni bon ni mauvais, il peut être opportun et fécond. On peut à plus

[1] See, *Louis XI et les villes*, p. 340.

juste titre s'en prendre à l'habitude des capitalistes français de placer leurs épargnes dans les rentes et les charges, à la répugnance de nos compatriotes à s'expatrier. Et puis pour des entreprises de ce genre il faut une continuité d'efforts, de sacrifices qui implique beaucoup de temps. Quand ils appelaient le temps le *boiteux*, nos ancêtres du XVIIe siècle exprimaient bien la lenteur avec laquelle il fait attendre le succès. Or ce n'est guère que de 1664 à 1672 que la métropole put se saigner pour ses colonies, la guerre impolitique contre la Hollande et bientôt contre l'Europe ne lui permit plus de le faire. Et cependant sous l'administration de Colbert la population du Canada avait quadruplé, celle des Antilles avait doublé; le commerce colonial s'était développé.

Ce que valait notre marine en 1665, ce que Colbert en avait déjà fait, on allait le voir dans la guerre où la France entrait à contre-cœur contre l'Angleterre par fidélité à son alliance de 1662 avec les Provinces-Unies. Guerre toute maritime qui se fit surtout aux Antilles et qui nous rapporta la possession temporaire de Saint-Christophe. Tout autre fut l'importance de la guerre de dévolution par laquelle Louis XIV se saisit d'une partie de l'héritage de Marie-Thérèse tout en partageant avec l'empereur, par le traité de Vienne, la totalité de cet héritage. Sur mer nos succès furent dus surtout aux boucaniers, aux flibustiers ou Frères de la côte qui, disciplinés par Ogeron de la Bouere, nous donnèrent Saint-Domingue.

Il y avait un pays contre lequel, tout pacifique qu'il fût, Colbert prévoyait et désirait la guerre. C'était celui qui, avec ses seize mille vaisseaux, tenait le premier rang pour le transit et la commission dans le commerce du monde. Par ses tarifs de 1664 et surtout de 1667, par un droit d'entrée de 50 s. par tonneau, qui avaient provoqué des représailles, il avait frappé les importations et la marine marchande hollandaises et préludé à une agression armée qui allait ouvrir contre nous l'ère des coalitions. La guerre de Hollande a pour l'histoire de la marine l'intérêt d'avoir mis en ligne et en lutte les flottes de la France, de l'Angleterre et des Provinces-Unies, d'avoir opposé les deux premières à la troisième. Louis XIV avait réussi pour cette guerre de passion et d'intérêt à séparer les membres de la triple alliance, à s'assurer la coopération de l'Angleterre dont les 50 vaisseaux et les 30 brûlots s'ajoutant à nos 30 navires

de haut bord et à nos 10 brûlots formaient sous le commandement en chef britannique une force imposante. Le contact des deux flottes mit de suite en évidence ce que nous avions à apprendre de nos alliés pour le matériel et pour les équipages. M. de La Roncière nous a donné un récit très clair de la façon dont se développa la bataille indécise de Solbay; il a bien démêlé aussi les phases des affaires de Schooneveldt et du Texel. Peut-être se montre-t-il trop sévère pour d'Estrées. Le seul résultat de ces rencontres honorables pour notre jeune marine, fut que Ruyter empêcha une descente des alliés. La guerre continentale fut, on le sait, autrement efficace et elle aurait abouti pour Louis XIV au traité le plus avantageux si la « gloire » qui lui fit faire toutes ses fautes, ne l'avait emporté chez lui sur la prudence qui pourtant ne lui était guère moins naturelle. Les plénipotentiaires hollandais lui abandonnaient Maëstricht, les villes du Rhin conquises par lui, les pays de la « généralité », dans le Brabant septentrional. Devant ses exigences ils ajournèrent leur réponse et se retirèrent pour ne pas revenir. Commencée comme une promenade militaire, la campagne allait se heurter contre un mouvement patriotique qui remplaçait un patriciat pacifique par un stathoudérat belliqueux, était suivi de la désagrégation de nos alliances et aboutissait à une coalition. L'abandon de l'Angleterre, en nous plaçant dans une grande infériorité sur mer, amenait Colbert à la pensée de remplacer la guerre d'escadre par la guerre de course. L'entrée de l'Espagne dans la coalition (octobre 1673) augmentait l'importance de la guerre maritime. Nos forces navales dans l'Océan se réduisaient à 17 vaisseaux. Que ne pouvait-on craindre pour nos ports du Ponant où couvait une certaine fermentation, où l'ennemi semblait avoir des intelligences, de la flotte de 66 vaisseaux de ligne, 18 brûlots, 54 bâtiments de service et force chaloupes canonnières à la tête de laquelle des hommes de mer comme Tromp et Ruyter passèrent le Pas-de-Calais le 28 mai 1674? Et pourtant ni aux Antilles, ni sur Belle-Isle, ni contre Bayonne l'ennemi n'obtint aucun succès. Ce n'est pas assez dire : l'attaque du Fort-Royal de la Martinique par les 48 navires de Ruyter fut brisée par la poignée de ses défenseurs et le grand marin rapporta en Europe l'humiliation de son infructueuse campagne. Sa renommée pourtant n'en fut pas

atteinte. En juillet 1675 Colbert saluait en lui le roi de la mer dans des termes qu'il faut reproduire car, en même temps qu'ils rendent hommage à sa maîtrise, ils constatent à l'honneur du ministre la supériorité de notre marine sur celle de Hollande et d'Espagne. « Je sais bien, écrivait-il à Seignelay, que les vaisseaux du Roi sont mieux équipés, mieux armés et mieux commandés que ceux de Hollande, que les équipages sont plus forts, que les vaisseaux espagnols sont mal menés, mal équipés, et, en un mot que les 30 vaisseaux, 10 brûlots et 24 galères du Roi doivent naturellement battre tout ce qui se peut présenter dans la Méditerranéee Mais je vous avoue que la tête et le cœur du commandant m. donnent de l'inquiétude... ne trouvant dans mon esprit aucune comparaison entre la tête et le cœur de Du Quesne et celle de Ruiter. » Abraham Du Quesne allait prouver qu'il était de taille à se mesurer avec Ruyter et l'on dirait même à lui enlever le premier rang qui lui était universellement assigné si dans les vicissitudes de la guerre maritime, plus encore que dans celles de la guerre sur terre, il n'entrait trop de circonstances fortuites pour pouvoir permettre entre des marins aussi distingués un classement rigoureux. Il n'est pas moins difficile d'établir les mérites et les responsabilités qui se dégagent d'une expédition comme celle qui fut entreprise pour seconder la révolte de Messine quand on est dans l'incertitude sur les intentions qui l'ont inspirée. Était-ce une simple diversion qu'on avait en vue ? Revenait-on au contraire à la lutte des Angevins et des Aragonais, aspirait-on à substituer dans le royaume des Deux-Siciles une dynastie française à la vice-royauté espagnole ? Si l'objet de l'expédition était, comme l'a proclamé Louis XIV, de « donner à l'île un souverain de la maison de France qui rétablira chez les Siciliens un trône que leurs ancêtres ont vu avec douleur transporté en Aragon », le contingent d'armée de terre accordé par Louvois (3,000 fantassins et 600 chevaux) ne fut pas en rapport avec une pareille visée. Quoi qu'il en soit, le 8 janvier 1676, près de l'île Panaria, entre les îles Salina et Stromboli, un combat opiniâtre forçait Ruyter à la retraite. « Les Français ont fait des merveilles », écrivait-il. Devant Stromboli Du Quesne était rejoint par d'Almeras. Son grand adversaire n'avait plus que 34 bâtiments contre 44. Il évita une rencontre qui, si elle avait tourné contre lui, aurait entraîné la défection

définitive des Siciliens. Il força les vainqueurs à contourner la Sicile pour gagner Messine où ils durent comprimer une insurrection en faveur de l'Espagne, puis il gagna le large. Mais Vivonne alla le chercher. Ayant reçu du général des galères la consigne d'observer l'ennemi, de rester sur la défensive, Du Quesne n'en rangea pas moins en bataille, le 22 août 1676, devant Agosta, ses 42 bâtiments qui en avaient contre eux 46. La bataille d'Agosta ou du Mont Gibel, à la suite de laquelle les deux flottes se séparèrent le soir, pouvait, à cause des avaries beaucoup plus graves subies par l'ennemi, être considérée par nous comme une victoire que, faute de munitions, nous n'avions pu achever, mais elle coûtait surtout très cher à l'ennemi à cause de la blessure mortelle de Ruyter. Le bombardement de Palerme (2 juin 1676) couronne une glorieuse campagne où, la flotte hollandaise ayant regagné les Pays-Bas, nous n'avions plus affaire qu'aux Espagnols. Gloire matériellement stérile du moment où l'action navale n'était pas secondée par une puissante intervention sur terre. Une fois de plus nos efforts pour arracher à l'Espagne l'Italie méridionale et l'empire de la Méditerranée avaient été vains. Aux Antilles les Hollandais eurent à cœur de réparer l'échec de Ruyter contre Fort-Royal mais, s'ils prirent Cayenne et Marie-Galante, s'ils se rendirent maîtres de la rade de Saint-Domingue, ce ne fut pas pour longtemps. Le vice-amiral d'Estrées fit capituler Cayenne, nous rendit la Guyane, s'empara de Tabago et il escomptait la conquête de Curaçao quand, faute d'avoir voulu prendre un pilote connaissant les parages, sa flotte échoua sur les écueils des îles Aves (11 mai 1678). En somme la guerre maritime coûtait cher au commerce et au prestige des Provinces-Unies, leur suprématie maritime passait à la France. Elles supputaient tristement leurs pertes : destruction de leur flotte à Tabago, en Sicile à la suite de trois combats dont le gain moral n'avait pas été pour eux, perte de sept vaisseaux, de la moitié de leurs équipages, de la plus grande partie de leurs officiers et, ce qui leur était plus sensible que tout le reste, de Ruyter. A tout cela s'ajoutait le mal que nos corsaires dunkerquois et malouins infligeaient à un commerce qui partout était vulnérable parce qu'il s'étendait partout. Dans cette guerre de courses où des marins comme Jean-Bart et Château-Renault gagnèrent une popularité qui leur a survécu, les Dunkerquois à eux seuls capturèrent 384 bâti-

ments, dont la vente leur rapporta 3,787,695 livres et moitié autant à l'Angleterre. Rien ne pouvait exercer une pression plus efficace pour amener à la paix dont la France sentait aussi le prix à cause des gros risques que la continuation de la guerre pouvait lui faire courir. Charles II, en effet, obligé de tenir un certain compte des sentiments de ses sujets, mariait sa fille Marie à Guillaume d'Orange et contractait avec la Hollande un traité d'alliance défensive et offensive (10 janvier 1678). Dans cette situation l'évacuation de Messine devenait une mesure de prudence. Elle n'en était pas moins l'abandon d'une entreprise qui ne laissait plus derrière elle que l'éclat qu'en rapportait notre marine. Son essor était monté si haut que Colbert, gourmandant Du Quesne de l'humeur chagrine qui la lui faisait critiquer sans cesse, pouvait en écrire : « Il est difficile qu'il puisse être agréable au Roi, après s'être appliqué seize à dix-sept ans continuellement à rétablir sa marine, sachant même avec des certitudes réelles que la marine de son royaume est dans un point plus parfait sans comparaison que toutes celles des pays étrangers, de la voir traiter d'une si grande ignorance presque dans toutes vos lettres. » Néanmoins pour la France comme pour les alliés il était temps de signer la paix. Les Hollandais y gagnèrent l'abolition des tarifs sur leurs importations, la liberté du commerce entre les deux pays. Le traité avec l'Espagne (17 septembre 1678) ne lui donnait pas au contraire la sécurité des mers, il fallait effacer à ses dépens le mauvais effet que l'évacuation de Messine avait pu produire, il fallait continuer contre son commerce avec les Indes la guerre, que le traité n'avait terminée qu'en Europe. Du Quesne, à la tête d'une forte escadre, entrera dans le golfe de Naples, y promènera notre pavillon et imprimera la terreur aux autorités et à la population napolitaines. Estrées fait dans le golfe du Mexique une démonstration analogue. Il a mission de relever les points où il faudrait frapper si S. M. prenait la résolution « de troubler le grand et libre commerce que les Espagnols ont dans les Indes occidentales ». Son voyage d'observation porta au plus haut degré la considération du Roi dans les Antilles et fournit les informations les plus encourageantes pour le jour où il entreprendrait de disputer à l'Espagne le commerce avec l'Amérique. « Les connaissances qu'on a prises ces deux dernières campagnes, disait d'Estrées, sont si certaines qu'elles nous

ont mis en état d'emporter les places les plus fortes de l'Amérique avec des dépenses et des forces médiocres. Je suis persuadé de la faiblesse des Espagnols.... Ce que j'ai vu me confirme qu'on pourrait les obliger à partager les richesses des Indes, car je ne doute pas qu'on ne pût se fortifier sur la mer du Sud. Il pourrait arriver telle révolution à la monarchie d'Espagne, que ces peuples choisiraient la domination du Roi plutôt que celle d'aucun autre prince. »

Les traités de Nimègue sont considérés comme marquant l'apogée du règne de Louis XIV. Il ne serait pourtant pas vrai de dire qu'il y ait dicté la loi à ses ennemis. Ils lui donnaient une belle province, la Franche-Comté et sur notre frontière septentrionale une ligne de places fortes bien liées entre elles, mais, en repoussant dans l'enivrement du succès les propositions de paix que les Hollandais avaient faites le 29 juin 1672, il avait perdu l'occasion d'acquérir ce que ceux-ci possédaient dans le Brabant septentrional, et de commander au nord les Pays-Bas espagnols. D'autre part l'adversaire contre lequel la guerre avait été entreprise en sortait intact, il était exonéré du tarif de 1667 et obtenait un traité de commerce fondé sur la base de la liberté réciproque. L'accroissement de prestige que les traités procurèrent au grand Roi fut dû en réalité moins à leurs avantages matériels qu'au mélange de ténacité, d'habileté, de modération, de fidélité à notre vieille alliée la Suède, dont il usa pour désarmer successivement les coalisés.

Rien ne pouvait mieux légitimer et affermir la prépondérance que donnèrent à Louis XIV les traités de Nimègue que de se faire une fois de plus le défenseur de la Chrétienté, de purger la Méditerranée de la piraterie qui désolait et dépeuplait tout le littoral et dont l'Espagne, l'Italie, la Grèce souffraient plus encore que le Languedoc et la Provence. Le Roi ne reculait pas pour en avoir raison devant une occupation militaire, c'est-à-dire devant le seul moyen que ses successeurs, les Bourbons du siècle dernier, devaient tenir pour efficace. Le récit des expéditions de Du Quesne contre Alger (1680-1683), montre comment l'idée réaliste du grand roi se réduisit dans l'exécution à des bombardements qui ne détruisaient que des masures et laissaient plus exaspéré le syndicat de pirates, la *taïffa* qui ne vivait et ne pouvait vivre que de la course. Ce fut Tourville qui déroba à son vieil émule jusqu'à la fin chagrin, amer et cas-

sant[1], la gloire de signer une paix (1684) qui nous restituait le Bastion de France, la Calle, Cap de Rose, Bone, Staros, le Collo, Bougie, Gigery. Paix fragile d'ailleurs quoiqu'elle s'annonçât comme conclue pour cent ans. Le caractère précaire des résultats ne doit pas pourtant faire méconnaître l'effet produit en Europe par d'insuffisantes sanctions, ce qu'elles ajoutèrent à la gloire de notre marine et à l'ascendant politique du Roi Très Chrétien. C'est sur ces brillantes démonstrations navales que se ferme le dernier volume de M. de La Roncière. Il y rend en quelque sorte les derniers devoirs à Du Quesne († 1688); il y ouvre d'autre part la carrière où le lieutenant déjà glorieux de celui-ci, Tourville, va prendre sa place et briller au premier rang. Il y annonce en même temps la substitution temporaire de la guerre de course à la guerre d'escadre.

Nous n'avons pas cru pouvoir donner une idée plus exacte du nouveau volume de M. de La Roncière qu'en présentant d'après lui le résumé des vicissitudes par lesquelles a passé notre marine de 1635 à 1684. Pourquoi ces vicissitudes? C'est à la politique qu'il faut le demander. M. de La Roncière l'a fait, il n'aurait pu le faire davantage sans porter atteinte à ce qu'on pourrait appeler l'autonomie de son sujet. S'élevant et s'abaissant comme tout le reste suivant le mouvement que l'intelligence directrice, roi ou ministre, imprime à la vie sociale tout entière, la marine encadre son histoire dans celle de la politique et du gouvernement, et la sienne, à moins de devenir encyclopédique, ne peut se faire que sous la forme d'épisodes qui sont liés entre eux par l'état de prospérité ou de fléchissement qu'ils reflètent. La façon dont ces épisodes ont été traités par M. de la Roncière se distingue par le mouvement et la vigueur. Nous aurons fini avec une œuvre si savante et si vivante quand nous nous serons demandé ce qu'elle nous apprend sur nous-mêmes, sur notre avenir. Car on a beau dire que l'histoire ne se répète jamais, ce qui n'empêche pas de dire aussi qu'elle recommence toujours; c'est avec l'espoir de nous y retrouver nous-mêmes que nous la lisons, c'est parce que les générations plus ou moins éloignées

[1] Voy. dans Grammont, *Les consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux*, p. 82, la brutalité avec laquelle il traita le vénérable P. Le Vacher, lazariste et consul de France, deux mois avant la mort héroïque de ce saint prêtre, de cet excellent serviteur de la France.

ont de commun avec la nôtre, avec celles qui nous ont précédés et qui nous suivent de près, que nous y prenons intérêt. Eh bien, la réflexion la plus féconde que suggère, au point de vue des aptitudes maritimes de nos compatriotes, le récit de tant de campagnes à la mer, c'est que nos marins ne le cèdent à leurs rivaux et à leurs adversaires ni dans la manœuvre, ni dans le combat où ils l'emportent même pour l'abordage sur les Anglais et les Hollandais; c'est que, dans la colonisation elle-même, si les établissements français n'ont pas eu l'essor et acquis l'importance de ceux des pays dont la fortune était principalement fondée sur la mer, cette infériorité n'a pas tenu à une infirmité originelle, mais à des causes politiques : extension démesurée des entreprises continentales, disproportion entre les sacrifices qu'elles ont coûtés et ceux qu'exigeait le maintien de la prépondérance navale que Colbert, reprenant et amplifiant l'œuvre de Richelieu, avait assurée à notre pays.

G. FAGNIEZ.

VARIÉTÉS.

LA VIE ACADÉMIQUE DES YOUGO-SLAVES.

Au moment où la Yougo-Slavie apparaît sur la scène des états européens il n'est pas sans intérêt de rechercher quels éléments de culture elle possède et quelles sont chez elle les conditions de la vie intellectuelle et universitaire. De ses trois capitales, Zagreb (Agram), Belgrade et Lublania (Laybach), deux seulement possèdent des établissements d'enseignement supérieur. Laybach maintenue dans la servitude intellectuelle de Vienne et de Graz avait sans résultat sollicité une faculté de droit que le gouvernement autrichien s'est obstiné à lui refuser[1]. Zagreb a été plus heureux. Il a été doté il y a une quarantaine d'années d'une université nationale, où l'enseignement se donne en langue croate ou serbe. Cette université ne compte jusqu'ici que trois facultés : Théologie, Droit, Philosophie. Elle possède une bibliothèque de

[1] Si je suis bien informé, une université vient d'être créée à Laybach.

150,000 volumes pourvue d'une dotation annuelle de 20,000 couronnes. Elle comptait en 1913-1914 une population scolaire de 1,045 étudiants. La ville possède en outre de riches archives, un musée, un observatoire. A côté de l'Académie sud-slave, signalons encore une Société archéologique et une Société des sciences naturelles.

L'Université de Belgrade n'a pas non plus de faculté de médecine. Elle comptait avant la guerre 1,167 étudiants. A l'Université était adjointe une section technique. Dans la Bibliothèque nationale, mise à mal par la guerre, étaient conservés 150,000 volumes. La ville comprend deux musées dont un d'art et d'archéologie nationale. Il y avait en outre une Académie royale qui a récemment repris son action.

I

L'Académie sud-slave d'Agram.

Parmi les Académies slaves celle d'Agram, qui s'appelle sud-slave (*Jougoslavenska*) était la première en date de l'état austro-hongrois après la Société royale des Sciences de Prague qui remonte au XVIIIe siècle. J'ai assisté à sa naissance, j'étais présent à sa séance d'ouverture. Son illustre fondateur, l'évêque Strossmayer, honora ma jeunesse d'une bienveillante amitié[1].

Du jour où la nation croate se réveilla à la vie politique et littéraire elle éprouva le besoin de concentrer dans une société savante son énergie intellectuelle. En 1836, à une époque où la Diète nationale tenait encore ses séances en latin, sous la rubrique *de promovenda cultura linguæ nationalis,* elle émit le vœu de créer une société savante (*erudita societas*). Mais ce vœu n'aboutit pas à la constitution d'un corps académique.

Il fallut se contenter de la création d'une *Matica* ou société coopérative pour la publication de livres scientifiques ou populaires. C'était l'époque de l'*illirisme*. La *Matica*, fondée en 1842, prit le titre *d'illirska* qu'elle a dû abandonner depuis devant les susceptibilités du gouvernement autrichien. Elle ne devait pas seulement publier des livres populaires mais aussi des édi-

[1] Voir dans *Le monde Slave*, 2e éd. (Paris, Hachette, 1897), les études intitulées *Agram et les Croates. Un évêque Slave*, ainsi que le récent volume *Serbes, Croates et Bulgares* (Maisonneuve, 1913).

tions nouvelles ou des réimpressions des poètes classiques de l'école ragusaine. Elle continue encore aujourd'hui sa féconde activité sous le nom de *Matica* Croate. Une de ses publications les plus utiles a été, il y a quelques années, celle de l'histoire croate de M. Smičiklas. Parmi les traductions des littératures étrangères je rappellerai simplement celle de l'*Histoire de l'Orient*, de notre regretté collègue Maspero. Cette société qui a compté jusqu'à 12,000 souscripteurs a aujourd'hui dépensé plus de deux millions et publié près de trois cents volumes originaux ou traduits.

En 1850 l'historien Kukuljevic Sakcinski fonda la *Société historique*, qui publia un *Archiv* fort intéressant et prolongea son existence jusqu'à l'année 1875, où elle s'effaça devant l'Académie sud-slave.

L'homme qui prit l'initiative de cette Académie, ce fut l'illustre évêque de Diakovo, Mgr Strossmayer. Fort riche des revenus de son diocèse il a consacré toute sa fortune à des œuvres de bienfaisance ou d'intérêt national.

Il n'était pas de ces patriotes étroits qui ne savent point perdre de vue leur clocher. Il embrassait dans une même sympathie les Croates catholiques, les Serbes orhodoxes ou même musulmans et les Bulgares. Il désirait élever au plus haut degré de culture ces compatriotes dont quelques-uns venaient à peine d'échapper au joug ottoman, dont un certain nombre lui étaient encore soumis. En 1860, il réunit quelques patriotes et leur annonça qu'il était prêt à sacrifier 50,000 florins (plus de cent mille francs au cours de cette époque) comme premier fonds d'une souscription nationale dont il demandait l'ouverture pour l'établissement d'une Académie. A cette somme il joignit peu de temps après 20,000 florins et déclara qu'il faisait don à la future institution de sa galerie de tableaux estimée 200,000 florins. De 1860 à 1866 on réunit des sommes dont le total s'élevait à 400,000 florins. En 1861 la diète du royaume triunitaire (Croatie, Slavonie, Dalmatie) avait pris une résolution déclarant que le futur institut aurait pour objet de cultiver et de développer les sciences et les arts dans les pays des Slaves méridionaux, parmi les Croates, les Serbes, les Slovènes et les Bulgares[1].

Toutes les Académies de l'État austro-hongrois avaient un *protecteur*. L'évêque Strossmayer fut le premier protecteur de l'Académie, c'est-à-dire un personnage officiel qui les représenta vis-à-vis de l'État et des souverains et qui était censé veiller sur leurs intérêts scientifiques et matériels. Mais pour mettre en train la nouvelle institution il fallait un vigoureux collaborateur.

[1] La Dalmatie fait en principe partie de ce groupe. Mais en réalité elle appartenait à la Cisleithanie et envoyait ses députés au parlement de Vienne.

L'évêque eut la bonne fortune de le rencontrer dans la personne de son ami, le chanoine Raczki, historien distingué.

La vie de ce savant patriote a été écrite dans notre langue par un de ses compatriotes, M. Zagorski[1]. Je ne puis que renvoyer le lecteur à cette consciencieuse monographie. Le chanoine Raczki exerça la présidence de 1867 à 1886. A cette époque, pour des raisons politiques, son mandat ne lui fut pas renouvelé.

En juillet 1867, j'assistai, comme je l'ai dit, à la séance d'inauguration de la Nouvelle Académie. La solennité avait attiré un grand nombre de Serbes de la Principauté et parmi eux Georges Danicic (prononcez Danitchitch). Il était né en 1825 à Novi Sad, la capitale intellectuelle des Serbes de la Hongrie méridionale; après avoir étudié à Vienne avec Karadjitch et Miklosich, il était passé au service du gouvernement de Belgrade, était devenu bibliothécaire, secrétaire de la Société des sciences et professeur de littérature slave au lycée. Danicic fut le premier secrétaire de l'Académie où il était le véritable représentant de la solidarité intellectuelle des Serbes et des Croates.

Sous la vigoureuse impulsion de ces deux travailleurs, l'Académie a publié[2] plusieurs centaines de volumes qui se décomposent ainsi :

Mémoires (*Rad*), environ 200 volumes.

Les anciens écrivains croates, 25 volumes.

Anciens textes, 35 volumes.

Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium, 35 volumes.

Monumenta historico juridica Slavorum meridionalium, 10 volumes.

Recueil de Folklore sud-slave, 100 volumes.

Codex diplomaticus des royaumes de Croatie, Dalmatie et Slavonie, 10 volumes.

Dictionnaire de la langue croato-serbe. Ce dictionnaire avant la guerre était arrivé à la lettre P et comprenait déjà 8 volumes.

Matériaux pour l'histoire de la littérature croate, 7 volumes.

En dehors de ces publications dont la série est loin encore d'être épuisée l'Académie a fait paraître une trentaine d'ouvrages isolés parmi lesquels je citerai seulement les suivants :

A. Pavic, *Histoire du drame à Raguse* (1871). — F. Raczki, *La conjuration du bon Pierre Zrinski et de Fraukopan* (1873). — V. Bogisic, *Recueil des usages juridiques des Slaves méridionaux*[3]. — E. Theiner, *Vetera monumenta*

[1] Ce travail est une thèse de doctorat d'université soutenue à la Sorbonne il y a quelques années.

[2] Jusqu'au début de l'année 1914.

[3] On sait en quelle estime notre regretté confrère, M. Dareste, tenait l'auteur de ce volume, qui fut correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Slavorum meridionalum historiam illustrantia (deuxième vol. Le premier volume avait paru à Rome en 1875). — G. Danicic, *Les racines de la langue serbo-croate.* — T. Maretic, *Histoire de l'orthographe croate en caractères latins.* — E. Smiciklas, *Le deuxième centenaire de la libération de la Slavonie.* — E. Smiciklas, *La vie et les œuvres de Raczki.* — Kukuljevic Sakcinski, *Regesta documentorum regni Croatiæ Dalmatiæ et Slavoniæ.* — T. Smiciklas, *La vie et l'œuvre de l'évêque Strossmajer.* — Maretic, *Notre poésie épique.*

L'Académie a, en outre, acquis la propriété d'un certain nombre de publications antérieures à sa fondation, notamment celles de Danicic parmi lesquelles figure son *Dictionnaire de l'ancienne langue serbe* édité à Belgrade en 1863.

L'Académie publia en outre à des intervalles irréguliers une *Chronique* qui correspond aux annuaires de certaines sociétés savantes. Le dernier volume que j'ai sous les yeux a paru en 1913. Il nous apprend que depuis sa mort, le protecteur, l'évêque Strossmayer, n'a pas été remplacé.

Il nous donne ensuite la liste des membres, le résumé des procès-verbaux, des séances des diverses sections et le compte rendu de la séance annuelle qui s'est tenue le 3 avril 1913. Les revenus de l'Académie se sont élevés à 101,972 couronnes, soit, au cours de l'époque, à environ 120,000 francs. Les dépenses n'ont été que de 87,991 couronnes, soit un excédent de 14,000 couronnes environ. Dans son discours le président, M. Thadée Smiciklas, annonce que l'Académie a l'intention de publier les protocoles ou comptes rendus des anciennes diètes du royaume et d'éditer une encyclopédie sud-slave en collaboration avec l'Académie serbe de Belgrade.

A cette entreprise encyclopédique devaient être associés les Slovènes et les Bulgares. Dieu sait quand elle pourra être reprise. On ne peut relire sans un sentiment de profonde mélancolie les dernières lignes du discours de M. Smiciklas : « Espérons, disait-il, que dans les sanctuaires serbes et bulgares retentiront bientôt les paroles : « Gloire à Dieu dans les cieux et paix sur la terre ». Et alors nos académies fraternelles de Serbie et de Bulgarie reprendront le travail de l'encyclopédie sud-slave. »

Hélas! après les violences commises par les Bulgares en Serbie, l'Académie de Belgrade pourra-t-elle jamais se remettre à travailler de concert avec l'Académie voisine de Sofia?

II

L'Académie des sciences de Belgrade.

En 1842 fut fondée à Belgrade une Société de littérature serbe. En 1847 elle publia le premier volume de ses Mémoires sous le titre *Glasnik Drujtva srbske slovesnosti* (*Le Messager de la Société de littérature serbe*). Les premières années de cette publication sont naturellement fort rares[1]. Le premier volume expose les modestes origines de l'institution.

Ce furent des professeurs du lycée de Kragouievats, alors capitale de la Serbie, qui eurent l'idée de fonder une association qui aurait pour objet de perfectionner la langue nationale et de répandre le goût des sciences dans le peuple serbe, alors terriblement illettré. Quand la capitale de la principauté fut transportée à Belgrade, les séances s'y tinrent. A la fin de l'année 1842, les statuts de l'Association furent approuvés par le prince régnant, Alexandre Karageorgevitch, qui nomma les premiers membres ordinaires et, le 8 juin suivant, inaugura solennellement la société dont le premier président fut Paoun Iankovitch et le premier secrétaire Constantin Brankovitch. Le premier volume du *Glasnik*, imprimé à l'imprimerie princière de Belgrade, porte la date de 1847. Il est composé avec l'orthographe slavonne russe antérieure à la réforme de Karadjitch. Il débute par les statuts de la Société. Il donne des études de grammaire, puis des œuvres littéraires originales ou traduites, en vers et en prose. Je reproduis le titre d'une des poésies dans toute sa naïveté : « A l'illustre protecteur de la Société des Lettres serbes, Monseigneur le prince de Serbie, Alexandre Karageorgevitch, à l'occasion de la collation de l'Ordre de Sainte-Anne de première classe, par l'Empereur de Russie ». Un morceau en prose est consacré à la définition du savant, dont le rôle était assez nouveau dans la jeune société serbe. Deux études historiques ont pour objet le rôle de l'alphabet cyrillique dans les pays autrichiens, les destinées de l'Église serbe dans les pays turcs et les raisons par lesquelles les Serbes de Bosnie se sont convertis au mahométisme en plus grand nombre que leurs congénères

[1] J'ai eu la bonne fortune de les acquérir pendant un séjour à Belgrade en 1867; ma collection, qui est peut-être la seule existante en France, doit aller avec mes autres livres slaves à la Bibliothèque Thiers, propriété de l'Institut.

de Serbie et d'Herzégovine. Viennent ensuite une étude sur le Monténégro et sur les Monténégrins et sur l'état de l'instruction publique dans la principauté. On comptait alors en tout 5,891 élèves pour une population évaluée à 950,000 habitants, ce qui n'était pas même 1 p. 100 de la population. Le volume se termine par un certain nombre de documents sur l'histoire et l'état actuel de la Société.

Sur la liste des membres et des correspondants, je vois figurer, parmi ces derniers, le poète slovaque Kollar, le publiciste croate Gaj, l'archéologue tchèque Schafarik. Vient enfin une bibliographie des livres imprimés à Belgrade au cours des années 1845 et 1846. Je note en passant le *Dictionnaire français-serbe* d'Isaïlovitch, publié en 1846. Dès ce moment l'attention des Serbes commence à se tourner vers notre pays, où ils envoient des étudiants, surtout pour le droit et la médecine. Deux d'entre eux, Jankovitch et Grouitch, publieront en 1862 l'une des premières monographies françaises de leur pays. Parmi les publications de l'année 1844 j'en note une qui constitue un document fort intéressant pour l'histoire de la Serbie. C'est un *Dictionnaire géographique et statistique de la Serbie* par Iovan Gavrilovitch. Malheureusement je ne l'ai pas eu sous les yeux.

Le dernier article est un coup d'œil sur la vie littéraire des peuples slaves qui passe en revue les principales publications de la Russie, de la Bohême, des pays slovaques, de la Pologne, de la Croatie et de « ces chers frères et voisins les Bulgares » (*sic*) qui n'ont pas encore d'imprimerie dans leur pays et qui sont réduits à imprimer leur livres à Belgrade, Odessa, Prague, Paris, Leipzig. L'article se termine par quelques lignes sur les Carnioliens qui ne sont pas encore désignés sous le nom ethnique de Slovènes et par la mention de deux ouvrages indispensables à tous ceux qui s'occupent de philologie slave; le recueil publié par le Serbe de Lusace Jordan, *Jahrbücher für Slavische Literatur* et l'ouvrage de Miklosich, *Radices linguæ slavenicæ veteris dialecti*, publié à Leipzig en 1855.

Jusqu'à l'année 1864 la Société de littérature serbe avait publié 17 volumes; le 27 janvier 1864 son existence fut suspendue par un ukaze du prince et elle fut transformée en Société des Sciences ou, plus exactement, Société scientifique (*učeno društvo*). La Société était désormais divisée en quatre sections : A. Sciences morales, philologiques et littéraires; B. Sciences naturelles et mathématiques; C. Sciences historiques; D. Beaux-Arts.

La nouvelle société, renforcée de membres distingués, tels que Jagić, Daničic, Novaković et d'autres, joua un rôle brillant et utile jusqu'au jour où la Serbie, érigée en royaume, éprouva le besoin de la transformer en

Académie. Cette transformation fut opérée par la *Skoupchtina* vers la fin de l'année 1886. Désormais l'Académie se composait de trente membres répartis en quatre sections. Elle publiait chaque année un *Annuaire* contenant le compte rendu de ses séances, celui de son budget qui, dans ces derniers temps, s'élevait à environ 60,000 francs — sans compter les fonds considérables mis à sa disposition par de nombreux mécènes et dont le capital s'élevait à plusieurs centaines de mille francs.

La loi a mis sous la tutelle de l'Académie trois établissements nationaux : La Bibliothèque nationale, le Musée national et le Musée serbe, particulièrement intéressant au point de vue de l'histoire naturelle et de l'ethnographie.

Les publications de l'Académie forment plusieurs séries.

1° *Comptes rendus* (*Glas*). 2° *Mémoires*. 3° *Recueil d'ethnologie serbe*.

Dans cette collection ont paru notamment : *La vie du paysan serbe*, par feu Miličevic. *Les mets et les boissons chez les anciens Serbes*, par Sime Troïanovic. *La vie et les mœurs des paysans serbes*, série dirigée par M. Cvijić et qui comprenait déjà 20 volumes au début de la guerre.

Une série spéciale est formée par les *Matériaux pour l'histoire, la langue et la littérature de la nation serbe*. Elle comprend notamment les ouvrages suivants : *Anciens explicit et anciennes inscriptions serbes*, recueillies par Lioubomir Stojanovic (3 volumes). — *Le syntagma de Mathieu Vlastar*, traduction serbe du XIVe siècle, édité par N. Novakovic. — *La tripartitum* de Verbœczy. — *Extraits des Archives françaises*, par Michel Gavrilovic [1]. *Les dialectes de la Serbie orientale et méridionale*, par A. Belic. — *Les débuts de la littérature slave chez les Slaves du Balkan*, par N. Novakovic. — *La culture grecque et la culture slave*, par Vladan Georgevic. — *La bibliographie française des Serbes et des Croates*, par N. S. Petrovic. — *Catalogue des manuscrits et des incunables de l'Académie*, par L. Stojanovic. — *Fondements de la géographie et de la géologie de la Serbie*, par I. Cvijic. — *Les lacs de la Macédoine, de la Vieille Serbie et de l'Epire*, par le même. — *Atlas géologique de la Macédoine et de la Vieille Serbie*, par le même. — *L'omladina* [2] *et sa littérature*, par I. Skerlic. — *L'histoire dans les épopées relatives à Marko Kralievic*, par L. Tomic. — *La littérature serbe du XVIIIe siècle*, par F. Skerlic. — *La Serbie pendant la guerre de Turquie* (1788-1790), par D. Pavlovic. — *Le comte Georges Brankovic et son temps*, par Joseph Radonic [3].

Au moment où elle se trouvait dispersée l'Académie se préoccupait d'un

[1] M. Gavrilovic est un ancien élève de notre École normale.

[2] Omladina (La jeunesse) ; on appelait ainsi une société secrète qui rêvait l'union de tous les pays serbes sous une dynastie nationale.

[3] Cf. un compte rendu détaillé de cet ouvrage dans mon volume : *Serbes, Croates et Bulgares* (p. 19-32, Maisonneuve, 1913).

nouveau dictionnaire de la langue serbe dont elle a même publié un spécimen; ce dictionnaire aurait complété celui de l'Académie d'Agram dont nous avons parlé plus haut.

Louis Leger.

LIVRES NOUVEAUX.

Memoirs of the American Academy in Rome, III, 1919.

Le nouveau volume des *Mémoires* de l'Académie américaine de Rome est conçu suivant le même plan que les précédents. Il contient à la fois des travaux scientifiques et la reproduction de ce que nous appelons chez nous « les envois de Rome » : photographies des relevés d'architecture, des peintures, des sculptures exécutés par les pensionnaires. A signaler ici seulement un plan de Delphes et un autre du « bain des femmes » de la villa d'Hadrien.

La partie archéologique contient un inventaire de la célèbre tombe étrusque de Palestrina, nommée Tombe Bernardini, avec reproduction photographique des objets mobiliers qui en provenaient et qui sont conservés au musée préhistorique de Rome (71 planches in-4) ainsi qu'une étude sur le sculpteur Praxias (3 planches). Publication très soignée, à tous égards.

R. C.

R. Forrer. *Das römische Zabern.* Un vol. in-8 de 153 p. Strasbourg (éditeur Kohlhammer, Stuttgart), 1918.

Ammien est le seul des historiens anciens qui mentionne Saverne. L'histoire de la ville ne peut donc être écrite qu'à l'aide des documents archéologiques, monnaies, tombes, inscriptions, ruines. M. Forrer s'est acquitté de cette tâche avec un soin parfait. Les monnaies enseignent que l'agglomération de Saverne existait dès le début de l'Empire, qu'elle se développa probablement sous Néron; entre l'invasion de 233 et le règne de Gallien il semble que la décadence soit profonde; une période de prospérité commence avec Constantin, mais les invasions l'interrompent bientôt. Les inscriptions, dont la lecture n'est pas toujours sûre, paraissent prouver que la population n'était pas militaire et immigrée, à la différence de ce qui s'observe pour une partie de la population d'Argentoratum; parmi les noms celtiques, on est frappé de la fréquence des noms propres aux Médiomatrices. La partie principale de l'ouvrage de M. Forrer est consacrée à l'étude de l'enceinte romaine de Saverne. C'est seulement en 1909 que des brèches ouvertes à travers le mur médiéval de Saverne permirent de reconnaître que ce mur n'était qu'un rhabillage et un remaniement de l'enceinte romaine. Dans les fondations avaient été utilisées des stèles funéraires qui fournirent aux explorateurs toute une moisson épigraphique, des noms celtiques rares ou inédits[1]. Cette découverte fortuite détermina M. Forrer à

[1]. H. Blaul a publié ces textes dans l'*Anzeiger für Elsässische Altertumskunde*, 1909-1911.

entreprendre en 1916 une étude méthodique de l'enceinte ; il a pu en dresser le plan complet, étudier le mode de construction, dater approximativement de 310 la création de cette enceinte. Grâce à ces découvertes, grâce à cette méthode ingénieuse et prudente, une page de l'histoire d'Alsace a pu être reconstituée uniquement par l'archéologie, et d'importants termes de comparaison ont pu être fournis aux études du même ordre.

A. PIGANIOL.

J. HILLEMACHER. *Les Germains devant l'histoire*. Un vol. in-8 de 128 p. Paris, Alcan, 1920.

Dans ce travail, écrit en 1917 et publié d'abord dans la *Revue anthropologique*, sont reproduits *in-extenso* et sommairement commentés un certain nombre de textes concernant les invasions germaniques d'une part, le caractère et les mœurs des Germains d'autre part ; au cours du second chapitre des citations d'auteurs du moyen âge et du XVIe siècle et d'écrivains allemands modernes sont jointes à celles de l'antiquité. De ces témoignages accumulés M. Hillemacher conclut que la race germanique n'a pas changé depuis les temps les plus lointains et qu'on retrouve chez les Allemands d'aujourd'hui tous les défauts de leurs ancêtres ; il souhaite contribuer pour sa part « à anéantir le prestige des influences d'outre-Rhin ».

M. B.

L. BRÉHIER. *L'art chrétien. Son développement iconographique, des origines à nos jours*. Un vol. grand in-8 de 456 pages et 241 figures. Paris, H. Laurens, 1918.

Ce bel ouvrage de M. Bréhier n'est pas une histoire de l'art chrétien ; comme l'indique le sous-titre, et comme l'explique nettement l'auteur dans son Introduction, c'est une étude d'ensemble sur le « développement iconographique » de l'art chrétien. C'est de plus en plus la tendance, et presque la mode, chez les plus érudits des historiens de l'art. Nous ne voulons pas médire de l'iconographie, dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence des monuments. Cependant, l'on finit par oublier un peu trop que les œuvres d'art sont, avant tout, des « œuvres d'art », et qu'elles valent, non par le sujet, mais par la conception et l'exécution. Si l'art chrétien s'est longtemps proposé d'enseigner la doctrine en l'illustrant, il avait néanmoins pour raison d'être la décoration des édifices. Or on en arrive aujourd'hui, dans les études iconographiques, à ne plus même parler de ces édifices : comme si l'évolution de la peinture ou de la sculpture pouvait se comprendre abstraction faite de leur rôle architectural et des formes du monument. En outre, on ne tient pas suffisamment compte de la valeur relative, et très diverse, des œuvres d'art : on les met toutes sur le même plan, comme si, pour avoir traité le même sujet, on avait droit à la même place. Enfin, la préoccupation exclusive de l'iconographie a pour conséquence de fausser les proportions dans l'histoire même de l'art : les origines prennent une importance anormale, et les périodes de plein épanouissement ne présentent plus qu'un intérêt secondaire. C'est ce que l'on constate ici, où l'art primitif et l'art byzantin occupent près de la moitié du volume, tandis que la place est mesurée au grand art du XIIIe siècle, et que

l'art moderne, de la Renaissance à nos jours, doit se contenter d'un modeste chapitre. Ainsi compris, l'art chrétien ne relève plus que de la curiosité érudite : ce n'est plus qu'un art pour archéologues.

Je sais bien ce que répondrait M. Bréhier : il a choisi et délimité son sujet comme il l'entendait. Et l'on doit reconnaître qu'il l'a fort bien traité. Si l'on se place franchement à son point de vue, on le suit avec plaisir et profit dans sa magistrale étude sur le développement iconographique. Il y distingue six périodes : 1° l'art primitif, qui est surtout funéraire et symbolique; 2° l'art triomphal et apologétique, qui, du IVe au VIe siècle, s'est proposé d'affirmer la vérité du christianisme et de combattre l'erreur; 3° l'art byzantin, qui, du VIe au XVe siècle, a été principalement liturgique; 4° l'art encyclopédique de l'Occident, qui, du VIIIe au XIVe siècle, a eu pour objet essentiel d'instruire, et qui a atteint son apogée dans la décoration sculptée des grandes cathédrales; 5° l'art pathétique et réaliste, mystique et pittoresque, qui a gagné de proche en proche depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIe; 6° l'art moderne, qui, depuis la Renaissance, livre au hasard ou à la mode l'ornementation des églises, et qui n'est plus, à proprement parler, un art chrétien.

Pour chacune de ces périodes, l'auteur est fort bien renseigné. En outre, il sait dominer son sujet. Ce livre n'est pas seulement une synthèse exacte et fort utile d'une foule de travaux récents; il vaut encore par la mise en œuvre et par la nouveauté des aperçus. A cet égard, signalons particulièrement les chapitres sur l'iconographie byzantine, ou sur les origines de l'art de la fin du Moyen Age.

Une riche illustration, documentaire et soignée, charme les yeux du lecteur en facilitant la lecture. Le volume se termine par une bibliographie abondante, divisée en sections correspondant aux chapitres, et par une série de tables fort commodes : index iconographique, liste alphabétique des artistes, tables historique et géographique, table des illustrations. Tout cela rend l'ouvrage aussi facile à consulter, qu'il est instructif et agréable à lire.

PAUL MONCEAUX.

P. BATIFFOL. *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*. Un vol. in-16 de VI-329 pages. Paris, Gabalda et A. Picard, 1919. — *Leçons sur la Messe*. Un vol. in-12 de XII-330 pages. Paris, Gabalda, 1919.

Ces deux petits volumes de Mgr Batiffol traitent surtout de liturgie, mais avec autant de clarté dans l'exposition que d'érudition dans les recherches. Ils sont parfaitement accessibles aux modestes laïques. Ils instruiront les profanes, et seront souvent consultés par les historiens de l'Eglise.

Les *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne* sont un recueil de neuf articles ou mémoires, dont la plupart avaient paru déjà dans diverses Revues, mais dont trois étaient encore inédits. Ces mémoires se rapportent à des périodes très différentes et à des sujets très variés. Quelques-uns intéressent presque exclusivement la liturgie : par exemple, l'*Introduction au Pontifical romain*, ou l'*Expositio liturgiae gallicanae* attribuée à saint Germain de Paris. On peut rattacher encore à ce groupe la curieuse correspondance relative à la publication du *Bréviaire parisien* de 1736. D'autres

mémoires relèvent de l'archéologie, comme les études sur *Les présents de saint Cyrille à la cour de Constantinople* ou sur *L'église cathédrale de Paris au VI[e] siècle*. Ailleurs se mêlent l'archéologie et la liturgie, comme dans les recherches sur la fête de *La Chandeleur*. A l'occasion, l'auteur montre par des rapprochements précis que certaines institutions ecclésiastiques se rattachent à de vieux usages païens : tels, le *Costume liturgique romain* ou le *Règlement des conciles*.

L'autre volume reproduit dix *Leçons sur la Messe*, qui ont été données en 1916 à l'Institut catholique de Paris. L'ordinaire de la messe du Missel romain, le cadre de la messe romaine antique, le cérémonial, la Messe des Catéchumènes, l'Offertoire, le saint Sacrifice, le Canon romain, la Communion : tels sont les principaux thèmes de cette savante et intéressante étude, qui est conduite suivant toutes les règles de la méthode historique. On peut avoir confiance en un guide si compétent, et l'on apprend bien des choses en sa compagnie.

Paul Monceaux.

Herbert Weiskotten. *Sancti Augustini Vita scripta a Possidio episcopo*, edited with revised Text, Introduction, Notes, and an english Version. Un vol. in-8 de 174 pages. Princeton, University Press, 1919.

L'ouvrage de M. Weiskotten est une « Dissertation » présentée à l'Université de Princeton pour le Doctorat en Philosophie. La partie essentielle de ce travail est une édition critique de la *Vita Augustini*, écrite vers 432 par Possidius, évêque de Calama, disciple et ami d'Augustin. Les manuscrits de cet opuscule sont innombrables, on en connaît plus de cent. L'édition nouvelle a pour base la collation de dix manuscrits, choisis parmi les plus anciens, dont cinq se trouvent en France (quatre à la Bibliothèque Nationale, un à Chartres), et cinq en Italie (quatre au Vatican). La recension de M. Weiskotten améliore sur quelques points le texte souvent altéré de Possidius.

L'édition est accompagnée d'une traduction anglaise, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier. L'auteur y a joint une assez longue Introduction et des notes. Ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur dans son travail. Il n'est pas toujours heureux, quand il touche à l'histoire de l'Église africaine. On relève des erreurs, parfois des méprises vraiment singulières. Ainsi, p. 156, on renvoie le lecteur à Optat, mort vers 386, pour le rôle de Marcellinus à la Conférence de 411 : c'est que l'on a confondu l'ouvrage d'Optat avec l'*Historia Donatistarum* de Dupin, reproduite par Migne dans le même volume de la *Patrologie*. Ces méprises auraient pu être évitées facilement, si l'on s'était mis au courant des récents travaux de l'érudition française, qui a fait ses preuves en ce domaine.

Paul Monceaux.

Charles Diehl. *Histoire de l'Empire Byzantin*. Un vol. in-12, xi-239 p., 15 pl. hors texte. Paris, Auguste Picard, 1919.

Après avoir tracé dans son volume sur Byzance un tableau synthétique de la civilisation byzantine et montré son importance dans l'histoire de l'Europe, M. Diehl a voulu compléter ce travail en reprenant d'une manière sommaire, mais dans leur ordre chro-

nologique, les événements qui constituent la trame de l'histoire byzantine. Il a comblé ainsi une lacune en offrant non seulement aux spécialistes, mais aux étudiants d'histoire la seule histoire complète de Byzance qui ait été imprimée en français depuis celle de Lebeau, revue par Brosset et Saint-Martin (1824-1836).

On peut regretter toutefois que le cadre vraiment étroit adopté par l'auteur, l'ait empêché de nous donner l'histoire détaillée de l'empire byzantin, qu'il était plus qu'aucun autre à même d'écrire et qui fait toujours défaut à l'érudition byzantine. Il est en effet impossible, sous peine de tomber dans la sèche nomenclature, de faire tenir dans un volume aussi restreint la masse des faits de l'histoire byzantine. Aussi M. Diehl a dû, pour éviter cet écueil, se borner à mettre en lumière les événements décisifs et laisser dans la pénombre les faits de moindre importance.

Et c'est ce qui constitue d'ailleurs l'intérêt et la valeur de ce livre. Dans un tableau forcément en raccourci, l'auteur a su n'omettre aucun des faits de premier ordre : bien plus il les a présentés parfois avec un certain détail et c'est grâce à cette composition savante qu'il a pu écrire un livre clair et vivant : c'est l'histoire de Byzance vue en perspective, avec ses grands mouvements politiques, religieux, sociaux, présentés au premier plan. Dans chacun des huit chapitres qui correspondent aux divisions de l'histoire byzantine, l'attention est attirée sur un petit nombre de faits essentiels : au Ve siècle la crise des invasions barbares et celle des querelles théologiques; au VIe siècle l'œuvre militaire et intérieure de Justinien qui a l'ambition de restaurer l'unité de l'empire romain, mais qui échoue, faute de ressources; au VIIe siècle, sous les Héraclides, la défense de l'empire contre les Avars et les Arabes. M. Diehl a marqué l'importance décisive de cette période qui est celle du démembrement de l'empire et d'une transformation profonde dans le régime politique et social : c'est à cette époque que l'empire byzantin, dont le champ se restreint à l'Asie Mineure, à la péninsule des Balkans et à l'Italie, se substitue véritablement à l'empire romain.

L'empire, mis en péril par les révoltes militaires et les menaces des barbares, est raffermi au VIIIe siècle par la dynastie isaurienne, mais à cette période de succès militaires correspond une des crises intérieures les plus graves que la société byzantine ait jamais subies, celle de la querelle des images et de la lutte contre le monachisme qui en est inséparable. M. Diehl a bien montré qu'en 842, si les iconoclastes ont été vaincus, ce ne sont pas les moines qui ont triomphé; le véritable vainqueur est le haut clergé, rempart de l'église d'état, qui a accepté le culte des icones, mais répudié les doctrines d'indépendance de l'église, qui étaient celles des Studites.

De 867 à 1081 l'empire atteint son apogée sous la dynastie macédonienne, qni refoule les Arabes en Syrie, fait triompher l'hellénisme dans la péninsule des Balkans aux dépens des Bulgares, refait de l'Italie méridionale une nouvelle Grande Grèce et étend au loin l'influence byzantine en protégeant les missionnaires qui vont convertir les peuples slaves. Mais sous cette prospérité apparente se cachaient des causes de faiblesse : développement de la grande propriété laïque

et ecclésiastique, ambition des patriarches qui imposent aux empereurs la rupture religieuse avec l'Occident, rivalité entre ce qu'on pourrait appeler le mandarinat intellectuel et le parti militaire. Un nouveau démembrement de l'empire commence à la fin du XI[e] siècle : les Normands lui enlèvent l'Italie, les Turcs l'Asie Mineure.

Cependant une dynastie remarquable, celle des Comnènes parvient à réagir pendant plus d'un siècle contre cette tendance à la dissolution et semble même avec Manuel, sur le point de reprendre la vieille politique impérialiste. Les guerres civiles qui suivirent la mort de Manuel, les attaques des Normands et des Vénitiens et enfin la croisade de 1204 amenèrent la dislocation définitive. Sans doute l'empire latin n'eut qu'une durée éphémère et les Paléologues purent reprendre pied à Constantinople, à Thessalonique et en Morée, mais, malgré une politique très habile qui aboutit parfois à des résultats remarquables, ils purent seulement retarder la chute de l'empire jusqu'au XV[e] siècle.

Telle est la succession des grands faits qu'il a suffi à M. Diehl de dégager nettement pour en montrer tout l'intérêt dramatique. En face des barbares d'Orient, Byzance a été comme le bouclier de l'Europe et, même après sa chute, son influence n'a pas disparu : sa grande image obsède toujours les peuples qui lui ont succédé dans l'Europe orientale et c'est pour cette raison que son histoire n'est pas aussi loin de nous qu'elle le paraît.

Louis Bréhier.

W. Blommaert. *Les châtelains de Flandre.* Étude d'histoire constitutionnelle. Un vol., 250 p. in-8, Gand, E. Van Goethem et C[ie], 1915 (Université de Gand. Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres; 46[e] fascicule).

Le travail de M. Blommaert comprend six chapitres, dont les cinq premiers sont consacrés successivement aux châtelains de Bruges, Gand, Douai, Lille et Saint-Omer, et le dernier à une « conclusion générale ». Chacun des premiers se subdivise en quatre parties : le *Castrum*, c'est-à-dire, on le sait, la résidence fortifiée du châtelain, origine première publique et militaire de la ville future proprement dite; la généalogie; les attributions : droits militaires, de justice et judiciaires; enfin, une conclusion, où sont examinés les caractères principaux du pouvoir, le rang social et l'histoire du châtelain.

Nous ne pouvons naturellement analyser ici les sortes de monographies locales consacrées aux cinq seigneurs en question et il suffira de résumer la dernière partie. C'est du mot populaire *burggraaf*, littéralement chef du castrum, que sont venus successivement le premier nom donné au châtelain, *castelli pretor urbanus*, et aussi les termes plus récents de *castellanus* (*burch* = *castellum*) et de *vicecomes* (*graaf* = *comes*), ce dernier indiquant l'exercice de véritables droits comtaux. Le plus ancien châtelain nommé est celui de Saint-Omer en 938, les autres apparaissent de 1010 à 1123, au nombre d'une quinzaine, en Artois comme en Flandre. La circonscription territoriale dépendant de ces officiers s'appelle *castellania*, *chastellenie*; on en constate l'existence dès le milieu du XI[e] siècle. Ces personnages ne sont pas toujours identiques et cependant presque tous offrent plusieurs carac-

tères généraux communs. Les localités où ces traits apparaissent comprennent un *castrum* fortifié élevé par le comte de Flandre contre des envahisseurs. Il est habité par un officier comtal, qui en a la garde : c'est le châtelain. Celui-ci est donc d'abord un chef militaire commandant une garnison et protégeant la population du plat pays, qui vient lui demander asile. Il peut exiger d'elle certains droits de corvées militaires, le *balfard*, et est le chef d'une partie de l'armée comtale du district. Il a également d'autres fonctions : les unes judiciaires : la présidence éventuelle, à la place du comte, du tribunal territorial des échevins de la châtellenie, et l'exercice de la haute justice dans cette dernière; les autres administratives : la police du domaine public de la circonscription, chemins, rivières et *communia*, et de sa vie économique, surveillance d'où découlent des revenus divers, dits *justitiæ*, dont, avant tout, le *teloneum*. Il possède donc des droits comtaux essentiellement publics, mais il n'exerce ce *comitatus* qu'en tant qu'officier public recevant son *bannum* du comte, d'où son nom de *vicecomes*. Néanmoins, en dépit de ce type général du châtelain, la nature et l'origine de son office ne sont pas uniformes. A l'égard de la dignité, il est, le plus souvent, un officier militaire d'un *castrum* comtal qui exerce le *comitatus* simultanément dans l'enceinte du château fort, dans la ville formée à ses côtés et dans la circonscription environnante; par exception, dans une ville dépourvue de forteresse, il est un officier de basse justice. L'origine de l'office, maintenant, peut être triple; judiciaire : la châtellenie a son origine dans les ressorts judiciaires des *pagi* antérieurs ou dans les centènes ayant démembré les comtés qui les renfermaient; militaire : elle résulte de démembrements ou d'amalgames de *pagi*, amenés par la création de *castra* militaires; mixte : elle se forme sous l'influence de l'érection de *castra* établis dans les centènes. En général, les châtellenies succédèrent aux *pagi* carolingiens, selon des relations diverses de géographie administrative.

A titre historique, les châtelains atteignirent leur apogée dans la dernière moitié du XIe et le début du XIIe siècle. « Sortis pour la plupart de la ministérialité, ils sont à l'origine de véritables fonctionnaires, dont la dignité constitue un office purement personnel. Mais leur fonction devient bientôt héréditaire, en fait d'abord, puis en droit »; leur office se féodalise et est constitué en fief par le comte, auquel ils prêtent hommage et jurent fidélité. Ils deviennent de puissants personnages. Mais, à côté du *castrum*, se forme le *portus* bourgeois, dont le châtelain ne comprend pas le caractère nouveau et qu'il traite comme sa châtellenie rurale : cette ville se révolte contre lui, réclame l'abolition de ses droits et s'émancipe de lui. Et d'autant mieux que les comtes, effrayés également du pouvoir de leurs anciens officiers et de leur conduite plutôt hostile à leur égard, protègent contre eux leurs villes en même temps qu'ils créent, à leur détriment, de nouveaux fonctionnaires, tels que le bailli principalement. Les châtelains ne furent pas sans se défendre et prirent même le parti du roi de France contre son ennemi le comte de Flandre; mais ils déclinèrent rapidement, ne conservant qu'une fonction honorifique, ou voyant leur office racheté par le comte

ou les villes et disparaissant ainsi tout à fait.

Le plan suivi par l'auteur, qui a consisté à traiter le particulier avant le général, le local avant le territorial et à induire ceux-ci de ceux-là, est sans doute un peu spécial et pourrait se discuter, mais il peut se défendre également, puisque l'origine des châtelains n'est pas partout identique. On voit plus malaisément, à vrai dire, quel motif, dans chaque chapitre d'étude locale, a fait examiner, parmi les droits des châtelains, les droits administratifs avant les judiciaires, les *justitiæ* avant la *justitia*, d'autant mieux que l'auteur a procédé inversement dans sa conclusion. Néanmoins, ces deux réserves ne diminuent en rien la valeur très réelle de ce travail, écrit sur une institution caractéristique des Flandres : clairement rédigé, nettement développé, pénétrant et approfondi, conduisant à des conclusions nouvelles au sujet de l'origine du châtelain et des châtellenies comme de la provenance des droits de ce seigneur, il ne mérite que des éloges. Et comme il porte sur une institution française presque autant que belge, il ne peut qu'intéresser particulièrement tous ceux de nos érudits qui s'occupent de l'histoire constitutionnelle du nord de la France.

Georges Espinas.

H. Waquet. *Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles.* Étude d'histoire administrative. Un vol. XII-268 p., in-8, une carte. Paris, E. Champion, 1919 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes. Section des Sciences historiques et philosophiques; 213e fasc.).

Le bailliage de Vermandois, disait-on en 1409, « est le premier et le plus notable du royaume ». Ses baillis ne sont mentionnés qu'en 1202, alors que l'annexion de la région se fit de 1186 à 1213. Mais, jusqu'en 1234, ils exercent leur office dans des conditions diverses, par groupes de deux; alors, la double séparation des baillis et des bailliages est accomplie. Cette circonscription subit également des changements dans ses limites, qu'on ne connaît, d'ailleurs, qu'approximativement; Tournai, malgré son éloignement, lui est longtemps annexé. Elle se subdivise en une vingtaine de prévôtés, celles-ci en circonscriptions plus petites.

L'examen de sa situation personnelle montre que « le bailli Monsignor le roi de France en Vermandois » est nommé d'abord par le roi, à partir de 1303 par le Grand Conseil et qu'il est toujours contrôlé par la Chambre des Comptes. En principe du moins, il ne doit pas être du pays; il change fréquemment, afin de passer par plus de bailliages; il prête plusieurs serments et doit, avant tout, ne pas mêler sa famille à ses affaires. Il n'a pas de charge affermée, mais est toujours payé par le roi. Il a une autorité morale incontestable : « là où il est, il semble que le roi soit lui-même »; c'est un honneur d'avoir été bailli. Mais, en retour, il a une lourde responsabilité, qui peut entraîner des punitions diverses et dure même quelque temps après la cessation officielle de ses fonctions. Il a l'obligation de résider dans le bailliage, bien que le roi, en fait, n'hésite pas à l'employer au dehors. Il fut peu à peu écarté de toute participation au gouvernement et à l'administration centrale pendant l'exercice de sa charge, mais, après l'avoir quittée, en raison de l'expé-

rience qu'elle lui donnait, il pouvait y être appelé, car « il était vraiment un personnage considérable ».

Ses attributions sont, en premier lieu, judiciaires : comme le roi qu'il représente, il est juge, il est « *domini regis justiciarius* ». D'une part, il a une compétence au contentieux. Il agit d'abord comme officier de justice en son bailliage, en première instance, pour les affaires, dans les cas royaux et de prévention, et pour les personnes, à l'égard des officiers, ses subordonnés, et des nobles, les vassaux du roi, tout en se heurtant à l'exemption des pairs de France et de leurs justiciables; et il juge en appel vis-à-vis des prévôts. Il siège dans « l'assise », devenue « les assises » avec l'augmentation de sa durée, se tenant à intervalles inconnus dans des sièges de prévôté, formant, en somme, des réunions d'intérêt général et, par suite, fort importante. Dans ce bailliage, ce sont, dit le roi, « nos hommes de fief qui, en raison de leurs fiefs, sont tenus de rendre la justice au conjurement de notre bailli », lequel convoque les gens, dirige les débats, prononce le jugement, mais, sauf exception, ne juge pas. Ensuite, il est en relations avec le Parlement, l'appel se pratique de l'un à l'autre et il sert d'intermédiaire entre ce corps et les justiciables. D'autre part, il est compétent en matière de juridiction gracieuse : il authentique les actes passés devant lui; aussi, à partir de la fin du XIII[e] siècle, existe-t-il « un garde de par le roi du scel de la baillie establi à Saint-Quentin ». Il s'occupe également des « appels volages », spéciaux à sa région.

Le pouvoir de justice entraîne celui d'exécuter les jugements. Le bailli « est le chef de la police en son bailliage » ; il fait observer les ordonnances royales, les publie, en rend lui-même, et il fait régner l'ordre, réglemente en particulier la police économique, surtout se livre à des enquêtes continuelles, « aucune occupation ne l'absorbe plus », surveille les « prisons du roi », accomplit dans un but de police des expéditions armées et, par suite, va jusqu'à remplir des fonctions militaires, qui lui font mobiliser et diriger les troupes : il est chevalier et non clerc. Il a également des attributions financières considérables, du moins jusqu'à Philippe le Bel : il est administrateur du domaine, receveur, payeur et comptable et rend personnellement ses comptes aux gens de la Chambre des Comptes. Mais, en 1294 d'abord, apparaît un receveur, qui prend ses fonctions ordinaires au bailli et devient le second personnage du bailliage après lui, tout en lui laissant un pouvoir général de surveillance; puis, au XIV[e] siècle, se crée une administration extraordinaire, chargée des finances non domaniales.

Revêtu en principe de tous les pouvoirs, le bailli ne peut être chargé de les appliquer. Il a d'abord des auxiliaires et subordonnés : le prévôt, très puissant au XII[e] siècle, même seul à cette époque, qui vit diminuer ensuite son autorité de justice, finances et police au profit du bailli, fut-ce par les efforts de ce dernier; les châtelains, gardes des forteresses royales et de leurs prisons; les sergents, nommés et répartis par le bailli, mais plutôt serviteurs du prévôt, personnages forts importants, nombreux, divers, spécialisés et hiérarchisés, toujours agents de la police, avec leurs substituts; les clercs; surtout le ou les lieutenants, chargés d'aider ou de suppléer le bailli, établis ou entretenus

par lui, étant donc ses agents et non ceux du roi qui, en droit les ignore, étant peu favorable à ce système de remplacement; un procureur du roi, agissant au tribunal et dans les enquêtes, avec des substituts : tout ce personnel était fort développé. D'autre part, le bailli est assisté de deux organes : d'une sorte de « conseil du bailli », formé de « prudeshommes, dix ou douze des plus suffisans du pays », et des « états », se constituant quand le nombre des membres augmentait.

La conduite administrative des agents donna lieu, on le sait, sous Saint Louis et Louis X le Hutin, à des enquêtes royales. Elles reprochèrent surtout aux enquêtés, prévôts et sergents comme baillis, d'être trop lents à rendre la justice, inversement d'imposer trop facilement des amendes, ainsi que de pressurer trop aisément les justiciables. Un receveur fut également accusé, au XIV[e] siècle, de s'enrichir sans beaucoup de peine. Mais, on ne connaît que les attaques et on ignore les défenses; en fait, les acquittements sont sensiblement plus nombreux que les condamnations, les agents donnent des raisons valables de leur conduite et les plaignants eux-mêmes le reconnaissent; les enquêtes finissent souvent en faveur des premiers et, à cette époque, la vie officielle des fonctionnaires n'était pas toujours aisée. En somme, « ils paraissent remplir comme il convient leur devoir » et la royauté du XIV[e] siècle reçut de celle du XIII[e] et conserva « une administration locale, appliquée, disciplinée, vraiment forte », qui l'aida à traverser la crise de la guerre de Cent Ans.

Ainsi, deux choses caractérisent le bailliage de ce temps : la quantité comme la qualité des fonctionnaires.

Deux appendices nous donnent des notices biographiques et chronologiques sur les baillis et des listes de leurs lieutenants, des gardes du scel, des procureurs, des prévôts et des receveurs; enfin, vingt pièces justificatives sont publiées, s'étendant de 1241 à 1390.

Si on en excepte la question des appels volages, dans laquelle le rôle des baillis ne semble pas se dégager très clairement, M. Waquet nous a donné sur l'élément le plus important, peut-être, de l'administration provinciale royale pendant la seconde partie du moyen âge, un excellent travail, où il n'y a qu'à louer à tous égards, qu'il s'agisse du plan général ou des détails, du fond ou de la rédaction. Tout y est simple, clair, parfaitement ordonné et développé, rempli de détails, textes ou faits, heureusement choisis et qui donnent un réel intérêt à un travail d'histoire administrative, toujours un peu froid par lui-même, malgré son importance réellement fondamentale. On a là, pour les institutions d'une époque relativement récente, un très bon modèle d'une étude qu'on peut appeler non plus proprement explicative, mais plutôt descriptive. Et on souscrit avec plaisir aux éloges que fait l'auteur de l'administration royale de ce temps.

GEORGES ESPINAS.

Ajuntament de Barcelona. Publicaciones historiques. Recull de documents i estudis. Arxiu municipal historic. Vol. I. Fas. I. Mai MCMXX. 112 pages in-4.

La municipalité de Barcelone a décidé de publier un recueil de documents et d'études variées, et le premier

fascicule de cette œuvre nouvelle renseigne sur les volumes déjà imprimés et sur ceux qui viendront plus tard.

La première publication historique est celle des *Manuals de novells ardits, vulgarment apel lat Dietarí de l'Antich Consell Barceloní*, qui se compose de quarante-neuf volumes, dont seize, comprenant les années 1390 à 1658 ont paru, et pour faciliter au public la connaissance de ce texte, la municipalité de Barcelone a indiqué les volumes du *Dietarí* où se trouvent les fac-similés des imprimés de l'époque; elle a même reproduit onze de ces fac-similés. La seconde publication est celle des *Rubriques de Bruniquer*, juriconsulte du XVIIe siècle, et de ces « répertoires des documents municipaux », cinq ont paru et un sixième consacré aux index est en cours d'impression.

Une autre face de l'activité municipale de Barcelone est la *Galerie des Catalans illustres*. Le recueil publie le catalogue de ces illustrations, qui compte quarante Catalans, depuis Ramon Berenger I et Muntaner jusqu'à Milá y Fontanals et Verdaguer, et en donne les notices et les biographies. Après ce sont les *Curiosités historiques* publiées dans la *Gazeta Municipal*, et comme la dite gazette est assez peu lue, le recueil fait le relevé de ces curiosités, depuis 1301 jusqu'à l'époque moderne. Le fascicule se termine par la liste du prix Martorell, qui a été décerné en 1902 à M. Pierre Paris, la confrérie des serruriers, armuriers et aiguilletiers de Barcelone, et une bibliographie historique de Barcelone pour l'année 1918.

Ce recueil a été rédigé avec le plus grand soin, et il est admirablement imprimé.

A. MOREL-FATIO.

J.-ROGER CHARBONEL. *La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin.* Un vol. in-8. A-U, AA-UU, LI, 720, LXXXIV p. Paris, Champion, 1919.

La pensée italienne, voilà un vaste et beau sujet, surtout si on le transporte dans la seconde moitié du XVIe siècle. On n'y étudierait pas seulement la Renaissance littéraire et artistique, on en rapprocherait l'histoire des sciences, celle de la pensée orthodoxe et de l'hétérodoxie. On y rencontrerait Véronèse, Tintoret, Annibal Carrache, Palladio, Vignole, Palestrina, Monteverde, Galilée, les cardinaux du Concile de Trente ainsi que les savants réformateurs du calendrier, et enfin Giordano Bruno, Vanini, Campanella. On constaterait alors le prodigieux renouveau de cette fin du siècle, et combien il faut se défier de ce dogmatisme hautain, si prompt à prononcer le mot de décadence pour l'œuvre des générations, qu'il ne connaît pas ou ne veut pas comprendre.

Il semble que M. Charbonnel ait entrevu quelque chose d'un pareil sujet, mais il a bien plutôt développé le sous-titre de son livre : le courant libertin, rentrant ainsi dans la tradition historique convenue. Il est vrai que l'Italie, plus que tout autre pays peut-être, fut de tout temps et surtout à la fin du XVIe siècle une terre de philosophie audacieuse et d'hétérodoxie. Ce libertinage d'esprit présente d'autant plus d'intérêt qu'il se produit dans un temps où Luthériens, Calvinistes, Catholiques, avant, comme après le Concile de Trente, tous éprouvaient, avec une passion poussée jusqu'au fanatisme, le besoin de croire et de s'absorber dans la foi. M. Charbonnel peut même signaler chez Bruno, Vanini, Campanella, ces protago-

nistes de la libre pensée, des hésitations entre leurs idées et les souvenirs de leur éducation première, des tendances même par instants à la soumission au dogme, jusqu'au jour où ils se retrouvent tout entiers en face du martyre. Par là, par certaines ouvertures d'esprit, bien plus encore par des côtés d'imagination ardente, ils nous apparaissent plus vivants, plus humains. M. Charbonnel cite de Campanella (p. 574-616) des poésies d'une inspiration singulièrement vigoureuse et élevée.

Mais que vaut leur philosophie? N'y verra-t-on, comme le pensent certains écrivains très autorisés, qu'un exercice verbal, sans rapport avec les réalités? M. Charbonnel n'en juge pas ainsi; les textes ne lui donnent qu'à moitié raison, mais le fait capital, gros de conséquences, consiste dans la hardiesse de penser en dehors de l'orthodoxie, par conséquent contre l'orthodoxie. Les contemporains ne s'y trompèrent pas : catholiques ou protestants y sentirent un danger commun.

Y a-t-il un lien quelconque entre ces libertins et Machiavel, à qui M. Charbonnel ne consacre pas moins de 50 pages (316-438)? Je ne le vois dans aucune des œuvres du célèbre Florentin, sans compter que, de lui à Bruno, il s'écoule presque deux générations, et si l'on cherche en Machiavel un ancêtre du positivisme, il faudrait alors définir exactement ce positivisme et déterminer les relations ou les différences qu'il présente avec le libertinage. C'est que, malheureusement, l'esprit de définition, si j'ose employer ce terme, manque dans ce livre : « Une série d'analyses, encadrées entre des témoignages et mises en valeur par ces preuves du retentissement historique des idées, voilà en résumé notre livre » (page K). C'est bien là, autant qu'on peut le comprendre dans cette phrase entortillée, le résumé de l'ouvrage. Non, pas même tout à fait; analyses sans doute, mais au moins autant extraits : *Exercices* : (p. 331-353); *Dialogue d'Alexandre et de César* (p. 356-382), etc. Je ne nie pas l'intérêt de ces citations et de quelques autres semblables, l'auteur m'en voudrait peut-être d'y insister, au détriment de ce qui lui appartient en propre dans ce livre énorme. Tant de problèmes y sont abordés que je puis à peine les indiquer, et par exemple la question de l'influence de Charron et de la *Sagesse* sur le scepticisme français du XVIIe et du XVIIIe s. (p. 2-80). Elle vaudrait une étude spéciale, dont M. Charbonnel a seulement posé les termes.

En somme, un labeur consciencieux, beaucoup de recherches, des documents de prix, quelques-uns de très grand prix, en dehors même du sujet direct, tels que les *Canyone* de Campanella (p. 610-613). L'ouvrage sera consulté avec fruit. Sera-t-il *lu*? L'auteur a trop compté vraiment sur la capacité d'énergie du lecteur. Ces 850 pages, depuis A et AA jusqu'à LXXXIV, en passant par 720, chargées de texte minuscule, où s'accumulent, s'entassent les noms et les choses : Galilée, Képler, Copernic, Richelieu, Mazarin, Bayle, Montesquieu, Voltaire, me paraissent de celles qu'on tourne vite, quand on n'est pas retenu par un devoir de conscience professionnelle. Pour moi, j'avoue avoir songé par instants au vers de Boileau : « Et je me sauve à peine au travers du jardin. » Seulement ici, ce n'est pas un jardin, c'est un chantier de construction.

H. LEMONNIER.

WILLIAM HENRY DEALE. *Spencer Fullerton Baird.* Un vol. in-8. Philadelphie et Londres. J. B. Lippincott Cy.

La Smithsonian Institution de Washington a joué et joue un rôle si important dans les études d'américanisme que tous les travaux relatifs à l'histoire de cet établissement original méritent de retenir l'attention. Nous croyons donc utile de signaler la biographie de Spencer Fullerton Baird, l'un des fondateurs de la Smithsonian, biographie extrêmement copieuse dans la trame de laquelle M. Deale a inséré des souvenirs de Miss Lucy Baird, la fille du savant, ainsi que beaucoup de lettres inédites, et qu'il a illustrée de dix-neuf photographies.

Spencer Fullerton Baird naquit le 3 février 1823 à Reading, Pennsylvanie; il passa sa jeunesse à Carlisle, petite ville de la Pennsylvanie, qui vers 1849 ne comptait encore que 4,000 habitants. En 1836 il entra au Dickinson College, un de ces collèges qui participent à la fois de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, et il manifesta dès sa jeunesse une vocation décidée pour l'histoire naturelle.

Ce fut en 1848 qu'il fit connaissance du physicien Joseph Henry, le premier secrétaire et l'organisateur de la Smithsonian Institution.

Apprécié à sa valeur par Joseph Henry, Baird fut, sur sa présentation, nommé le 5 juillet 1850 par le Conseil des Régents de la Smithsonian Institution *assistant secretary* aux appointements annuels de 1,500 dollars (7,825 francs).

Quelques mots sur l'origine de la Smithsonian sont ici nécessaires. James Smithson, fils naturel du duc de Northumberland et d'Elizabeth Hungerford, nièce du duc de Somerset, né en 1770 et mort en 1829, avait montré pendant toute sa vie un goût très vif pour les sciences. Il était lié avec beaucoup de grands savants de l'époque, en particulier avec Cavendish.

En 1826, il légua aux États-Unis d'Amérique (au cas où son neveu Henry James Hungerford n'aurait pas d'héritier) sa fortune s'élevant environ à 500,000 dollars, avec mission de « fonder à Washington sous le nom de Smithsonian Institution, un établissement pour l'accroissement et la diffusion des connaissances parmi les hommes ».

En 1835, H. J. Hungerford mourait sans héritier, et en 1838 les États-Unis entrèrent en possession de la fortune de James Smithson. Son emploi provoqua d'interminables discussions dans les deux chambres du Congrès à Washington; des propositions extravagantes furent mises en avant, et ce ne fut qu'en avril 1846 que le plan définitif fut arrêté. Il fut décidé que la Smithsonian Institution serait dirigée par un Conseil de Régents (*a board of regents*) composé de membres de la Chambre des représentants et du Sénat, de membres de droit et de simples particuliers élus par le Congrès.

Le Conseil des Régents devait nommer un secrétaire qui était chargé de diriger l'Institution avec le concours d'un bibliothécaire et d'un conservateur des collections. Le Conseil eut la main heureuse en nommant comme premier secrétaire Joseph Henry, de l'Université de Princeton.

Pendant vingt-huit ans Baird fut le collaborateur de Joseph Henry, puis

en 1878 il lui succéda comme secrétaire de la Smithsonian.

Les deux parties de l'Institution auxquelles il s'adonna davantage furent le service des échanges internationaux d'ouvrages scientifiques et le Museum national.

Grâce au service des échanges internationaux, les ouvrages envoyés sous les auspices de la Smithsonian Institution arrivèrent à leurs destinataires, sociétés ou savants, sans formalités de douanes. Baird apporta dans le service un tel zèle que dans les premiers temps, où la Smithsonian ne disposait que de ressources très limitées, il faisait les paquets de sa propre main et parfois même demandait à un ami en visite de l'aider.

Il n'apporta pas moins de soin au Museum national. Il commença par y faire entrer ses propres collections, puis il profita de toutes les expéditions d'exploration que le gouvernement organisait dans le Far-West, dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud pour l'enrichir. Il transformait aussi en collaborateurs bénévoles du Musée des officiers de l'armée américaine, surtout des officiers de santé, cantonnés dans l'Ouest. Les résultats de ces recherches ont paru dans les publications suivantes : *Annual report of the National Museum* (1877 et suiv.); *Bulletin of the U. S. National Museum* (1875 et suiv.); *Proceedings of the U. S. National Museum* (1878 et suiv.).

Spencer Baird avait la foi, la foi scientifique, et il savait la faire partager aux autres.

« Il inspirait à ceux avec qui il se trouvait en rapport une telle confiance en lui-même et dans l'importance de l'œuvre à laquelle il s'était adonné, écrivait sa fille Miss Lucy Baird, il avait une vue si nette du but visé et la rendait si nette pour les autres, il était si apte à trouver des méthodes efficaces et à faire converger tous les moyens vers le succès, qu'il me paraît difficile que ceux qui ne l'ont pas connu se rendent compte de la part qu'avait sa propre personnalité dans la réussite de ses entreprises. »

La Smithsonian Institution avait dès l'origine reconnu l'importance de l'étude ethnographique et sociologique des indigènes de l'Amérique ainsi que de la préhistoire américaine. L'un des premiers mémoires publié dans la série intitulée « Smithsonian Contribution to knowledge » avait été une étude de Spier et Davis sur *Les anciens monuments de la vallée du Mississipi*. Baird avait favorisé cette tendance et le National Museum était devenu le plus riche d'Amérique en matériel ethnographique et préhistorique.

En 1879 un service particulier d'ethnographie et de sociologie fut organisé sous le titre de *Bureau of North American ethnology*, lequel a mis au jour les publications suivantes : *Annual report of the bureau of ethnology* (1880 et suiv.); *Contribution to North American ethnology*; *Bulletin of the bureau of American ethnology.*

Spencer Baird mourut le 19 août 1888, après avoir donné trente-huit ans de sa vie à la Smithsonian Institution. Il avait contribué à en faire le puissant établissement de recherches et de connaissances scientifiques qu'il est devenu. HENRI DEHÉRAIN.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

Louis Bréhier et Pierre Batiffol, *Les survivances du culte impérial romain.* A propos des rites shintoïstes. In-8, 75 p. Paris, Aug. Picard, 1920.

R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigraphique.* Année 1919. In-8, 52 p. Paris, E. Leroux, 1920.

G. Dickins, *Hellenistic sculpture.* With a preface by Percy Gardner. In-8, 113 p. Oxford Press, 1920.

C. G. Fiske, *Lucilius and Horace.* A study in the classical theory of imitation. In-8, 524 p. Wisconsin Univ., Madison, 1920.

Guide to the exhibition illustrating greek and roman life. In-8, 240 p. London, Bristish Museum, 1920.

O. Hamelin, *Le système d'Aristote* (Collection historique des grands philosophes). In-8, 426 p. Paris, Alcan, 1920.

How to observe in archaeology. Suggestions for travellers. In-8, 103 p. London, British Museum 1920.

D. Mac Fayden, *The history of the title imperator under the roman empire.* In-8, 76 p. Chicago, Univ. Press, 1920.

F. H. Marshall, *Discovery in Greek lands.* A sketch of the principal excavations and discoveries of the last fifty years. In-8, 127 p. Cambridge Univ. Press, 1920.

Carlo Pascal, *Scritti varii di letteratura latina.* In-8, 376 p. Roma, Paravia, 1920.

G. Pasquali, *Orazio lirico,* In-8, VIII 792 p. Firenze, Felice le Monnier, 1920.

E. A. Sydenham, *The coinage of Nero.* In-8, 176p. London, Spink, 1920.

MOYEN AGE.

Gallia christiana novissima...par J.-H. Albanès, complétée... par U. Chevalier. T. VII. Avignon. In-4, 1079 col. Valence, Imp. Valentinoise, 1920.

Marcel Aubert, *Noyon et ses environs.* In-16, 64 p., ill. Paris, H. Laurens, 1920.

Palaeographia Iberica. Fac-similés de manuscrits espagnols et portugais (IXe-XVe siècles), avec notices et transcriptions, par John M. Burnam. Fasc, II. In-fol., p. 81-155 et pl. Paris, Champion, 1920.

Calendar of the close rolls preserved in the Public Record Office : Richard II (1381-1385). In-8, 911 p. Stationery Office, 1920.

L'abbé R. Delamare, *Le calendrier de l'église d'Évreux.* Étude liturgique et hagiographique (Bibliothèque liturgique publiée par Ulysse Chevalier, t. XXI). In-8, XXX-531 p. Paris, Aug. Picard, 1919.

H. Delehaye, *Saint-Martin et Sulpice Sévère.* In-8, 136 p. Bruxelles, Société des Bollandistes; Paris, A. Picard, 1920.

J. Hall, *Selections from early middle english (1130-1250).* Part. I, text; part. II, notes. In-8, 230 et 452 p. London, Milford, 1920.

Ch. de La Roncière et P. Bondois, *Catalogue des manuscrits de la Collection des Mélanges de Colbert* (Bibliothèque Nationale). T. I (nos 1-343). In-8, XXII-555 p. Paris, E. Leroux, 1920.

T. F. Tout, *Chapters in the administrative history of mediaeval England* : The wardrobe, the chamber and

the small seals (Publications of the University of Manchester, Historical series, n^{os} xxxiv and xxxv). In-8, 2 vol. Manchester, University Press, 1920.

A. Vallance, *Old crosses and lychgates*. In-8, 215 p. London, Batsford, 1920.

Ch. Van der Borren, *Orlande de Lassus* (Les Maîtres de la musique). In-8, 258 p. Paris, Alcan, 1920.

L. Wahrmand, *Die Ars notariae des Rainierius Perusinus* (Quellen zur Geschichte des römisch-kanonischen Processes in Mittelalter. Vol. III. Part. II). In-8, 277 p. Innsbruck, Wagner, 1920.

J. M. Wilson, *The Worcester Liber albus*. Glimpses of life in a great Benedictine monastery in the fourteenth century. In-8, 301 p. S. P. C. K., 1920.

ORIENTALISME.

H. Cordier, *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue*. T. I. Depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie T'ang (907 après J.-C.). In-8, 574 p. Paris, P. Geuthner, 1920.

H. Cordier, *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*. T. II. In-8, 323 p. Paris, J. Maisonneuve et fils, 1920.

Carlos Cuervo Marquez, *Estudios arqueológicos y etnográficos Americanos* (Prehistoria y viajes americanos). Tomos I y II. Segundo edicion corregida y aumentada. In-8, 281 et 257 p. Madrid, Imp. de Juan Pueyo, 1920.

J. W. Fewkes. *Prehistoric villages, castles and towers of South-Western Colorado*. In-8, 79 p. Washington, Gov. Print. Office, 1920.

S. Flury, *Islamische Schriftbänder Amida-Diabekr XI. Jahrhundert*. Anhang Kairuan, Mayyâfâriqîn, Tirmidh. In-4, 52 p., pl. Basel, Frobenius; Paris, P. Geuthner, 1920.

G. A. Grierson, *Specimens of the Dardic or Pisacha languages, including Kashmiri* (Linguistic Survey of India). Calcutta, Supt. Govt. Printing.

Linguistic Survey of India. Vol. III. Part I. Indo-Aryan family, North-Western group. Specimens of the Sundhi and Lahnda, 595 p. — Part II. Specimens of the Dardic or Pisacha languages (including Kashmiri), 578 p. Ed. by G. A Grierson. In-8. Supt. Govt. Printing, Calcutta, 1920.

Maulavi Abdul Muqtadir, *Catalogue of the Arabic and Persian manuscripts in the oriental public library at Bankipore*. Vol VI. History. In-8, 223 p. Patra, Superintendent Government Printing, 1920.

G. K. Nariman, *Literary History of Sanskrit Buddhism* (from Winternitz, Sylvain Levy, Huber). In-8, 396 p. Taraporevala, Bombay, 1920.

Max Van Berchem, *Matériaux pour un Corpus inscriptionum Arabicarum*. Deuxième partie. — Syrie du Sud. Jérusalem. Tome troisième, Premier et deuxième fascicules (Mémoires... de l'Institut d'archéologie orientale du Caire... T. XLV). In-4, 2 fasciscules. Le Caire, 1920.

Historia ecclesiastica Zachariæ rhetori vulgo adscripta. Ed. E. W. Brooks. I. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores Syri. Textus. Series tertia. Tomus V). In-8, IX-238 p. Paris, J. Gabalda, 1919. M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS

9 juillet. M. Ed. Naville donne lecture d'un travail sur « l'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques ».

16 juillet. M. Diehl lit une note sur la basilique arménienne d'Ererouk, bâtie à la fin du ve ou au commencement du vi^e siècle. La ressemblance de ce monument avec ceux de la Syrie du Nord atteste l'influence puissante exercée par l'architecture syrienne sur l'Arménie.

— M. Pottier donne lecture d'une note de M. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, sur une statue archaïque découverte à Thasos.

— M. Cuq lit un mémoire sur les pierres de bornage babyloniennes conservées au British Museum, qui sera publié prochainement ici même.

23 juillet. M. Diehl lit, au nom de M. Gabriel, architecte, une note sur les fouilles poursuivies depuis 1912 à Fostat, la capitale des premières dynasties musulmanes de l'Égypte, située un peu au sud du Caire. Les vestiges mis au jour donnent des renseignements sur les débuts de l'art islamique. On a également recueilli des fragments de poteries, qui seront précieux pour l'histoire de la céramique orientale.

— M. Babelon rend compte des résultats de l'exploration archéologique entreprise avant 1914 en Arabie sous les auspices de la Société française des fouilles archéologiques par les P. P. Jaussen et Savignac, de l'École biblique de Jérusalem. Ces explorateurs ont rapporté de la région comprise entre le golfe d'Akaba et Médine, sur la route des pèlerins de La Mecque, près de huit cents inscriptions arabes antéislamiques.

— M. Paul Girard étudie une harangue de Périclès où figure la phrase : « l'année a perdu son printemps ». Il recherche l'origine de cette figure poétique.

30 juillet. M. Prosper Alfaric lit une étude intitulée « Zoroastre avant l'Avesta ».

6 août. M. Homolle donne lecture d'une lettre de M. Picard sur les travaux que poursuit actuellement l'École française d'Athènes.

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur Barcochebas le chef de la formidable insurrection, qui moins de soixante ans après la prise de Jérusalem et la destruction du temple par Titus éclata en Palestine.

— M. l'abbé J.-B. Chabot communique une note du P. Louis Villecourt dans laquelle celui-ci établit que la collection intitulée *Homélies spirituelles* indûment attribuée à Macaire d'Égypte est l'œuvre d'un Messalien qui vivait en Syrie vers le milieu du ive siècle. C'est de cet ouvrage que saint Jean Damascène a tiré les propositions qui résument la doctrine des Messaliens, dont tous les écrits, à l'exception de celui-ci, ont disparu à la suite de la condamnation de ces hérétiques.

— M. Babelon lit une note de M. le Dr Carton relative à une fontaine monumentale découverte à Carthage.

13 août. M. Cumont commente un

passage de l'*Axiochos*, dialogue attribué à Platon, mais qui paraît être en réalité une œuvre du IIIe siècle avant J.-C. L'auteur de cet ouvrage place les enfers non pas dans les profondeurs de la terre, mais dans l'hémisphère inférieur, doctrine qu'il emprunte aux religions astrales de l'Orient. Admise semble-t-il par les adeptes des mystères d'Eleusis, elle fut combattue par les savants d'Alexandrie; pour eux les antipodes étaient non pas le séjour des morts mais l'habitat d'êtres vivants.

— M. Cagnat commente un graffite dont le texte figure dans la note communiquée par M. le Dr Carton à la séance du 6 août.

— M. Cagnat lit une note de M. Poinssot sur deux inscriptions nouvelles découvertes en Tunisie.

20 août. M. Hippolyte Boussac fait une communication sur l'animal sacré Set-Typhon qui fut assimilé aux animaux les plus divers.

— M. P. Monceaux communique une inscription chrétienne de Djemila où figurent les noms d'un certain nombre de martyrs.

27 août. M. l'abbé Chabot signale, de la part du R. P. Delattre, la découverte, à Carthage, d'une balle de fronde en plomb, portant une marque phénicienne.

— M. Homolle traite de la ressemblance de l'omphalos delphique avec quelques représentations égyptiennes.

3 septembre. M. Cagnat communique à l'Académie le texte de trois inscriptions funéraires découvertes en Italie, non loin de Montignoso. Les photographies lui en ont été remises par M. Clermont-Ganneau, qui les tenait de M. Sancholle-Henraux.

— M. le comte Begouen présente, en son nom et au nom de l'abbé Breuil, un dessin que celui-ci a relevé dans la caverne des Trois-Frères, à Montesquieu-Avantès (Ariège). On y voit représenté un homme nu dont la tête est ornée d'une ramure de cerf et le dos d'une queue de cheval.

MM. Begouen et Breuil supposent que cette figure représente un sorcier vêtu de son accoutrement magique, ou bien un esprit supérieur conçu à l'image du sorcier.

— M. Ernest Hébrard expose les résultats des recherches accomplies par le service archéologique de l'armée d'Orient à l'Arc de Triomphe de Galère et à la Rotonde de Saint-Georges de Salonique.

10 septembre. M. le comte Durrieu fait une communication sur deux miniatures de l'école Ganto-Brugeoise conservées à la bibliothèque de Vienne et qui contiennent des portraits du roi d'Écosse Jacques IV et de la reine sa femme.

— M. Cagnat lit une note de M. Albertini sur une nouvelle table de mesures de capacité découverte à Djemila.

17 septembre. M. Cagnat donne lecture d'un rapport de M. le Dr Carton sur les fouilles exécutées par lui à Bulla Regia en 1919-1920 avec le concours pécuniaire de l'Académie. Il a été découvert une salle polygonale souterraine, dont il n'est pas possible de déterminer la nature. Une base honorifique avec inscription a été trouvée au cours des travaux. M. Cagnat y a reconnu le nom de la fondatrice de l'édifice, qui vivait à la fin du IIe siècle de notre ère.

— M. Louis Leger fait une communication sur l'onomastique slave de l'Allemagne.

— M. Paul Monceaux commente une inscription chrétienne de Madaure.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le *prix Stanislas Julien* (1,500 fr.) a été décerné à M. Granet pour son ouvrage *Les fêtes et chansons anciennes de la Chine.*

Le *prix Raoul Duseigneur* (3,000 fr.) est partagé entre M. Puig y Cadafalch pour ses travaux archéologiques et notamment pour sa collaboration à l'ouvrage sur *L'architecture romane en Catalogne*, et M. Melida pour l'ensemble de ses travaux sur les antiquités ibériques.

Prix Lafons-Mélicocq (2,000 fr.). Deux récompenses sont attribuées, l'une de 1,500 francs à M. Leblond pour son *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, l'autre de 500 francs à M. Clovis Brunel pour son étude manuscrite sur le *Roman de la fille du comte de Ponthieu.*

Le *prix Jean Raynaud* est décerné à l'œuvre historique de feu Émile Bertaux.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Adolphe Carnot, membre libre, est décédé le 21 juin à Paris.

M. le Dr Guyon, membre de la section de médecine de chirurgie, est décédé le 21 juillet, à Paris.

M. Armand Gautier, membre de la section de chimie est décédé le 27 juillet.

M. Yves Delage, membre de la section d'anatomie et zoologie, est décédé le 8 octobre.

Élection. M. Maxime Laubœuf a été élu, le 22 mars, membre de la Division des applications de la science à l'industrie.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Marqueste, membre de la section de sculpture, est décédé le 6 avril.

M. Pascal, membre de la section d'architecture, est décédé le 20 mai.

Élection. M. Hippolyte Lefebvre a été élu membre de la section de sculpture le 12 juin, à la place de M. Marqueste.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection. L'Académie a élu le 5 juin M. Pfister, membre de la section d'histoire en remplacement de M. Welschinger.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1920.

L'ÉVOLUTION INTELLECTUELLE DE SAINT AUGUSTIN.

P. Alfaric. *L'évolution intellectuelle de saint Augustin. I. Du Manichéisme au Néoplatonisme.* Un vol. in-8 de IX-556 pages. Paris, Émile Nourry, 1918.

Les thèses de M. Alfaric sont des travaux importants, copieux et solides, qui sur bien des points apportent du nouveau, et qui par suite doivent être analysés avec soin, contrôlés de près, discutés à l'occasion.

L'auteur ne redoute ni les grands sujets, ni les problèmes difficiles, ni les longs développements. Pour ses débuts, ou à peu près, il s'est attaqué à plusieurs grosses questions, dont chacune eût effrayé bien des vétérans : la doctrine d'Augustin, le Manichéisme, le scepticisme, le Néoplatonisme. Il a traité ces différentes questions en homme du métier, avec une compétence incontestable, avec toutes les ressources d'une critique bien renseignée, indépendante et en éveil. Mais au moment d'aboutir, soit erreur de méthode, soit fatalité inhérente aux thèmes choisis, soit châtiment d'ambitions démesurées, il a été débordé par l'abondance de ses matériaux. Malgré les proportions imposantes des volumes, il n'a pu réaliser tout son programme : la Sorbonne n'a vu de lui qu'une partie de son bagage.

Dans sa thèse principale, il s'était proposé de suivre *L'évolution intellectuelle de saint Augustin.* Il nous apporte là-dessus un gros volume de plus de 550 pages, compactes et bourrées de notes. Cependant, il n'a traité encore qu'un tiers de son sujet : il suit

seulement Augustin « du Manichéisme au Néoplatonisme ». Pour achever son enquête, il annonce deux autres volumes, qui promettent d'être aussi imposants : « du Néoplatonisme au Catholicisme » et « du Catholicisme à l'Augustinisme ». Voilà une évolution qui risquerait de paraître bien longue, si ce n'était celle de saint Augustin.

Dès la première étape, M. Alfaric a rencontré le Manichéisme. Il s'y est si vivement intéressé, qu'il a consacré à cette religion la moitié du volume. Il en a tiré aussi le sujet de sa thèse complémentaire : *Les Écritures manichéennes*. Ici encore, il n'a pu aboutir du premier coup, en raison de la richesse des matériaux. Il n'a présenté en Sorbonne que la première partie de son enquête : les généralités, la constitution et l'histoire de ces Écritures. Mais il connaît l'art d'accommoder les restes : j'entends, d'utiliser le reste de ses notes. Il a publié par articles, dans la *Revue de l'histoire des religions*, la seconde partie de son travail, qui n'est pas la moins importante et ne sera pas la moins appréciée : l'étude analytique des Écritures proprement manichéennes ou adoptées par les Manichéens. Réunis, ces articles forment encore un volume de 240 pages. M. Alfaric, en ces dernières années, n'a pas perdu son temps : ces deux travaux d'Hercule, deux fois redoublés, lui donneraient droit à un double bonnet de docteur.

Comme on le voit, malgré le lien logique qui les rattache l'une à l'autre, les deux enquêtes sont d'ordre très différent. D'une part, l'évolution intellectuelle d'Augustin. D'autre part, le Manichéisme. Pour la clarté de l'exposition ou de la discussion, nous distinguerons autant que possible les deux questions; et nous suivrons l'auteur, tour à tour, sur les deux terrains. Nous ne parlerons aujourd'hui que de l'évolution d'Augustin; nous reviendrons plus tard sur le Manichéisme.

Pour saisir l'esprit d'une étude sur l'évolution intellectuelle ou morale d'un homme, comme pour se préparer à suivre cette évolution elle-même, on fait bien de commencer par la fin. La fin, dans le cas présent, c'est la table des matières. Celle de M. Alfaric, très détaillée (12 p.), un peu trop compliquée, n'en est pas moins une merveille de symétrie et de logique. Elle est si bien agencée, si méthodique, qu'elle en devient inquiétante : on se demande

si la rigueur du système n'a pas quelquefois fait violence à la réalité.

Il y avait au moins trois ou quatre façons différentes de prendre ce grand et beau sujet qu'est une étude sur l'évolution intellectuelle de saint Augustin. On pouvait le traiter en historien, en lettré, en moraliste. M. Alfaric l'a traité en philosophe : mieux encore, en théologien.

Sans se demander peut-être si ce genre de plan convenait bien au sujet, sans s'inquiéter des longues hésitations et des contradictions, des flottements et des retours, que trahissent les *Confessions* et les premiers ouvrages d'Augustin, M. Alfaric a dessiné et développé son plan selon les règles inflexibles d'un cours de théologie : un plan toujours fondé sur la doctrine, avec des cadres tout prêts, où d'avance sont posées les questions, et où les choses doivent répondre bon gré mal gré.

Une Préface, après une triple dédicace; puis une Introduction générale sur la formation et la psychologie d'Augustin. Trois parties : Manichéisme, scepticisme, Néoplatonisme. Dans chaque partie, une Introduction particulière, deux sections parallèles, une conclusion. Dans chaque section, trois chapitres toujours symétriques, où les mêmes questions sont reprises et traitées dans le même ordre. Assurément, ce plan si méthodique, si régulier jusque dans le détail des développements, est d'un habile architecte; mais il trahit les procédés ou les souvenirs d'école, et ne s'adapte pas toujours à la réalité historique. Peut-être les *Confessions*, dans le laisser-aller pittoresque de ces confidences et de ces récits que l'on déclare volontiers « tendancieux », nous donneraient-elles une idée plus juste et plus humaine de la véritable évolution d'Augustin.

En tout cas, le plan adopté par M. Alfaric l'a entraîné à compliquer outre mesure son enquête. Après avoir préparé tant de cadres, il a dû les remplir. A chaque étape, il interroge Augustin, représenté par ses ouvrages, sur tout le détail de ses croyances. D'où une longue étude à double face, tour à tour dogmatique et critique, sur les divers aspects du Manichéisme ; une autre étude sur le scepticisme; une troisième sur le Néoplatonisme. Etudes fort intéressantes en elles-mêmes, et très savantes, et souvent neuves, mais qui ne s'imposaient pas ici dans de telles proportions. Mieux eût valu sans

doute en garder seulement les grands traits et les conclusions, pour s'attacher toujours à dégager et à mettre en lumière la personnalité d'Augustin, presque identique à elle-même dans l'évolution logique de sa pensée. Trop souvent, ici, le détail fait oublier l'ensemble, et l'homme disparaît derrière les exposés de la doctrine. Par le fait seul de la méthode adoptée, l'enquête s'allonge démesurément dans le présent volume, et risque de s'allonger plus encore dans les suivants. Ce n'est plus une étude sur l'évolution intellectuelle d'un homme; c'est une histoire critique des philosophies et des religions qu'il a successivement professées ou traversées.

Ces réserves préliminaires, et nécessaires, sur la méthode n'empêchent pas que le gros livre de M. Alfaric soit un très savant livre : riche répertoire de faits, de textes, d'idées, d'observations ingénieuses ou pénétrantes.

D'abord, rien de plus juste que l'idée même d'où est sortie la thèse principale de M. Alfaric. La pensée d'Augustin, toujours en mouvement, n'a jamais cessé d'évoluer : le fait s'impose à quiconque lit sans parti pris, dans l'ordre chronologique, la série de ses ouvrages. Et cependant, jusqu'à nos jours, on n'a guère tenu compte de ce fait incontestable. Les philosophes et les théologiens, dit M. Alfaric, n'ont étudié Augustin que pour chercher dans ses œuvres « la justification de leurs propres doctrines. Aussi n'en ont-ils retenu que ce qui leur plaisait. Successivement, ils ont attribué à Augustin les dogmes de Luther ou de Calvin et ceux du concile de Trente. Ils lui ont fait soutenir les thèses des Jansénistes ou des Dominicains de l'école thomiste, et celles des Jésuites disciples de Molina » (p. II). Tous avaient raison, c'est-à-dire que tous avaient tort. Augustin a pu devenir un docteur de l'Église ; mais, avant tout, il a été un philosophe en quête de la vérité, puis un polémiste. C'est pourquoi, si l'on ne tient pas compte des dates et des circonstances, on trouve chez lui et on lui fait dire tout ce qu'on veut. On n'arrive à le bien connaître, tel qu'il a été réellement, que par une étude objective, historique, fondée sur la chronologie.

C'est précisément ce qu'a entrepris M. Alfaric, et ce qu'il explique dans sa Préface. Pour reconstituer l'évolution d'Augustin, il a pris pour base ses écrits, en les éclairant eux-mêmes par sa biographie et par l'influence du milieu social (p. V-VII). Tel est le principe de

la méthode adoptée : principe qu'on approuvera sans réserve, mais dont M. Alfaric, par une contradiction singulière, semble prendre plaisir à affaiblir lui-même la portée et à compromettre l'application.

Il prend pour base le témoignage d'Augustin; et pourtant, il en conteste la valeur. Il dit textuellement : « Les renseignements qu'Augustin nous donne sont sujets à caution. D'une manière générale, nous pouvons croire aux faits dont il se porte garant, seulement nous devons nous défier des commentaires dont il les accompagne; car il ne sait pas mentir, mais il est également incapable de se prononcer d'une façon purement objective, sans s'inspirer de ses antipathies ou de ses préférences » (p. VII). C'est aller bien loin. On ne peut, cependant, demander à un homme d'approuver les doctrines qu'il combat, ou les idées qu'il a pu avoir jadis, mais que depuis il a rejetées : de ses critiques, on ne doit pas conclure que son jugement soit à la merci de ses préférences ou de ses antipathies. Un des traits les plus marqués d'Augustin, c'est justement sa parfaite sincérité envers les autres comme envers lui-même : c'était la forme morale de cette scrupuleuse exactitude qu'il portait en toutes choses, et dont témoignent ses œuvres comme son biographe. Plus on l'étudie, plus on l'admire à cet égard. Et tous les critiques qui ont eu l'imprudence de contester son exactitude ou sa sincérité, ont fini par s'apercevoir à leurs dépens qu'il ne se trompe guère, pas plus qu'il ne trompe son lecteur.

Je crains aussi que M. Alfaric n'ait exagéré l'importance des influences subies. L'homme avait une personnalité si originale, si accusée, si indépendante, qu'il prenait conseil uniquement de lui-même, et que, partout où il paraissait, il entraînait tout le monde à sa suite. Cela ne veut pas dire qu'il échappât aux influences du milieu social. Mais ces influences n'avaient prise sur lui qu'en raison de l'état d'esprit où il était alors, en vertu d'une orientation nouvelle de ses idées. Elles n'avaient pour effet que de faciliter ou de précipiter l'évolution naturelle de sa pensée. C'est ce que montrent bien les récits des *Confessions* ou l'histoire de ses controverses. Rappelons seulement, pour la conversion, les longues déceptions de Monique et son intervention au moment décisif; pour les controverses sur l'appel au pouvoir séculier ou sur la grâce, l'influence

des édits d'union ou de l'apparition du Pélagianisme, qui eurent simplement pour conséquence de pousser plus vite l'évêque d'Hippone dans la voie où il s'était de lui-même engagé.

Dans son Introduction générale (p. 1-61), M. Alfaric étudie la « formation » d'Augustin, puis sa « psychologie ». Il prend l'enfant à Thagaste, suit l'adolescent à Madaure, accompagne l'étudiant à Carthage. Il nous dit à ce propos tout ce qu'il sait sur ces trois villes ; et ce n'est pas tout ce qu'en savent nos archéologues. D'ailleurs, était-il indispensable de raconter par le menu l'enfance et la première jeunesse d'Augustin ? D'autant mieux que le récit, malgré tout, est incomplet et moins précis qu'on ne voudrait. Il y manque la vue directe des choses, et même la pratique dès longtemps familière des textes du pays : les vieux Africains s'apercevront aisément que l'auteur en est à son premier voyage en Afrique. Sans doute, pour expliquer la formation d'Augustin, il eût suffi de marquer les grands traits de l'éducation donnée à l'enfant ou au jeune homme.

Plus important est le chapitre sur la « psychologie » d'Augustin (p. 39-61). Fidèle à son goût pour les classifications d'école, M. Alfaric examine successivement l'esprit, le cœur, la volonté. En général, il a bien saisi les traits caractéristiques : vivacité des impressions, imagination et mémoire, influence des grammairiens et des rhéteurs, etc. Pourtant, l'on est surpris d'entendre attribuer au futur évêque d'Hippone un « égoïsme foncier », l'amour « conjugal », et une « faiblesse naturelle de la volonté » (p. 50 et suiv. ; 546). N'insistons pas sur l'amour conjugal : ce serait prendre au sérieux les boutades de l'auteur des *Confessions*, qui se souvenait d'avoir été un vieux célibataire fidèle à son vice. Mais un égoïsme foncier ? Ce n'était pas l'avis de ceux qui ont bien connu Augustin, et qui ont vécu avec lui. Relisez leurs correspondances : tous, Alype, Évodius, Sévère, Possidius et autres, tous le proclamaient un ami incomparable.

Quant à la prétendue faiblesse de la volonté, il y a là sûrement un malentendu. On allègue les longues hésitations qui ont précédé la conversion. Mais ces hésitations avaient pour cause, soit le tempérament passionné du jeune Africain, qui aimait les plaisirs de ce monde, soit son admirable sincérité envers lui-même, qui l'empêchait

de donner sa pleine adhésion au Catholicisme avant d'y trouver la certitude. Rien, dans tout cela, qui ressemble à de la faiblesse : au fond, ces hésitations apparentes étaient autant de manifestations d'une volonté forte et indépendante. En tout cas, l'un des traits dominants dans la vie et dans l'œuvre d'Augustin, c'est l'énergie de la volonté, la suite dans les idées, la résolution tenace d'arriver coûte que coûte à ses fins. C'est ce qu'atteste toute sa vie : entêtement dans la recherche de la vérité, polémiques incessantes, ardeur infatigable dans la défense de l'Église, campagnes acharnées et finalement victorieuses contre le Manichéisme, contre le paganisme, contre le Donatisme, contre le Pélagianisme.

Arrivons aux étapes de l'évolution intellectuelle. La première, comme on sait, fut le Manichéisme. Le jeune Africain, alors dans sa dix-neuvième année, était étudiant à Carthage, quand il fut séduit par cette religion à demi orientale, qui allait le retenir plus ou moins pendant neuf ans. Dans un chapitre intitulé « Vers le Manichéisme » (p. 65-78), M. Alfaric cherche à expliquer cette séduction. Il commente les faits connus par les *Confessions* : lecture de l'*Hortensius*, qui éveilla le souci de la vie morale; déception causée par la lecture de la Bible ; action de la propagande manichéenne, qui se réclamait en même temps de la raison et de la tradition chrétienne.

Le chapitre suivant passe en revue les « Documents sur le manichéisme d'Augustin » (p. 79-93) : œuvres de Mâni et d'Adimantus ; œuvres des Manichéens d'Afrique, surtout Faustus de Milev ; écrits d'Augustin lui-même contre le Manichéisme. Pour ces derniers écrits (p. 83-91 et 531), M. Alfaric s'en tient à la chronologie traditionnelle, qui est manifestement erronée. Comme nous l'avons montré jadis[1], l'erreur vient d'une altération séculaire dans la date attribuée par les manuscrits au *Contra Felicem*. Toute la chronologie est à modifier pour les derniers ouvrages antimanichéens. Le *Contra Epistulam Manichaei* est de 397 ; les *Confessions* et le *Contra Faustum*, de 397 ou 398 ; le *Contra Felicem*, du début de décembre 398 ; le *De natura boni* et le *Contra Secundinum Manichæum*, de 399. La série des traités contre le Manichéisme ne s'étend donc pas

[1] *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1908, p. 51.

jusqu'en 405; elle s'arrête en 399. D'ailleurs, ce changement dans la chronologie n'a ici qu'une importance secondaire, puisqu'il ne modifie pas l'ordre de succession des ouvrages.

L'enquête sur le Manichéisme, dogmatique, morale, eschatologie, critique, tient une place considérable dans ce livre sur l'évolution d'Augustin : elle remplit près de la moitié du volume. Nous ne nous y arrêterons pas pour le moment, puisque nous devrons y revenir à propos des études de M. Alfaric sur le Manichéisme. Mais nous ne pouvons laisser passer sans quelques réserves la conclusion de cette partie : conclusion intitulée « Nature du manichéisme d'Augustin » (p. 215-225).

Suivant M. Alfaric, Augustin aurait été franchement, complètement manichéen : la preuve, c'est que le prosélyte entreprit une campagne en faveur de sa foi nouvelle, et qu'il convertit plusieurs de ses amis. M. Alfaric atténue de son mieux la valeur des témoignages qui semblent établir le contraire. A notre avis, pourtant, ces témoignages sont décisifs. En 399, un Manichéen de Rome écrit à l'évêque d'Hippone : « Tu n'as jamais appartenu à Manichée[1] ». Augustin lui-même, à plusieurs reprises, déclare qu'il n'a jamais accepté entièrement toute la doctrine de la secte[2]. Il fait remarquer notamment qu'il est resté simple auditeur, simple catéchumène, parce qu'il n'était pas tout à fait convaincu[3]. Il s'agit des croyances d'un homme qui ne parlait pas à la légère et qui savait la valeur des mots, d'un homme qui avait bonne mémoire et qui disait toujours la vérité : aucun raisonnement spécieux ne saurait prévaloir contre ces affirmations d'Augustin.

En fait, on s'explique aisément qu'il ait été à la fois séduit et rebuté par le Manichéisme. Ce qui le séduisit dans cette religion, c'est la théorie dualiste, qui paraissait résoudre le terrible problème de l'origine du mal; ce sont les appels à la raison, les prescriptions morales, la grande simplicité du culte, les éléments chrétiens particulièrement nombreux dans le Manichéisme africain. Ce qui le rebuta, c'est la cosmogonie, les fables orientales, les fantasmagories mythologiques : c'est de cela surtout qu'il se moquait plus tard, et c'est

[1] Secundinus, *Epist. ad Augustinum*, 3.

[2] Augustin, *De beata vita*, 1, 4; *Confess.*, VIII, 7, 17.

[3] *De utilitate credendi*, 1, 2.

cela que nous-mêmes, aujourd'hui, nous prenons difficilement au sérieux.

La réserve du néophyte est donc attestée par des faits certains. Augustin, comme il le rappelait lui-même, est resté simple auditeur pendant neuf ans : on ne nous fera pas croire qu'un homme comme lui n'eût pas été admis dans la catégorie des Élus, c'est-à-dire des vrais Manichéens, s'il y eût consenti. S'il refusa, ce n'est pas seulement parce qu'il aimait le monde. Il conserva toujours des doutes sur la vérité du Manichéisme, tout au moins, pour certaines parties de la doctrine[1]. Longtemps il patienta, attendant à Carthage l'arrivée de l'évêque Faustus, que l'on disait capable de tout expliquer : quand Faustus fut là et qu'il eut répondu aux questions, on y vit moins clair que jamais, si bien que le doute partiel se changea en un véritable malaise, fait de défiance et d'inquiétude[2]. Notons encore qu'Augustin s'est détaché tout doucement du Manichéisme, sans éclats, sans violence ni secousse. Or, la façon de rompre, qui éclaire le fond des âmes, est un sûr indice du degré de la foi, comme de l'amitié. Une brusque rupture, née d'une soudaine désillusion, pourrait se concilier avec l'hypothèse d'une adhésion complète au Manichéisme. Au contraire, cette manière douce et polie de tirer la révérence aux croyances de la veille, voilà qui trahit une défiance antérieure. Tout cela va contre la thèse qui voit en Augustin un franc manichéen.

Seconde étape : du Manichéisme, nous passons au scepticisme. M. Alfaric nous montre d'abord Augustin se détachant peu à peu du Manichéisme, sous des influences diverses (p. 229-258). Influences intellectuelles : lectures qui développent en lui l'esprit critique, études astronomiques qui mettent la foi manichéenne en contradiction avec la science. Influences morales et sociales : défaillances chez les Élus, action de Monique, des amis, du milieu. Le transfuge du Manichéisme, par la fréquentation des rhéteurs, par la lecture des œuvres philosophiques de Cicéron, s'oriente vers la Nouvelle Académie (p. 259-269). En fait, les principaux documents sur le scepticisme d'Augustin sont ses *Dialogues*, inspirés et plus ou moins imités de Cicéron (p. 270-278). Ce scepticisme s'affirme par une

[1] *De beata vita*, 1, 4; *De utilitate credendi*, 1, 2; *Confess.*, VIII, 7, 17.

[2] *Confess.*, V, 6, 10-11; 7, 12-13.

double critique : critique du Manichéisme, cosmogonie, morale, eschatologie; critique du dogmatisme, physique, logique, morale (p. 279-348). Arrêtons-nous un instant devant la conclusion, qui est intitulée *Nature du scepticisme d'Augustin* (p. 349-358).

Sur la nature de ce scepticisme, M. Alfaric semble parfois se contredire. Tantôt, il admet un doute « universel et absolu » (p. 353). Tantôt, avec plus de raison, il constate qu'Augustin n'a jamais été complètement sceptique; que la tradition de la Nouvelle Académie « s'est présentée à lui sous une forme très atténuée, que lui-même a formulé en l'acceptant d'importantes réserves, que cependant il n'a jamais pu s'en bien accommoder » (p. 349). Et ailleurs : « En somme, Augustin n'est pas allé plus loin que Cicéron dans la voie du scepticisme. Encore s'y est-il engagé d'un cœur moins léger, et a-t-il vite éprouvé le besoin d'en sortir.... Il a beaucoup souffert du doute. Son naturel ardent s'accommodait malaisément d'un aveu d'ignorance toujours renouvelé. Le besoin de croire... lui rendait d'ailleurs un tel agnosticisme encore plus pénible » (p. 356). Donc, beaucoup de réserves, et une persistante inquiétude. Dès lors, n'y a-t-il pas une exagération manifeste à parler du « scepticisme » d'Augustin? Sceptique, il l'a toujours été plus ou moins, si l'on veut, jusqu'au jour où il a cru trouver dans le Catholicisme la vérité définitive; mais il ne l'a jamais été sérieusement, même pendant sa période dite « de scepticisme ». Il ne l'a jamais été au sens philosophique du mot. Il n'a connu qu'un scepticisme provisoire et critique, un scepticisme d'attente, fait de déceptions et d'aspirations vers la vérité.

Au contraire, il a été vraiment néoplatonicien. Cela nous vaut une étude fort intéressante de M. Alfaric sur le Néoplatonisme : conversion intellectuelle et morale d'Augustin (p. 361-399); revue de ses ouvrages philosophiques (p. 400-414); réfutation des Académiciens, et recherche de la vérité à l'école des Néoplatoniciens (p. 415-449); principes de la vraie philosophie sur l'âme et Dieu, avec critique de la théologie et de la psychologie manichéennes (p. 451-513); conclusion sur la *Nature du Néoplatonisme d'Augustin* (p. 515-527).

Ici encore, la conclusion semble dépasser les prémisses. Qu'Augustin ait accepté franchement la philosophie de Plotin, qu'il se soit

efforcé de l'adapter au Catholicisme, c'est incontestable. Mais peut-on admettre qu'il ait, même après son baptême, « subordonné » le christianisme à la philosophie de Plotin? (p. 522-527). M. Alfaric n'hésite pas à l'affirmer : « Quand Augustin a reçu le baptême, *il accordait si peu d'importance à ce rite*, que dans les écrits de cette époque... il n'y fait jamais la plus lointaine allusion. *Il était alors assez peu catholique*. Sans doute il acceptait la tradition chrétienne, mais il ne la considérait que comme une adaptation populaire de la sagesse platonicienne » (p. VIII). Si c'était exact, on ne comprendrait pas pourquoi Augustin s'était fait baptiser. Dans les ouvrages philosophiques de cette période, il ne parlait guère de son baptême, parce qu'il n'avait pas à en parler : il y philosophait, c'est-à-dire qu'il demandait à la philosophie la justification rationnelle de sa conversion. Mais sa foi était hors de cause, et nullement subordonnée.

Antérieurement, comme le montrent les *Confessions*, il avait été tout au Néoplatonisme. Mais, dès qu'il fut baptisé, il subordonnait si peu le christianisme à la philosophie de Plotin, que, pour trouver dans cette philosophie le fondement intellectuel de sa foi catholique, il interprétait le Néoplatonisme dans le sens de son catholicisme. C'est ce qu'il explique fort bien lui-même à propos de ses discussions de Rome sur le problème du mal, discussions qui eurent lieu quelques mois après son baptême : « Quand nous séjournions encore à Rome, dit-il, nous avons voulu chercher en discutant d'où vient le mal. Dans nos discussions, nous nous sommes proposé de confirmer par la raison les croyances que nous avions là-dessus comme soumis à l'autorité divine, d'amener notre intelligence aux données de la foi, autant que nous le pourrions avec l'aide de Dieu, par les méthodes et les procédés du raisonnement[1]. » Ainsi, dans ces spéculations métaphysiques, la foi indiquait d'avance le point d'arrivée : la philosophie devait se contenter de marquer les étapes. Et c'est ce qu'on observe dans tous les traités philosophiques

[1] Augustin, *Retract.*, I, 8, 1. — Cf. *De libero arbitrio*, II, 20, 54 : « Dominum nostrum Jesum Christum fide firma teneamus, et exspectemus certa spe, et charitate ardenti desideremus » ; III, 25, 76 : « Praerogato nobis Christi sanguine, post labores miseriasque ineffabiles tanta charitate Liberatori nostro adhaereamus ».

d'Augustin. Rien, dans tout cela, n'évoque l'idée d'une subordination du christianisme à la philosophie.

Au fond, M. Alfaric n'admet pas qu'Augustin ait pu être à la fois vraiment catholique et vraiment philosophe. Si les faits semblent prouver le contraire, les faits ont tort : M. Alfaric ne le dit pas si crûment, mais il procède comme s'il le disait. Malheureusement, cette façon exclusive de voir et de présenter les choses tend à rendre inexplicable ou invraisemblable l'évolution d'Augustin.

On voit ici le danger d'une méthode trop systématique, trop exclusivement logique, dans une étude délicate, et toute en nuances, comme l'évolution intellectuelle ou morale d'un homme. Ce n'est rien de marquer les étapes, ou d'analyser les croyances successives; l'important, le difficile, c'est de comprendre comment l'on passe de l'une à l'autre. Là-dessus, il faut bien l'avouer, cette étude si savante cause quelque déception. On nous montre d'abord Augustin si franchement, si naïvement manichéen, que nous nous étonnerons à bon droit de le voir tomber dans le scepticisme. Plus tard, on nous le montre trop sceptique pour que nous jugions vraisemblable son adhésion à un nouveau dogmatisme. On nous le montre enfin si complètement néoplatonicien, que nous nous demanderons s'il est bien réellement devenu évêque d'Hippone et docteur de l'Église. Entraîné par la rigueur logique de son système, M. Alfaric en arrive à nous dire sérieusement qu'Augustin n'était pas catholique après son baptême, ni même pendant les années suivantes. Cette conversion si dramatique d'un tel homme, âgé de trente-trois ans, dès longtemps philosophe, éprouvé déjà par tant d'aventures intellectuelles, n'aurait donc été qu'une introduction à une philosophie nouvelle ; et, en effet, c'est par le récit de cette conversion que s'ouvre ici la longue étude sur le Néoplatonisme (p. 361-399). M. Alfaric tient tant à ce paradoxe, qu'il annonce un second volume où il conduira « du Néoplatonisme au Catholicisme » le futur Père de l'Église, déjà baptisé pourtant dans le premier volume, et déjà voué à l'ascétisme.

Voilà qui eût bien surpris Augustin. Il avait bonne mémoire, et se connaissait lui-même. Il nous répéterait sans doute que les choses ne sont pas si compliquées; que, toute sa vie, il a cherché simplement la vérité; qu'il a été séduit par le Manichéisme, sans jamais

s'y livrer tout entier; que, déçu, il s'est arrêté provisoirement au scepticisme, en attendant d'y voir clair; qu'il a été conquis ensuite par le Néoplatonisme, et que, par la métaphysique de Plotin, il a été ramené peu à peu vers le christianisme; qu'il s'est fait baptiser le jour où il s'est senti catholique; que dès lors il a demandé seulement à la philosophie la justification rationnelle de sa foi. — Donc, admirons le grand effort et la vaste érudition de M. Alfaric; mais avant tout, si nous voulons comprendre l'évolution intellectuelle et morale d'Augustin, relisons les *Confessions*.

Paul MONCEAUX.

SAADÎ, POÈTE PERSAN.

Henri Massé. *Essai sur le poète Saadî*, suivi d'une bibliographie. 1 vol. in-8, I-268-LXII pages. Paris, P. Geuthner, 1919.

En 1634, paraissait à Paris, en un volume de 166 pages petit in-8, l'ouvrage intitulé *Gulistan ou l'empire des roses*, composé par Sadi, prince des poètes turcs et persans. Ce premier essai de traduction, qui ne consistait qu'en quelques paraphrases et comprenait à peine la moitié du texte original, était dû à André du Ryer, sieur de Malezair, connu d'ailleurs par une traduction du Coran. Plus tard, en 1651, George Gentz, conseiller du prince de Saxe Jean-George II, fit imprimer à Amsterdam le texte et la traduction latine du *Gulistan*, sous son nom latinisé de Gentius. Trois ans après lui, Adam Oelschläger qui avait été attaché, en qualité d'interprète, à la mission diplomatique envoyée en Russie et en Perse par le duc Frédéric III de Slesvig-Holstein-Gottorp, et avait complété sa connaissance de la langue persane sur les lieux mêmes où elle était parlée, faisait paraître une traduction allemande du même ouvrage de Saadi en 1654 et prenait pour la circonstance le surnom d'Olearius; il s'était, d'ailleurs, fait aider, comme il le dit lui-même, d'un vieux Persan nommé Haqq-Wirdi « Dieu donné », qui avait accompagné l'ambassade du Châh envoyée en retour et à titre de remerciement

de la première mission. Quant au *Boûstân*, autre ouvrage de Saadi, il ne fut connu en Europe que par une traduction hollandaise anonyme imprimée à Amsterdam en 1688, la traduction en latin de Thomas Hyde étant restée inédite. Telle est la mine où puisèrent La Fontaine, Senecé, Voltaire, l'abbé Blanchet, Herder et Gœthe.

Aujourd'hui, nous possédons en français le *Gulistân* traduit par Defrémery[1] et le *Boûstân* interprété par Barbier de Meynard; les autres œuvres du poète n'ont guère été utilisées que par fragments. Il restait à connaître l'auteur lui-même, dont la figure restait imprécise : c'est à en fixer les contours que s'est employé M. H. Massé, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger. Le jeune professeur, qui a choisi ce sujet pour sa thèse de doctorat ès lettres, n'est pas sans avoir eu de contact avec l'Orient du Levant et du Maghreb ; il a été membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire et professeur à l'École des interprètes de Rabat (Maroc). C'est là une excellente préparation à l'étude des littératures asiatiques : aujourd'hui que les voyages sont bien plus faciles qu'il y a cinquante ans, le contact avec les indigènes et la connaissance de leur état d'esprit sont utiles à la compréhension des œuvres littéraires, quoique d'un faible secours pour la véritable érudition, qui reste l'apanage incontesté des laboratoires scientifiques de l'Europe.

I

On ne connaît pas, on ne connaîtra probablement jamais le nom véritable de l'illustre poète de Chirâz; car Saadî n'est qu'un surnom poétique, le *takhalloûç*, qu'il est d'usage en Perse d'adopter dès qu'on s'adonne aux joies du « gai sçavoir » et qui efface parfois complète-

[1] M. Massé a reproduit intégralement, dans ses citations, la traduction du savant professeur au Collège de France qui fut membre de l'Institut; cependant quelques retouches auraient été autorisées. Page 69, nous trouvons : « J'étais agenouillé dans la grande mosquée de Damas. » Le mot traduit par « agenouillé » est *mo'takif*, qui signifie « se livrant à la retraite pieuse dite *i'tikâf* » dont les règles ont été posées par la législation canonique. Cf. El-Bokhârî, *Les Traditions islamiques*, trad. Houdas et Marçais, t. I, p. 644 et suiv. A. Querry, *Recueil de lois concernant les Musulmans Schyites*, t. I, p. 210 et suiv.

ment l'état civil de celui qui l'a lancé dans la circulation. D'après le plus ancien manuscrit des œuvres de Saadî, celui de l'*India Office*, le nom du poète paraît avoir été Mocharrif-ed-dîn, fils de Moçlih-ed-dîn 'Abdallah, de sorte qu''Abdallah serait le nom de son père, non le sien, contrairement à l'opinion émise par Djâmi dans son *Nafahât-el-Ons*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le surnom de Moçlih-ed-dîn est admis généralement, en Orient, comme étant celui du poète, non celui de son père : mais ce fait n'est pas sans exemple, car les Persans appellent Mançoûr-i Hallâdj le célèbre mystique qui fut martyrisé à Bagdad, tandis qu'il est bien certain que c'est le nom de son père; la victime des orthodoxes se nommait, en effet, *Hoséïn ibn Mançoûr*.

Ce surnom de Saadi, ou plus exactement Sa'dî, provient du prince qui régnait alors à Chirâz, Abou-Chodjâ' Sa'd ibn Zangî, *atâbek* du Fârs [1]. Cette dénomination d'atâbek qui désignait d'abord les précepteurs des princes royaux avait pris une importance singulière à mesure que le pouvoir de ceux-ci s'étendait : de favoris et conseillers des princes qu'ils avaient élevés, ils étaient insensiblement devenus des généraux commandant les armées, et n'avaient pas tardé à s'ériger en principicules indépendants. Le père du poète était au service de ce Sa'd, on ne nous dit point en quelle qualité : toujours est-il qu'il faisait partie de sa maison, et qu'il n'avait qu'à se louer de son maître, ainsi que son fils nous en a laissé un témoignage éclatant : « Mon père a passé sa vie à te servir, a-t-il écrit dans le *Çâhib-nâmè;* je me suis aussi dévoué à toi.... Je n'en veux pas servir d'autre, car ce sont tes bienfaits qui m'ont nourri » La reconnaissance de la famille passa également au fils et successeur de Sa'd, Abou-Bekr, à qui le *Gulistân* est dédié.

C'est vers 1184 que le poète naquit. Il perdit ses parents de bonne heure, mais son protecteur ne l'abandonna pas; celui-ci l'envoya étudier à Bagdad où il séjourna de 1196 à 1226, c'est-à-dire depuis l'âge de douze ans jusqu'à quarante-deux, soit trente ans d'études coraniques : l'étudiant de trentième année, dont le Quartier Latin

[1] Le ministre de ce prince se nommait, non 'Amîd ed-Din Abou-Naçr Saad Abrizi, comme le dit M. Massé (p. 111), mais 'Amid-ed-din As'ad ben Naçr el-Abarzî (d'Abarz dans le Fars); il est l'auteur de l'ode arabe d'Ochkonwân publiée et traduite par moi-même dans la *Revue sémitique* de 1895.

s'est autrefois gaussé, n'était pas un mythe à ces époques lointaines! La réputation de l'université Nizhâmiyya, qui perpétuait le souvenir de son fondateur, le grand ministre des Seldjouqides Nizhâm-el-Molk, était répandue dans tout l'Orient : c'est là qu'avait professé le philosophe Ghazâli de 1091 à 1095, puis le père du généalogiste Sam'âni, le grammairien Ibn-el-Anbâri; l'historien de Saladin, Behâ-ed-din Ibn-Cheddâd, y tint quelque temps l'emploi de répétiteur, ce que fit aussi probablement Sa'di.

Il entreprit alors une série de voyages dont la chronologie est incertaine. C'est un grand mérite de M. Massé d'avoir essayé d'y mettre de l'ordre, et il semble avoir réussi dans cette tâche ardue. Le poète a raconté lui-même qu'il entra dans la mosquée de Kachghar l'année même où 'Alâ-ed-dîn Mohammed, sultan du Khârezm, conclut la paix avec le Khân de la peuplade turque des Qara-Khitâï qui dominait alors ce qui est devenu plus tard et est encore aujourd'hui (après un intervalle d'indépendance) le Turkestan chinois. Cet événement eut lieu en 1210. Il faut par conséquent admettre, avec Daulet-Châh suivi par M. Ethé, que Sa'di est ensuite retourné à Bagdad pour y continuer ses études, car il n'avait alors que vingt-six ans, et cependant sa notoriété de littérateur était déjà assez bien établie pour que l'écho en fût parvenu jusqu'au lointain Turkestan.

Comme tout bon musulman, Sa'di s'acquitta du pèlerinage de la Mecque. Il était en Syrie, au moment de son départ; est-ce à ce moment, après un séjour à Damas, qu'il fut fait prisonnier « dans le désert de Jérusalem » par les Croisés et conduit à Tripoli de Syrie, où il fut forcé de travailler à la terre, avec des juifs, dans les fossés de la citadelle? La chronologie reste douteuse, malgré les louables efforts de M. Massé. Pour gagner le Hedjaz, le poète s'embarque sur l'Euphrate à Raqqa, descend le fleuve jusqu'à Koûfa où il séjourne, puis à Bassora où il constate l'état de sa bourse : elle était complètement vide, il n'avait pas le moyen de s'acheter des babouches. Triste situation pour cheminer dans le désert! Néanmoins le derviche parvint à accomplir le pèlerinage sacré, sinon quatorze fois comme le prétend le biographe Daulet-Châh, tout au moins à plusieurs reprises, les unes dans sa jeunesse, les autres dans son âge mûr.

Est-il allé dans l'Inde, et y a-t-il surpris un brahmane tirant la

ficelle qui faisait mouvoir les bras de l'idole? Des orientalistes ont cru voir dans le récit que le poète fait de cette aventure un produit de son imagination; M. Massé penche plutôt pour la réalité du voyage, tout en admettant l'invraisemblance de la fiction. De l'Inde, il se rendit au Yémen par la voie de l'océan Indien, mais indirectement si c'est alors qu'il visita l'île de Kîch (aujourd'hui Qaïs) dans le golfe Persique, alors entrepôt du commerce maritime et centre de ravitaillement pour la navigation. Il semble même avoir touché barre à la côte de l'Abyssinie. De Sanaa, capitale du Yémen, où il s'était marié et avait perdu « un fils tout jeune encore, » il se rendit à la Mecque par terre, descendit à Djedda, visita l'Égypte et le Maghreb, tout au moins les régions les plus rapprochées de l'Égypte, peut-être la Tunisie : mais ce que le poète nous dit de lui-même est tellement imprécis que ses discours autorisent toutes les suppositions. Au retour, il passa par Jérusalem, dont il a noté les « remparts ruinés. » Après quelques temps passé à Damas et « sur les confins du pays de Roûm, » c'est-à-dire de l'Asie-Mineure, il rentra dans sa ville natale, où il retrouvait de nombreux amis : « Nulle part, a-t-il écrit dans le *Boûstân*, je n'ai rencontré des cœurs purs comme à Chirâz. » C'était pour le consoler de ses détracteurs, car il en avait : ils disaient qu'il était « dépourvu de talent et que son caractère était insociable ». C'est par lui que nous le savons, bien entendu; et il s'est vengé d'eux en formulant cette prière : « Pour les gens de bien, ô Seigneur, lie la main des méchants dans le monde entier et surtout à Chirâz. »

II

Sa'di est un moraliste, mais un moraliste aimable, entourant de charmantes anecdotes ou de délicieux apologues les préceptes de bonne conduite qu'il se juge en droit de formuler. Chez lui rien de didactique, de doctrinaire : il laisse au professeur, accroupi dans la mosquée et enseignant un groupe d'élèves formés en cercle autour de lui, le soin d'exprimer en termes précis les règles de la parénétique. C'est la morale en action qui l'intéresse, et il fait part à ses lecteurs de l'expérience de la vie que lui ont value ses longs voyages : « J'aime à prodiguer les conseils, » a-t-il dit de lui-même;

et ailleurs : « Mes conseils sont pleins de profit, efforce-toi de les recueillir. »

Il avait été élevé sévèrement; il attribue à cette sévérité les perfections qu'il découvre en lui-même et n'hésite pas à la recommander aux autres. L'enfant gâté est promis à des années de souffrances. On est étonné de rencontrer sous sa plume, six cents ans avant J.-J. Rousseau, cette recommandation : « Enseigne à ton enfant un métier manuel quand bien même tu possèderais des trésors.... Sais-tu si les vicissitudes de la destinée ne le condamneront pas à une vie d'exil? » C'est d'autant plus surprenant que les métiers manuels, réservés aux pauvres artisans du bazar, étaient, en Orient, tenus dans un profond mépris, non seulement par la caste militaire, mais encore par les bourgeois aisés, enrichis par la pratique du négoce.

Depuis la création de l'empire perse par Cyrus, d'abord petit roi de Susiane, puis grand conquérant et organisateur d'un vaste empire, les Persans ont toujours été monarchistes; ils le sont encore. Le Grand Roi était pour eux entouré d'une gloire divine, d'une auréole brillante; ils sont légitimistes, et la légitimité, en cas de changement de dynastie — ils en ont vu beaucoup durant les vingt-cinq siècles de leur histoire — leur est indiquée par le succès. Sa'di pensait comme ses contemporains. Il détestait l'anarchie : « Il est indispensable que les particuliers aient au-dessus d'eux une tête; sinon, aucun ordre n'est possible dans l'État. » Aussi, quand l'islamisme eut conquis, d'abord le territoire, ensuite les consciences, vit-on les Persans se séparer nettement des Khârédjites qui maintenaient le principe primordial de l'élection du chef de la communauté et adopter, dans l'ordre religieux, la dévotion à la famille du Prophète en déifiant les descendants d''Ali et de Fâtima, les Douze Imams.

Le roi ne peut exercer dignement ses hautes fonctions sociales que s'il possède des qualités qui lui auront été — à supposer qu'il ne les possède pas naturellement — inculquées dès l'enfance, car le fils de souverain doit être élevé plus durement que ses propres sujets. Il lui faut être sobre : cette recommandation n'est pas de trop, les maîtres de la Perse s'étant toujours fait remarquer par leur intempérance et leur recherche de l'ivresse. Il ne doit point tolérer la

violence, mais rechercher la justice. Sa qualité dominante sera la bonté; les idées du poète sur cette matière sont illustrées par des vers du Gulistân que M. Massé n'a point utilisés, et qui me semblent caractéristiques. Au nombre des légendes que l'Iran épique avait transmises à ses descendants islamisés est celle de l'oiseau *humâï*, ce gypaète ou *Lämmergeier* qui se posait sur la tête des rois et décelait leur qualité, parfois cachée au milieu de leurs aventures : c'est d'ailleurs de ce mot que vient l'adjectif *humâyoûn* « auguste » que les Turcs ont emprunté : on connaît le *Bâb-i humâyoûn* « la Porte impériale, » le *Khatti humâyoûn* « rescrit auguste. » Or, ce que vante le poète dans cet oiseau au rôle mythique, c'est que, comme les autres vautours, il se nourrit de chair morte : il n'a donc point eu à faire souffrir d'être vivant; il est bon, et digne de servir de modèle. C'est ainsi que le poète a traduit la vieille légende des temps disparus, en l'adaptant à l'un de ses thèmes favoris.

La bonté ne suffit pas seule au souverain; elle ne pourrait qu'illustrer son nom et faire bénir, quand il ne sera plus, sa mémoire dans la bouche de ses sujets. La justice, il est vrai, en est le corollaire, et Sa'di aime à rappeler que Chosroès Ier, surnommé Anôché-Rawân « à l'âme immortelle, » l'un des quatre grands rois de la dynastie des Sassanides, antérieure à la conquête musulmane, a mérité, tout au moins dans la légende, l'épithète de *Juste* que la renommée a accolée à son nom. Éviter l'injustice est une recommandation que le Coran répète fréquemment. Les bonnes œuvres sont également louables : construire « des ponts, des mosquées, des caravansérails et des hospices, » c'est faire œuvre pie aux yeux des adeptes de l'islamisme; le prince qui aura consacré sa fortune à ces constructions d'utilité publique sera comparé à un arbre qui porte des fruits. L'exemple qu'il donne ainsi sera suivi par de riches particuliers et le sol des États musulmans se couvrira de ces édifices, dûs à l'initiative privée, d'autant plus précieuse que ces mêmes États n'ont jamais su organiser un service public de cette catégorie. Au XVIe siècle, Châh 'Abbâs Ier laissera un souvenir du même genre pour les caravansérails, dont il a couvert le sol de son empire.

Tout cela, c'est bon pour la tranquillité intérieure du pays, pour sa prospérité, pour que l'agriculture fleurisse et que le commerce aille porter au loin les produits du sol et les objets fabriqués par la

main-d'œuvre des ouvriers du bazar; mais le royaume est entouré d'ennemis, qui cherchent à renverser le détenteur du pouvoir. Comment celui-ci devra-t-il se comporter? « En temps de paix, prépare les armes de guerre » a dit le poète, écho lointain du fameux : *Si vis pacem*.... Mais il ne faut pas « porter avec impétuosité une main trop prompte sur son épée ; » la prudence tient la force en réserve. Et puis, il peut être avantageux de prodiguer les trésors amassés pendant une longue paix, soit pour payer un tribut à un ennemi trop puissant (c'est ce que faisaient les princes qui craignaient de se mesurer avec les Mongols, après les effroyables exemples qu'ils avaient eus sous les yeux), soit pour acheter des consciences : « Tant que l'affaire réussira au moyen de l'or, il ne convient pas de jeter la vie dans le péril. » Sa'di, d'ailleurs, n'avait point l'âme d'un soldat.

III

Notre poète était un derviche, c'est incontestable; il avait fait vœu de pauvreté, comme cette appellation l'indique; mais c'était un derviche d'une nature particulière, car il ne semble pas avoir fait partie d'une de ces grandes confréries qui ont fini par envahir la totalité du monde musulman. On ne voit point qu'il prône les mortifications, les litanies interminables de ces religieux; il aurait été plutôt un moine prêcheur, et il fait de fréquentes allusions à des sermons mystiques qu'il aurait tenus dans les lieux les plus divers. Cependant il a nommé une fois, dans le *Boûstân*, Chihâb-ed-dîn Abou-Nafç 'Omar es-Sohrawardi, fondateur de l'ordre de derviches portant son nom, qui vécut de 1145 à 1234. Il l'appelle « son guide spirituel » : c'est donc lui qui l'a initié aux arcanes du mysticisme oriental. Mais le poète n'a retenu du maître que l'enseignement moral, et il semble faire bon marché de la philosophie transcendante qui servait de base aux spéculations hardies de ces penseurs, courbés sur l'infini et recherchant le moyen de réunir l'âme à son Créateur.

Sans doute, il emploie constamment la terminologie élémentaire des çoûfis : il sait que nous n'avons d'aperception du monde extérieur que par des apparences (*çoûret*), et que le mystique doit

recherchor l'idée (*ma'nà*) qui se dissimule sous ces formes fallacieuses; il sait que l'adepte doit parcourir un certain nombre de stades avant de s'élever au pinacle de la certitude, et qu'il jouit d'extases pendant lesquelles il entre en communication avec le monde de l'au-delà (*ghaïb*). Mais pour atteindre ce haut rang, il faut soulever successivement un certain nombre de voiles (*hidjâb*) qui le séparent de ce monde supérieur. Sa'di a laissé de côté toute cette partie de la dogmatique des çoûfis. Il paraît avoir été un derviche désabusé, ayant conservé, en général, un bon souvenir de ses relations avec ces gens qui prétendent « vivre par le cœur, » mais ayant renoncé à leurs pratiques et à leur recherche de l'idéal. C'est pour cela aussi que sa poésie est plus accessible, soit dans le texte, soit même en traduction, à un lecteur européen que le *Mesnéwi* de Djélâl-ed-dîn Roûmi, où les plus hautes conceptions de l'esprit humain — dans le cercle relativement étroit que leur imposaient la religion de l'Islam et l'état des connaissances au moyen âge — sont traitées dans un langage qui, par sa concision, ne laisse pas d'être parfois très obscur.

Comme l'a fait remarquer à juste titre M. Massé (p. 182), Sa'di considère le mysticisme « en quelque sorte du dehors, et il faut s'attendre à trouver, toujours jetées au hasard, parmi ses historiettes, de courtes considérations sur les caractères et les devoirs des çoûfis, bien plutôt qu'un exposé de leur doctrine. » Les devoirs des derviches, a dit le poète dans le *Gulistan*, ce sont la prière, les actions de grâce, le service de Dieu, l'obéissance, la bienfaisance, la modération, la croyance à un seul Dieu, la confiance en lui, la résignation, la patience. Mais toutes ces vertus sont formellement exigées de tout croyant par le Coran lui-même; et si l'on ne possédait que ce résumé, on ne connaîtrait rien des principes du çoûfisme. Cependant le poète fait parfois allusion à ce phénomène que chacun peut constater chaque soir et qui est devenu un lieu commun de la rhétorique de l'Orient, le papillon de la teigne qui, attiré par l'éclat d'un flambeau, se précipite dans la flamme et y périt : image de l'âme, embrasée de l'amour divin, qui rejoint le Grand Tout et y perd sa personnalité. Mais il est trop raisonnable pour suivre dans cette voie dangereuse le mystique exalté; et ce passage du *Boûstân* semble un résumé de sa philosophie pratique en cette matière : « La

froide raison peut-elle suivre les contemplatifs dans ce royaume où le soleil n'est qu'un atome, où les sept mers ne sont qu'une goutte d'eau? »

Sa'di était âgé quand il a écrit ces vers; l'enthousiasme de la jeunesse avait disparu pour faire place à une sagesse qui le retenait loin des excès psychologiques de ces illuminés.

IV

A la fin de sa vie, le poète s'était retiré dans un ermitage situé hors ville, dans les jardins arrosés par le canal construit aux frais du prince bowéïhide Rokn-ed-daula et appelé de son nom Rokn-Abâd; l'endroit est connu, car c'est là qu'il a été enterré, et le site est marqué par un mausolée. Ce monument tombait en ruines au XVIII[e] siècle, comme l'ont constaté Kaempfer dans ses *Amœnitates exoticae* et W. Franklin dans son voyage en Perse; Kérim-Khan, ce souverain de la dynastie Zend qui ne voulut jamais être appelé que *Wékîl* (« fondé de pouvoirs ») et qui a embelli Chiraz, sa capitale, de plusieurs monuments encore debout, fit construire un petit édifice confié à la garde d'un derviche. Pascal Coste, dans ses *Monuments modernes de la Perse* (p. 56) a décrit le tombeau du poète, sarcophage en pierre calcaire couvert d'ornements et d'inscriptions arabes et persanes, au pied duquel « se trouve un bassin d'eau limpide rempli de poissons qui, par respect pour la mémoire du Chéïkh, sont réputés sacrés. » Le fanatisme chi'ïte, imposé à la Perse par la force au moment de la conquête du pays par les Çafawides, au début du XVI[e] siècle, a pu parfois apporter de la tiédeur à la piété réservée par ses compatriotes à la dernière demeure du poète; mais comment ne pas conserver un souvenir attendri pour l'auteur admiré d'un ouvrage qui, comme le *Gulistan*, est devenu classique dans l'Iran tout entier et dans les contrées qui lui doivent leur culture intellectuelle? D'ailleurs, en tant que mystique, Sa'di s'élève au-dessus des querelles religieuses : qu'importe qu'il ait été sunnite, du moment qu'il a laissé à sa patrie un monument impérissable, *aere perennius*? Son œuvre aussi est un miracle, et le miracle est la preuve de la qualité du saint.

Cl. HUART.

LE COMMERCE ROMAIN DANS LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE.

JEAN HATZFELD. *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique.* Un vol. in-8, 413 pages, Paris, de Boccard, 1919.

Le sujet traité par M. Hatzfeld est l'un de ceux que les découvertes épigraphiques depuis un siècle ont le plus complètement renouvelés. Dans sa dissertation *De negotiatoribus romanis* Ernesti a montré en 1802, d'après les témoignages épars des écrivains anciens et surtout de Cicéron, que des trafiquants romains et italiens s'étaient répandus pendant les derniers temps de la République et au début de l'Empire à travers tout le bassin de la Méditerranée. Mais on ne pouvait pas à cette date, avec le seul secours des textes littéraires, suivre les progrès et le rôle de ces personnages époque par époque et région par région, préciser la nature de leurs occupations et l'organisation de leurs groupements, apprécier enfin l'action qu'ils ont exercée sur la marche des événements politiques. Pour répondre à ces questions il fallait attendre que des fouilles heureuses eussent fourni de nouveaux éléments d'information. Nulle part la récolte d'inscriptions n'a été plus abondante qu'à Délos. Dès 1912 M. Hatzfeld avait consacré un important mémoire à la prosopographie des Italiens de cette île et à la discussion des problèmes qu'elle soulève[1]. Dans sa thèse de doctorat il a étendu ses recherches à tout l'Orient hellénique et tracé, aussi complètement que le permettait l'état fragmentaire des sources, le tableau de l'activité des commerçants italiens dans cette moitié du monde gréco-latin.

Son enquête repose sur le dépouillement, le classement et la mise en œuvre d'un nombre considérable de documents, dont l'interprétation n'est pas toujours aisée. La principale difficulté tient à la rédaction insuffisamment explicite des inscriptions en langue grecque. Bien souvent on se demande si les individus à nom latin

[1] J. Hatzfeld, *Les Italiens résidant à Délos mentionnés dans les inscriptions de l'île*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, XXXVI, 1912, p. 5-218.

qu'elles citent sont des Italiens de naissance ou des Grecs romanisés; dans certains cas la nationalité est indiquée par un ethnique ou par l'épithète Ῥωμαῖος, qui du reste ne veut pas dire citoyen de Rome, mais Italien; partout ailleurs il faut tenir compte, pour se prononcer, de la date et de la nature du texte, du lieu où on l'a recueilli, de sa forme plus ou moins correcte; c'est en s'aidant de toutes ces données que M. Hatzfeld a dressé ses catalogues de *negotiatores*[1]. Il s'est borné strictement à l'étude des hommes d'affaires que leurs intérêts privés appelaient en Orient, laissant de côté les magistrats, qui ne faisaient que de brefs séjours dans les provinces, les soldats et les colons, très peu représentés en Grèce et en Asie, et même les publicains. Sans doute, dans un travail d'ensemble sur la vie économique du monde oriental à l'époque romaine on ne devrait pas séparer les chevaliers, qui dirigeaient les grandes compagnies financières, affermaient les impôts, se portaient adjudicataires des travaux publics, et les simples trafiquants, qui faisaient à titre personnel un commerce plus modeste. Mais les publicains, dont les sociétés avaient leur siège à Rome même, se trouvaient revêtus, par la nature de leurs opérations que l'État contrôlait, d'un caractère presque officiel; les *negotiatores* au contraire, établis à demeure dans des villes lointaines, n'agissaient qu'en leur propre nom et à leurs risques et périls, sans aucune attache avec le pouvoir. La distinction des premiers, *homines honesti atque ornatissimi*, et des seconds, *ex ceteris ordinibus homines gnavi et industrii*, est faite par Cicéron[2], qui n'a pas exactement la même nuance de considération et de sollicitude pour les uns et les autres; M. Hatzfeld avait le droit de la reprendre; le domaine bien délimité qu'il se proposait d'explorer restait encore assez vaste.

I

L'expansion des trafiquants italiens dans la Méditerranée orientale a duré quatre siècles et demi. En 250 avant notre ère Aratus s'em-

[1] L'index des *negotiatores* mentionnés au cours du livre doit être complété, pour Délos, par les relevés du *Bulletin de correspondance hellénique* de 1912.

[2] Cicéron, *Pro lege Manilia*, 17.

barque à Andros sur un navire de commerce romain, ῥωμαικὴ ναῦς, qui se dirigeait vers la Syrie. En 195 après Jésus-Christ les Romains de Gortyne en Crète élèvent une statue à l'empereur Septime Sévère. Entre ces deux dates M. Hatzfeld divise en quatre périodes l'histoire des *negotiatores*.

La première période va depuis le milieu du IIIe siècle, où déjà l'on rencontre quelques Italiens isolés à Délos, jusqu'au milieu du IIe. La seconde guerre punique arrête momentanément les relations avec l'Orient, mais aussitôt après la défaite de Carthage des Ῥωμαῖοι apparaissent en Illyrie et en Epire, dans la Grèce centrale, particulièrement à Delphes et en Béotie, enfin dans les Cyclades, à Délos et à Ténos. On comprend que le monde grec les ait attirés plus tôt que les contrées encore barbares d'Occident, Gaule, Espagne et Afrique, où ils ne se montrent pas avant la fin du IIe siècle. L'Italie du Sud, d'où la plupart d'entre eux étaient originaires, se trouvait depuis longtemps en rapports avec la Grèce et soumise à son influence. Déjà des aventuriers italiotes avaient pris du service comme soldats en Égypte et en Crète, et dès la fin du IVe siècle Démétrius Poliorcète capturait dans la mer Égée des pirates d'Antium. Les marchands, précurseurs des légionnaires, avaient été devancés eux-mêmes par les mercenaires et les corsaires; un mouvement irrésistible les entraînait vers l'Orient.

Du milieu du IIe siècle jusqu'à la guerre de Mithridate ils y sont de plus en plus nombreux et entreprenants. La ruine de Carthage et de Corinthe et la réduction de l'Asie en province favorise l'essor nouveau de Délos, devenue colonie athénienne et érigée en port franc sous le protectorat de Rome; l'île sacrée est alors le principal entrepôt de la Méditerranée orientale; les marchands d'Italie s'y rencontrent avec ceux d'Asie Mineure, de Syrie et d'Égypte; ils forment une puissante communauté, qui fait bâtir et orner à ses frais un vaste ensemble de constructions, une Agora, lieu de réunion et centre de vie collective. Bientôt l'Asie Mineure s'ouvre au commerce; quoique les textes épigraphiques et littéraires ne mentionnent encore que fort peu de noms de *negotiatores*, on sait que ceux-ci s'introduisirent à Pergame après la mort d'Attale III et en Bithynie du vivant même de Nicomède III; il semble, d'après les historiens anciens, qu'au moment des massacres ordonnés par

Mithridate en 88 ils n'étaient pas moins d'une centaine de mille dans la province d'Asie.

Les dernières années de la République marquent l'apogée de la fortune des trafiquants italiens. Seule Délos ne put se relever du coup que lui avait porté Mithridate : les richesses accumulées dans ses temples en faisaient une proie tentante pour les pirates; les marchands ne s'y sentaient plus en sûreté; la communauté des Ῥωμαῖοι, reconstituée en 80, disparaît en 53 et ses membres se transportent à Ténos ou en Asie. Mais les *negotiatores* se répandent dans la Grèce continentale, les Cyclades et toute l'Asie Mineure. Les discours et les lettres de Cicéron et le témoignage des inscriptions permettent de constater leur présence en beaucoup de villes, notamment à Thespies, à Athènes, à Gythion le port de Sparte, à Lesbos, à Ephèse, à Smyrne, et parfois même de suivre le détail de leurs fructueuses opérations. Cependant ils ne se sont pas avancés très loin à l'Est et au Sud, dans la direction de l'Euphrate, de l'Arabie et de la vallée du Nil; Antioche, Pétra, Alexandrie paraissent être les points extrêmes qu'ils n'ont jamais dépassés; au delà, le commerce restait aux mains des Orientaux et des Grecs. En deçà même de ces limites, certaines régions ont échappé plus ou moins complètement à l'emprise des Italiens, comme les rives occidentales et septentrionales du Pont-Euxin, peu hospitalières à quiconque ignorait la langue et les mœurs des barbares qui les habitaient, comme l'île de Rhodes, très jalouse de son commerce et hostile aux étrangers, comme la Syrie et l'Égypte, dont les indigènes, à partir du milieu du Ier siècle avant notre ère, apportaient eux-mêmes leurs marchandises en Occident. Les noms de Ῥωμαῖοι qu'on a relevés dans les papyrus et les inscriptions d'Égypte à cette époque sont ceux de soldats ou de touristes, non de marchands, et ni Cicéron dans le *Pro Rabirio,* ni César dans le *De bello civili* ne font aucune mention de *negotiatores* italiens à Alexandrie, où ils ne pénétrèrent probablement que sous le règne d'Auguste.

Les deux premiers siècles de l'Empire sont marqués par le déclin des communautés de trafiquants. Il ne s'en fonde guère de nouvelles et les anciennes végètent misérablement, en attendant qu'elles se dissolvent. Celles de la Phrygie et surtout de la Lydie font seules exception : Thyatire et Philadelphie, Laodicée et Apamée sont alors

des villes industrielles très florissantes, où viennent se fixer des familles de Ῥωμαῖοι. Il est intéressant de noter les points où ceux-ci n'ont pris pied qu'à cette date tardive : l'Égypte, Rhodes, et aussi la Crète, qui avait été l'un des derniers repaires des pirates; c'est de la colonie italienne de Gortyne qu'émane le plus récent des textes qui se rapportent aux *negotiatores* de l'Orient hellénique. La disparition de ces personnages s'explique par la décadence économique de l'Italie : « avec la paix du monde commence pour elle une période d'inertie... sa production se ralentit, ses ressources financières s'épuisent, les Orientaux viennent faire concurrence aux Italiens jusque dans leur patrie, » qui est vouée désormais à l'appauvrissement et à la ruine.

II

Après avoir décrit l'histoire des trafiquants italiens à travers les âges, il fallait déterminer les conditions dans lesquelles s'est développée leur activité.

Ils exerçaient des professions très variées. L'opposition qu'on a quelquefois établie entre les *negotiatores*, marchands en gros, et les *mercatores*, marchands au détail, est peut-être exagérée; M. Hatzfeld est porté à croire que le *negotiator* est plutôt un gros marchand qu'un marchand en gros et qu'il diffère du *mercator* par l'importance et non par la nature de son trafic. Ernesti prétendait à tort que les *negotiatores* étaient tous des négociants en blé. Ceux que l'on connaît le mieux sont presque tous des banquiers. Il ne s'ensuit pas nécessairement que les gens de finance fussent parmi eux les plus nombreux, mais les affaires d'argent entraînaient des conflits et des règlements de comptes qui ne pouvaient manquer de tenir une grande place dans les discours ou les lettres de Cicéron et dans les documents épigraphiques. Changeurs, administrateurs des banques des cités ou des sanctuaires comme à Délos, représentants de banques privées qui avaient en Italie leurs principaux bailleurs de fonds, les Ῥωμαῖοι s'enrichissaient surtout par les avances qu'ils faisaient aux particuliers, aux villes ou aux rois orientaux moyennant des intérêts très élevés; les Aufidi de Ténos prêtaient à 24 pour 100, les Cloatii de Gythion et les Scaptii de Chypre à 48 pour 100. Il n'est

pas surprenant qu'à ce taux le recouvrement des créances ait soulevé d'inextricables difficultés; de là tant de procès, de délais et de réductions consenties à l'amiable ou imposées par le Sénat; du reste, quelles que fussent leurs concessions, les banquiers devaient réaliser le plus souvent de très forts bénéfices. A côté d'eux il convient de faire une place aux marchands qui exportaient les produits de l'Italie, huile et vin, ou qui importaient ceux de l'Orient, vins fins des îles, bétail, esclaves, produits des mines[1], objets fabriqués, œuvres d'art. A Délos et à Gortyne on trouve des acteurs italiens, dans la mer Adriatique et dans la mer Égée des commissionnaires de transports maritimes, à Elis un service de messageries par voie de terre. En somme les Ῥωμαῖοι se sont mêlés à des affaires de toute nature et d'importance variable: au dernier siècle avant l'ère chrétienne les plus hardis d'entre eux s'étaient lancés dans des entreprises de grande envergure, à l'imitation, sinon même à l'instigation des compagnies de publicains, qui les soutenaient au besoin de leur prestige et de leurs capitaux.

L'examen attentif des textes qui les concernent nous apprend d'où ils venaient et ce qu'ils étaient. A en juger par les indications d'origine que donnent un certain nombre d'inscriptions et par la forme des noms gentilices, ils avaient presque tous pour patrie la Sicile, la Grande-Grèce, la Campanie, l'Apulie, la Lucanie, c'est-à-dire les régions les plus hellénisées de l'Italie méridionale. Il est naturel que ces contrées, dont plusieurs étaient à demi grecques, aient envoyé les premières des marchands en Grèce et en Asie. Ces hommes étaient appelés souvent Ῥωμαῖοι, *togati* ou τεβηννοφοροῦντες, parce qu'ils faisaient partie du vaste groupement politique dont Rome était le centre, mais en réalité ce n'étaient pas des Romains de naissance, et rarement même des Latins authentiques; ils ne reçurent pour la plupart le titre de citoyens qu'après la guerre sociale.

[1] Ce ne sont pas des « lingots d'argent » (p. 224), mais des lingots de plomb qu'on a repêchés au large de Mahdia en Tunisie; ils présentent avec ceux d'Espagne une telle ressemblance qu'on ne peut considérer comme tout à fait certain qu'ils proviennent du Laurion; si l'on a retrouvé le même nom, Planius, sur d'autres lingots de plomb en Sicile et en Picenum, cela ne veut pas dire que les Planii aient dirigé des exploitations minières dans ces deux régions, mais seulement qu'ils y avaient importé du métal tiré de leurs mines d'Attique ou d'Espagne.

Le nom qui leur convenait le mieux était celui d'*Italici*. Il y avait parmi eux un assez grand nombre d'affranchis et d'esclaves, qu'il n'est pas toujours facile de reconnaître, parce que la langue grecque se plie mal aux règles de l'onomastique latine et ne signale par aucune sigle spéciale la condition libertine ou servile. On a constaté qu'à Délos sur 221 Ῥωμαῖοι identifiés il n'y a que 88 ingénus contre 95 affranchis et 48 esclaves. Mais le rôle principal appartenait aux hommes libres et non aux affranchis, qu'on aurait tort de considérer comme les représentants ordinaires en Orient du capitalisme romain. En réalité les chefs des maisons de commerce étaient des ingénus, issus de la classe moyenne, de la bourgeoisie plébéienne, comme ce M'. Curius, établi à Patras, dont Cicéron nous a laissé un portrait louangeur.

Bien que beaucoup de *negotiatores* paraissent avoir vécu isolément, différents textes sont relatifs à des collectivités, *Italici* ou *cives Romani qui consistunt, qui negotiantur*; ces groupements d'Italiens, contre-partie en Orient des associations de commerçants étrangers qui existèrent en Italie, à Pouzzoles, à Ostie ou à Rome[1], portent parfois le nom de *conventus*; des *curatores* ou des *magistri* les administraient. MM. Kornemann et Schulten ont cru pouvoir affirmer en 1891 et 1892 que partout où ils étaient en nombre les Italiens s'organisaient en *conventus*, qui jouissaient de privilèges et qui avaient à leur tête un collège de *magistri* sous la République, un *curator* sous l'Empire. M. Ferguson dans son livre sur *Athènes héllénistique* (1911) n'avait pas admis sans réserves l'application à Délos de cette théorie trop systématique et les termes vagues dont il se sert donnent à penser que pour lui l'organisation et même l'existence du *conventus* délien restaient douteuses. M. Hatzfeld a soutenu dès 1912 que les Hermaïstes, les Posidoniastes et les Apolloniastes de l'île étaient les membres de collèges séparés et non les délégués d'une communauté générale des Italiens. M. Pierre Roussel dans son ouvrage sur *Délos colonie athénienne*, en 1916, estimait que la lumière n'était pas encore faite et que l'on pouvait hésiter entre l'hypothèse d'une seule

[1] Cf. R. Cagnat, *Pouzzoles et les commerçants étrangers établis dans les ports du monde romain*, dans le *Journal des Savants*, 1908, p. 617-627; G. Calza, *Il piazzale delle corporazioni e la funzione commerciale di Ostia*, dans le *Bullettino comunale di Roma*, 1915, p. 178-206.

assemblée et celle de plusieurs collèges. Avec le récent volume de M. Hatzfeld la question a fait, croyons-nous, un nouveau pas. Il faut se garder des généralisations trop rapides de MM. Kornemann et Schulten et distinguer soigneusement selon les pays et les temps. Ce qui est vrai peut-être de l'Occident barbare ne l'est certainement pas de l'Orient hellénique. Un régime qui s'est uniformément répandu à partir de l'Empire n'était pas encore adopté en tous lieux sous la République. Les inscriptions ne nous font connaître que deux *conventus* d'Italiens en Orient, tous deux de l'époque impériale, et les écrivains n'emploient le mot *conventus* qu'avec un sens large et non officiel, comme nous le faisons en français pour le mot « colonie ». On n'a gardé aucun souvenir de manifestations ou de décisions des prétendus *conventus* italiques de Grèce et d'Asie, pas même de celui de Délos, qui aurait compté cependant, à certains moments, près de 20 000 membres. La diversité des pays d'origine et des situations juridiques et sociales devait empêcher les *negotiatores* d'une ville d'entrer dans un groupement unique. Au début, « lorsqu'ils voulaient s'associer, ce qui n'était probablement pas toujours le cas, ils constituaient non pas des *conventus* fondés sur l'unité de race et l'égalité juridique, mais des collèges d'un caractère professionnel ou religieux, de nom et de nombre variables, présidés par des *magistri*[1]. » C'est seulement sous l'Empire que se substituèrent à ces collèges des *conventus* soumis au patronage et au contrôle du gouvernement, qui n'eurent d'ailleurs qu'une courte existence : au moment où ils furent constitués les trafiquants italiens avaient cessé de prospérer et tendaient de plus en plus à fusionner avec les populations qui les entouraient.

III

Il reste à rechercher quelles ont été les conséquences de l'expansion des *negotiatores*. Peut-on admettre qu'ils aient puissamment contribué à la romanisation de la Grèce et de l'Asie? Est-ce pour leur

[1] Les ressemblances des *magistri* de Délos avec ceux de la Campanie ont été récemment étudiées à nouveau par M. A. E. R. Boak, dans un article de la *Classical Philology* de 1916, p. 25-45, que M. Hatzfeld n'a pu utiliser.

donner satisfaction que Rome a suivi pendant les derniers siècles de la République une politique de conquête? Sur ces deux points M. Hatzfeld n'hésite pas à s'inscrire en faux contre les opinions les plus couramment répandues.

Bien loin que les trafiquants italiens aient propagé en Orient avec ardeur et succès les mœurs et les idées romaines, ils se sont eux-mêmes laissé très vite imprégner et transformer par la civilisation hellénique; ils ont adopté peu à peu les manières d'agir et de penser des milieux environnants, jusqu'au point d'être finalement absorbés par eux. C'est ce que prouve en particulier l'examen de leurs rapports avec les cités auprès desquelles ils étaient venus se fixer. Ils ne cherchaient pas en général à se faire octroyer un régime de faveur qui les eût mis tout à fait à part des indigènes; leur ambition était au contraire de se mêler le plus étroitement possible à la vie municipale et d'obtenir qu'on les traitât sur le même pied que les gens du pays. A Cos par exemple, après deux ou trois générations, Campaniens et Apuliens d'extraction se muaient insensiblement en véritables Grecs, qui ne gardaient plus de leur origine italienne que leur nom gentilice à forme latine et leur qualité de citoyens romains.

Si les *negotiatores* ont apporté avec eux à Délos et dans plusieurs villes de la province d'Asie l'usage des combats de gladiateurs et des représentations de mimes ou de bateleurs, pour lesquelles les Grecs avaient peu de goût, ils n'ont imposé nulle part l'usage exclusif de la monnaie romaine ou du parler latin. Leurs opérations financières étaient réglées soit en sesterces, soit en drachmes. Le latin n'a jamais été dans la Méditerranée orientale la langue des affaires. Les inscriptions des Italiens de Délos sont tantôt écrites seulement en grec et tantôt bilingues. Peut-être les emprunts du latin au grec par l'intermédiaire des *negotiatores* ont-ils été plus nombreux que ceux du grec au latin.

Parmi les divinités qu'adoraient les trafiquants plusieurs étaient italiques, Génies et Lares, — notammant les Lares des faubourgs, dont le collège des Compétaliastes desservait le culte à Délos, et les Lares d'Auguste, — empereurs divinisés, anciens dieux du Latium. Mais il arrivait très souvent que sous des noms latins c'étaient des dieux grecs qu'ils invoquaient; c'est moins à Vulcain qu'à Héphaistos ou à Liber qu'à Ζεὺς Ἐλευθέριος qu'allaient leurs hommages; ils avaient

une certaine prédilection pour quelques personnalités du panthéon romain qui étaient originaires de la Grèce, comme Mercure ou Hercule; ils témoignaient une dévotion spéciale aux dieux guérisseurs, comme Asklépios, et aux patrons des cités qu'ils habitaient, Apollon à Délos ou Diane à Éphèse; les dieux orientaux les attiraient aussi et les Ῥωμαῖοι de Délos n'étaient pas les moins fervents des fidèles qui fréquentaient les sanctuaires syriens et égyptiens.

On comprend que la civilisation grecque ait été la plus forte. En Occident les *negotiatores* n'avaient affaire qu'à des populations rudes et barbares; à ce contact ils prenaient conscience de leur propre supériorité et ils l'imposaient victorieusement. En Grèce et en Asie ils se trouvaient en présence de sociétés très anciennement policées, dont ils avaient beaucoup à apprendre, habituées qu'elles étaient de longue date aux échanges commerciaux, aux raffinements du luxe et de la culture intellectuelle et artistique; dans la Méditerranée orientale c'est eux qui faisaient figure de barbares; au cours de leurs relations de toute nature avec la clientèle indigène ils recevaient bien plus qu'ils ne donnaient. Si Rome a établi néanmoins son hégémonie sur ces régions réfractaires à sa pénétration, elle ne le dut qu'à la force de ses armes et de sa diplomatie.

Cette force des armes et de la diplomatie, sont-ce les convoitises intéressées des trafiquants qui l'ont mise en mouvement? Les guerres de Rome en Orient n'auraient-elles pas été inspirées par des ambitions de lucre ou, comme on dit, de « mercantilisme »? Cette thèse a été indiquée par Mommsen; M. Ferrero l'a reprise avec éclat; M. Colin dans son livre sur *Rome et la Grèce* (1905) inclinait lui aussi à expliquer par les intrigues des capitalistes l'attitude de Rome à l'égard des rois et cités helléniques. M. Hatzfeld est d'un autre avis. Il réagit, comme M. Kahrstedt en 1913, à propos des guerres puniques, et comme M. Tenney Frank en 1914, à propos du développement de l'impérialisme romain, contre ce qu'il y a d'excessif dans une pareille interprétation des événements. L'influence des hommes d'affaires sur la politique romaine ne se serait fait sentir, selon lui, ni dans la première ni dans la dernière des quatre périodes de l'histoire des *negotiatores*, et dans les deux autres c'est aux publicains et non aux simples trafiquants qu'elle devrait la « brutalité incohérente » qui la caractérise. Peut-être va-t-il trop loin à son

tour et convient-il d'atténuer quelque peu la rigueur de ses affirmations, du moins en ce qui touche l'époque républicaine.

M. Hatzfeld se garde bien de prétendre que Rome se soit désintéressée du sort de ceux de ses nationaux qui faisaient le commerce à l'étranger et qu'elle ait négligé d'insérer, le cas échéant, des clauses à leur avantage dans les traités qu'elle signait. Du moins pendant longtemps le choix des alliances et la conduite des opérations militaires n'ont-elles paru dépendre en aucune manière de considérations d'ordre économique. Trois événements, dans la première moitié du IIe siècle, prêtent à la discussion : l'abaissement de Rhodes, que d'ailleurs il ne faut pas exagérer, car cette île redevint assez vite un important marché de blé, la ruine de Corinthe, la fondation d'un port franc à Délos en 167. D'après M. Hatzfeld, de tous trois les *negotiatores* ont profité, mais ils ne les ont pas provoqués. On peut lui concéder que les Romains avaient surtout des griefs politiques contre Rhodes et Corinthe, qui s'étaient mises à la tête des coalitions formées par leurs adversaires, mais le Sénat ne devait pas être fâché non plus de frapper ces grandes places de commerce au moment où il instituait un port franc à Délos. Quant à cette création même, il paraît impossible d'en rendre compte autrement que par l'intention arrêtée de favoriser l'essor du négoce romain. M. Hatzfeld observe que les marchands grecs et orientaux ont gagné comme les Italiens à l'établissement d'un port franc. Mais le fait que ceux-ci étaient déjà installés dans l'île avant 167 et qu'après cette date ils y sont très nombreux et puissants donne tout lieu de croire que les principaux bénéficiaires de la mesure nouvelle en furent aussi les instigateurs.

Entre le milieu du IIe siècle et la fondation de l'Empire on ne peut nier que les « manieurs d'argent » aient joué dans l'État un rôle considérable. L'organisation de la ferme des impôts d'Asie mettait à leur disposition un instrument dont ils se servirent à la fois pour exploiter sans pitié les provinciaux et pour imposer leurs volontés au Sénat. Ce sont leurs exactions qui provoquèrent le soulèvement de l'Orient au temps de Mithridate. C'est sur leur demande que fut rappelé Lucullus, auquel ils reprochaient de surveiller leurs manœuvres et de limiter leurs gains scandaleux. C'est eux qui firent confier à Pompée des pouvoirs extraordinaires pour réprimer

la piraterie et assurer l'approvisionnement de l'Italie, M. Hatzfeld, dans sa conclusion, rejette toute la responsabilité de cette politique d'affaires sur les publicains, dont les *negotiatores* n'auraient fait que suivre de loin les exemples. Mais précédemment il avait relevé lui-même quelques traces de l'action des trafiquants, qui n'a pas été si insignifiante. Ce ne sont pas seulement les grandes compagnies financières de Rome qui ont combattu Lucullus, mais aussi et plus encore les banquiers italiens d'Asie dont il réduisait d'office à 12 pour 100 le taux d'intérêts. Ce ne sont pas non plus des grandes compagnies, mais des banquiers d'Asie qui poussèrent Nicomède III à envahir le Pont pour qu'il les remboursât; selon les propres termes de M. Hatzfeld, « les auteurs de la guerre de Mithridate furent cette bande de *negotiatores* avides, soutenus par un magistrat concussionnaire. » Il se pourrait enfin que ces mêmes trafiquants dussent être regardés comme les auteurs aussi d'une autre guerre, qui compromit un instant la domination de Rome : M. Hatzfeld a noté que l'Italie méridionale, patrie de la grande majorité d'entre eux, fut en 90, lors de la guerre sociale, le centre de l'insurrection et de la résistance; les chefs du mouvement appartenaient, comme les Ῥωμαῖοι de l'Orient hellénique, à la bourgeoisie municipale; « le gentilice de Marius Egnatius est celui d'une grande famille de marchands déliens et de banquiers d'Asie; » les Italiens n'ont pris les armes que pour obtenir en Italie même l'égalité de droits dont ils jouissaient dans les communautés commerçantes du dehors où citoyens et non-citoyens se trouvaient associés et confondus. Ces rapprochements sont intéressants. De pareilles coïncidences, qui ne sont pas fortuites, éclairent, semble-t-il, certains dessous de la politique romaine. M. Hatzfeld, à qui revient le mérite de les avoir signalées, aurait bien fait d'en tenir compte pour nuancer davantage les considérants de son jugement final.

Maurice BESNIER.

LIVRES NOUVEAUX.

Dom Cabrol et Dom Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fasc. XXXV à XL. Paris, Letouzey, 1916-1920.

Les difficultés de l'heure présente n'arrêtent point le zèle laborieux des auteurs du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*. Six fascicules ont paru depuis 1914, trois en 1916, trois en 1920. L'œuvre magistrale se développe régulièrement. Le volume qui correspond aux fascicules XXXV et suivants est le quatrième de l'ouvrage ; il est consacré à la lettre D. Des articles très importants y figurent; les principaux sont : *Dalmatie* (histoire religieuse et archéologique de la province), *Dalmatique*, *Damase* (une grande place est faite naturellement à l'épigraphie damasienne), *Daniel* (représentations figurées), *Dauphin* (*id.*), *Dèce* (histoire de ses persécutions et leurs caractéristiques), *Abbaye de Saint-Denis*, *Formules de dévotion*, *Dimanche*, *Diptyques*, *Dobroudja* (histoire païenne et chrétienne), *Domaine funéraire* (emplacements acquis par les tombes, jardins, constructions qui y existaient), *Domaines ruraux* (représentations sur les mosaïques), *Dome* (étude d'architecture), *Domitille* (surtout son cimetière), *Donatisme* (étude très développée), *Droit persécuteur* (c'est-à-dire lois et règlements sur lesquels se sont appuyées les persécutions). Toujours même richesse de documentation, même abondance d'illustrations, dans le texte et hors texte.

R. C.

C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V et VI. Deux vol. in-8°. Paris, Hachette, 1920.

Quatre fois déjà il a été parlé ici de l'*Histoire de la Gaule romaine*. Sur la méthode de l'auteur, la richesse de son information, la largeur et la nouveauté de ses vues, son merveilleux talent d'exposition, il a été dit ce qui convenait; le cinquième et le sixième volume, qui viennent de paraître, sont en tout point dignes des précédents. Ils traitent de la transformation matérielle et morale de la Gaule depuis César jusqu'à Dioclétien. On y voit les villes se former ou se transformer sur le sol gaulois et se peupler de somptueux monuments, le pays se sillonner de grandes routes, la circulation se faire plus intense, la vie agricole se développer, l'industrie prospérer et, à sa suite, le commerce, les dieux indigènes voisiner avec les dieux romains auxquels le peuple les assimile, la vie intellectuelle devenir plus intense, le latin se substituer peu à peu au celtique, des écoles florissantes s'établir, l'art gréco-romain jouir d'une popularité sans cesse croissante. Un chapitre est consacré à la vie morale, à la vie familiale, aux différentes classes de la société et à leur existence. Deux autres nous introduisent successivement dans toutes les localités du pays au Sud comme au Nord. Toutes les questions sont abordées et la matière est à peu près épuisée. Ajoutons que toutes les assertions, toutes les hypothèses même

sont appuyées de notes développées et que l'amour de la patrie autant que celui de la vérité anime cette étude monumentale. Je répéterai très volontiers avec M. Radet : « La flamme d'un Michelet fécondant la probité d'un Lenain de Tillemont, voilà le double mérite, bien français l'un et l'autre, que je trouve à cette histoire. »

Mais un ensemble de cette importance et de cette variété, qui embrasse un millier de pages, ne se résume ni ne s'analyse en quelques lignes ; encore moins peut-il se discuter dans le détail ; il faut lire le texte lui-même et en suivre tous les développements. Je voudrais seulement insister ici sur deux passages qui prêtent à réflexions.

1° Le cinquième volume débute par un examen des sources où nous pouvons puiser pour tracer le tableau de la Gaule romaine. M. Jullian reconnaît que, pour établir les faits d'ordre économique ou moral qui font l'objet du livre, nous n'avons aucun témoignage d'historien, aucun document officiel, seulement des inscriptions et des monuments « ce qui revient à dire que nous ne possédons sur la Gaule de cette époque qu'une science de façade. » De plus, le nombre ou la nature de ces documents « sont de simples effets du hasard : le temps a conservé parfois les plus inutiles et a détruit les plus importants, et c'est d'après son caprice, par malheur, que nous sommes obligés le plus souvent de conclure. » Enfin, « inscriptions, sculptures, édifices viennent de ceux qui font graver, modeler et bâtir; et rien n'en vient des pauvres et des misérables. L'histoire, lorsqu'elle recourt surtout aux monuments est condamnée à ne raconter que l'existence des plus riches. » Constatations quelque peu décourageantes, mais qui justifient d'avance la part nécessaire faite à la conjecture et à l'imagination dans une œuvre de cette sorte. Elles pourraient, d'ailleurs, s'étendre à toute entreprise d'histoire ancienne. Les auteurs sont loin d'être toujours véridiques ; ils se trompent et nous trompent par ignorance, par légèreté, par passion ; les inscriptions se taisent sur le mal et insistent souvent sans mesure sur le bien, quand elles ne l'inventent pas de toutes pièces. Plus on s'applique à élucider les questions, plus on se persuade que tous nos édifices historiques reposent sur des fondations bien fragiles.

2° Après nous avoir tracé une peinture détaillée de la Gaule romaine, M. Jullian porte un jugement sur l'œuvre que Rome y accomplit. Il commence par en montrer les avantages immédiats pour le pays, par reconnaître que le vainqueur n'usa pas de violence envers les indigènes pour les assimiler, mais que ceux-ci furent les premiers à vouloir se romaniser en s'adaptant à ses usages et à son existence, par signaler la grandeur « apparente » de l'Empire, et puis il se demande si, à tout prendre, la conquête romaine n'a pas été plus fâcheuse pour la Gaule que bienfaisante, si « à s'instruire plus lentement et sans le devoir d'obéir, la Gaule n'aurait pas retenu davantage de ses facultés propres. Entre les formes que lui offraient les œuvres méditerranéennes et les habitudes de son tempérament ou les traditions de son passé l'entente eût été possible ; l'esprit classique n'aurait pas travesti les gloires et les coutumes indigènes sous les lignes uniformes de ses types consacrés ; une plus large part eût été faite aux éclatants souvenirs de la Gaule et à ses qualités présentes, à

toute sa vie personnelle, si pleine d'élan, de curiosités et d'aventures. Elle fût entrée dans la discipline morale des Méditerranéens en gardant sa marque nationale, comme Rome et l'Étrurie l'avaient fait l'une et l'autre. » Hélas, M. Jullian n'en sait rien, ni personne ne le saura jamais. Bornons-nous à ce que nous voyons. Le régime romain, pour qui l'auteur n'a pas les sympathies exagérées de ses devanciers, a procuré à notre pays, sans tyrannie aucune, trois siècles de calme et de prospérité; il l'a appelé à un degré de civilisation plus avancé que celui, je ne dis pas auquel il aurait peut-être pu arriver, mais auquel il était parvenu au temps de César; il a donné à tous, riches et pauvres, plus de bien être, leur a assuré la paix ambiante nécessaire pour vaquer tranquillement à leurs affaires, pour développer leur activité, pour s'intéresser aux lettres et aux arts, pour honorer leurs morts et jouir de la société des vivants à l'abri des bavards et des turbulents; est-ce donc si peu de chose? Il faut être dans des moments de trouble angoissant comme ceux où nous vivons pour comprendre le bienfait d'un pouvoir fort, accepté de tous et obéi.

R. Cagnat.

Carolus Clemen. *Fontes religionis Persicae*. Un vol. in-12, 116 p. Bonn, Marcus et Weber, 1920.

Ce petit volume est le premier d'une collection qui doit donner, avec un apparat critique succinct, le recueil des passages qui, dans les auteurs grecs et latins, traitent des diverses religions de l'antiquité. Les inscriptions et les papyrus en seront exclus. Après les « sources de l'histoire de la religion perse » on nous promet celles de la religion égyptienne. Des textes dispersés dans une quantité d'écrivains divers et qu'il était souvent malaisé de retrouver seront ainsi mis commodément à la portée des étudiants et des historiens.

Rapp avait déjà autrefois diligemment réuni dans la *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellsch.* les indications que fournissent les écrivains grecs et latins sur le mazdéisme, mais il ne citait pas les textes. William Jackson, que M. Clemen semble n'avoir pas connu, a rassemblé dans *Zoroaster, the prophet of ancient Iran, New-York*, 1899, ceux où il est question de Zoroastre, mais il ne s'est pas occupé de l'ensemble des doctrines et des rites perses. Une difficulté qui se présente à propos de ceux-ci est de savoir quand *magus* désigne un « mage » et quand il veut dire simplement « sorcier ». Je ne réponds pas que M. Clemen ait partout fait assez nettement la distinction. Lorsque Aristote, selon Diogène Laërce, parlait d'un μάγος venu de Syrie qui aurait prédit à Socrate qu'il mourrait de mort violente (p. 75), il s'agit probablement d'un astrologue versé dans la doctrine, souvent exposée, des βιαιοθάνατοι. Il est aussi douteux que le « Chaldéen » Zaratas, à qui aurait rendu visite Pythagore, ait été Zoroastre, même dans la pensée de ceux qui nous racontent cette historiette (p. 76), et certainement les doctrines de ce « Chaldéen » ne sont pas mazdéennes. Il faut espérer que M. Clemen remettra les choses au point dans le mémoire, où il promet de traiter prochainement des renseignements fournis par les textes qu'il vient de recueillir et d'éditer avec soin.

Franz Cumont.

J. Carcopino. *La loi de Hiéron et les Romains.* In-8, xxi-297 p. Paris, De Boccard, 1919.

M. Carcopino s'est proposé de reconstituer l'histoire de la législation financière de la Sicile depuis le temps de Hiéron II, auteur de la *lex Hieronica*, jusqu'à la fin de la république. La source presque unique de cette histoire est le *de frumento*, la troisième des Verrines; mais les découvertes papyrologiques, en faisant très bien connaître un type de législation financière hellénistique, nous ont fourni un terme de comparaison, et ainsi le sujet a été renouvelé.

La première partie du livre étudie la *lex Hieronica* et la reconstitue. M. Carcopino montre qu'elle est étroitement apparentée à la législation de Ptolémée Philadelphe et s'en est probablement inspirée.

La deuxième partie examine comment les Romains ont adapté à leurs institutions la loi de Hiéron. Les sociétés de publicains n'ont pas eu le droit de prendre à ferme la perception des dîmes siciliennes; les adjudications ont été faites, cité par cité, en Sicile même, et les décimateurs étaient de rang médiocre. Entre les décimateurs et les paysans, les magistrats municipaux ont conservé leur rôle d'arbitres. Les bénéfices des décimateurs étaient si étroitement limités que l'État leur accordait un salaire, proportionnel à l'impôt perçu et très faible. Enfin l'obligation de plaider au forum du défendeur était en principe favorable aux paysans et paraît une survivance de la *lex Hieronica*.

A l'impôt normal les Romains ont superposé tout un système de réquisitions (*frumentum emptum*, *frumentum in cellam*) dont M. Carcopino a reconstitué avec bonheur la procédure très compliquée.

Les problèmes qui sont ensuite étudiés, et qui ont trait à l'inégale condition des cités siciliennes devant l'impôt, sont ceux qui ont le plus retenu et embarrassé les commentateurs. En particulier, il existait une classe de cités, que les Romains avaient châtiées lors de la conquête et dont l'*ager* avait été confisqué; mais plus tard cet *ager* avait été restitué, tout en demeurant soumis, semble-t-il, du moins en principe, à la *locatio censoria*. Beaucoup de difficultés naissent des brèves indications que Cicéron donne à ce sujet. Combien étaient les cités *censoriae*? *Perpaucae*, selon Cicéron; — 25 ou 26, selon la plupart des savants modernes; — une seule, Leontini, selon M. Carcopino. Quelle était la condition des cités *censoriae*? On admet ordinairement, sur la foi d'un passage de Cicéron, qu'elles étaient soumises à une taxe spéciale; M. Carcopino écarte ce passage, qu'il considérerait volontiers comme une glose; il nie l'existence de la *locatio censoria* et d'aucun *vectigal* distinct de la dîme. Sur ces différents points et sur d'autres (nombre total des cités siciliennes, origine de l'*ager publicus* de Leontini), M. De Sanctis a récemment soutenu des solutions différentes de celles qu'a défendues M. Carcopino[1]. Les solutions de M. Carcopino sont nettes et radicales; en un ou deux passages, elles s'écartent peut-être de la lettre du texte cicéronien et par

[1] *Storia dei Romani*, III, 2, 347. M. De Sanctis n'avait pas encore pu prendre connaissance de l'ouvrage de M. Carcopino, mais seulement de ses travaux préparatoires.

suite ne pourront pas être acceptées sans controverse.

La troisième partie du livre est consacrée aux méthodes des mauvais gouverneurs romains et de Verrès en particulier, c'est-à-dire aux déformations que subit la loi de Hiéron. Par un édit très grave Verrès ordonna aux magistrats municipaux d'attribuer aux décimateurs la possession des grains qu'ils revendiquaient. M. Carcopino a longuement étudié cette singulière résurrection de la vieille procédure de la *pignoris capio*; ce chapitre sera, particulièrement pour les juristes, un des plus intéressants de l'ouvrage.

Le livre de M. Carcopino, qui se donne pour un simple commentaire du *de frumento*, est donc une contribution de premier ordre à l'histoire du gouvernement provincial de Rome et à l'étude juridique de ses institutions; et, par sa méthode d'exposition, clarté persuasive, ordre rigoureux, l'auteur, comme dans ses autres ouvrages, enchaîne l'attention du lecteur.

A. Piganiol.

Ludwig Pastor. *Die Stadt Rom zu Ende der Renaissance*. Freiburg, 1916.

La Rome du pape Paul III, surtout vers la fin de son règne, ne ressemblait guère à ce qu'elle était cent ans auparavant. Ce n'était plus une bourgade peuplée de quelque trente mille habitants; la population en avait doublé tout en demeurant bien inférieure à celle des autres grandes villes d'Italie; l'aspect s'en était heureusement modifié. Cette transformation datait des papes Eugène IV et Nicolas V. Nicolas V aurait voulu rebâtir une ville toute neuve, dut-on détruire ce qui subsistait de l'ancienne; son « plan régulateur » ne put recevoir que dans le quartier du Borgo un commencement d'exécution; mais il restaura nombre d'églises croulantes, élargit certaines places, nettoya le pont Saint-Ange des masures qui l'encombraient, réalisa des travaux de voirie. Jules II et Léon X, après Alexandre VI, munis de moyens plus puissants, poussèrent plus avant. Rome prit une physionomie nouvelle; des voies relativement larges et droites comme la Via Giulia, s'ouvrirent; des jardins où l'architecture commençait à venir en aide à la nature, se créèrent dans des régions jusqu'alors incultes; de riches amateurs y entassaient des statues, des vases, des bronzes, des tronçons de colonne, des tombeaux de pierre ornés de bas-reliefs. Aux demeures baroniales, semblables à des forteresses, succédèrent de somptueux palais comme la Chancellerie et le Palais Farnèse et de gracieuses villas comme la Farnésine et tant d'autres. Alors commença la mode d'en orner la façade de motifs en terre cuite ou d'y peindre des fresques dont il subsiste des traces. L'eau manquait dans les quartiers éloignés du fleuve, les acqueducs ayant été coupés jadis, en sorte que la population s'était tassée dans les parties basses voisines du fleuve, qui étaient les moins salubres. A vrai dire, elle ne s'en plaignait pas; l'eau fangeuse du Tibre passait pour excellente, on la préférait à toute autre; lorsque les papes Paul III et Clément VIII s'éloignaient de Rome, ils en emportaient une provision avec eux. Néanmoins Nicolas V et ses successeurs s'efforcèrent de désencombrer le centre de la ville et quelques régions de la vaste enceinte de Rome, autrefois désertes, se peuplèrent, mais bien des espaces restaient encore incultes ou couverts de vignes; une

population vagabonde y habitait, se terrant dans les soubassements des monuments antiques.

Il restait beaucoup à faire; Sixte V allait opérer de grands travaux et, durant son règne si court, faire cependant œuvre admirable.

M. Ludwig Pastor a choisi, pour en peindre le tableau, ce moment où Rome n'était déjà plus purement la Rome médiévale et pas encore la Rome pontificale qu'ont connue nos aïeux. Les renseignements ne manquent pas; Martin von Heemskerk puis Lafreri, Étienne du Pérac, Alo Giovannoli ont laissé d'admirables dessins représentant ce que la ville renfermait d'intéressant; la galerie des Offices à Florence en contient une série du plus haut intérêt que M. Bartoli a reproduits en partie dans un ouvrage remarquable; Aldroandi, Fulvio, Gamucci ont laissé des descriptions écrites. M. Pastor a donc pu dresser la liste, quartier par quartier, des curiosités, des *Mirabilia*, de la ville et en rétablir la physionomie; cette énumération, abondamment illustrée, sera fort utile à ceux qui voudront faire revivre Rome à l'époque où s'achevait la Renaissance.

E. Rodocanachi.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

James Turnoy Allen, *The greek theater of the fifth century before Christ.* (Univ. of California publications in classical philology, vol. VII). Berkeley, 1920.

Aristotelis *Atheniensium respublica.* Recognovit, brevique adnotatione critica instruxit F. G. Kenyon (Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis). In-12, 86 p. Oxonii, E typographo Clarendoniano, 1920.

M. M. Crump, *The growth of the Æneid.* A study of the stages of composition as revealed by the evidences of incompletion. In-8, 132 p. London, Blackwell, 1920.

Jules Baillet, *Inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois ou Syringes à Thèbes.* Premier fascicule. (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. 42). In-4, 219 p., pl. Le Caire, 1920.

C. A. Laland, *Athena.* A Yearbook of the learned world. In-8, 400 p. London, Black, 1920.

S. Eitrem, *Beiträge zur griechischen. Religion Geschichte*, III. In-8, Christiania, Jacob Dybwad, 1920.

Georges Converse Fiske, *Lucilius and Horace.* A study in the classical theory of imitation. (Univ. of Wisconsin studies in language and literature, number 7). Madison, 1920.

P. Foucart, *Un décret athénien relatif aux combattants de Phylé* (Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XLII). In-4, Paris, Imp. Nationale, 1920.

B. Latzarus, *Les idées religieuses de Plutarque.* In-8, VIII-175 p. Paris, E. Leroux, 1920.

F. H. M. A. Marshall, *Discovery in Greek Lands.* In-8, 126 p. Cambridge Press, 1920.

W. Oldfather, A. S. Pease and H. V. Canter, *Index verborum quæ in Senecæ fabulis nec non in Octavia*

prætexta reperiuntur. In three parts. In-8°, 272 p. University of Illinois, 1920.

F. Oswald and T. D. Pryce, *An introduction to the study of terra sigillata treated from a chronological stand-point.* In-8, 298 p., pl. London, Longmans, 1920.

P. Cornelii Taciti *Opera.* Œuvres de Tacite. Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents, avec un commentaire critique, philologique et explicatif, une introduction, des arguments, un index des noms propres et un index grammatical par Henri Goelzer. *Histoires* (Livres I-II, III-V). In-8, 2 vol. Paris, Hachette, 1920.

MOYEN AGE.

W. Farrer. *An outline itinerary of King Henry the first.* In-8, 182 p. London, Milford.

A. Ferraioli. *La congiura dei cardinali contro Leone X.* In-8, 355 p. Perugia, Unione tip. coop., 1920.

P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne* (Collection d'études anciennes publiées sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). In-8, VIII-741 p. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1920.

Jules de Lahondès. *Les monuments de Toulouse.* (Histoire, archéologie, beaux-arts). In-8, VII-550 p., ill. Toulouse, Ed. Privat, 1920.

Léon Mirot. *L'Hôtel et les collections du connétable de Montmorency* (Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes). In-8, 180 p. Paris, 1920.

G. Pavani. *Un vescovo belga in Italia nel sec.* X : *studio critico su Raterio di Verona.* In-8, 180 p. Torino, soc. tip. nazionale, 1920.

Franz Pelster. *Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1920.

L. Thorndike. *Medieval Europe.* Its development and civilization. In-8, 685 p. London, Harrap, 1920.

A. S. Turberville, *Mediæval heresy and the inquisition.* In-8, 270 p. Crosby Lockwood, 1920.

Recueil des actes des rois de Provence (855-928). Publié sous la direction de M. Prou par R. Poupardin (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, V). In-4, LIX-157 p., pl. Paris, Imprimerie Nationale, 1920.

ORIENTALISME.

Ancient Chinese figured silks, excavated by sir Aurel Stein at ruined sites of central Asia, drawn and described by F. H. Andrews.... In-4, 20 p. London, B. Quaritch, 1920.

Bonnel de Mézières. *Recherches sur l'emplacement de Ghana* (*fouilles à Koumbi et à Settah*) *et sur le site de Tekrour* (Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XII, 1re partie). In-4, Paris. Imprimerie Nationale, 1920.

J. H. Breasted. *A history of Egypt from the earliest times to the persian conquest* In-8, 634 p., London, Hodder and S., 1920.

C. J. Brown. *Catalogue of coins in the provincial Museum, Lucknow* : Coins of the Mughol emperors. In-8, 2 vol. avec pl. Oxford, Clarendon Press, 1920.

E. G. Browne. *A history of Persian Literature under Tartar dominion* (*A. D. 1265-1502*). In-8, 597 p. Cambridge Press, 1920.

E. A. Wallis Budge. *An egyptian hieroglyphic dictionary*, with an index of english words, king list and geographical list with indexes, list of hieroglyphic characters, coptic and semitic alphabets, etc. In-4, CLIV-1356 p. London, John Murray, 1920.

E. Chassinat. *Le temple d'Edfou*, publié *in extenso* d'après les estampages recueillis par le marquis de Rochemonteix. (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.., t. XI). In-4, pl. Le Caire, 1920.

Edw. Chiera. *Lists of personal names from the temple School of Nippur. Lists of Sumerian personal names*. In-8, 102 p., pl. Philadelphia, University Museum, 1920.

H. Cordier. *Ser Marco Polo*. Notes and addenda to sir Henry Yule's edition, containing the results of recent research and discovery. In-8, x-161 p., London, J. Murray, 1920.

Ch. W. David, *Robert Curthoze, duke of Normandy* (Harvard historical Studies. Vol. XXV.) In-8, xiv-271 p., pl., carte. Cambridge, Harvard University Press, 1920.

N. de Garis Davies, *The tomb of Antefoker, vizier of Sesostris I, and his wife, Senet*. With chapter by Alan H. Gardiner (Theban tombs Series). In-4, 40 p., pl. London, Allen and Unwin, 1920.

R. Gauthiot et P. Pelliot, *Le Sûtra des causes et des effets du bien et du mal*. Edité et traduit d'après les textes sogdien, chinois et tibétain. Tome I. Fac simile des textes sogdien et chinois (Mission Pelliot en Asie centrale. Série in-4, II). In-4, LII pl. Paris, P. Geuthner, 1920.

D. G. Hogarth, *Hittite seals*, with particular reference to the Ashmolean collection. In-4, 117 p., pl. Oxford, Clarendon Press, 1920.

S. Langdon, *Sumerian liturgies and psalms*. In-8, 123 p., pl. Philadelphia, University Museum, 1920.

H. F. Lutz, *Selected Sumerian and Babylonian texts*. In-8, 120 p., pl. Philadelphia, University Museum, 1920.

Samuel A. B. Mercer, *Ethiopic grammar with chrestomathy and glossary*. In-8°, 116 p. Oxford, Clarendon Press, 1920.

Oriental advisory committee. *Report on the terminology and classifications of grammar*. In-8, Oxford, Clarendon Press, 1920.

P. E. Pieris. *The kingdom of Jafanapatam 1645* : being an account of its administrative organization as derived from the portuguese archives. In-8. 67 p. London, Luzac, 1920.

V. A. Smith. *Akbar, the great Mogul (1542-1605)*. In-8, 520 p. Oxford Press, 1920.

J. Tod, *Annals and antiquities of Rapasthan*, or the central and western Rajput States of India. Ed. with an introduction and notes, by William Crooke. In-8, 3 vol., 1981 p. Oxford Press, 1920.

Villes et tribus du Maroc. Documents et renseignements publiés sous les auspices de la Résidence générale par la Mission scientifique du Maroc. *Rabat et la région*, t. III. In-8, Paris, E. Leroux, 1920.

M. D. Volonakis. *Saint Sophia and Constantinople*. History and art prolegomena by Prof. G. Murray. In-8, 50 p., pl. London, Hesperia Press, 1920.

Leo Wiener. *Africa and the discovery of America*, vol. I. In-8°, Philadelphie, Innes and son, 1920.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

24 septembre. M. L. Leger poursuit la lecture de son mémoire sur l'origine slave des noms de certaines villes d'Allemagne.

— Le P. Vincent communique les relevés du monument d'Hébron appelé Haram el Khalil. L'enceinte sacrée d'Hébron a été construite sous Hérode le Grand. Les Byzantins y installèrent une église qui fut remaniée par les Croisés et qui est encore intacte.

1er octobre. M. Antoine Thomas lit un mémoire intitulé « Evaux et le Martyrologium hieronymianum, » où il développe les raisons qui le portent à croire que la petite ville d'Evaux (Creuse) a toujours fait partie du territoire des Lemovices et non de celui des Bituriges.

— M. A. Merlin décrit une mosaïque récemment découverte à Carthage par le service des antiquités de la Tunisie. Cette mosaïque, qui doit dater du ve siècle de notre ère, comprend trois registres superposés qui représentent un grand domaine africain. Au centre se dresse la villa du maître, laquelle, avec ses tours et ses murs massifs, où seules les arcades d'une galerie mettent au premier étage une note d'élégance, a déjà presque l'aspect d'un château-fort. Derrière s'élèvent des dépendances, écuries, thermes privés, et s'étend un parc. Sur le reste du tableau se développent des scènes qui dépeignent la vie du domaine aux diverses saisons.

Bien réussi au point de vue artistique, cet ensemble est d'une valeur documentaire de premier ordre.

8 octobre. M. le comte Durrieu rend compte de la mission qui lui avait été confiée d'aller représenter l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres aux fêtes célébrées à Gand en l'honneur du retour, dans la cathédrale de Saint-Bavon, du rétable de l'*Agneau mystique* des Van Eyck intégralement reconstitué.

— M. Cuq donne lecture d'une étude sur « la cité punique et le municipe de Volubilis. » L'inscription découverte en 1916 au Maroc, dans la région de Meknès atteste l'existence à Volubilis d'une cité punique administrée par des suffètes et d'un municipe romain. Elle fait connaître l'un des procédés employés par les empereurs au Ier siècle de notre ère pour préparer la fusion de l'élément punique de la population avec l'élément romain.

15 octobre. M. Lacau, directeur du Service des antiquités de l'Égypte, lit un rapport sur les travaux de ce service depuis 1914. Il signale notamment l'acquisition d'une importante collection de papyrus : quatre cents lettres constituant la correspondance d'un agent d'affaires du temps de Ptolémée Philadelphe, lettres extrêmement précieuses, car elles portent une double date, grecque et égyptienne, qui permettra de vérifier les données chronologiques actuellement admises. Il mentionne également la découverte d'une nécropole d'ibis faite à Der el Medineh : on y a trouvé une dizaine de milliers de momies d'oiseaux sacrés enfermées dans des vases.

22 octobre. M. Salomon Reinach

fait une communication intitulée : « Un témoignage inaperçu relatif au druidisme. »

— M. H. Prentout essaie d'établir l'origine de la formule *Dei gratia* que l'on trouve pour la première fois en Angleterre dans les chartes de Henri II datées de 1173.

29 octobre. M. Picard donne lecture d'un rapport sur les travaux accomplis par l'École française d'Athènes en 1919-1920.

5 novembre. M. Enlart présente un tissu de soie qu'il a découvert à Saint-Josse-sur-Mer (Pas-de-Calais) dans un reliquaire : l'étoffe, ornée d'éléphants et de chameaux stylisés, porte le nom tissé de Negtekin, caïd du Khorassan, mis à mort en 961. Cette date précise est un repère précieux pour l'archéologie. Cette étoffe offre une grande ressemblance avec le tissu conservé dans la châsse de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. On peut supposer qu'elle fut rapportée de la première croisade par Eustache III de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

La séance publique annuelle des cinq Académies a été tenue le 25 octobre 1920 sous la présidence de M. Fr. Flameng.

Le programme de la séance était le suivant : Discours du Président; Rapport sur le concours de 1920 pour le prix fondé par M. de Volney et proclamation du prix (voir p. 191); *Autour d'un E muet*, par M. le comte Durrieu, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *La Chimie et la guerre*, par M. Charles Moureu, délégué de l'Académie des sciences; *Le Cardinal Mercier et les gouverneurs allemands de la Belgique*, par M. Lacour-Gayet, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques; *Autour d'un Album romantique*, par M. Louis Barthou, délégué de l'Académie française.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 25 novembre 1920 sous la présidence de M. Raymond Poincaré. Un Rapport sur les concours littéraires de 1920, a été lu par M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel; un Discours sur les prix de vertu par M. le Directeur.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 19 novembre sous la présidence de M. Diehl. Le programme de la séance était le suivant : Discours de M. le Président; *L'Esprit de Gui*, par M. Ch.-V. Langlois; *Notice sur la vie et les travaux de M. Héron de Villefosse*, par M. R. Cagnat, secrétaire perpétuel.

Élections. M. Glotz a été élu le 12 novembre membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse, décédé.

M. Delachenal a été élu le 3 décembre membre ordinaire en remplacement de M. l'abbé Paul Lejay, décédé.

TABLES

DU JOURNAL DES SAVANTS.

ANNÉE 1920.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques* désignent les auteurs des ouvrages analysés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.